

**MEMSCAP**  
*The Power of a Small World™*

## DOCUMENT DE REFERENCE EXERCICE 2010



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent Document de Référence le 25 novembre 2011 sous le numéro R.11-066. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent Document de Référence sont disponibles sans frais auprès de :

- MEMSCAP – Parc activillage des fontaines – Bernin, 38926 Crolles cedex – France,
- sur le site internet de MEMSCAP ([www.memscap.com](http://www.memscap.com)) et sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

MEMSCAP, S.A.

Société anonyme au capital de 9 430 698 euros

Siège social : Parc activillage des fontaines – Bernin – 38926 Crolles cedex – France  
414 565 341 RCS Grenoble

# SOMMAIRE

La numérotation des paragraphes ci-dessous correspond au schéma tel que défini dans l'Annexe I du Règlement CE N° 809/2004 du 29 avril 2004.

1	PERSONNES RESPONSABLES .....	1
1.1	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	1
1.2	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE .....	1
1.3	RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIERE .....	1
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES .....	1
2.1	EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010 .....	1
2.2	EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009 .....	2
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....	4
4	FACTEURS DE RISQUES .....	7
4.1	RISQUES LIES A LA CONCURRENCE AINSI QU'AUX SEGMENTS DE MARCHÉ DU GROUPE.....	7
4.2	RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE MEMSCAP .....	7
4.3	RISQUES INDUSTRIELS ET LIES A L'ENVIRONNEMENT .....	8
4.4	RISQUES JURIDIQUES.....	8
4.5	RISQUES FINANCIERS ET AUTRES RISQUES.....	8
4.6	ASSURANCES.....	11
5	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE .....	12
5.1	HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE .....	12
5.1.1	<i>Raison sociale et nom commercial.....</i>	12
5.1.2	<i>Lieu et numéro d'enregistrement.....</i>	12
5.1.3	<i>Date de constitution et durée de vie.....</i>	12
5.1.4	<i>Informations de caractère général.....</i>	12
5.1.5	<i>Événements significatifs dans le développement des activités de la Société .....</i>	12
5.2	INVESTISSEMENTS .....	14
5.2.1	<i>Principaux investissements réalisés aux cours des exercices 2008, 2009, 2010 et au 1<sup>er</sup> semestre 2011.....</i>	14
5.2.2	<i>Principaux investissements en cours .....</i>	14
5.2.3	<i>Principaux investissements que la Société compte réaliser à l'avenir .....</i>	14
6	APERCU DES ACTIVITES .....	14
6.1	PRINCIPALES ACTIVITES ET STRATEGIE DE MEMSCAP.....	14
6.1.1	<i>Caractéristiques essentielles des activités du Groupe .....</i>	14
6.1.2	<i>Stratégie de MEMSCAP.....</i>	14
6.1.3	<i>Avantages concurrentiels de MEMSCAP.....</i>	15
6.1.4	<i>Concurrence (Sources : Société) .....</i>	16
6.2	PRINCIPAUX MARCHES .....	16
6.2.1	<i>Tour d'horizon du marché des MEMS.....</i>	16
6.2.2	<i>Le marché des MEMS, par et pour MEMSCAP.....</i>	16
6.2.3	<i>L'offre de MEMSCAP .....</i>	17
6.2.4	<i>Evolution du chiffre d'affaires par secteur d'activité et zone géographique.....</i>	20
6.2.5	<i>Portefeuille clients.....</i>	20
7	ORGANIGRAMME.....	21
7.1	LE GROUPE MEMSCAP .....	21
7.2	LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS DE LA SOCIETE .....	21
7.3	ORGANIGRAMME OPERATIONNEL .....	21
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS .....	22
8.1	IMMOBILISATIONS CORPORELLES SIGNIFICATIVES EXISTANTES OU PLANIFIEES.....	22
8.2	CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION FAITE PAR LA SOCIETE DE SES IMMOBILISATIONS.....	22
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT .....	23
9.1	ACTIVITE ET CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE.....	23
9.2	PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE .....	23
9.3	PRESENTATION DU BILAN CONSOLIDE.....	23
10	TRESORERIE ET CAPITAUX.....	24
10.1	CAPITAUX DE LA SOCIETE A COURT ET LONG TERME .....	24
10.2	SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE .....	24
10.3	CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT.....	25
10.3.1	<i>Conditions d'emprunt.....</i>	25
10.3.2	<i>Structure de financement .....</i>	25
10.4	RESTRICTIONS A L'UTILISATION DES CAPITAUX .....	25
10.5	INFORMATIONS CONCERNANT LES SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES .....	25
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES .....	26
11.1	LE PORTEFEUILLE TECHNOLOGIQUE DE MEMSCAP .....	26
11.2	PROPRIETE INTELLECTUELLE.....	27
11.3	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT .....	27

12	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES.....	27
12.1	PRINCIPALES TENDANCES AYANT AFFECTE L'EXPLOITATION ENTRE LE 31 DECEMBRE 2010 ET LA DATE D'ENREGISTREMENT DU PRESENT DOCUMENT .....	27
12.2	EXISTENCE DE TOUTE TENDANCE CONNUE, INCERTITUDE, DEMANDE, ENGAGEMENT OU EVENEMENT SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE LA SOCIETE .....	27
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS SUR LE BENEFICE.....	27
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE .....	27
14.1	INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUR LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION GENERALE .....	27
14.1.1	<i>Conseil d'administration</i> .....	27
14.1.2	<i>Sanctions applicables aux administrateurs et dirigeants</i> .....	28
14.1.3	<i>Adresse professionnelle des administrateurs et des dirigeants de la Société</i> .....	29
14.1.4	<i>Expertises et expériences en matière de gestion des administrateurs</i> .....	29
14.2	CONFLIT D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION .....	29
14.2.1	<i>Indépendance des administrateurs</i> .....	29
14.2.2	<i>Opérations sur titres des administrateurs et dirigeants de la Société</i> .....	29
15	REMUNERATION ET AVANTAGES .....	29
15.1	REMUNERATION VERSEE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX DIRIGEANTS DE LA SOCIETE .....	29
15.1.1	<i>Jetons de présence des administrateurs</i> .....	29
15.1.2	<i>Rémunération des mandataires sociaux</i> .....	30
15.1.3	<i>Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées</i> .....	31
15.1.4	<i>Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux</i> .....	31
15.1.5	<i>Régimes complémentaires de retraite concernant les mandataires sociaux</i> .....	31
15.1.6	<i>Conventions réglementées conclues entre la Société et ses administrateurs et certains actionnaires</i> .....	32
15.1.7	<i>Actifs détenus directement ou indirectement par les dirigeants ou leur famille</i> .....	32
15.1.8	<i>Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration et de direction</i> .....	32
15.2	SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES .....	32
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION .....	32
16.1	MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS .....	32
16.2	CONTRATS DE SERVICE PREVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES A TERME .....	32
16.3	COMITE STRATEGIQUE .....	32
16.4	COMITE DES REMUNERATIONS.....	32
16.5	DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE .....	33
16.5.1	<i>Charte d'éthique et de bonne conduite</i> .....	33
16.5.2	<i>Evaluation organisée de la performance du conseil d'administration</i> .....	33
16.5.3	<i>Rapport du président du conseil d'administration sur le contrôle interne - Exercice 2010</i> .....	34
16.5.4	<i>Rapport du président du conseil d'administration sur le contrôle interne - Exercice 2009</i> .....	38
16.5.5	<i>Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président - Exercice 2010</i> .....	42
16.5.6	<i>Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président - Exercice 2009</i> .....	43
16.6	DIRECTION OPERATIONNELLE .....	44
16.7	COMITE D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE .....	44
17	SALARIES.....	45
17.1	EFFECTIFS .....	45
17.2	PARTICIPATIONS ET STOCK OPTIONS.....	45
17.2.1	<i>Participation au capital</i> .....	45
17.2.2	<i>Octroi et exercice d'options de souscription d'actions au cours des exercices 2009, 2010 et de l'exercice 2011 à la date du présent Document de Référence</i> .....	46
17.3	AUTRES ACCORDS PREVOYANT UNE PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE.....	48
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES .....	49
18.1	ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE .....	49
18.2	DROITS DE VOTE DIFFERENTS.....	49
18.3	CONTROLE DE LA SOCIETE .....	49
18.4	ACCORDS POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTROLE.....	49
19	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES .....	49
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE.....	50
20.1	INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES .....	50
20.2	INFORMATIONS FINANCIERES PRO-FORMA .....	50
20.3	ETATS FINANCIERS .....	51
20.3.1	<i>Comptes consolidés du Groupe MEMSCAP</i> .....	51
20.3.2	<i>Comptes sociaux de la société MEMSCAP, S.A.</i> .....	141
20.4	VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES.....	186
20.5	DATES DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES .....	186
20.6	INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES .....	186
20.7	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES.....	188
20.8	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE .....	188
20.9	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DEPUIS LE 31 DECEMBRE 2010.....	188
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES .....	188
21.1	CAPITAL SOCIAL .....	188
21.1.1	<i>Capital social au 31 octobre 2011</i> .....	188
21.1.2	<i>Titres non représentatifs du capital social</i> .....	188
21.1.3	<i>Auto-détention</i> .....	188
21.1.4	<i>Actions et valeurs mobilières donnant accès au capital</i> .....	190
21.1.5	<i>Droits d'acquisition et obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré</i> .....	197

21.1.6	Informations relatives au capital des sociétés du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option .....	197
21.1.7	Répartition du capital et des droits de vote .....	197
21.1.8	Nantissement de l'actif social .....	200
21.2	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS .....	200
21.2.1	Objet social (Article 2 des statuts) .....	200
21.2.2	Disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société concernant les membres du conseil d'administration .....	201
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions .....	201
21.2.4	Modifications des droits des actionnaires .....	201
21.2.5	Assemblées générales (Articles 24 à 30 des statuts) .....	201
21.2.6	Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou de règlement de la Société qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle .....	202
21.2.7	Franchissements de seuils (Article 12 des statuts) .....	203
21.2.8	Modification du capital social et des droits de vote attachés aux actions .....	203
22	CONTRATS IMPORTANTS .....	203
23	INFORMATIONS PROVENANTS DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS .....	203
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC .....	203
24.1	CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES .....	203
24.2	DOCUMENTS ACCESSIBLES SUR LE SITE INTERNET DE LA SOCIETE .....	203
24.3	CALENDRIER DE COMMUNICATION FINANCIERE DE LA SOCIETE .....	203
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS .....	205
25.1	LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS DU GROUPE .....	205
25.2	INFORMATIONS FINANCIERES SIGNIFICATIVES RELATIVES AUX FILIALES OPERATIONNELLES DU GROUPE .....	205
26	MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA SOCIETE .....	207
27	GLOSSAIRE .....	207
28	TABLE DE CONCORDANCE .....	209
28.1	TABLE DE CONCORDANCE AVEC L'ANNEXE 1 DU REGLEMENT CE N°809/2004 .....	209
28.2	TABLE DE RECONCILIATION AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2010 .....	211
28.3	TABLE DE RECONCILIATION AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2009 .....	211
29	ANNEXES .....	212
29.1	RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL DU GROUPE AU 30 JUIN 2011 .....	212
29.2	RAPPORT DE GESTION DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2010 .....	214
29.3	RAPPORT DE GESTION DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2009 .....	247

## 1 PERSONNES RESPONSABLES

### 1.1 Responsable du Document de Référence

Monsieur Jean Michel Karam, en sa qualité de Directeur général de MEMSCAP, S.A (ci-après « MEMSCAP » ou la « Société »), est responsable du présent Document de Référence. Monsieur Jean Michel Karam exerce également les fonctions de Président du conseil d'administration de MEMSCAP, S.A.

### 1.2 Attestation du responsable du Document de Référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion inclus dans le présent Document de Référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document. »

Crolles, le 25 novembre 2011

Jean Michel Karam

Président du conseil d'administration et Directeur général

### 1.3 Responsables de l'information financière

<p><b>Monsieur Jean Michel Karam</b> Président du conseil d'administration et Directeur général</p> <p>Memscap, S.A. Parc activillage des fontaines Bernin 38926 Crolles Cedex Téléphone : 04 76 92 85 00 Fax : 04 76 92 85 10</p> <p>e-mail : <a href="mailto:jean-michel.karam@memscap.com">jean-michel.karam@memscap.com</a></p>	<p><b>Monsieur Yann Cousinet</b> Directeur administratif et financier</p> <p>Memscap, S.A. Parc activillage des fontaines Bernin 38926 Crolles Cedex Téléphone : 04 76 92 85 00 Fax : 04 76 92 85 10</p> <p>e-mail : <a href="mailto:yann.cousinet@memscap.com">yann.cousinet@memscap.com</a></p>
---	---

## 2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

### 2.1 Exercice clos le 31 décembre 2010

Commissaires aux comptes titulaires :	Commissaires aux comptes suppléants :
<p><b>Monsieur Jean-Marie Bourgeois</b> 1, rue Alfred de Musset 38100 Grenoble</p> <p>Date de nomination : Assemblée générale ordinaire du 10 mai 2010. Date d'expiration du présent mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.</p> <p><b>Ernst &amp; Young Audit</b> Représenté par Monsieur Lionel Denjean Tour Oxygène 10-12, boulevard Marius Vivier Merle 69393 Lyon Cedex 03 Date de nomination : Assemblée générale mixte du 21 novembre 2000. Date de renouvellement : Assemblée générale mixte du 27 juin 2006. Date d'expiration du présent mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.</p>	<p><b>Christian Muraz</b> 3, chemin du vieux chêne 38240 Meylan</p> <p>Date de nomination : Assemblée générale mixte du 21 juin 2007. Date de renouvellement : Assemblée générale mixte du 20 juin 2011. Date d'expiration du présent mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.</p> <p><b>Auditex</b> Représenté par Monsieur Pascal Sélignan Tour Ernst &amp; Young Faubourg de l'Arche 92037 La Défense Cedex Date de nomination : Assemblée générale mixte du 27 juin 2006. Date d'expiration du présent mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.</p>

Suite à la fin de mandat de commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Philippe Machon, l'assemblée générale du 10 mai 2010 a approuvé la nomination en qualité de commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Jean-Marie Bourgeois (1, rue Alfred de Musset, 38100 Grenoble), pour une durée de six années soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2016, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

L'assemblée générale du 20 juin 2011 a reconduit en qualité de commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Christian Muraz (3, chemin du vieux chêne, 38240 Meylan), pour la durée résiduelle du mandat de commissaire au compte titulaire de Monsieur Jean-Marie Bourgeois.

**Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux**  
(Article 222-8 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers)

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Ernst &amp; Young Audit</b>				<b>Jean-Marie Bourgeois (1)</b>			
	<b>Montants</b>		<b>%</b>		<b>Montants</b>		<b>%</b>	
	<b>2010</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Memscap S.A.	<b>46</b>	48	<b>51%</b>	54%	<b>15</b>	--	<b>100%</b>	--
- Filiales intégrées globalement	<b>45</b>	41	<b>49%</b>	46%	--	--	--	--
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes	--	--	--	--	--	--	--	--
<b>Sous total</b>	<b>91</b>	89	<b>100%</b>	100%	<b>15</b>	--	<b>100%</b>	--
<b>Autres prestations</b>								
Juridique, fiscal, social	--	--	--	--	--	--	--	--
Autres	--	--	--	--	--	--	--	--
<b>Sous total</b>	--	--	--	--	--	--	--	--
<b>Total</b>	<b>91</b>	89	<b>100%</b>	100%	<b>15</b>	--	<b>100%</b>	--

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Philippe Machon (1)</b>			
	<b>Montants</b>		<b>%</b>	
	<b>2010</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
- Memscap S.A.	--	17	--	50%
- Filiales intégrées globalement	<b>3</b>	17	<b>100%</b>	50%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes	--	--	--	--
<b>Sous total</b>	<b>3</b>	34	<b>100%</b>	100%
<b>Autres prestations</b>				
Juridique, fiscal, social	--	--	--	--
Autres	--	--	--	--
<b>Sous total</b>	--	--	--	--
<b>Total</b>	<b>3</b>	34	<b>100%</b>	100%

(1) Suite à la fin de mandat de commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Philippe Machon à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 10 mai 2010, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, l'assemblée générale du 10 mai 2010 a approuvé la nomination en qualité de commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Jean-Marie Bourgeois, pour une durée de six années soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2016, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

**2.2 Exercice clos le 31 décembre 2009**

<b>Commissaires aux comptes titulaires :</b>	<b>Commissaires aux comptes suppléants :</b>
<p><b>Monsieur Philippe Machon</b> 445, rue Lavoisier 38330 Montbonnot St Martin</p> <p>Date de nomination : Assemblée générale mixte du 21 juin 2007. Date d'expiration du présent mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.</p> <p><b>Ernst &amp; Young Audit</b> Représenté par Monsieur Lionel Denjean Tour Crédit Lyonnais 129, rue Servient 69326 Lyon Cedex 03 Date de nomination : Assemblée générale mixte du 21 novembre 2000. Date de renouvellement : Assemblée générale mixte du 27 juin 2006. Date d'expiration du présent mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.</p>	<p><b>Christian Muraz</b> 3, chemin du vieux chêne 38240 Meylan</p> <p>Date de nomination : Assemblée générale mixte du 21 juin 2007. Date d'expiration du présent mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.</p> <p><b>Auditex</b> Représenté par Monsieur Pascal Sélignan Tour Ernst &amp; Young Faubourg de l'Arche 92037 La Défense Cedex Date de nomination : Assemblée générale mixte du 27 juin 2006. Date d'expiration du présent mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.</p>

**Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux**  
(Article 222-8 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers)

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Ernst &amp; Young Audit</b>				<b>Philippe Machon</b>			
	<b>Montants</b>		<b>%</b>		<b>Montants</b>		<b>%</b>	
	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Memscap S.A.	<b>48</b>	46	<b>54%</b>	52%	<b>17</b>	17	<b>50%</b>	55%
- Filiales intégrées globalement	<b>41</b>	43	<b>46%</b>	48%	<b>17</b>	14	<b>50%</b>	45%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes	--	--	--	--	--	--	--	--
<b>Sous total</b>	<b>89</b>	89	<b>100%</b>	100%	<b>34</b>	31	<b>100%</b>	100%
<b>Autres prestations</b>								
Juridique, fiscal, social	--	--	--	--	--	--	--	--
Autres	--	--	--	--	--	--	--	--
<b>Sous total</b>	--	--	--	--	--	--	--	--
<b>Total</b>	<b>89</b>	89	<b>100%</b>	100%	<b>34</b>	31	<b>100%</b>	100%

### 3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

#### GRUPE MEMSCAP

(En millions d'euros – Normes IFRS)	30 juin 2011	2010	2009 Retraité (*)	2009 Publié	2008	2007	2006	2005	2004
	6 mois Revue limitée	12 mois Audité	12 mois Audité	12 mois Audité	12 mois Audité	12 mois Audité	12 mois Audité	12 mois Audité	12 mois Audité
Chiffre d'affaires total.....	5,1	13,0	9,3	10,3	15,4	16,4	14,6	10,0	8,8
Marge brute.....	1,5	5,2	2,7	3,3	6,7	7,5	6,7	3,3	2,6
Pourcentage du chiffre d'affaires.....	30,0%	39,5%	29,5%	32,5%	43,3%	45,6%	46,1%	32,5%	29,0%
Résultat opérationnel (hors autres charges) ...	(0,8)	0,0	(3,1)	(4,5)	(2,4)	(0,9)	(1,5)	(3,6)	(5,2)
Autres charges (**).....	--	--	(0,5)	(0,5)	(6,2)	--	(4,5)	(0,2)	(3,4)
Résultat financier.....	(0,1)	0,0	(0,1)	(0,1)	0,2	(0,2)	(0,2)	(0,8)	(1,4)
Impôt.....	--	--	--	--	0,3	0,4	0,4	0,4	0,1
Résultat net des activités cédées (*).....	--	(0,4)	(1,5)	--	--	--	--	--	--
Résultat net.....	(0,9)	(0,4)	(5,1)	(5,1)	(8,1)	(0,7)	(5,8)	(4,2)	(9,9)
Capitaux propres.....	17,9	18,9	18,3	18,3	21,8	31,4	30,2	36,8	29,0
Dettes financières nettes (***).....	(3,8)	(3,9)	(5,9)	(5,9)	(5,5)	(3,6)	(2,6)	(7,8)	(16,2)
Liquidités disponibles (****).....	1,8	2,2	3,1	3,1	6,0	6,7	10,4	5,8	2,8
Trésorerie / (Endettement) net(te).....	(2,0)	(1,7)	(2,8)	(2,8)	0,5	3,1	7,8	(2,0)	(13,4)
Pourcentage des capitaux propres.....	(11,1)%	(8,9)%	(15,1)%	(15,1)%	2,2%	10,0%	25,7%	(5,5)%	(46,3)%
Effectif moyen du Groupe (*) (Equivalent temps plein)	79	83	97	119	131	132	109	111	125
Capitalisation boursière (Fin de période)	15,5	19,3	10,3	10,3	9,6	72,1	99,3	52,8	37,1

(\*) En date du 26 mai 2010, le Groupe a procédé à la cession de ses filiales IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute. S'agissant d'un ensemble distinct et significatif, et conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », le résultat de ces sociétés relatif aux exercices 2010 et 2009 a été reclassé en résultat net des activités cédées. A ce titre, l'information comparative concernant l'exercice 2009 a été retraitée conformément à la norme IFRS 5. Le résultat net des activités cédées pour l'exercice 2010 est afférent à une période de 5 mois allant du 1<sup>er</sup> janvier au 26 mai 2010 contre une période de 12 mois pour l'exercice 2009, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009.

(\*\*) Ces charges correspondent pour l'exercice 2009 aux conséquences financières de l'arrêt des activités d'un client significatif de la division Produits sur mesure.

(\*\*\*) Cet agrégat est composé des dettes financières augmentées des avances conditionnées.

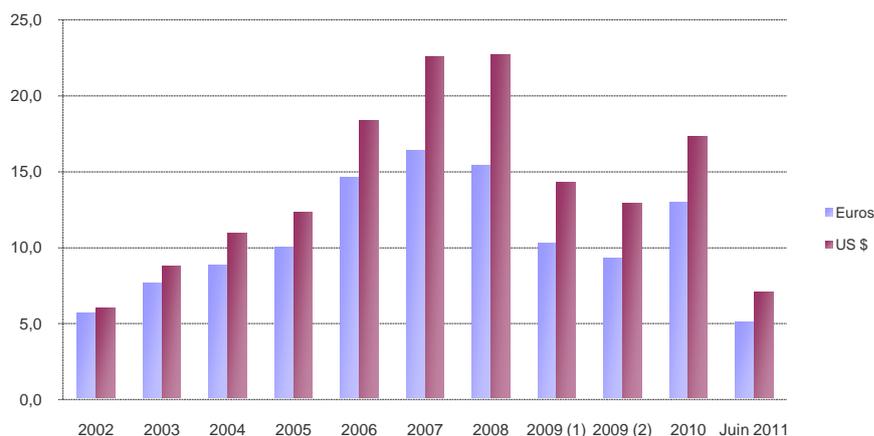
(\*\*\*\*) Cet agrégat est composé de la trésorerie active et des équivalents de trésorerie augmentés des placements financiers moyen et long terme.

Il est par ailleurs rappelé que les données présentées au titre du 30 juin 2011 ont fait l'objet d'une revue limitée par les commissaires aux comptes du Groupe. Le rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle au 30 juin 2011 est présenté section 20.3.1 du présent Document de Référence.

De même, il est précisé que l'analyse détaillée de l'évolution du chiffre d'affaires, du niveau de marge et des résultats du Groupe au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2011 est présentée en section 29.1 du présent Document de Référence au sein du rapport financier semestriel du Groupe au 30 juin 2011.

### Evolution du chiffre d'affaires consolidé (en millions)

Exercices 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010 et Juin 2011 (6 mois d'activité) en normes IFRS.  
Exercices 2002 et 2003 en principes comptables français.

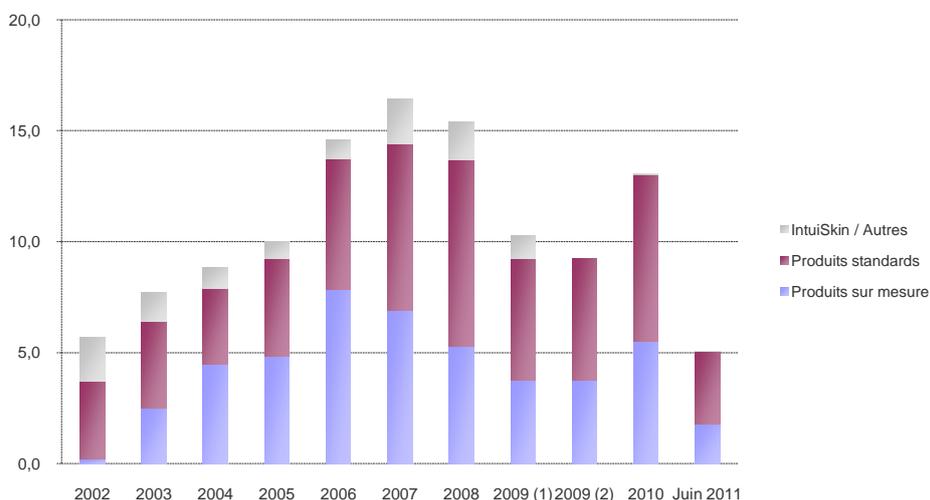


(1) Exercice 2009 publié, intégrant le pôle IntuiSkin.

(2) Exercice 2009 retraité hors pôle IntuiSkin, activité créée le 26 mai 2010 et reclassée en activité cédée selon IFRS 5 pour les exercices 2009 et 2010.

### Répartition par activité du chiffre d'affaires consolidé (en millions d'euros)

Exercices 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010 et Juin 2011 (6 mois d'activité) en normes IFRS.  
Exercices 2002 et 2003 en principes comptables français.

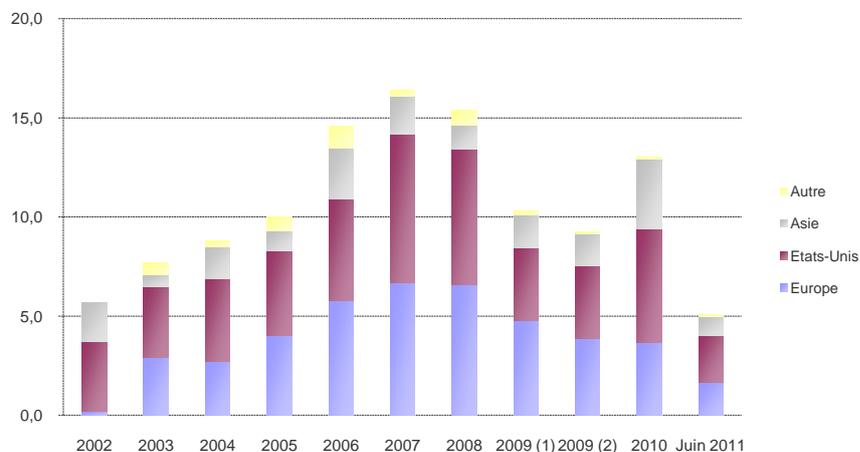


(1) Exercice 2009 publié, intégrant le pôle IntuiSkin.

(2) Exercice 2009 retraité hors pôle IntuiSkin, activité créée le 26 mai 2010 et reclassée en activité cédée selon IFRS 5 pour les exercices 2009 et 2010.

### Répartition géographique du chiffre d'affaires consolidé (en millions d'euros)

Exercices 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010 et Juin 2011 (6 mois d'activité) en normes IFRS.  
Exercices 2002 et 2003 en principes comptables français.

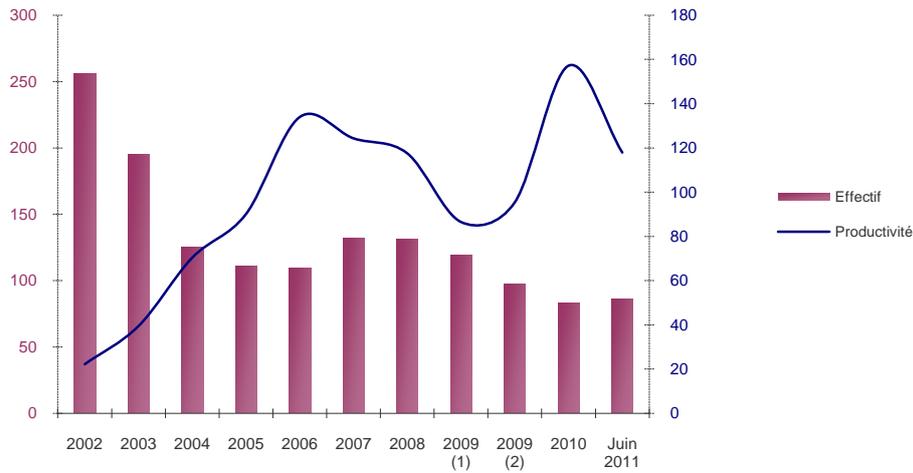


(1) Exercice 2009 publié, intégrant le pôle IntuiSkin.

(2) Exercice 2009 retraité hors pôle IntuiSkin, activité créée le 26 mai 2010 et reclassée en activité cédée selon IFRS 5 pour les exercices 2009 et 2010.

**Evolution des effectifs et de la productivité (\*)**

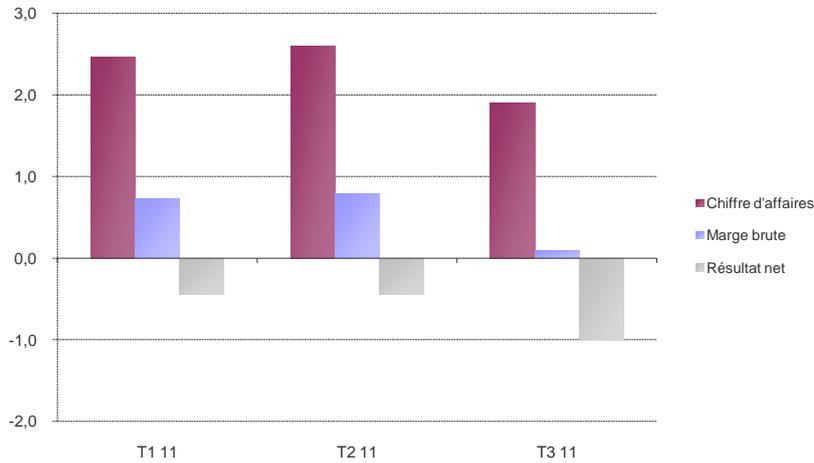
\* Chiffre d'affaires sur effectif en milliers d'euros.



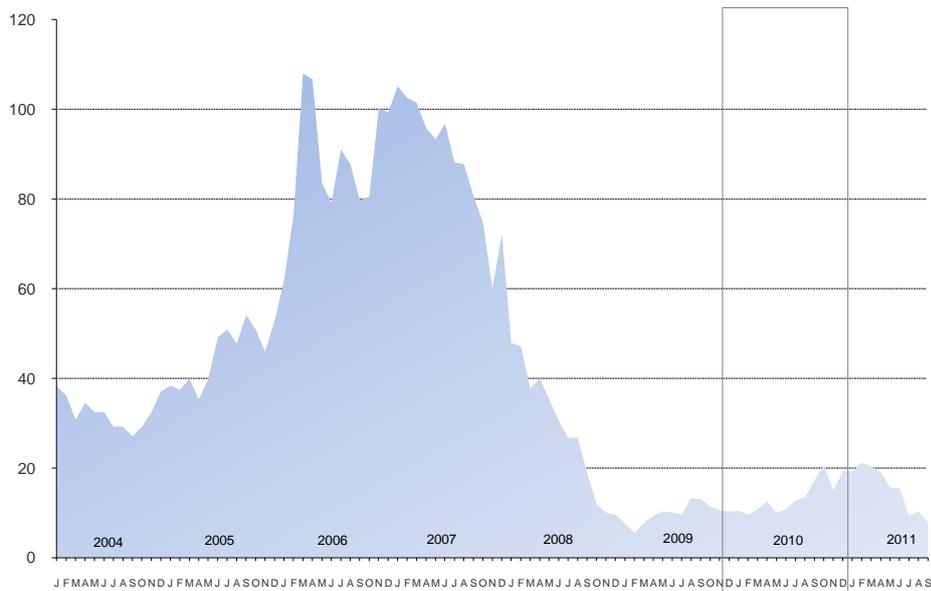
(1) Exercice 2009 publié, intégrant le pôle IntuiSkin.

(2) Exercice 2009 retraité hors pôle IntuiSkin, activité cédée le 26 mai 2010 et reclassée en activité cédée selon IFRS 5 pour les exercices 2009 et 2010.

**Evolution par trimestre du compte de résultat consolidé 2011 (en millions d'euros)**



**Evolution de la capitalisation boursière du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 30 septembre 2011 (en millions d'euros)**



## 4 FACTEURS DE RISQUES

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à atteindre ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. Les informations communiquées ci-après intègrent certaines hypothèses et anticipations qui, par nature, peuvent ne pas se révéler exactes, particulièrement en ce qui concerne les évolutions de taux de change et d'intérêt, ainsi que les évolutions de l'exposition de la Société à ces risques. Ces risques ou l'un de ces risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par MEMSCAP pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe ou le cours de ses actions.

### 4.1 Risques liés à la concurrence ainsi qu'aux segments de marché du Groupe

#### Concurrence

MEMSCAP possède peu de concurrents directs pour l'ensemble de ses activités bien que certaines divisions appartenant à des groupes ou des sociétés indépendantes puissent être considérées concurrentes à l'une des activités de MEMSCAP. Il n'est cependant pas possible de chiffrer l'activité de ces divisions. Si les concurrents sont privés (non cotés) ou appartenant à des groupes, l'information n'est de même pas disponible (Source : Société). MEMSCAP estime que les principaux facteurs de compétitivité sur ses marchés sont : la performance, la fonctionnalité, le prix, la facilité d'utilisation, la personnalisation, la consommation d'énergie, la fiabilité, le caractère modulaire et extensible des solutions, la solidité et le rendement. Les concurrents actuels ou futurs peuvent développer des solutions basées sur la technologie des MEMS capables d'offrir des performances ou tout autre avantage supérieur aux solutions que MEMSCAP propose. Cependant, la position de MEMSCAP comme acteur incontournable sur le marché des MEMS, ses solutions, ses brevets et ses moyens lui réservent une position forte en termes de compétitivité.

#### Dépendance à l'égard du développement et de la croissance du marché aéronautique et militaire, médical, biomédical, grand public et communications

A ce jour, les principaux clients de MEMSCAP dépendent du développement et de la croissance du marché des produits et services dans le secteur médical, biomédical, aéronautique, militaire, communications et grand public. MEMSCAP ne peut garantir le taux de croissance de ces marchés. Toutefois, cette dépendance est limitée du fait de l'élargissement des débouchés commerciaux de MEMSCAP au spectre des applications MEMS et de la flexibilité de son offre en produits standards et sur mesure.

### 4.2 Risques liés à l'activité de MEMSCAP

#### Cycle de vente des activités produits standards concernant les secteurs de l'aéronautique et du médical

Dans le secteur aéronautique, le temps écoulé entre le premier contact avec un client potentiel et la réception d'une demande de prototypes pour une qualification est généralement de l'ordre de deux mois. La durée de qualification (design-in) est en général de douze mois supplémentaires. S'ajoute un délai final qui peut aller jusqu'à plus d'un an, dans l'attente d'un lancement d'un programme aéronautique que le client a gagné (nouvel avion, programme de remplacement). Ce n'est qu'au démarrage de ce programme que la production pour ce constructeur démarre.

De longs cycles de vente sont aussi à prévoir dans le domaine du médical où les phases de qualification sont particulièrement longues. La plupart des étapes qui jalonnent le cycle de vente des produits intégrant la technologie développée par MEMSCAP échappent à son contrôle et sont difficiles à prévoir. Par conséquent il est difficile de prévoir ses résultats trimestriels, ce qui pourrait occasionner des fluctuations importantes des résultats d'un trimestre à l'autre, indépendantes des tendances à long terme de son activité, mais susceptibles d'avoir une incidence négative sur le cours de son titre. Toutefois, ce risque devrait se réduire peu à peu du fait de la maturité des relations avec les clients principaux avec qui la production est déjà en cours. Par ailleurs, les prévisions annuelles sont données et ajustées trimestriellement dans des contrats cadres.

#### Cycle de développement des produits sur mesure

Le développement d'un nouveau produit sur mesure peut prendre jusqu'à dix-huit mois avant que la phase de qualification démarre. Cette dernière phase est connue sous le terme de pré-production. Trois à six mois sont ensuite nécessaires pour que le produit passe en phase de production. Pendant les phases de développement et de pré-production, le risque de décalage est non-négligeable. Ce n'est qu'en phase de production que ces risques deviennent mineurs. Toutefois, tous les développements lancés dans le cadre des produits sur mesure sont financés par les clients avec les marges appliquées par la division Produits sur mesure. Par ailleurs, le nombre de produits sur mesure développés par la Société est relativement élevé, ce qui rend les risques de décalage associés faibles.

#### Dépendance vis-à-vis d'un nombre limité de clients dans certains secteurs

La dépendance que MEMSCAP pourrait avoir de par le nombre limité de clients dans certains secteurs, s'établit comme suit :

(en % du chiffre d'affaires annuel consolidé)	1 <sup>er</sup> semestre 2011	2010	2009	2008
Premier client.....	13%	14%	8%	8%
5 premiers clients.....	39%	48%	31%	30%
10 premiers clients.....	58%	62%	44%	45%

Dans le secteur où opère MEMSCAP, les clients passent souvent des commandes de manière irrégulière et sans récurrence. Ce schéma de commande peut entraîner des variations trimestrielles importantes du chiffre d'affaires et des résultats d'exploitation. En outre, toute baisse d'activité de ses clients actuels ou la perte de l'un d'entre eux, se traduirait par une baisse du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation de MEMSCAP. Le délai de règlement moyen accordé aux clients est de l'ordre de 30 à 90 jours.

#### Dépendance vis-à-vis d'un nombre limité de fournisseurs pour certains matériaux

A l'instar de ses partenaires, MEMSCAP s'approvisionne actuellement en matériaux utilisés dans la fabrication de ses produits standards et sur mesure - et prévoit de continuer à s'approvisionner - auprès d'un nombre limité de fournisseurs. MEMSCAP effectue habituellement ces achats par voie de bons de commande et ne bénéficie pas de garantie de livraison avec la plupart de ses fournisseurs. Les délais de livraison des matériaux sont très variables et dépendent de nombreux facteurs, dont le fournisseur, l'importance de la commande, les termes du contrat et la demande actuelle sur le marché pour de tels matériaux. Toute interruption ou retard de livraison de ces matériaux, et l'impossibilité de les obtenir auprès d'autres sources d'approvisionnement à des prix acceptables et dans des délais raisonnables, empêcheraient MEMSCAP de livrer ses clients dans les délais. Cette situation pourrait amener ses clients à annuler leurs commandes et à se fournir auprès de ses concurrents.

A ce jour, MEMSCAP n'a jamais été confrontée à de telles situations et s'attache en même temps à identifier de nouvelles sources d'approvisionnement. Toutefois, afin d'optimiser ses coûts d'achats, MEMSCAP a fait le choix de s'approvisionner auprès d'un nombre restreint de fournisseurs. Une dizaine de fournisseurs sont classés sensibles pour l'activité du Groupe, ces derniers étant principalement localisés aux Etats-Unis et en Europe. Les critères de sélection sont la qualité des produits, le respect des délais d'approvisionnement ainsi que les conditions tarifaires proposées. Le délai moyen de règlement est compris entre 30 et 60 jours. De même, face à cette exposition, une politique de gestion de stocks de sécurité permettant d'assurer les volumes d'activité prévisionnels a été mise en œuvre.

### 4.3 Risques industriels et liés à l'environnement

La politique de prévention des risques industriels et liés à l'environnement ainsi que les modes d'évaluation de ces derniers sont présentés au chapitre 8.2 du présent Document de Référence. Ces risques font notamment l'objet de couvertures d'assurance dans le cadre des contrats « Responsabilité civile » tel que détaillé en section 4.6 du présent Document de Référence.

#### Exploitation de produits dangereux

Du fait de la nature de son activité, MEMSCAP est amenée à stocker des produits dangereux sur ses sites de production. Afin de minimiser le risque environnemental, MEMSCAP a veillé à ce que ses sites opèrent dans le strict respect des normes de sécurité. A la connaissance de la Société, aucun rejet toxique n'est généré par le fonctionnement de ses sites.

#### Sinistres pouvant affectés les locaux de MEMSCAP et les installations de ses fournisseurs ou partenaires en recherche et développement

Les locaux de MEMSCAP et de ses fournisseurs ou partenaires en recherche et développement sont susceptibles de subir des sinistres importants. Toute perte de l'une de ces installations pourrait interrompre l'activité de MEMSCAP ou retarder sa production, et se traduirait par d'importantes dépenses de reconstruction toutefois couvertes par des assurances adéquates.

### 4.4 Risques juridiques

#### Importance de la propriété intellectuelle et des droits propriétaires

Au 30 juin 2011, MEMSCAP est propriétaire de plus de 100 brevets et dépôts de brevets. La Société entend maintenir sa stratégie d'enregistrement de brevets car elle considère la protection de ses inventions, marques, droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle comme l'un des outils essentiels de sa réussite. Elle s'appuie sur la réglementation en vigueur dans ce domaine pour protéger ses droits propriétaires. Sa capacité à lutter contre la concurrence dépendra de son aptitude à protéger et faire respecter ses droits propriétaires, et tout échec en la matière pour quelque raison que ce soit pourrait affecter son activité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière. MEMSCAP ne peut garantir que toute demande future de brevets aboutira ou ne sera contestée avec succès par des tiers, ni que les brevets qu'elle détient protégeront efficacement sa technologie ou sa propriété intellectuelle, ni que les brevets de tiers n'affecteront sa capacité à exercer son activité. Elle ne peut, par ailleurs, pas garantir que des tiers ne développeront pas de leur côté une technologie ou une conception similaires ou concurrentes autour de brevets qu'elle déposerait. MEMSCAP est propriétaire de plusieurs marques déposées ou non en France et aux Etats-Unis. MEMSCAP opère également dans des juridictions autres que la France et les Etats-Unis et elle ne peut garantir que ses marques n'y seront pas contestées (Prétentions de tiers relativement à ses marques ou actions engagées par des tiers utilisant déjà les mêmes marques ou des marques similaires).

MEMSCAP s'appuie sur des secrets commerciaux pour protéger sa technologie propriétaire. Toutefois, d'autres sociétés pourraient développer de leur côté ou acquérir par tout moyen des technologies identiques ou obtenir les technologies déposées par MEMSCAP. En outre, la Société ne peut garantir que des tiers n'obtiendront pas des droits sur les secrets commerciaux qu'elle n'aurait pas déposés. MEMSCAP met également en place des clauses de confidentialité et de droit d'auteur dans ses contrats commerciaux et ses contrats de travail afin respectivement de limiter l'accès aux informations confidentielles et d'obtenir la propriété de toute technologie développée par un salarié ou un consultant. MEMSCAP ne peut garantir que les mesures prises pour protéger ses droits de propriété intellectuelle seront appropriées et interviendront à temps, ni qu'elle sera capable d'identifier toute utilisation interdite contraire à ses droits. MEMSCAP pourrait être confrontée à l'avenir à des litiges portant sur ses droits de propriété intellectuelle. Dans la plupart de ses accords de licence, MEMSCAP a prévu de verser des indemnités à ses clients dans l'éventualité d'une contrefaçon portant sur la propriété intellectuelle licenciée ou utilisée dans ses produits vendus. MEMSCAP peut à l'avenir conclure des accords de licence croisés avec des tiers. Dans le cadre de tels accords, la Société devra s'attacher à préserver ses propres droits de propriété intellectuelle. Bien que ces accords de licence croisés soient courants dans le secteur des MEMS, et ne donnent pas lieu généralement à des transferts de savoir-faire ou de droits déposés, les licenciés peuvent, seuls ou en association avec d'autres, développer des produits et des conceptions concurrents.

D'autre part, il se peut que MEMSCAP soit obligée d'obtenir la licence de technologie d'une société tierce. Elle ne peut assurer que cette licence sera disponible à des conditions raisonnables. L'impossibilité d'obtenir des licences de société tierce nécessaires au développement de nouveaux produits et/ou au perfectionnement de produits existants pourrait l'obliger à rechercher une technologie de substitution d'une qualité ou d'une performance inférieures, ou à un coût plus élevé, ce qui affecterait son activité et ses résultats. A ce jour, MEMSCAP utilise deux licences dans le secteur des communications optiques dont elle n'est pas propriétaire. Toutefois, ces licences sont irrévocables, perpétuelles, mondiales et sans redevance. Il est enfin précisé que MEMSCAP s'appuie sur un cabinet conseil spécialisé dans le cadre la gestion de la propriété industrielle et des droits incorporels.

#### Risques de litiges, notamment en matière de droits de propriété intellectuelle susceptibles de détourner l'attention des dirigeants et d'empêcher MEMSCAP de vendre ou d'utiliser la technologie en cause.

Il est possible qu'à l'avenir MEMSCAP soit impliquée dans des procédures judiciaires survenant dans le cadre habituel de son activité et pouvant en particulier concerner des litiges portant sur des droits en propriété intellectuelle tant en demande qu'en défense. Les poursuites pourraient, si elles aboutissaient, la contraindre à verser des dommages et intérêts importants et invalider ses droits déposés. Par ailleurs, la Société possédant ou étant locataire d'usines, elle pourrait être appelée à titre principal ou subsidiaire dans des litiges portant sur ces usines, leur occupation, ainsi que les dommages en provenant ou y afférant.

#### Difficulté éventuelle à gérer un rythme de forte variation

Créée en novembre 1997, MEMSCAP a connu depuis une forte croissance de son activité et de ses effectifs passant de 35 salariés à fin 1999 à 256 au 31 décembre 2002 pour revenir à moins de 200 personnes fin 2003, 90 personnes fin 2010 et 85 personnes au 30 juin 2011. Sa capacité à gérer efficacement un tel rythme nécessite de veiller à l'adéquation de sa structure opérationnelle et financière, à l'augmentation, la formation et la gestion de ses effectifs. L'organisation structurelle et opérationnelle de la Société permet toutefois de gérer ces flux. Par ailleurs, la Société n'anticipe pas une variation importante de sa masse salariale et vise à accroître sa productivité par personne.

### 4.5 Risques financiers et autres risques

#### Capacité à gérer la croissance externe

Les acquisitions ont constitué une part importante de la stratégie de MEMSCAP au cours des dernières années. Dans l'éventualité d'une acquisition future, MEMSCAP pourrait pour ce faire émettre des actions qui dilueraient les actionnaires existants ou contracter des dettes. Ces acquisitions comportent également de nombreux risques, en particulier (i) des difficultés d'intégration de l'activité, de la technologie et des produits acquis, (ii) un détournement de l'attention des dirigeants en charge de l'acquisition de leurs activités traditionnelles, (iii) des effets défavorables sur les relations commerciales existantes avec les fournisseurs et les clients, et (iv) des risques liés à l'entrée sur un marché dont MEMSCAP n'a peu ou pas d'expérience. Toutefois, à ce jour, MEMSCAP a déjà réalisé six opérations de croissance externe (Capto, Cronos, GalayOr, Opsitech, Optogone et Laboratoires La Licorne) qui n'ont généré aucun des effets négatifs potentiels précités.

#### Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt recouvre deux natures de risques :

- Un risque de prix lié aux actifs et passifs financiers à taux fixe. Les variations de taux d'intérêt influent sur la valeur de marché des actifs et passifs financiers à taux fixe ;
- Un risque de flux de trésorerie lié aux actifs et passifs financiers à taux variable. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le résultat futur du Groupe.

Le Groupe, dans le cadre de sa politique générale, arbitre entre ces deux natures de risques. Le Groupe n'a eu recours à aucun instrument dérivé de taux d'intérêt sur les exercices 2010 et 2009 ainsi que sur le 1<sup>er</sup> semestre 2011. Au 30 juin 2011, l'ensemble de l'endettement financier du Groupe à moyen et long terme est contracté à taux fixe à l'exception des emprunts et dettes suivants :

- Le Groupe a souscrit deux emprunts bancaires à taux variable dont le capital restant dû au 30 juin 2011 s'établit respectivement à 1 313 000 euros (31 décembre 2010 : 1 418 000 euros) rémunérés au taux variable Euribor 3 mois + 100 points de base et à 14 000 euros (31 décembre 2010 : 63 000 euros) rémunérés au taux variable Libor 1 mois + 300 points de base.
- Les dettes afférentes aux contrats de location-financement sont intégralement souscrites à taux variable. Le capital restant dû relatif à ces financements s'élève à 256 000 euros au 30 juin 2011 (31 décembre 2010 : 316 000 euros) pour un taux de rémunération moyen annuel de 11,04% (31 décembre 2010 : 8,67%).
- Le découvert bancaire court terme de la filiale norvégienne est rémunéré sur la base du taux variable Eurokrone index court terme + 185 points de base.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du résultat avant impôt du Groupe à une variation de 100 points de base des taux d'intérêt court terme appliquée sur la position variable nette après gestion à moins d'un an, toutes autres variables étant constantes par ailleurs (Impact sur les emprunts à taux variable).

	<i>Augmentation en points de base</i>	<i>(1) Effet sur le résultat avant impôt (€000)</i>	<i>(2) Produit / (Charge) net(te) d'intérêt du Groupe (€000)</i>	<i>Ratio de sensibilité (1) / (2)</i>
1 <sup>er</sup> semestre 2011.....	+ 100	-4	(81)	0,05
Exercice 2010.....	+ 100	3	(43)	(0,06)
Exercice 2009.....	+ 100	7	(104)	(0,07)

De ce fait, le Groupe considère qu'il n'est pas soumis à un risque significatif de variation de taux d'intérêt. Le contrôle de ce risque est réalisé par le directeur financier du Groupe sous la supervision de la direction générale dans le cadre d'états de reporting sur la trésorerie, d'autorisations d'opérer en fonction des types de placements et de limites définies. La Société privilégie les placements liquides en euro au risque limité et ne traite qu'avec des établissements financiers de premier plan. Au 30 juin 2011, la nature et les caractéristiques du risque de taux d'intérêt demeurent similaires à celles de l'exercice précédent.

### Risque de change

Compte tenu de la localisation de ses deux principales filiales aux Etats-Unis et en Norvège, la valorisation des éléments bilanciaux du Groupe est sensible aux variations de change relatives au dollar américain ainsi qu'à la couronne norvégienne. Le Groupe est également exposé à un risque de change transactionnel. Cette exposition naît des ventes ou des achats effectués par les entités opérationnelles dans une devise différente de la monnaie fonctionnelle du Groupe. Pour le 1<sup>er</sup> semestre 2011, environ 71% des ventes du Groupe sont libellées en dollar américain et 23% en euro, 56% du total des charges opérationnelles nettes du Groupe (intégrant les autres produits) étant engagées en couronne norvégienne, 35% en dollar américain et 5% en euro. En 2010, environ 75% des ventes du Groupe, hors activités abandonnées, sont libellées en dollar américain (2009 : 61%) et 24% en euro (2009 : 37%), 47% du total des charges opérationnelles nettes du Groupe (hors activités abandonnées mais intégrant les autres produits) étant engagées en couronne norvégienne (2009 : 30%), 38% en dollar américain (2009 : 36%) et 12% en euro (2009 : 27%). Au 31 décembre 2010 et 2009, l'impact de l'exposition au risque de change transactionnel s'établit comme suit :

	<i>1<sup>er</sup> semestre 2011</i>		<i>31 décembre 2010</i>		<i>31 décembre 2009</i>	
	<i>Dollar américain</i>	<i>Couronne norvégienne</i>	<i>Dollar américain</i>	<i>Couronne norvégienne</i>	<i>Dollar américain</i>	<i>Couronne norvégienne</i>
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actifs (Client et autres débiteurs).....	1 693	78	1 935	128	1 387	251
Passifs (Fournisseurs et autres créditeurs).....	(978)	(1 214)	(853)	(1 113)	(734)	(668)
Position nette avant gestion.....	715	(1 136)	1 082	(985)	653	(417)
Instruments dérivés.....	--	--	--	44	--	2
Position nette après gestion.....	715	(1 136)	1 082	(941)	653	(415)
Impact sur la position nette après gestion de la variation de -1% de la devise.....	(7)	11	(11)	9	(7)	4

Les positions nettes sur les autres devises ne sont pas significatives.

Dans le cours normal de ses activités, la politique du Groupe est de couvrir tous les risques de change opérationnels sur ses transactions en devises étrangères par des instruments dérivés dès lors qu'un engagement significatif de type commercial et/ou financier ferme ou hautement probable en devise étrangère est pris ou connu. Ces instruments dérivés sont limités à des contrats à terme, des swaps et des options de change ayant une maturité initiale inférieure à un an. Cette politique est d'application dans toutes les filiales du Groupe auxquelles il appartient d'en assurer le suivi.

Au 30 juin 2011, le Groupe n'a souscrit aucun contrat de vente à terme de devises. Le Groupe a utilisé sur l'exercice 2010 des contrats de vente à terme de devises afin de couvrir certaines ventes relatives à la filiale norvégienne réalisées en dollar américain. Le montant nominal total des contrats de vente à terme de devises en 2010 s'établit à 3 300 000 dollars américains (2009 : 2 525 000 dollars américains et 625 000 euros). Ces couvertures de flux de trésorerie n'ayant pas été évaluées comme hautement efficaces selon la norme IAS 39, le gain de change afférent, soit un montant de 33 000 euros (2009 : 209 000 euros), a été comptabilisé en résultat de la période. Le montant net consolidé des gains de change, hors activités abandonnées, s'établit à 8 000 euros pour l'exercice 2010 contre une perte de 9 000 euros en 2009.

Les procédures du Groupe visent à réduire l'exposition au risque de change financier en imposant que les emprunts et placements des entreprises contrôlées soient libellés dans la même devise que les flux de trésorerie générés par les activités ordinaires, à savoir dans la monnaie fonctionnelle. Le risque de change est suivi par la direction financière du Groupe qui établit un reporting trimestriel des pertes ou gains de change consolidés et en informe la direction de la Société

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances. Le Groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités commerciales. La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font de même l'objet d'un suivi permanent. Au 31 décembre 2010, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables, au regard des provisions pour dépréciation sur créances clients, s'établit à 26 000 euros (2009 : 73 000 euros). Au 30 juin 2011, ce même montant s'élève à 26 000 euros. Le Groupe estime que le risque lié aux créances en retard de paiement et non dépréciées est non significatif.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est à dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les actifs financiers, cette exposition apparaît minimale, le Groupe ne traitant qu'avec des établissements financiers de premier plan sur des produits de placement au risque limité.

### Risque sur actions ou titres de placement

La trésorerie du Groupe est principalement placée en comptes à terme court terme en euro ainsi qu'en SICAV / OPCVM monétaires en euro. La direction financière vérifie que ces SICAV / FCP monétaires euro ont tous une sensibilité comprise entre 0 et 0,5 et que leur classement en équivalents de trésorerie répond à la position AMF n°2011-13 du 23 septembre 2011 relative au classement des OPCVM de trésorerie en équivalents de trésorerie au regard de la norme IAS 7. De même, une vérification de la performance historique de ces SICAV / FCP monétaires euro est réalisée afin de s'assurer du caractère négligeable du risque de variation de valeur pour ces instruments. Dans le cadre de placements de trésorerie, la Société détient de plus des titres obligataires pour un montant de 1 013 000 euros au 31 décembre 2010 (2009 : 979 000 euros). Ces titres présentent un horizon de placement supérieur à 3 mois et sont classés en actifs financiers non courants disponibles à la vente. Enfin, la Société détient 3 044 actions propres au 31 décembre 2010 pour un montant de 12 000 euros dans le cadre d'un contrat de liquidité. Au 30 juin 2011 ainsi qu'au 31 décembre 2010 et 2009, l'impact de l'exposition au risque sur actions et titres de placement s'établit comme suit :

30 juin 2011 (en milliers)	Portefeuille Actions tierces (Titres participatifs)	Portefeuille Actions propres
Position à l'actif.....	1 068	22
Hors bilan.....	--	--
Position nette globale.....	1 068	22
Impact d'une baisse de 10% des titres.....	(11)	(2)

31 décembre 2010 (en milliers)	Portefeuille Actions tierces (Titres participatifs)	Portefeuille Actions propres
Position à l'actif.....	1 013	12
Hors bilan.....	--	--
Position nette globale.....	1 013	12
Impact d'une baisse de 10% des titres.....	(10)	(1)

31 décembre 2009 (en milliers)	Portefeuille Actions tierces (Titres participatifs)	Portefeuille Actions propres
Position à l'actif.....	979	16
Hors bilan.....	--	--
Position nette globale.....	979	16
Impact d'une baisse de 10% des titres.....	(10)	(2)

### Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires et de contrats de location-financement. Au 30 juin 2011, le Groupe dispose d'une trésorerie immédiatement disponible selon la position AMF n°2011-13 du 23 septembre 2011 de 0,8 million d'euros (31 décembre 2010 : 1,2 millions d'euros, 31 décembre 2009 : 2,2 millions d'euros) et de lignes de crédit disponibles et non-utilisées de 0,1 million d'euros (31 décembre 2010 : 0,2 million d'euros, 31 décembre 2009 : 0,1 million d'euros). Incluant les titres obligataires de placement comptabilisés en actifs financiers disponibles à la vente, le montant total de la trésorerie et des placements afférents à moyen et long terme, s'établit à 1,8 millions d'euros au 30 juin 2011 (31 décembre 2010 : 2,2 millions d'euros, 31 décembre 2009 : 3,1 millions d'euros). Les tableaux suivants synthétisent les échéanciers des passifs financiers (incluant les obligations de location simple et le découvert bancaire) et des actifs financiers courants et non-courants (incluant la trésorerie) au 30 juin 2011, ainsi qu'au 31 décembre 2010 et 2009.

30 juin 2011 (en milliers d'euros)	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Dettes financières.....	(1 491)	(1 485)	(848)
Actifs financiers.....	773	1 071	1 712
Position nette avant gestion.....	(718)	(414)	864
Hors bilan.....	(849)	(1 355)	--
Position nette après gestion.....	(1 567)	(1 769)	864

31 décembre 2010 (en milliers d'euros)	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Dettes financières.....	(1 376)	(1 536)	(997)
Actifs financiers.....	1 280	1 016	1 712
Position nette avant gestion.....	(96)	(520)	715
Hors bilan.....	(898)	(1 791)	--
Position nette après gestion.....	(994)	(2 311)	715

31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Dettes financières.....	(1 679)	(1 970)	(2 202)
Actifs financiers.....	2 087	1 000	--
Position nette avant gestion.....	408	(970)	(2 202)
Hors bilan.....	(832)	(2 299)	--
Position nette après gestion.....	(424)	(3 269)	(2 202)

Au 30 juin 2011 et au 31 décembre 2010, les dettes et emprunts financiers du Groupe ne sont pas de soumis au respect de covenants financiers spécifiques et ne présentent aucune condition d'exigibilité anticipée autre que celles afférentes aux dispositions habituelles relatives aux contrats de location-financement et d'emprunts bancaires.

Au 30 juin 2011, le montant des actifs courants du Groupe s'élève à 8,4 millions d'euros (31 décembre 2010 : 8,8 millions d'euros) couvrant très largement le montant de 4,5 millions d'euros des passifs courants (31 décembre 2010 : 4,2 millions d'euros). La trésorerie disponible du Groupe après déduction du découvert bancaire s'établit à 0,9 million d'euros au 30 juin 2011 (31 décembre 2010 : 1,4 millions d'euros). L'échéancier des engagements et obligations contractuelles du Groupe au 31 décembre 2010 et 2009 est respectivement présenté notes 28.1 (31 décembre 2010) et 25.1

(31 décembre 2009) de l'annexe aux états financiers consolidés, section 20.3.1 du présent Document de Référence. Au 30 juin 2011, la nature et caractéristiques de ces engagements demeurent similaire à celles de l'exercice précédent.

Comme cela est précisé ci-dessous, la croissance de l'activité de MEMSCAP, le besoin d'investissement ou de remboursement de dettes ainsi que la réalisation d'opérations de croissance externe pourraient nécessiter davantage de ressources et contraindre MEMSCAP à lever des capitaux supplémentaires pour faire face à ses besoins de financement. Le Groupe considère toutefois qu'il n'est pas soumis à un risque de liquidité significatif au 30 juin 2011 et au 31 décembre 2010 et qu'il dispose d'une capacité d'accès au crédit conforme à ses objectifs actuels de développement.

#### **Besoins de financements complémentaires**

La croissance de l'activité de MEMSCAP, le besoin d'investissement ou de remboursement de dettes ainsi que la réalisation d'opérations de croissance externe pourraient nécessiter davantage de ressources et contraindre MEMSCAP à lever des capitaux supplémentaires. MEMSCAP pourrait être dans l'impossibilité de lever des capitaux à des conditions acceptables. En outre, en émettant des titres nouveaux, les actionnaires existants seraient dilués et les nouveaux titres pourraient bénéficier de droits qui leur seraient supérieurs. L'impossibilité de lever des fonds à des conditions acceptables se traduirait par l'incapacité de profiter d'opportunités futures, ou de répondre à des exigences imprévues, voire affecter la continuité de l'exploitation.

#### **Actifs nécessaires à l'exploitation**

D'une manière générale, MEMSCAP est propriétaire des actifs nécessaires à son exploitation à l'exception des locaux que la Société loue aux Etats-Unis et en Norvège. En particulier, l'actif utilisé aux Etats-Unis est spécifique à une activité de semi-conducteurs (salle blanche). Le bail de location de MEMSCAP aux Etats-Unis a été prolongé jusqu'en octobre 2014. Si la Société décide de ne pas prolonger ce bail ou que le bailleur refuse de le prolonger, MEMSCAP serait alors dans l'obligation de déplacer ses opérations, ce qui pourrait se traduire par des investissements ou dépenses complémentaires.

#### **Risque de dilution potentielle**

Au cours des derniers exercices, MEMSCAP a réalisé des opérations de croissance externe qui ont été partiellement ou totalement rémunérées en titres, générant ainsi une dilution pour les actionnaires existants. Même si aucune acquisition n'est à l'ordre du jour, MEMSCAP ne peut exclure ne pas procéder dans un avenir plus ou moins proche à de nouvelles opérations de ce type qui pourraient générer une dilution supplémentaire pour les actionnaires. En outre, MEMSCAP a émis divers titres donnant accès au capital dont un état exhaustif est présenté dans chaque document de référence. La dilution potentielle maximum existant à ce jour est mentionnée au chapitre 21.1.4 du présent Document de Référence.

#### **Historiques de pertes sur les 3 derniers exercices**

Sur les 3 derniers exercices, le groupe MEMSCAP a dégagé des pertes consolidées. Malgré les efforts de la Société entrepris pour un retour à la rentabilité et largement décrits dans les documents de référence passés, MEMSCAP ne peut affirmer qu'elle ne sera plus confrontée à une nouvelle situation déficitaire dans un avenir plus ou moins proche.

#### **Absence de dividendes**

MEMSCAP se positionne en tant que valeur de croissance. Aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices et la Société n'entend pas procéder à une telle distribution dans un proche avenir.

#### **Risques liés à la cotation**

MEMSCAP est cotée depuis le 1<sup>er</sup> mars 2001 sur le Nouveau Marché d'Euronext et actuellement sur l'Eurolist du NYSE Euronext (Compartiment C). Les marchés financiers ont connu une volatilité importante sans rapport avec les performances des sociétés. Ces fluctuations du marché peuvent entraîner la chute du cours des actions de MEMSCAP indépendamment de sa performance.

Au-delà de ces aléas de marché, le cours de bourse de l'action MEMSCAP est susceptible de varier sensiblement en raison d'un certain nombre de facteurs, dont certains échappent à son contrôle, en particulier (i) les variations trimestrielles et semestrielles de ses chiffres d'affaires et de ses résultats d'exploitation, (ii) la révision des évaluations financières des analystes boursiers, (iii) la révision des évaluations financières des autres fabricants de solutions basées sur la technologie des MEMS ou des sociétés de technologie en général, (iv) les communiqués relatifs au lancement de nouveaux produits, aux innovations techniques importantes, aux contrats, aux acquisitions ou partenariats stratégiques de MEMSCAP ou de ses concurrents, (v) les rumeurs de marché, (vi) la perte d'un client important, (vii) le recrutement ou le départ d'un employé clé, (viii) les modifications des perspectives économiques générales, (ix) tout écart du chiffre d'affaires ou des pertes de MEMSCAP par rapport aux prévisions des analystes financiers et (x) la cession importante d'actions MEMSCAP.

Le titre MEMSCAP a fait preuve au cours de l'exercice 2010 d'une liquidité importante. Le volume total des titres échangés en 2010 atteint 3,3 millions d'actions et le volume de titres échangés par jour atteint une moyenne sur l'exercice de 12 887 (Source Euronext). Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2011, le volume total des titres échangés atteint 1,6 millions d'actions et le volume de titres échangés par jour atteint une moyenne de 12 302 sur cette même période (Source Euronext). La Société ne peut néanmoins garantir qu'à l'avenir le marché de son titre bénéficiera d'une liquidité suffisante, ceci pouvant rendre difficile la cession d'actions et affecter le cours de bourse.

## **4.6 Assurances**

La Société fait appel à différentes compagnies d'assurances de premier rang pour couvrir les risques de dommages aux biens et de pertes d'exploitation, les risques des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incombent du fait de son exploitation ou du fait de ses produits dans le monde et les risques liés à l'environnement. La politique du Groupe est d'ajuster ses limites de couvertures à la valeur de remplacement des biens assurés ou, en matière de responsabilités, à l'estimation de ses risques propres et des risques raisonnablement escomptables dans son secteur d'activité.

**Responsabilité civile :** L'assurance « Responsabilité Civile » a pour objet de couvrir la responsabilité de la Société soit pendant l'exploitation de l'activité, soit après la livraison des produits, soit dans le cadre de défense pénale et de recours. Un contrat responsabilité civile couvre MEMSCAP S.A. et ses filiales (MEMSCAP Inc., MEMSCAP AS et Laboratoires La Licorne, S.A.S.) compte tenu des particularités de chaque site de production ainsi que des risques liés aux différentes zones géographiques de livraison des produits.

Pour l'ensemble des sociétés du Groupe, les dommages causés lors de l'exploitation sont garantis jusqu'à 9 millions d'euros (plafonnés à 0,7 million d'euros pour la faute inexcusable), 1,5 millions d'euros pour la pollution soudaine et accidentelle, 3 millions d'euros pour les dommages consécutifs, 1,5 millions d'euros pour les dommages immatériels non consécutifs et 0,2 million d'euros pour les dommages aux biens confiés. Les dommages causés après la livraison sont garantis jusqu'à 2,5 millions d'euros dont 0,8 million d'euros pour les dommages immatériels non consécutifs.

**Dommages aux biens et pertes d'exploitation :** Les sites dans lesquels le Groupe exerce ses activités sont répartis dans plusieurs pays. Cette dispersion géographique limite les risques, notamment de pertes d'exploitation, qui pourraient résulter d'un sinistre. Les biens du Groupe sont couverts par des polices d'assurance adaptées aux différents sites de production et font l'objet de visites régulières de la part des assureurs conseils et de leurs experts afin d'ajuster les montants de garantie et les franchises aux diverses activités du Groupe.

Pour les entités françaises du Groupe, les dommages directs sont garantis à hauteur de 4,3 millions d'euros pour les sites immobiliers, les matériels et équipements ainsi que pour les marchandises. Les responsabilités de ces entités en tant que locataires ainsi que le recours des voisins et des tiers sont garanties à hauteur de 2,0 millions d'euros. Les pertes d'exploitation sont quant à elles couvertes à hauteur de 3,7 millions d'euros.

Pour MEMSCAP Inc. et MEMSCAP AS, les dommages directs sont respectivement garantis à hauteur de 13,7 millions de dollars américains et 76,1 millions de couronnes norvégiennes pour les sites industriels. Les pertes d'exploitation sont quant à elles couvertes à hauteur de 3,0 millions de dollars américains pour le site américain et 58,0 millions de couronnes norvégiennes pour le site norvégien.

**Responsabilité civile des mandataires :** Un contrat responsabilité civile des mandataires sociaux de MEMSCAP, S.A. et de ses filiales couvre ce risque à hauteur de 5 millions d'euros par exercice.

**Hommes clés :** Le succès futur de MEMSCAP dépend en grande partie de l'apport permanent des membres de son comité de direction et en particulier de son président (Jean Michel Karam). C'est pourquoi la Société a souscrit une couverture d'assurance vie concernant ce dernier adossé à un contrat de prêt immobilier. Au 31 décembre 2010, la garantie s'établit au capital restant du de cet emprunt soit 248 000 euros au 31 décembre 2010 et 239 000 euros au 30 juin 2011. Le bénéficiaire exclusif de cette police est la société MEMSCAP, S.A. Les indemnités éventuelles seraient alors entièrement affectées au remboursement du capital restant du de cet emprunt souscrit par la société MEMSCAP, S.A. dans le cadre de l'achat de son siège social en 2007.

**Transports des personnes :** MEMSCAP a souscrit une police afin de couvrir ses salariés dans le cadre de leurs déplacements professionnels. Les frais médicaux sont couverts à hauteur de 1 million d'euros et un capital décès / invalidité est prévu à hauteur de 0,2 million d'euros par salarié.

Le montant total des primes d'assurance versées au titre de l'exercice 2010 s'élève à 125 000 euros (2009 : 127 000 euros). A la connaissance de la Société, il n'y a aucun risque significatif non assuré, ni aucun risque assuré en interne.

## 5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

### 5.1 Histoire et évolution de la Société

#### 5.1.1 Raison sociale et nom commercial

La dénomination sociale de la Société est MEMSCAP.

#### 5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

La Société a été immatriculée le 24 novembre 1997 au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Grenoble (France) sous le numéro 414 565 341. Le code APE de la Société est le 2611 Z.

#### 5.1.3 Date de constitution et durée de vie

La Société a été créée le 21 novembre 1997.

La durée de vie de la Société est de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 23 novembre 2096, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipés prévus aux statuts.

#### 5.1.4 Informations de caractère général

##### Siège social

Le siège social de la Société est situé Parc Activillage des Fontaines, Bernin, 38926 Crolles cedex.  
Téléphone : +33 4 76 92 85 00.

##### Forme juridique et législation applicable

La Société a été constituée sous forme de société anonyme de droit français à conseil d'administration. La société MEMSCAP est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à venir, notamment par les dispositions du Code de commerce ainsi que par ses statuts.

#### 5.1.5 Evénements significatifs dans le développement des activités de la Société

Créée en novembre 1997 par Jean Michel Karam, la société MEMSCAP a commencé son activité par la commercialisation de logiciels de CAO (Conception assistée par ordinateur) de MEMS (Cf. Glossaire section 27 du présent Document de Référence). Les MEMS, ou systèmes micro-électro-mécaniques, ou encore micro-systèmes, sont des systèmes microscopiques, qui associent des éléments mécaniques, optiques, électromagnétiques, thermiques et fluidiques à de l'électronique sur des substrats semi-conducteurs. Ils assurent des fonctions de capteurs pouvant identifier des paramètres physiques de leur environnement (pression, accélération, ...) et/ou d'actionneurs pouvant agir sur cet environnement. Cette technologie permet d'améliorer la performance des produits, d'accroître la rapidité des systèmes, de réduire la consommation d'énergie, de produire en masse, de miniaturiser et d'accroître la fiabilité et l'intégration. Son premier outil logiciel, MEMS Xplorer, a été commercialisé en novembre 1998. En 1999, MEMSCAP a acquis des droits exclusifs auprès de la société américaine Tanner Research, aujourd'hui intégrés dans l'outil logiciel de conception MEMS Pro. A partir de l'année 1999 et surtout au cours de l'année 2000, MEMSCAP a augmenté son offre en lançant des programmes de développement de composants MEMS pour le secteur des communications sans fil et optiques. Ce développement s'est traduit par un plan d'embauches massif principalement des ingénieurs, des enregistrements de brevets ainsi que par la signature de plusieurs partenariats stratégiques. Le chiffre d'affaires de la Société a ainsi progressé de 0,5 million d'euros en 1998 à 1,7 millions d'euros en 1999 et à 3,1 millions d'euros en 2000.

Préalablement à son introduction en bourse en 2001, MEMSCAP avait levé plus de 13 millions d'euros lors de deux tours de table (le premier en novembre 1998 et le deuxième en avril 2000) auprès de Seventure Partners (anciennement SPEF Venture), d'Innovacom et du groupe ETF. En 2001, dans un contexte boursier particulièrement difficile, la société MEMSCAP, portée par d'importants contrats dans les communications optiques, s'est introduite sur le Nouveau Marché d'Euronext, levant plus de 101,5 millions d'euros (dont 83 millions d'euros de produit net d'augmentation de capital) pour financer :

- la construction d'une usine de production de MEMS visant à l'origine la production de composants MEMS optiques,
- la croissance externe à travers des acquisitions.

L'exercice 2001 fut une année significative en termes réalisations durant laquelle MEMSCAP a lancé la construction de son usine à Bernin et a réalisé un chiffre d'affaires organique consolidé pour l'année de 9,8 millions d'euros, représentant une croissance de 3,2 fois celui de l'année 2000. Le résultat net consolidé de l'exercice 2001, proche de l'équilibre, s'est établi à (0,2) million d'euros contre une perte nette de 2,6 millions d'euros en 2000. L'année 2001 s'est cependant terminée par l'effondrement de l'industrie de la communication optique. Cette crise n'a pas épargné les clients de MEMSCAP qui se sont désengagés de leurs divisions optiques et activités associées. En 2002, MEMSCAP a de ce fait exécuté un plan de diversification tout en maintenant son potentiel et son savoir-faire dans le domaine des communications. C'est ainsi que MEMSCAP a :

- finalisé l'acquisition de la société norvégienne Capto AS (devenue MEMSCAP AS), spécialiste des capteurs à base de la technologie MEMS, pour les marchés du médical et bio-médical, de l'aéronautique et de la défense,

- achevé la construction de l'usine de Bernin et livré, à partir de cette usine, des petites séries de composants optiques à plus de 31 clients et conclu deux accords de crédit-bail mobilier et immobilier avec deux syndicats bancaires pour un montant de 37,5 millions d'euros dont finalement seuls 26,5 millions d'euros ont été tirés,
- acquis la division Cronos de JDS Uniphase (devenue MEMSCAP Inc.), incluant des équipements pour une valeur d'origine de plus de 35 millions d'euros, et devenant le fournisseur exclusif de JDS Uniphase (le leader mondial des composants optiques) dans les produits à base de MEMS, avec un montant annuel minimum de commandes assuré.

Au regard de l'ampleur de la crise qui a affecté l'ensemble des acteurs du domaine et les clients de MEMSCAP, la Société s'est attachée, dès 2003, à optimiser ses capacités de production en regroupant l'ensemble de sa production de MEMS silicium dans son usine de Caroline du Nord et en arrêtant par conséquent les opérations de production de son usine de Bernin en France.

Par ailleurs, la Société a établi un plan de rationalisation fondé sur les axes suivants :

- Centralisation de la Société sur les métiers à fort potentiel de croissance et de rentabilité.
- Redimensionnement des ressources de la Société à la nouvelle stratégie.
- Rationalisation et réduction des coûts,
- retour à la croissance en 2003 en parallèle à la préparation d'une base solide pour 2004,
- Renforcement de la trésorerie.

Ces axes ont été mis en œuvre notamment dans le cadre des deux opérations de croissance externe avec l'acquisition de la société Galay Or Inc. en octobre 2003 et celle d'Opsitech S.A. en novembre 2003.

Les exercices 2004 et 2005 ont été marqués par la progression des indicateurs opérationnels du Groupe, le chiffre d'affaires s'établissant respectivement à 8,8 millions et 10,0 millions d'euros, alors même que la perte nette était réduite de plus de moitié pour s'établir à (4,2) millions d'euros sur l'exercice 2005. La Société a procédé sur ces exercices aux réalisations suivantes :

- l'acquisition fin décembre 2004 de la société française Optogone venant renforcer la recherche et développement corporate ainsi que la trésorerie du Groupe,
- l'expansion de la capacité de production de l'usine de Caroline du Nord grâce au passage au format de tranches silicium de 6 pouces qui s'est achevée fin février 2005,
- la réalisation de deux augmentations de capital avec émission de bons de souscription d'actions, soit un produit brut de 11,3 millions d'euros sur l'exercice 2005,
- la vente du bâtiment de bureaux du site de Bernin en octobre 2005 pour une valeur nette de cession de 6,8 millions d'euros,
- la participation de l'activité IntuiSkin au chiffre d'affaires consolidé,
- le déploiement de nouveaux produits et la croissance du portefeuille clients du Groupe.

L'année 2006 a quant à elle constitué une année charnière permettant au Groupe d'afficher une situation financière saine ainsi qu'une croissance annuelle de l'activité de 46%. Les principaux faits marquants de l'exercice ont été les suivants :

- la progression de 46% du chiffre d'affaires consolidé par rapport à l'exercice précédent,
- l'amélioration de la marge brute de plus de 13,5 points,
- la rentabilité du Groupe sur l'ensemble du second semestre,
- une trésorerie disponible de 10,4 millions d'euros et l'élimination de l'endettement net du Groupe,
- la vente du site industriel inexploité de Bernin pour un montant net de 13 millions d'euros ainsi que la résiliation anticipée du bail commercial portant sur les bureaux du site de Bernin,
- le regroupement des actions MEMSCAP dont la cotation des nouvelles actions se fait sous le code mnémonique « MEMS » depuis le 20 mars 2006.

L'amélioration des fondamentaux financiers du Groupe s'est poursuivie sur l'exercice 2007 permettant d'afficher la 6<sup>ème</sup> année de croissance consécutive avec un chiffre d'affaires consolidé s'élevant à 16,4 millions d'euros. L'exercice a de même été marqué par l'acquisition des Laboratoires La Licorne venant renforcer le pôle technologies de la peau du Groupe MEMSCAP. La dégradation marquée de l'environnement économique dès le second semestre 2008 a toutefois pesé sur les performances du Groupe afférentes aux exercices 2008 et 2009 dont les chiffres d'affaires respectifs se sont établis à 15,4 et 10,3 millions d'euros. Souhaitant adopter une approche prudente face à des conditions de marché dégradées, le Groupe a effectué, en conformité avec les normes IFRS, une dépréciation d'actifs à hauteur de (6,2) millions d'euros au titre de l'exercice 2008.

Sur l'exercice 2010, le Groupe a présenté une croissance de son chiffre d'affaires de 41% à périmètre comparable pour s'établir à 13,0 millions d'euros (2009 : 9,3 millions d'euros hors activités cédées). Cette progression marquée atteste de la reprise observée sur l'ensemble des secteurs de marché du Groupe après un exercice 2009 fortement affecté par un contexte de crise économique globale. Cette croissance significative a permis au Groupe d'afficher un résultat opérationnel ainsi qu'un résultat net des activités poursuivies à l'équilibre sur l'exercice contre une perte opérationnelle et une perte nette des activités poursuivies de -3,6 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. Par ailleurs, le Groupe a procédé sur l'exercice 2010 à la cession de ses filiales IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute. Cette cession a été conclue le 26 mai 2010, date à laquelle Memscap a apporté l'intégralité des titres IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute à la société iCosmeceuticals en échange d'une participation de 15,8% au capital d'iCosmeceuticals valorisée à 1,6 millions d'euros. Au 31 décembre 2010, cette participation s'établit 14,6% (11,60% à la date du présent Document de Référence), valorisée selon les normes IAS/IFRS à 1,7 millions d'euros, consécutivement à la souscription d'un nouvel investisseur au capital de la société iCosmeceuticals. Dans le cadre de cette opération, le Groupe a conclu par ailleurs un contrat de licence exclusive avec la société iCosmeceuticals sur les actifs de la société Laboratoires La Licorne, dont la marque Ioma. Selon cet accord, les Laboratoires La Licorne, filiale intégralement détenue par Memscap, percevront des redevances sur la vente des produits cosmétiques et dermoceutiques Ioma, avec une clause de cession de ces actifs en faveur d'iCosmeceuticals par le paiement au Groupe d'un montant de 3,5 millions d'euros en numéraire. Cette cession s'est inscrite dans le cadre de la politique du Groupe visant à se concentrer sur les marchés de l'avionique et défense, du médical et biomédical, des communications optiques et de l'optique adaptative sur lesquels sont actives ses divisions Produits sur mesure et Produits standards, et ce avec des coûts de siège réduits. De plus, la participation iCosmeceuticals ainsi que l'accord de licence et l'option d'achat sur les actifs des Laboratoires La Licorne, permettent au Groupe d'être à même de bénéficier du développement potentiel des activités d'IntuiSkin qui se trouve, via cette cession, dotée des moyens financiers nécessaires à la réalisation de son plan d'affaires.

Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2011, l'activité du Groupe présente un repli de 21% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2010, période précédemment marquée par de forts volumes de ventes suite à des décalages de commandes de l'exercice 2009 sur l'exercice 2010. Cette évolution du chiffre d'affaires consolidé résulte principalement de la faiblesse transitoire de la demande sur le segment des communications optiques liée au manque d'écoulement des stocks par les donneurs d'ordre du secteur.

## 5.2 Investissements

### 5.2.1 Principaux investissements réalisés aux cours des exercices 2008, 2009, 2010 et au 1<sup>er</sup> semestre 2011

#### Exercice 2008

Le montant total des investissements de la Société pour l'exercice 2008 s'élève à 2,7 millions d'euros. Le Groupe a procédé sur l'exercice à l'acquisition d'un immeuble basé en Caroline du Nord (Etats-Unis d'Amérique) pour un montant de 1,2 millions d'euros incluant le terrain et les agencements afférents. Cet immeuble héberge les bureaux et les laboratoires de test, précédemment en location, de la division Produits sur mesure et demeure à même d'accueillir, si nécessaire, la réalisation d'une salle blanche. Les autres principales acquisitions d'actifs corporels comprennent des équipements industriels relatifs à la filiale norvégienne (0,3 million d'euros). Ces acquisitions ont été financées par emprunts bancaires ou crédit-bail. Par ailleurs, les principales acquisitions d'actifs incorporels de l'exercice 2008 concernent une licence de commercialisation relative à la société IntuiSkin (0,7 million d'euros) ainsi que les frais de recherche et développement capitalisés afférents à l'activité Produits standards / Capteurs (0,2 million d'euros) conformément à la norme IAS 38.

#### Exercice 2009

Le montant total des investissements de la Société pour l'exercice 2009 s'élève à 1,0 million d'euros. Les principaux investissements correspondent à des agencements et équipements de même qu'à un droit au bail relatifs aux activités IntuiSkin (0,4 million d'euros), du matériel industriel afférent à la filiale norvégienne du Groupe (0,1 million d'euros). Ces acquisitions ont notamment été financées par emprunts bancaires ou crédit-bail. Les frais de recherche et développement capitalisés relatifs à l'activité Produits standards / Capteurs s'élèvent par ailleurs à 0,3 million d'euros conformément à la norme IAS 38.

#### Exercice 2010

Le montant total des investissements de la Société pour l'exercice 2010 s'élève à 0,6 million d'euros et comprennent 0,2 million d'euros de matériel industriel ainsi que 0,4 million d'euros de frais de recherche et développement capitalisés relatifs à la filiale norvégienne du Groupe. Les investissements en matériel sont financés par des contrats de crédit-bail.

#### Premier semestre 2011

Le montant total des investissements de la Société pour le 1<sup>er</sup> semestre 2011 s'élève à 0,3 million d'euros et comprennent l'acquisition de matériel industriel pour un montant de 0,1 million d'euros ainsi que 0,2 million d'euros de frais de recherche et développement capitalisés afférents aux filiales norvégienne et américaine du Groupe.

### 5.2.2 Principaux investissements en cours

Le principal investissement en cours sur le second semestre 2011 concerne l'acquisition d'un équipement industriel pour un montant résiduel de 0,3 million de dollars américains. Cet investissement fera l'objet d'un financement par emprunt bancaire. Il n'existe pas d'autres investissements significatifs en cours pour lequel la Société aurait pris un engagement ferme.

### 5.2.3 Principaux investissements que la Société compte réaliser à l'avenir

La Société n'a actuellement aucun projet d'investissement significatif à court terme. Les investissements à l'avenir seront principalement orientés vers le maintien des ressources du Groupe et de l'évolution (upgrade) de certaines machines de production afin d'augmenter leur capacité de production si besoin était.

## 6 APERCU DES ACTIVITES

### 6.1 Principales activités et stratégie de MEMSCAP

#### 6.1.1 Caractéristiques essentielles des activités du Groupe

MEMSCAP est le fournisseur de solutions innovantes basées sur la technologie des MEMS (Cf. Glossaire section 27 du présent Document de Référence). Les MEMS, ou systèmes micro-électro-mécaniques, ou encore micro-systèmes, sont des systèmes microscopiques, qui associent des éléments mécaniques, optiques, électromagnétiques, thermiques et fluidiques à de l'électronique sur des substrats semi-conducteurs. Ils assurent des fonctions de capteurs pouvant identifier des paramètres physiques de leur environnement (pression, accélération, ...) et/ou d'actionneurs pouvant agir sur cet environnement. Cette technologie permet d'améliorer la performance des produits, d'accroître la rapidité des systèmes, de réduire la consommation d'énergie, de produire en masse, de miniaturiser et d'accroître la fiabilité et l'intégration.

Les microsystèmes de MEMSCAP sont présents dans plus de 40 000 avions, dans les téléphones portables et les réseaux télécoms. Ils assurent des milliers de procédures chirurgicales dans les blocs-opérateurs, et sont autant indispensables qu'ils sont invisibles. Les solutions fournies par MEMSCAP comprennent des composants et modules hardware, des éléments de propriété intellectuelle, de la conception et de la production à façon.

L'offre de MEMSCAP, basée sur l'innovation et l'expérience, s'articule autour de trois cœurs d'activité :

- Les produits sur mesure, qui comprennent la conception et la fabrication de composants MEMS, la concession de licences de propriété intellectuelle ainsi que les projets de coopération clients pour le développement et la production à façon ;
- Les produits standards, qui intègrent la conception et la fabrication de capteurs et de systèmes de mesures multi-fonctionnels destinés aux secteurs du médical, du biomédical ainsi qu'à ceux de l'industrie aéronautique et de la défense ;
- Le pôle dermocosmétique, qui intègre l'exploitation et la gestion des actifs du Groupe relatifs aux secteurs de la dermatologie et de la cosmétique, dont notamment la marque Ioma ainsi que la participation dans la société iCosmeceuticals.

Parmi les clients de MEMSCAP figurent notamment Siemens, GE Medical, Philips Medical Systems, L3 Communications, Penny & Giles Aerospace, Meggitt Avionics, Aeronic, Avidyne, Sedat, JDS Uniphase, Glimmerglass Networks, BMC, CardioMEMS, Diehl, Liebherr, Harco, Given Imaging, etc. S'appuyant sur son offre technologique avancée, son vaste portefeuille de brevets, son outil de production et ses équipes à l'expérience mondialement reconnue, MEMSCAP s'affirme aujourd'hui comme le leader des solutions innovantes fondées sur les systèmes et technologies MEMS (Source : Société).

#### 6.1.2 Stratégie de MEMSCAP

Depuis sa création en novembre 1997, MEMSCAP a développé et acquis des compétences qui font d'elle aujourd'hui un des acteurs majeurs du domaine des MEMS. MEMSCAP est aujourd'hui focalisée sur les activités à fort potentiel de croissance et de rentabilité et fournit des produits standards et des produits sur mesure pour tout le spectre des applications MEMS. MEMSCAP base son exécution stratégique sur les axes suivants :

### **1/ Une stratégie de déploiement de ses produits et technologies sur le marché**

Forte d'un portefeuille technologique constamment étoffé, protégée par plus de 100 brevets ou demandes de brevets, MEMSCAP vise à déployer massivement ses produits et technologies sur le marché.

Dans l'industrie aéronautique, MEMSCAP déploie ses produits dans plusieurs applications, allant des systèmes de mesure anémo-barométrique (Air Data Computer) à la pressurisation de cabine et les autres applications nécessitant une mesure de pression (comme les sondes intelligentes, les systèmes de climatisation, les systèmes de fermeture des portes, etc.). Avec l'introduction de la série TP3100 en 2006, sa certification par l'Autorité de l'Aviation Civile et le succès du Projet HASTAC achevé en 2008 qu'elle présidait (et par lequel MEMSCAP a créé, développé et va commercialiser la nouvelle génération de transducteurs contenant les capteurs MEMS parmi les plus précis du marché), MEMSCAP étend son offre pour fournir non seulement des composants mais aussi des modules comportant toute l'électronique et le logiciel embarqué, permettant à ses clients de réduire leurs propres coûts. MEMSCAP est par ailleurs membre du projet Européen HISVESTA, s'inscrivant dans le prolongement des travaux effectués avec succès dans le cadre du projet HASTAC, et permettant à la Société d'adresser les applications contrôle moteur nécessitant un fonctionnement en haute température. MEMSCAP se qualifie chez une large majorité de fournisseurs de systèmes aéronautiques afin d'attirer à elle la majorité de la production en volume, commandée à chaque lancement d'un programme de fabrication d'avions ou de remplacement de modules aéronautiques.

Dans le secteur médical, MEMSCAP compte élargir le déploiement de ses capteurs de pression sanguine et physiologique et leurs accessoires plastiques (dômes) jetables après chaque utilisation, et compte également poursuivre sa pénétration du marché de la filtration et purification sanguine ainsi que celui de la dialyse. Enfin, pour son offre de produits sur mesure (fourniture de puces ou de tranches silicium MEMS), la Société sert notamment les marchés des communications optiques, du biomédical, du grand public (microphone silicium) et de la sécurité. L'effort principal dans cette activité est de ramener les projets actuellement en phase de développement en pré-production et ceux en pré-production en phase de production.

### **2/ Une optimisation des ressources et des moyens de production**

MEMSCAP s'est attachée à optimiser ses capacités de production. En ce sens, la Société a regroupé l'ensemble des opérations de production de MEMS silicium dans son usine de Caroline du Nord (Etats-Unis) et sa production de produits finis (mise en boîtier) en Norvège. L'optimisation des ressources et des moyens de production a permis à la Société de réduire considérablement ses coûts et d'augmenter significativement sa productivité.

### **3/ Une activité Recherche & Développement efficace**

MEMSCAP maintient une activité de recherche et développement importante. Ces activités de recherche et de développement comptent un effectif moyen de 19 salariés pour l'exercice 2010 (2009 : 23 salariés), soit 23% de l'effectif global (2009 : 24%). Le montant des frais de recherche et développement comptabilisé en charge et activé ainsi que les modalités retenues concernant l'activation sont respectivement présentés en notes 2.4.7, 2.4.21, 7.7 (Exercice 2010) et notes 2.4.7, 2.4.21, 5.7 (Exercice 2009) de l'annexe aux états financiers consolidés, section 20.3.1 du présent Document de Référence. La Recherche et Développement assure le développement de briques technologiques communes aux divisions de la Société ainsi que le développement et l'exploitation du portefeuille de propriété intellectuelle de MEMSCAP. MEMSCAP coopère avec ses partenaires industriels dans des programmes de recherche visant à couvrir les coûts opérationnels de cette activité. La mission principale de cette activité est la génération de nouveaux moteurs de croissance pour le Groupe. Ces programmes de recherche et développement ont permis la mise sur le marché de plus de 25 produits MEMS sur des segments de marché particulièrement exigeants tels que l'aéronautique, les communications ainsi que le biomédical et médical.

#### **6.1.3 Avantages concurrentiels de MEMSCAP**

MEMSCAP couvre l'ensemble de la chaîne de valeur dans le domaine des MEMS et dispose d'une offre particulièrement exhaustive allant de la conception des puces, des composants et des modules à leur production en volume, en passant par l'assemblage et la mise en boîtier ainsi que le test, la calibration, l'analyse de fiabilité et l'assurance qualité. MEMSCAP bénéficie donc d'une position concurrentielle très forte, caractérisée par de nombreux atouts :

**Une expertise confirmée dans les technologies MEMS.** L'expertise et l'expérience de ses équipes internationales, son vaste portefeuille de brevets sur les technologies MEMS, de même que les relations étroites qu'elle entretient avec des centres de recherche et développement réputés dans le domaine des MEMS, ont permis à MEMSCAP d'accroître sa position de leader dans le secteur des technologies MEMS. En effet, MEMSCAP a mis sur le marché plus de 25 produits utilisant la technologie des MEMS.

**Une des capacités de développement et de production MEMS les plus reconnues au monde.** L'acquisition de Cronos, ex-division de JDS Uniphase, en novembre 2002, a donné à MEMSCAP un savoir-faire dans le métier des services de fabrication et les produits sur mesure avec des modèles économiques validés et une réputation établie dans le monde entier. Avec la transition de son site de production, en Caroline du Nord, du format 4 pouces au format 6 pouces, réalisée en 2004 et 2005, MEMSCAP possède des moyens de développement et de production MEMS particulièrement efficaces et adaptables.

**Des techniques de production de masse à haut rendement et à un coût d'assemblage réduit.** Les procédés de fabrication des produits MEMS de MEMSCAP sont des techniques de fabrication collective permettant des volumes importants de production. Leur ingénierie est conçue pour garantir des rendements élevés se traduisant par des réductions de coûts importantes. MEMSCAP est également en mesure de combiner diverses étapes du procédé de fabrication, ce qui lui permet de concevoir et de mettre en œuvre dans de brefs délais, des variations de ses produits, lui permettant d'offrir ainsi une réaction rapide aux changements de la demande du marché ou aux demandes des clients.

**Une offre diversifiée.** MEMSCAP fournit des solutions innovantes pour tout le spectre des applications MEMS. Le Groupe fournit des produits et services standards et sur mesure pour toutes sortes d'applications allant du médical et bio médical, du marché du grand public aux communications, en passant par celui de l'aéronautique et de la défense.

**Une offre élargie du pur composant MEMS jusqu'aux modules.** MEMSCAP fournit des composants au travers de sa division Produits sur mesure, et propose une offre plus globale allant jusqu'au module via sa division Produits standards.

**Une solution à la fois fiable, robuste et sûre.** Les composants de MEMSCAP sont conçus, fabriqués et testés rigoureusement afin de pouvoir résister à des environnements hostiles, tels que des températures extrêmes, de grandes différences de pression, des chocs ou des vibrations. La fiabilité des solutions MEMS de MEMSCAP est apparente dans son offre de capteurs dédiés aux industries médicale et aérospatiale. Ces capteurs sont déjà déployés dans la majorité des avions civils (tels que les A319, A320, A340 et A380 d'Airbus ou les B717, B727, B737, B747, B757, B767 et B777 de Boeing ou le Mustang Citation de Cessna, le Adam A700, l'Eclipse 500, les avions d'Embraer ou les avions de New Piper), et militaires (tels que les Eurofighter, Harrier/AV8-B, Super Puma 1, Westland-Augusta EH101, Joint Strike Fighter) ainsi que dans les équipements médicaux des principaux fournisseurs comme Siemens, GE Medical et Philips. Tous les produits MEMSCAP sont qualifiés selon les normes en vigueur correspondant à leurs applications.

**Un vaste portefeuille de brevets.** MEMSCAP possède un portefeuille de brevets MEMS parmi les plus larges au monde avec plus de 100 brevets, demandes de brevets et licences au 31 décembre 2010 (Source Société).

#### 6.1.4 Concurrence (Sources : Société)

La technologie MEMS est une technologie semi-conducteur utilisée comme solution de réduction de coût, de miniaturisation ou de fiabilité. Les marchés des solutions MEMS sont diversifiés et caractérisés par des besoins et des capacités technologiques en évolution rapide. MEMSCAP fournit aujourd'hui des produits standards et des produits sur mesure, principalement pour les segments de marché suivants : le médical, l'avionique et la défense pour les produits standards ; le grand public, les communications et le biomédical pour les produits sur mesure. MEMSCAP est la première société de produits MEMS indépendante à être cotée. MEMSCAP possède peu de concurrents directs pour l'ensemble de ses activités bien que certaines divisions appartenant à des groupes ou des sociétés indépendantes puissent être concurrentes à l'une de ses divisions. Il n'est cependant pas possible de chiffrer l'activité de ces divisions. Si les concurrents sont privés (non cotés) ou appartenant à des groupes, l'information n'est, de même, pas disponible. Les concurrents de MEMSCAP utilisent soit les MEMS soit d'autres technologies.

**Sur le marché des produits standards :** Dans chacune de ces applications les concurrents sont :

- Honeywell, Kulite, GE Druck, Weston Aerospace (solution mécanique par vibration et non à base de MEMS), Rosemont (une société de BF Goodrich) pour l'avionique et le militaire ;
- Medex et Biosensors pour le médical.

**Sur le marché des produits sur mesure :** Plusieurs sociétés sont positionnées sur ce marché. Cependant, peu d'entre elles peuvent être considérées comme concurrentes sur certains procédés de fabrication. Tel est le cas, par exemple, de Sony dans le cadre des applications grands publics, et notamment le microphone silicium. La majorité des sociétés actives dans ce cadre agit plutôt comme « foundry » (fabrication pour compte de tiers) ou simple producteur à leurs clients alors que l'offre de la Société s'articule autour de ses propriétés intellectuelles et de ses brevets.

### 6.2 Principaux marchés

#### 6.2.1 Tour d'horizon du marché des MEMS

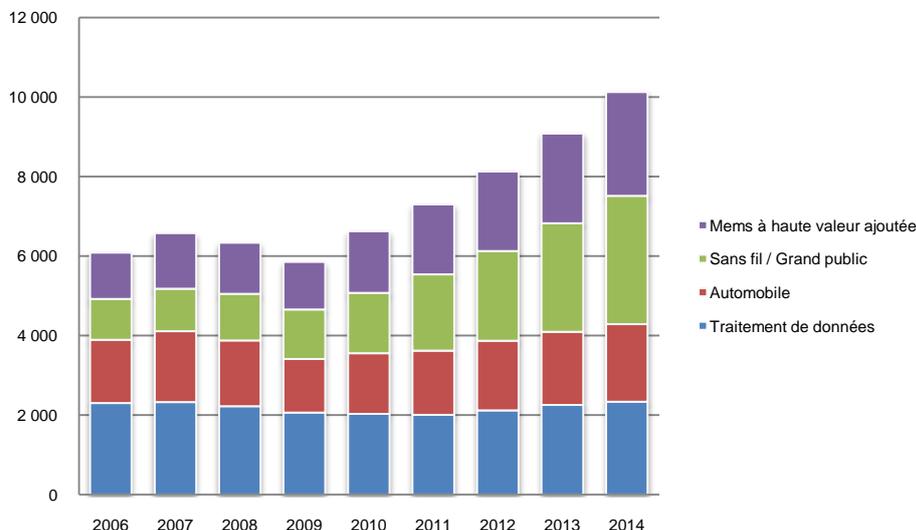
Un grand nombre de secteurs bénéficient des technologies MEMS, qui conjuguent la micro-électronique des semi-conducteurs et la technologie du micro-usinage, permettant ainsi la réalisation de systèmes entiers sur une puce. La technologie des MEMS a connu ses premiers développements vers 1970. Le déploiement de cette technologie dans des applications commerciales s'est produit au début des années 90, notamment dans des applications automobiles (tels que les capteurs MEMS pour airbag, etc.) et des applications périphériques informatiques (telles que les cartouches d'imprimantes à jet d'encre) ainsi que dans des applications médicales, aérospatiales et de la défense. En 1997, l'utilisation des MEMS s'est étendue aux secteurs des communications sans fil et optiques, dans lesquels MEMSCAP fut l'un des tous premiers acteurs.

Le marché global des MEMS est estimé à 6,6 milliards de dollars américains en 2010 et devrait connaître une croissance annuelle en valeur de 11,6% en taux annuel brut composé (CAGR) sur la période 2009 - 2014 (Source iSupply). Ce marché des MEMS peut être divisé en deux segments majeurs :

- le segment des marchés établis, tels que l'automobile, les applications périphériques, le médical et l'aéronautique, représentant la majeure partie de la taille du marché des MEMS en 2010,
- le segment des marchés émergents, tels que les applications grand public (consumer), les communications et le biomédical, représentant la majeure partie de la croissance du marché des MEMS.

#### Projection du marché global des MEMS par secteur d'application (en millions de US\$)

Source iSupply High-Value Mems Tracker H2 2010



#### 6.2.2 Le marché des MEMS, par et pour MEMSCAP

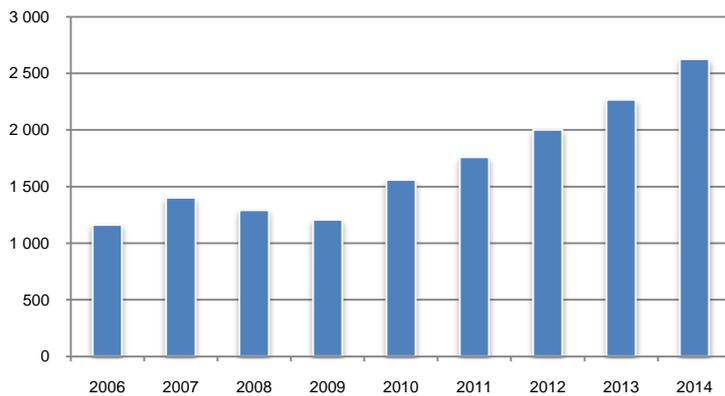
La stratégie de MEMSCAP est une stratégie de produit et varie selon que l'offre s'articule autour de produits standards ou de produits sur mesure :

- Pour les produits standards, MEMSCAP sert l'industrie médicale, biomédicale, l'aéronautique et la défense. MEMSCAP s'adresse ici au segment des marchés établis.
- Pour les produits sur mesure, MEMSCAP s'est positionnée en premier lieu sur les applications émergentes, notamment les applications biomédicales et les communications. En synergie avec sa stratégie dans les produits standards, la Société vise les applications des produits sur mesure ayant de petits et moyens volumes avec un fort taux de marge plutôt que les applications de grands volumes et de faibles marges.

L'offre de MEMSCAP se positionne avant tout sur le segment de marché des MEMS à haute valeur ajoutée correspondant à un marché global de plus de 1,5 milliards de dollars américains en 2010, soit 23% du marché total des MEMS. Ce marché présente une croissance annuelle estimée en valeur de 16,8% en taux annuel brut composé (CAGR) sur la période 2009 - 2014, passant de 1,2 milliards de dollars en 2009 à 2,6 milliards de dollars en 2014. Sur cette même période, la croissance en termes d'unités est de 19,6%, de 86 millions d'unités en 2009 à 212 millions d'unités en 2014.

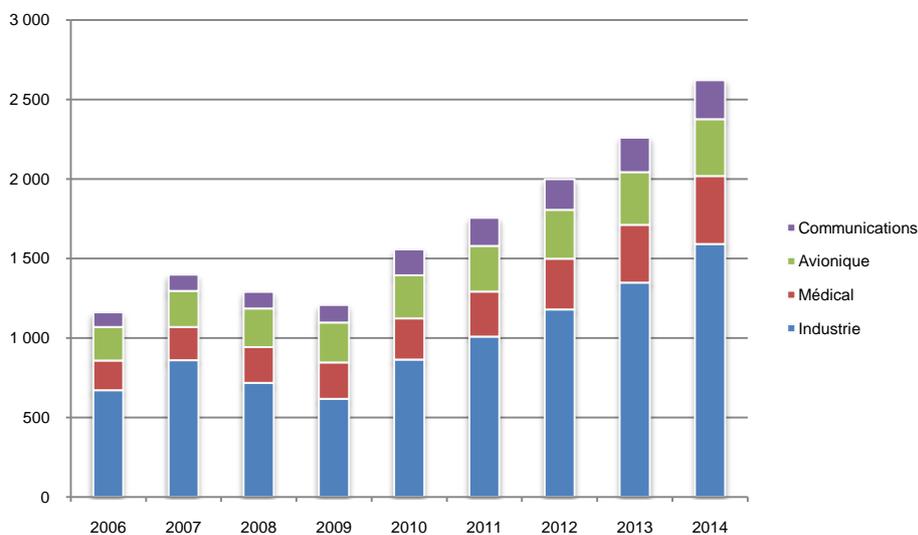
### Projection du marché des MEMS à haute valeur ajoutée (en millions de US\$)

Source iSupply High-Value Mems Tracker H2 2010



### Projection du marché des MEMS à haute valeur ajoutée par secteur d'application (en millions de US\$)

Source iSupply High-Value Mems Tracker H2 2010



### 6.2.3 L'offre de MEMSCAP

#### 6.2.3.1 Les produits standards

##### L'industrie médicale

L'industrie médicale est un marché en pleine expansion utilisant les MEMS dans plusieurs de ses applications. Sur ce marché, MEMSCAP offre des capteurs de pression sanguine et physiologique, et notamment, la pression sanguine invasive ainsi que la filtration sanguine, avec une orientation vers des produits utilisant des capteurs réutilisables avec des accessoires en plastique (dômes) jetables après utilisation. Cette offre repose sur deux familles de produits : la famille des capteurs SP840 destinés à la mesure de pression physiologique invasive (dont la pression sanguine) et la famille des SP850 destinés à être intégrés directement dans les appareils médicaux (dont les appareils de dialyse et filtration).



Un capteur de pression sanguine de la famille SP850



Le capteur de pression sanguine SP844 et son dôme jetable

La famille des capteurs physiologique SP840 est celle qui représente le principal du chiffre d'affaires réalisé dans le médical. Ce capteur est un capteur de pression sanguine pour des mesures de pression intra-vasculaire. Le capteur utilise des accessoires jetables (e.g. des dômes plastiques, des sets entiers) après chaque procédure d'utilisation. Ce produit est aujourd'hui acheminé sur le marché à travers les principaux constructeurs de systèmes de monitoring, tels que Siemens, Philips ou GE Medical. Ce marché de la pression sanguine invasive réutilisable est actuellement estimé à 40 000

capteurs par an et à 6 millions d'euros en valeur. A la date du présent Document de Référence, MEMSCAP possède plus de 30% de ce marché en volume.

La famille des capteurs physiologique SP850 est celle qui représente le plus grand potentiel de croissance du chiffre d'affaires dans le médical. A partir de 2006, MEMSCAP a étendu son offre pour servir le marché de la filtration sanguine, estimé à 100 000 capteurs par an et à 25 millions d'euros. De même, le Groupe a élargi en 2006 son offre aux marchés du monitoring général du patient, estimé à 20 millions d'euros et à celui des systèmes d'infusion estimé à 50 millions d'euros (Estimation de la Société). A la date du présent Document de Référence, le total de ces marchés médicaux est donc de l'ordre de 100 millions d'euros (Source : Société). Cette activité au sein du Groupe étant actuellement en phase de développement commercial, les parts de marché de MEMSCAP sont actuellement non significatives au regard du marché total. Cette activité devrait être amenée à se développer progressivement compte tenu de l'avancée des programmes en cours.

### L'industrie avionique et de défense

Dans ce secteur, MEMSCAP offre des capteurs de pression absolue, relative et différentielle, sous forme de composants sans électronique, ainsi que sous forme de modules intégrant toute l'électronique et le logiciel embarqué. Cette gamme de capteurs à haute valeur ajoutée et à applications multiples est particulièrement adaptée aux environnements sévères.



Le capteur de pression SP 82

**La famille de capteurs SP82 (SP82, SP82C, SP82H):** Ces capteurs sont dédiés à la mesure de pression notamment pour les calculateurs anémo-barométriques et en cabine. Ils sont aujourd'hui présents dans l'aviation internationale tant civile (tels que les A319, A320, A340 et A380 d'Airbus ou les B717, B727, B737, B747, B757, B767 et B777 de Boeing ou le Cessna Mustang, le Adam A700, l'Eclipse 500, les avions d'Embrayer et les avions de New Piper), que militaire (tels que les Eurofighter, Harrier/AV8-B, Super Puma 1, Westland-Augusta EH101). Ces capteurs volent aujourd'hui sur plus de 40 000 avions dans le monde.

**La série des modules de pression TPxxxx :** Les produits TPxxxx, soit dotés de la certification internationale DO178B niveau B (une des certifications pour produits et composants aéronautiques les plus strictes) de l'Autorité de l'Aviation Civile soit qualifiés selon la norme DO254, font partie de la gamme aéronautique MEMSCAP. La très haute qualité, fiabilité et précision de ces capteurs conformes aux normes aérospatiales et défense, offrent des résultats inégalés dans une vaste gamme d'applications tels la météorologie, l'instrumentation, les systèmes de test au sol, la mesure pour les calculateurs anémo-barométriques etc. Par exemple, le TP3100 est une unité de haute précision entièrement compensée, jouissant d'une flexibilité accrue, ainsi que d'un « potential down time ». Il opère en configuration en boucle fermée, permet d'éliminer l'envoi de données non-requises, ne nécessite pas de re-calibration, compense la température et les effets non-linéaires et intègre un logiciel embarqué certifié. Il est également équipé du capteur haute-performance MEMSCAP SP82. Par ailleurs, le capteur TPS3150 est un commutateur (switch) de pression. Ce produit utilise la technologie de la famille TPxxxx et constitue un élément important de la valve régulant la pression dans la cabine. Enfin, MEMSCAP a mis au point fin 2008, notamment dans le cadre du programme HASTAC, une nouvelle génération de transducteurs qui devrait révolutionner les systèmes de gestion anti-collision aérienne en offrant une stabilité à long terme deux fois supérieure à celle des meilleurs transducteurs MEMS actuellement existant. Conçus, fabriqués, simulés, assemblés, testés et mis en boîtiers par MEMSCAP, ces transducteurs contiennent de l'électronique aux méthodes de compensation radicalement nouvelles et sont capables de maintenir la précision de la mesure sur de très longues périodes d'utilisation. Ces modules permettent de réduire la séparation verticale minimale entre les avions de moitié de 2 000 à 1 000 pieds pour les avions volant au dessus de 29 000 pieds, ce qui permettra d'augmenter la capacité aérienne de 20%.



Le module de pression TP3100



Le commutateur de pression TP3150

A la date du présent Document de Référence, le marché des capteurs de pression adressé par MEMSCAP est estimé à environ 80 millions d'euros (estimation de la Société), dont 30 millions d'euros dans les applications des altimètres et systèmes anémo-barométriques (ADC), 20 millions d'euros dans les applications de la pression de cabine et de la régulation cabine, 30 millions d'euros dans les applications du contrôle de la pression dans les moteurs et les encodeurs (Source : Société). La Société adresse principalement le marché des altimètres et systèmes anémo-barométriques (ADC), avec actuellement une part de marché en volume de 20% (Source : iSuppli High Value MEMS Tracker H1 2010). Depuis 2006, la Société a de même fait évoluer son offre vers les capteurs de pression cabine pour lesquels elle dispose à ce jour d'une part de marché en volume de 2%. Ce segment d'activité étant récent au regard des cycles de vente observés sur le secteur de l'aéronautique, cette part de marché est amenée à progresser de manière significative sur le court et moyen terme.

**La série des modules différentiels de pression TPDxxxx :** Les produits TPDxxxx sont des modules de pression différentiels intégrant deux capteurs de pression MEMSCAP, l'un effectuant une mesure de pression absolue et l'autre différentielle, une électronique de traitement et les interfaces pneumatiques avec le système (manifolds). Cette gamme de produit permet aux clients de MEMSCAP de disposer d'un module de pression calibré, simple à interfacer et à intégrer dans leurs systèmes. Il permet à MEMSCAP de fournir à sa base client installée des produits à plus forte valeur ajoutée et à conquérir de nouveaux marchés.



Le module de pression TPD 2010



Le module de pression TPD 2000

## Autres activités

Le pôle dermocosmétique intègre l'exploitation et la gestion des actifs du Groupe relatifs aux secteurs de la dermatologie et de la cosmétologie, dont notamment la marque Ioma ainsi que la participation dans la société iCosmeceuticals. Ce pôle a été défini en date du 26 mai 2010 suite à la cession des filiales IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute et intègre principalement les actifs de la société Laboratoires La Licorne précédemment inclus dans le pôle IntuiSkin. Dans le cadre de cette opération, le Groupe a conclu un contrat de licence exclusive avec la société iCosmeceuticals sur les actifs de la société Laboratoires La Licorne, dont la marque Ioma. Selon cet accord, les Laboratoires La Licorne, filiale intégralement détenue par MEMSCAP, percevront des redevances sur la vente des produits cosmétiques et dermoceutiques Ioma, avec une clause de cession de ces actifs en faveur d'iCosmeceuticals par le paiement au Groupe d'un montant de 3,5 millions d'euros en numéraire. Cette clause de cession peut être exercée à tout moment par la société iCosmeceuticals sur une période prenant fin en 2031 sans que le Groupe MEMSCAP ne puisse y mettre fin de manière unilatérale. Par ailleurs, iCosmeceuticals se réserve la faculté de demander ou non sa réalisation selon les termes impartis au contrat. Cet accord n'intègre pas de clauses suspensives spécifiques autres que les dispositions habituelles à ce type de contrat.

Il est ainsi précisé que le Groupe n'intervient pas directement sur ce marché relatif aux secteurs de la dermatologie et de la cosmétologie mais bénéficie des redevances versées par la société iCosmeceuticals, société start-up, pour laquelle MEMSCAP détient une participation de 11,60% à la date du présent Document de Référence. La taille de ce marché (en référence aux ventes annuelles réalisées par les sociétés françaises sur ce marché selon les sources INSEE), fortement concurrentiel, sur lequel la société iCosmeceuticals opère est actuellement estimé à 4,4 milliards d'euros. La société iCosmeceuticals étant en phase de développement commercial, elle ne détient pas, en date du présent Document de Référence, de part significative sur ce marché.

### 6.2.3.2 Les produits sur mesure

MEMSCAP offre aujourd'hui à ses clients des produits sur mesure (puces MEMS) et des services de fabrication sur la plate-forme de Caroline du Nord passée en 2004 et 2005 en format de tranche 6 pouces. MEMSCAP dispose de l'expertise et des moyens pour traiter tout type de procédés de fabrication MEMS, allant du micro-usinage en volume sur silicium et sur silicium sur isolant (SOI), au micro-usinage en surface, en passant par les procédés métaux (e.g. nickel épais) et les procédés compatibles microélectroniques. Sur ce marché, MEMSCAP fournit la puce MEMS, packagée (au niveau plaquette ou « wafer level packaging ») ou non, et non le produit fini complet. MEMSCAP est positionnée sur les applications émergentes ou à forte croissance, comme notamment les applications grand public, le biomédical et les communications. Dans ce cadre, MEMSCAP centre sa stratégie sur d'une part, les produits pour les communications optiques et le biomédical, caractérisés par des niveaux de marges élevés ainsi qu'un potentiel de croissance significatif et d'autre part, la fourniture de microphones MEMS, application grand public génératrice de forts volumes.

Dans les communications optiques, MEMSCAP est le principal fournisseur de puces MEMS avec un large portefeuille de clients (i.e. JDS Uniphase, Glimmerglass Networks, etc.). Dans le secteur du biomédical, MEMSCAP est en phase de production pour CardioMEMS (depuis 2006) et en phase de pré-production pour Given Imaging. Par ailleurs, MEMSCAP est en développement pour plusieurs clients avec un potentiel de contrats de production de plusieurs millions d'euros sur des applications de moyen volume.

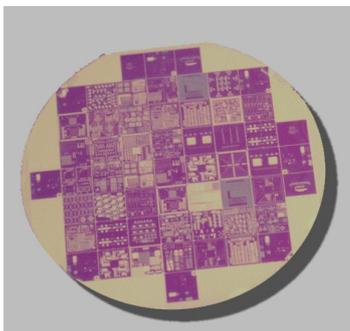


L'usine de MEMSCAP en Caroline du Nord, Etats-Unis.



Les moyens de fabrication de MEMSCAP sont certainement parmi les moyens de fabrication MEMS les plus reconnus au monde.

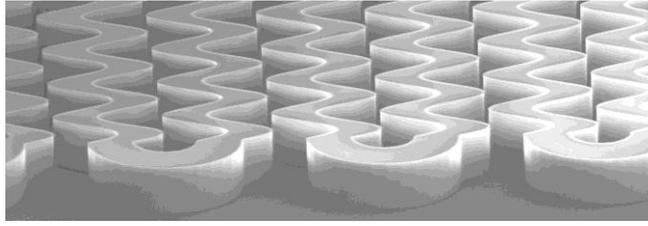
Enfin, MEMSCAP offre le service de prototypage le plus reconnu au monde, MUMPS, permettant à des nouveaux utilisateurs de la technologie MEMS de faire leurs premiers pas sur ce marché sans barrière de coût. Ce service est un terrain fertile de nouvelles opportunités et de nouveaux clients.



MUMPS : Le service de prototypage MEMS le plus connu du monde réduit le prix d'entrée pour permettre d'accéder à la technologie des MEMS.



Mini-Robot pour Robocup.



*Bidirectional Scratch Drive to Simon Fraser University, fait avec MUMPS pour la Coupe du monde des robots « Robocup »*

La combinaison de ces différentes applications forme pour l'offre MEMSCAP un marché total estimé à plusieurs centaines de millions de dollars en 2010. En excluant les solutions verticalement intégrées (Les sociétés possédant leurs propres moyens de production), le marché visé par MEMSCAP est estimé à 100 millions d'euros environ à la date du présent Document de Référence (Estimations de la Société).

MEMSCAP occupe une position majeure sur le marché des puces dédiées aux atténuateurs optiques variables avec une part de marché en volume de 35%. Ce marché, intégrant les solutions MEMS et non MEMS, est actuellement évalué à 10 millions d'euros. Les autres activités de MEMSCAP concernant les produits sur mesures sont des applications spécifiques relatives à des niches de marché captives.

#### 6.2.4 Evolution du chiffre d'affaires par secteur d'activité et zone géographique

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par secteur d'activité sur les 3 derniers exercices et le 1<sup>er</sup> semestre 2011 est la suivante :

(En millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2011		2010		2009		2008	
Produits sur mesure	1,8	35%	5,5	42%	3,8	36%	5,3	34%
Produits standards / Capteurs	3,3	65%	7,5	58%	5,5	54%	8,4	55%
IntuiSkin (Activité cédée en 2010)	--	--	--	--	1,0	10%	1,7	11%
Total chiffre d'affaires consolidé	5,1	100%	13,0	100%	10,3	100%	15,4	100%

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par zone géographique sur les 3 derniers exercices et le 1<sup>er</sup> semestre 2011 est la suivante :

(En millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2011		2010		2009		2008	
Europe	1,6	32%	3,7	28%	4,7	46%	6,6	43%
Etats-Unis	2,4	47%	5,7	44%	3,7	36%	6,9	44%
Asie	1,0	19%	3,5	27%	1,7	16%	1,2	8%
Autres	0,1	2%	0,1	1%	0,2	2%	0,7	5%
Total chiffre d'affaires consolidé	5,1	100%	13,0	100%	10,3	100%	15,4	100%

L'information sectorielle et par zone géographique pour les exercices 2010 et 2009 est détaillée en note 6 (Exercice 2010) et note 4 (Exercice 2009) de l'annexe des comptes consolidés de la Société, section 20.3.1 du présent Document de Référence.

La force de vente est essentiellement une force de vente directe regroupant 4 commerciaux basés aux Etats-Unis, en France et Norvège auxquels s'ajoute un support administratif. MEMSCAP dispose de plus d'une présence commerciale via un réseau de distributeurs et d'agents présents en Europe, Moyen-Orient, Russie, Chine et Japon.

Ces agents et distributeurs, sélectionnés selon leur spécificité techniques, leur secteurs d'activité ainsi que leurs portefeuilles clients, sont rémunérés sur la base de commissions sur ventes fixées contractuellement. A la connaissance de la Société et au regard de l'historique de ces relations, MEMSCAP n'a pas identifié de risque significatif lié à ce mode d'organisation.

#### 6.2.5 Portefeuille clients

MEMSCAP compte dans son portefeuille clients de nombreux groupes de renom intervenant dans divers segments d'application, dont certains d'entre eux ne peuvent être divulgués, pour des raisons de confidentialité.

##### Produits standards

Les principaux clients du secteur médical et biomédical dont le nom n'est pas confidentiel sont :

- Siemens Dräger Medical
- Philips
- GE Medical
- Therakos (filiale du Groupe Johnson & Johnson)

La principale application étant la mesure de pression sanguine et physiologique.

Les principaux clients pour le secteur de l'aéronautique et la défense dont le nom n'est pas confidentiel sont :

- L3 Communications
- Meggitt Avionics
- Penny & Giles
- Smiths Industries
- Honeywell
- IS&S
- Raytheon
- Aerosonics
- Avidyne

- Liehber

Les principales applications étant la mesure de pression dans les systèmes anémo-barométriques (ADC), les séquenceurs, la pression en cabine ainsi que les radios intelligentes. Les produits MEMSCAP sont aujourd'hui présents dans l'aviation internationale tant civile (tels que les A319, A320, A340 et A380 d'Airbus ou les B717, B727, B737, B747, B757, B767 et B777 de Boeing), que militaire (tels que les Eurofighter, Harrier/AV8-B, Super Puma 1, Westland-Augusta EH101, JSF), et volent sur plus de 40 000 avions au monde.

### Produits sur mesure

Les principaux clients dont le nom n'est pas confidentiel, sont :

- JDS Uniphase, le leader incontesté des composants optiques.
- Glimmerglass Networks, un pionnier de la connectivité transparente (connectivité tout-optique).
- Cardiomems, leader des capteurs de pression médicaux implantables sans fil.
- Given Imaging, le leader des solutions de diagnostic gastro-intestinaux facilitant l'utilisation par le patient.

D'autres clients, dont certains représentant un chiffre d'affaires significatif, ne peuvent être mentionnés à ce jour pour raisons de confidentialité. Pour les produits sur mesure, MEMSCAP compte plus de 15 clients, sans tenir compte du service MUMPS qui sert plus de 200 organisations dans le monde. La répartition du chiffre d'affaires par clients est présentée en section 4.2 du présent Document de Référence.

## 7 ORGANIGRAMME

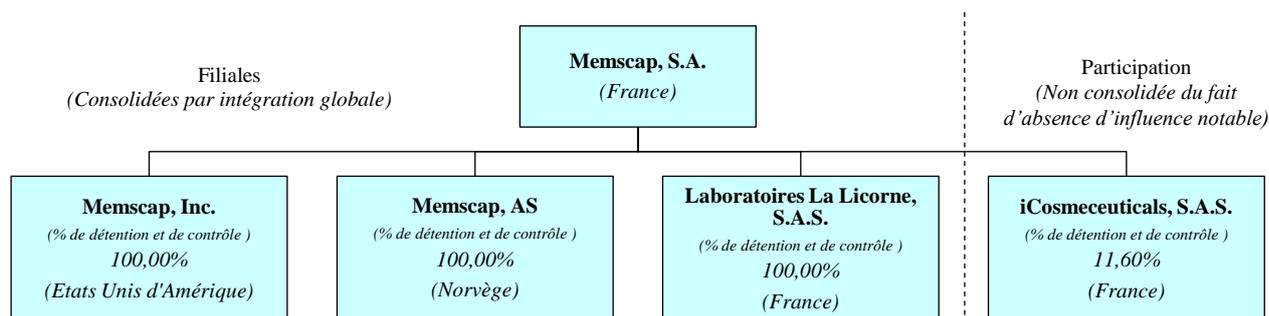
### 7.1 Le Groupe MEMSCAP

A la date d'enregistrement du présent Document de Référence, La Société dispose de 3 filiales opérationnelles :

- MEMSCAP Inc. filiale nord-américaine – Activité Produits sur mesure.
- MEMSCAP AS, filiale norvégienne – Activité Produits standards.
- Laboratoires La Licorne S.A.S. filiale française – Produits dermatologiques et cosmétiques dédiés au soin de la peau.

Les sociétés IntuiSkin, S.A.S. et Ioma Esthetics Institute, S.A.S. précédemment consolidées par intégration globale au 31 décembre 2009, ont été sorties du périmètre de consolidation du Groupe conformément à la cession de ces entités au 26 mai 2010. En rémunération de la vente de l'intégralité des titres de sa filiale IntuiSkin et de sa sous-filiale Ioma Esthetics Institute, la Société a reçu une participation au capital de la société iCosmeceuticals s'établissant à 14,63% au 31 décembre 2010 et à 11,60% à la date du présent Document de Référence. Memscap, S.A. n'exerce aucune influence notable sur les politiques financières et opérationnelles de la société iCosmeceuticals qui par conséquent n'est pas consolidée au sein du Groupe Memscap. Il est par ailleurs précisé que MEMSCAP, S.A. ne dispose pas de poste d'administrateur au sein des instances de cette entité.

L'organigramme ci-dessous présente les filiales de la Société à la date d'enregistrement du présent Document de Référence.



L'ensemble des filiales est détenu à 100%, directement ou indirectement, par MEMSCAP, S.A. MEMSCAP S.A. assure les fonctions de services centraux et de R&D pour l'ensemble des filiales du Groupe. Concernant les filiales opérationnelles de MEMSCAP :

- MEMSCAP Inc., basée aux Etats-Unis, assure l'activité Produits sur mesure de MEMSCAP. Ses opérations sont basées en Caroline du Nord et intègrent une usine de production de silicium (355 m<sup>2</sup>, classe 10), en format de production de tranches silicium de 6 pouces. Cette usine est en location. Les équipements industriels de production sont la propriété de MEMSCAP Inc.
- MEMSCAP AS, basée en Norvège, assure quant à elle l'activité Produits standards du Groupe. Disposant d'une usine d'assemblage et de mise en boîtier (250 m<sup>2</sup>, classe 10 000), elle s'adresse aux marchés du médical et de l'aviation. Les équipements de production utilisés par MEMSCAP AS sont la propriété de cette filiale. Elle loue le site sur lequel elle opère.
- Les Laboratoire La Licorne S.A.S., basés en France et acquis en novembre 2007, sont spécialisés dans l'analyse biométrique et le traitement biodermatologique de la peau.

Les relations entre la Société et ses filiales font l'objet d'une formalisation contractuelle concernant notamment les prestations de siège ainsi que la gestion des flux de trésorerie et de la propriété intellectuelle (Cf. section 20.3.2 du présent Document de Référence - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés pour les exercices 2010 et 2009).

### 7.2 Liste des filiales et participations de la Société

La liste des filiales et participations de la Société est présentée en section 20.3.2 du présent Document de Référence.

Il est en outre renvoyé au chapitre 25 du présent Document de Référence concernant une présentation des éléments financiers significatifs afférents aux principales filiales du Groupe.

### 7.3 Organigramme opérationnel

L'organisation opérationnelle de MEMSCAP est structurée en :

- trois divisions (dites « Business Units »), Produits sur Mesure, Produits Standards ainsi que le Pôle dermocosmétique,
- une organisation de recherche et développement centralisée dont la mission est le développement de futurs moteurs de croissance principalement pour les produits sur mesure,
- une équipe de direction générale, incluant les départements finance, juridique, communication, relations investisseurs et ressources humaines.

Il est à noter que Jean Michel Karam (Président Directeur général de MEMSCAP, S.A.), Yann Cousinet (Directeur financier de MEMSCAP, S.A.) et Nicolas Bertsch (Directeur R&D de MEMSCAP, S.A.) sont également membres du conseil d'administration des filiales norvégienne et américaine. Jean Michel Karam est président du conseil d'administration des filiales américaine et norvégienne et représentant de MEMSCAP, S.A. en tant que président des LABORATOIRES LA LICORNE, S.A.S. Steve Wilcenski et Jan Hallenstvedt sont respectivement directeur général de la filiale MEMSCAP Inc. et MEMSCAP AS. Ces derniers n'exercent aucune fonction de direction au sein de la société mère MEMSCAP, S.A. Il est par ailleurs renvoyé aux sections 14.1.1 et 16.6 du présent Document de Référence concernant la direction du Groupe et de ses filiales.

## 8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

### 8.1 Immobilisations corporelles significatives existantes ou planifiées

La valeur des immobilisations corporelles du Groupe au 30 juin 2011 s'analyse comme suit :

Au 30 juin 2011 (En millions d'euros)	Valeur brute		Valeur nette	
Site industriel de Caroline du Nord (Etats-Unis)	3,4	32%	1,1	30%
Site industriel de Horten (Norvège)	4,8	44%	1,2	32%
Siège et équipements industriels R&D corporate (France)	2,6	24%	1,4	38%
Total Immobilisations corporelles du Groupe	10,8	100%	3,7	100%

Les technologies de production des MEMS impliquent l'intégration d'éléments mécaniques réalisant des fonctions de capteurs ou d'actionneurs, et de composants microélectroniques sur un ou plusieurs substrats semi-conducteurs. Alors que les composants électroniques sont fabriqués avec des circuits intégrés et des séquences de fabrication telles que CMOS ou BiCMOS (Cf. Glossaire section 27 du présent Document de Référence), les composants micro-mécaniques sont fabriqués avec des techniques de traitement de micro-usinage par lots qui gravent des parties de la tranche du semi-conducteur sélectionnées ou ajoutent des couches structurales pour former des composants électromécaniques.

Afin d'assurer ces opérations, MEMSCAP loue aujourd'hui un site actif de production silicium et un autre de production de produits finis (d'assemblage et de mise en boîtier) :

- son usine de Caroline du Nord, en classe 10, avec 320 m<sup>2</sup> de surface, dont le système de management de la qualité est certifié ISO 9001, passée fin 2004 en format de production de tranches silicium de 6 pouces,
- une salle blanche pour l'assemblage et la mise en boîtiers des produits médicaux et aérospatiaux (250 m<sup>2</sup>, classe 10 000), située à Horten, Norvège et dont le système de management de la qualité est certifié AS 9001RevB et ISO 13485.

(\* La classe fait référence au nombre de particules dans l'air. En général, pour assurer la production de tranches de silicium, il est nécessaire de disposer de salles blanches (Cf. Glossaire section 27 du présent Document de Référence) particulièrement propres (classe 10 ou classe 100). Pour assurer des opérations d'assemblage et de mise en boîtier, une classe 10 000 est suffisante.

Ces implantations internationales sont installées dans des locaux loués à des tiers. Les équipements industriels de production sont quant à eux majoritairement financés par emprunts. Les usines de MEMSCAP fonctionnent actuellement en « un huit » et pourrait passer si nécessaire en « trois huit », supportant ainsi au moins un doublement des volumes de production. Dans le cadre du fonctionnement des sites en « un huit », la capacité du site norvégien s'établit à 40 000 capteurs par an. Le site de production américain présente enfin une capacité de production annuelle de plus de 20 000 plaques silicium, cette capacité pouvant varier en fonction du mix produits. Dans le cadre du fonctionnement actuel « en un huit », les immobilisations corporelles des sites de production font l'objet d'une utilisation continue. Les taux d'utilisation de ces actifs ne présentent de fait aucune sous-activité notable. Le siège de la Société et de tests de l'activité R&D Corporate sont localisés à Bernin (France) au sein d'un ensemble industriel de 1 235 m<sup>2</sup>. Le Groupe est propriétaire de cet ensemble, acquis sur les exercices 2006 et 2007, dont une partie est donnée en location à la société IntuiSkin, sortie du périmètre du Groupe sur l'exercice 2010.

Le détail des engagements bancaires, de crédit-bail et de locations simples souscrits par le Groupe et relatifs aux immobilisations corporelles est le suivant :

(en milliers d'euros)	30 juin 2011				31 déc. 2010	31 déc. 2009
	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total		
Dettes à long terme .....	297	1 168	848	2 313	2 525	4 273
Obligations en matière de location- financement.....	119	137	--	256	316	309
Contrats de location simple .....	849	1 355	--	2 204	2 689	3 131
Total.....	1 265	2 660	848	4 773	5 530	7 713

### 8.2 Contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par la Société de ses immobilisations

MEMSCAP dispose de deux sites de production localisés aux Etats-Unis et en Norvège ainsi que d'un siège social basé en France. Le siège social français n'est soumis à aucune déclaration, ni autorisation auprès de la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement). Après évaluation, il apparaît que ce site n'est soumis à aucune contrainte environnementale spécifique.

L'unité de production basée en Caroline du Nord (Etats-Unis d'Amérique), louée à la société RTI, héberge des salles blanches de classe 10 d'une surface de 355 m<sup>2</sup>. Ce site est qualifié ISO et réalise les opérations de production en format de tranches 6 pouces depuis fin 2004. Les dispositifs de sécurité associés à cette usine sont gérés par RTI, sous contrôle du gouvernement américain. Cette unité respecte les normes de sécurité spécifiques liées aux quelques produits dangereux utilisés en production. Aucun déchet n'est rejeté directement dans l'environnement. L'usine norvégienne est quant à elle certifiée BVQI et ISO, et respecte l'ensemble des normes de sécurité locales, ainsi que celles spécifiquement associées aux règles strictes de l'industrie aéronautique et médicale. Compte tenu de ces éléments, la Société considère que le risque environnemental sur l'utilisation de ses immobilisations est limité et maîtrisé.

## 9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

### 9.1 Activité et chiffre d'affaires consolidé

#### Premier semestre 2011

Il est renvoyé au chapitre 1.1.1 du rapport financier semestriel du Groupe au 30 juin 2011, section 29.1 du présent Document de Référence.

#### Exercice 2010

Il est renvoyé au chapitre 2.1 du rapport de gestion du Groupe au 31 décembre 2010, section 29.2 du présent Document de Référence.

#### Exercice 2009

Il est renvoyé au chapitre 2.1 du rapport de gestion du Groupe au 31 décembre 2009, section 29.3 du présent Document de Référence.

### 9.2 Présentation du compte de résultat consolidé

#### Premier semestre 2011

Il est renvoyé au chapitre 1.1.2 du rapport financier semestriel du Groupe au 30 juin 2011, section 29.1 du présent Document de Référence.

#### Exercice 2010

Il est renvoyé au chapitre 2.2 du rapport de gestion du Groupe au 31 décembre 2010, section 29.2 du présent Document de Référence.

#### Exercice 2009

Il est renvoyé au chapitre 2.2 du rapport de gestion du Groupe au 31 décembre 2009, section 29.3 du présent Document de Référence.

### 9.3 Présentation du bilan consolidé

#### Premier semestre 2011

Comme détaillé ci-dessous, les fonds propres et le total des actifs consolidés au 30 juin 2011 s'élèvent respectivement à 17,9 millions d'euros et 25,3 millions d'euros.

Bilan consolidé (En milliers d'euros – Normes IFRS)	30 juin 2011	31 déc. 2010
Actifs :		
Immobilisations corporelles et incorporelles .....	12 991	13 373
Actifs financiers .....	2 783	2 728
Actifs d'impôt différé .....	1 172	1 170
Total Actifs non-courants .....	16 946	17 271
Stocks .....	4 068	3 723
Clients, autres débiteurs et paiements d'avance .....	3 524	3 792
Actifs financiers, trésorerie et équivalents de trésorerie .....	773	1 280
Total Actifs courants .....	8 365	8 795
Total Actifs .....	25 311	26 066
Passifs :		
Capitaux propres .....	17 867	18 888
Emprunts (Part à plus d'un an) .....	2 161	2 361
Autres passifs non-courants .....	764	634
Total Passifs non-courants .....	2 925	2 995
Fournisseurs et autres crédateurs .....	2 935	2 757
Emprunts (Part à moins d'un an) .....	1 375	1 260
Autres passifs courants .....	209	166
Total Passifs courants .....	4 519	4 183
Total Passifs .....	25 311	26 066

Les principales variations des postes d'actif du bilan par rapport au 31 décembre 2010 s'expliquent par :

- La diminution de la valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles suite aux dotations aux amortissements pratiqués sur le 1<sup>er</sup> semestre 2011.
- La progression des stocks de 0,3 million d'euros lié notamment à la création de stocks de sécurité dans le secteur des télécommunications.
- La diminution des créances clients de 0,4 million d'euros résultant du recul des ventes sur le 1<sup>er</sup> semestre 2011.
- Le repli des liquidités disponibles, incluant la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les placements comptabilisés en actifs financiers disponibles à la vente, de 1,1 millions d'euros, tel que détaillé en section 10.2 du présent Document de Référence.

Les principales variations des postes de passif du bilan par rapport au 31 décembre 2010 s'expliquent par :

- La diminution des fonds propres du Groupe de 1,0 million d'euros principalement liée à la perte nette enregistrée sur le 1<sup>er</sup> semestre 2011 (-0,9 million d'euros) ainsi que de la variation défavorable des écarts de conversion bilanciaux, provenant des effets de change du dollar américain et de la couronne norvégienne pour un montant de -0,2 million d'euros.
- La progression de 0,2 million d'euros du poste fournisseurs afférents à l'augmentation des stocks du Groupe à fin juin 2011.

La variation du besoin en fonds de roulement s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	30 juin 2011	2010	% de variation
Stocks	4 068	3 723	+9,3%
Clients et comptes rattachés	3 057	3 416	-10,5%
Autres créances et paiements d'avance	467	376	+24,2%
Total stocks et créances d'exploitation	7 592	7 515	+1,0%
Fournisseurs et comptes rattachés	1 917	1 731	+10,7%
Autres dettes	1 018	1 026	-0,8%
Total dettes d'exploitation	2 935	2 757	+6,5%
Besoin en fonds de roulement	4 657	4 758	-2,1%

Exprimé en nombre de jours de chiffre d'affaires consolidé, le besoin en fonds de roulement s'établit à 165 jours au 30 juin 2011 contre 134 jours à fin 2010. Cette progression est directement liée à la diminution des volumes d'activité sur le 1<sup>er</sup> semestre 2011. Exprimé en euro, le besoin de roulement est ainsi en légère repli de 0,1 million d'euros.

#### Exercice 2010

Il est renvoyé au chapitre 2.3 du rapport de gestion du Groupe au 31 décembre 2010, section 29.2 du présent Document de Référence.

#### Exercice 2009

Il est renvoyé au chapitre 2.3 du rapport de gestion du Groupe au 31 décembre 2009, section 29.3 du présent Document de Référence.

## 10 TRESORERIE ET CAPITAUX

### 10.1 Capitaux de la Société à court et long terme

Les informations sur les capitaux propres consolidés du Groupe sont fournies en section 20.3.1 du présent Document de Référence (Tableau de variation des capitaux propres consolidés).

Les informations sur les capitaux propres de la société MEMSCAP, S.A. sont fournies en section 20.3.2 du présent Document de Référence (Variation des capitaux propres).

### 10.2 Source et montant des flux de trésorerie

#### Premier semestre 2011

La position de trésorerie nette d'endettement de la Société s'établit au 30 juin 2011 à (2,0) millions d'euros contre (1,7) millions d'euros au 31 décembre 2010. Au 30 juin 2011, la Société dispose d'une trésorerie immédiatement disponible de 0,8 million d'euros selon la position AMF n°2011-13 du 23 septembre 2011 relative au classement des OPCVM en équivalents de trésorerie. Incluant les titres obligataires de placement comptabilisés en actifs financiers disponibles à la vente pour un montant de 1,1 millions d'euros, le montant total de la trésorerie et des placements afférents à moyen et long terme s'établit à 1,8 millions d'euros au 30 juin 2011.

(En milliers d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2011	1 <sup>er</sup> semestre 2010
Flux provenant consommés par les activités opérationnelles .....	(11)	(31)
Flux consommés par les activités d'investissement.....	(304)	(317)
Flux consommés par les activités de financement.....	(263)	(313)
Impact des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie .....	(41)	(17)
Augmentation / (diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie.....	(619)	(678)
Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture.....	433	1 104
Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (1).....	(186)	426

(1) Décomposition de la trésorerie nette à la clôture

Trésorerie active .....	773	1 244
Trésorerie passive .....	(959)	(818)
Total trésorerie nette .....	(186)	426

Le détail de ces flux est inclus dans les états financiers consolidés présentés en section 20.3.1 du présent Document de référence (Tableau des flux de trésorerie consolidés).

La trésorerie nette du Groupe s'établit à (0,2) million d'euros au 30 juin 2011 auxquels il convient de rattacher les placements financiers comptabilisés en actifs financiers non-courants de 1,1 million d'euros soit une position nette de 0,9 million d'euros (31 décembre 2010 : 1,4 millions d'euros). Intégrant les placements financiers comptabilisés en actifs financiers non-courants, le montant total des liquidités disponibles s'établit quant à lui à 1,8 millions d'euros au 30 juin 2011 contre 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2010. Le Groupe dispose au 30 juin 2011 de lignes de crédit disponibles non utilisées d'un montant de 0,1 million d'euros (31 décembre 2010 : 0,2 million d'euros). Malgré un repli des ventes sur le 1<sup>er</sup> semestre 2011, les flux de trésorerie résultant des activités opérationnelles demeurent à l'équilibre à l'instar du 1<sup>er</sup> semestre 2010. La consommation de trésorerie sur le 1<sup>er</sup> semestre 2011 est donc affectée aux remboursements des emprunts et dettes bancaires (0,3 million d'euros) ainsi qu'aux investissements financés par fonds propres de la période (0,3 million d'euros).

#### Exercice 2010

Il est renvoyé au chapitre 2.4 du rapport de gestion du Groupe au 31 décembre 2010, section 29.2 du présent Document de Référence.

#### Exercice 2009

Il est renvoyé au chapitre 2.4 du rapport de gestion du Groupe au 31 décembre 2009, section 29.3 du présent Document de Référence.

## 10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

### 10.3.1 Conditions d'emprunt

La liste des dettes financières et emprunts du Groupe ainsi que leurs caractéristiques sont présentées en section 20.3.1 du présent Document de Référence (Note annexe 22 - Exercice 2010 et note annexe 19 - Exercice 2009 aux états financiers consolidés). Les contrats relatifs à ces emprunts financiers ne contiennent pas de clauses imposant le respect continu de ratios financiers.

### 10.3.2 Structure de financement

La structure de financement du Groupe au 30 juin 2011 ainsi qu'au 31 décembre 2010 et 2009 s'analyse comme suit :

Données consolidées	30 juin 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2009
<i>(En milliers d'euros)</i>			
Dettes financières et avances conditionnées.....	(3 824)	(3 909)	(5 851)
Titres participatifs disponibles à la vente (1).....	1 068	1 013	979
Autres dépôts (1).....	3	3	21
Trésorerie et dépôts à court terme.....	773	1 213	2 085
Trésorerie nette / (endettement net) après déduction des dettes financières et avances conditionnées.....	(1 980)	(1 680)	(2 766)
Capitaux propres consolidés.....	17 867	18 888	18 288
Ratio de trésorerie nette / (endettement net) sur fonds propres.....	(11,1)%	(8,9)%	(15,1)%

(1) Cf. Notes annexes 13 et 14 (Exercice 2010) et notes annexe 11 et 12 (Exercice 2009) aux états financiers consolidés.

Au 30 juin 2011 ainsi qu'au 31 décembre 2010 et 2009, l'exigibilité des dettes financières et des avances conditionnées est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2011			
	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Emprunts bancaires.....	297	1 176	848	2 321
Dettes de location-financement.....	119	137	--	256
Avances conditionnées.....	116	172	--	288
Découverts bancaires.....	959	--	--	959
Emprunts portant intérêt et avances conditionnées.....	1 491 39%	1 485 39%	848 22%	3 824 100%
<hr/>				
<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2010			
	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Emprunts bancaires.....	367	1 161	997	2 525
Dettes de location-financement.....	113	203	--	316
Avances conditionnées.....	116	172	--	288
Découverts bancaires.....	780	--	--	780
Emprunts portant intérêt et avances conditionnées.....	1 376 35%	1 536 39%	997 26%	3 909 100%
<hr/>				
<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2009			
	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Emprunts bancaires.....	515	1 556	2 202	4 273
Dettes résultant des retraitements de crédit-bail.....	87	222	--	309
Avances conditionnées.....	96	192	--	288
Découverts bancaires.....	981	--	--	981
Emprunts portant intérêt et avances conditionnées.....	1 679 29%	1 970 34%	2 202 37%	5 851 100%

Le remboursement du prêt afférent à l'immeuble cédé de la filiale américaine sur l'exercice 2010 a pour conséquence directe la réduction de l'endettement du Groupe à hauteur de 1,2 millions d'euros.

### 10.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux

Ce point est sans objet.

### 10.5 Informations concernant les sources de financement attendues

Comme précisé au paragraphe 5.2.2 du présent Document de Référence, le principal investissement en cours sur le second semestre 2011 concerne l'acquisition d'un équipement industriel pour un montant résiduel de 0,3 million de dollars américains. Cet investissement fera l'objet d'un financement par emprunt bancaire. Il n'existe pas d'autres investissements significatifs en cours pour lequel la Société aurait pris un engagement ferme.

Comme précisé au paragraphe 5.2.3 du présent Document de Référence, la Société n'envisage pas de lancer d'investissement significatif nécessitant la mise en œuvre de sources de financement spécifiques dans les 12 prochains mois.

## 11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

### 11.1 Le portefeuille technologique de MEMSCAP

Les termes marqués comme suit <sup>(1)</sup> sont définis au sein du glossaire section 27 du présent Document de Référence.

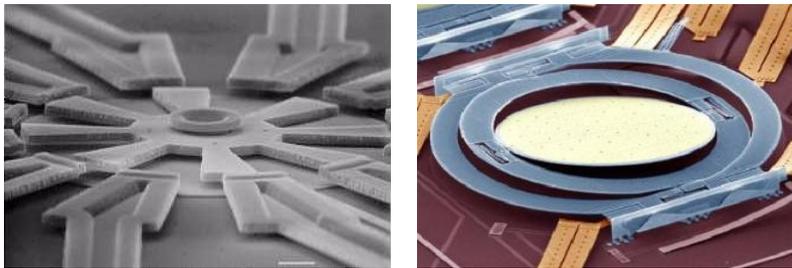
#### Technologie silicium

Les MEMS sont fabriqués à l'aide de techniques et d'étapes de fabrication conventionnelles du semi-conducteur auxquelles viennent s'ajouter des étapes spécifiques de "micro-usinage" assurant la gravure de certaines couches, dites sacrificielles, et permettant la réalisation de structures suspendues, dites structurelles. La conception et les procédés de fabrications de MEMSCAP pour les produits MEMS permettent des volumes importants de production et sont conçus pour garantir de hauts rendements et une haute fiabilité. Par sa grande maîtrise de la technologie de traitement et de conception des MEMS, l'équipe d'ingénieurs de MEMSCAP est en mesure de personnaliser diverses étapes du processus de fabrication et des caractéristiques de conception pour obtenir un rendement maximal.

MEMSCAP aujourd'hui est la seule société ayant l'expertise et les moyens pour traiter tout type de procédés de fabrication MEMS, allant du micro-usinage en volume sur silicium et sur silicium sur isolant (SOI) <sup>(1)</sup>, au micro-usinage en surface, en passant par les procédés métaux (e.g. nickel épais) et les procédés compatibles microélectroniques (Source : Société).

#### Micro-usinage en surface

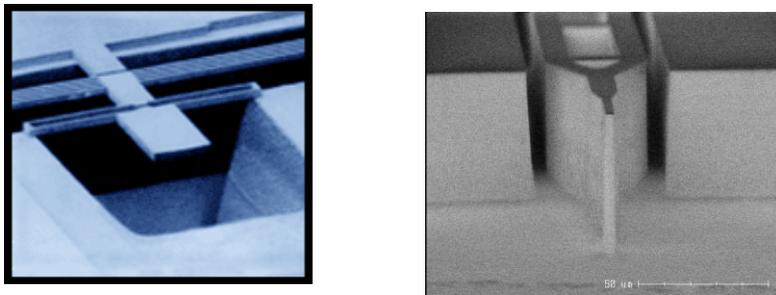
Dans ce type de procédé, une des couches déposée sur le substrat, appelée couche sacrificielle, est gravée permettant ainsi la réalisation d'une couche suspendue, dite structure mécanique. Ce procédé maîtrisé par MEMSCAP est utilisé dans plusieurs composants nécessitant une mesure capacitive, ou une activation électrostatique verticale.



Structures MEMS réalisées en micro-usinage de surface

#### Micro-usinage en volume

Dans ce procédé, c'est le substrat lui-même qui est gravé, pour suspendre la structure mécanique. Cette gravure <sup>(1)</sup> peut être faite en utilisant des solutions chimiques, elle sera dite alors gravure humide, ou par le biais d'ions réactifs, elle sera dite gravure sèche (Deep RIE <sup>(1)</sup>). Ce procédé est utilisé pour réaliser une isolation thermique, une mesure piezo-résistive <sup>(1)</sup> (i.e. capteurs de pression), ou une activation thermique, magnétique ou électrostatique horizontale.



Structures MEMS réalisées en micro-usinage en volume

#### Procédés métaux et compatibles microélectronique

MEMSCAP a développé des procédés métaux permettant de réaliser des structures mécaniques en métal (cuivre, nickel, etc.) à la place des structures mécaniques en silicium, polysilicium ou verre. Ces procédés sont surtout utilisés pour des applications de télécommunications telles que les relais pour des répartiteurs ou tout autre composant nécessitant un actionnement magnétique

#### Technologies de fabrication et d'assemblage

MEMSCAP maîtrise les procédés de fabrication dans les domaines suivants :

- Procédés de découpe des tranches MEMS en puces unitaires ;
- Conception et développement de boîtiers spécifiques pour des applications variées, y compris en environnements sévères ;
- Techniques d'assemblage et de mise en boîtier au niveau de la tranche de silicium (wafer level packaging) permettant une réduction des coûts et des tailles ;
- Assemblage et mise en boîtier.

L'assemblage et la mise en boîtier des MEMS nécessitent des techniques spécialisées garantissant que les contraintes physiques éventuelles créées par ces procédés n'affectent pas les performances ou la configuration des composants MEMS. Les composants MEMS doivent être montés dans une salle blanche et scellés dans des boîtiers spéciaux permettant de garantir sur le long terme la fiabilité et les performances exigées par les clients. Enfin, les matériaux utilisés par MEMSCAP pour la mise en boîtier de ces composants propriétaires, visent la réduction des coûts et de la taille du boîtier en assurant le bon fonctionnement du produit dans l'environnement de son utilisation ainsi que sa fiabilité.

#### Technologies de conception et d'intégration

MEMSCAP est une société rassemblant l'intégralité des compétences requises pour la conception des puces et procédés de fabrication MEMS, mais aussi au niveau des composants et modules. Les produits développés par sa filiale norvégienne intègrent un savoir-faire en termes de composants et

modules intégrant de l'électronique de traitement, du test et de la calibration de ces produits haut de gamme, et du logiciel embarqué conforme aux procédures et certifications les plus strictes (aéronautique et médical).

## **11.2 Propriété intellectuelle**

### **Brevets**

La réussite et la capacité à rivaliser de MEMSCAP dépendent largement des technologies propriétaires qu'elle développe. MEMSCAP se fie essentiellement à une combinaison de secrets commerciaux et des limites contractuelles imposées par ses contrats de licence pour protéger ses droits de propriété intellectuelle sur ses produits et services. Au 31 décembre 2010, MEMSCAP était propriétaire d'environ 100 brevets, demandes de brevets et licences. Ces brevets et ce savoir-faire portent sur des applications dans le secteur des semi-conducteurs, des communications, du médical / biomédical ainsi que sur l'activité d'IntuiSkin, et couvrent notamment les procédés de conception et de fabrication de composants ainsi que les applications de ces technologies. En outre, la Société a licencié des brevets de certains partenaires dont certains sont exclusifs et d'autres non exclusifs. MEMSCAP compte maintenir sa stratégie d'enregistrement de brevets nécessaire à la protection de son patrimoine technologique et de ses opportunités de marché.

### **Marques**

MEMSCAP se fie de même au droit d'auteur et aux marques pour protéger ses droits de propriété intellectuelle. La Société utilise plusieurs marques déposées ou non concernant ses produits et services. MEMSCAP a déposé en France et aux Etats-Unis la majorité des principales marques qu'elle utilise. Les marques non déposées sont considérées comme non importantes et leur perte n'aurait pas d'incidence significative sur la Société.

## **11.3 Frais de recherche et de développement**

Au cours des 3 derniers exercices, la Société a maintenu son effort en matière de recherche et développement. Au titre du 1er semestre 2011, les frais de recherche et développement du Groupe s'établissent de 1,0 million d'euros (19% du chiffre d'affaires consolidé) contre 2,1 millions d'euros en 2010 (16% du chiffre d'affaires consolidé) et 2,4 millions d'euros en 2009 (26% du chiffre d'affaires consolidés). Cet effort a notamment porté sur les domaines du biomédical ainsi que sur l'évolution du portefeuille de produits aéronautiques. Il est de même renvoyé à la note 7.7 (Exercice 2010) et 5.6 (Exercice 2009) de l'annexe des comptes consolidés de la Société, section 20.3.1 du présent Document de Référence pour une information complémentaire sur les frais de recherche et développement. Il est de même renvoyé à la section 17.1 du présent Document de Référence pour une information complémentaire sur les effectifs de recherche et développement du Groupe.

## **12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES**

### **12.1 Principales tendances ayant affecté l'exploitation entre le 31 décembre 2010 et la date d'enregistrement du présent Document**

Il est renvoyé au paragraphe 20.6 du présent Document de Référence qui détaille notamment l'impact défavorable de reports de livraisons affectant les ventes du Groupe sur le secteur aéronautique au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2011.

### **12.2 Existence de toute tendance connue, incertitude, demande, engagement ou événement susceptibles d'influer sur les perspectives de la Société**

A la connaissance de la Société, les événements susceptibles d'influer sensiblement sur ses perspectives reposent essentiellement sur l'adoption croissante de ses capteurs MEMS dans l'avionique et le passage en phase de production de certains produits sur mesure en cours de développement, notamment, pour des applications biomédicales et grand public (Microphones).

## **13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS SUR LE BENEFICE**

La Société ne communique aucune prévision, ni estimation sur le bénéfice.

## **14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE**

### **14.1 Informations et renseignements sur les organes d'administration et de direction générale**

#### **14.1.1 Conseil d'administration**

##### **Evolution du conseil d'administration**

A la date du présent Document de Référence, le conseil d'administration est actuellement composé de 4 administrateurs. L'assemblée générale mixte du 26 juin 2008 a renouvelé, conformément aux statuts de la Société pour une durée de 6 années, les mandats des administrateurs suivants : Messieurs Bernard Courtois, Joël Alanis et Christopher Pelly. Ces mandats expirent à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. L'assemblée générale mixte du 10 mai 2010 a renouvelé, conformément aux statuts de la Société pour une durée de 6 années, les mandats d'administrateur de Monsieur Jean Michel Karam, ce mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

En date du 25 février 2011, le conseil d'administration a pris acte de la démission de Madame Vera Strübi de son poste d'administrateur indépendant. Suite à la cession du pôle IntuiSkin sur l'exercice 2010 et le recentrage des activités du Groupe sur les marchés de l'avionique, du médical et biomédical, des communications optiques et de l'optique adaptative, Madame Vera Strübi est devenue administrateur de la société iCosmeceuticals pour laquelle elle souhaite désormais dédier pleinement ses compétences afférentes au secteur de l'industrie cosmétique.

L'information sur l'état des mandats de chacun des administrateurs figure dans le tableau ci-dessous.

## Composition du conseil d'administration

La composition du conseil d'administration en date du présent Document de Référence est la suivante :

Nom	Age	Mandats et fonctions exercés dans la Société	Date de 1 <sup>ère</sup> nomination	Date d'échéance du mandat	Principales activités exercées en dehors de la Société dans le Groupe	Mandats et fonctions hors Groupe au cours des 5 dernières années
<b>Administrateurs exerçant une fonction au sein de la Direction Générale</b>						
Jean Michel Karam	41 ans	Président Directeur général	4 juin 1998 (Renouvelé par l'assemblée générale du 10 mai 2010)	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2015	- Président de Memscap Inc., de Memscap AS et de Laboratoires La Licorne S.A.S.	- Président d'iCosmeceuticals S.A.S., d'IntuiSkin S.A.S. et d'Ioma Esthetics Institute S.A.S.
<b>Administrateurs n'exerçant pas de fonction au sein de la Direction Générale</b>						
Joël Alanis	52 ans	Administrateur indépendant	30 mars 2005 (Renouvelé par l'assemblée générale du 26 juin 2008)	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013	Néant	- Membre du Conseil de surveillance de Safetronix S.A. et d'EMIX S.A. - Membre du conseil d'administration de Tiempo S.A.S. et d'ITRIS Square Automation. - Président de Zenith Wafers Systems S.A.S. - Président d'Alma Capital Finance, S.A.S.
Bernard Courtois	63 ans	Administrateur indépendant	30 mars 2005 (Renouvelé par l'assemblée générale du 26 juin 2008)	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013	Néant	- Administrateur de NanoSprint, S.A.R.L. - Vice-président du conseil de surveillance d'Iroc Technologies S.A.
Christopher Pelly	55 ans	Administrateur indépendant	27 juin 2005 (Renouvelé par l'assemblée générale du 26 juin 2008)	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013	Néant	- Administrateur de Wazzamba Services S.A., Wazzamba Ltd. et Playyoo S.A.

A ce jour, Monsieur Jean Michel Karam est le seul administrateur exerçant une fonction au sein de la direction générale. Le conseil d'administration ne comporte pas d'administrateur élu par les salariés, ni d'administrateur représentant les salariés actionnaires. Il n'y a pas de censeur au sein du conseil d'administration.

Conformément à l'article 16 des statuts de la Société, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action MEMSCAP.

**Jean Michel Karam, Président Directeur général et Président du conseil d'administration.** Titulaire d'une thèse en micro-électronique de l'Institut National Polytechnique de Grenoble en 1996, d'un DEA en micro-électronique de l'Université de Paris VII et d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Electrotechnique et Electronique en 1993, Jean Michel Karam a rejoint le Laboratoire TIMA (Techniques de l'Informatique et de la Micro-électronique pour l'Architecture Informatique) basé à Grenoble en 1994. En 1995, il a créé le groupe Microsystems et l'a développé à plus de 35 ingénieurs spécialisés dans le développement des MEMS. Il a créé MEMSCAP en 1997 et en est devenu le Président Directeur général en 1998. Il a cofondé plusieurs sociétés technologiques, et consulte régulièrement pour plusieurs sociétés, organismes publics et plusieurs investisseurs. Monsieur Jean Michel Karam est administrateur et président des filiales du groupe MEMSCAP, à savoir MEMSCAP Inc., MEMSCAP AS et Laboratoires La Licorne, S.A.S. Par ailleurs, Monsieur Jean Michel Karam est président des sociétés iCosmeceuticals, S.A.S., IntuiSkin, S.A.S. et Ioma Esthetics Institute, S.A.S. dans lesquelles le Groupe Memscap détient une participation.

**Joël Alanis, Administrateur indépendant.** Joël Alanis est président de la société Alma Capital Finance, basée à Grenoble et réalisant des investissements dans des sociétés de haute technologie et les énergies renouvelables. Monsieur Joël Alanis est ingénieur diplômé de l'Institut de Technologie de Monterrey, membre du conseil de surveillance d'Emix S.A. (France) et membre du conseil d'administration de Tiempo S.A.S. (France) et d'ITRIS Square Automation (France). Monsieur Joël Alanis a de même été président du conseil d'administration de Placéo, S.A. (France) et directeur général d'Opsitech, S.A. (France). Monsieur Joël Alanis a été directeur général de la division de simulation analogique et mixte de Mentor Graphic (Nasdaq : MENT) et également directeur général de la Société Anacad, leader mondial de la simulation analogique. Monsieur Joël Alanis est président de la société Leda, S.A., cédée à la société Synopsys (Nasdaq : SNPS) leader mondial de la synthèse de circuits micro-électroniques.

**Bernard Courtois, Administrateur indépendant.** Directeur de recherche au CNRS, directeur du service CMP (Circuits Multi-Projets), ex-directeur de TIMA, unité de recherche mixte CNRS associée à l'INPG et l'UJF, Bernard Courtois fait autorité dans la technologie appliquée des MEMS et préside de nombreuses conférences du domaine grâce à une expérience de 30 ans dans les différents domaines liés à la micro-électronique et aux MEMS. Monsieur Bernard Courtois est administrateur de NanoSprint S.A.R.L. (France) et a exercé les fonctions de vice-président du conseil de surveillance d'Iroc Technologies S.A. (France).

**Christopher Pelly, Administrateur indépendant.** Britannique, ancien vice-président Europe des opérations et du financement business de Digital Corporation, puis directeur financier d'ETF Investments NV dont il fut représentant permanent au sein du conseil d'administration de MEMSCAP, Christopher Pelly est devenu en 2005 administrateur à titre personnel. Monsieur Christopher Pelly a exercé les fonctions de représentant permanent d'ETF au conseil d'administration d'Itim Group Ltd (Royaume-Uni) et d'administrateur de E-Work Exchange Inc. (USA), ETF Group (Suisse), Buildonline (Holdings) Ltd (Irlande), eGovernment Solutions Ltd (Angleterre) et Playyoo, S.A. (Suisse). Il est actuellement administrateur des sociétés Wazzamba Services, S.A. (Suisse) et Wazzamba Ltd (Angleterre).

### 14.1.2 Sanctions applicables aux administrateurs et dirigeants

A la connaissance de la Société, aucune personne visée au paragraphe 14.1.1. ci-dessus n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années, ni n'a été associée à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, aucune de ces personnes, au cours des cinq dernières années, n'a fait l'objet d'une incrimination ou de sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ou des organismes professionnels, et aucune de ces personnes n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'une organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

#### 14.1.3 Adresse professionnelle des administrateurs et des dirigeants de la Société

L'ensemble des administrateurs et des dirigeants peut être contacté dans les locaux de la Société, Parc Activillage des Fontaines, Bernin, 38926 Crolles Cedex (France) / Téléphone : +33 4 76 92 85 00.

#### 14.1.4 Expertises et expériences en matière de gestion des administrateurs

Parmi les critères retenus pour la sélection des membres du conseil d'administration figurent leur expérience en matière de gestion et plus particulièrement leur expertise internationale confirmée du secteur des semi-conducteurs et des MEMS. Le paragraphe 14.1.1 présente l'activité professionnelle de chacun des administrateurs et donne une indication sur l'expertise et l'expérience de ces derniers en ces domaines.

### 14.2 Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction

#### 14.2.1 Indépendance des administrateurs

Le conseil d'administration est composé pour plus de 75% par des administrateurs indépendants. « Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou la direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement » (Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF). Les administrateurs indépendants sont les suivants :

- Monsieur Bernard Courtois,
- Monsieur Christopher Pelly,
- Monsieur Joël Alanis.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit entre les devoirs, à l'égard de la Société, des personnes visées au paragraphe 14.1.1 et leurs intérêts privés.

De plus, à la connaissance de la Société, aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres de la Société, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au paragraphe 14.1.1 a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale. Il n'existe aucun lien familial entre ces personnes.

En outre, à l'exception des conflits d'intérêts qui pourraient résulter de la qualité d'actionnaires de certains, les administrateurs et dirigeants n'ont pas de conflits d'intérêts directs avec la Société. Il est renvoyé en tant que de besoin à la description des opérations avec les apparentés figurant au chapitre 19 du présent Document de Référence.

#### 14.2.2 Opérations sur titres des administrateurs et dirigeants de la Société

En leur qualité d'administrateurs de la Société et sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 à la date du présent Document de Référence, les personnes suivantes ont déclaré les opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier suivantes :

Déclarant	<i>Jean Michel Karam</i>			
Qualité	Président Directeur général			
Emetteur	MEMSCAP, S.A.			
Description des titres	Actions ordinaires - FR0010298620			
Nombre de titres concernés par l'opération	12 000			
Nature de l'opération	Achat d'actions			
Date de l'opération	27 février 2009			
Lieu de l'opération	Euronext Paris			
Prix unitaire	1,177 €			
Montant total de l'opération	14 124,00 €			

Déclarant	<i>Christopher Pelly</i>			
Qualité	Administrateur			
Emetteur	MEMSCAP, S.A.			
Description des titres	Actions ordinaires - FR0010298620			
Nature de l'opération	Achat d'actions			
Lieu de l'opération	Euronext Paris			
Nombre de titres concernés par l'opération	15 848	3 147	6 446	1 059
Date de l'opération	29/07/2010	30/07/2010	02/08/2010	03/08/2010
Prix unitaire	2,69330 €	2,66570 €	2,73724 €	2,75000 €
Montant total de l'opération	42 683,42 €	8 388,96 €	17 644,25 €	2 912,25 €

## 15 REMUNERATION ET AVANTAGES

### 15.1 Rémunération versée aux membres du conseil d'administration et aux dirigeants de la Société

#### 15.1.1 Jetons de présence des administrateurs

Aucun jeton de présence n'a été alloué aux administrateurs au titre des exercices 2009, 2010 et sur le 1<sup>er</sup> semestre 2011. L'assemblée générale du 20 juin 2011 a autorisé le versement éventuel de jetons de présence aux administrateurs de la Société au titre de l'exercice 2011. Le montant annuel global de ces jetons de présence pour tous les administrateurs ne pourra excéder un montant total de 100 000 euros. A la date du présent Document de Référence, aucun jeton de présence n'a été versé au titre de l'exercice en cours.

### 15.1.2 Rémunération des mandataires sociaux

Les tableaux suivants présentent les éléments de rémunérations et les avantages de toute nature dus aux dirigeants mandataires sociaux par la Société et les sociétés contrôlées au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce au titre des 2 derniers exercices :

<i>Synthèse des rémunérations, options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en euros)</i>		Exercice 2010	Exercice 2009
Dirigeant	Fonction		
Jean Michel Karam	Président Directeur général		
Eléments de rémunérations et avantages de toute nature			
Rémunérations dues au titre de l'exercice		207 185	250 005
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		23 974	--
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		--	--
Total		231 159	250 005

<i>Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en euros)</i>		Exercice 2010		Exercice 2009	
Dirigeant	Fonction	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Jean Michel Karam	Président Directeur général				
Eléments de rémunérations					
Rémunération fixe		207 185	207 185	250 005	250 005
Rémunération variable		--	--	--	--
Jetons de présence		--	--	--	--
Avantages en nature		--	--	--	--
Total		207 185	207 185	250 005	250 005

<i>Informations complémentaires relatives à chaque dirigeant mandataire social au titre de l'exercice 2010 (en euros)</i>					
Dirigeant	Fonction	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonction	Indemnité relative à une clause de non concurrence
Jean Michel Karam	Président Directeur général	Non	Non	Oui (1)	Non

Date de début de mandat : 4 juin 1998

Date de fin de mandat : A l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2015

- (1) En application des recommandations AFEP / MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, il a été mis fin au contrat de travail de Monsieur Jean Michel Karam en date du 31 décembre 2008. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, Monsieur Jean Michel Karam bénéficie au titre de son mandat social en tant que Président du conseil d'administration et directeur général du Groupe MEMSCAP d'une indemnité de départ égale à un an et demi de rémunération annuelle fixe. Cette rémunération sera versée en cas de départ contraint du Président et lié à un changement de contrôle ou de stratégie du Groupe ainsi que si le Président remplit les conditions de performance suivantes : Absence de poursuites personnelles contre le Président par un tribunal ou l'Autorité des Marchés Financiers relatives à ses fonctions de dirigeant du Groupe MEMSCAP, pertes nettes du Groupe sur l'année en cours au moment du départ ne devant pas être supérieures à 50% des pertes nettes sur la même période l'année précédente et absence de procédure de liquidation ou de mise en redressement judiciaire en cours.

A la date du présent Document de Référence, la rémunération annuelle brute de M. Jean Michel Karam a été établie à un montant de 153 600 euros au titre de l'exercice 2011, sans partie variable. Les autres conditions de rémunérations de M. Jean Michel Karam demeurent similaires à celles de l'exercice précédent. Par ailleurs, M. Jean Michel Karam n'a bénéficié sur l'exercice en cours d'aucune attribution d'option de souscription d'actions à la date du présent Document de Référence.

Le tableau suivant présente les éléments de rémunérations et les avantages de toute nature dus aux mandataires sociaux non dirigeants par la Société et les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce

<i>Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (en euros)</i>		
	Exercice 2010	Exercice 2009
Bernard Courtois		
Jetons de présence	--	--
Autres rémunérations	--	--
Joël Alanis		
Jetons de présence	--	--
Autres rémunérations	--	--
Christopher Pelly		
Jetons de présence	--	--
Autres rémunérations (1)	1 600	1 400
Vera Strübi (*)		
Jetons de présence	--	--
Autres rémunérations (1)	--	732
Total	1 600	2 132

\* Administrateurs ayant démissionné au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2011.

- (1) Les montants versés à Madame Vera Strübi ainsi qu'à Monsieur Christopher Pelly correspondent aux remboursements de frais de déplacement.

A la date du présent Document de Référence, le montant des sommes versés aux administrateurs au titre de l'exercice en cours s'établit à 500 euros. Par ailleurs, aucun administrateur n'a bénéficié sur l'exercice en cours d'attribution d'option de souscription d'actions ou du versement de jetons de présence à la date du présent Document de Référence.

Il est de plus rappelé les éléments suivants :

- Aucune somme n'a été provisionnée ou réglée par la Société et ses filiales aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.
- Aucune prime d'arrivée ou de départ n'a été accordée à ces personnes à l'exception de l'indemnité de départ dont bénéficie Monsieur Jean Michel Karam au titre de son mandat social en tant que Président du conseil d'administration et directeur général du Groupe MEMSCAP et détaillée dans le présent chapitre.
- Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.
- Il est de même renvoyé à la note 29 (Exercice 2010) et note 26 (Exercice 2009) de l'annexe des comptes consolidés de la Société, section 20.3.1 du présent Document de Référence, pour une information complémentaire sur les rémunérations du personnel dirigeant du Groupe et des membres du conseil d'administration de MEMSCAP.

### 15.1.3 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées

Les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2010 aux dirigeants mandataires sociaux ainsi qu'aux mandataires sociaux non dirigeants sont les suivantes :

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nom des mandataires sociaux concernés	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix (euros)	Date d'échéance	Plan
Options consenties durant l'exercice clos le 31 décembre 2010 à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	Jean Michel Karam (Président Directeur général)	25 000	2,09 €	24 février 2018	18
Options levées durant l'exercice clos le 31 décembre 2010 par chaque mandataire social		Néant			

En vertu de l'article L.225-185 du Code de commerce, il est précisé que la quantité des actions issues de levées d'options au titre du plan n°18 que le Président Directeur général sera tenu de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions s'élève à 3%. Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée durant l'exercice 2011, à la date du présent Document de Référence, aux dirigeants mandataires sociaux ainsi qu'aux mandataires sociaux non dirigeants sont les suivantes. Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée durant l'exercice 2010 et sur l'exercice 2011, à la date du présent Document de Référence, par les dirigeants mandataires sociaux ainsi que par les mandataires sociaux non dirigeants. Il est de même rappelé qu'aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée durant l'exercice 2009 aux dirigeants mandataires sociaux ainsi qu'aux mandataires sociaux non dirigeants. Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée durant l'exercice 2009 par les dirigeants mandataires sociaux ainsi que par les mandataires sociaux non dirigeants.

L'historique des attributions d'options de souscription d'actions attribuées au bénéfice des administrateurs et non annulées en date du présent Document de Référence est le suivant :

- Au bénéfice de Monsieur Jean Michel Karam

	Plan 14	Plan 17	Plan 18
Date d'assemblée	27 juin 2005	27 juin 2006	30 juin 2009
Date du conseil d'administration	2 sept. 2005	21 juin 2007	24 fév. 2010
Nombre total d'options attribuées	1 850 000	25 000	25 000
Nombre total d'actions correspondant	46 250	25 000	25 000
Date de départ d'exercice des options	(1)	(2)	(2)
Date d'expiration des options	2 sept. 2013	21 juin 2015	24 fév. 2018
Prix de souscriptions par action	12,00 €	20,39 €	2,09 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 décembre 2010	--	--	--
Nombre total d'actions annulées au 31 décembre 2010	--	--	--
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2010 sur des options précédemment consenties et non exercées	46 250	25 000	25 000

(1) Ces options peuvent être exercées :

- Pour 1 600 000 options à hauteur de 25% au 1<sup>er</sup> janvier 2005 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
- Pour 250 000 options à hauteur de 25% au 30 juin 2006, 2007, 2008 et 2009.

(2) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% à la date anniversaire de leur attribution.

Le prix d'exercice correspond à la moyenne du prix de clôture de l'action MEMSCAP pour les derniers 20 jours précédant l'attribution.

### 15.1.4 Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune action de performance. Les actions de performance sont des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux, qui s'inscrivent dans le cadre des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce.

### 15.1.5 Régimes complémentaires de retraite concernant les mandataires sociaux

Il n'existe aucun régime complémentaire de retraite concernant les mandataires sociaux en sus des régimes complémentaires obligatoires.

#### **15.1.6 Conventions réglementées conclues entre la Société et ses administrateurs et certains actionnaires**

L'assemblée générale du 10 mai 2010 a approuvé les termes du projet d'association capitalistique et opérationnelle avec la société iCosmeceuticals, ainsi que l'ensemble des contrats liés à cette opération eu égard à la société Intuiskin, à savoir, notamment :

- Protocole d'investissement entre la Société, Intuiskin, iCosmeceuticals, et Laboratoires La Licorne ;
- Convention de licence exclusive entre la société Laboratoires La Licorne et la société iCosmeceuticals, portant notamment sur la marque Ioma et autres droits de propriétés intellectuelles (marques et brevets) nécessaire à l'activité de iCosmeceuticals) ;
- Convention de prestation de services généraux, financiers et comptables entre la Société, iCosmeceuticals et ses filiales ;
- Convention de garantie de passif entre la Société et iCosmeceuticals ;
- Engagement de non-concurrence et de non sollicitation entre la Société et iCosmeceuticals ;
- Pacte d'associés entre la Société et iCosmeceuticals ;
- Traité d'apport sous condition suspensive entre la Société et iCosmeceuticals.

Les administrateurs concernés au titre de cette convention sont Madame Vera Strübi, Messieurs Christopher Pelly, Bernard Courtois et Jean Michel Karam.

Hormis cette opération et à l'exception des opérations courantes conclues à des conditions normales, aucune opération n'a été conclue entre la Société et ses administrateurs, les actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieure à 10%, ou s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant, au cours des exercices clos le 31 décembre 2009, 2010 ainsi que sur l'exercice 2011 à la date du présent Document de Référence.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration à la Société ou à l'une de ses filiales.

Il est renvoyé en tant que de besoin à la description des opérations avec les apparentés figurant au chapitre 19 du présent Document de Référence.

#### **15.1.7 Actifs détenus directement ou indirectement par les dirigeants ou leur famille**

Il n'existe à ce jour, aucun actif de la Société, détenu directement ou indirectement par le dirigeant ou un membre de sa famille. De même, aucun bail immobilier n'est conclu avec une société contrôlée par le dirigeant ou sa famille.

#### **15.1.8 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration et de direction**

La Société n'a accordé ou constitué en faveur des membres de ses organes d'administration et de direction aucun prêt ou garantie.

#### **15.2 Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages**

Il n'existe aucun montant provisionné ou constaté au 31 décembre 2010 et 2009 ainsi qu'à la date du présent Document de Référence dans le cadre du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au bénéfice des personnes visées au paragraphe 14.1.1 du présent Document de référence.

## **16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

### **16.1 Mandats des administrateurs et dirigeants**

Il est renvoyé au paragraphe 14.1.1 du présent Document de Référence.

### **16.2 Contrats de service prévoyant l'octroi d'avantages à terme**

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration ou de direction à la Société ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

### **16.3 Comité stratégique**

Le conseil d'administration de MEMSCAP dispose, depuis octobre 2003, d'un comité stratégique ayant pour objet le suivi de l'ensemble des orientations majeures relatives au fonctionnement, à l'activité et à la stratégie de MEMSCAP. Sa mission est de donner au conseil administration de la Société son avis sur les points suivants :

- Vision stratégique de la croissance organique ou externe de la Société ;
- Business plans ;
- Activités de fusions-acquisitions.

Ce comité est composé de 3 membres :

- Monsieur Jean Michel Karam, Président du conseil d'administration et Directeur général,
- Monsieur Bernard Courtois, administrateur indépendant,
- Monsieur Joël Alanis, administrateur indépendant.

Le comité stratégique ne s'est pas réuni au cours des exercices 2009 et 2010, ces sujets et notamment la cession du pôle IntuiSkin ayant été directement suivis par le conseil d'administration. Le comité stratégique ne s'est pas réuni au cours de l'exercice 2011 à la date du présent Document de Référence.

### **16.4 Comité des rémunérations**

Le conseil d'administration de MEMSCAP dispose, depuis novembre 2008, d'un comité des rémunérations. Sa mission est de donner au conseil d'administration de la Société ses recommandations relatives aux points suivants :

- Rémunération, régime de retraite et prévoyance, avantages en nature et droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, attribués au président du conseil d'administration et aux éventuels membres du conseil d'administration salariés ou mandataires sociaux ;
- Rémunération des membres du conseil d'administration.

Ce comité est composé des 3 membres suivants :

- Monsieur Jean Michel Karam, Président du conseil d'administration et Directeur général,
- Monsieur Bernard Courtois, administrateur indépendant,
- Monsieur Christopher Pelly, administrateur indépendant.

Le comité des rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2009 afin d'aborder le suivi des implémentations des nouvelles réglementations AMF et AFEP/MEDEF ainsi que la rémunération des membres du management, y compris la discussion du plan d'émission d'options de souscription d'actions, lors de la fenêtre d'émission ordinaire annuelle en février (Plan de février 2010).

Le comité des rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2010 afin d'aborder la rémunération des membres de la direction du Groupe et des mandataires sociaux. Il est par ailleurs rappelé que la Société applique les recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées de même que les recommandations Middledent relatives à la rémunération des dirigeants à l'exception :

- Des conditions d'exercice et d'attribution définitive de stock options pour lesquelles la mise en œuvre de conditions de performance est recommandée. Les conditions d'exercice et d'attribution définitive des stock-options au sein du Groupe Memscap n'intègrent pas de conditions de performance postérieures à la date d'attribution initiale et cela pour l'ensemble des bénéficiaires qu'ils soient dirigeants, mandataires sociaux ou autres salariés. Compte tenu du fait que l'exercice et l'attribution définitive des stock-options pour les dirigeants s'effectuent selon des conditions identiques à ceux des autres salariés, l'exercice et l'attribution définitive de ces stocks options ne sont pas soumis à des conditions de performance à venir. Par ailleurs, il est rappelé que l'attribution initiale des stock-options est quant à elle directement soumise à des conditions réalisées de performance individuelle et relative à la Société (à l'exception des nouveaux entrants au sein de la Société) et vient donc en rémunération de services et de conditions de performance préalables et avérées.
- De l'exclusion du mandataire social de la composition du comité des rémunérations. M. Jean Michel Karam, unique mandataire social du Groupe fait partie du comité des rémunérations. Sa présence au sein du comité des rémunérations permet d'apporter aux membres de ce dernier, les informations opérationnelles nécessaires concernant notamment les rémunérations des membres du management. Il est rappelé que la rémunération de M. Jean Michel Karam, détaillée en section 15.2.1 du présent Document de Référence, est définie en conformité avec les recommandations AFEP / MEDEF.

### 16.5 Déclaration relative au gouvernement d'entreprise

La Société se conforme à la loi et aux règlements en vigueur relatifs au gouvernement d'entreprise ainsi qu'aux pratiques de la place en la matière.

#### 16.5.1 Charte d'éthique et de bonne conduite

Le conseil d'administration du 9 juillet 2001 a adopté le principe d'élaboration d'une charte de bonne conduite des administrateurs. Le conseil d'administration du 15 octobre 2001 a adopté la charte dont le texte est reproduit ci-dessous :

*"Après avoir rappelé que les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou aux comités spécialisés que celui-ci décidera de créer, est tenue à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du conseil d'administration.*

*Après avoir rappelé que les sociétés dont les titres sont négociés sur un marché réglementé sont tenues à un certain nombre d'obligations à l'égard du public au titre de l'information financière permanente, périodique et liée aux opérations financières, que si chacun des administrateurs doit assumer sa responsabilité personnelle au regard de telles obligations, le bon fonctionnement des organismes sociaux conduit à ce que seul le Président du conseil d'administration ou les personnes désignées par lui doivent s'exprimer au nom de la société pour satisfaire aux obligations susvisées.*

*Après avoir rappelé les principales obligations posées aux administrateurs et dirigeants des sociétés dont les titres sont admis aux cotations sur un marché réglementé et en particulier :*

- les articles L 225-109 et L 247-4 du Code de commerce sur la mise obligatoire sous la forme nominative des actions de la société détenues par les administrateurs ;
- l'article L 465-1 alinéas 1 et 2 du Code Monétaire et Financier sur le délit d'initié et le fait que les dirigeants visés à l'article L 225-109 du Code de commerce soient des initiés dits « primaires » qui sont susceptibles de disposer d'informations privilégiées sur les perspectives ou la situation de MEMSCAP et ne peuvent donc en conséquence d'une part réaliser ou permettre sciemment de réaliser, soit directement ou indirectement, soit par personne interposée, une opération (achat ou vente de titres) avant que le public ait connaissance de ces informations, d'autre part communiquer à un tiers une information privilégiée en dehors du cadre normal de sa profession ou de ses fonctions ;
- le règlement de la COB n° 90-08 relatif à l'utilisation d'information privilégiée ;
- l'article L 465-1 alinéa 3 du Code Monétaire et Financier qui sanctionne le fait de diffuser dans le public des informations fausses ou trompeuses sur les perspectives ou la situation d'un émetteur ou sur les perspectives d'évolution d'un instrument financier admis sur un marché réglementé, de nature à agir sur le cours ;
- le règlement n° 98-07 relatif à l'information du public ;
- l'article L 465-2 du Code Monétaire et Financier qui incrimine le fait d'exercer ou de tenter d'exercer une manœuvre ayant pour objet d'entraver le fonctionnement régulier de marché d'un instrument financier en induisant autrui en erreur.

*Le conseil d'administration s'engage et chacun des administrateurs à titre individuel s'engage à agir en toute hypothèse dans le respect de ces règles permettant l'intégrité du marché des titres MEMSCAP.*

*En outre, les administrateurs s'engagent à agir avec loyauté et diligence dans leurs fonctions en faisant prévaloir dans tous les cas l'intérêt social et l'intérêt commun des actionnaires.*

*En particulier chacun des administrateurs s'engage à révéler l'existence éventuelle de conflit d'intérêt avec la société et s'engage à s'abstenir de voter ou même de participer à la prise de décision du conseil d'administration au cas où un tel conflit surviendrait.*

*Chacun des administrateurs s'engage enfin à exercer sa mission avec diligence en exerçant notamment son devoir de surveillance et d'information en privilégiant la défense de l'intérêt social de MEMSCAP."*

Cette charte a été signée par tous les administrateurs de la Société.

#### 16.5.2 Evaluation organisée de la performance du conseil d'administration

Il n'existe pas de règlement intérieur définissant les règles de fonctionnement du conseil d'administration. Toutefois, le conseil d'administration, attentif à son action, surveille des indicateurs quantitatifs (i.e. la fréquence des réunions, le taux de présence, etc.) et dresse un bilan quantitatif et qualitatif de la stratégie adoptée et des opérations menées.

Le conseil d'administration s'est impliqué dans l'élaboration du plan stratégique, de la définition des budgets, des restructurations imposées par les évolutions du marché et des opportunités de croissance externe et des opérations de haut de bilan.

En 2010, le conseil d'administration s'est réuni 10 fois. Le taux de présence effective a été de 82%. Le taux de présence et de représentation a été de 82%.

Les thèmes abordés sont notamment :

- l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi que le chiffre d'affaires et les résultats trimestriels,
- la définition et le suivi de la stratégie du Groupe, des plans d'activité et des différents budgets,
- la stratégie de croissance organique et externe,
- la cession du pôle IntuiSkin,
- le plan de financement et les opérations financières y afférentes,
- le fonctionnement du conseil d'administration.

### 16.5.3 Rapport du président du conseil d'administration sur le contrôle interne - Exercice 2010

#### Rapport du président du conseil d'administration de la société MEMSCAP, S.A. prévu au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de Commerce

##### 1. Introduction

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par MEMSCAP.

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middelnext (www.middelnext.com) publié en décembre 2009 en tant que code de référence concernant l'élaboration du présent rapport. Ce code s'adresse principalement aux valeurs moyennes et petites (VaMPs - compartiments B et C d'Euronext Paris) et complète ainsi d'autres codes, notamment celui proposé par l'AFEP et le MEDEF, dont certaines recommandations ne leur sont pas adaptées. Le Code Middelnext contient des points de vigilance et des recommandations. Les points de vigilance rappellent les principales questions que le conseil d'administration doit se poser sur le bon fonctionnement de la gouvernance de la Société. Ils ne constituent pas des recommandations stricto sensu imposant en cas de non-respect une explication dans le présent rapport.

##### 2. Le gouvernement d'entreprise

###### 2.1. Le conseil d'administration

Au 31 décembre 2010, le conseil d'administration comprenait 5 administrateurs.

Nom	Age	Mandats et fonctions exercés dans la Société	Date de 1 <sup>ère</sup> nomination	Date d'échéance du mandat	Principales activités exercées en dehors de la Société dans le Groupe	Mandats et fonctions hors Groupe
<b>Administrateurs exerçant une fonction au sein de la Direction Générale</b>						
Jean Michel Karam	41 ans	Président Directeur général	4 juin 1998 (Renouvelé par l'assemblée générale du 10 mai 2010)	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 déc. 2015	- Président de Memscap Inc., de Memscap AS et de Laboratoires La Licorne S.A.S.	- Président d'iCosmeceuticals S.A.S., d'IntuiSkin S.A.S. et d'Ioma Esthetics Institute S.A.S.
<b>Administrateurs n'exerçant pas de fonction au sein de la Direction Générale</b>						
Joël Alanis	51 ans	Administrateur indépendant	27 juin 2005 (Renouvelé par l'assemblée générale du 26 juin 2008)	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 déc. 2013	Néant	- Membre du Conseil de surveillance de Safetronix S.A. et d'Emix S.A. - Membre du conseil d'administration de Tiempo S.A.S. et d'Itris Square Automation. - Président de Zenith Wafers Systems S.A.S.
Bernard Courtois	63 ans	Administrateur indépendant	30 mars 2005 (Renouvelé par l'assemblée générale du 26 juin 2008)	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 déc. 2013	Néant	- Administrateur de NanoSprint, S.A.R.L.
Christopher Pelly	55 ans	Administrateur indépendant	27 juin 2005 (Renouvelé par l'assemblée générale du 26 juin 2008)	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 déc. 2013	Néant	- Administrateur de Wazzamba Services SA et de Wazzamba Ltd.
Vera Strübi	67 ans	Administrateur indépendant	21 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 déc. 2012	Néant	- Administrateur de Victorinox Swiss Army Fragrances.

Au 31 décembre 2010, le conseil d'administration est composé à 80% par des administrateurs indépendants. « Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou la direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement » (Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF).

La Société applique le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil tel qu'édicté par la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011.

Le conseil d'administration est présidé par Monsieur Jean Michel Karam et exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société. Il se réunit chaque fois que nécessaire, sur convocation de son Président et chaque membre reçoit au préalable la documentation correspondant aux ordres du jour et nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

En 2010, le conseil d'administration s'est réuni 10 fois. Le taux de présence effective a été de 82%. Le taux de présence et de représentation a été de 82%.

Les thèmes abordés sont notamment :

- l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi que le chiffre d'affaires et les résultats trimestriels,
- la définition et le suivi de la stratégie du Groupe, des plans d'activité et des différents budgets,
- la stratégie de croissance organique et externe,
- la cession du pôle IntuiSkin,
- le plan de financement et les opérations financières y afférentes,
- le fonctionnement du conseil d'administration.

Le conseil d'administration du 9 juillet 2001 a adopté le principe d'élaboration d'une charte de bonne conduite des administrateurs. Cette charte a été signée par tous les administrateurs de la Société.

Lors du conseil d'administration du 24 mars 2011 relatif à l'arrêté des comptes de l'exercice 2010, les membres du conseil d'administration se sont déclarés très satisfaits de l'interaction avec les commissaires aux comptes de la Société dont la participation aux réunions du conseil ainsi que les avis et remarques, sont particulièrement utiles à la Société.

## **2.2. Le comité stratégique**

Le conseil d'administration de MEMSCAP dispose, depuis octobre 2003, d'un comité stratégique ayant pour objet le suivi de l'ensemble des orientations majeures relatives au fonctionnement, à l'activité et à la stratégie de MEMSCAP. Sa mission est de donner au conseil administration de la Société son avis sur les points suivants :

- Vision stratégique de la croissance organique ou externe de la Société ;
- Business plans ;
- Activités de fusions-acquisitions.

Depuis janvier 2007, ce comité est composé de 3 membres :

- Monsieur Jean Michel Karam, Président du conseil d'administration et Directeur général,
- Monsieur Bernard Courtois, administrateur indépendant,
- Monsieur Joël Alanis, administrateur indépendant.

Le comité stratégique ne s'est pas réuni au cours de l'exercice 2010, ces sujets et notamment la cession du pôle IntuiSkin ayant été directement suivis par le conseil d'administration.

## **2.3. Le comité des rémunérations**

Le conseil d'administration de MEMSCAP dispose, depuis novembre 2008, d'un comité des rémunérations. Sa mission est de donner au conseil d'administration de la Société ses recommandations relatives aux points suivants :

- Rémunération, régime de retraite et prévoyance, avantages en nature et droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, attribués au Président du conseil d'administration et aux éventuels membres du conseil d'administration salariés ou mandataires sociaux ;
- Rémunération des membres du conseil d'administration.

Ce comité est composé des 3 membres suivants :

- Monsieur Jean Michel Karam, Président du conseil d'administration et Directeur général,
- Monsieur Bernard Courtois, administrateur indépendant,
- Monsieur Christopher Pelly, administrateur indépendant.

Le comité des rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2010 afin d'aborder la rémunération des membres de la direction du Groupe et des mandataires sociaux.

Il est par ailleurs rappelé que la Société applique les recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées de même que les recommandations Middlednext relatives à la rémunération des dirigeants à l'exception des conditions d'exercice et d'attribution définitive de stock options pour lesquelles la mise en œuvre de conditions de performance est recommandée. Les conditions d'exercice et d'attribution définitive des stock-options au sein du Groupe Memscap n'intègrent pas de conditions de performance postérieures à la date d'attribution initiale et cela pour l'ensemble des bénéficiaires qu'ils soient dirigeants, mandataires sociaux ou autres salariés. Compte tenu du fait que l'exercice et l'attribution définitive des stock-options pour les dirigeants s'effectuent selon des conditions identiques à ceux des autres salariés, l'exercice et l'attribution définitive de ces stocks options ne sont pas soumis à des conditions de performance à venir. Par ailleurs, il est rappelé que l'attribution initiale des stock-options est quant à elle directement soumise à des conditions réalisées de performance individuelle et relative à la Société (à l'exception des nouveaux entrants au sein de la Société) et vient donc en rémunération de services et de conditions de performance préalables et avérés.

## **2.4. Le comité d'audit**

La Société ne dispose pas d'un comité d'audit spécifique mais délègue cette fonction au conseil d'administration. De ce fait, le conseil d'administration réuni en formation de comité d'audit veille à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de la Société ainsi qu'à la qualité de l'information financière délivrée. A ce titre et en présence des commissaires aux comptes de la Société, sont examinés les principaux sujets suivants :

- Revue des publications financières trimestrielles et des comptes annuels ;
- Etude des changements et adaptations des principes et règles comptables ;
- Suivi des principaux risques financiers et des procédures de contrôles afférentes ;
- Examen des conclusions des commissaires aux comptes et suivi de leurs recommandations ;
- Evaluation des propositions de nomination des commissaires aux comptes et de leur rémunération.

## **2.5. Evaluation organisée du fonctionnement du conseil d'administration**

Compte tenu de la taille de la Société et de sa volonté de conserver un mode de fonctionnement souple, il n'existe pas de règlement intérieur définissant les règles de fonctionnement du conseil d'administration comme préconisé par les recommandations Middlednext. Toutefois, le conseil d'administration, attentif à son action, surveille des indicateurs quantitatifs tels que la fréquence des réunions ou les taux de présence et dresse un bilan quantitatif et qualitatif de la stratégie adoptée et des opérations menées.

## **2.6 La direction générale**

La direction générale de MEMSCAP est assurée par le Président du conseil d'administration. Le Président Directeur général exerce ses fonctions sans limitation particulière, sous réserve des pouvoirs expressément attribués au conseil d'administration par la loi et les statuts.

## **2.7. Participation des actionnaires aux assemblées générales**

Il est renvoyé aux dispositions des articles 24 à 30 des statuts de la Société qui définissent ces modalités.

### 3. Le contrôle interne opérationnel

#### 3.1. Objectifs et référentiel

Depuis sa création, MEMSCAP a mis en œuvre des procédures de contrôle interne, avec les objectifs suivants :

- Mettre l'entreprise en mesure de réaliser ses objectifs stratégiques.
- Fiabiliser le déroulement de ses processus et prévenir les risques majeurs auxquels l'expose la nature de son activité.
- Respecter les règles de fonctionnement internes.
- Respecter les lois et règlements, notamment dans le domaine de la production de ses informations comptables et financières.

Néanmoins, comme tout système de contrôle, le dispositif en place ne peut fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés.

Le présent rapport décrit les principales composantes de ce dispositif en termes d'organisation et de procédures applicables à la société MEMSCAP ainsi qu'à ses filiales dont les comptes sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Ce rapport a été préparé avec l'appui de la direction financière de la Société et présenté au conseil d'administration du 24 mars 2011 qui l'a approuvé.

Dans le cadre de la définition de ses procédures et de l'organisation de son contrôle interne, la Société s'appuie sur le référentiel COSO (Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission).

#### 3.2 Les acteurs du contrôle interne opérationnel

Compte tenu de son développement et de ses implantations géographiques, MEMSCAP est structurée en trois pôles d'activités (Business Units) disposant de fonctions support sous la supervision directe de la direction générale.

Sous la responsabilité du Président, la direction générale compte les membres suivants :

- Monsieur Yann Cousinet, Directeur administratif et financier,
- Monsieur Steve Wilcenski, Directeur Division Produits sur mesure,
- Monsieur Jan Hallenstvedt, Directeur Division Produits standards.

Une réunion de l'ensemble des membres de la direction générale est tenue chaque trimestre. Sont analysés les indicateurs de gestion clefs de l'activité de MEMSCAP, le suivi du plan et des budgets ainsi que l'ensemble des éléments présentant une importance significative au regard de l'actualité de la Société. Par ailleurs, les directeurs de divisions rapportent hebdomadairement de l'avancement de leur activité (notamment commerciale) au Président.

#### 3.3. Les procédures du contrôle interne opérationnel

Des mesures et procédures de contrôle interne ont été mises en place pour prévenir tout particulièrement les risques majeurs auxquels est exposée la société MEMSCAP, dont les risques liés à l'activité. Ces mesures sont appliquées dans tout le Groupe. Les principales mesures et procédures concernent :

##### L'innovation

Grâce à ses efforts de recherche interne, ses partenariats ainsi que ses opérations d'acquisitions, MEMSCAP dispose d'un accès aux technologies les plus innovantes à ce jour relatives au secteur des MEMS.

##### La qualité

MEMSCAP porte une attention toute particulière à la satisfaction de ses clients. Le suivi commercial réalisé par la direction de la Société permet de prendre en compte les besoins exprimés dans l'offre proposée notamment en développant des produits et services à valeur ajoutée.

MEMSCAP a mis en œuvre dans tous ses sites de production des normes de qualité nécessaires à la réalisation efficace des missions associées. Dans ce cadre, le site de la Caroline du Nord opère sous la norme ISO et le site Norvégien opère sous les normes ISO avec en sus des certifications médicales et avioniques.

##### La propriété industrielle

MEMSCAP est titulaire de plus de 100 brevets, dépôts de brevets, licences et marques. La Société entend maintenir sa politique d'enregistrement des brevets associée à une fonction de veille spécifique afin de protéger et de faire respecter ses droits propriétaires. Par ailleurs, la Société procède annuellement à un tri sélectif de son portefeuille de brevets et marques afin de garder les brevets et les marques les plus utiles et d'éviter des dépenses inutiles.

##### Les procédures de contrôle des filiales

MEMSCAP est l'unique actionnaire de l'ensemble de ses filiales. Le contrôle juridique et opérationnel des filiales est assuré par :

- La présence dans les filiales significatives d'un directeur opérationnel, rapportant directement à Jean Michel Karam, Président Directeur général de MEMSCAP et d'un contrôleur financier. Ce dernier est sous l'autorité directe du Directeur administratif et financier de MEMSCAP.
- Un reporting mensuel détaillé relatif à la performance des filiales (chiffre d'affaires et indicateurs de rentabilité) établi par la filiale et adressé au Président et au Directeur administratif et financier de MEMSCAP.
- Des réunions de gestion régulières entre les membres de la direction générale de MEMSCAP et les directeurs opérationnels des différentes filiales.
- Les procédures de contrôle des filiales reposent sur un système de contrôle centralisé et homogène en vigueur au sein de la société mère MEMSCAP.

##### Le contrôle juridique

Le contrôle juridique porte sur plusieurs axes :

- Secrétariat général : Dans ce cadre, le Président Directeur général et le Directeur administratif et financier établissent la convocation des conseils d'administration et des assemblées générales et dresse les procès verbaux de chaque réunion.
- Clients et fournisseurs : La relation avec les clients et les fournisseurs de MEMSCAP démarre généralement par un accord de confidentialité établi et négocié avec le client ou le fournisseur concerné. Le Président Directeur général et le Directeur administratif et financier négocient et concluent en collaboration avec le Directeur opérationnel concerné les contrats de développement, de licence, de production, de commercialisation et de fourniture résultant de l'accord commercial avec le client ou le fournisseur.
- Support pour les opérations financières : Le Président Directeur général et le Directeur administratif et financier travaillent avec les conseils externes (cabinet d'avocats ou de conseil, les banques d'affaires, etc.) pour la rédaction des documents juridiques concernant les transactions (augmentations de capital, acquisitions, etc.).
- Gestion du contentieux : Le Président Directeur général et le Directeur administratif et financier ont la responsabilité de gérer la phase de précontentieux ainsi que de coordonner l'activité des avocats de la Société dans la phase du contentieux.
- Brevets et propriété intellectuelle : Le Président Directeur général et le Directeur administratif et financier veillent à la protection de la propriété intellectuelle de MEMSCAP, en collaboration avec les cabinets d'avocats spécialisés, et à rédiger les contrats de licence de brevets ou à lancer les poursuites judiciaires si nécessaire.

##### Les collaborateurs

Les contrats de travail des salariés prévoient des clauses de respect de règles d'éthique générale fixées au niveau de l'entreprise incluant la confidentialité, le respect du client, le respect du principe de propriété des résultats.

## **Organisation de l'information**

Les choix pris en matière d'architecture du système d'information (solutions techniques, habilitations, sauvegarde et archivage) visent à prévenir les risques d'interruption de service et d'altération des systèmes.

## **4. Le contrôle interne comptable et financier**

### **4.1. Les acteurs du contrôle interne comptable et financier**

La direction financière de MEMSCAP, placée sous la responsabilité du Directeur administratif et financier comprend :

- un service comptable,
- un service des ressources humaines,
- un contrôleur financier au sein de chaque unité opérationnelle.

Cette organisation permet de fixer des objectifs budgétaires puis de centraliser mensuellement et d'analyser en détail l'information comptable et financière.

En complément des mesures organisationnelles et des procédures de contrôle interne opérationnel décrites supra, des composantes significatives du contrôle interne comptable et financier ont été mises en place pour les aspects comptabilité, contrôle de gestion et trésorerie. Elles sont décrites dans les pages suivantes ainsi que la nature des relations entretenues avec l'audit externe.

Le Directeur administratif et financier est chargé de centraliser et de présenter l'ensemble des indicateurs de gestion suivis par la direction générale et le conseil d'administration de la Société.

### **4.2. Comptabilité / Finances**

MEMSCAP est autonome pour la tenue de sa comptabilité. Le service comptabilité passe les écritures, établit la balance générale et prépare les déclarations comptables sociales.

En conformité avec le règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, la société MEMSCAP publie ses comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 suivant les normes comptables internationales (IFRS). Dans ce cadre, la direction financière de la Société définit et met en œuvre les procédures de contrôle interne nécessaires à l'élaboration de comptes consolidés selon le référentiel IFRS.

### **4.3. Contrôle de gestion**

Chaque année, un budget annuel est élaboré et validé par le conseil d'administration. Ce budget est utilisé pour le pilotage des performances économiques de chaque processus et entité juridique du Groupe.

Un reporting mensuel sur les indicateurs clés de gestion ainsi qu'un reporting trimestriel et semestriel détaillé permettent la centralisation et l'analyse des performances des différentes entités du Groupe MEMSCAP.

### **4.4. Consolidation**

Le processus de consolidation est un processus centralisé au sein du Groupe MEMSCAP. Les états financiers des filiales sont centralisés en format local puis retraités afin d'harmoniser les comptes locaux avec les principes comptables du Groupe.

Les états financiers de chaque filiale sont analysés, et éventuellement corrigés, par la direction financière avant d'être importés dans la consolidation.

### **4.5. Trésorerie**

MEMSCAP adopte une politique très prudente de placement des excédents momentanés qui sont essentiellement placés en produits monétaires. Les disponibilités de la Société sont principalement exprimées en euros, en dollars US et en couronne norvégienne et concentrées dans des institutions financières de tout premier plan.

La gestion des équilibres financiers entre les entités du Groupe est réalisée au moyen :

- de prévisions de trésorerie annuelles révisées mensuellement,
- d'un système de gestion centralisé de la trésorerie du Groupe à partir de la société mère.

### **4.6. Communication financière et relations investisseurs**

Seuls deux personnes sont habilitées dans le Groupe à communiquer avec les investisseurs : le Président Directeur général et le Directeur administratif et financier. Les communiqués de presse sont rédigés par ces derniers qui assurent la mission de communication du Groupe.

Pour la communication sur les produits et les services de la société, cette mission est réalisée conjointement avec les Directeurs opérationnels concernés.

La mission de la communication intègre l'établissement et la diffusion :

- des communiqués de presse,
- du rapport annuel,
- des brochures de la Société et des produits,
- du site web de la Société.

Cette communication est réalisée en respect de la réglementation en vigueur pour la diffusion des informations ainsi que pour les déclarations exigées par les autorités de marché.

## **5. Audit externe**

Conformément aux dispositions légales, les comptes du Groupe MEMSCAP sont audités par un collège de commissaires aux comptes. Le périmètre de leur mission porte sur l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de la consolidation. Chacune d'elle fait l'objet d'un audit complet ou d'une revue limitée selon le cas, deux fois par an.

## **6. Actions réalisées sur l'exercice clos le 31 décembre 2010 et plans d'action pour les exercices à venir**

L'exercice 2010 a été axé sur le renforcement du contrôle opérationnel des filiales américaine et norvégienne du Groupe avec la nomination d'un Directeur des opérations en date du 4 janvier 2010, pleinement dédié à cette mission et rapportant directement au Président Directeur général.

Sur l'exercice 2011, le Groupe a lancé un programme d'unification de ses services qualité au sein des sites américain et norvégien. Les résultats attendus sont une amélioration du contrôle qualité des processus industriels et commerciaux ainsi qu'une efficacité accrue des ressources afférentes.

---

Jean Michel Karam  
Président du conseil d'administration

## 16.5.4 Rapport du président du conseil d'administration sur le contrôle interne - Exercice 2009

### Rapport du président du conseil d'administration de la société MEMSCAP, S.A. prévu au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de Commerce

#### 1. Introduction

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par MEMSCAP.

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middlednext (www.middlednext.com) publié en décembre 2009 en tant que code de référence concernant l'élaboration du présent rapport. Ce code s'adresse principalement aux valeurs moyennes et petites (VaMPs - compartiments B et C d'Euronext Paris) et complète ainsi d'autres codes, notamment celui proposé par l'AFEP et le MEDEF, dont certaines recommandations ne leur sont pas adaptées. Le Code Middlednext contient des points de vigilance et des recommandations. Les points de vigilance rappellent les principales questions que le conseil d'administration doit se poser sur le bon fonctionnement de la gouvernance de la Société. Ils ne constituent pas des recommandations stricto sensu imposant en cas de non-respect une explication dans le présent rapport.

#### 2. Le gouvernement d'entreprise

##### 2.1. Le conseil d'administration

Au 31 décembre 2009, le conseil d'administration comprenait 5 administrateurs.

Nom	Fonction	Date de 1 <sup>ère</sup> nomination	Date d'échéance du mandat
Jean Michel Karam	Président Directeur général	4 juin 1998 (Renouvelé par l'Assemblée générale du 28 juin 2004)	A l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2009
Joël Alanis	Administrateur indépendant	27 juin 2005 (Renouvelé par l'Assemblée générale du 26 juin 2008)	A l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013
Bernard Courtois	Administrateur indépendant	30 mars 2005 (Renouvelé par l'Assemblée générale du 26 juin 2008)	A l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013
Christopher Pelly	Administrateur indépendant	27 juin 2005 (Renouvelé par l'Assemblée générale du 26 juin 2008)	A l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013
Vera Strübi	Administrateur indépendant	21 juin 2007	A l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2012

Le conseil d'administration a pris acte en date du 27 juillet 2009 de la démission de Monsieur Sverre Horntvedt de son poste d'administrateur indépendant. Cette démission est motivée par le fait que Monsieur Sverre Horntvedt a été nommé président de la société norvégienne SENSOR AS, spin-off spécialisé dans le secteur des MEMS de la société INFINEON. La société SENSOR AS étant fournisseur du groupe MEMSCAP, la position d'administrateur de Monsieur Sverre Horntvedt de MEMSCAP SA pouvait de ce fait être en conflit d'intérêt avec sa position de président de la société SENSOR AS.

Au 31 décembre 2009, le conseil d'administration est composé pour plus de 80% par des administrateurs indépendants. « Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou la direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement » (Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF).

Le conseil d'administration est présidé par Monsieur Jean Michel Karam et exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société. Il se réunit chaque fois que nécessaire, sur convocation de son Président et chaque membre reçoit au préalable la documentation correspondant aux ordres du jour et nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

En 2009, le conseil d'administration s'est réuni 6 fois. Le taux de présence effective a été de 88%. Le taux de présence et de représentation a été de 88%.

Les thèmes abordés sont notamment :

- l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi que le chiffre d'affaires et les résultats trimestriels,
- la définition et le suivi de la stratégie du Groupe, des plans d'activité et des différents budgets,
- la stratégie de croissance organique et externe,
- le plan de financement et les opérations financières y afférentes,
- le fonctionnement du conseil d'administration.

Le conseil d'administration du 9 juillet 2001 a adopté le principe d'élaboration d'une charte de bonne conduite des administrateurs. Cette charte a été signée par tous les administrateurs de la Société.

Lors du conseil d'administration du 26 mars 2010 relatif à l'arrêté des comptes de l'exercice 2009, les membres du conseil d'administration se sont déclarés très satisfaits de l'interaction avec les commissaires aux comptes de la Société dont la participation aux réunions du conseil ainsi que les avis et remarques, sont particulièrement utiles à la Société.

##### 2.2. Le comité stratégique

Le conseil d'administration de MEMSCAP dispose, depuis octobre 2003, d'un comité stratégique ayant pour objet le suivi de l'ensemble des orientations majeures relatives au fonctionnement, à l'activité et à la stratégie de MEMSCAP. Sa mission est de donner au conseil d'administration de la Société son avis sur les points suivants :

- Vision stratégique de la croissance organique ou externe de la Société ;
- Business plans ;
- Activités de fusions-acquisitions.

Depuis janvier 2007, ce comité est composé de 3 membres :

- Monsieur Jean Michel Karam, Président du conseil d'administration et Directeur général,
- Monsieur Bernard Courtois, administrateur indépendant,
- Monsieur Joël Alanis, administrateur indépendant.

Le comité stratégique ne s'est pas réuni au cours de l'exercice 2009.

### **2.3. Le comité des rémunérations**

Le conseil d'administration de MEMSCAP dispose, depuis novembre 2008, d'un comité des rémunérations. Sa mission est de donner au conseil d'administration de la Société ses recommandations relatives aux points suivants :

- Rémunération, régime de retraite et prévoyance, avantages en nature et droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, attribués au Président du conseil d'administration et aux éventuels membres du conseil d'administration salariés ou mandataires sociaux ;
- Rémunération des membres du conseil d'administration.

Ce comité est composé des 3 membres suivants :

- Monsieur Jean Michel Karam, Président du conseil d'administration et Directeur général,
- Monsieur Bernard Courtois, administrateur indépendant,
- Monsieur Christopher Pelly, administrateur indépendant.

Le comité des rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2009 afin d'aborder le suivi des implémentations des nouvelles réglementations AMF et AFEP/MEDEF ainsi que la rémunération des membres du management, y compris la discussion du plan l'émission d'options de souscription d'actions, lors de la fenêtre d'émission ordinaire annuelle en février (Plan de février 2010).

Il est par ailleurs rappelé que la Société applique les recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

### **2.4. Evaluation organisée du fonctionnement du conseil d'administration**

Compte tenu de la taille de la Société et de sa volonté de conserver un mode de fonctionnement souple, il n'existe pas de règlement intérieur définissant les règles de fonctionnement du conseil d'administration comme préconisé par les recommandations Middenext. Toutefois, le conseil d'administration, attentif à son action, surveille des indicateurs quantitatifs tels que la fréquence des réunions ou les taux de présence et dresse un bilan quantitatif et qualitatif de la stratégie adoptée et des opérations menées.

### **2.5. La direction générale**

La direction générale de MEMSCAP est assurée par le Président du conseil d'administration. Le Président directeur général exerce ses fonctions sans limitation particulière, sous réserve des pouvoirs expressément attribués au conseil d'administration par la loi et les statuts.

### **2.6. Participation des actionnaires aux assemblées générales**

Il est renvoyé aux dispositions des articles 24 à 30 des statuts de la Société qui définissent ces modalités.

## **3. Le contrôle interne opérationnel**

### **3.1. Objectifs et référentiel**

Depuis sa création, MEMSCAP a mis en œuvre des procédures de contrôle interne, avec les objectifs suivants :

- Mettre l'entreprise en mesure de réaliser ses objectifs stratégiques.
- Fiabiliser le déroulement de ses processus et prévenir les risques majeurs auxquels l'expose la nature de son activité.
- Respecter les règles de fonctionnement internes.
- Respecter les lois et règlements, notamment dans le domaine de la production de ses informations comptables et financières.

Néanmoins, comme tout système de contrôle, le dispositif en place ne peut fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés.

Le présent rapport décrit les principales composantes de ce dispositif en termes d'organisation et de procédures applicables à la société MEMSCAP ainsi qu'à ses filiales dont les comptes sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Ce rapport a été préparé avec l'appui de la direction financière de la Société et présenté au conseil d'administration du 26 mars 2010 qui l'a approuvé.

Dans le cadre de la définition de ses procédures et de l'organisation de son contrôle interne, la Société s'appuie sur le référentiel COSO (Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission).

### **3.2. Les acteurs du contrôle interne opérationnel**

Compte tenu de son développement et de ses implantations géographiques, MEMSCAP est structurée en trois pôles d'activités (Business Units) disposant de fonctions support sous la supervision directe de la direction générale.

Sous la responsabilité du Président, la direction générale compte les membres suivants :

- Monsieur Yann Cousinet, Directeur administratif et financier,
- Monsieur Steve Wilcenski, Directeur Division Produits sur mesure,
- Monsieur Jan Hallenstedt, Directeur Division Produits standards.

Une réunion de l'ensemble des membres de la direction générale est tenue chaque trimestre. Sont analysés les indicateurs de gestion clés de l'activité de MEMSCAP, le suivi du plan et des budgets ainsi que l'ensemble des éléments présentant une importance significative au regard de l'actualité de la Société. Par ailleurs, les directeurs de divisions rapportent hebdomadairement de l'avancement de leur activité (notamment commerciale) au Président.

### **3.3. Les procédures du contrôle interne opérationnel**

Des mesures et procédures de contrôle interne ont été mises en place pour prévenir tout particulièrement les risques majeurs auxquels est exposée la société MEMSCAP, dont les risques liés à l'activité. Ces mesures sont appliquées dans tout le Groupe. Les principales mesures et procédures concernent :

#### **L'innovation**

Grâce à ses efforts de recherche interne, ses partenariats ainsi que ses opérations d'acquisitions, MEMSCAP dispose d'un accès aux technologies les plus innovantes à ce jour relatives au secteur des MEMS.

#### **La qualité**

MEMSCAP porte une attention toute particulière à la satisfaction de ses clients. Le suivi commercial réalisé par la direction de la Société permet de prendre en compte les besoins exprimés dans l'offre proposée notamment en développant des produits et services à valeur ajoutée.

MEMSCAP a mis en œuvre dans tous ses sites de production des normes de qualité nécessaires à la réalisation efficace des missions associées. Dans ce cadre, le site de la Caroline du Nord opère sous la norme TL9000 et le site Norvégien opère sous les normes ISO avec en sus des certifications médicales et avioniques.

Enfin, MEMSCAP a lancé un programme de qualité globale incluant IntuiSkin, la Recherche et le Développement ainsi que la direction générale. MEMSCAP, S.A. et sa filiale IntuiSkin, spécialiste des technologies de la peau, ont ainsi obtenu la certification ISO 9001 : 2000 en septembre 2007.

#### **La propriété industrielle**

MEMSCAP est titulaire de plus de 100 brevets, dépôts de brevets, licences et marques. La Société entend maintenir sa politique d'enregistrement des brevets associée à une fonction de veille spécifique afin de protéger et de faire respecter ses droits propriétaires. Par ailleurs, la Société procède

annuellement à un tri sélectif de son portefeuille de brevets et marques afin de garder les brevets et les marques les plus utiles et d'éviter des dépenses inutiles.

#### **Les procédures de contrôle des filiales**

MEMSCAP est l'unique actionnaire de l'ensemble de ses filiales. Le contrôle juridique et opérationnel des filiales est assuré par :

- La présence dans les filiales significatives d'un directeur opérationnel, rapportant directement à Jean Michel Karam, Président Directeur général de MEMSCAP et d'un contrôleur financier. Ce dernier est sous l'autorité directe du Directeur administratif et financier de MEMSCAP.
- Un reporting mensuel détaillé relatif à la performance des filiales (chiffre d'affaires et indicateurs de rentabilité) établi par la filiale et adressé au Président et au Directeur administratif et financier de MEMSCAP.
- Des réunions de gestion régulières entre les membres de la direction générale de MEMSCAP et les directeurs opérationnels des différentes filiales.

Les procédures de contrôle des filiales reposent sur un système de contrôle centralisé et homogène en vigueur au sein de la société mère MEMSCAP.

#### **Le contrôle juridique**

Le contrôle juridique porte sur plusieurs axes :

- Secrétariat général : Dans ce cadre, le Président Directeur général et le Directeur administratif et financier établissent la convocation des conseils d'administration et des assemblées générales et dresse les procès verbaux de chaque réunion.
- Clients et fournisseurs : La relation avec les clients et les fournisseurs de MEMSCAP démarre généralement par un accord de confidentialité établi et négocié avec le client ou le fournisseur concerné. Le Président Directeur général et le Directeur administratif et financier négocient et concluent en collaboration avec le Directeur Opérationnel concerné les contrats de développement, de licence, de production, de commercialisation et de fourniture résultant de l'accord commercial avec le client ou le fournisseur.
- Support pour les opérations financières : Le Président Directeur général et le Directeur administratif et financier travaillent avec les conseils externes (cabinet d'avocats ou de conseil, les banques d'affaires, etc.) pour la rédaction des documents juridiques concernant les transactions (augmentations de capital, acquisitions, etc.).
- Gestion du contentieux : Le Président Directeur général et le Directeur administratif et financier ont la responsabilité de gérer la phase de précontentieux ainsi que de coordonner l'activité des avocats de la Société dans la phase du contentieux.
- Brevets et propriété intellectuelle : Le Président Directeur général et le Directeur administratif et financier veillent à la protection de la propriété intellectuelle de MEMSCAP, en collaboration avec les cabinets d'avocats spécialisés, et à rédiger les contrats de licence de brevets ou à lancer les poursuites judiciaires si nécessaire.

#### **Les collaborateurs**

Les contrats de travail des salariés prévoient des clauses de respect de règles d'éthique générale fixées au niveau de l'entreprise incluant la confidentialité, le respect du client, le respect du principe de propriété des résultats.

#### **Organisation de l'information**

Les choix pris en matière d'architecture du système d'information (solutions techniques, habilitations, sauvegarde et archivage) visent à prévenir les risques d'interruption de service et d'altération des systèmes.

### **4. Le contrôle interne comptable et financier**

#### **4.1. Les acteurs du contrôle interne comptable et financier**

La direction financière de MEMSCAP, placée sous la responsabilité du Directeur administratif et financier comprend :

- un service comptable,
- un service des ressources humaines,
- un contrôleur financier au sein de chaque unité opérationnelle.

Cette organisation permet de fixer des objectifs budgétaires puis de centraliser mensuellement et d'analyser en détail l'information comptable et financière.

En complément des mesures organisationnelles et des procédures de contrôle interne opérationnel décrites supra, des composantes significatives du contrôle interne comptable et financier ont été mises en place pour les aspects comptabilité, contrôle de gestion et trésorerie. Elles sont décrites dans les pages suivantes ainsi que la nature des relations entretenues avec l'audit externe.

Le Directeur administratif et financier est chargé de centraliser et de présenter l'ensemble des indicateurs de gestion suivis par la direction générale et le conseil d'administration de la Société.

#### **4.2. Comptabilité / Finances**

MEMSCAP est autonome pour la tenue de sa comptabilité. Le service comptabilité passe les écritures, établit la balance générale et prépare les déclarations comptables sociales.

En conformité avec le règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, la société MEMSCAP publie ses comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 suivant les normes comptables internationales (IFRS). Dans ce cadre, la direction financière de la Société définit et met en œuvre les procédures de contrôle interne nécessaires à l'élaboration de comptes consolidés selon le référentiel IFRS.

#### **4.3. Contrôle de gestion**

Chaque année, un budget annuel est élaboré et validé par le conseil d'administration. Ce budget est utilisé pour le pilotage des performances économiques de chaque processus et entité juridique du Groupe.

Un reporting mensuel sur les indicateurs clés de gestion ainsi qu'un reporting trimestriel et semestriel détaillé permettent la centralisation et l'analyse des performances des différentes entités du Groupe MEMSCAP.

#### **4.4. Consolidation**

Le processus de consolidation est un processus centralisé au sein du Groupe MEMSCAP. Les états financiers des filiales sont centralisés en format local puis retraités afin d'harmoniser les comptes locaux avec les principes comptables du Groupe.

Les états financiers de chaque filiale sont analysés, et éventuellement corrigés, par la direction financière avant d'être importés dans la consolidation.

#### **4.5. Trésorerie**

MEMSCAP adopte une politique très prudente de placement des excédents momentanés qui sont essentiellement placés en produits monétaires. Les disponibilités de la Société sont principalement exprimées en euros, en dollars US et en couronne norvégienne et concentrées dans des institutions financières de tout premier plan.

La gestion des équilibres financiers entre les entités du Groupe est réalisée au moyen :

- de prévisions de trésorerie annuelles révisées mensuellement,
- d'un système de gestion centralisé de la trésorerie du Groupe à partir de la société mère.

#### **4.6. Communication financière et relations investisseurs**

Seuls deux personnes sont habilitées dans le Groupe à communiquer avec les investisseurs : le Président Directeur général et le Directeur administratif et financier. Les communiqués de presse sont rédigés par ces derniers qui assurent la mission de communication du Groupe.

Pour la communication sur les produits et les services de la société, cette mission est réalisée conjointement avec les Directeurs opérationnels concernés. La mission de la communication intègre l'établissement et la diffusion :

- des communiqués de presse,
- du rapport annuel,
- des brochures de la Société et des produits,
- du site web de la Société.

Cette communication est réalisée en respect de la réglementation en vigueur pour la diffusion des informations ainsi que pour les déclarations exigées par les autorités de marché.

#### **5. Audit externe**

Conformément aux dispositions légales, les comptes du Groupe MEMSCAP sont audités par un collège de commissaires aux comptes. Le périmètre de leur mission porte sur l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de la consolidation. Chacune d'elle fait l'objet d'un audit complet ou d'une revue limitée selon le cas, deux fois par an.

#### **6. Actions réalisées sur l'exercice clos le 31 décembre 2009 et plans d'action pour les exercices à venir**

La Société a complété sur l'exercice 2009 ses procédures de contrôle qualité afférentes à l'activité IntuiSkin en visant notamment une intégration amont renforcée des fournisseurs au sein de ce process.

L'exercice 2010 sera quant à lui axé vers un renforcement du contrôle opérationnel des filiales américaine et norvégienne du Groupe avec la nomination d'un Directeur des opérations en date du 4 janvier 2010, pleinement dédié à cette mission et rapportant directement au Président directeur général.

---

Jean Michel Karam  
Président du conseil d'administration

## 16.5.5 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président - Exercice 2010

### JEAN-MARIE BOURGEOIS

1, rue Alfred-de-Musset  
38100 Grenoble

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Grenoble

### ERNST & YOUNG Audit

Tour Oxygène  
10-12, boulevard Marius Vivier Merle  
69393 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Memscap

Exercice clos le 31 décembre 2010

### Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Memscap

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Memscap et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Grenoble et Lyon, le 22 avril 2011

Jean-Marie BOURGEOIS

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit

Lionel Denjean

## 16.5.6 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président - Exercice 2009

**PHILIPPE MACHON**  
445, rue Lavoisier  
38330 Montbonnot-Saint-Martin

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Grenoble

**ERNST & YOUNG Audit**  
Tour Part-Dieu  
129, rue Servient  
69326 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

### **Memscap**

Exercice clos le 31 décembre 2009

#### **Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Memscap**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Memscap et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

#### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

#### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Montbonnot-Saint-Martin et Lyon, le 19 avril 2010

Philippe MACHON

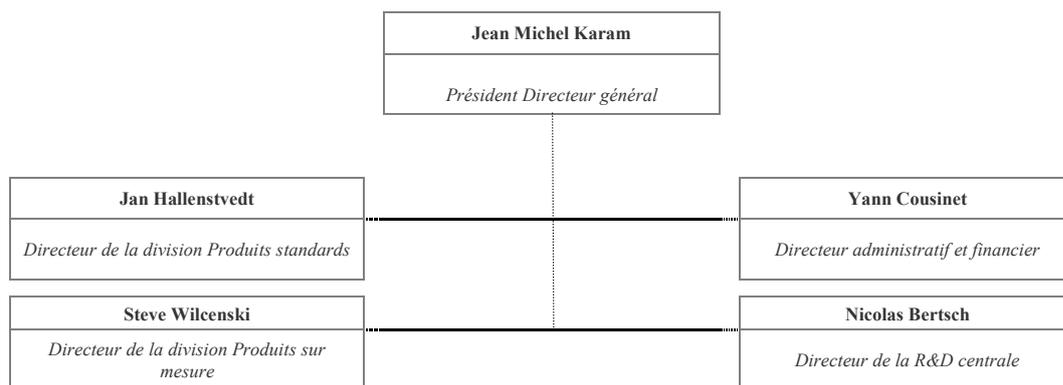
Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit

Lionel Denjean

## 16.6 Direction opérationnelle

La direction opérationnelle de la Société est structurée ainsi que présenté dans le schéma ci-après :



**Jean-Michel Karam, 41 ans, Président Directeur général et Président du conseil d'administration :** Titulaire d'une thèse en micro-électronique de l'Institut National Polytechnique de Grenoble (INPG) en 1996, d'un DEA en micro-électronique de l'Université de Paris VII et d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Electrotechnique et Electronique en 1993, Jean Michel Karam a rejoint le Laboratoire TIMA (Techniques de l'Informatique et de la Micro-électronique pour l'Architecture Informatique), unité de recherche CNRS associé à l'INPG basée à Grenoble en 1994. En 1995, il a créé le groupe Microsystems et l'a développé à plus de 35 ingénieurs spécialisés dans le développement des MEMS. Il a créé MEMSCAP en 1997 et en est devenu le Président Directeur général en 1998. Il est auteur ou co-auteur de plus de 200 publications scientifiques ou économiques, et inventeur ou co-inventeurs de plus de 50 brevets. Il a cofondé plusieurs sociétés technologiques, et consulte régulièrement pour plusieurs sociétés et plusieurs investisseurs.

**Jan Hallenstvedt, 57 ans, Directeur de la division Produits standards :** Jan Hallenstvedt est diplômé de l'Université d'Arizona en Sciences Electroniques et Biomedicales en 1981. La même année il reçut un trophée de recherche du Ministère de la Défense Norvégienne. De 1982 à 1985, Jan Hallenstvedt fut manager de projets pour les capteurs microélectroniques chez AME (Aker Micro Electronics) à Horten, Norvège. En 1985, il participa à la création de la société norvégienne SensoNor, au sein de laquelle il a tenu de nombreuses positions de direction de 1985 à 2000. Puis, il a contribué activement à la création de Capto, une société possédée à 100% par SensoNor, jusqu'en 2002, lorsque Capto fut acquise par MEMSCAP et devint la division Solutions Capteurs du Groupe. Jan Hallenstvedt fut directeur marketing et ventes de cette division jusqu'en janvier 2005, où il fut nommé General Manager de la division.

**Steve Wilcenski, 41 ans, Directeur de la division Produits sur mesure :** Ingénieur diplômé de la North Carolina State University avec une spécialisation en Science des Matériaux, Steve Wilcenski est également titulaire d'un 3<sup>ème</sup> cycle en chimie de la Clemson University et d'un MBA de la North Carolina State University. Il dispose d'une grande expérience de terrain sur de nombreuses technologies clés telles que les MEMS, les nanotechnologies, les lasers et les LEDs, ainsi que la cristallogénèse. Ingénieur chez JDS Uniphase avant de rejoindre le Groupe MEMSCAP fin 2001, Steve Wilcenski a évolué de fonctions purement techniques de développement et de fabrication, à la gestion d'équipes et de programmes technologiques clés, en passant par des responsabilités de vente et de marketing. General Manager Adjoint de la division Produits sur Mesure depuis janvier 2007, Steve Wilcenski a été nommé General Manager de la division en janvier 2009.

**Yann Cousinet, 37 ans, Directeur administratif et financier :** Fort d'une expérience de 9 ans dans l'audit financier et le conseil aux entreprises, Yann Cousinet s'est spécialisé dans les secteurs du semi-conducteur et des nouvelles technologies. Avant de rejoindre MEMSCAP en tant que Directeur Financier en octobre 2005, Yann Cousinet était directeur de mission senior pour le cabinet d'audit et de commissariat aux comptes, Ernst & Young, et spécialiste des normes comptables françaises et internationales IAS / IFRS ainsi que des référentiels anglo-saxons. Yann Cousinet est diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Grenoble.

**Nicolas Bertsch, 36 ans, Directeur de la Recherche centrale :** Ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure de Physique de Grenoble (Groupe INPG), Nicolas Bertsch a rejoint MEMSCAP en 2000 en tant qu'ingénieur d'applications. De 2001 à 2003, il s'installe à Tokyo pour diriger la structure japonaise de MEMSCAP et y développer les activités commerciales. De 2003 à 2006, il est en charge de la gestion des projets de développement de MEMSCAP. Nommé Directeur recherche et développement depuis mai 2006, il exerce aussi une activité de business development pour l'activité produits sur mesure pour les zones Europe et Asie.

Il est à noter que Jean Michel Karam, Yann Cousinet et Nicolas Bertsch sont également membres du conseil d'administration des filiales norvégienne et américaine. Jean Michel Karam est président du conseil d'administration des filiales américaine et norvégienne et représentant de MEMSCAP, S.A. en tant que président des LABORATOIRES LA LICORNE, S.A.S. Steve Wilcenski et Jan Hallenstvedt sont respectivement directeur général de la filiale MEMSCAP Inc. et MEMSCAP AS.

## 16.7 Comité d'orientation scientifique

Le comité d'orientation scientifique (« Technical Advisory Board ») a pour mission d'assurer une veille technologique à travers le monde et ainsi d'apporter à la direction de la Société la meilleure connaissance des technologies concurrentes ou celles émergentes. Il est composé des membres suivants :

- Gary Fedder, professeur à l'Université Carnegie Mellon ;
- Hiroyuki Fujita, professeur à l'Université de Tokyo et directeur du Fujita Lab ;
- Philippe Renaud, professeur à l'Ecole Polytechnique de Lausanne (EPFL) ;
- Tarik Bourouina, maître de conférence à l'Université de Tokyo et chargé de mission au LIMS ;
- Constant Axelrad, responsable de programmes et directeur du Bureau des Etudes Marketing au CEA/LETI ;
- Pierre Guillon, directeur de recherche au CNRS et directeur de l'IRCOM ;
- Bernard Courtois, directeur de recherche au CNRS et directeur du CMP ;
- Nico de Rooij, Directeur de l'Institut de Microtechnology de l'Université de Neuchâtel.

Ce comité n'a pas été actif dans les dernières années. La Société envisage de remanier sa composition et sa mission dans années à venir.

## 17 SALARIES

### 17.1 Effectifs

L'effectif de la Société est réparti comme suit : la France est principalement composée d'ingénieurs et d'administratifs, les Etats-Unis et la Norvège regroupent des ingénieurs, des commerciaux, des administratifs ainsi qu'un nombre significatif d'opérateurs de production. L'effectif moyen du Groupe en nombre de salariés équivalent temps plein est le suivant :

	1er semestre 2011	2010	2009 (1)	2009 (2)
Production .....	53	50	55	64
Recherche et développement .....	14	19	23	30
Services commerciaux et marketing.....	4	5	5	11
Direction générale et personnel administratif.....	8	9	14	14
Effectif total équivalent temps plein .....	79	83	97	119

(1) Exercice 2009 retraité hors pôle IntuiSkin, activité cédée le 26 mai 2010 et reclassée en activité cédée selon IFRS 5 pour les exercices 2009 et 2010.

(2) Exercice 2009 publié, intégrant le pôle IntuiSkin.

L'effectif moyen du Groupe se décompose comme suit par pays :

	1er semestre 2011	2010	2009 (1)	2009 (2)
France.....	5	8	11	33
Etats-Unis.....	29	28	31	31
Norvège.....	45	47	55	55
Effectif total équivalent temps plein .....	79	83	97	119

(1) Exercice 2009 retraité hors pôle IntuiSkin, activité cédée le 26 mai 2010 et reclassée en activité cédée selon IFRS 5 pour les exercices 2009 et 2010.

(2) Exercice 2009 publié, intégrant le pôle IntuiSkin.

Au 30 juin 2011, l'effectif du Groupe s'établit à :

	30 juin 2011
France.....	4
Etats-Unis.....	30
Norvège.....	51
Effectif total équivalent temps plein .....	85

Cet effectif n'a pas fait l'objet de variation significative à la date du présent Document de Référence.

Les frais de personnel du Groupe comptabilisés en charge s'analysent comme suit :

	1er semestre 2011	2010	2009 (1)	2009 (2)
Charges de personnel y compris charges sociales .....	2 900	6 022	6 235	7 349
Retraites.....	200	352	281	281
Charges liées au paiement en actions.....	78	158	229	229
Total des frais de personnel .....	3 178	6 532	6 745	7 859

(1) Exercice 2009 retraité hors pôle IntuiSkin, activité cédée le 26 mai 2010 et reclassée en activité cédée selon IFRS 5 pour les exercices 2009 et 2010.

(2) Exercice 2009 publié, intégrant le pôle IntuiSkin.

### 17.2 Participations et stock options

#### 17.2.1 Participation au capital

Au 30 septembre 2011, la participation au capital de la Société des personnes visées au paragraphe 14.1.1 est la suivante :

Nom	Fonction	Nombre d'actions		Nombre de droits de vote	
Jean Michel Karam	Président Directeur général	307 359	6,5%	592 718	11,7%
Bernard Courtois	Administrateur indépendant	48 351	1,0%	96 702	1,9%
Christopher Pelly	Administrateur indépendant	28 700	0,6%	30 900	0,6%
Joël Alanis	Administrateur indépendant	59	0,0%	118	0,0%

Au cours de l'exercice 2009, l'état récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier est le suivant :

Déclarant	<i>Jean Michel Karam</i>		
Qualité.....	Président Directeur général		
Emetteur.....	MEMSCAP, S.A.		
Description des titres.....	Actions ordinaires - FR0010298620		
Nombre de titres concernés par l'opération.....	12 000		
Nature de l'opération.....	Achat d'actions		
Date de l'opération.....	27 février 2009		
Lieu de l'opération.....	Euronext Paris		
Prix unitaire.....	1,177 €		
Montant total de l'opération.....	14 124,00 €		

Au cours de l'exercice 2010, l'état récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier est le suivant :

Déclarant	<i>Christopher Pelly</i>			
Qualité.....	Administrateur			
Emetteur.....	MEMSCAP, S.A.			
Description des titres.....	Actions ordinaires - FR0010298620			
Nature de l'opération.....	Achat d'actions			
Lieu de l'opération.....	Euronext Paris			
Nombre de titres concernés par l'opération.....	15 848	3 147	6 446	1 059
Date de l'opération.....	29/07/2010	30/07/2010	02/08/2010	03/08/2010
Prix unitaire.....	2,69330 €	2,66570 €	2,73724 €	2,75000 €
Montant total de l'opération.....	42 683,42 €	8 388,96 €	17 644,25 €	2 912,25 €

Aucune opération mentionnée à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier relative aux administrateurs ou membre de la direction n'a été déclarée sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 à la date du présent Document de Référence.

#### 17.2.2 Octroi et exercice d'options de souscription d'actions au cours des exercices 2009, 2010 et de l'exercice 2011 à la date du présent Document de Référence

##### Synthèse des plans d'options de souscription d'actions

Aucun plan d'attribution d'options de souscription d'actions n'a été réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Un plan d'attribution d'options d'action a été arrêté par le conseil d'administration du 24 février 2010 sous autorisation de l'assemblée générale du 30 juin 2009 (Plan n°18). Un plan d'attribution d'options d'action a été arrêté par le conseil d'administration du 25 février 2011 sous autorisation de l'assemblée générale du 30 juin 2009 (Plan n°19). Ces plans s'analysent comme suit :

	<i>Plan 18</i>	<i>Plan 19</i>
Date d'assemblée	30 juin 2009	30 juin 2009
Date du conseil d'administration	24 fév. 2010	25 fév. 2011
Nombre total d'options attribuées	185 000	20 000
Nombre total d'actions correspondant	185 000	20 000
- Dont mandataires sociaux	25 000	--
- Dont 10 premiers attributaires salariés	120 000	20 000
Date de départ d'exercice des options	(1)	(1)
Date d'expiration des options	24 fév. 2018	25 fév. 2019
Prix de souscriptions par action	2,09 €	4,40 €
Nombre total d'actions souscrites au 30 septembre 2011	--	--
Nombre total d'actions annulées au 30 septembre 2011	10 000	--
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 30 septembre 2011 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	175 000	20 000

(1) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année à la date anniversaire de leur attribution.

En date du présent Document de Référence, aucun plan d'attribution d'options de souscription d'actions n'a été réalisé postérieurement au plan n°19 du 25 février 2011.

Aucune option n'a été levée sur les exercices 2009 et 2010. Sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 à la date du présent Document de référence, le nombre d'actions souscrites suite à la levée d'options ou de bons de souscription d'actions durant l'exercice 2011 s'élève à 1 250 actions à un prix d'achat unitaire de 2,09 euros. Le capital social de la Société a été augmenté de 2 500 euros suite à cet exercice. Les détails de cette levée d'options sont présentés dans la section suivante : Informations relatives aux 10 premiers attributaires salariés.

La variation du nombre total d'options de souscription d'actions, exprimé en nombre d'actions, s'analyse comme suit :

<i>(en nombre d'actions)</i>	<i>30 septembre 2011</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Solde à l'ouverture.....	348 121	188 470	244 690
Attribuées.....	20 000	185 000	--
Exercées.....	(1 250)	--	--
Annulées.....	(1 710)	(25 349)	(56 220)
Solde à la clôture.....	365 161	348 121	188 470

La dilution potentielle s'établit à 7,19% du capital au 30 septembre 2011 (31 décembre 2010 : 6,88%, 31 décembre 2009 : 3,84%).

Le tableau suivant détaille le nombre d'actions relatif aux options de souscription d'actions, le prix moyen pondéré des prix d'exercice (PMPE), ainsi que leurs variations sur l'exercice :

<i>(En nombre d'actions)</i>	<i>30 septembre 2011</i>		<i>2010</i>		<i>2009</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>PMPE</i>	<i>Nombre</i>	<i>PMPE</i>	<i>Nombre</i>	<i>PMPE</i>
En circulation au 1 <sup>er</sup> janvier .....	348 121	8,78 €	188 470	15,78 €	244 690	16,05 €
Attribuées sur l'exercice.....	20 000	4,40 €	185 000	2,09 €	--	--
Exercées sur l'exercice.....	(1 250)	2,09 €	--	--	--	--
Déchues sur l'exercice .....	(1 037)	13,19 €	(23 799)	9,53 €	(54 970)	16,21 €
Expirées sur l'exercice .....	(673)	18,00 €	(1 550)	49,20 €	(1 250)	49,20 €
En circulation au 31 décembre 2009, 2010 et 30 sept. 2011.....	365 161	8,54 €	348 121	8,78 €	188 470	15,78 €
Exercibles 31 décembre 2009, 2010 et 30 sept. 2011 .....	214 855	12,83 €	158 536	15,11 €	143 779	14,95 €

La durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée des options au 30 septembre 2011 est de 4,67 années (31 décembre 2010 : 5,25 années, 31 décembre 2009 : 4,30 années).

### Informations relatives aux mandataires sociaux

#### Exercice 2009

Les mandataires sociaux du Groupe n'ont bénéficié d'aucune attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Aucune action n'a été souscrite ou achetée par un mandataire social du Groupe à la suite d'une levée d'option au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

<i>Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers</i>	<i>Nom des mandataires sociaux concernés</i>	<i>Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées</i>	<i>Prix (euros)</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>Plan</i>
Options consenties durant l'exercice clos le 31 décembre 2009 à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	Néant	--	--	--	--
Options levées durant l'exercice clos le 31 décembre 2009 par chaque mandataire social	Néant	--	--	--	--

#### Exercice 2010

<i>Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers</i>	<i>Nom des mandataires sociaux concernés</i>	<i>Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées</i>	<i>Prix (euros)</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>Plan</i>
Options consenties durant l'exercice clos le 31 décembre 2010 à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	Jean Michel Karam (Président Directeur général)	25 000	2,09 €	24 février 2018	18
Options levées durant l'exercice clos le 31 décembre 2010 par chaque mandataire social	Néant	--	--	--	--

En vertu de l'article L.225-185 du Code de commerce, il est précisé que la quantité des actions issues de levées d'options au titre du plan n°18 que le Président Directeur général sera tenu de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions s'élève à 3%. Aucune action n'a été souscrite ou achetée à la suite d'une levée d'option au cours de l'exercice écoulé.

#### Exercice 2011 (En date du présent Document de Référence)

Les mandataires sociaux n'ont bénéficié d'aucune attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice 2011, en date du présent Document de Référence. Aucune action n'a été souscrite ou achetée par un mandataire social à la suite d'une levée d'option au cours de l'exercice 2011, en date du présent Document de Référence.

<i>Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers</i>	<i>Nom des mandataires sociaux concernés</i>	<i>Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées</i>	<i>Prix (euros)</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>Plan</i>
Options consenties durant l'exercice 2011 en date du présent Document de Référence à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	Néant	--	--	--	--
Options levées durant l'exercice 2011 en date du présent Document de Référence par chaque mandataire social	Néant	--	--	--	--

Il est de même renvoyé au paragraphe 15.1.3 du présent Document de Référence.

## Informations relatives aux 10 premiers attributaires salariés

### Exercice 2009

Les salariés du Groupe n'ont bénéficié d'aucune attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Aucune action n'a été souscrite ou achetée par un salarié du Groupe à la suite d'une levée d'option au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

<i>Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers</i>	<i>Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées</i>	<i>Prix (euros)</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>Plan</i>
Options consenties durant l'exercice clos le 31 décembre 2009 par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé.	Néant	--	--	--
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice clos le 31 décembre 2009 par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé.	Néant	--	--	--

### Exercice 2010

<i>Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers</i>	<i>Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées</i>	<i>Prix (euros)</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>Plan</i>
Options consenties durant l'exercice clos le 31 décembre 2010 par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé.	120 000	2,09	24 février 2018	18
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice clos le 31 décembre 2010 par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé.	Néant	--	--	--

Aucune action n'a été souscrite ou achetée par un salarié du Groupe à la suite d'une levée d'option au cours de l'exercice 2010.

### Exercice 2011 (En date du présent Document de Référence)

<i>Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers</i>	<i>Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées</i>	<i>Prix (euros)</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>Plan</i>
Options consenties durant l'exercice 2011 en date du présent Document de Référence par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé.	20 000	4,40	25 février 2019	19
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice 2011 en date du présent Document de Référence par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé.	1 250	2,09	24 février 2018	18

Suite à l'exercice de 1 250 options de souscription d'actions sur le 1<sup>er</sup> semestre 2011 permettant la souscription de 1 250 actions au prix unitaire de 2,09 euros, le capital social de la Société a été augmenté de 2 500 euros.

### 17.3 Autres accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société

Il n'existe à ce jour, aucun accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société.

## 18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1 Actionnariat de la Société

Au 31 octobre 2011, l'actionnariat de la Société se décompose comme suit :

Actionnaires	Actions (Nombre et %)		Droits de vote (Nombre et %)	
Jean Michel Karam .....	307 359	6,5%	592 718	11,7%
Bernard Courtois .....	48 351	1,0%	96 702	1,9%
Christopher Pelly .....	28 700	0,6%	30 900	0,6%
Autres administrateurs .....	59	0,0%	118	0,0%
Sous-total Administrateurs .....	384 469	8,1%	720 438	14,2%
Auto-détention (Contrat de liquidité) .....	14 300	0,3%	--	--
Autres actionnaires au nominatif .....	54 924	1,2%	94 988	1,9%
Public .....	4 261 656	90,4%	4 261 656	83,9%
Total .....	4 715 349	100,00%	5 077 082	100,00%

Ofivalmo Gestion, 1 rue Vernier, 75 017 Paris, a informé la Société que la SICAV Ofi Smidcap a franchi le 21 juin 2005 à la hausse le seuil des 3% du capital.

La Société Privée de Gestion de Patrimoine (SPGP) a déclaré en date du 26 septembre 2005, le franchissement à la hausse du seuil de 10% du capital. (Publication AMF – 205C1602). La Société Privée de Gestion de Patrimoine (SPGP), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 juillet 2008, par suite d'une cession d'actions MEMSCAP sur le marché, le seuil de 10% du capital de la société MEMSCAP (Publication AMF – 208C1387). La Société Privée de Gestion de Patrimoine (SPGP), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 6 octobre 2008, par suite d'une cession d'actions MEMSCAP sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MEMSCAP et détenir, pour le compte desdits fonds, 226 576 actions MEMSCAP représentant autant de droits de vote, soit 4,81% du capital et 4,33% des droits de vote de cette société. Le déclarant a par ailleurs précisé détenir, au 24 octobre 2008, 156 547 actions MEMSCAP représentant autant de droits de vote, soit 3,32% du capital et 2,99% des droits de vote (Publication AMF – 208C1963).

La Société Financière de Champlain a déclaré en date du 23 mai 2006, le franchissement à la hausse du seuil de 5% du capital. (Publication AMF – 206C1094). La Société Financière de Champlain a déclaré en date du 13 septembre 2006, le franchissement à la baisse du seuil de 5% du capital. (Publication AMF – 206C1770).

AGF Asset Management a déclaré en date du 20 novembre 2007, le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 3% du capital par l'intermédiaire de ses fonds communs de placement AGF Opéra et AGF Invest.

La société anonyme Seventure Partners, agissant pour le compte d'un fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 et le 17 septembre 2009, respectivement les seuils de 5% des droits de vote et 5% du capital de la société MEMSCAP et détenir, pour le compte dudit fonds, 232 091 actions MEMSCAP représentant autant de droits de vote, soit 4,92% du capital et 4,51% des droits de vote (Publication AMF – 209C1201).

La société Otus Capital Management a déclaré en date du 2 août 2011, le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 3% du capital.

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire que ceux mentionnés ci-dessus n'a fait depuis l'exercice 2005 de déclaration mentionnant qu'il détient plus de 3% du capital ou des droits de vote de façon directe, indirecte ou de concert.

### 18.2 Droits de vote différents

Le droit de vote des actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Lors de la tenue des assemblées, chaque action donne droit à une voix. Toutefois, à la suite de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 29 janvier 2001, l'article 30 des statuts prévoit un droit de vote double attribué à toutes les actions entièrement libérées et pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire à compter du jour de l'introduction des actions à la cote du Nouveau Marché ou postérieurement à celle-ci.

Aucune clause statutaire ne restreint le droit de vote attaché aux actions.

### 18.3 Contrôle de la Société

Il est renvoyé au paragraphe 21.1.7 du présent Document de Référence.

### 18.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre serait susceptible, à une date ultérieure, d'entraîner un changement de contrôle. Les statuts de la Société ne contiennent de même aucun dispositif permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle. A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'action de concert.

## 19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Les parties liées relatives au Groupe sont les suivantes :

- La société mère ;
- Les filiales ;
- Les participations ;
- Les membres du conseil d'administration et les membres du comité de direction.

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. Conformément aux accords afférents à la cession du pôle IntuiSkin en date du 26 mai 2010, le Groupe Memscap entretient des relations contractuelles avec les sociétés du Groupe iCosmeceuticals, dont Memscap, S.A. détient une participation de 11,60% à la date du présent Document de Référence. Ces prestations concernent notamment la fourniture de services administratifs réciproques, la mise à disposition de locaux ainsi que le versement de redevances. Compte tenu du fait que le Groupe Memscap et le Groupe iCosmeceuticals ont en commun certains administrateurs, actionnaires et dirigeants, le Groupe iCosmeceuticals a été identifié en tant que partie liée.

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions qui ont été conclues entre les entités des groupes Memscap et iCosmeceuticals sur la période du 26 mai 2010 (Date de cession du pôle IntuiSkin) au 31 décembre 2010 ainsi que sur le 1<sup>er</sup> semestre 2011.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Ventes (1)</i>	<i>Achats (1)</i>	<i>Créances 30 juin 2011</i>	<i>Dettes 30 juin 2011</i>
Groupe iCosmeceuticals.....	151	64	77	47

*(1) Période du 1er janvier au 30 juin 2011.*

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Ventes (2)</i>	<i>Achats (2)</i>	<i>Créances 31 déc. 2010</i>	<i>Dettes 31 déc. 2010</i>
Groupe iCosmeceuticals.....	163	59	89	30

*(2) Période du 26 mai au 31 décembre 2010.*

Les transactions concernant les rémunérations du personnel dirigeant du Groupe et des membres du conseil d'administration de la société Memscap, S.A., sont les suivantes :

Le personnel dirigeant inclut le président ainsi que la direction générale de la Société de même que les responsables des divisions du Groupe. Le montant des rémunérations brutes versées au personnel dirigeant du Groupe, soit un effectif moyen de 5 personnes sur le 1<sup>er</sup> semestre 2011 : (2010 : 6 personnes, 2009 : 8 personnes) est détaillé comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>30 juin 2011</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Avantages à court terme.....	276	676	806
Avantages postérieurs à l'emploi.....	--	--	--
Autres avantages à long terme.....	--	--	--
Indemnités de fin de contrat de travail.....	--	--	--
Paievements en actions.....	40	85	142
Total des rémunérations payées au personnel dirigeant.....	316	761	948

Le personnel dirigeant ne bénéficie d'aucun avantage postérieur à l'emploi autre que le versement des retraites et pensions de droit commun.

Les avantages perçus par les administrateurs non salariés de la société Memscap, S.A., soit 4 personnes en 2010 (2009 : 4 personnes) se composent exclusivement, au titre de l'exercice 2010, du remboursement de leur frais de déplacement pour un montant de 2 000 euros (2009 : 2 000 euros).

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>30 juin 2011</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Remboursement de frais de déplacement.....	1	2	2
Total des rémunérations payées aux administrateurs.....	1	2	2

Il est de même renvoyé aux rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés pour les exercices clos le 31 décembre 2010 et 2009 qui figurent en section 20.3.2 du présent Document de Référence.

## **20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

### **20.1 Informations financières historiques**

En application de l'article 28 du règlement européen n°809/2004 du 20 avril 2004 pris en application de la Directive 2003/71/CE dite Directive « Prospectus », les informations suivantes relatives à l'exercice 2008 sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- Les comptes consolidés du Groupe et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels que présentés respectivement dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 26 juin 2009 sous le numéro D 09-541 en pages 53 et suivantes et en page 108.
- Les comptes sociaux de la société MEMSCAP, S.A. et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels que présentés respectivement dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 26 juin 2009 sous le numéro D 09-541 en pages 109 et suivantes et en page 135.
- Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figurant dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 26 juin 2009 sous le numéro D 09-541 en pages 136 et suivantes.

Les informations incluses dans le document de référence 2008 autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent Document de Référence.

### **20.2 Informations financières pro-forma**

Ce point est sans objet.

## 20.3 Etats financiers

### 20.3.1 Comptes consolidés du Groupe MEMSCAP

<b>Compte semestriels consolidés résumés arrêtés 30 juin 2011</b>	<b>Page</b>
Bilan consolidé au 30 juin 2011 et 31 décembre 2010 .....	53
Compte de résultat consolidé au 30 juin 2011 et 30 juin 2010 .....	54
Etat du résultat global consolidé au 30 juin 2011 et 30 juin 2010.....	54
Tableau des variations des capitaux propres consolidé au 30 juin 2011 et 30 juin 2010.....	55
Tableau des flux de trésorerie consolidé au 30 juin 2011 et 30 juin 2010 .....	56
Notes annexes aux comptes semestriels consolidés résumés arrêtés au 30 juin 2011 .....	57
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle au 30 juin 2011 .....	64

---

<b>Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2010</b>	<b>Page</b>
Bilan consolidé au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009 .....	66
Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009 .....	67
Etat du résultat global consolidé au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009 .....	67
Tableau des variations des capitaux propres consolidé au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009 .....	68
Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009 .....	69
Notes annexes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2010 .....	70
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2010 .....	105

---

<b>Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2009</b>	<b>Page</b>
Bilan consolidé au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008 .....	107
Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008 .....	108
Etat du résultat global consolidé au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008 .....	108
Tableau des variations des capitaux propres consolidé au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008 .....	109
Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008 .....	110
Notes annexes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2009 .....	111
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2009 .....	140

---

## COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES

Arrêté au 30 juin 2011



### Comptes semestriels consolidés résumés

30 juin 2011

## BILAN CONSOLIDE

Comptes semestriels consolidés résumés arrêtés au 30 juin 2011

	Notes	30 juin 2011	31 décembre 2010
		€000	€000
<b>Actifs</b>			
<b>Actifs non-courants</b>			
Immobilisations corporelles .....	7 / 8	3 692	4 067
Immobilisations incorporelles .....	7 / 8	9 299	9 306
Actifs financiers disponibles à la vente .....	9	2 780	2 725
Autres actifs financiers non-courants .....	--	3	3
Actifs d'impôt différé .....	10	1 172	1 170
		<b>16 946</b>	<b>17 271</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks .....	11	4 068	3 723
Clients et autres débiteurs .....	--	3 132	3 514
Créances d'impôts courants .....	--	6	56
Paievements d'avance .....	--	386	222
Autres actifs financiers courants .....	--	--	67
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	12	773	1 213
		<b>8 365</b>	<b>8 795</b>
<b>Total actifs</b>		<b>25 311</b>	<b>26 066</b>
<b>Capitaux propres et passifs</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital émis .....		9 430	9 428
Primes d'émission .....		12 702	12 701
Actions propres .....		(115)	(99)
Réserves consolidées .....		(2 851)	(2 085)
Ecarts de conversion .....		(1 299)	(1 057)
	13	<b>17 867</b>	<b>18 888</b>
<b>Passifs non-courants</b>			
Emprunts portant intérêt .....	14	2 161	2 361
Autres passifs financiers non-courants .....	--	172	172
Passifs liés aux avantages au personnel .....	--	592	462
		<b>2 925</b>	<b>2 995</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et autres créditeurs .....	--	2 935	2 757
Emprunts portant intérêt .....	14	1 375	1 260
Autres passifs financiers courants .....	--	116	116
Provisions .....	--	93	50
		<b>4 519</b>	<b>4 183</b>
<b>Total passifs</b>		<b>7 444</b>	<b>7 178</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>25 311</b>	<b>26 066</b>

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Comptes semestriels consolidés résumés arrêtés au 30 juin 2011

	Notes	1 <sup>er</sup> semestre 2011	1 <sup>er</sup> semestre 2010
		€000	€000
<b>Activités poursuivies</b>			
Ventes de biens et services .....		5 070	6 403
<b>Produits des activités ordinaires</b> .....	6	<b>5 070</b>	<b>6 403</b>
Coût des ventes .....	--	(3 544)	(3 926)
<b>Marge brute</b> .....	--	<b>1 526</b>	<b>2 477</b>
Autres produits .....	--	137	107
Frais de recherche et développement .....	--	(953)	(1 183)
Frais commerciaux .....	--	(428)	(377)
Charges administratives .....	--	(1 111)	(1 269)
Autres charges .....	--	--	--
<b>Résultat opérationnel</b> .....	6	<b>(829)</b>	<b>(245)</b>
Charges financières .....	--	(115)	(141)
Produits financiers .....	--	58	164
<b>Résultat avant impôt</b> .....	6	<b>(886)</b>	<b>(222)</b>
Produit / (charge) d'impôt sur le résultat .....	10	--	--
<b>Résultat net des activités ordinaires poursuivies</b> .....	6	<b>(886)</b>	<b>(222)</b>
<b>Activités abandonnées</b>			
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession .....	16	--	(404)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b> .....		<b>(886)</b>	<b>(626)</b>
Résultats par action :			
- de base pour le résultat net de l'ensemble consolidé attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère .....	--	€ (0,19)	€ (0,13)
- dilué pour le résultat net de l'ensemble consolidé attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère .....	--	€ (0,19)	€ (0,13)
Résultats par action au titre des activités poursuivies :			
- de base pour le résultat net des activités ordinaires poursuivies attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère .....	--	€ (0,19)	€ (0,05)
- dilué pour le résultat net des activités ordinaires poursuivies attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère .....	--	€ (0,19)	€ (0,05)

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

Comptes semestriels consolidés résumés arrêtés au 30 juin 2011

	1 <sup>er</sup> semestre 2011	1 <sup>er</sup> semestre 2010
	€000	€000
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b> .....	<b>(886)</b>	<b>(626)</b>
Gains / (pertes) nets sur actifs financiers disponibles à la vente .....	43	(132)
Ecarts de change résultant des activités à l'étranger .....	(242)	933
Impôts sur les autres éléments du résultat global .....	--	--
<b>Total des autres éléments du résultat global nets d'impôt</b> .....	<b>(199)</b>	<b>801</b>
<b>Résultat global consolidé</b> .....	<b>(1 085)</b>	<b>175</b>

## TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE

Comptes semestriels consolidés résumés arrêtés au 30 juin 2011

<i>(En milliers d'euros, sauf données par action)</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Capital émis €000</i>	<i>Primes d'émission €000</i>	<i>Actions propres €000</i>	<i>Réserves consolidées €000</i>	<i>Ecarts de conversion €000</i>	<i>Total capitaux propres €000</i>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b> .....	<b>4 713 970</b>	<b>9 428</b>	<b>26 108</b>	<b>(114)</b>	<b>(15 250)</b>	<b>(1 884)</b>	<b>18 288</b>
Gains / (pertes) nets sur actifs financiers disponibles à la vente .....	--	--	--	--	(132)	--	(132)
Ecarts de conversion .....	--	--	--	--	--	933	933
<b>Total des produits et des charges reconnus directement en capitaux propres</b> .....	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>(132)</b>	<b>933</b>	<b>801</b>
Résultat net de l'ensemble consolidé .....	--	--	--	--	(626)	--	(626)
<b>Résultat global du 1<sup>er</sup> semestre 2010</b> .....	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>(758)</b>	<b>933</b>	<b>175</b>
Activités abandonnées .....	--	--	(4 408)	--	4 408	--	--
Imputation du report à nouveau sur la prime d'émission .....	--	--	(8 999)	--	8 999	--	--
Opérations sur titres auto-détenus .....	--	--	--	(8)	--	--	(8)
Paiements en actions .....	--	--	--	--	85	--	85
<b>Solde au 30 juin 2010</b> .....	<b>4 713 970</b>	<b>9 428</b>	<b>12 701</b>	<b>(122)</b>	<b>(2 516)</b>	<b>(951)</b>	<b>18 540</b>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b> .....	<b>4 713 970</b>	<b>9 428</b>	<b>12 701</b>	<b>(99)</b>	<b>(2 085)</b>	<b>(1 057)</b>	<b>18 888</b>
Gains / (pertes) nets sur actifs financiers disponibles à la vente .....	--	--	--	--	43	--	43
Ecarts de conversion .....	--	--	--	--	--	(242)	(242)
<b>Total des produits et des charges reconnus directement en capitaux propres</b> .....	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>43</b>	<b>(242)</b>	<b>(199)</b>
Résultat net de l'ensemble consolidé .....	--	--	--	--	(886)	--	(886)
<b>Résultat global du 1<sup>er</sup> semestre 2011</b> .....	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>(843)</b>	<b>(242)</b>	<b>(1 085)</b>
Exercice d'options d'achat d'actions .....	1 250	2	1	--	--	--	3
Opérations sur titres auto-détenus .....	--	--	--	(16)	--	--	(16)
Paiements en actions .....	--	--	--	--	77	--	77
<b>Solde au 30 juin 2011</b> .....	<b>4 715 220</b>	<b>9 430</b>	<b>12 702</b>	<b>(115)</b>	<b>(2 851)</b>	<b>(1 299)</b>	<b>17 867</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Comptes semestriels consolidés résumés arrêtés au 30 juin 2011

	<i>1<sup>er</sup> semestre 2011</i>	<i>1<sup>er</sup> semestre 2010</i>
	<i>€000</i>	<i>€000</i>
<b>Flux de trésorerie provenant / (consommés) par les activités opérationnelles :</b>		
Résultat net des activités ordinaires poursuivies .....	(886)	(222)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession .....	--	(404)
Résultat de la période.....	<u>(886)</u>	<u>(626)</u>
Ajustements pour :		
Amortissements et provisions ( <i>Note 15.1</i> ).....	735	555
Annulation des plus et moins values de cession d'actifs .....	(2)	3
Autres éléments non monétaires ( <i>Note 15.2</i> ).....	71	75
Créances clients .....	383	(796)
Stocks .....	(391)	408
Autres débiteurs.....	122	73
Dettes fournisseurs .....	81	303
Autres créditeurs.....	(124)	(26)
<b>Flux de trésorerie provenant / (consommés) par les activités opérationnelles.....</b>	<b><u>(11)</u></b>	<b><u>(31)</u></b>
<b>Flux de trésorerie provenant / (consommés) par les activités d'investissement :</b>		
Encaissement résultant de la cession d'immobilisations .....	2	5
Acquisition d'immobilisations.....	(317)	(132)
Revente / (achat) d'actifs financiers.....	11	(52)
Cession de filiales ( <i>Note 16</i> ).....	--	(138)
<b>Flux de trésorerie provenant / (consommés) par des activités d'investissement.....</b>	<b><u>(304)</u></b>	<b><u>(317)</u></b>
<b>Flux de trésorerie provenant / (consommés) par les activités de financement :</b>		
Financement par emprunts et assimilés.....	--	--
Remboursements d'emprunts et assimilés .....	(212)	(250)
Remboursements d'emprunts de crédit bail.....	(61)	(55)
Revente / (achat) d'actions propres.....	(16)	(8)
Variation de trésorerie soumise à restriction .....	23	--
Produits nets reçus sur les augmentations de capital et exercices de bons et options .....	3	--
<b>Flux de trésorerie provenant / (consommés) par les activités de financement.....</b>	<b><u>(263)</u></b>	<b><u>(313)</u></b>
Impact des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie.....	(41)	(17)
<b>Augmentation / (diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie .....</b>	<b><u>(619)</u></b>	<b><u>(678)</u></b>
<b>Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture .....</b>	<b><u>433</u></b>	<b><u>1 104</u></b>
<b>Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (<i>Note 15.3</i>).....</b>	<b><u>(186)</u></b>	<b><u>426</u></b>

## NOTES ANNEXES

Comptes semestriels consolidés résumés arrêtés au 30 juin 2011

### 1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Memscap, S.A. (la "Société" ou "Memscap") est une société anonyme de droit français, créée en novembre 1997.

Memscap est le fournisseur de solutions innovantes basées sur la technologie des MEMS. Les MEMS, ou systèmes micro-électro-mécaniques, ou encore micro-systèmes, sont des systèmes microscopiques, qui associent des éléments mécaniques, optiques, électromagnétiques, thermiques et fluidiques à de l'électronique sur des substrats semi-conducteurs. Ils assurent des fonctions de capteurs pouvant identifier des paramètres physiques de leur environnement (pression, accélération, ...) et/ou d'actionneurs pouvant agir sur cet environnement. Cette technologie permet d'améliorer la performance des produits, d'accroître la rapidité des systèmes, de réduire la consommation d'énergie, de produire en masse, de miniaturiser et d'accroître la fiabilité et l'intégration.

L'offre de Memscap est centrée autour de trois cœurs d'activité :

- Les produits sur mesure, qui comprennent la conception et la fabrication de composants MEMS, la concession de licences de propriété intellectuelle ainsi que les projets de coopération clients pour le développement et la production sur mesure ;
- Les produits standards, qui intègrent la conception et la fabrication de capteurs et de systèmes de mesures multi-fonctionnels destinés aux secteurs du médical, du biomédical ainsi qu'à ceux de l'industrie aéronautique et de la défense ;
- Le pôle dermocosmétique, qui intègre l'exploitation et la gestion des actifs du Groupe relatifs aux secteurs de la dermatologie et de la cosmétologie, dont notamment la marque Ioma ainsi que la participation dans la société iCosmeceuticals.

Au 30 juin 2011, la Société et ses filiales comptent 85 employés, dont 4 sont localisés en France, 51 en Norvège et 30 aux États-Unis.

Les états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2011 reflètent la situation comptable de la Société et de ses filiales et ont fait l'objet d'un examen limité de la part des commissaires aux comptes du Groupe. En date du 30 août 2011, le conseil d'administration a établi et autorisé la publication des états financiers consolidés résumés de Memscap pour le semestre se terminant le 30 juin 2011.

### 2. FAITS CARACTERISTIQUES DU SEMESTRE

#### Actualisation des tests de perte de valeur au 30 juin 2011

Le Groupe a connu sur le premier semestre 2011 un repli de son chiffre d'affaires de 21% par rapport au premier semestre 2010. Cette évolution résulte principalement de la faiblesse transitoire de la demande sur le segment des communications optiques liée au manque d'écoulement des stocks par les donneurs d'ordre du secteur. Cette baisse du volume activité, considérée comme un indice de perte de valeur selon la norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs », a conduit le Groupe à actualiser au 30 juin 2011, les tests de dépréciation des actifs afférents à ses deux principales unités génératrices de trésorerie (UGT), l'UGT Produits standards / Avionique et médical et l'UGT Produits sur mesure / Recherche et développement corporate. Les conclusions de ces tests de valeur, détaillées en note 8, conduisent à une absence de provision pour dépréciation complémentaire par rapport à celle comptabilisée au 31 décembre 2010.

#### Conclusions des contrôles fiscaux relatifs aux sociétés Memscap, S.A. et Laboratoires La Licorne, S.A.S.

Les sociétés Memscap, S.A. et Laboratoires La Licorne, S.A.S. ont fait l'objet d'un contrôle fiscal afférent à la période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2009. Les propositions de rectification notifiées en date du 29 juin 2011 ne présentent aucun impact significatif sur les états financiers du Groupe.

### 3. PRINCIPES COMPTABLES

#### Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés résumés du groupe Memscap sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date d'arrêt des comptes par le conseil d'administration qui sont applicables au 30 juin 2011.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm)), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

#### Base de préparation

Les états financiers consolidés semestriels, présentés de manière résumée, ont été préparés conformément à la norme internationale d'information financière IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Les états financiers consolidés semestriels ne comportent pas toutes les informations et annexes telles que présentées dans les états financiers annuels. De ce fait, il convient d'en effectuer la lecture en parallèle avec les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2010.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe. Les tableaux comportent des données arrondies individuellement. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous totaux affichés.

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont disponibles sur demande au siège social de la société ou sur le site internet [www.memscap.com](http://www.memscap.com).

#### Normes, amendement de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2011

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour l'exercice 2011 :

- IFRIC 19 – Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux ;
- Amendement IAS 32 – Classement des émissions de droits ;
- Amendement IFRIC 14 – Paiements d'avance d'exigences de financement minimal ;
- IAS 24 révisée – Informations à fournir sur les parties liées ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS (6 mai 2010).

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

#### Textes publiés par l'IASB et d'application obligatoire postérieurement au 30 juin 2011 mais non adoptés par l'Union Européenne

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union européenne, les normes, amendements de normes et interprétations, publiées par l'IASB et présentées ci-dessous, sont d'application obligatoire postérieurement au 30 juin 2011 :

- Amendement IAS 1 – Présentation des états financiers (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013) ;
- Amendement IAS 12 – Impôt différé : Recouvrement des actifs sous-jacents (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2012) ;
- Amendement IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers (applicable à compter du 1er juillet 2011) ;

- Amendement IAS 19 – Avantages du personnel : Comptabilisation des régimes à prestations définies (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013) ;
- IFRS 9 – Instruments financiers : Classifications et évaluations (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013) ;
- IFRS 10 – Etats financiers consolidés (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013) ;
- IFRS 11 – Accords conjoints (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013) ;
- IFRS 12 – Information à fournir sur les participations dans les autres entités (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013) ;
- IFRS 13 – Evaluation de la juste valeur (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013) ;
- IAS 28 révisée – Participations dans les entreprises associées et co-entreprises (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013).

#### 4. RESUME DES JUGEMENTS ET ESTIMATIONS SIGNIFICATIFS

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations au 30 juin 2011 pour lesquelles il existe un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs, sont relatives à la dépréciation des goodwill. Le Groupe vérifie ainsi la valeur recouvrable des goodwill au moins une fois par an, à chaque date d'arrêté, et à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur. La valeur recouvrable est en général estimée sur la base de la valeur d'utilité des groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels le goodwill est alloué. La détermination de la valeur d'utilité requiert que le Groupe fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus des groupes d'unités génératrices de trésorerie et également de choisir un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie. Au 30 juin 2011, la baisse des volumes d'activité par rapport au premier semestre 2010, telle que détaillée en note 2, est considérée comme un indice de perte de valeur selon la norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs ». Cette indice de perte de valeur a conduit le Groupe à actualiser au 30 juin 2011, les tests de dépréciation des actifs afférents à ses deux principales unités génératrices de trésorerie (UGT), l'UGT Produits standards / Avionique et médical et l'UGT Produits sur mesure / Recherche et développement corporate. Les conclusions de ces tests de valeur, détaillées en note 8, conduisent à une absence de provision pour dépréciation complémentaire par rapport à celle comptabilisée au 31 décembre 2010.

Les autres estimations importantes effectuées par le Groupe sont relatives aux options de souscription d'actions, aux dépréciations des actifs courants et aux provisions.

#### 5. SAISONNALITE DE L'ACTIVITE

Les activités du Groupe ne sont pas soumises à une saisonnalité significative.

#### 6. INFORMATION SECTORIELLE

Les tableaux suivants présentent, pour chaque secteur d'activité du Groupe, les produits des activités ordinaires poursuivies ainsi que les résultats afférents pour les premiers semestres 2011 et 2010.

Activités poursuivies - 1 <sup>er</sup> semestre 2011	<i>Produits sur mesure</i>	<i>Produits standards / capteurs</i>	<i>Pôle dermo-cosmétique</i>	<i>Eliminations</i>	<i>Total</i>
	€000	€000	€000	€000	€000
Produits des activités ordinaires poursuivies					
Ventes à des clients externes.....	1 777	3 266	27	--	5 070
Ventes inter-secteurs.....	20	--	--	(20)	--
Produits des activités ordinaires.....	<u>1 797</u>	<u>3 266</u>	<u>27</u>	<u>(20)</u>	<u>5 070</u>
Résultats sectoriels .....	<u>(97)</u>	<u>(195)</u>	<u>(34)</u>	<u>--</u>	<u>(326)</u>
Charges non affectées .....					(503)
Résultat avant impôt, charges et produits financiers .....					<u>(829)</u>
Produits financiers nets .....					(57)
Résultat avant impôt .....					<u>(886)</u>
Produit / (Charge) d'impôt sur le résultat .....					--
Résultat net des activités poursuivies.....					<u><u>(886)</u></u>

Activités poursuivies - 1 <sup>er</sup> semestre 2010	Produits sur mesure	Produits standards / capteurs	Pôle dermo-cosmétique *	Eliminations	Total
	€000	€000	€000	€000	€000
Produits des activités ordinaires poursuivies					
Ventes à des clients externes.....	2 817	3 582	4	--	6 403
Ventes inter-secteurs.....	24	--	--	(24)	--
Produits des activités ordinaires.....	<u>2 841</u>	<u>3 582</u>	<u>4</u>	<u>(24)</u>	<u>6 403</u>
Résultats sectoriels .....	<u>283</u>	<u>202</u>	<u>(10)</u>	<u>--</u>	<u>475</u>
Charges non affectées .....					(720)
Résultat avant impôt, charges et produits financiers .....					<u>(245)</u>
Produits financiers nets .....					23
Résultat avant impôt .....					<u>(222)</u>
Produit / (Charge) d'impôt sur le résultat.....					--
Résultat net des activités poursuivies.....					<u>(222)</u>

\* Début d'activité le 26 mai 2010

## 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les principales variations afférentes aux immobilisations corporelles et incorporelles sur le premier semestre 2011 concernent l'acquisition de matériel industriel pour un montant de 130 000 euros ainsi que des frais de développement capitalisés pour un montant de 165 000 euros.

## 8. TEST DE PERTE DE VALEUR

Au 30 juin 2011, le goodwill acquis lors des regroupements d'entreprises a été alloué de la façon suivante à trois unités génératrices de trésorerie (UGT) pour les besoins des tests de dépréciation :

- Unité génératrice de trésorerie Produits standards / Avionique et médical ;
- Unité génératrice de trésorerie Produits sur mesure / Recherche et développement corporate ; et ,
- Unité génératrice de trésorerie Pôle dermocosmétique.

Le Groupe a connu sur le premier semestre 2011 un repli de son chiffre d'affaires de 21% par rapport au premier semestre 2010. Cette évolution résulte principalement de la faiblesse transitoire de la demande sur le segment des communications optiques liée au manque d'écoulement des stocks par les donneurs d'ordre du secteur. Cette baisse du volume activité, considérée comme un indice de perte de valeur selon la norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs », a conduit le Groupe à actualiser au 30 juin 2011, les tests de dépréciation des actifs afférents à ses deux principales unités génératrices de trésorerie (UGT), l'UGT Produits standards / Avionique et médical et l'UGT Produits sur mesure / Recherche et développement corporate (Notes 2 et 4).

L'actualisation des tests de perte de valeur a notamment porté sur la révision des volumes d'activités du Groupe sur le court terme afin de prendre en compte la baisse d'activité sur le premier semestre 2011. Sur les trois prochains exercices, la croissance des volumes de ventes attendus durant la période budgétée a été revue au 30 juin 2011 à 12,3% pour l'UGT Produits standards / Avionique et médical (2010 : 17,6%) et à 9,5% (2010 : 13,9%) pour l'UGT Produits sur mesure / Recherche et développement corporate. Le Groupe considère la faiblesse des volumes d'activité sur le premier semestre 2011 comme un élément transitoire, sans impact significatif sur la prime de risque retenue dans la détermination des taux d'actualisation. A ce titre, les taux d'actualisation utilisés lors des tests de valeur au 31 décembre 2010 ont été conservés lors de l'examen de la valeur recouvrable des actifs des UGT Produits standards / Avionique et médical et Produits sur mesure / Recherche et développement corporate réalisé au 30 juin 2011.

Au 31 décembre 2010, le montant total des dépréciations d'actifs comptabilisé au bilan du Groupe s'établissait à 1 715 000 euros. Au 30 juin 2011, le nouvel examen de la valeur recouvrable des actifs des UGT Produits standards / Avionique et médical et Produits sur mesure / Recherche et développement corporate conduit à une absence de provision pour dépréciation complémentaire. Par ailleurs, les reprises de provisions pour dépréciations d'actifs sur le premier semestre 2011 tiennent compte de la révision des valeurs nettes comptables des actifs suite à l'amortissement comptabilisé.

Au 30 juin 2011 et au 31 décembre 2010, les dépréciations d'actifs comptabilisées au bilan du Groupe se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	30 juin 2011	31 décembre 2010
UGT - Produits sur mesure / R&D corporate .....	1 091	1 247
UGT - Pôle dermocosmétique .....	468	468
Total dépréciations d'actifs .....	<u>1 559</u>	<u>1 715</u>

(en milliers d'euros)	Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)		30 juin 2011	31 déc. 2010
	Produits sur mesure / R&D corporate	Pôle dermocosmétique	Total	Total
<b>Actifs</b>				
Goodwill .....	--	468	468	468
Actifs incorporels .....	289	--	289	396
Immobilisations corporelles .....	802	--	802	851
Dépréciations d'actifs .....	1 091	468	1 559	1 715
Valeur des actifs testés avant dépréciations (1) / (2) .....	3 848	--	3 848	9 878

(1) Incluant les besoins en fonds de roulement.

(2) Le Groupe n'ayant identifié aucun indice de perte de valeur sur le premier semestre 2011 relatif à l'UGT Pôle dermocosmétique, les actifs alloués à cette UGT, soit un montant de 3 966 000 euros avant dépréciations (2010 : 4 042 000 euros), n'ont pas fait l'objet d'un nouvel examen de leur valeur recouvrable au 30 juin 2011.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée concernant l'UGT Produits standards / Avionique et médical dont la valeur comptable des actifs testés s'établit à 12 476 000 euros au 30 juin 2011 (2010 : 13 965 000 euros).

Les variations des provisions pour dépréciations d'actifs au 30 juin 2011 et 2010 sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Goodwill	Actifs incorporels	Immobilisations corporelles	Total Dépréciations
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010 .....	1 631	621	1 661	3 913
Reprises de provisions consécutives aux :				
Cessions des sociétés IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute .....	(1 163)	--	--	(1 163)
Ajustements suite aux amortissements comptabilisés sur la période .....	--	(107)	(60)	(167)
Au 30 juin 2010 .....	468	514	1 601	2 583
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2011 .....	468	396	851	1 715
Reprises de provisions consécutives aux :				
Ajustements suite aux amortissements comptabilisés sur la période .....	--	(107)	(49)	(156)
Au 30 juin 2011 .....	468	289	802	1 559

Les valeurs nettes comptables du goodwill, après dépréciations, allouées à chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Produits standards Avionique / Médical		Pôle dermocosmétique		Total	
	Juin 2011	Déc. 2010	Juin 2011	Déc. 2010	Juin 2011	Déc. 2010
	Valeur comptable du goodwill .....	4 680	4 672	3 419	3 419	8 099

La variation de la valeur comptable du goodwill relatif à l'UGT Produits standards / Avionique et médical au 30 juin 2011, soit une progression de cette valeur de 8 000 euros, correspond à l'impact de l'évolution du cours de la couronne norvégienne lors de la conversion en euro de ce goodwill.

Au 30 juin 2011, les hypothèses clés utilisées dans le calcul de la valeur d'utilité des UGT Produits standards / Avionique et médical et Produits sur mesure / R&D corporate sont les suivantes :

#### Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation après impôt appliqués aux prévisions de flux de trésorerie sont les suivants :

Taux d'actualisation (1)	30 juin 2011	31 décembre 2010
UGT Produits standards / Avionique et médical .....	12,2%	12,2%
UGT Produits sur mesure / R&D corporate .....	12,2%	12,2%

(1) Les taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. L'utilisation de ces taux donne des valeurs recouvrables identiques à celles qui seraient obtenues en utilisant des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie avant impôt (comme requis par IAS 36 « Dépréciations d'actifs »).

Les taux d'actualisation spécifiques reflètent les estimations faites par le Groupe sur chacune des UGT. Pour déterminer les taux d'actualisation respectifs de chaque UGT, il a été tenu compte de la position concurrentielle, de la courbe d'expérience et des potentiels de croissance de marché relatifs à chaque UGT.

#### Taux de croissance utilisés pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période budgétée

Pour les flux au-delà de cinq ans, une extrapolation est effectuée sur une période de 2 ans qui intègre un taux de croissance dégressif convergeant vers le taux de croissance long terme de 2,0% retenu pour les besoins du test (2010 : 2,0%). Ce taux correspond à l'estimation du taux de croissance moyen à long terme des secteurs sur lesquels le Groupe est présent.

#### Volumes de ventes attendus durant la période budgétée

Les hypothèses clés relatives à la progression attendue des volumes de ventes sur les 5 prochaines années par UGT sont les suivantes : Progression annuelle moyenne de 12,3% pour l'UGT Produits standards / Avionique et médical (2010 : 13,4%) et de 10,7% (2010 : 11,8%) pour l'UGT Produits sur mesure / R&D corporate. Ces volumes de ventes ont été déterminés avec un niveau attendu du cours du dollar américain de 1,40 pour 1,00 euro

(2010 : 1,35 dollar américain pour 1 euro). Les montants d'investissements retenus sur la période budgétée par UGT sont corrélés aux taux de croissance attendus.

*EBITDA (résultat avant intérêts, impôts, dotations aux amortissements et provisions) durant la période budgétée*

Les EBITDA sont déterminés sur la base des ratios EBITDA / Chiffre d'affaires moyens constatés au titre des 3 exercices précédant le début de la période budgétée hors éléments non normatifs. Ces indicateurs financiers sont augmentés des gains de productivité attendus. Le coefficient de progression moyen durant la période budgétée s'établit à 1,14 pour l'UGT Produits standards / Avionique et médical (2010 : 1,18) et de 1,07 pour l'UGT Produits sur mesure / R&D corporate (2010 : 1,07).

La sensibilité des valeurs recouvrables des UGT aux changements d'hypothèses clés s'analyse comme suit :

- Pour l'UGT Produits standards :
  - a) Une progression des volumes de ventes attendus sur les 5 prochaines années ramenée de 12,3% à 5,0% conduirait à une dépréciation du goodwill de l'UGT de 3,5 millions d'euros.
  - b) Une augmentation de 1 point du taux d'actualisation après impôt conduirait à une dépréciation du goodwill de l'UGT de 1,1 millions d'euros.
- Pour l'UGT Produits sur mesure / R&D corporate :
  - a) Une progression des volumes de ventes attendus sur les 5 prochaines années ramenée de 10,7% à 5,0% conduirait à une dépréciation complémentaire des immobilisations corporelles de 1,6 millions d'euros.
  - b) Une augmentation de 1 point du taux d'actualisation après impôt conduirait à une augmentation de 0,2 million d'euros de la dépréciation relative aux immobilisations corporelles de l'UGT.

Au 30 juin 2011, la part en pourcentage de valeur terminale dans la valorisation des UGT s'établit à 40% pour l'UGT Produits standards (2010 : 45%) et à 33% pour l'UGT Produits sur mesure / R&D corporate (2010 : 33%).

## 9. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Au 30 juin 2011, la composition des actifs financiers disponibles à la vente est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>30 juin 2011</i>	<i>31 décembre 2010</i>
Titres obligataires .....	1 068	1 013
Participation iCosmeceuticals .....	1 712	1 712
Valeur nette des actifs financiers disponibles à la vente .....	2 780	2 725

Au 31 juin 2011, le Groupe dispose d'une participation de 14,6% au capital de la société iCosmeceuticals valorisée à 1 712 000 euros. Le Groupe n'exerce aucune influence notable sur les politiques financières et opérationnelles de cette société dont la participation est ainsi classée en actifs financiers disponibles à la vente. Les titres obligataires correspondent à des placements de trésorerie dont l'horizon de placement est supérieur à 12 mois. La juste valeur de ces titres de dettes cotés est déterminée par référence à des prix publiés sur un marché actif (Note 12).

## 10. IMPOTS SUR LE RESULTAT

Au 30 juin 2011, la Société ne comptabilise en impôts différés actifs que les pertes reportables sur bénéfices fiscaux futurs relatives à sa filiale norvégienne soit 1 172 000 euros (31 décembre 2010 : 1 170 000 euros). En raison de son historique de perte, la Société estime que la recouvrabilité des impôts différés actifs générés par les pertes reportables sur les autres entités du Groupe n'est pas jugée probable.

## 11. STOCKS

Les stocks de la Société s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>30 juin 2011</i>	<i>31 décembre 2010</i>
Matières premières.....	1 550	1 420
Encours .....	502	522
Produits finis .....	2 045	1 839
Sous-total.....	4 097	3 781
Moins : Dépréciation .....	(29)	(58)
Valeur nette des stocks et encours .....	4 068	3 723

## 12. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie nets du Groupe au 30 juin 2011 et au 31 décembre 2010 se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>30 juin 2011</i>	<i>31 décembre 2010</i>
Comptes bancaires et caisses .....	726	1 014
Dépôts à court terme.....	47	199
Actifs de trésorerie et équivalents de trésorerie.....	773	1 213
Découverts bancaires .....	(959)	(780)
Total de la trésorerie et équivalents de trésorerie nets.....	(186)	433

Au 30 juin 2011, le Groupe disposait de lignes de crédit disponibles non utilisées à hauteur de 115 000 euros (31 décembre 2010 : 248 000 euros) pour lesquelles les conditions de tirage étaient satisfaites.

Les placements de trésorerie dont l'horizon de placement est supérieur à 12 mois sont comptabilisés en actifs financiers disponibles à la vente. Ces derniers sont composés de titres obligataires d'un montant de 1 068 000 euros au 30 juin 2011 (31 décembre 2010 : 1 013 000 euros). La juste valeur de ces titres de dettes cotés est déterminée par référence à des prix publiés sur un marché actif.

### 13. CAPITAL EMIS ET RESERVES

Au 30 juin 2011, le montant du capital social s'élève à 9 430 440,85 euros correspondant à 4 715 220 actions ordinaires de 2,00 euros de valeur nominale. Ces actions sont entièrement libérées.

(en milliers)	30 juin 2011	31 décembre 2010
Actions ordinaires au nominal de 2,00 euros .....	4 715	4 714

Suite à l'exercice de 1 250 options de souscription d'actions sur le premier semestre 2011 permettant la souscription de 1 250 actions à un prix d'achat unitaire de 2,09 euros, le capital social de la Société a été augmenté de 2 500 euros.

La variation des réserves consolidées et des écarts de conversion sur le premier semestre 2011 et 2010 s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Total
Actions ordinaires émises et entièrement libérées			
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010 .....	(15 250)	(1 884)	(17 134)
Cession des sociétés IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute.....	4 408	--	4 408
Affectation du report à nouveau déficitaire .....	8 999	--	8 999
Pertes nettes sur titres obligataires disponibles à la vente.....	(132)	--	(132)
Incidence des paiements en actions.....	85	--	85
Variation des écarts de conversion.....	--	933	933
Résultat net de la période.....	(626)	--	(626)
Au 30 juin 2010 .....	(2 516)	(951)	(3 467)

(en milliers d'euros)	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Total
Actions ordinaires émises et entièrement libérées			
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2011 .....	(2 085)	(1 057)	(3 142)
Gains nets sur titres obligataires disponibles à la vente.....	43	--	43
Incidence des paiements en actions.....	77	--	77
Variation des écarts de conversion.....	--	(242)	(242)
Résultat net de la période.....	(886)	--	(886)
Au 30 juin 2011 .....	(2 851)	(1 299)	(4 150)

La rubrique écarts de conversion est utilisée pour enregistrer les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères. Les écarts de conversion proviennent des effets de change du dollar américain et de la couronne norvégienne.

### 14. EMPRUNTS ET PRETS PORTANT INTERET

Les principales variations afférentes aux emprunts et prêts concernent les remboursements réalisés sur le premier semestre 2011 pour un montant de 273 000 euros.

### 15. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

#### 15.1. Amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	30 juin 2011	30 juin 2010
Amortissements des immobilisations corporelles .....	373	434
Amortissements des immobilisations incorporelles .....	183	233
Autres provisions .....	179	(112)
Total des amortissements et provisions.....	735	555

#### 15.2. Autres éléments non monétaires

(en milliers d'euros)	30 juin 2011	30 juin 2010
Crédits d'impôt recherche .....	(6)	(10)
Paiements en actions .....	77	85
Total des autres éléments non monétaires .....	71	75

#### 15.3. Décomposition de la trésorerie nette

(en milliers d'euros)	30 juin 2011	30 juin 2010
Trésorerie active.....	773	1 244
Trésorerie passive.....	(959)	(818)
Total trésorerie nette.....	(186)	426

## 16. ACTIVITES ABANDONNEES

En date du 26 mai 2010, le Groupe a procédé à la cession effective de ses filiales IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute. S'agissant d'un ensemble distinct et significatif, et conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », le résultat de ces sociétés au titre du premier semestre 2010, soit une perte nette de 404 000 euros, a été reclassé en résultat net des activités cédées ou en cours de cession. La sortie nette de trésorerie et équivalent de trésorerie liée à la cession s'est quant à elle élevée à 138 000 euros.

## 17. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les transactions concernant les parties liées relatives au Groupe sont les suivantes :

- Rémunérations du personnel dirigeant du Groupe et des membres du conseil d'administration de la société Memscap, S.A. Le personnel dirigeant ne bénéficie d'aucun avantage postérieur à l'emploi autre que le versement des retraites et pensions de droit commun.
- Transactions commerciales réalisées dans le cadre des contrats de prestations de services et de licence entre les entités des groupes Memscap et iCosmeceuticals. Le tableau suivant fournit le montant total des transactions qui ont été conclues entre les entités des groupes Memscap et iCosmeceuticals.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Ventes (1)</i>	<i>Achats (1)</i>	<i>Créances 30 juin 2011</i>	<i>Dettes 30 juin 2011</i>
Groupe iCosmeceuticals.....	151	64	77	47

*(1) Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2011.*

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Ventes (2)</i>	<i>Achats (2)</i>	<i>Créances 31 déc. 2010</i>	<i>Dettes 31 déc. 2010</i>
Groupe iCosmeceuticals.....	163	59	89	30

*(2) Période du 26 mai (date de cession du pôle IntuiSkin) au 31 décembre 2010.*

## 18. ENGAGEMENTS ET EVENTUALITES

Dans le cadre de son activité ordinaire, la Société peut se trouver face à diverses procédures et réclamations. Au 30 juin 2011, Memscap et ses filiales étaient engagées dans diverses procédures contentieuses. Après examen de chaque cas, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres litiges susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, les résultats, l'activité et le patrimoine de la Société et de ses filiales.

La nature des engagements hors bilan est identique à celle de la clôture de l'exercice précédent. Au 30 juin 2011, le montant des engagements hors bilan s'élève à 5 772 000 euros contre 5 994 000 euros au 31 décembre 2010.

## 18. OBJECTIFS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, de dettes de location-financement, de dettes fournisseurs et d'avances conditionnées accordées par des agences publiques. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe détient d'autres actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie, des placements en titres obligataires et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités. Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe comprennent exclusivement des contrats de vente à terme de devises. Au 30 juin 2011, le Groupe n'a souscrit aucun contrat de vente à terme de devises. Au 31 décembre 2010, la juste valeur de ces contrats était évaluée à 44 000 euros.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont le risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque de change, le risque de crédit et le risque de liquidité. La nature ainsi que les caractéristiques de ces risques demeurent similaires à celles de la clôture de l'exercice précédent.

## 19. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif ne s'est produit postérieurement à la clôture.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

Comptes semestriels consolidés résumés arrêtés au 30 juin 2011

## JEAN-MARIE BOURGEOIS

1, rue Alfred-de-Musset  
38100 Grenoble

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Grenoble

## ERNST & YOUNG Audit

Tour Oxygène  
10-12, boulevard Marius Vivier Merle  
69393 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Memscap

Période du 1er janvier au 30 juin 2011

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Memscap, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2011, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### 1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

### 2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Grenoble et Lyon, le 31 août 2011

Les Commissaires aux Comptes

Jean-Marie BOURGEOIS

ERNST & YOUNG Audit

Lionel Denjean

## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2010



### Etats financiers consolidés

31 décembre 2010

## BILAN CONSOLIDE

Exercice clos le 31 décembre 2010

	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
		€000	€000
<b>Actifs</b>			
<b>Actifs non-courants</b>			
Immobilisations corporelles .....	10	4 067	5 654
Immobilisations incorporelles .....	11	9 306	9 821
Actifs financiers disponibles à la vente .....	13	2 725	979
Autres actifs financiers non-courants .....	14	3	21
Actifs d'impôt différé .....	8	1 170	1 100
		<b>17 271</b>	<b>17 575</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks .....	15	3 723	4 642
Clients et autres débiteurs .....	16	3 514	2 717
Créances d'impôts courants .....	17	56	136
Paievements d'avance .....	--	222	389
Autres actifs financiers courants .....	18	67	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	19	1 213	2 085
		<b>8 795</b>	<b>9 971</b>
<b>Total actifs</b>		<b>26 066</b>	<b>27 546</b>
<b>Capitaux propres et passifs</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital émis .....	20.1	9 428	9 428
Primes d'émission .....	20.1	12 701	26 108
Actions propres .....	20.2	(99)	(114)
Réserves consolidées .....	20.3	(2 085)	(15 250)
Ecarts de conversion .....	20.3	(1 057)	(1 884)
		<b>18 888</b>	<b>18 288</b>
<b>Passifs non-courants</b>			
Emprunts portant intérêt .....	22	2 361	3 980
Autres passifs financiers non-courants .....	26	172	192
Passifs liés aux avantages au personnel .....	23	462	270
		<b>2 995</b>	<b>4 442</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et autres créditeurs .....	25	2 757	3 094
Emprunts portant intérêt .....	22	1 260	1 583
Autres passifs financiers courants .....	26	116	96
Provisions .....	24	50	43
		<b>4 183</b>	<b>4 816</b>
<b>Total passifs</b>		<b>7 178</b>	<b>9 258</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>26 066</b>	<b>27 546</b>

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Exercice clos le 31 décembre 2010

	<i>Notes</i>	<i>2010</i>	<i>2009</i>
		<i>€000</i>	<i>€000</i>
<b>Activités poursuivies</b>			
Ventes de biens et services .....		13 042	9 255
<b>Produits des activités ordinaires .....</b>		<b>13 042</b>	<b>9 255</b>
Coût des ventes .....		(7 888)	(6 527)
<b>Marge brute .....</b>		<b>5 154</b>	<b>2 728</b>
Autres produits .....	7.1	288	360
Frais de recherche et développement .....	7.7	(2 130)	(2 418)
Frais commerciaux .....		(761)	(686)
Charges administratives .....		(2 520)	(3 086)
Autres charges .....	7.2	--	(474)
<b>Résultat opérationnel .....</b>		<b>31</b>	<b>(3 576)</b>
Charges financières .....	7.3	(215)	(249)
Produits financiers .....	7.4	200	190
<b>Résultat avant impôt .....</b>		<b>16</b>	<b>(3 635)</b>
Produit / (charge) d'impôt sur le résultat .....	8	--	--
<b>Résultat net des activités ordinaires poursuivies .....</b>		<b>16</b>	<b>(3 635)</b>
<b>Activités abandonnées</b>			
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession .....	5	(404)	(1 470)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé .....</b>		<b>(388)</b>	<b>(5 105)</b>
Résultats par action :			
- de base pour le résultat net de l'ensemble consolidé attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère .....	9	€ (0,08)	€ (1,08)
- dilué pour le résultat net de l'ensemble consolidé attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère .....	9	€ (0,08)	€ (1,08)
Résultats par action au titre des activités poursuivies :			
- de base pour le résultat net des activités ordinaires poursuivies attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère .....	9	€ 0,00	€ (0,77)
- dilué pour le résultat net des activités ordinaires poursuivies attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère .....	9	€ 0,00	€ (0,77)

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

Exercice clos le 31 décembre 2010

	<i>2010</i>	<i>2009</i>
	<i>€000</i>	<i>€000</i>
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé .....</b>	<b>(388)</b>	<b>(5 105)</b>
Gains / (pertes) nets sur actifs financiers disponibles à la vente .....	(12)	--
Ecart de change résultant des activités à l'étranger .....	827	1 346
Impôts sur les autres éléments du résultat global .....	--	--
<b>Total des autres éléments du résultat global nets d'impôt .....</b>	<b>815</b>	<b>1 346</b>
<b>Résultat global consolidé .....</b>	<b>427</b>	<b>(3 759)</b>

## TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE

Exercice clos le 31 décembre 2010

<i>(En milliers d'euros, sauf données par action)</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Capital émis €000</i>	<i>Primes d'émission €000</i>	<i>Actions propres €000</i>	<i>Réserves consolidées €000</i>	<i>Ecart de conversion €000</i>	<i>Total capitaux propres €000</i>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b> .....	<b>4 713 970</b>	<b>9 428</b>	<b>35 123</b>	<b>(135)</b>	<b>(19 389)</b>	<b>(3 230)</b>	<b>21 797</b>
Ecart de conversion .....	--	--	--	--	--	1 346	1 346
<b>Total des produits et des charges reconnus directement en capitaux propres</b> .....	--	--	--	--	--	<b>1 346</b>	<b>1 346</b>
Résultat net de l'ensemble consolidé .....	--	--	--	--	(5 105)	--	(5 105)
<b>Résultat global</b> .....	--	--	--	--	<b>(5 105)</b>	<b>1 346</b>	<b>(3 759)</b>
Imputation du report à nouveau sur la prime d'émission .....	--	--	(9 015)	--	9 015	--	--
Opérations sur titres auto-détenus (Note 20.2) .....	--	--	--	21	--	--	21
Paiements en actions (Note 21.3) .....	--	--	--	--	229	--	229
<b>Solde au 31 décembre 2009</b> .....	<b>4 713 970</b>	<b>9 428</b>	<b>26 108</b>	<b>(114)</b>	<b>(15 250)</b>	<b>(1 884)</b>	<b>18 288</b>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b> .....	<b>4 713 970</b>	<b>9 428</b>	<b>26 108</b>	<b>(114)</b>	<b>(15 250)</b>	<b>(1 884)</b>	<b>18 288</b>
Gains / (pertes) nets sur actifs financiers disponibles à la vente .....	--	--	--	--	(12)	--	(12)
Ecart de conversion .....	--	--	--	--	--	827	827
<b>Total des produits et des charges reconnus directement en capitaux propres</b> .....	--	--	--	--	<b>(12)</b>	<b>827</b>	<b>815</b>
Résultat net de l'ensemble consolidé .....	--	--	--	--	(388)	--	(388)
<b>Résultat global</b> .....	--	--	--	--	<b>(400)</b>	<b>827</b>	<b>427</b>
Activités abandonnées .....	--	--	(4 408)	--	4 408	--	--
Imputation du report à nouveau sur la prime d'émission .....	--	--	(8 999)	--	8 999	--	--
Opérations sur titres auto-détenus (Note 20.2) .....	--	--	--	15	--	--	15
Paiements en actions (Note 21.3) .....	--	--	--	--	158	--	158
<b>Solde au 31 décembre 2010</b> .....	<b>4 713 970</b>	<b>9 428</b>	<b>12 701</b>	<b>(99)</b>	<b>(2 085)</b>	<b>(1 057)</b>	<b>18 888</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Exercice clos le 31 décembre 2010

	<b>2010</b>	<b>2009</b>
	<b>€000</b>	<b>€000</b>
<b>Flux de trésorerie provenant / (consommés) par les activités opérationnelles :</b>		
Résultat net des activités ordinaires poursuivies .....	16	(3 635)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession .....	(404)	(1 470)
Résultat net de l'ensemble consolidé .....	(388)	(5 105)
Ajustements pour :		
Amortissements et provisions (Note 27.1) .....	1 283	1 541
Annulation des plus et moins values de cession d'actifs .....	(13)	(13)
Autres éléments non monétaires (Note 27.3) .....	102	132
Créances clients .....	(1 027)	1 853
Stocks .....	465	(935)
Autres débiteurs .....	59	787
Dettes fournisseurs .....	372	(405)
Autres créditeurs .....	(154)	(126)
<b>Flux de trésorerie provenant / (consommés) par les activités opérationnelles.....</b>	<b>699</b>	<b>(2 271)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant / (consommés) par les activités d'investissement :</b>		
Encaissement résultant de la cession d'immobilisations .....	11	13
Acquisition d'immobilisations .....	(534)	(866)
Revente / (achat) d'actifs financiers .....	(45)	(179)
Cession de filiales (Note 5.4) .....	(138)	--
<b>Flux de trésorerie provenant / (consommés) par des activités d'investissement.....</b>	<b>(706)</b>	<b>(1 032)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant / (consommés) par les activités de financement :</b>		
Financement par emprunts et assimilés .....	--	429
Remboursement d'emprunts et assimilés .....	(470)	(463)
Remboursement de dettes sur contrats de location-financement .....	(112)	(85)
Revente / (achat) d'actions propres .....	15	21
Variation de trésorerie soumise à restriction (Note 18) .....	(23)	--
<b>Flux de trésorerie provenant / (consommés) par les activités de financement.....</b>	<b>(590)</b>	<b>(98)</b>
Impact des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie .....	(74)	(124)
<b>Augmentation / (diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie .....</b>	<b>(671)</b>	<b>(3 525)</b>
<b>Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture .....</b>	<b>1 104</b>	<b>4 629</b>
<b>Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (Note 27.4).....</b>	<b>433</b>	<b>1 104</b>

# NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2010

## 1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES EVENEMENTS MAJEURS

### 1.1. Caractéristiques de l'activité

Memscap, S.A. (la "Société" ou "Memscap") est une société anonyme de droit français, créée en novembre 1997 et cotée sur Euronext Paris, compartiment C. Memscap est le fournisseur de solutions innovantes basées sur la technologie des MEMS. Les MEMS, ou systèmes micro-électro-mécaniques, ou encore micro-systèmes, sont des systèmes microscopiques, qui associent des éléments mécaniques, optiques, électromagnétiques, thermiques et fluidiques à de l'électronique sur des substrats semi-conducteurs. Ils assurent des fonctions de capteurs pouvant identifier des paramètres physiques de leur environnement (pression, accélération, ...) et/ou d'actionneurs pouvant agir sur cet environnement. Cette technologie permet d'améliorer la performance des produits, d'accroître la rapidité des systèmes, de réduire la consommation d'énergie, de produire en masse, de miniaturiser et d'accroître la fiabilité et l'intégration.

L'offre de Memscap est centrée autour de trois cœurs d'activité :

- Les produits sur mesure, qui comprennent la conception et la fabrication de composants MEMS, la concession de licences de propriété intellectuelle ainsi que les projets de coopération clients pour le développement et la production sur mesure ;
- Les produits standards, qui intègrent la conception et la fabrication de capteurs et de systèmes de mesures multi-fonctionnels destinés aux secteurs du médical, du biomédical ainsi qu'à ceux de l'industrie aéronautique et de la défense ;
- Le pôle dermocosmétique, qui intègre l'exploitation et la gestion des actifs du Groupe relatifs aux secteurs de la dermatologie et de la cosmétologie, dont notamment la marque Ioma ainsi que la participation dans la société iCosmeceuticals. Ce pôle est issu des opérations de cession de l'activité IntuiSkin (Note 1.2) en date du 26 mai 2010. Au 31 décembre 2010, le Groupe dispose d'une participation de 14,6% dans la société iCosmeceuticals et d'un contrat de licence exclusive avec cette société sur les actifs des Laboratoires La Licorne, filiale de Memscap, S.A. Conformément à ces opérations de cession, le pôle IntuiSkin, secteur d'activité au 31 décembre 2009 dédié aux systèmes d'analyse dermatologique ainsi qu'aux produits et services associés, a fait l'objet d'un classement en activité abandonnée sur l'exercice 2010 (Notes 4 et 6).

Au 31 décembre 2010, la Société et ses filiales comptent 90 employés, dont 7 sont localisés en France, 55 en Norvège et 28 aux États-Unis.

En date du 24 mars 2011, le conseil d'administration de la Société a arrêté les états financiers consolidés de Memscap au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, et en a autorisé la publication.

### 1.2. Evénements majeurs de l'exercice 2010

#### Cession des sociétés IntuiSkin, S.A.S. et Ioma Esthetics Institute, S.A.S.

Dans le cadre de sa politique visant à se concentrer sur les marchés de l'avionique et défense, du médical et biomédical, des communications optiques et de l'optique adaptative, le Groupe a procédé sur l'exercice 2010 à la cession de ses filiales IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute. La cession effective a été conclue le 26 mai 2010, date à laquelle Memscap a apporté l'intégralité des titres IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute (filiale à 100% d'IntuiSkin) à la société iCosmeceuticals en échange d'une participation de 15,8% au capital d'iCosmeceuticals valorisée à 1,6 millions d'euros. Au 31 décembre 2010, cette participation s'établit 14,6%, valorisée à 1,7 millions d'euros, consécutivement à la souscription d'un nouvel investisseur au capital de la société iCosmeceuticals. Les modalités de cette opération ainsi que les éléments financiers relatifs aux activités cédées sont présentés en notes 4 et 5.

#### Centralisation des opérations américaines sur un site de production et de tests unique

Suite aux conclusions de la renégociation du bail relatif à son site de production de Caroline du Nord, le Groupe a bénéficié sur le premier semestre 2010, d'une extension significative des surfaces de salles blanches et de laboratoires en location. Cette extension a permis au Groupe de regrouper l'ensemble de ses opérations de production et de tests ainsi que les services commerciaux et généraux afférents au sein d'un seul site de production faisant l'objet d'un contrat de location. En 2008, la filiale américaine avait acquis un immeuble destiné à l'aménagement potentiel de salles blanches dans l'hypothèse d'une non-reconduction du bail ou de l'absence d'extension des surfaces de salle blanche et de laboratoire loués. Ce risque étant désormais caduc, le Groupe a procédé à la cession de cet immeuble en date du 12 août 2010. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée lors de cette opération de cession, notamment dû au fait que la majorité des investissements des périodes précédentes s'est centrée sur les salles blanches actuellement en location. Les modalités afférentes à cette cession sont présentées en note 10.

## 2. METHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

### 2.1. Principes de préparation des états financiers

#### Conformité aux normes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe Memscap arrêtés au 31 décembre 2010 ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel que publié par l'IASB (International Accounting Standards Board), adopté par l'Union européenne et rendu obligatoire à la clôture des comptes.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm)), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

*Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2010*

Le Groupe a appliqué les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivantes à compter de l'ouverture de l'exercice 2010 :

- IAS 27 révisée - Etats financiers consolidés et individuels (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009) ;
- IFRS 3 révisée - Regroupements d'entreprises (applicable aux regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition est sur le premier exercice ouvert à compter du 1er juillet 2009).

D'application prospective, ces révisions ont été sans incidence sur la comptabilisation des regroupements et des variations de pourcentages d'intérêts antérieurs au 1er janvier 2010.

- Améliorations annuelles des normes IFRS (Mai 2008) - amendement d'IFRS 5 relatif au reclassement en « Actifs détenus en vue de la vente » de tous les actifs et passifs d'une filiale destinée à être cédée même si le groupe conserve un intérêt résiduel. Cet amendement est applicable en même temps qu'IAS 27R et IFRS 3R ;
- Amendement IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation « Eléments éligibles à une opération de couverture » (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009) ;
- IFRIC 17 - Distribution en nature aux actionnaires (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009) ;
- IFRIC 18 - Transferts d'actifs des clients (applicable aux transactions postérieures au 1er juillet 2009) ;

- Amendement IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions : transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2010) ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS (16 avril 2009), applicables majoritairement aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2010. L'amélioration portant sur la norme IFRS 8 qui supprime l'obligation de présenter les actifs sectoriels a été adoptée par anticipation lors de l'exercice 2009.

A l'exception des normes IFRS 3R et IAS 27R, d'application prospective, ces nouveaux textes publiés par l'IASB n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe. S'agissant de l'adoption des normes IFRS 3R et IAS 27R, les règles et méthodes comptables applicables au traitement des regroupements d'entreprises et de l'intégration des filiales et des transactions portant sur les filiales ont été mises à jour.

*Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur*

*Textes adoptés par l'Union européenne à la date de clôture*

- IFRIC 19 - Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2010) ;
- Amendement IAS 32 - Classification des droits de souscription émis (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er février 2010) ;
- Amendement IFRIC 14 - Paiements d'avance d'exigences de financement minimal (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2011) ;
- IAS 24 révisée - Informations à fournir sur les parties liées (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2011).

Le Groupe n'a appliqué aucune de ces nouvelles normes ou interprétations par anticipation et n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers.

*Textes non adoptés par l'Union européenne à la date de clôture*

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union européenne, les normes, amendements de normes et interprétations, publiées par l'IASB et présentées ci-dessous, sont d'application obligatoire au 1er janvier 2011 (à l'exception de l'amendement IAS 12 et d'IFRS 9). Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes :

- IFRS 9 - Instruments financiers : classifications et évaluations (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013) ;
- Amendement IAS 12 - Impôt différé : recouvrement d'actifs sous-jacent (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2012) ;
- Amendement IFRS 7 « Instruments financiers » : informations à fournir (applicable à compter du 1er juillet 2011) ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS (6 mai 2010), applicables au Groupe à compter du 1er janvier 2011.

### **Base de préparation des comptes consolidés**

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Memscap S.A. et de ses filiales au 31 décembre 2010. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes. Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique. Les états financiers consolidés sont présentés en euro et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

Tous les soldes intra-groupe, transactions intra-groupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation. La direction du Groupe considère que ce principe est respecté au regard du plan de trésorerie prévisionnel pour l'exercice 2011 et des actifs financiers disponibles au 31 décembre 2010 soit 2,2 millions d'euros comprenant la trésorerie et équivalents de trésorerie pour un montant de 1,2 millions d'euros ainsi que les actifs financiers disponibles à la vente et liquides d'un montant de 1,0 million d'euros.

### **2.2. Périmètre de consolidation**

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote (y compris les droits de vote potentiels) de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les sociétés consolidées au 31 décembre 2010 sont au nombre de 4 et sont les suivantes :

<i>Pays</i>	<i>Sociétés</i>	<i>Date d'entrée dans le périmètre</i>	<i>% d'intérêt au 31 déc. 2010</i>	<i>Méthode de consolidation</i>
France	Memscap, S.A.	--	Société mère	--
	Laboratoires La Licorne, S.A.S.	Novembre 2007	100%	Intégration globale
Etats-Unis	Memscap, Inc.	Février 1999	100%	Intégration globale
Norvège	Memscap, AS	Janvier 2002	100%	Intégration globale

Les sociétés IntuiSkin, S.A.S. et Ioma Esthetics Institute, S.A.S., précédemment consolidées par intégration globale au 31 décembre 2009, ont été sorties du périmètre de consolidation du Groupe conformément à la cession de ces entités au 26 mai 2010 (Notes 4 et 5).

### **2.3. Résumé des jugements et estimations significatifs**

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture pour lesquelles il existe un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs, sont relatives à la dépréciation des goodwill.

Le Groupe vérifie ainsi la valeur recouvrable des goodwill au moins une fois par an, à chaque date d'arrêt, et à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur. La valeur recouvrable est en général estimée sur la base de la valeur d'utilité des groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels le goodwill est alloué. La détermination de la valeur d'utilité requiert que le Groupe fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus des groupes d'unités génératrices de trésorerie et également de choisir un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie. De plus amples détails sont donnés dans les notes 2.4.6 et 12.

Les autres estimations importantes effectuées par le Groupe sont relatives aux options de souscription d'actions (Note 21.1), aux dépréciations des actifs courants (Notes 15 et 16) et aux provisions (Note 24).

## 2.4. Résumé des méthodes comptables significatives

### 2.4.1. Conversion des comptes des filiales étrangères

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été établis en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle. L'ensemble des postes du bilan exprimés en devises est converti en euro aux taux en vigueur à la date de clôture, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les comptes de résultat exprimés en devises sont convertis aux taux moyens annuels, appliqués à l'ensemble des transactions. Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents taux sur le résultat net ne sont pas incluses dans le résultat de la période mais affectées directement en écarts de conversion en capitaux propres.

Les différences de change latentes ayant trait à des éléments monétaires faisant partie intégrante de l'investissement net dans les filiales étrangères sont inscrites en écarts de conversion en capitaux propres.

Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués au coût historique, sont convertis aux cours de change aux dates des transactions initiales. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués à la juste valeur, sont convertis au cours de change à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Tout goodwill provenant de l'acquisition d'une activité à l'étranger et tout ajustement, à la juste valeur, de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cette activité à l'étranger, sont comptabilisés comme un actif ou un passif de l'activité à l'étranger et convertis en euro au taux de clôture.

### 2.4.2. Conversion des opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au taux historique en vigueur à la date de la transaction. A la clôture, les créances et dettes en devises étrangères sont converties au taux de clôture, et l'écart de change latent qui en résulte est inscrit au compte de résultat.

### 2.4.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, à l'exclusion des coûts d'entretien courant, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Ces coûts incluent le coût de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont encourus, si les critères de comptabilisation sont satisfaits.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif. Le cas échéant, il est tenu compte d'une valeur résiduelle.

Bâtiments usines .....	20 ans
Bâtiments bureaux .....	20 à 30 ans
Agencements des constructions.....	5 à 20 ans
Matériel et outillage .....	4 à 15 ans
Matériel de transport.....	5 ans
Matériel de bureau et informatique .....	2 à 3 ans
Mobilier de bureau .....	5 à 10 ans

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues conformément aux principes décrits à la note 2.4.8.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture. Le coût correspondant à chaque visite d'inspection majeure doit être comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits.

### 2.4.4. Contrats de location

L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est mise en évidence sur la base de la substance de l'accord et nécessite d'apprécier si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un (ou de plusieurs) actif(s) spécifique(s), et si l'accord octroie un droit d'utilisation de l'actif.

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité et de la durée du contrat si le Groupe n'a pas une certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

### 2.4.5. Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif, dont la préparation préalable à l'utilisation ou la vente prévue, nécessite un délai substantiel (généralement supérieur à six mois), sont incorporés au coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'emprunt sont les intérêts et autres coûts supportés par une entreprise dans le cadre d'un emprunt de fonds.

### 2.4.6. Goodwill et regroupement d'entreprises

IFRS 3 révisée modifie les modalités d'application de la méthode de l'acquisition à partir du 1er janvier 2010. En effet, la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont désormais comptabilisés en charge.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du goodwill complet, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables. Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2010 ont été traités selon la méthode du goodwill partiel, seule méthode applicable.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistrée directement en résultat contre réserves avant le 1er janvier 2010.

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement, à condition que les éléments permettant d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurement à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise), le goodwill ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ultérieur. L'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un goodwill complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans le coût d'acquisition à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelque soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en goodwill lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition. Au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat (« Autres produits opérationnels » ou « Autres charges opérationnelles »), sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

IFRS 3 révisée modifie le traitement des impôts différés actifs puisqu'elle impose de reconnaître en produit les impôts différés actifs qui n'auraient pas été reconnus à la date d'acquisition ou durant la période d'évaluation.

Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Un goodwill doit être soumis à des tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'il s'est déprécié.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités ou groupes d'unités.

Chaque unité ou groupe d'unités auxquels le goodwill est ainsi affecté :

- représente au sein du Groupe, le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour les besoins de gestion interne ; et,
- n'est pas plus grand qu'un secteur fondé sur le premier ou le deuxième niveau d'information sectorielle du Groupe, déterminé conformément à IAS 14 Information sectorielle.

La dépréciation est déterminée en évaluant la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie) à laquelle le goodwill a été affecté. Lorsque le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) est inférieur à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, le goodwill lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. Le goodwill ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée (Note 2.4.8).

#### 2.4.7. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées initialement au coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprise est la juste valeur à la date de l'acquisition. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exception des coûts de développement, ne sont pas capitalisées et les dépenses engagées sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont encourues.

Le Groupe apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est finie ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont amorties sur la durée d'utilité économique et sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité finie sont réexaminés à chaque clôture. Tout changement de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif est comptabilisé en modifiant la durée d'amortissement ou le mode selon le cas, de tels changements étant traités comme des changements d'estimation. La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles à durée de vie finie est comptabilisée en résultat dans la catégorie de charges appropriée compte tenu de la fonction de l'immobilisation incorporelle.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont soumises à des tests de dépréciation à chaque clôture soit individuellement, soit au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'immobilisation incorporelle appartient. Ces immobilisations ne sont pas amorties. La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée est réexaminée à chaque clôture afin de déterminer si l'appréciation d'une durée d'utilité indéterminée pour cet actif continue d'être justifiée. Dans le cas contraire, le changement d'appréciation de la nature de la durée d'utilité, de indéterminée à finie, est comptabilisé de manière prospective.

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Conformément à la norme IAS 38, une immobilisation résultant de dépenses de développement sur la base d'un projet individuel est comptabilisée lorsque le Groupe peut démontrer la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente, son intention d'achever cet actif et sa capacité à l'utiliser ou à le vendre, la façon dont cet actif générera des avantages économiques futurs, la disponibilité de ressources pour achever le développement et la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses engagées au titre du projet de développement.

Après leur comptabilisation initiale, les dépenses de développement sont évaluées en utilisant le modèle du coût, ce qui nécessite que les actifs soient comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Toute dépense activée est amortie sur la durée attendue des ventes futures relatives au projet.

La valeur comptable des coûts de développement activés fait l'objet d'un test de perte de valeur à chaque clôture tant que l'actif n'est pas encore mis en service ou plus fréquemment quand il existe au cours de l'exercice une indication que l'actif a perdu de la valeur.

Un résumé des méthodes comptables appliquées aux immobilisations incorporelles du Groupe est présenté ci-dessous :

Licences de logiciels .....	Amortissement linéaire sur des durées de 1 à 3 ans
Brevets et marques .....	Amortissement linéaire sur des durées de 5 à 20 ans
Frais de développement .....	Amortissement linéaire sur des durées de 3 à 5 ans

Les brevets et marques font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée moyenne de protection. Les frais de développement capitalisés, principalement composés de coûts de conception de puces et de capteurs, de frais de développement de prototypes et de frais d'homologation, sont amortis à partir de la phase de production et pendant la durée de commercialisation prévue.

Les profits ou les pertes résultant de la décomptabilisation d'un actif incorporel sont déterminés comme la différence entre les produits nets de cession et la valeur comptable de l'actif. Ils sont enregistrés dans le compte de résultat quand l'actif est décomptabilisé.

#### 2.4.8. Dépréciation d'actifs

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a perdu de la valeur. Si une telle indication existe, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est requis pour un actif, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

Le groupe Memscap a défini les UGT comme étant les activités "Produits standards / Avionique et médical", "Produits sur mesure / Recherche et développement corporate" et "Pôle dermocosmétique". Les goodwill sont testés à ces mêmes niveaux.

Les indices de perte de valeur suivis par le Groupe sont :

- Des changements importants intervenus dans l'environnement économique ou technologique sur lequel la Société opère ou auquel l'UGT est dévolue ;
- La baisse des volumes d'activité et des performances inférieures aux prévisions ;
- L'arrivée de produits concurrents et le dépôt de brevets afférents.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque UGT. Si la valeur comptable des actifs d'une UGT excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux futurs de trésorerie futurs (qui se fondent sur les budgets financiers approuvés par la direction sur une période de cinq ans) actualisés en utilisant un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Les taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. L'utilisation de ces taux donne des valeurs recouvrables identiques à celles qui seraient obtenues en utilisant des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie avant impôt (comme requis par IAS 36 « Dépréciations d'actifs »).

La valeur terminale est obtenue en actualisation à l'infini le flux de trésorerie normatif attendu. Les frais de siège sont affectés au prorata des chiffres d'affaires de chaque UGT.

Les dépréciations constatées sur des activités qui se poursuivent sont enregistrées d'abord sur le goodwill et ensuite sur les actifs non courants et sont comptabilisées en résultat dans la catégorie de charges appropriée compte tenu de la fonction de l'actif déprécié, en résultat opérationnel.

A l'exception des goodwill, une perte de valeur comptabilisée précédemment peut être reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable augmentée suite à une reprise d'une perte de valeur ne doit cependant pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est comptabilisée en résultat. Après la comptabilisation d'une reprise de perte de valeur, la dotation aux amortissements est ajustée pour les périodes futures afin que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle éventuelle, soit répartie de façon systématique sur la durée d'utilité restant à courir.

#### 2.4.9. Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance,
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat,
- les prêts et créances,
- les actifs disponibles à la vente.

Le Groupe ne détient pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance.

#### *Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat*

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

#### *Prêts et créances*

Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non courants à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés, et au travers du processus d'amortissement. S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur ces actifs comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (hors pertes de crédit futures qui n'ont pas été encourues), actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier (c'est-à-dire au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale). La valeur comptable de l'actif est réduite soit directement, soit via l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat. Si, au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la perte de valeur diminue, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise. Toute reprise est comptabilisée au compte de résultat dès lors que la valeur comptable de l'actif financier n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu à la date de reprise de la dépréciation de l'actif financier.

Les actifs financiers courants comprennent principalement les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 90 jours. Ces créances sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

#### *Actifs disponibles à la vente.*

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories précédentes. Après comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains et les pertes afférents sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lorsqu'un actif disponible à la vente est décomptabilisé ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en capitaux propres est enregistré(e) en résultat.

#### 2.4.10. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont comptabilisés de la manière suivante :

- Matières premières : Coût d'achat selon la méthode du premier entré - premier sorti ;
- Produits finis et produit-en-cours : Coûts des matières et de la main d'œuvre directe et quote-part des frais généraux de production fonction de la capacité normale des installations de production, à l'exclusion des coûts d'emprunt.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

#### 2.4.11. Actifs non-courants destinés à être cédés et passifs afférents

Sont considérés comme destinés à être cédés, les actifs non-courants qui sont disponibles à la vente et dont la vente est hautement probable et pour lesquels un plan de vente des actifs a été engagé par un niveau de direction approprié. Les actifs non-courants considérés comme destinés à être cédés sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminué des coûts de vente. Ces actifs cessent d'être amortis à la date de décision de cession.

#### 2.4.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme.

Pour être éligible au classement d'équivalent de trésorerie, conformément à la norme IAS 7, les placements doivent remplir quatre conditions :

- Placement à court terme ;
- Placement très liquide ;
- Placement facilement convertible en un montant connu de trésorerie ;
- Risque négligeable de changement de valeur.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidé, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie ainsi que les dépôts à court terme nets des concours bancaires courants.

#### 2.4.13. Capitaux propres

##### *Frais de transactions sur capitaux propres*

Les frais externes et internes (lorsque éligibles) directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

##### *Actions propres*

Les propres instruments de capitaux propres qui ont été rachetés (actions propres) sont déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

##### *Intérêts ne donnant pas le contrôle*

La norme IAS 27 révisée présente les états financiers consolidés d'un groupe comme ceux d'une entité économique unique ayant deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de Memscap), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (actionnaires minoritaires des filiales). Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère (ci-après « Intérêts ne donnant pas le contrôle »). En conséquence de cette nouvelle approche, les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2010, dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée par intégration globale, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Memscap. Les frais attachés à ces opérations sont également enregistrés au sein des capitaux propres. Il en est de même pour les cessions sans perte de contrôle.

Concernant la cession d'intérêts minoritaires induisant une perte de contrôle, le Groupe constate une cession à 100% des titres détenus suivie, le cas échéant, d'une acquisition à la juste-valeur de la part conservée. Ainsi, le Groupe constate un résultat de cession sur la totalité de sa participation (part cédée et part conservée), revenant à réévaluer la partie conservée par le résultat.

#### 2.4.14 Transactions dont le paiement est fondé sur actions

Les transactions réglées en instruments de capitaux propres avec les salariés sont valorisées à la juste valeur des instruments attribués à la date d'attribution. La juste valeur est déterminée selon le modèle Black & Scholes. De plus amples détails sont fournis en note 21.3. Lors de l'évaluation des transactions réglées en instruments de capitaux propres, les conditions de performances autres que les conditions liées au prix des actions de Memscap S.A. (« les conditions du marché »), ne sont pas prises en compte.

Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres équivalente, sur la période pendant laquelle les conditions de performance et/ou de services sont remplies. Cette période se termine à la date à laquelle les employés concernés obtiennent un droit inconditionnel aux instruments (la date d'acquisition des droits). La charge cumulée enregistrée pour ces transactions à chaque fin d'exercice jusqu'à la date d'acquisition des droits est le reflet de l'écoulement de cette période d'acquisition et de la meilleure estimation du Groupe à cette date du nombre d'instruments qui vont être acquis. La charge ou le produit reconnu au compte de résultat de la période correspond à la différence entre charges cumulées à la fin de la période et charges cumulées au début de la période.

Aucune charge n'est constatée pour les instruments qui ne sont finalement pas acquis, sauf pour ceux dont l'acquisition dépend de conditions liées au marché. Ces dernières sont considérées comme étant acquises, que les conditions du marché soient réunies ou pas, pourvu que les autres conditions de performance soient remplies.

Si les termes d'une rémunération réglée en instruments de capitaux propres sont modifiés, une charge est constatée à minima pour le montant qui aurait été reconnu si aucun changement n'était survenu. Une charge est en outre comptabilisée pour prendre en compte les effets des modifications qui augmentent la juste valeur totale de l'accord dont le paiement est fondé sur des actions ou qui sont favorables d'une autre façon au membre du personnel. Elle est valorisée à la date de la modification.

Si une rémunération en instruments de capitaux propres est annulée, elle est traitée comme si elle avait été acquise à la date d'annulation. Toute charge relative à la transaction qui n'a pas été comptabilisée jusqu'alors est enregistrée immédiatement. Cependant, si un nouvel accord remplace l'accord annulé et qu'il est désigné comme tel à la date où il est attribué, les deux sont traités comme si le premier avait été modifié, comme décrit dans le précédent paragraphe.

L'effet dilutif des options en circulation est reflété dans le calcul du résultat dilué par action (Note 9).

Conformément aux dispositions transitoires de la norme, seuls les plans d'options postérieurs au 7 novembre 2002 ont été comptabilisés selon le principe exposé ci-dessus et font l'objet d'une valorisation.

#### 2.4.15. Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les emprunts au coût amorti et,
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

##### *Prêts et emprunts portant intérêts*

Tous les prêts et emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et pertes sont enregistrés en résultat lorsque les passifs sont décomptabilisés, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

##### *Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat*

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

#### 2.4.16. Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations à la juste valeur doivent être détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres du Groupe. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

#### 2.4.17 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurances, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

#### 2.4.18. Avantages au personnel

En Norvège, les engagements de retraite sont assimilés à un régime à prestations définies. Ce régime nécessite que les contributions du Groupe soient versées à un fond administré spécifique. Le coût des avantages accordés lié à ce régime à prestations définies est de même déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en produit ou en charge lorsque les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus à la fin de l'exercice précédent excèdent 10% de la valeur la plus élevée entre l'obligation aux titres des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime à cette date. Ces gains ou pertes sont reconnus sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime. Le montant comptabilisé au passif au titre de ce régime est égal au total de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminuée du coût des services passés non encore comptabilisé et de la juste valeur des actifs du régime utilisés directement pour éteindre l'obligation du Groupe. Si ce montant est négatif, l'actif est évalué en retenant le plus faible montant déterminé supra, le coût des services passés non encore comptabilisés et de la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement du régime ou de diminution des cotisations futures du régime. Le coût des services passés est comptabilisé en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont déjà acquis lors de l'adoption du plan de retraite ou de sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé. Le montant comptabilisé au passif au titre de régime à prestations définies est égal au total de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminuée du coût des services passés non encore comptabilisé.

Conformément aux dispositions de la loi française, Memscap et ses filiales françaises cotisent à des régimes de retraite au bénéfice du personnel en France, par des contributions assises sur les salaires versées à des agences publiques. La loi française requiert également le versement en une seule fois aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de leur retraite, d'une indemnité de départ en retraite calculée en fonction du nombre d'années de service et du niveau de salaire. Il s'agit d'un régime à prestations définies dont l'obligation n'est couverte par aucun contrat d'assurances. Le coût des avantages accordés lié à ce régime à prestations définies est déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées selon les modalités décrites pour le régime applicable à l'entité norvégienne.

Aux États Unis, Memscap Inc. a adopté en novembre 2000, un plan de retraite par capitalisation qui qualifie au titre de la section 401(k) du code des impôts américain. Ce plan d'épargne, à cotisations définies, est exonéré d'impôt et couvre la majeure partie des salariés américains.

#### 2.4.19. Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les produits ordinaires de la Société sont principalement constitués des ventes de produits, des ventes de licences de propriété intellectuelle et de prestations de recherche et développement.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits des activités ordinaires puissent être reconnus :

- Le chiffre d'affaires sur les ventes de produits est reconnu à la livraison.
- Le chiffre d'affaires de la vente des licences de transfert de propriété intellectuelle (licence d'exploitation de procédés de fabrication) et de concession des droits d'utilisation des outils logiciels associés est reconnu lors de la vente de la licence.
- Les produits liés aux prestations de recherche et développement, y compris les contrats conclus avec les agences publiques, sont reconnus selon la méthode de l'avancement.

#### 2.4.20. Marge brute

La marge brute est calculée par différence entre d'une part les produits des activités ordinaires et d'autre part le coût complet de production lié aux ventes de la période. Il s'agit du coût complet de production de l'usine aux États-Unis d'Amérique pour la fabrication des puces ainsi que de celle de Norvège pour l'assemblage des capteurs.

#### 2.4.21. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts d'arrêt d'activités autres que celles destinées à être vendues.

#### Frais de recherche et développement

Certains coûts de développement de nouveaux produits encourus après la faisabilité technologique sont capitalisés lorsqu'ils remplissent les critères présentés à la note 2.4.7. Tous les autres coûts de recherche et développement sont comptabilisés en charge au compte de résultat sur la ligne « Frais de recherche et développement ». Le crédit d'impôt recherche vient minorer la charge comptabilisée sur la ligne « Frais de recherche et développement ».

#### Coûts de production et coûts de commercialisation

Les coûts de production sont présentés dans la marge brute sur la ligne « Coût des ventes », les coûts de commercialisation étant quant à eux présentés sur la ligne « Frais commerciaux ».

#### Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets des événements majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs. Il s'agit notamment des coûts de restructuration, de dépréciation d'actifs, de pertes sur créances clients, de pertes sur stock ou de résultats de cession d'immobilisations spécifiques.

#### 2.4.22. Impôts

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan. Les impôts différés actifs nets ne sont pas comptabilisés lorsque leur recouvrabilité n'est pas jugée probable.

#### 2.4.23. Résultats par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période plus le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives en actions ordinaires.

#### *2.4.24. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture*

Le Groupe peut être conduit à utiliser des instruments financiers dérivés tels que les contrats de change à terme et (ou) des swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques associés aux taux d'intérêts et à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur dès que le contrat est négocié et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

Tous gains et pertes provenant des variations de juste valeur de dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés directement en résultat. La juste valeur des contrats de change à terme est calculée par références aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires. Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- Soit de couvertures de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, ou d'un engagement ferme (excepté pour le risque de change) ;
- Soit de couvertures de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui est attribuable soit à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé, soit à une transaction future hautement probable ou au risque de change sur un engagement ferme.

Au commencement d'une relation de couverture, le Groupe désigne de manière formelle et documente la relation de couverture à laquelle le Groupe souhaite appliquer la comptabilité de couverture ainsi que l'objectif poursuivi en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. La documentation inclut l'identification de l'instrument de couverture, de l'élément ou de la transaction couvert(e), de la nature du risque couvert ainsi que de la manière dont le Groupe évaluera l'efficacité de l'instrument de couverture à des fins de compensation de l'exposition aux variations de juste valeur de l'instrument couvert ou des flux de trésorerie attribuables au risque couvert. Le Groupe s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace dans la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie. La couverture est évaluée de façon continue afin de démontrer qu'elle a effectivement été hautement efficace durant tous les exercices couverts par les états financiers pour lesquels elle a été désignée.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

#### *Couvertures de juste valeur*

Les variations de juste valeur d'un dérivé qualifié de couverture de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert ajustent la valeur comptable de l'élément couvert et sont aussi comptabilisées en résultat.

#### *Couvertures de flux de trésorerie*

Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat. Les montants comptabilisés directement en capitaux propres sont inclus dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte affecte le résultat, comme par exemple lorsqu'un produit financier couvert ou une charge financière couverte est comptabilisé(e) ou lorsqu'une vente prévue a lieu. Quand l'élément couvert est le coût d'un actif non financier ou d'un passif non financier, les montants comptabilisés directement en capitaux propres sont exclus des capitaux propres et intégrés au coût initial de l'actif ou du passif non financier. Si le Groupe s'attend à ce que la transaction prévue ou l'engagement ne se réalisent pas, les montants préalablement comptabilisés directement en capitaux propres sont enregistrés en résultat. Si l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé sans remplacement ou renouvellement, ou si sa désignation comme instrument de couverture est révoquée, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres y sont maintenus jusqu'à la réalisation de la transaction prévue ou de l'engagement ferme.

### 3. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Aucune opération de regroupement d'entreprises n'est intervenue au cours des exercices 2010 et 2009.

#### 4. RETRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPARATIVE

En date du 26 mai 2010, le Groupe a procédé à la cession effective de ses filiales IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute (Notes 1.2 et 5). S'agissant d'un ensemble distinct et significatif, et conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », le résultat de ces sociétés afférent aux exercices 2010 et 2009 a été reclassé en résultat net des activités cédées ou en cours de cession. Les impacts de ces reclassements sur le résultat de l'exercice 2009 sont détaillés ci-après :

	2009 (Publié)	IFRS 5	2009 (Retraité)
	€000	€000	€000
<b>Activités poursuivies</b>			
Ventes de biens et services.....	10 295	(1 040)	9 255
Produits des activités ordinaires.....	10 295	(1 040)	9 255
Coût des ventes.....	(6 949)	422	(6 527)
Marge brute.....	3 346	(618)	2 728
Autres produits.....	360	--	360
Frais de recherche et développement.....	(3 483)	1 065	(2 418)
Frais commerciaux.....	(1 597)	911	(686)
Charges administratives.....	(3 141)	55	(3 086)
Autres charges.....	(474)	--	(474)
Résultat opérationnel.....	(4 989)	1 413	(3 576)
Charges financières.....	(307)	58	(249)
Produits financiers.....	191	(1)	190
Résultat avant impôt.....	(5 105)	1 470	(3 635)
Produit / (charge) d'impôt sur le résultat.....	--	--	--
Résultat net des activités ordinaires poursuivies.....	(5 105)	1 470	(3 635)
<b>Activités abandonnées</b>			
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession.....	--	(1 470)	(1 470)
Résultat net de l'ensemble consolidé.....	(5 105)	--	(5 105)
<b>Résultats par action :</b>			
- de base pour le résultat net de l'ensemble consolidé attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère.....	€ (1,08)		€ (1,08)
- dilué pour le résultat net de l'ensemble consolidé attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère.....	€ (1,08)		€ (1,08)
<b>Résultats par action au titre des activités poursuivies :</b>			
- de base pour le résultat net des activités ordinaires poursuivies attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère ...	€ (1,08)		€ (0,77)
- dilué pour le résultat net des activités ordinaires poursuivies attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère ...	€ (1,08)		€ (0,77)

#### 5. ACTIVITES ABANDONNEES

##### 5.1. Cession des sociétés IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute

Le 16 avril 2010, le conseil d'administration de Memscap a approuvé, sous condition suspensive de l'assemblée générale des actionnaires du Groupe, la cession de sa filiale IntuiSkin et de la sous-filiale Ioma Esthetics Institute à la société iCosmeceuticals. Cette cession ainsi que les modalités afférentes ont été approuvées par les actionnaires de Memscap réunis en assemblée générale ordinaire le 18 mai 2010. La cession effective a été conclue le 26 mai 2010, date à laquelle Memscap a apporté l'intégralité des titres IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute (filiale à 100% d'IntuiSkin) à la société iCosmeceuticals en échange d'une participation de 15,8% au capital d'iCosmeceuticals valorisée à 1,6 millions d'euros. Au 31 décembre 2010, cette participation s'établit 14,6%, valorisée à 1,7 millions d'euros, consécutivement à la souscription d'un nouvel investisseur au capital de la société iCosmeceuticals (Note 13).

Dans le cadre de cette opération, le Groupe a conclu par ailleurs un contrat de licence exclusive avec la société iCosmeceuticals sur les actifs de la société Laboratoires La Licorne, dont la marque Ioma. Selon cet accord, les Laboratoires La Licorne, filiale intégralement détenue par Memscap, percevront des redevances sur la vente des produits cosmétiques et dermoceutiques Ioma, avec une clause de cession de ces actifs en faveur d'iCosmeceuticals par le paiement au Groupe d'un montant de 3,5 millions d'euros en numéraire.

Cette cession s'inscrit dans le cadre de la politique du Groupe visant à se concentrer sur les marchés de l'avionique et défense, du médical et biomédical, des communications optiques et de l'optique adaptative sur lesquels sont actives ses divisions Produits sur mesure et Produits standards, et ce avec des coûts de siège réduits. De plus, la participation de 14,6% dans iCosmeceuticals ainsi que l'accord de licence et l'option d'achat sur les actifs des Laboratoires La Licorne, permettent au Groupe d'être à même de bénéficier du développement potentiel des activités d'IntuiSkin qui se trouve, via cette cession, dotée des moyens financiers nécessaires à la réalisation de son plan d'affaires.

### 5.2. Valeur comptable de l'actif net cédé

Le Groupe a procédé à la cession de sa filiale IntuiSkin et de sa sous-filiale Ioma Esthetics Institute le 26 mai 2010, date à laquelle le contrôle de ces activités a été transféré à l'acquéreur, la société iCosmeceuticals. Le tableau suivant présente le détail de l'actif net cédé :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
<i>Actifs courants</i>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	118	--
Paiements d'avance .....	39	--
Créances d'impôts courants .....	50	--
Clients et autres débiteurs .....	212	--
Stocks .....	707	--
<i>Actifs non-courants</i>		
Immobilisations corporelles.....	311	--
Immobilisations incorporelles.....	860	--
Autres actifs financiers non-courants.....	18	--
<i>Passifs courants</i>		
Fournisseurs et autres créditeurs .....	479	--
Emprunts portant intérêt .....	58	--
Provisions .....	30	--
<i>Passifs non-courants</i>		
Emprunts portant intérêt .....	168	--
Passifs liés aux avantages au personnel.....	1	--
Actif net cédé .....	1 579	--

### 5.3. Contrepartie reçue en rémunération de l'actif net cédé

L'opération de cession des sociétés IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute a été réalisée par échange d'actions. En rémunération de l'apport de l'intégralité des titres de sa filiale IntuiSkin et de sa sous-filiale Ioma Esthetics Institute, le Groupe a reçu une participation de 15,8% au capital d'iCosmeceuticals valorisée à 1 601 000 euros en date du 26 mai 2010.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Valorisation des titres iCosmeceuticals reçus en rémunération de l'apport.....	1 601	--
Actif net cédé.....	(1 579)	--
Coûts liés à l'opération de cession .....	(20)	--
Gain net de cession.....	2	--

### 5.4. Flux de trésorerie relatifs à la cession

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Contrepartie reçue en trésorerie et équivalent de trésorerie (1) .....	--	--
Moins : Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés.....	(118)	--
Moins : Coûts liés à l'opération de cession .....	(20)	--
Sortie nette de trésorerie et équivalent de trésorerie liée à la cession.....	(138)	--

(1) La cession des sociétés IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute étant réalisée par échange de titres (Note 5.3), le Groupe n'a pas perçu de contrepartie en trésorerie et équivalents de trésorerie suite à cette opération.

### 5.5. Analyse du résultat et des flux de trésorerie des activités abandonnées pour la période

Le résultat combiné des activités abandonnées (soit le résultat des sociétés IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute pour la période du 1er janvier au 26 mai 2010) inclus dans le compte de résultat sont présentés ci-après. Le résultat et les flux de trésorerie des activités abandonnées de la période précédente ont été retraités afin de tenir compte des activités classées comme abandonnées dans la période considérée (Note 4).

	2010 (5 mois)*	2009 (12 mois)**
Résultat des activités abandonnées pour la période	€000	€000
Ventes de biens et services.....	596	1 040
Produits des activités ordinaires.....	596	1 040
Coût des ventes.....	(269)	(422)
Marge brute.....	327	618
Frais de recherche et développement.....	(344)	(1 065)
Frais commerciaux.....	(333)	(911)
Charges administratives.....	(38)	(55)
Résultat opérationnel.....	(388)	(1 413)
Charges financières.....	(19)	(58)
Produits financiers.....	1	1
Résultat avant impôt.....	(406)	(1 470)
Produit / (charge) d'impôt sur le résultat.....	--	--
Résultat des activités abandonnées après impôts.....	(406)	(1 470)
Profit / (perte) résultant de la cession d'activités diminué(e) des coûts de la vente.....	2	--
Résultat des activités abandonnées après impôts.....	(404)	(1 470)

\* Activité du 1<sup>er</sup> janvier au 26 mai 2010.

\*\* Activité du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009.

	2010 (5 mois)*	2009 (12 mois)**
Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées	€000	€000
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles.....	(260)	(775)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement.....	(74)	(375)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement.....	(43)	170
Flux de trésorerie nets.....	(377)	(980)

\* Activité du 1<sup>er</sup> janvier au 26 mai 2010.

\*\* Activité du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009.

## 6. INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à IFRS 8, l'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par la direction opérationnelle du Groupe pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance. Les informations du reporting sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le Groupe. Suite à la cession des filiales IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute le 26 mai 2010 (Note 5.1), le pôle IntuiSkin a été classé en activité abandonnée et un nouveau secteur, le pôle dermocosmétique, a été défini. Les secteurs opérationnels du Groupe sont désormais les suivants :

### Activités poursuivies

- Les produits sur mesure, qui comprennent la conception et la fabrication de composants MEMS, la concession de licences de propriété intellectuelle ainsi que les projets de coopération clients pour le développement et la production sur mesure ;
- Les produits standards / capteurs, qui intègrent la conception et la fabrication de capteurs et de systèmes de mesures multi-fonctionnels destinés aux secteurs du médical, du biomédical ainsi qu'à ceux de l'industrie aéronautique et de la défense ;
- Le pôle dermocosmétique, qui intègre l'exploitation et la gestion des actifs du Groupe relatifs aux secteurs de la dermatologie et de la cosmétologie, dont notamment la marque Ioma ainsi que la participation dans la société iCosmeceuticals. Ce pôle a été défini en date du 26 mai 2010 suite à la cession des filiales IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute et intègre principalement les actifs de la société Laboratoires La Licorne précédemment inclus dans le pôle IntuiSkin, secteur reclassé sur l'exercice 2010 en activité abandonnée. L'activité de ce nouveau pôle, débutée fin mai 2010, est non significative sur l'exercice 2009. De ce fait, il n'a été procédé à aucun retraitement de l'information comparative au titre du résultat sectoriel 2009. Concernant la ventilation des actifs et passifs sectoriels, les éléments bilanciaux afférents au pôle dermocosmétique, et principalement le goodwill relatif à l'acquisition de la société Laboratoires La Licorne, ont fait l'objet d'un reclassement du pôle IntuiSkin au pôle dermocosmétique pour l'exercice 2009.

### Activités abandonnées

- Le pôle IntuiSkin, dont l'activité est dédiée aux systèmes d'analyse dermatologique ainsi qu'aux produits et services associés. Conformément à la cession des filiales IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute, le pôle IntuiSkin a fait l'objet d'un classement en activité abandonnée sur l'exercice 2010.

Aucun de ces secteurs opérationnels, considérés comme devant être présentés, ne résulte de regroupement de secteurs opérationnels. Le management contrôle les résultats des secteurs d'activité de manière distincte, aux fins de prise de décision concernant l'affectation des ressources de chacun des secteurs et d'évaluation de ses performances. La performance sectorielle est évaluée sur la base d'un résultat opérationnel, dont la détermination diffère, à certains égards, du résultat opérationnel dans les états financiers consolidés, comme détaillé ci-après. La politique financière du Groupe

(incluant l'incidence des charges et produits financiers) et la fiscalité sur le résultat, sont gérées au niveau du Groupe, et ne sont pas allouées aux secteurs opérationnels. Les prix de transfert entre les segments d'activités sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers.

### 6.1. Secteurs d'activité

Les tableaux suivants présentent, pour chaque secteur d'activité du Groupe, les produits des activités ordinaires ainsi que les résultats pour les exercices clos au 31 décembre 2010 et 2009. Au 31 décembre 2010, tous les actifs sont affectés aux différents secteurs à l'exception de la trésorerie et équivalents de trésorerie consolidés d'un montant de 1 213 000 euros (2009 : 2 085 000 euros) et des titres obligataires disponibles à la vente d'un montant de 1 013 000 euros (2009 : 979 000 euros) correspondant à des placements de trésorerie à plus d'un an. Le Groupe gère sa trésorerie de manière centralisée (Cash pooling) qui n'est de ce fait pas affectée aux différents secteurs. Au 31 décembre 2010, l'ensemble des passifs sont affectés aux différents secteurs à l'exception des découverts bancaires correspondant à la trésorerie passive du Groupe soit un montant de 780 000 euros (2009 : 981 000 euros de découverts bancaires). Comme évoqué précédemment concernant le traitement des actifs sectoriels, ces éléments de trésorerie ne sont pas affectés aux différents secteurs.

Activités poursuivies - Exercice clos le 31 décembre 2010

	<i>Produits sur mesure</i>	<i>Produits standards / Capteurs</i>	<i>Pôle dermo- cosmétique (1)</i>	<i>Eliminations</i>	<i>Total</i>
	<i>€000</i>	<i>€000</i>	<i>€000</i>	<i>€000</i>	<i>€000</i>
<b>Produits des activités ordinaires</b>					
Ventes à des clients externes.....	5 498	7 531	13	--	13 042
Ventes inter-secteurs.....	81	--	--	(81)	--
Produits des activités ordinaires.....	<u>5 579</u>	<u>7 531</u>	<u>13</u>	<u>(81)</u>	<u>13 042</u>
Résultats sectoriels.....	<u>710</u>	<u>586</u>	<u>(64)</u>	<u>--</u>	<u>1 232</u>
Charges non affectées.....					(1 201)
Résultat avant impôt, charges et produits financiers.....					<u>31</u>
Charges financières nettes.....					(15)
Résultat avant impôt.....					<u>16</u>
Produit / (Charge) d'impôt sur le résultat.....					--
Résultat net de l'exercice.....					<u>16</u>
<b>Actifs et passifs</b>					
Goodwill.....	--	4 672	3 419	--	8 091
Autres actifs incorporels et immobilisations.....	2 197	2 984	104	--	5 285
Actifs financiers disponibles à la vente.....	--	--	1 712	--	1 712
Autres actifs sectoriels.....	2 392	6 309	51	--	8 752
Actifs non affectés.....					2 226
Total actifs.....					<u>26 066</u>
Passifs sectoriels.....	3 341	3 011	46	--	6 398
Passifs non affectés.....					780
Total passifs.....					<u>7 178</u>
<b>Autres informations sectorielles</b>					
<b>Investissements :</b>					
Immobilisations corporelles.....	7	176	--	--	183
Immobilisations incorporelles.....	--	378	--	--	378
<b>Amortissements / Dépréciations :</b>					
Immobilisations corporelles.....	363	395	--	--	758
Immobilisations incorporelles.....	17	190	62	--	269
Pertes de valeur.....	--	--	--	--	--

(1) Début d'activité le 26 mai 2010.

Les activités abandonnées sont présentées séparément au compte de résultat sur une ligne distincte « Résultat net des activités cédées ou en cours de cession ». L'analyse du compte de résultat des activités abandonnées est détaillé note 5.5.

Activités poursuivies - Exercice clos le 31 décembre 2009

	<i>Produits sur mesure</i>	<i>Produits standards / Capteurs</i>	<i>Pôle dermo- cosmétique (1)</i>	<i>Eliminations</i>	<i>Total</i>
	<i>€000</i>	<i>€000</i>	<i>€000</i>	<i>€000</i>	<i>€000</i>
<b>Produits des activités ordinaires</b>					
Ventes à des clients externes.....	3 748	5 507	--	--	9 255
Ventes inter-secteurs.....	61	--	--	(61)	--
Produits des activités ordinaires.....	<u>3 809</u>	<u>5 507</u>	<u>--</u>	<u>(61)</u>	<u>9 255</u>
Résultats sectoriels .....	<u>(1 733)</u>	<u>(250)</u>	<u>--</u>	<u>--</u>	<u>(1 983)</u>
Charges non affectées .....					(1 593)
Résultat avant impôt, charges et produits financiers .....					<u>(3 576)</u>
Charges financières nettes.....					(59)
Résultat avant impôt .....					<u>(3 635)</u>
Produit / (Charge) d'impôt sur le résultat.....					--
Résultat net de l'exercice.....					<u>(3 635)</u>
<b>Actifs et passifs</b>					
Goodwill .....	--	4 391	3 419	--	7 810
Autres actifs incorporels et immobilisations .....	3 190	2 261	160	--	5 611
Autres actifs sectoriels .....	1 990	6 139	--	--	8 129
Actifs non affectés .....					3 064
Actifs relatifs aux activités cédées (2).....					<u>2 932</u>
Total actifs.....					<u>27 546</u>
Passifs sectoriels .....	4 372	2 420	--	--	6 792
Passifs non affectés.....					981
Passifs relatifs aux activités cédées (2).....					<u>1 485</u>
Total passifs.....					<u>9 258</u>
<b>Autres informations sectorielles</b>					
<b>Investissements :</b>					
Immobilisations corporelles .....	57	166	--	--	223
Immobilisations incorporelles .....	23	340	--	--	363
Investissements - activités cédées (3).....	--	--	--	--	375
<b>Amortissements / Dépréciations :</b>					
Immobilisations corporelles .....	382	399	--	--	781
Immobilisations incorporelles.....	12	339	--	--	351
Pertes de valeur.....	--	--	--	--	--
Amort. / Dépréciations - activités cédées (3).....	--	--	--	--	494

(1) Ce pôle a été défini en date du 26 mai 2010 suite à la cession des filiales IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute et intègre principalement les actifs de la société Laboratoires La Licorne précédemment inclus dans le pôle IntuiSkin, secteur reclassé sur l'exercice 2010 en activité abandonnée. L'activité de ce nouveau pôle, débutée fin mai 2010, est non significative sur l'exercice 2009. De ce fait, il n'a été procédé à aucun retraitement de l'information comparative au titre du résultat sectoriel 2009. Concernant la ventilation des actifs et passifs sectoriels, les éléments bilanciels afférents au pôle dermocosmétique, et principalement le goodwill relatif à l'acquisition de la société Laboratoires La Licorne, ont fait l'objet d'un reclassement du pôle IntuiSkin au pôle dermocosmétique pour l'exercice 2009.

(2) Afin de permettre la réconciliation avec les totaux bilanciels au 31 décembre 2009, les actifs et passifs relatifs à l'activité IntuiSkin (hors actifs et passifs reclassés au sein du secteur Pôle dermocosmétique), sont présentés sur les lignes Actifs / Passifs relatifs aux activités cédées au titre de l'information sectorielle 2009.

(3) Afin de permettre la réconciliation avec l'information sectorielle publiée au 31 décembre 2009, les investissements et les amortissements / dépréciations relatifs à l'activité IntuiSkin, sont présentés sur les lignes afférentes aux activités cédées.

Les activités abandonnées sont présentées séparément au compte de résultat sur une ligne distincte « Résultat net des activités cédées ou en cours de cession ». L'analyse du compte de résultat des activités abandonnées est détaillé note 5.5.

## 6.2. Secteurs géographiques

Les tableaux suivants présentent, par secteur géographique, les produits des activités ordinaires relatifs aux activités poursuivies pour les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2009.

Activités poursuivies - Exercice clos le 31 décembre 2010

	Europe	Etats-Unis	Asie	Autres	Total
	€000	€000	€000	€000	€000
Produits des activités ordinaires					
Ventes à des clients externes.....	3 672	5 724	3 522	124	13 042
Produits sectoriels.....	3 672	5 724	3 522	124	13 042
Autres informations sectorielles					
Actifs sectoriels					
Actifs sectoriels affectés .....	22 596	3 470	--	--	26 066
Actifs non affectés .....					--
Total actifs.....					26 066
Investissements					
Investissements corporels.....	181	2	--	--	183
Investissements incorporels .....	378	--	--	--	378

Activités poursuivies - Exercice clos le 31 décembre 2009

	Europe	Etats-Unis	Asie	Autres	Total
	€000	€000	€000	€000	€000
Produits des activités ordinaires					
Ventes à des clients externes.....	3 863	3 658	1 615	119	9 255
Produits sectoriels.....	3 863	3 658	1 615	119	9 255
Autres informations sectorielles					
Actifs sectoriels					
Actifs sectoriels affectés .....	20 890	3 724	--	--	24 614
Actifs non affectés .....					--
Actifs relatifs aux activités cédées (1).....					2 932
Total actifs.....					27 546
Investissements					
Investissements corporels.....	171	52	--	--	223
Investissements incorporels .....	340	23	--	--	363
Investissements relatifs aux activités cédées (1).....					375

(1) Afin de permettre la réconciliation avec les totaux bilanciaux au 31 décembre 2009, les actifs relatifs à l'activité IntuiSkin (hors actifs reclassés au sein du secteur Pôle dermocosmétique), sont présentés sur la ligne Actifs relatifs aux activités cédées au titre de l'information sectorielle 2009.

## 6.3. Principaux clients

Les principaux clients représentant plus de 10% du chiffre d'affaires total du Groupe sur l'exercice 2010 et 2009 s'analysent comme suit :

(% des ventes totales sur l'exercice)	Produits sur mesure		Produits standards	
	2010	2009 (1)	2010	2009 (1)
1 <sup>er</sup> client.....	--	--	13,9%	--
2 <sup>ème</sup> client.....	12,0%	--	--	--
3 <sup>ème</sup> client.....	11,9%	--	--	--
Total.....	23,9%	--	13,9%	--

(1) Sur l'exercice 2009, aucun client ne représente plus de 10% des ventes totales du Groupe.

## 7. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Les produits et charges détaillées ci-après sont afférents aux activités poursuivies pour les exercices 2010 et 2009. Les activités abandonnées sont présentées séparément au compte de résultat sur une ligne distincte « Résultat net des activités cédées ou en cours de cession ». L'analyse du compte de résultat des activités abandonnées est détaillé note 5.5.

### 7.1. Autres produits

Les autres produits sont composés de subventions d'exploitation afférentes à des opérations de recherche et développement accordées dans le cadre de programmes étatiques.

## 7.2. Autres charges

Aucune autre charge opérationnelle n'a été comptabilisée sur l'exercice 2010. Les autres charges constatées au titre de l'exercice 2009 correspondent aux conséquences financières de l'arrêt des activités d'un client significatif de la division Produits sur mesure.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Pertes sur créance et stock relatives à la liquidation d'un client significatif .....	--	474
Autres charges .....	--	474

## 7.3. Charges financières

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Emprunts et découverts bancaires .....	188	197
Charges financières dues au titre des contrats de location-financement.....	27	43
Perte de change .....	--	9
Charges financières .....	215	249

## 7.4. Produits financiers

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Produits d'intérêts bancaires .....	192	190
Gain de change.....	8	--
Produits financiers.....	200	190

## 7.5. Dotations aux amortissements

La dotation aux amortissements, hors activités abandonnées, au titre des exercices 2010 et 2009 se répartit comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Coût des ventes .....	464	529
Frais de recherche et développement.....	389	423
Frais commerciaux .....	66	73
Charges administratives .....	108	107
Total dotations aux amortissements.....	1 027	1 132

## 7.6. Frais de personnel

Les frais de personnel, charges sociales comprises et hors activités abandonnées, comptabilisés en charge au titre des exercices 2010 et 2009 s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Charges de personnel y compris charges sociales.....	6 022	6 235
Retraites.....	352	281
Charges liées au paiement en actions .....	158	229
Total des frais de personnel.....	6 532	6 745

L'effectif moyen du Groupe, hors activités abandonnées, en nombre de salariés équivalent temps plein est le suivant :

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Production.....	50	55
Recherche et développement.....	19	23
Services commerciaux et marketing.....	5	5
Direction générale et personnel administratif.....	9	14
Effectif total équivalent temps plein.....	83	97

## 7.7. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement, hors activités abandonnées, se composent de 2 130 000 euros (2009 : 2 418 000 euros) de charges directement comptabilisées en compte de résultat et de 378 000 euros (2009 : 340 000 euros) de frais développement capitalisés. Au 31 décembre 2010, la valeur nette des frais de développement capitalisés s'établit à 1 098 000 euros (2009 : 984 000 euros).

## 8. IMPOTS SUR LE RESULTAT

Le rapprochement chiffré entre la charge d'impôt et le résultat comptable avant impôt multiplié par le taux d'impôt applicable en France soit 33,33% (2009 : 33,33%) pour les exercices clos le 31 décembre 2010 et 2009 est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Résultat avant impôt.....	(388)	(5 105)
Produit / (charge) au taux d'impôt en vigueur en France.....	129	1 701
Incidence des pertes reportables.....	(129)	(1 701)
Produit d'impôt.....	--	--

La situation fiscale latente au 31 décembre 2010 est essentiellement composée des pertes reportables d'un montant de :

- 117,0 millions d'euros en France reportables indéfiniment.
- 15,9 millions d'euros pour la filiale américaine expirant entre 2018 et 2029.
- 4,7 millions d'euros pour la filiale norvégienne expirant entre 2012 et 2019.

Au 31 décembre 2010, la Société ne comptabilise en actifs d'impôt différé que les pertes reportables sur bénéfices fiscaux futurs relatives à sa filiale norvégienne soit 1 170 000 euros (2009 : 1 100 000 euros). En raison de son historique de perte, la Société estime que la recouvrabilité des actifs d'impôt différé générés par les pertes reportables sur les autres entités du Groupe n'est pas jugée probable. Aucun produit d'impôt n'a été constaté sur l'exercice 2010, le Groupe ne comptabilisant en impôts différés actifs que les déficits d'impôts pouvant être imputés dans un avenir proche.

## 9. RESULTATS PAR ACTION

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action pour l'ensemble des activités :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère pour les activités ordinaires poursuivies.....	16	(3 635)
Perte attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère pour les activités abandonnées.....	(404)	(1 470)
Résultat net de l'ensemble consolidé attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère.....	(388)	(5 105)

<i>(en milliers)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (excluant les actions propres) pour le résultat de base par action.....	4 708	4 714
Effet de la dilution :		
Options de souscription d'actions (Plan n°18).....	86	--
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (excluant les actions propres) ajusté pour le résultat dilué par action.....	4 794	4 714

En 2010, du fait du cours moyen de l'action qui s'élève à 2,82 euros, les instruments non-dilutifs correspondent à l'ensemble des plans d'options de souscription d'actions, à l'exception du plan n°18 du 24 février 2010. Ces plans sont décrits en note 21.1. Il n'y a pas eu d'autre opération significative affectant le nombre d'actions ordinaires ou potentielles entre la date de clôture et la date d'achèvement des présents états financiers.

## 10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Terrains.....	30	846
Constructions.....	1 414	1 768
Agencements et installations.....	160	346
Equipements industriels (1).....	9 086	9 662
Véhicules.....	--	22
Mobilier et autres équipements de bureau.....	275	319
Equipements informatiques.....	299	324
Immobilisations corporelles (2).....	11 264	13 287
Amortissements cumulés.....	(6 346)	(5 972)
Provisions pour dépréciation d'actifs (3).....	(851)	(1 661)
Valeur nette des immobilisations corporelles.....	4 067	5 654

(1) dont immobilisations financées par contrats de location-financement :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Equipements industriels .....	1 374	1 214
Immobilisations corporelles .....	1 374	1 214
Amortissements cumulés.....	(884)	(717)
Provisions pour dépréciation.....	--	--
Valeur nette des immobilisations corporelles financées par crédit-bail.....	490	497

(2) La variation des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Solde à l'ouverture.....	13 287	15 889
Acquisitions .....	238	479
Cessions .....	(1 966)	(3 527)
Variation de périmètre - Cession Pôle IntuiSkin .....	(939)	--
Ecart de conversion .....	644	446
Solde à la clôture.....	11 264	13 287

Les principales acquisitions de l'exercice comprennent du matériel industriel afférent à la filiale norvégienne du Groupe (164 000 euros). Les cessions sur l'exercice 2010, hors variation de périmètre, sont principalement composées d'équipements et d'agencements intégralement amortis ou dépréciés ainsi que de la cession d'un immeuble, propriété de la filiale américaine du Groupe (Note 1.2). La cession de cet immeuble, réalisée en date du 12 août 2010, s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Valeur nette comptable des actifs afférents à l'immeuble cédé .....	1 117	--
Prix de cession .....	1 401	--
Moins : Coûts liés à l'opération de cession .....	(86)	--
Moins : Frais de remboursement anticipé d'emprunt afférent à l'immeuble cédé.....	(196)	--
Juste valeur diminuée des coûts de cession .....	1 119	--
Plus-value de cession.....	2	--

Le montant net de frais de la cession de l'immeuble a été directement affecté au remboursement intégral du prêt afférent au financement de cet actif, soit un montant de 1 180 000 euros.

Les actifs acquis par contrats de location-financement sont donnés en nantissement des dettes afférentes à ces contrats. Les constructions et terrains, d'une valeur nette comptable de 1 172 000 euros au 31 décembre 2010 (2009 : 2 390 000 euros), servent de droit réel de premier rang en couverture d'emprunts bancaires du Groupe (Note 22.1).

La charge d'amortissement au compte de résultat, intégrant les activités abandonnées, s'élève à 804 000 euros au 31 décembre 2010 (2009 : 997 000 euros).

(3) La variation de la provision pour dépréciation d'actifs s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Solde à l'ouverture.....	1 661	4 428
Ajustements suite aux amortissements comptabilisés sur l'exercice.....	(136)	(130)
Reprise de provision suite à la cession / mise au rebut d'actifs .....	(674)	(2 637)
Nouvelles dépréciations d'actifs.....	--	--
Solde à la clôture.....	851	1 661

Cette provision pour dépréciation d'actifs est afférente à un ensemble d'équipements et outillages industriels relatif à l'activité Produits sur mesure du Groupe. Les reprises de provision comptabilisées en 2010 et 2009 sont notamment consécutives à la cession ou à la mise au rebut sur ces exercices d'une partie de ces équipements non-utilisés.

La valeur nette comptable de ces équipements s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Valeur brute des équipements faisant l'objet d'une provision pour dépréciation.....	3 328	3 598
Amortissements / Dépréciations .....	(2 168)	(2 798)
Valeur nette des équipements faisant l'objet d'une prov. pour dépréciation .....	1 160	800

## 11. ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels de la Société s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Goodwill .....	8 559	9 441
Logiciels (1).....	405	496
Marques et brevets .....	2 247	4 594
Frais de développement immobilisés.....	1 567	1 358
Autres immobilisations incorporelles .....	--	104
Immobilisations incorporelles (2).....	12 778	15 993
Amortissements cumulés.....	(2 608)	(3 920)
Provisions pour dépréciation d'actifs (3).....	(864)	(2 252)
Valeur nette des immobilisations incorporelles .....	9 306	9 821

(1) dont immobilisations financées par contrats de location-financement :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Logiciels .....	92	86
Immobilisations incorporelles .....	92	86
Amortissements cumulés.....	(30)	(20)
Valeur nette des immobilisations incorporelles financées par crédit-bail.....	62	66

(2) La variation des actifs incorporels s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Solde à l'ouverture.....	15 993	15 075
Acquisitions .....	392	483
Cessions .....	(156)	(367)
Variation de périmètre - Cession Pôle IntuiSkin .....	(3 824)	--
Ecarts de conversion .....	373	802
Solde à la clôture.....	12 778	15 993

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Goodwill</i>	<i>Logiciels</i>	<i>Marques et brevets</i>	<i>Frais de développement</i>	<i>Autres actifs incorporels</i>	<i>Total</i>
<b>Coût :</b>						
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009.....	8 788	465	4 589	1 233	--	15 075
Acquisitions .....	--	39	--	--	104	143
Développements générés en interne .....	--	--	--	340	--	340
Cessions .....	--	(13)	--	(354)	--	(367)
Ecarts de conversion .....	653	5	5	139	--	802
Au 31 décembre 2009.....	9 441	496	4 594	1 358	104	15 993
<b>Coût :</b>						
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010.....	9 441	496	4 594	1 358	104	15 993
Acquisitions .....	--	14	--	--	--	14
Développements générés en interne .....	--	--	--	378	--	378
Cessions .....	--	--	--	(156)	--	(156)
Variation de périmètre (*)	(1 163)	(130)	(2 345)	(82)	(104)	(3 824)
Ecarts de conversion .....	281	25	(2)	69	--	373
Au 31 décembre 2010.....	8 559	405	2 247	1 567	--	12 778

(\*) Cession Pôle IntuiSkin

Les principales acquisitions de l'exercice 2010 concernent les frais de recherche et développement capitalisés afférents à l'activité Produits standards / Capteurs pour un montant de 378 000 euros (2009 : 340 000 euros) conformément à la norme IAS 38. Les cessions de l'exercice, hors variation de périmètre, sont quant elles principalement composées de la mise au rebut de développements antérieurs intégralement amortis ou dépréciés.

Les actifs acquis par contrats de location-financement sont donnés en nantissement des dettes afférentes à ces contrats.

La charge d'amortissement au compte de résultat, intégrant les activités abandonnées, s'élève à 382 000 euros au 31 décembre 2010 (2009 : 629 000 euros).

(3) Compte tenu d'un environnement économique dégradé, le Groupe a comptabilisé au 31 décembre 2009 des dépréciations d'actifs selon la norme IAS 36 d'un montant de 2 252 000 euros. Le montant de ces dépréciations s'établit à 864 000 euros au 31 décembre 2010. La variation de la provision pour dépréciation d'actifs s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Solde à l'ouverture.....	2 252	2 563
Ajustements suite aux amortissements comptabilisés sur l'exercice.....	(225)	(216)
Variation de périmètre - Cession Pôle IntuiSkin .....	(1 163)	--
Reprise de provision suite à la cession / mise au rebut d'actifs .....	--	(95)
Nouvelles dépréciations d'actifs.....	--	--
Solde à la clôture.....	864	2 252

Les dépréciations d'actifs incorporels, selon la norme IAS 36, comptabilisées au titre des exercices 2010 et 2009 s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
<i>Secteur Produits sur mesure</i>		
Pertes de valeur sur goodwill .....	--	(1 022)
Dépréciations de marques et brevets .....	(396)	(612)
Dépréciations de logiciels .....	--	(9)
Dépréciations d'actifs incorporels – Secteur Produit sur mesure .....	(396)	(1 643)
<i>Secteur Pôle dermocosmétique (1)</i>		
Pertes de valeur sur goodwill .....	(468)	--
Dépréciations d'actifs incorporels – Secteur Pôle dermocosmétique .....	(468)	--
<i>Secteur IntuiSkin (1)</i>		
Pertes de valeur sur goodwill .....	--	(609)
Dépréciations d'actifs incorporels – Secteur IntuiSkin .....	--	(609)
Total dépréciations d'actifs incorporels.....	(864)	(2 252)

(1) Compte tenu de la vente des activités IntuiSkin excluant du périmètre de cession la société Laboratoires La Licorne, la provision pour dépréciation de 468 000 euros afférente au goodwill issu de l'acquisition de la société Laboratoires La Licorne, a été réallouée sur l'exercice 2010 de l'UGT IntuiSkin à l'UGT Pôle dermocosmétique.

La valeur nette comptable de ces actifs incorporels après dépréciations et amortissements s'établit comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
<i>Secteur Produits sur mesure</i>		
Goodwill .....	--	--
Marques et brevets .....	--	--
Logiciels .....	--	10
Valeur nette des actifs incorporels faisant l'objet de dépréciations.....	--	10
<i>Secteur Pôle dermocosmétique (1)</i>		
Goodwill .....	3 419	--
Valeur nette des actifs incorporels faisant l'objet de dépréciations.....	3 419	--
<i>Secteur IntuiSkin (1)</i>		
Goodwill .....	--	3 419
Valeur nette des actifs incorporels faisant l'objet de dépréciations.....	--	3 419

(1) Compte tenu de la vente des activités IntuiSkin excluant du périmètre de cession la société Laboratoires La Licorne, le goodwill issu de l'acquisition de la société Laboratoires La Licorne, d'une valeur nette comptable de 3 419 000 euros, a été réalloué sur l'exercice 2010 de l'UGT IntuiSkin à l'UGT Pôle dermocosmétique.

## 12. TEST DE PERTE DE VALEUR

Le goodwill acquis lors des regroupements d'entreprises a été alloué de la façon suivante à trois unités génératrices de trésorerie (UGT) pour les besoins des tests de dépréciation :

- Unité génératrice de trésorerie Produits standards / Avionique et médical ;
- Unité génératrice de trésorerie Produits sur mesure / Recherche et développement corporate ; et,
- Unité génératrice de trésorerie Pôle dermocosmétique, nouvelle UGT créée suite à l'opération de cession des sociétés IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute (Notes 5 et 6).

L'unité génératrice de trésorerie IntuiSkin, suivie au 31 décembre 2009, a fait l'objet d'une cession sur le premier semestre 2010.

Suite à l'examen annuel de la valeur recouvrable des actifs au 31 décembre 2010, estimée sur la base des valeurs d'utilité dont les hypothèses sont décrites ci-dessous, aucune perte de valeur complémentaire par rapport à l'exercice précédent n'a été comptabilisée. Les reprises de provisions pour dépréciations d'actifs sur l'exercice 2010 viennent quant à elles compenser les moins-values afférentes à la mise au rebut ou à la cession d'éléments d'actifs antérieurement dépréciés et tiennent compte de la révision des valeurs nettes comptables des actifs suite à l'amortissement comptabilisé.

Au 31 décembre 2010 et 2009, les dépréciations d'actifs comptabilisées au bilan du Groupe se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
UGT - Produits sur mesure / R&D corporate .....	1 247	3 304
UGT – Pôle dermocosmétique (1).....	468	--
UGT – IntuiSkin (1).....	--	609
Total dépréciations d'actifs .....	1 715	3 913

31 décembre 2010 (en milliers d'euros)	Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)		Total	Réf. Notes annexe
	Produits sur mesure / R&D corporate	Pôle dermocosmétique		
<i>Actifs</i>				
Goodwill (1).....	--	468	468	11
Actifs incorporels.....	396	--	396	11
Immobilisations corporelles .....	851	--	851	10
Dépréciations d'actifs.....	1 247	468	1 715	
Valeur des actifs testés avant dépréciations (2).....	5 836	4 042	9 878	

31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)		Total	Réf. Notes annexe
	Produits sur mesure / R&D corporate	IntuiSkin (1)		
<i>Actifs</i>				
Goodwill (1).....	1 022	609	1 631	11
Actifs incorporels.....	621	--	621	11
Immobilisations corporelles .....	1 661	--	1 661	10
Dépréciations d'actifs.....	3 304	609	3 913	
Valeur des actifs testés avant dépréciations (2).....	7 282	6 677	13 959	

(1) Compte tenu de la vente des activités IntuiSkin excluant du périmètre de cession la société Laboratoires La Licorne, la provision pour dépréciation de 468 000 euros afférente au goodwill issu de l'acquisition de la société Laboratoires La Licorne, a été réallouée sur l'exercice 2010 de l'UGT IntuiSkin à l'UGT Pôle dermocosmétique.

(2) Incluant les besoins en fonds de roulement.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée concernant l'UGT Produits standards / Avionique et médical dont la valeur comptable des actifs testés s'établit à 13 965 000 euros au 31 décembre 2010 (2009 : 11 341 000 euros).

Les variations des provisions pour dépréciations d'actifs au 31 décembre 2010 et 2009 sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Goodwill	Actifs incorporels	Immobilisations corporelles	Total Dépréciations
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009.....	1 631	932	4 428	6 991
<i>Reprises de provisions consécutives aux :</i>				
Autres cessions / Mises au rebut .....	--	(95)	(2 638)	(2 733)
Ajustements suite aux amortissements comptabilisés sur la période.....	--	(216)	(129)	(345)
Au 31 décembre 2009.....	1 631	621	1 661	3 913
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010.....	1 631	621	1 661	3 913
<i>Reprises de provisions consécutives aux :</i>				
Cession des sociétés IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute .....	(1 163)	--	--	(1 163)
Autres cessions / Mises au rebut .....	--	--	(674)	(674)
Ajustements suite aux amortissements comptabilisés sur la période.....	--	(225)	(136)	(361)
Au 31 décembre 2010.....	468	396	851	1 715

Les valeurs nettes comptables du goodwill, après dépréciations, allouées à chaque unité génératrice de trésorerie s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Produits standards Avionique / Médical		Pôle dermo-cosmétique (1)		IntuiSkin (1)		Total	
	Déc. 2010	Déc. 2009	Déc. 2010	Déc. 2009	Déc. 2010	Déc. 2009	Déc. 2010	Déc. 2009
Valeur comptable du goodwill .....	4 672	4 391	3 419	--	--	3 419	8 091	7 810

(1) Compte tenu de la vente des activités IntuiSkin excluant du périmètre de cession la société Laboratoires La Licorne, le goodwill issu de l'acquisition de la société Laboratoires La Licorne, d'une valeur nette comptable de 3 419 000 euros, a été réalloué sur l'exercice 2010 de l'UGT IntuiSkin à l'UGT Pôle dermocosmétique.

La variation de la valeur comptable du goodwill relatif à l'UGT Produits standards / Avionique et médical au 31 décembre 2010, soit une augmentation de cette valeur de 281 000 euros, correspond à l'impact de l'évolution du cours de la couronne norvégienne lors de la conversion en euro de ce goodwill.

Les hypothèses clés utilisées dans le calcul de la valeur d'utilité des UGT sont les suivantes :

*Taux d'actualisation*

Les taux d'actualisation après impôt appliqués aux prévisions de flux de trésorerie sont les suivants :

<i>Taux d'actualisation (1)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
UGT Produits standards / Avionique et médical .....	12,2%	13,0%
UGT Produits sur mesure / R&D corporate.....	12,2%	13,0%
UGT Pôle dermocosmétique .....	13,2%	--
UGT IntuiSkin .....	--	15,5%

(1) Les taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. L'utilisation de ces taux donne des valeurs recouvrables identiques à celles qui seraient obtenues en utilisant des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie avant impôt (comme requis par IAS 36 « Dépréciations d'actifs »).

Les taux d'actualisation spécifiques reflètent les estimations faites par le Groupe sur chacune des UGT. Pour déterminer les taux d'actualisation respectifs de chaque UGT, il a été tenu compte de la position concurrentielle, de la courbe d'expérience et des potentiels de croissance de marché relatifs à chaque UGT. L'UGT Pôle dermocosmétique étant considérée comme une activité en phase de lancement, le taux d'actualisation apparaît supérieur à celui utilisé pour les UGT Produits standards / Avionique et médical et Produits sur mesure / R&D corporate, ces activités étant afférentes à des marchés matures pour lesquels le Groupe possède une position concurrentielle forte grâce à ses brevets et son know-how.

Les progressions marquées sur l'exercice 2010 des chiffres d'affaires et des résultats des UGT Produits standards / Avionique et médical et Produits sur mesure / R&D corporate ainsi qu'une visibilité accrue sur le plan d'affaires à 5 ans de ces UGT ont pour conséquence directe la révision à la baisse du taux d'actualisation retenu pour le test de dépréciation. De même, l'UGT Pôle dermocosmétique bénéficie sur l'exercice 2010 des levées de fonds réalisées par la société iCosmeceuticals permettant le financement du développement de l'activité cosmétique pour laquelle le Groupe est titulaire de versements de redevances et d'une option de cession relative aux actifs des Laboratoires La Licorne (Note 5.1). A ce titre, le taux d'actualisation retenu pour le test de dépréciation au 31 décembre 2010 est en repli par rapport à celui précédemment utilisé dans le cadre de l'UGT IntuiSkin au 31 décembre 2009.

Pour les UGT Produits standards / Avionique et médical et Produits sur mesure / R&D corporate, les hypothèses clés sur l'évolution des activités sont les suivantes :

*Taux de croissance utilisés pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période budgétée*

Pour les flux au-delà de cinq ans, une extrapolation est effectuée sur une période de 2 ans qui intègre un taux de croissance dégressif convergeant vers le taux de croissance long terme de 2,00% retenu pour les besoins du test (2009 : 2,00%). Ce taux correspond à l'estimation du taux de croissance moyen à long terme des secteurs sur lesquels le Groupe est présent.

*Volumes de ventes attendus durant la période budgétée*

Les hypothèses clés relatives à la progression attendue des volumes de ventes sur les 5 prochaines années par UGT sont les suivantes : Progression annuelle moyenne de 13% pour l'UGT Produits standards / Avionique et médical et de 12% pour l'UGT Produits sur mesure / R&D corporate. Ces volumes de ventes ont été déterminés avec un niveau attendu du cours du dollar américain de 1,35 pour 1,00 euro. Les montants d'investissements retenus sur la période budgétée par UGT sont corrélés aux taux de croissance attendus.

*EBITDA (résultat avant intérêts, impôts, dotations aux amortissements et provisions) durant la période budgétée*

Les EBITDA sont déterminés sur la base des ratios EBITDA / Chiffre d'affaires moyens constatés au titre des 3 exercices précédant le début de la période budgétée hors éléments non normatifs. Ces indicateurs financiers sont augmentés des gains de productivité attendus. Le coefficient de progression moyen durant la période budgétée s'établit à 1,18 pour l'UGT Produits standards / Avionique et médical et de 1,07 pour l'UGT Produits sur mesure / R&D corporate.

La sensibilité des valeurs recouvrables des UGT aux changements d'hypothèses clés s'analyse comme suit :

- Pour l'UGT Produits standards :
  - a) Une progression des volumes de ventes attendus sur les 5 prochaines années ramenée de 13% à 5% conduirait à une dépréciation du goodwill de l'UGT de 2,4 millions d'euros.
  - b) Une augmentation de 1 point du taux d'actualisation après impôt conduirait à une dépréciation du goodwill de l'UGT de 0,6 million d'euros.
- Pour l'UGT Produits sur mesure / R&D corporate :
  - a) Une progression des volumes de ventes attendus sur les 5 prochaines années ramenée de 12% à 5% conduirait à une dépréciation complémentaire des immobilisations corporelles de 1,0 million d'euros.
  - b) Une augmentation de 1 point du taux d'actualisation après impôt conduirait à une augmentation de 0,1 million d'euros de la dépréciation relative aux immobilisations corporelles de l'UGT.

Au 31 décembre 2010, la part en pourcentage de valeur terminale dans la valorisation des UGT s'établit à 45% pour les UGT Produits standards (2009 : 47%) et à 33% pour l'UGT Produits sur mesure / R&D corporate (2009 : 50%).

Concernant l'UGT Pôle dermocosmétique, le test de dépréciation a été fondé sur le plan d'affaires de l'activité des sociétés Laboratoires La Licorne / iCosmeceuticals, activité en phase de lancement. Compte tenu des investissements significatifs engagés par la société iCosmeceuticals dans les domaines commerciaux, marketing et de développement produits, le niveau de redevance moyen sur les 4 prochaines années est attendu à 0,2 million d'euros. Le plan d'affaires intègre en 2015 la finalisation d'accords commerciaux et de distribution avec des partenaires industriels permettant une extension internationale marquée des activités d'iCosmeceuticals. A ce titre le niveau des redevances sur la période de 2015 à 2017, est amené à connaître un taux de progression moyen de 1,27. A l'issue de cette période, l'hypothèse de la cession des actifs des Laboratoires La Licorne pour un montant de 3,5 millions d'euros, conformément aux conditions de la promesse de vente entre les Laboratoires La Licorne et iCosmeceuticals (Note 5.1), a été retenue. Sur la base de ces hypothèses et d'un taux d'actualisation de 13,2% incluant une prime de risque spécifique liée au risque de prévision, la valeur recouvrable des actifs est proche de leur valeur comptable.

- La majoration du taux d'actualisation de 2% conduirait à une dépréciation du goodwill d'environ 0,2 million d'euros.
- L'application d'une décote de 20% sur les revenus prévisionnels de l'activité conduirait à une dépréciation de goodwill de l'ordre de 0,6 million d'euros.

### 13. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Les actifs incorporels de la Société s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Participation iCosmeceuticals .....	1 712	--
Titres obligataires.....	1 013	979
Actifs financiers disponibles à la vente.....	2 725	979

Le rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des actifs financiers disponible à la vente est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Solde à l'ouverture.....	979	722
Acquisitions .....	2 228	389
Cessions .....	(604)	(210)
Gains / (pertes) en résultat.....	22	78
Gains / (pertes) latents en capitaux propres .....	100	--
Solde à la clôture .....	2 725	979

En rémunération de la vente de l'intégralité des titres de sa filiale IntuiSkin et de sa sous-filiale Ioma Esthetics Institute, le Groupe a reçu une participation de 15,8% au capital de la société iCosmeceuticals, cette participation étant valorisée à 1 601 000 euros en date du 26 mai 2010 (Note 5.3). Consécutivement à la souscription d'un nouvel investisseur au capital de la société iCosmeceuticals en date du 21 décembre 2010, cette participation s'établit à 14,6%, valorisée à 1 712 000 euros au 31 décembre 2010. Cette valorisation a été déterminée sur les bases de la dernière opération d'augmentation de capital de la société iCosmeceuticals en date du 21 décembre 2010 en tenant compte d'une décote relative à la liquidité de cette participation ainsi qu'aux risques spécifiques associés à cette société dont les activités demeurent en phase de développement. Au 31 décembre 2010, le Groupe n'exerce aucune influence notable sur les politiques financières et opérationnelles de la société iCosmeceuticals dont la participation est ainsi classée en actifs financiers disponibles à la vente.

Les autres actifs financiers disponibles à la vente comprennent des titres obligataires d'une valeur de 1 013 000 euros (2009 : 979 000 euros) correspondant à des placements de trésorerie. La juste valeur de ces titres obligataires est déterminée par référence à des prix publiés sur un marché actif.

Conformément à l'amendement d'IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir », le tableau ci-dessous présente, pour les actifs financiers disponibles à la vente qui sont pour le Groupe ses titres de participation dans des sociétés non consolidées et des titres obligataires, la répartition de leur juste valeur entre les trois niveaux de hiérarchie dans la juste valeur définis par l'amendement en référence :

- Niveau 1 : pour les actifs financiers cotés sur un marché actif, la juste valeur correspond au prix coté ;
- Niveau 2 : pour les actifs financiers non cotés sur un marché actif et pour lesquels des données observables de marché existent sur lesquelles le Groupe peut s'appuyer pour en évaluer la juste valeur ;
- Niveau 3 : pour les actifs financiers non cotés sur un marché actif et pour lesquels il n'existe pas de données de marché observables pour en évaluer la juste valeur.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Niveau 1 - Titres obligataires .....	1 013	979
Niveau 3 - Participation iCosmeceuticals.....	1 712	--
Actifs financiers disponibles à la vente.....	2 725	979

### 14. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON-COURANTS

Les autres actifs financiers non-courants de la Société s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Dépôts et cautionnements.....	3	21
Autres actifs financiers (Valeur brute) .....	3	21
Moins : Provision pour dépréciation .....	--	--
Autres actifs financiers non-courants.....	3	21

### 15. STOCKS

Les stocks de la Société se présentent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Matières premières.....	1 420	1 817
Encours .....	522	608
Produits finis.....	1 839	2 271
Sous-total.....	3 781	4 696
Moins : Provision pour dépréciation .....	(58)	(54)
Valeur nette des stocks et encours .....	3 723	4 642

La dépréciation des stocks concerne essentiellement des produits finis pouvant présentant un risque d'obsolescence commerciale.

La variation des stocks s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Solde à l'ouverture.....	4 642	3 304
Mouvements de l'exercice .....	(465)	935
Variation de périmètre - Cession Pôle IntuiSkin .....	(707)	--
Ecart de conversion.....	253	403
Solde à la clôture.....	3 723	4 642

## 16. CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS COURANTS

Les créances clients de la Société s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Créances clients .....	3 442	2 651
Moins : Provision pour dépréciation .....	(26)	(73)
Valeur nette des créances clients .....	3 416	2 578

Les créances clients ne portent pas intérêts et sont en général payables de 30 à 90 jours.

Les mouvements de provisions pour dépréciation des créances se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	Dépréciées individuellement	Dépréciées collectivement	Total
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009.....	571	21	592
Dotations de l'année.....	51	--	51
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables).....	(565)	--	(565)
Reprises non utilisées .....	(17)	--	(17)
Ecart de conversion.....	8	4	12
Au 31 décembre 2009.....	48	25	73
Dotations de l'année.....	7	--	7
Variation de périmètre - Cession Pôle IntuiSkin.....	(19)	--	(19)
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables).....	(38)	--	(38)
Reprises non utilisées .....	--	--	--
Ecart de conversion.....	2	1	3
Au 31 décembre 2010.....	--	26	26

Au 31 décembre, l'échéancier des créances est résumé ci-après :

(en milliers d'euros)	Total	Non échues et non dépréciées	< 30 jours	30-60 jours	60-90 jours	90-120 jours	> 120 jours
2010.....	3 416	2 928	357	104	27	--	--
2009.....	2 578	2 244	237	32	62	2	1

Les autres débiteurs courants de la Société s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Créances fiscales .....	97	138
Autres créances d'exploitation .....	1	1
Total des autres débiteurs courants .....	98	139

Les créances fiscales sont principalement composées de crédit de taxe à la valeur ajoutée.

## 17. CREANCES D'IMPOTS COURANTS

Les créances d'impôts courants de la Société s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Crédits d'impôt recherche .....	56	136
Total des créances d'impôts courants.....	56	136

Au titre de l'exercice 2010 et 2009, les créances d'impôts sont composées de créances de crédit d'impôt recherche relatives aux entités françaises du Groupe.

## 18. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les autres actifs financiers courants de la Société s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Juste valeur d'instruments financiers dérivés .....	44	2
Trésorerie soumise à restriction.....	23	--
Total des autres actifs financiers courants.....	67	2

Au 31 décembre 2010 et 2009, les autres actifs financiers courants sont composés :

- De la juste valeur de contrats de change à terme destinés à couvrir les flux de trésorerie afférents à des ventes réalisées en dollar américain pour lesquelles le Groupe a un engagement ferme.
- De SICAV monétaires euro faisant l'objet d'un nantissement en garantie d'un emprunt bancaire pour un montant de 23 000 euros. Ce nantissement devient caduc en juin 2011, date de remboursement intégral de l'emprunt garanti.

## 19. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société comprennent :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Comptes bancaires et caisses .....	1 014	886
Dépôts à court terme .....	199	1 199
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie .....	1 213	2 085

Les dépôts à court terme sont composés de parts de SICAV / FCP monétaires et de comptes à terme en euro dont la période de dépôt est comprise entre un jour et trois mois selon les besoins immédiats du Groupe en trésorerie. Il n'existe aucune restriction relative à la disponibilité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du Groupe au 31 décembre 2010.

Les SICAV / FCP monétaires euro ont tous une sensibilité comprise entre 0 et 0,5 et leur classement en équivalents de trésorerie répond au communiqué de l'AMF du 8 mars 2006 relatif au classement des OPCVM de trésorerie en équivalents de trésorerie au regard de la norme IAS 7. Conformément aux recommandations de l'AMF du 4 décembre 2007, une vérification de la performance historique de ces SICAV / FCP monétaires euro a confirmé le caractère négligeable du risque de variation de valeur pour ces instruments au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2010, le Groupe disposait de lignes de crédit disponibles non utilisées à hauteur de 248 000 euros (2009 : 139 000 euros) pour lesquelles les conditions de tirage étaient satisfaites.

## 20. CAPITAL EMIS ET RESERVES

### 20.1. Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2010, le montant du capital social s'élève à 9 427 940,85 euros correspondant à 4 713 970 actions ordinaires de 2,00 euros de valeur nominale. Ces actions sont entièrement libérées.

<i>(en milliers)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Actions ordinaires au nominal de 2,00 euros .....	4 714	4 714

Compte tenu des droits de vote double qui sont conférés aux actions détenues en nominatif depuis plus de deux ans, le nombre total de droits de vote réel, déduction faite des actions auto-détenues, attachés au capital est de 5 077 279 au 31 décembre 2010.

Aucune augmentation de capital n'a eu lieu au cours des exercices 2010 et 2009.

<i>Actions ordinaires émises et entièrement libérées</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Capital social</i>	<i>Primes d'émission</i>
	<i>Milliers</i>	<i>€000</i>	<i>€000</i>
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009 .....	4 714	9 428	35 123
Affectation du report à nouveau déficitaire sur les primes d'émission .....	--	--	(9 015)
Au 31 décembre 2009 .....	4 714	9 428	26 108
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010 .....	4 714	9 428	26 108
Affectation du report à nouveau déficitaire sur les primes d'émission .....	--	--	(8 999)
Cession des sociétés IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute .....	--	--	(4 408)
Au 31 décembre 2010 .....	4 714	9 428	12 701

Il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices. La Société a l'intention de réinvestir ses bénéfices pour financer sa croissance future et n'envisage pas de procéder à une distribution de dividendes au titre de l'exercice 2010.

### 20.2. Actions propres

	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Nombre d'actions propres – <i>Milliers</i> .....	3	7
Valeur brute – <i>€000</i> .....	12	16
Plus-value (Moins-value) latente – <i>€000</i> .....	--	1

La Société dispose d'un programme de rachat d'actions portant au maximum sur 10% de son capital. Dans le cadre des autorisations consenties par l'assemblée générale du 10 mai 2010, la Société dispose d'un contrat de liquidité géré par l'établissement financier CM-CIC Securities. Les transactions sur actions propres au titre des exercices 2010 et 2009 ont été exclusivement réalisées dans le cadre de ce contrat de liquidité. Ces actions propres sont retraitées en diminution des capitaux propres. Les plus ou moins-values de cession de l'exercice sont de même comptabilisées en capitaux propres.

### 20.3. Réserves consolidées et écarts de conversion

(en milliers d'euros)	Réserves consolidées	Écarts de conversion	Total
Actions ordinaires émises et entièrement libérées			
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009 .....	(19 389)	(3 230)	(22 619)
Affectation du report à nouveau déficitaire sur les primes d'émission .....	9 015	--	9 015
Incidence des paiements en actions (Note 21.3).....	229	--	229
Variation des écarts de conversion.....	--	1 346	1 346
Résultat net de la période.....	(5 105)	--	(5 105)
Au 31 décembre 2009.....	(15 250)	(1 884)	(17 134)
Actions ordinaires émises et entièrement libérées			
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010 .....	(15 250)	(1 884)	(17 134)
Affectation du report à nouveau déficitaire sur les primes d'émission .....	8 999	--	8 999
Cession des sociétés IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute.....	4 408	--	4 408
Incidence des paiements en actions (Note 21.3).....	158	--	158
Pertes sur actifs financiers disponibles à la vente.....	(12)	--	(12)
Variation des écarts de conversion.....	--	827	827
Résultat net de l'ensemble consolidé .....	(388)	--	(388)
Au 31 décembre 2010.....	(2 085)	(1 057)	(3 142)

La rubrique écarts de conversion est utilisée pour enregistrer les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères. Les écarts de conversion proviennent des effets de change du dollar américain et de la couronne norvégienne.

## 21. CAPITAL POTENTIEL

### 21.1. Options de souscription d'actions

	Plan 5	Plan 6	Plan 10	Plan 11
Date d'assemblée	14 juin 2002	14 juin 2002	20 juin 2003	20 juin 2003
Date du conseil d'administration	14 juin 2002	14 fév. 2003	17 mai 2004	24 janv. 2005
Nombre total d'options attribuées	226 500	780 100	613 000	568 500
Nombre total d'actions correspondant	5 662	19 502	15 325	14 212
- Dont mandataires sociaux	--	--	2 500	--
- Dont 10 premiers attributaires salariés	4 025	15 125	7 125	14 175
Date de départ d'exercice des options	(1)	(2)	(3)	(4)
Date d'expiration des options	14 juin 2010	14 fév. 2011	17 mai 2012	24 janv. 2013
Prix de souscription par action	49,20 €	18,00 €	11,20 €	12,40 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2010	--	3 544	475	3 001
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2010	5 662	15 285	10 367	4 699
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 déc. 2010 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	--	673	4 483	6 512

- (1) Le conseil d'administration a attribué, le 14 juin 2002, 226 500 options à 22 salariés du Groupe. Ces options pouvaient être exercées à hauteur de 25% maximum à compter respectivement de chacune des quatre premières dates anniversaire de leur attribution. Ces options ont expirées en date du 14 juin 2010.
- (2) Le conseil d'administration a attribué, le 14 juin 2003, 780 100 options à 65 salariés du Groupe. Sur le total d'options attribuées, 270 100 options attribuées à 60 personnes peuvent être exercées librement dans les quatre années suivant leur attribution. Les 510 000 options restantes attribuées à 5 personnes peuvent être exercées à hauteur de 25% maximum à compter du premier anniversaire de leur attribution et pour le solde, à hauteur maximum d'1/12ème par trimestre.
- (3) Sur les 613 000 options :
  - a. Pour 257 000 options : L'exercice est de 25% actions exerçables et vendables par an à la date d'anniversaire de l'attribution.
  - b. Pour 356 000 options : L'exercice est de 25% d'actions exerçables par an à la date d'anniversaire de l'attribution. Ces options sont vendables à partir du 17 mai 2008.
- (4) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% à partir du 24 janvier 2006 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.

	Plan 12	Plan 13	Plan 14	Plan 15
Date d'assemblée	20 juin 2003	27 juin 2005	27 juin 2005	27 juin 2005
Date du conseil d'administration	21 avril 2005	30 juin 2005	2 sept. 2005	22 oct. 2005
Nombre total d'options attribuées	23 500	1 318 500	1 850 000	320 000
Nombre total d'actions correspondant	587	32 962	46 250	8 000
- Dont mandataires sociaux	--	25 000	46 250	--
- Dont 10 premiers attributaires salariés	587	7 962	46 250	8 000
Date de départ d'exercice des options	(5)	(6)	(7)	(8)
Date d'expiration des options	21 avril 2013	30 juin. 2013	2 sept. 2013	22 oct. 2013
Prix de souscriptions par action	10,00 €	10,40 €	12,00 €	13,20 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2010	--	--	--	--
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2010	188	32 162	--	125
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 déc. 2010 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	399	800	46 250	7 875

(5) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année à la date anniversaire de leur attribution.

(6) Ces options peuvent être exercées :

- Pour 2 salariés (31 500 options) à hauteur de 25% au 30 juin 2006 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
- Pour 4 administrateurs et 7 salariés (1 287 000 options) à hauteur de 25% chaque année à la date d'anniversaire de leur attribution.

(7) Ces options peuvent être exercées :

- Pour 1 600 000 options à hauteur de 25% au 1<sup>er</sup> janvier 2005 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
- Pour 250 000 options à hauteur de 25% au 30 juin 2006, 2007, 2008 et 2009.

(8) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année à la date anniversaire de leur attribution.

	Plan 16	Plan 17	Plan 18
Date d'assemblée	27 juin 2005	27 juin 2006	30 juin 2009
Date du conseil d'administration	20 fév. 2006	21 juin 2007	24 fév. 2010
Nombre total d'options attribuées	3 659 200	116 625	185 000
Nombre total d'actions correspondant	91 480	116 625	185 000
- Dont mandataires sociaux	--	53 500	25 000
- Dont 10 premiers attributaires salariés	71 875	71 875	120 000
Date de départ d'exercice des options	(9)	(9)	(9)
Date d'expiration des options	20 fév. 2014	21 juin. 2015	24 fév. 2018
Prix de souscriptions par action	14,40 €	20,39 €	2,09 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2010	1 250	--	--
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2010	42 476	58 250	10 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 déc. 2010 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	47 754	58 375	175 000

(9) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année à la date anniversaire de leur attribution.

### 21.2. Synthèse des options de souscription d'actions

La variation du nombre total d'options de souscription d'actions, exprimé en nombre d'actions, s'analyse comme suit :

(en nombre d'actions)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Solde à l'ouverture.....	188 470	244 690
Attribuées.....	185 000	--
Exercées.....	--	--
Annulées.....	(25 349)	(56 220)
Solde à la clôture.....	348 121	188 470

La dilution potentielle s'établit à 6,88% du capital au 31 décembre 2010 (2009 : 3,84%).

### 21.3. Plans d'attribution d'actions aux salariés et administrateurs du Groupe

La juste valeur des options d'actions attribuées aux salariés et administrateurs du Groupe est estimée à la date d'attribution selon le modèle Black & Scholes. La durée de vie attendue des options est fondée sur des données historiques et n'est pas nécessairement révélatrice du rythme futur d'exercice. La volatilité attendue est fondée sur l'hypothèse que la volatilité historique donne une indication des tendances futures, ce qui peut ne pas se révéler en réalité. La charge au titre des services reçus relative aux transactions dont le paiement est réglé par remise d'instruments de capitaux propres est de 158 000 euros pour l'exercice 2010 (229 000 euros pour l'exercice 2009). Les principales hypothèses retenues afférentes à la détermination de la juste valeur des options dont la période concernant les conditions de services n'était pas terminée au 1er janvier 2010, sont les suivantes :

	Plan 16	Plan 17	Plan 18
Volatilité attendue	30%	30%	55%
Taux sans risque	3,49%	4,68%	3,41%
Taux de dividendes attendus	0,0%	0,0%	0,0%

Le tableau suivant détaille le nombre d'actions relatif aux options de souscription d'actions, le prix moyen pondéré des prix d'exercice (PMPE), ainsi que leurs variations sur l'exercice :

(En nombre d'actions)	2010		2009	
	Nombre	PMPE	Nombre	PMPE
En circulation au 1 <sup>er</sup> janvier .....	188 470	15,78 €	244 690	16,05 €
Attribuées sur l'exercice.....	185 000	2,09 €	--	--
Exercées sur l'exercice.....	--	--	--	--
Déchues sur l'exercice .....	(23 799)	9,53 €	(54 970)	16,21 €
Expirées sur l'exercice .....	(1 550)	49,20 €	(1 250)	49,20 €
En circulation au 31 décembre .....	348 121	8,78 €	188 470	15,78 €
Exercables au 31 décembre .....	158 536	15,11 €	143 779	14,95 €

La durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée des options au 31 décembre 2010 est de 5,25 années (2009 : 4,30 années).

## 22. EMPRUNTS ET PRETS PORTANT INTERET

### 22.1. Détail des emprunts et prêts portant intérêt

	Taux d'intérêt effectif %	Devise	Maturité	31 déc. 2010 €000	31 déc. 2009 €000
<b>Courant</b>					
Dettes liées à des contrats de location-financement .....	Taux variables : 8,67% (taux moyen)	NOK	12/2011	113	87
Découvert bancaire - NOK (6).....	Taux var. : Eurokroner index CT + 185 pts *	NOK	Sur demande	593	416
Découvert bancaire - US\$ (6) .....	Taux fixe : 4,50%	US\$	09/2011	187	565
Emprunts bancaires (200 000 €) (1).....	Taux fixe : 3,90%	Euro	--	--	27
Emprunt bancaire (22 000 €) (1).....	Taux fixe : 5,06%	Euro	--	--	5
Emprunts bancaires (250 000 €) (1).....	Taux fixe : 4,75%	Euro	--	--	47
Emprunt bancaire (1 600 000 US\$) (2).....	Taux fixe : 7,38%	US\$	--	--	28
Emprunts bancaires (200 000 €) (3).....	Taux fixe : 5,85%	Euro	06/2011	23	43
Emprunts bancaires (627 000 €) (4).....	Taux fixes : 4,40 / 4,85%	Euro	12/2011	36	34
Emprunts bancaires (636 000 €) (4).....	Taux fixes : 4,50 / 5,11%	Euro	12/2011	35	34
Emprunt bancaire (1 838 000 €) (5).....	Taux var. : Euribor 3 mois + 100 pts *	Euro	12/2011	210	210
Emprunt bancaire (250 000 US\$) (6).....	Taux var. : Libor 1 mois + 300 pts *	US\$	08/2011	63	87
				<u>1 260</u>	<u>1 583</u>
<b>Non-courant</b>					
Dettes liées à des contrats de location-financement .....	Taux variables : 8,67% (taux moyen)	NOK	2012-2015	203	222
Emprunts bancaires (200 000 €) (3).....	Taux fixe : 5,85%	Euro	--	--	23
Emprunt bancaire (22 000 €) (1).....	Taux fixe : 5,06%	Euro	--	--	11
Emprunts bancaires (250 000 €) (1).....	Taux fixe : 4,75%	Euro	--	--	181
Emprunt bancaire (1 600 000 US\$) (2).....	Taux fixe : 7,38%	US\$	--	--	1 046
Emprunt bancaire (250 000 US\$) (6).....	Taux var. : Libor 1 mois + 300 pts *	US\$	--	--	58
Emprunts bancaires (627 000 €) (4).....	Taux fixes : 4,40 / 4,85%	Euro	2021-2022	465	501
Emprunts bancaires (636 000 €) (4).....	Taux fixes : 4,50 / 5,11%	Euro	2022	485	520
Emprunt bancaire (1 838 000 €) (5).....	Taux var. : Euribor 3 mois + 100 pts *	Euro	2018	1 208	1 418
				<u>2 361</u>	<u>3 980</u>

\* Pts : Points de base

(1) Ces emprunts, portés par les sociétés IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute, ont été sortis du périmètre de consolidation du Groupe conformément à la cession du pôle IntuiSkin en date du 26 mai 2010.

(2) Cet emprunt a fait l'objet d'un remboursement anticipé suite à la cession de l'immeuble afférent à ce financement (Note 10).

- (3) Le montant résiduel de cet emprunt est garanti par nantissement de SICAV consécutivement à la cession de la société IntuiSkin en date du 26 mai 2010. Cet emprunt était précédemment garanti par nantissement d'actions de la société IntuiSkin.
- (4) Ces emprunts sont garantis par hypothèque sur les biens immobiliers financés à hauteur du capital restant dû.
- (5) Cet emprunt est garanti par nantissement de brevets à hauteur du capital restant dû.
- (6) Cet emprunt et ces découverts bancaires sont notamment garantis par nantissement de créances clients.

La documentation des contrats de location-financement et d'emprunts bancaires contient des dispositions habituelles à ce type de contrat concernant l'exigibilité anticipée. Ces contrats ne contiennent pas de clauses imposant le respect continu de ratios financiers. Les nouveaux emprunts souscrits sur l'exercice 2010 concernent l'acquisition d'équipements industriels financée par contrats de location-financement pour montant total de 98 000 euros.

## 22.2. Echéanciers de remboursement

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010				31 déc. 2009
	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total	
Emprunts bancaires.....	367	1 161	997	2 525	4 273
Dettes de location-financement.....	113	203	--	316	309
Découverts bancaires.....	780	--	--	780	981
Emprunts portant intérêt.....	1 260	1 364	997	3 621	5 563

## 23. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES

Le Groupe dispose de deux régimes de retraites à prestations définies. Le premier régime concerne l'ensemble des entités françaises et correspond au versement aux salariés des indemnités légales de départ à la retraite. Ce régime ne fait pas l'objet de contributions versées à un fonds administré. Le second régime couvre les engagements du Groupe relatifs aux pensions versées à l'ensemble des salariés de la filiale norvégienne. Ce régime fait l'objet de contributions versées à un fonds spécifique administré. Les actifs de ce régime correspondent à un contrat multi-supports dont la gestion est assurée par la compagnie d'assurance en charge du plan. L'allocation d'actifs de ce régime est présentée dans le tableau suivant :

(% de la juste valeur des actifs du régime)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Actions.....	15,1	13,5
Obligations.....	15,4	23,3
SIVAV / FCP monétaires.....	17,4	8,5
Titres obligataires détenus jusqu'à échéance.....	33,7	35,7
Biens immobiliers.....	16,8	16,6
Autres.....	1,6	2,4
Total.....	100,0	100,0

Les tableaux suivants résument les différentes composantes de la charge nette comptabilisée au compte de résultat ainsi que le niveau de financement et les montants enregistrés au bilan pour les deux régimes :

### Composantes de la charge nette comptabilisée au compte de résultat

(en milliers d'euros)	France		Norvège		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Coût des services rendus au cours de l'exercice.....	--	(1)	(312)	(271)	(312)	(272)
Effet de l'actualisation.....	--	--	(87)	(62)	(87)	(62)
Rendement attendu des actifs du régime.....	--	--	59	67	59	67
Gains / (pertes) actuariels nets comptabilisés sur l'exercice.....	2	1	(14)	(15)	(12)	(14)
Charge nette comptabilisée.....	2	--	(354)	(281)	(352)	(281)

Il n'existe pas de coût de services passés non comptabilisé. La cession des sociétés IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute sur l'exercice 2010 n'engendre pas d'impact significatif sur la comptabilisation du régime de retraite relatif aux entités françaises du Groupe.

### Actif / (Passif) du régime enregistré au bilan

(en milliers d'euros)	France		Norvège		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Valeur actualisée de l'obligation.....	(1)	(3)	(2 864)	(2 000)	(2 865)	(2 003)
Juste valeur des actifs du régime.....	--	--	1 505	1 303	1 505	1 303
Pertes / (gains) actuariels non comptabilisés.....	(1)	(3)	(1 359)	(697)	(1 360)	(700)
Actif / (passif) enregistré au bilan.....	(1)	(3)	(461)	(267)	(462)	(270)

Les variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	France	Norvège	Total
Obligation au titre des prestations définies au 1 <sup>er</sup> janvier 2009.....	(3)	(1 539)	(1 542)
Coût des services rendus sur l'exercice.....	(1)	(300)	(301)
Effet de l'actualisation.....	--	(62)	(62)
Prestations servies.....	--	18	18
Gains / (pertes) nets actuariels.....	1	80	81
Différence de change.....	--	(197)	(197)
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2009.....	(3)	(2 000)	(2 003)
Coût des services rendus sur l'exercice.....	--	(312)	(312)
Effet de l'actualisation.....	--	(87)	(87)
Prestations servies.....	--	20	20
Gains / (pertes) nets actuariels.....	2	(338)	(336)
Différence de change.....	--	(147)	(147)
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2010.....	(1)	(2 864)	(2 865)

Les variations de la juste valeur des actifs du régime se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	France	Norvège	Total
Juste valeur des actifs du régime au 1 <sup>er</sup> janvier 2009.....	--	945	945
Rendement attendu des actifs du régime.....	--	66	66
Cotisations de l'employeur.....	--	196	196
Prestations servies.....	--	(18)	(18)
Gains / (pertes) nets actuariels.....	--	(64)	(64)
Différence de change.....	--	178	178
Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre 2009.....	--	1 303	1 303
Rendement attendu des actifs du régime.....	--	59	59
Cotisations de l'employeur.....	--	158	158
Prestations servies.....	--	(20)	(20)
Gains / (pertes) nets actuariels.....	--	(82)	(82)
Différence de change.....	--	87	87
Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre 2010.....	--	1 505	1 505

La valeur actualisée de l'obligation aux titres des retraites ainsi que la juste valeur des actifs de régime, présentées dans le tableau ci-dessous s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	France		Norvège		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Valeur actualisée de l'obligation.....	(1)	(3)	(2 864)	(2 000)	(2 865)	(2 003)
Juste valeur des actifs du régime.....	--	--	1 505	1 303	1 505	1 303
(Déficit) / Excédent	(1)	(3)	(1 359)	(697)	(1 360)	(700)
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience.....	2	1	(338)	80	(336)	81
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience.....	--	--	(82)	(64)	(82)	(64)

Les principales hypothèses utilisées pour les obligations au titre des régimes de retraites au 31 décembre 2010 et 2009 sont les suivantes :

	France		Norvège	
	2010	2009	2010	2009
Taux d'actualisation.....	3,32%	3,60%	3,60%	4,40%
Taux de rendement attendu des actifs du régime.....	--	--	5,00%	5,60%
Augmentations futures des salaires.....	3,00%	3,00%	4,00%	4,25%
Augmentations futures des retraites.....	--	--	2,00%	1,30%

Les hypothèses de rendement à long terme attendu sur les actifs et les taux d'actualisation retenus pour l'estimation des obligations du Groupe ont été définies à partir des recommandations d'experts indépendants. Les taux de rendement à long terme attendus sur les actifs du régime affèrent à l'entité norvégienne du Groupe sont déterminés sur la base des performances historiques, des perspectives actuelles et à long terme et de la composition des actifs du régime. Si le taux de rendement attendu avait été réduit de 1% en 2010, l'impact sur l'évaluation de la juste valeur des actifs relatifs au régime norvégien du Groupe aurait été une diminution de cette valeur d'environ 0,4 million d'euros.

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux de rendement des obligations d'état à long terme en France et en Norvège. Ils ont été arrêtés sur la base d'indices externes communément retenus comme référence. Le Groupe s'est assuré de la pertinence de ces indices. Si le taux d'actualisation avait été réduit de 1% au 31 décembre 2010, l'impact sur l'évaluation de l'obligation relative au régime norvégien du Groupe aurait été une augmentation de cette obligation d'environ 0,7 million d'euros.

## 24. PROVISIONS

Les provisions de la Société se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009	Dotations	Reprises		Ecart de conversion	Effet de périmètre	31 déc. 2010
			Utilisation	Sans objet			
Non-courant							
Engagement retraite (Note 23) .....	270	172	--	--	22	(2)	462
Sous-total	270	172	--	--	22	(2)	462
Courant							
Autres provisions pour risques et charges.....	43	50	(13)	--	--	(30)	50
Sous-total	43	50	(13)	--	--	(30)	50
<b>Total des provisions.....</b>	<b>313</b>	<b>222</b>	<b>(13)</b>	<b>--</b>	<b>22</b>	<b>(32)</b>	<b>512</b>

(en milliers d'euros)	31 déc. 2008	Dotations	Reprises		Ecart de conversion	Effet de périmètre	31 déc. 2009
			Utilisation	Sans objet			
Non-courant							
Engagement retraite (Note 23) .....	236	--	(6)	--	40	--	270
Sous-total	236	--	(6)	--	40	--	270
Courant							
Autres provisions pour risques et charges.....	46	--	(3)	--	--	--	43
Sous-total	46	--	(3)	--	--	--	43
<b>Total des provisions.....</b>	<b>282</b>	<b>--</b>	<b>(9)</b>	<b>--</b>	<b>40</b>	<b>--</b>	<b>313</b>

La variation de périmètre sur l'exercice 2010 est consécutive à la cession des sociétés IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute. Au 31 décembre 2010, les provisions pour risques et charges, d'un montant de 50 000 euros (2009 : 43 000 euros), sont relatives à un risque de litige commercial.

## 25. FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS COURANTS

Les dettes fournisseurs ainsi que les autres créditeurs courants de la Société se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Fournisseurs .....	1 731	1 604
Dettes fiscales et sociales .....	735	997
Avances sur commandes en cours .....	216	379
Autres dettes.....	75	114
<b>Total des fournisseurs et autres créditeurs courants .....</b>	<b>2 757</b>	<b>3 094</b>

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêts et sont en général payables de 30 à 60 jours.

## 26. AUTRES PASSIFS NON-COURANTS ET COURANTS

Les autres passifs courants et non-courants sont composés d'avances conditionnées accordées par l'état français destinées au financement de programmes d'innovation. Ces avances ne portent pas d'intérêts et sont remboursées en fonction de la réussite technique et commerciale des projets ainsi financés.

## 27. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

### 27.1. Amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Amortissements des immobilisations corporelles .....	804	997
Amortissements des immobilisations incorporelles.....	382	629
Autres provisions .....	97	(85)
<b>Total des amortissements et provisions.....</b>	<b>1 283</b>	<b>1 541</b>

### 27.2. Annulation des plus ou moins values de cession d'actifs

Les plus ou moins-values de cession sur les exercices 2010 et 2009 sont principalement composées de gains ou pertes sur cession d'équipements industriels.

### 27.3. Autres éléments non monétaires

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Crédits d'impôt recherche .....	(56)	(97)
Paiements en actions .....	158	229
Total des autres éléments non monétaires .....	102	132

### 27.4. Décomposition de la trésorerie nette

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Trésorerie active.....	1 213	2 085
Trésorerie passive.....	(780)	(981)
Total trésorerie nette.....	433	1 104

## 28. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUELS

### 28.1. Engagements et obligations contractuelles

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Cautions de contre-garantie sur marchés .....	--	--
Créances cédées non-échues (bordereaux Dailly).....	--	--
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles .....	3 305	5 254
Autres engagements donnés .....	--	--
Total .....	3 305	5 254

Les nantissements et hypothèques sont relatifs aux emprunts bancaires du Groupe, hors engagements de location-financement. Ces nantissements et hypothèques portent sur des ensembles immobiliers, des SICAV monétaires ainsi que sur des créances clients (Note 22.1).

Les obligations contractuelles à long terme sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010				31 déc. 2009
	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total	
Obligations contractuelles figurant au bilan					
Dettes à long terme .....	367	1 161	997	2 525	4 273
Obligations en matière de location-financement.....	113	203	--	316	309
Avances conditionnées.....	116	172	--	288	288
Sous-total .....	596	1 536	997	3 129	4 870
Obligations contractuelles figurant en engagement hors bilan					
Contrats de location simple .....	898	1 791	--	2 689	3 131
Obligations d'achat irrévocables.....	--	--	--	--	--
Autres obligations à long terme.....	--	--	--	--	--
Sous-total .....	898	1 791	--	2 689	3 131
Total.....	1 494	3 327	997	5 818	8 001

A la connaissance de la Société, il n'y a pas d'autre engagement hors bilan significatif au 31 décembre 2010.

### 28.2. Litiges

Dans le cadre de son activité ordinaire, la Société peut se trouver face à diverses procédures et réclamations. Au 31 décembre 2010, Memscap et ses filiales étaient engagées dans diverses procédures concernant des litiges commerciaux ou relatifs à des droits de propriété intellectuelle. Après examen de chaque cas, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres litiges susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, les résultats, l'activité et le patrimoine de la Société et de ses filiales.

## 29. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les parties liées sont :

- La société mère ;
- Les filiales ;
- Les participations ;
- Les membres du conseil d'administration et les membres du comité de direction.

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales.

Conformément aux accords afférents à la cession du pôle IntuiSkin en date du 26 mai 2010, le Groupe Memscap entretient des relations contractuelles avec les sociétés du Groupe iCosmeceuticals, dont Memscap, S.A. détient une participation de 14,6% (Note 5.1). Ces prestations concernent notamment la fourniture de services administratifs réciproques, la mise à disposition de locaux ainsi que le versement de redevances (Note 5.1). Compte tenu du fait que le Groupe Memscap et le Groupe iCosmeceuticals ont en commun certains administrateurs, actionnaires et dirigeants, le Groupe iCosmeceuticals a été identifié en tant que partie liée.

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions qui ont été conclues entre les entités des groupes Memscap et iCosmeceuticals sur la période du 26 mai 2010 (Date de cession du pôle IntuiSkin) au 31 décembre 2010.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Ventes (1)</i>	<i>Achats (1)</i>	<i>Créances 31 déc. 2010</i>	<i>Dettes 31 déc. 2010</i>
Groupe iCosmeceuticals.....	163	59	89	30

*(1) Période du 26 mai au 31 décembre 2010.*

Les transactions concernant les rémunérations du personnel dirigeant du Groupe et des membres du conseil d'administration de la société Memscap, S.A., sont les suivantes :

Le personnel dirigeant inclut le président ainsi que la direction générale de la Société de même que les responsables des divisions du Groupe. Le montant des rémunérations brutes versées au personnel dirigeant du Groupe, soit un effectif moyen de 6 personnes en 2010 (2009 : 8 personnes) est détaillé comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Avantages à court terme.....	676	806
Avantages postérieurs à l'emploi.....	--	--
Autres avantages à long terme.....	--	--
Indemnités de fin de contrat de travail.....	--	--
Paiements en actions.....	85	142
Total des rémunérations payées au personnel dirigeant.....	761	948

Le personnel dirigeant ne bénéficie d'aucun avantage postérieur à l'emploi autre que le versement des retraites et pensions de droit commun. Les avantages perçus par les administrateurs non salariés de la société Memscap, S.A., soit 4 personnes en 2010 (2009 : 4 personnes) se composent exclusivement, au titre de l'exercice 2010, du remboursement de leur frais de déplacement pour un montant de 2 000 euros (2009 : 2 000 euros).

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Remboursement de frais de déplacement.....	2	2
Total des rémunérations payées aux administrateurs.....	2	2

### 30. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### **30.1. Instruments financiers dérivés**

Le Groupe a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques de change. Ces instruments financiers sont destinés uniquement à couvrir les risques sur des transactions futures ou des engagements fermes. Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives. Au 31 décembre 2010 et 2009, les instruments financiers dérivés comprennent des contrats de vente à terme de devises destinés à couvrir les flux de trésorerie afférents à des ventes réalisées en dollar américain pour lesquelles le Groupe a un engagement ferme. Les conditions de ces contrats ont été négociées pour coïncider avec les conditions des engagements fermes. Ces contrats sont conclus pour une durée inférieure à un an. Au 31 décembre 2010, ces couvertures de flux de trésorerie portent sur un montant nominal total de 1 050 000 dollars américains (2009 : 525 000 dollars américains) et n'ont pas été évaluées comme hautement efficaces selon la norme IAS 39. Au 31 décembre 2010, la juste valeur de ces instruments financiers est évaluée à 44 000 euros (2009 : 2 000 euros) et a été comptabilisée en résultat de la période.

### 30.2. Juste valeur

Les tableaux ci-après détaillent la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidée :

Instruments financiers au bilan (En milliers d'euros)	Catégorie IAS 39	Catégorie Juste valeur	31 déc. 2010		31 déc. 2009	
			Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actifs</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Niv. 2	1 213	1 213	2 085	2 085
Clients .....	Créances au coût amorti		3 416	3 416	2 578	2 578
Autres débiteurs.....	Créances au coût amorti		98	98	139	139
<b>Autres actifs financiers</b>						
Actifs financiers disponibles à la vente .....	Actifs disponibles à la vente à la juste valeur par capitaux propres	Note 13	2 725	2 725	979	979
Dépôts et cautionnements .....	Créances au coût amorti		3	3	21	21
Trésorerie soumise à restriction .....	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Niv. 2	23	23	--	--
<b>Instruments dérivés actifs</b>						
Instruments dérivés de change .....	Instruments de couverture de flux de trésorerie	Niv. 2	44	44	2	2
<b>Passifs</b>						
Concours bancaires courants .....	Passifs financiers au coût amorti		780	780	981	981
Fournisseurs .....	Passifs financiers au coût amorti		1 731	1 731	1 604	1 604
Autres créditeurs.....	Passifs financiers au coût amorti		1 026	1 026	1 490	1 490
Emprunts et prêts portant intérêts .....	Passifs financiers au coût amorti		2 839	2 839	4 582	4 582
Autres passifs financiers à long terme (y compris part à moins d'un an) .....	Passifs financiers au coût amorti		288	288	288	288

Niv. 1 : Coté sur les marchés financiers (Note 13).

Niv. 2 : Basé sur des données observables de marché (Note 13).

Niv. 3 : Basé sur des hypothèses internes (Note 13).

La valeur de marché des instruments utilisés a été déterminée sur la base d'informations de marché disponibles ou à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie. En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation des informations de marché nécessaires à la valorisation. De ce fait, ces estimations ne reflètent pas nécessairement les montants qui pourraient être reçus ou versés en cas de dénouement des instruments sur le marché. L'utilisation de différentes estimations, méthodes et hypothèses peut avoir un effet important sur les montants estimés de juste valeur. Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- Trésorerie et équivalents de trésorerie, clients, fournisseurs et concours bancaires courants : En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable de ces éléments est une estimation de leur juste valeur.
- Autres actifs financiers : Les titres obligataires détenus par le Groupe sont cotés sur des marchés actifs et sont évalués à leur valeur de marché, les plus et moins-values latentes étant enregistrées en capitaux propres. Les titres afférents à la participation iCosmeceuticals ne sont pas cotés sur un marché actif et il n'existe pas de données de marché observables sur lesquelles le Groupe peut s'appuyer pour en évaluer la juste valeur. Le Groupe évalue la juste valeur de cette participation en fonction des critères financiers les plus appropriés se basant notamment sur la dernière opération d'augmentation de capital de la société iCosmeceuticals réalisée fin décembre 2010 à laquelle est appliquée une décote relative à la liquidité de cette participation ainsi qu'aux risques spécifiques associés.
- Autres passifs financiers à long terme : La juste valeur des autres passifs financiers à long terme a été déterminée, en estimant les flux de trésorerie futurs relatifs à chaque emprunt, actualisés avec un taux d'intérêt prenant en considération le risque de crédit du Groupe à la date de clôture pour des emprunts similaires.
- Instruments dérivés : la juste valeur des instruments dérivés de change a été calculée en utilisant les prix de marché que le Groupe devrait payer ou recevoir pour dénouer ces contrats.

### 31. OBJECTIFS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, de dettes de location-financement, de dettes fournisseurs et d'avances conditionnées accordées par des agences publiques. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe détient d'autres actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie, des titres de participations, des placements en titres obligataires et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités. En 2010 et 2009, les instruments financiers dérivés comprennent exclusivement des contrats de vente à terme de dollars américains tels que présentés en note 30.1.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont le risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque de change, le risque de crédit et le risque de liquidité. Le conseil d'administration a revu et approuvé les politiques de gestion de chacun de ces risques. Ces politiques sont résumées ci-après.

#### 31.1. Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt recouvre deux natures de risques :

- Un risque de prix lié aux actifs et passifs financiers à taux fixe. Les variations de taux d'intérêt influent sur la valeur de marché des actifs et passifs financiers à taux fixe ;
- Un risque de flux de trésorerie lié aux actifs et passifs financiers à taux variable. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le résultat futur du Groupe.

Le Groupe, dans le cadre de sa politique générale, arbitre entre ces deux natures de risques. Le Groupe n'a eu recours à aucun instrument dérivé de taux d'intérêt sur les exercices 2010 et 2009. Au 31 décembre 2010, l'ensemble de l'endettement financier du Groupe à moyen et long terme est contracté à taux fixe à l'exception des emprunts et dettes suivants :

- Le Groupe a souscrit deux emprunts bancaires à taux variable dont le capital restant dû au 31 décembre 2010 s'établit respectivement à 1 418 000 euros rémunérés au taux variable Euribor 3 mois + 100 points de base et à 63 000 euros rémunérés au taux variable Libor 1 mois + 300 points de base.
- Les dettes afférentes aux contrats de location-financement sont intégralement souscrites à taux variable. Le capital restant dû relatif à ces financements s'élève à 316 000 euros au 31 décembre 2010 pour un taux de rémunération moyen annuel de 8,67%.
- Le découvert bancaire court terme de la filiale norvégienne est rémunéré sur la base du taux variable Eurokrone index court terme + 185 points de base.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du résultat avant impôt du Groupe à une variation de 100 points de base des taux d'intérêt court terme appliquée sur la position variable nette après gestion à moins d'un an, toutes autres variables étant constantes par ailleurs (Impact sur les emprunts à taux variable).

	Augmentation en points de base	(1) Effet sur le résultat avant impôt (€000)	(2) Produit / (Charge) net(te) d'intérêt du Groupe (€000)	Ratio de sensibilité (1) / (2)
2010 .....	+ 100	3	(43)	(0,06)
2009 .....	+ 100	7	(104)	(0,07)

### 31.2. Risque sur actions ou titres de placement

La trésorerie du Groupe est principalement placée en comptes à terme court terme en euro ainsi qu'en SICAV / OPCVM monétaires en euro. La direction financière vérifie que ces SICAV / FCP monétaires euro ont tous une sensibilité comprise entre 0 et 0,5 et que leur classement en équivalents de trésorerie répond au communiqué de l'AMF du 8 mars 2006 relatif au classement des OPCVM de trésorerie en équivalents de trésorerie au regard de la norme IAS 7. De même, une vérification de la performance historique de ces SICAV / FCP monétaires euro est réalisée afin de s'assurer du caractère négligeable du risque de variation de valeur pour ces instruments.

Dans le cadre de placements de trésorerie, la Société détient de plus des titres obligataires pour un montant de 1 013 000 euros au 31 décembre 2010 (2009 : 979 000 euros). Ces titres présentent un horizon de placement supérieur à 3 mois et sont classés en actifs financiers non courants disponibles à la vente.

### 31.3. Risque de change

Compte tenu de la localisation de ses deux principales filiales aux Etats-Unis et en Norvège, la valorisation des éléments bilanciaux du Groupe est sensible aux variations de change relatives au dollar américain ainsi qu'à la couronne norvégienne. Le Groupe est également exposé à un risque de change transactionnel. Cette exposition naît des ventes ou des achats effectués par les entités opérationnelles dans une devise différente de la monnaie fonctionnelle du Groupe. En 2010, environ 75% des ventes du Groupe, hors activités abandonnées, sont libellées en dollar américain (2009 : 61%) et 24% en euro (2009 : 37%), 47% du total des charges opérationnelles nettes du Groupe (hors activités abandonnées mais intégrant les autres produits) étant engagées en couronne norvégienne (2009 : 30%), 38% en dollar américain (2009 : 36%) et 12% en euro (2009 : 27%).

Au 31 décembre 2010 et 2009, l'impact de l'exposition au risque de change transactionnel s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Dollar américain	Couronne norvégienne	Dollar américain	Couronne norvégienne
Actifs (Client et autres débiteurs) .....	1 935	128	1 387	251
Passifs (Fournisseurs et autres créditeurs) .....	(853)	(1 113)	(734)	(668)
Position nette avant gestion .....	1 082	(985)	653	(417)
Instruments dérivés .....	--	44	--	2
Position nette après gestion .....	1 082	(941)	653	(415)
Impact sur la position nette après gestion de la variation de - 1% de la devise .....	(11)	9	(7)	4

Les positions nettes sur les autres devises ne sont pas significatives.

Dans le cours normal de ses activités, la politique du Groupe est de couvrir tous les risques de change opérationnels sur ses transactions en devises étrangères par des instruments dérivés dès lors qu'un engagement significatif de type commercial et/ou financier ferme ou hautement probable en devise étrangère est pris ou connu. Ces instruments dérivés sont limités à des contrats à terme, des swaps et des options de change ayant une maturité initiale inférieure à un an. Cette politique est d'application dans toutes les filiales du Groupe auxquelles il appartient d'en assurer le suivi.

Le Groupe a utilisé sur l'exercice 2010 des contrats de vente à terme de devises afin de couvrir certaines ventes relatives à la filiale norvégienne réalisées en dollar américain. Le montant nominal total des contrats de vente à terme de devises en 2010 s'établit à 3 300 000 dollars américains (2009 : 2 525 000 dollars américains et 625 000 euros). Ces couvertures de flux de trésorerie n'ayant pas été évaluées comme hautement efficaces selon la norme IAS 39, le gain de change afférent, soit un montant de 33 000 euros (2009 : 209 000 euros), a été comptabilisé en résultat de la période. Le montant net consolidé des gains de change, hors activités abandonnées, s'établit à 8 000 euros pour l'exercice 2010 contre une perte de 9 000 euros en 2009.

Les procédures du Groupe visent à réduire l'exposition au risque de change financier en imposant que les emprunts et placements des entreprises contrôlées soient libellés dans la même devise que les flux de trésorerie générés par les activités ordinaires, à savoir dans la monnaie fonctionnelle.

Les taux de conversion utilisés, conformément à la note 2.4.1, ont pour contre-valeur en euro :

Devises	Taux moyens Exercice 2010	Taux moyens Exercice 2009	Taux 31 décembre 2010	Taux 31 décembre 2009
Dollar US	0,75431	0,71696	0,74839	0,69416
Couronne norvégienne	0,12493	0,11458	0,12820	0,12048

### 31.4. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances. Le Groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités commerciales.

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font de même l'objet d'un suivi permanent. Au 31 décembre 2010, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables, au regard des provisions pour dépréciation sur créances clients (Note 16), s'établit à 26 000 euros (2009 : 73 000 euros). Le Groupe estime que le risque lié aux créances en retard de paiement et non dépréciées est non significatif.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est à dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les actifs financiers, cette exposition apparaît minimale, le Groupe ne traitant qu'avec des établissements financiers de premier plan sur des produits de placement au risque limité.

### 31.5. Risque de liquidité

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires et de contrats de location-financement. Au 31 décembre 2010, le Groupe dispose d'une trésorerie disponible de 2,2 millions d'euros (2009 : 3,1 millions d'euros) et de lignes de crédit disponibles et non utilisées de 0,2 million d'euros (2009 : 0,1 million d'euros).

Les tableaux suivants synthétisent les échéanciers des passifs financiers (incluant les obligations de location simple et le découvert bancaire) et des actifs financiers courants et non-courants (incluant la trésorerie) au 31 décembre 2010 et 2009.

31 décembre 2010 (en milliers d'euros)	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Dettes financières .....	(1 376)	(1 536)	(997)
Actifs financiers .....	1 280	1 016	1 712
Position nette avant gestion .....	(96)	(520)	715
Hors bilan .....	(898)	(1 791)	--
Position nette après gestion .....	(994)	(2 311)	715
31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Dettes financières .....	(1 679)	(1 970)	(2 202)
Actifs financiers .....	2 087	1 000	--
Position nette avant gestion .....	408	(970)	(2 202)
Hors bilan .....	(832)	(2 299)	--
Position nette après gestion .....	(424)	(3 269)	(2 202)

Au 31 décembre 2010, les dettes et emprunts financiers du Groupe ne sont pas soumis au respect de covenants financiers spécifiques et ne présentent aucune condition d'exigibilité anticipée autre que celles afférentes aux dispositions habituelles relatives aux contrats de location-financement et d'emprunts bancaires.

### 31.6. Gestion des capitaux propres

L'objectif principal du Groupe en terme de gestion de ses capitaux propres est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et des ratios sur capitaux propres sains, de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour les actionnaires.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Trésorerie active et placements afférents .....	2 226	3 064
Actifs financiers courants .....	67	2
Autres dépôts .....	3	21
Moins : Prêts et emprunts portant intérêts .....	(3 621)	(5 563)
Autres passifs financiers .....	(288)	(288)
Trésorerie nette .....	(1 613)	(2 764)
Capitaux propres .....	18 888	18 288
Ratio trésorerie nette (Endettement net) / capitaux propres .....	(9%)	(15%)

## 32. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à mentionner.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2010

**JEAN-MARIE BOURGEOIS**  
1, rue Alfred-de-Musset  
38100 Grenoble

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Grenoble

**ERNST & YOUNG Audit**  
Tour Oxygène  
10-12, boulevard Marius Vivier Merle  
69393 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **Memscap**

Exercice clos le 31 décembre 2010

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Memscap, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

##### ***Valeur d'utilité des actifs***

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent au bilan pour une valeur nette de K€ 13.373. Les notes 2.4.8 et 12 de l'annexe exposent les principes et les méthodes comptables relatifs à l'approche retenue par votre société pour l'évaluation de la valeur d'utilité de ces actifs, en particulier pour la détermination de la provision de K€ 1.715 relative à certains de ces actifs et résultant de l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble et le caractère raisonnable des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

##### ***Principe de continuité de l'exploitation***

Comme indiqué dans la note 2.1 « Principes de préparation des états financiers de l'annexe », les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de cette hypothèse et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Grenoble et Lyon, le 22 avril 2011

Jean-Marie BOURGEOIS

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit

Lionel Denjean

## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2009



### Etats financiers consolidés

31 décembre 2009

## BILAN CONSOLIDE

Exercice clos le 31 décembre 2009

	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008
		€000	€000
<b>Actifs</b>			
<b>Actifs non-courants</b>			
Immobilisations corporelles.....	8	5 654	6 073
Goodwill et immobilisations incorporelles.....	9	9 821	9 191
Actifs financiers disponibles à la vente.....	11	979	722
Autres actifs financiers non-courants.....	12	21	12
Actifs d'impôt différé.....	6	1 100	936
		<b>17 575</b>	<b>16 934</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks.....	13	4 642	3 304
Clients et autres débiteurs.....	14	2 719	4 450
Créances d'impôts courants.....	15	136	733
Paiements d'avance.....	--	389	389
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	16	2 085	5 236
		<b>9 971</b>	<b>14 112</b>
		<b>27 546</b>	<b>31 046</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>			
<b>Capitaux propres et passifs</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital émis.....		9 428	9 428
Primes d'émission.....		26 108	35 123
Actions propres.....		(114)	(135)
Réserves consolidées.....		(15 250)	(19 389)
Ecart de conversion.....		(1 884)	(3 230)
	17	<b>18 288</b>	<b>21 797</b>
<b>Passifs non-courants</b>			
Emprunts portant intérêt.....	19	3 980	4 142
Passifs liés aux avantages au personnel.....	20	270	236
Autres passifs non-courants.....	23	192	196
		<b>4 442</b>	<b>4 574</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et autres créditeurs.....	22	3 094	3 482
Emprunts portant intérêt.....	19	1 583	1 055
Provisions.....	21	43	46
Autres passifs courants.....	23	96	92
		<b>4 816</b>	<b>4 675</b>
		<b>9 258</b>	<b>9 249</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>			
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
		<b>27 546</b>	<b>31 046</b>

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Exercice clos le 31 décembre 2009

	<i>Notes</i>	<i>2009</i>	<i>2008</i>
		<i>€000</i>	<i>€000</i>
Ventes de biens et services .....		10 295	15 397
<b>Produits des activités ordinaires</b> .....		<b>10 295</b>	<b>15 397</b>
Coût des ventes.....		(6 949)	(8 735)
<b>Marge brute</b> .....		<b>3 346</b>	<b>6 662</b>
Autres produits .....	<b>5.1</b>	360	--
Frais de recherche et développement .....	<b>5.7</b>	(3 483)	(3 684)
Frais commerciaux .....		(1 597)	(1 847)
Charges administratives.....		(3 141)	(3 504)
Autres charges .....	<b>5.2</b>	(474)	(6 232)
<b>Résultat opérationnel</b> .....		<b>(4 989)</b>	<b>(8 605)</b>
Charges financières.....	<b>5.3</b>	(307)	(337)
Produits financiers .....	<b>5.4</b>	191	540
<b>Résultat avant impôt</b> .....		<b>(5 105)</b>	<b>(8 402)</b>
Produit / (charge) d'impôt sur le résultat.....	<b>6</b>	--	312
<b>Résultat net consolidé</b> .....		<b>(5 105)</b>	<b>(8 090)</b>
Résultats par action :			
- de base pour le résultat de l'exercice attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère .....	<b>7</b>	€ (1,08)	€ (1,72)
- dilué pour le résultat de l'exercice attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère .....	<b>7</b>	€ (1,08)	€ (1,72)

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

Exercice clos le 31 décembre 2009

	<i>2009</i>	<i>2008</i>
	<i>€000</i>	<i>€000</i>
<b>Résultat net consolidé</b> .....	<b>(5 105)</b>	<b>(8 090)</b>
Ecarts de change résultant des activités à l'étranger .....	1 346	(1 770)
<b>Total des autres éléments du résultat global nets d'impôt</b> .....	<b>(1 346)</b>	<b>(1 770)</b>
<b>Résultat global consolidé</b> .....	<b>(3 759)</b>	<b>(9 860)</b>

## TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE

Exercice clos le 31 décembre 2009

<i>(En milliers d'euros, sauf données par action)</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Capital émis €000</i>	<i>Primes d'émission €000</i>	<i>Actions propres €000</i>	<i>Réserves consolidées €000</i>	<i>Ecarts de conversion €000</i>	<i>Total des capitaux propres €000</i>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2008</b> .....	<b>4 711 148</b>	<b>9 422</b>	<b>35 823</b>	<b>(61)</b>	<b>(12 279)</b>	<b>(1 460)</b>	<b>31 445</b>
Ecarts de conversion .....	--	--	--	--	--	(1 770)	(1 770)
<b>Total des produits et des charges reconnus directement en capitaux propres</b> .....	--	--	--	--	--	<b>(1 770)</b>	<b>(1 770)</b>
Perte nette .....	--	--	--	--	(8 090)	--	(8 090)
<b>Résultat global</b> .....	--	--	--	--	<b>(8 090)</b>	<b>(1 770)</b>	<b>(9 860)</b>
Exercice de BSA.....	2 822	6	--	--	--	--	6
Imputation du report à nouveau sur la prime d'émission.....	--	--	(700)	--	700	--	--
Opérations sur titres auto-détenus (Note 17.2) .....	--	--	--	(74)	--	--	(74)
Paiements en actions (Note 18.3).....	--	--	--	--	280	--	280
<b>Solde au 31 décembre 2008</b> .....	<b>4 713 970</b>	<b>9 428</b>	<b>35 123</b>	<b>(135)</b>	<b>(19 389)</b>	<b>(3 230)</b>	<b>21 797</b>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b> .....	<b>4 713 970</b>	<b>9 428</b>	<b>35 123</b>	<b>(135)</b>	<b>(19 389)</b>	<b>(3 230)</b>	<b>21 797</b>
Ecarts de conversion .....	--	--	--	--	--	1 346	1 346
<b>Total des produits et des charges reconnus directement en capitaux propres</b> .....	--	--	--	--	--	<b>1 346</b>	<b>1 346</b>
Perte nette .....	--	--	--	--	(5 105)	--	(5 105)
<b>Résultat global</b> .....	--	--	--	--	<b>(5 105)</b>	<b>1 346</b>	<b>(3 759)</b>
Imputation du report à nouveau sur la prime d'émission.....	--	--	(9 015)	--	9 015	--	--
Opérations sur titres auto-détenus (Note 17.2) .....	--	--	--	21	--	--	21
Paiements en actions (Note 18.3).....	--	--	--	--	229	--	229
<b>Solde au 31 décembre 2009</b> .....	<b>4 713 970</b>	<b>9 428</b>	<b>26 108</b>	<b>(114)</b>	<b>(15 250)</b>	<b>(1 884)</b>	<b>18 288</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Exercice clos le 31 décembre 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	<u>€000</u>	<u>€000</u>
<b>Flux de trésorerie provenant / (consommés) par les activités opérationnelles :</b>		
Résultat net.....	(5 105)	(8 090)
Ajustements pour :		
Amortissements et provisions (Note 24.1).....	1 541	1 662
Annulation des plus et moins values de cession d'actifs (Note 24.2).....	(13)	16
Pertes de valeur des actifs (Note 10).....	--	6 232
Autres éléments non monétaires (Note 24.3).....	132	(300)
Créances clients.....	1 853	518
Stocks.....	(935)	(412)
Autres débiteurs.....	787	171
Dettes fournisseurs.....	(405)	91
Autres créditeurs.....	(126)	(359)
<b>Flux de trésorerie consommés par les activités opérationnelles .....</b>	<b>(2 271)</b>	<b>(471)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant / (consommés) par les activités d'investissement :</b>		
Encaissement résultant de la cession d'immobilisations .....	13	21
Acquisition d'immobilisations.....	(866)	(1 894)
Revente / (achat) d'actifs financiers.....	(179)	(35)
<b>Flux de trésorerie consommés par des activités d'investissement .....</b>	<b>(1 032)</b>	<b>(1 908)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant / (consommés) par les activités de financement :</b>		
Financement par emprunts et assimilés.....	429	2 947
Remboursements d'emprunts et assimilés.....	(463)	(239)
Remboursements d'emprunts de crédit bail.....	(85)	(78)
Revente / (achat) d'actions propres.....	21	(74)
Produits nets reçus sur les augmentations de capital et exercices de bons et options .....	--	6
<b>Flux de trésorerie provenant / (consommés) des activités de financement .....</b>	<b>(98)</b>	<b>2 562</b>
Impact des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie.....	(124)	44
<b>Augmentation / (diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie .....</b>	<b>(3 525)</b>	<b>227</b>
<b>Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture .....</b>	<b>4 629</b>	<b>4 402</b>
<b>Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (Note 24.4).....</b>	<b>1 104</b>	<b>4 629</b>

# NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2009

## 1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES EVENEMENTS MAJEURS

### 1.1. Caractéristiques de l'activité

Memscap, S.A. (ci après la "Société", le "Groupe" ou "Memscap") est une société anonyme de droit français, créée en novembre 1997 et cotée à Euronext Paris, compartiment C. Memscap est le fournisseur de solutions innovantes basées sur la technologie des MEMS. Les MEMS, ou systèmes micro-électro-mécaniques, ou encore micro-systèmes, sont des systèmes microscopiques, qui associent des éléments mécaniques, optiques, électromagnétiques, thermiques et fluidiques à de l'électronique sur des substrats semi-conducteurs. Ils assurent des fonctions de capteurs pouvant identifier des paramètres physiques de leur environnement (pression, accélération, ...) et/ou d'actionneurs pouvant agir sur cet environnement. Cette technologie permet d'améliorer la performance des produits, d'accroître la rapidité des systèmes, de réduire la consommation d'énergie, de produire en masse, de miniaturiser et d'accroître la fiabilité et l'intégration.

L'offre de Memscap est centrée autour de trois cœurs d'activité :

- Les produits sur mesure, qui comprennent la conception et la fabrication de composants MEMS, la concession de licences de propriété intellectuelle ainsi que les projets de coopération clients pour le développement et la production sur mesure ;
- Les produits standards, qui intègrent la conception et la fabrication de capteurs et de systèmes de mesures multi-fonctionnels destinés aux secteurs du médical, du biomédical ainsi qu'à ceux de l'industrie aéronautique et de la défense ;
- Le pôle IntuiSkin, dont l'offre est consacrée aux capteurs et systèmes d'analyse dermatologique ainsi qu'aux produits et services associés.

Au 31 décembre 2009, la Société et ses filiales comptent 115 employés, dont 30 sont localisés en France, 58 en Norvège et 27 aux États-Unis.

En date du 26 mars 2010, le conseil d'administration de la Société a arrêté les états financiers consolidés de Memscap au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, et en a autorisé la publication.

### 1.2. Evénements majeurs de l'exercice 2009

#### Arrêt des activités d'un client significatif de la division Produits sur mesure

La division Produits sur mesure du Groupe a fait face sur le second trimestre 2009 à l'arrêt total des activités d'un client significatif mis en liquidation suite à la forte dégradation de l'environnement économique. Cette liquidation a conduit le Groupe à comptabiliser une perte sur le premier semestre 2009 d'un montant de 474 000 euros incluant une perte sur créances irrécouvrables ainsi qu'une dotation pour dépréciation de stocks exclusivement dédiés à ce client. Cette perte a été comptabilisée en autres charges.

#### Lancement des activités Ioma Esthetics Institute

Dans le cadre du développement des activités du pôle IntuiSkin, le Groupe a procédé sur le mois de janvier 2009 à l'acquisition d'un institut pilote dédié au concept Ioma, situé à Paris (France). Cette acquisition se compose d'un droit au bail ainsi que des agencements pour un montant total de 269 000 euros. Une nouvelle société, Ioma Esthetics Institute, S.A.S., filiale à 100% de la société IntuiSkin, S.A.S., a de ce fait été créée afin d'accueillir cette activité.

## 2. METHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

### 2.1. Principes de préparation des états financiers

#### Conformité aux normes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe Memscap arrêtés au 31 décembre 2009 ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel que publié par l'IASB (International Accounting Standards Board), adopté par l'Union européenne et rendu obligatoire à la clôture des comptes.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr .htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm)), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

*Normes, amendement de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2009*

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour l'exercice 2009 :

- IAS 1 révisée – Présentation des états financiers ;
- IFRS 8 – Secteurs opérationnels ;
- IFRIC 13 – Programme de fidélisation clients ;
- IFRIC 15 – Contrats de construction de biens immobiliers ;
- IFRIC 16 – Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;
- Amendement IAS 23 – Coûts d'emprunts ;
- Amendements IFRS 2 – Conditions d'acquisition des droits et annulations ;
- Amendement IFRS 7 – Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers ;
- Amendement IAS 1 et IAS 32 – Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS (22 mai 2008) portant notamment sur la comptabilisation des activités de publicité et de promotion (IAS 38 – Immobilisations incorporelles).

La norme IFRS 8 « segments opérationnels » requiert la présentation d'informations sur les secteurs d'activité opérationnels du Groupe et a remplacé au 1er janvier 2009 les dispositions relatives à la détermination des secteurs de premier niveau (secteurs d'activité) et de second niveau (secteurs géographiques). Les secteurs opérationnels retenus par le Groupe en conformité avec la norme IFRS 8 étant identiques aux secteurs d'activités précédemment présentés selon IAS 14, l'application de la norme IFRS 8 n'a pas entraîné d'incidence sur les annexes aux comptes consolidés (Note 4). Conformément à la révision de la norme IAS 1, le Groupe présente à partir du 1er janvier 2009, l'état du résultat global consolidé qui détaille la composition de ce dernier. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2009 comprennent de ce fait l'état du résultat global consolidé pour les exercices clos au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008.

L'adoption des autres normes et interprétations révisées n'a pas eu d'impact sur la performance ou la situation financière du Groupe.

### Textes d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2009 et non appliqués par anticipation

Les normes et interprétations suivantes ont été adoptées par l'Union Européenne et sont d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2009 :

- IAS 27 révisée – Etats financiers consolidés et individuels (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009) ;
- IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises (applicable aux regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition est sur le premier exercice ouvert à compter du 1er juillet 2009) ;
- Amendement IAS 32 – Classification des droits d'émission (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er février 2010) ;
- Amendement IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation « éléments éligibles à une opération de couverture » (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009) ;
- Amendements IFRIC 9 et IAS 39 – Réévaluation des dérivés incorporés et instruments financiers: comptabilisation et évaluation (applicable aux périodes annuelles terminées à compter du 30 juin 2009) ;
- IFRIC 17 – Distribution en nature aux actionnaires (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009) ;
- IFRIC 18 - Transferts d'actifs des clients (applicable aux transactions postérieures au 1er juillet 2009).

Le Groupe n'a appliqué aucune de ces nouvelles normes ou interprétations par anticipation.

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union européenne, les normes, amendements de normes et interprétations, publiées par l'IASB et présentées ci-dessous, sont d'application obligatoire au 1er janvier 2010 (à l'exception de quelques amendements / interprétations annuels applicables postérieurement). Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des impacts, consécutifs à la première application de ces nouveaux textes :

- Amendement IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions : transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2010) ;
- IFRS 9 – Instruments financiers : classifications et évaluations (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013) ;
- IFRIC 19 – Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2010) ;
- Amendement IFRIC 14 – IAS 19 : Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2011) ;
- IAS 24 révisée – Informations à fournir sur les parties liées (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2011) ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS (16 avril 2009), applicables majoritairement aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2010.

Ces normes, amendements de normes et interprétations n'ont pas été appliqués par anticipation.

### Base de préparation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Memscap S.A. et de ses filiales au 31 décembre 2009. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes. Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique. Les états financiers consolidés sont présentés en euro et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

Tous les soldes intra-groupe, transactions intra-groupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation. La direction du Groupe considère que ce principe est respecté au regard du plan de trésorerie prévisionnel pour l'exercice 2010 et des actifs financiers disponibles au 31 décembre 2009 soit 3,1 millions d'euros comprenant la trésorerie et équivalents de trésorerie pour un montant de 2,1 millions d'euros ainsi que les actifs financiers disponibles à la vente et liquides d'un montant de 1,0 million d'euros. Par ailleurs, la direction considère que les effets de la crise économique et financière ayant notamment affectés les flux de trésorerie des activités opérationnelles sur l'exercice 2009, seront limités sur l'exercice 2010.

### Contexte d'arrêt des comptes consolidés

Les comptes consolidés ont été établis en tenant compte du contexte actuel de crise économique et financière et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs tels que les stocks, les créances clients et des passifs. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tel que les actifs incorporels et notamment les goodwill, il a été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps. La valeur de ses actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

### 2.2. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote (y compris les droits de vote potentiels) de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les sociétés consolidées au 31 décembre 2009 sont au nombre de 6 et sont les suivantes :

Pays	Sociétés	Date d'entrée dans le périmètre	% d'intérêt au 31 déc. 2009	Méthode de consolidation
France	Memscap, S.A.	--	Société mère	--
	IntuiSkin, S.A.S.	Décembre 2004	100%	Intégration globale
	Laboratoires La Licorne, S.A.S.	Novembre 2007	100%	Intégration globale
	Ioma Esthetics Institute, S.A.S.	Janvier 2009	100%	Intégration globale
Etats-Unis d'Amérique	Memscap, Inc.	Février 1999	100%	Intégration globale
Norvège	Memscap, AS	Janvier 2002	100%	Intégration globale

### 2.3. Résumé des jugements et estimations significatifs

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture pour lesquelles il existe un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs, sont relatives à la dépréciation des goodwill. Au 31 décembre 2009, ces hypothèses ont été faites dans un contexte de crise économique et financière présenté en note 2.1.

Le Groupe vérifie ainsi la valeur recouvrable des goodwill au moins une fois par an, à chaque date d'arrêt, et à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur. La valeur recouvrable est en général estimée sur la base de la valeur d'utilité des groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels le goodwill est alloué. La détermination de la valeur d'utilité requiert que le Groupe fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus des groupes d'unités génératrices de trésorerie et également de choisir un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie. De plus amples détails sont donnés dans les notes 2.4.6 et 10.

Les autres estimations importantes effectuées par le Groupe sont relatives aux options de souscription d'actions (Note 18.1), aux dépréciations des actifs courants (Notes 13 et 14) et aux provisions (Note 21).

## 2.4. Résumé des méthodes comptables significatives

### 2.4.1. Conversion des comptes des filiales étrangères

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été établis en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle. L'ensemble des postes du bilan exprimés en devises est converti en euro aux taux en vigueur à la date de clôture, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les comptes de résultat exprimés en devises sont convertis aux taux moyens annuels, appliqués à l'ensemble des transactions. Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents taux sur le résultat net ne sont pas incluses dans le résultat de la période mais affectées directement en écarts de conversion en capitaux propres.

Les différences de change latentes ayant trait à des éléments monétaires faisant partie intégrante de l'investissement net dans les filiales étrangères sont inscrites en écarts de conversion en capitaux propres.

Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués au coût historique, sont convertis aux cours de change aux dates des transactions initiales. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués à la juste valeur, sont convertis au cours de change à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Tout goodwill provenant de l'acquisition d'une activité à l'étranger et tout ajustement, à la juste valeur, de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cette activité à l'étranger, sont comptabilisés comme un actif ou un passif de l'activité à l'étranger et convertis en euro au taux de clôture.

### 2.4.2. Conversion des opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au taux historique en vigueur à la date de la transaction. A la clôture, les créances et dettes en devises étrangères sont converties au taux de clôture, et l'écart de change latent qui en résulte est inscrit au compte de résultat.

### 2.4.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, à l'exclusion des coûts d'entretien courant, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Ces coûts incluent le coût de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont encourus, si les critères de comptabilisation sont satisfaits.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif. Le cas échéant, il est tenu compte d'une valeur résiduelle.

Bâtiments usines .....	20 ans
Bâtiments bureaux .....	20 à 30 ans
Agencements des constructions.....	5 à 20 ans
Matériel et outillage .....	4 à 15 ans
Matériel de transport .....	5 ans
Matériel de bureau et informatique .....	2 à 3 ans
Mobilier de bureau.....	5 à 10 ans

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues conformément aux principes décrits à la note 2.4.8.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture. Le coût correspondant à chaque visite d'inspection majeure doit être comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits.

### 2.4.4. Contrats de location

L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est mise en évidence sur la base de la substance de l'accord et nécessite d'apprécier si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un (ou de plusieurs) actif(s) spécifique(s), et si l'accord octroie un droit d'utilisation de l'actif.

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité et de la durée du contrat si le Groupe n'a pas une certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

### 2.4.5. Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif, dont la préparation préalable à l'utilisation ou la vente prévue, nécessite un délai substantiel (généralement supérieur à six mois), sont incorporés au coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'emprunt sont les intérêts et autres coûts supportés par une entreprise dans le cadre d'un emprunt de fonds.

### 2.4.6. Goodwill et regroupement d'entreprises

Lors de l'entrée d'une entité dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont enregistrés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs détenus en vue de la vente, qui sont enregistrés à la juste valeur nette des coûts de sortie.

Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'acquise si celle-ci n'a pas une obligation actuelle, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration. Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du goodwill s'ils

interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Les intérêts minoritaires sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis.

Le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Un goodwill doit être soumis à des tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'il s'est déprécié.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités ou groupes d'unités.

Chaque unité ou groupe d'unités auxquels le goodwill est ainsi affecté :

- représente au sein du Groupe, le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour les besoins de gestion interne ; et,
- n'est pas plus grand qu'un secteur fondé sur le premier ou le deuxième niveau d'information sectorielle du Groupe, déterminé conformément à IAS 14 Information sectorielle.

La dépréciation est déterminée en évaluant la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie) à laquelle le goodwill a été affecté. Lorsque le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) est inférieur à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, le goodwill lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. Le goodwill ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée (Note 2.4.8).

#### 2.4.7. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées initialement au coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprise est la juste valeur à la date de l'acquisition. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exception des coûts de développement, ne sont pas capitalisées et les dépenses engagées sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont encourues.

Le Groupe apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est finie ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont amorties sur la durée d'utilité économique et sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité finie sont réexaminés à chaque clôture. Tout changement de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif est comptabilisé en modifiant la durée d'amortissement ou le mode selon le cas, de tels changements étant traités comme des changements d'estimation. La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles à durée de vie finie est comptabilisée en résultat dans la catégorie de charges appropriée compte tenu de la fonction de l'immobilisation incorporelle.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont soumises à des tests de dépréciation à chaque clôture soit individuellement, soit au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'immobilisation incorporelle appartient. Ces immobilisations ne sont pas amorties. La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée est réexaminée à chaque clôture afin de déterminer si l'appréciation d'une durée d'utilité indéterminée pour cet actif continue d'être justifiée. Dans le cas contraire, le changement d'appréciation de la nature de la durée d'utilité, de indéterminée à finie, est comptabilisé de manière prospective.

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Conformément à la norme IAS 38, une immobilisation résultant de dépenses de développement sur la base d'un projet individuel est comptabilisée lorsque le Groupe peut démontrer la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente, son intention d'achever cet actif et sa capacité à l'utiliser ou à le vendre, la façon dont cet actif générera des avantages économiques futurs, la disponibilité de ressources pour achever le développement et la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses engagées au titre du projet de développement.

Après leur comptabilisation initiale, les dépenses de développement sont évaluées en utilisant le modèle du coût, ce qui nécessite que les actifs soient comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Toute dépense activée est amortie sur la durée attendue des ventes futures relatives au projet.

La valeur comptable des coûts de développement activés fait l'objet d'un test de perte de valeur à chaque clôture tant que l'actif n'est pas encore mis en service ou plus fréquemment quand il existe au cours de l'exercice une indication que l'actif a perdu de la valeur.

Un résumé des méthodes comptables appliquées aux immobilisations incorporelles du Groupe est présenté ci-dessous :

Licences de logiciels .....	Amortissement linéaire sur des durées de 1 à 3 ans
Brevets et marques .....	Amortissement linéaire sur des durées de 5 à 20 ans
Frais de développement .....	Amortissement linéaire sur des durées de 3 à 5 ans

Les brevets et marques font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée moyenne de protection. Les frais de développement capitalisés, principalement composés de coûts de conception de puces et de capteurs, de frais de développement de prototypes et de frais d'homologation, sont amortis à partir de la phase de production et pendant la durée de commercialisation prévue.

Les profits ou les pertes résultant de la décomptabilisation d'un actif incorporel sont déterminés comme la différence entre les produits nets de cession et la valeur comptable de l'actif. Ils sont enregistrés dans le compte de résultat quand l'actif est décomptabilisé.

#### 2.4.8. Dépréciation d'actifs

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a perdu de la valeur. Si une telle indication existe, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est requis pour un actif, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

Le groupe Memscap a défini l'UGT comme étant les activités "Produits standards / Avionique et médical", "Produits sur mesure / Recherche et développement corporate" et "IntuiSkin". Les goodwill sont testés à ces mêmes niveaux.

Les indices de perte de valeur suivis par le Groupe sont :

- Des changements importants intervenus dans l'environnement économique ou technologique sur lequel la Société opère ou auquel l'UGT est dévolue ;
- La baisse des volumes d'activité et des performances inférieures aux prévisions ;
- L'arrivée de produits concurrents et le dépôt de brevets afférents.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque UGT. Si la valeur comptable des actifs d'une UGT excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux futurs de trésorerie futurs (qui se fondent sur les budgets financiers approuvés par la direction sur une période de cinq ans) actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. La valeur terminale est obtenue en actualisation à l'infini le flux de trésorerie normatif attendu. Les frais de siège sont affectés au prorata des chiffres d'affaires de chaque UGT.

Les dépréciations constatées sur des activités qui se poursuivent sont enregistrées d'abord sur le goodwill et ensuite sur les actifs non courants et sont comptabilisées en résultat dans la catégorie de charges appropriée compte tenu de la fonction de l'actif déprécié, en résultat opérationnel.

A l'exception des goodwill, une perte de valeur comptabilisée précédemment peut être reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable augmentée suite à une reprise d'une perte de valeur ne doit cependant pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est comptabilisée en résultat. Après la comptabilisation d'une reprise de perte de valeur, la dotation aux amortissements est ajustée pour les périodes futures afin que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle éventuelle, soit répartie de façon systématique sur la durée d'utilité restant à courir.

#### 2.4.9. Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance,
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat,
- les prêts et créances,
- les actifs disponibles à la vente.

Le Groupe ne détient pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance.

##### *Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat*

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

##### *Prêts et créances*

Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non courants à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés, et au travers du processus d'amortissement. S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur ces actifs comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (hors pertes de crédit futures qui n'ont pas été encourues), actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier (c'est-à-dire au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale). La valeur comptable de l'actif est réduite soit directement, soit via l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat. Si, au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la perte de valeur diminue, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise. Toute reprise est comptabilisée au compte de résultat dès lors que la valeur comptable de l'actif financier n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu à la date de reprise de la dépréciation de l'actif financier.

Les actifs financiers courants comprennent principalement les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 90 jours. Ces créances sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

##### *Actifs disponibles à la vente.*

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories précédentes. Après comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains et les pertes afférents sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lorsqu'un actif disponible à la vente est décomptabilisé ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en capitaux propres est enregistré(e) en résultat.

#### 2.4.10. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont comptabilisés de la manière suivante :

- Matières premières : Coût d'achat selon la méthode du premier entré - premier sorti ;
- Produits finis et produit-en-cours : Coûts des matières et de la main d'œuvre directe et quote-part des frais généraux de production fonction de la capacité normale des installations de production, à l'exclusion des coûts d'emprunt.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

#### 2.4.11. Actifs non-courants destinés à être cédés et passifs afférents

Sont considérés comme destinés à être cédés, les actifs non-courants qui sont disponibles à la vente et dont la vente est hautement probable et pour lesquels un plan de vente des actifs a été engagé par un niveau de direction approprié. Les actifs non-courants considérés comme destinés à être cédés sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminué des coûts de vente. Ces actifs cessent d'être amortis à la date de décision de cession.

#### 2.4.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme.

Pour être éligible au classement d'équivalent de trésorerie, conformément à la norme IAS 7, les placements doivent remplir quatre conditions :

- Placement à court terme ;
- Placement très liquide ;
- Placement facilement convertible en un montant connu de trésorerie ;
- Risque négligeable de changement de valeur.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidé, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie ainsi que les dépôts à court terme nets des concours bancaires courants.

#### 2.4.13. Capitaux propres

##### *Frais de transactions sur capitaux propres*

Les frais externes et internes (lorsque éligibles) directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

##### *Actions propres*

Les propres instruments de capitaux propres qui ont été rachetés (actions propres) sont déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

#### 2.4.14. Transactions dont le paiement est fondé sur actions

Les transactions réglées en instruments de capitaux propres avec les salariés sont valorisées à la juste valeur des instruments attribués à la date d'attribution. La juste valeur est déterminée selon le modèle Black & Scholes. De plus amples détails sont fournis en note 18.3. Lors de l'évaluation des transactions réglées en instruments de capitaux propres, les conditions de performances autres que les conditions liées au prix des actions de Memscap S.A. (« les conditions du marché »), ne sont pas prises en compte.

Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres équivalente, sur la période pendant laquelle les conditions de performance et/ou de services sont remplies. Cette période se termine à la date à laquelle les employés concernés obtiennent un droit inconditionnel aux instruments (la date d'acquisition des droits). La charge cumulée enregistrée pour ces transactions à chaque fin d'exercice jusqu'à la date d'acquisition des droits est le reflet de l'écoulement de cette période d'acquisition et de la meilleure estimation du Groupe à cette date du nombre d'instruments qui vont être acquis. La charge ou le produit reconnu au compte de résultat de la période correspond à la différence entre charges cumulées à la fin de la période et charges cumulées au début de la période.

Aucune charge n'est constatée pour les instruments qui ne sont finalement pas acquis, sauf pour ceux dont l'acquisition dépend de conditions liées au marché. Ces dernières sont considérées comme étant acquises, que les conditions du marché soient réunies ou pas, pourvu que les autres conditions de performance soient remplies.

Si les termes d'une rémunération réglée en instruments de capitaux propres sont modifiés, une charge est constatée à minima pour le montant qui aurait été reconnu si aucun changement n'était survenu. Une charge est en outre comptabilisée pour prendre en compte les effets des modifications qui augmentent la juste valeur totale de l'accord dont le paiement est fondé sur des actions ou qui sont favorables d'une autre façon au membre du personnel. Elle est valorisée à la date de la modification.

Si une rémunération en instruments de capitaux propres est annulée, elle est traitée comme si elle avait été acquise à la date d'annulation. Toute charge relative à la transaction qui n'a pas été comptabilisée jusqu'alors est enregistrée immédiatement. Cependant, si un nouvel accord remplace l'accord annulé et qu'il est désigné comme tel à la date où il est attribué, les deux sont traités comme si le premier avait été modifié, comme décrit dans le précédent paragraphe.

L'effet dilutif des options en circulation est reflété dans le calcul du résultat dilué par action (Note 7).

Conformément aux dispositions transitoires de la norme, seuls les plans d'options postérieurs au 7 novembre 2002 ont été comptabilisés selon le principe exposé ci-dessus et font l'objet d'une valorisation.

#### 2.4.15. Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les emprunts au coût amorti et,
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

##### *Prêts et emprunts portant intérêts*

Tous les prêts et emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes sont enregistrés en résultat lorsque les passifs sont décomptabilisés, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

##### *Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat*

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

#### 2.4.16. Juste valeur des instruments financiers

A partir du 1er janvier 2009, le Groupe a adopté la mise à jour d'IFRS 7 relative aux instruments financiers évalués à la juste valeur dans le bilan. En conséquence, les évaluations à la juste valeur doivent être détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres du Groupe. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

#### 2.4.17. Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurances, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

#### 2.4.18. Avantages au personnel

En Norvège, les engagements de retraite sont assimilés à un régime à prestations définies. Ce régime nécessite que les contributions du Groupe soient versées à un fond administré spécifique. Le coût des avantages accordés lié à ce régime à prestations définies est de même déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en produit ou en charge lorsque les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus à la fin de l'exercice précédent excèdent 10% de la valeur la plus élevée entre l'obligation aux titres des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime à cette date. Ces gains ou pertes sont reconnus sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime. Le montant comptabilisé au passif au titre de ce régime est égal au total de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminuée du coût des services passés non encore comptabilisés et de la juste valeur des actifs du régime utilisés directement pour éteindre l'obligation du Groupe. Si ce montant est négatif, l'actif est évalué en retenant le plus faible montant déterminé supra, le coût des services passés non encore comptabilisés et de la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement du régime ou de diminution des cotisations futures du régime. Le coût des services passés est comptabilisé en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont déjà acquis lors de l'adoption du plan de retraite ou de sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé. Le montant comptabilisé au passif au titre de régime à prestations définies est égal au total de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminuée du coût des services passés non encore comptabilisés.

Conformément aux dispositions de la loi française, Memscap et ses filiales françaises cotisent à des régimes de retraite au bénéfice du personnel en France, par des contributions assises sur les salaires versées à des agences publiques. La loi française requiert également le versement en une seule fois aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de leur retraite, d'une indemnité de départ en retraite calculée en fonction du nombre d'année de service et du niveau de salaire. Il s'agit d'un régime à prestations définies dont l'obligation n'est couverte par aucun contrat d'assurances. Le coût des avantages accordés lié à ce régime à prestations définies est déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées selon les modalités décrites pour le régime applicable à l'entité norvégienne.

Aux États Unis, Memscap Inc. a adopté en novembre 2000, un plan de retraite par capitalisation qui qualifie au titre de la section 401(k) du code des impôts américain. Ce plan d'épargne, à cotisations définies, est exonéré d'impôt et couvre la majeure partie des salariés américains.

#### *2.4.19. Reconnaissance des produits des activités ordinaires*

Les produits ordinaires de la Société sont principalement constitués des ventes de produits, des ventes de licences de propriété intellectuelle et de prestations de recherche et développement.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits des activités ordinaires puissent être reconnus :

- Le chiffre d'affaires sur les ventes de produits est reconnu à la livraison.
- Le chiffre d'affaires de la vente des licences de transfert de propriété intellectuelle (licence d'exploitation de procédés de fabrication) et de concession des droits d'utilisation des outils logiciels associés est reconnu lors de la vente de la licence.
- Les produits liés aux prestations de recherche et développement ainsi que les contrats afférents, conclus avec les agences publiques, est reconnu selon la méthode de l'avancement.

#### *2.4.20. Marge brute*

La marge brute est calculée par différence entre d'une part les produits des activités ordinaires et d'autre part le coût complet de production lié aux ventes de la période. Il s'agit du coût complet de production de l'usine aux États-Unis d'Amérique pour la fabrication des puces, de celle de Norvège pour l'assemblage des capteurs ainsi que de la ligne de production de la société IntuiSkin.

#### *2.4.21. Résultat opérationnel*

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts d'arrêt d'activités autres que celles destinées à être vendues.

#### *Frais de recherche et développement*

Certains coûts de développement de nouveaux produits encourus après la faisabilité technologique sont capitalisés lorsqu'ils remplissent les critères présentés à la note 2.4.7. Tous les autres coûts de recherche et développement sont comptabilisés en charge au compte de résultat sur la ligne « Frais de recherche et développement ». Le crédit d'impôt recherche vient minorer la charge comptabilisée sur la ligne « Frais de recherche et développement ».

#### *Coûts de production et coûts de commercialisation*

Les coûts de production sont présentés dans la marge brute sur la ligne « Coût des ventes », les coûts de commercialisation étant quant à eux présentés sur la ligne « Frais commerciaux ».

#### *Autres produits et charges opérationnels*

Cette rubrique enregistre les effets des événements majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs. Il s'agit notamment des coûts de restructuration, de dépréciation d'actifs, de pertes sur créances clients, de pertes sur stock ou de résultats de cession d'immobilisations spécifiques.

#### *2.4.22. Impôts*

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Les impôts différés actifs nets ne sont pas comptabilisés lorsque leur recouvrabilité n'est pas jugée probable.

#### *2.4.23. Résultats par action*

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période plus le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives en actions ordinaires.

#### *2.4.24. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture*

Le Groupe peut être conduit à utiliser des instruments financiers dérivés tels que les contrats de change à terme et (ou) des swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques associés aux taux d'intérêts et à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur dès que le contrat est négocié et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

Tous gains et pertes provenant des variations de juste valeur de dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés directement en résultat. La juste valeur des contrats de change à terme est calculée par références aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires. Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- Soit de couvertures de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, ou d'un engagement ferme (excepté pour le risque de change) ;
- Soit de couvertures de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui est attribuable soit à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé, soit à une transaction future hautement probable ou au risque de change sur un engagement ferme ;
- Soit de couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Au commencement d'une relation de couverture, le Groupe désigne de manière formelle et documente la relation de couverture à laquelle le Groupe souhaite appliquer la comptabilité de couverture ainsi que l'objectif poursuivi en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. La documentation inclut l'identification de l'instrument de couverture, de l'élément ou de la transaction couvert(e), de la nature du risque couvert ainsi que de la manière dont le Groupe évaluera l'efficacité de l'instrument de couverture à des fins de compensation de l'exposition aux variations de juste valeur de l'instrument couvert ou des flux de trésorerie attribuables au risque couvert. Le Groupe s'attend à ce que la couverture soit hautement

efficace dans la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie. La couverture est évaluée de façon continue afin de démontrer qu'elle a effectivement été hautement efficace durant tous les exercices couverts par les états financiers pour lesquels elle a été désignée. Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

#### *Couvertures de juste valeur*

Les variations de juste valeur d'un dérivé qualifié de couverture de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert ajustent la valeur comptable de l'élément couvert et sont aussi comptabilisées en résultat.

#### *Couvertures de flux de trésorerie*

Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat. Les montants comptabilisés directement en capitaux propres sont inclus dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte affecte le résultat, comme par exemple lorsqu'un produit financier couvert ou une charge financière couverte est comptabilisé(e) ou lorsqu'une vente prévue a lieu. Quand l'élément couvert est le coût d'un actif non financier ou d'un passif non financier, les montants comptabilisés directement en capitaux propres sont exclus des capitaux propres et intégrés au coût initial de l'actif ou du passif non financier. Si le Groupe s'attend à ce que la transaction prévue ou l'engagement ne se réalisent pas, les montants préalablement comptabilisés directement en capitaux propres sont enregistrés en résultat. Si l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé sans remplacement ou renouvellement, ou si sa désignation comme instrument de couverture est révoquée, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres y sont maintenus jusqu'à la réalisation de la transaction prévue ou de l'engagement ferme.

#### *Couvertures d'un investissement net*

Les couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger, y compris la couverture d'un élément monétaire comptabilisé comme faisant partie de l'investissement net, sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie. Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat. Lors de la sortie de l'activité à l'étranger, la valeur cumulée des profits ou des pertes qui a été comptabilisée directement en capitaux propres est comptabilisée en résultat.

### 3. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Aucune opération de regroupement d'entreprises au sens de la norme IFRS 3 n'est intervenue au cours des exercices clos le 31 décembre 2009 et 2008.

### 4. INFORMATION SECTORIELLE

Depuis le 1er janvier 2009, le Groupe applique IFRS 8, nouvelle norme de présentation de l'information sectorielle en remplacement d'IAS 14. L'information sectorielle reflète désormais la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par la direction opérationnelle du Groupe pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance. Les informations du reporting sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le Groupe. Les secteurs opérationnels du Groupe sont :

- Les produits sur mesure, qui comprennent la conception et la fabrication de composants MEMS, la concession de licences de propriété intellectuelle ainsi que les projets de coopération clients pour le développement et la production sur mesure ;
- Les produits standards / Capteurs, qui intègrent la conception et la fabrication de capteurs et de systèmes de mesures multi-fonctionnels destinés aux secteurs du médical, du biomédical ainsi qu'à ceux de l'industrie aéronautique et de la défense ;
- Le pôle IntuiSkin, dont l'offre est consacrée aux capteurs et systèmes d'analyse dermatologique ainsi qu'aux produits et services associés.

Aucun de ces secteurs opérationnels, considérés comme devant être présentés, ne résulte de regroupement de secteurs opérationnels. Le management contrôle les résultats des secteurs d'activité de manière distincte, aux fins de prise de décision concernant l'affectation des ressources de chacun des secteurs et d'évaluation de ses performances. La performance sectorielle est évaluée sur la base d'un résultat opérationnel, dont la détermination diffère, à certains égards, du résultat opérationnel dans les états financiers consolidés, comme détaillé ci-après. La politique financière du Groupe (incluant l'incidence des charges et produits financiers) et la fiscalité sur le résultat, sont gérées au niveau du Groupe, et ne sont pas allouées aux secteurs opérationnels. Les prix de transfert entre les segments d'activités sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers.

#### **4.1. Secteurs d'activité**

Les tableaux suivants présentent, pour chaque secteur d'activité du Groupe, les produits des activités ordinaires ainsi que les résultats pour les exercices clos au 31 décembre 2009 et 2008. Au 31 décembre 2009, tous les actifs sont affectés aux différents secteurs à l'exception de la trésorerie et équivalents de trésorerie consolidés d'un montant de 2 085 000 euros (2008 : 5 236 000 euros) et des titres financiers disponibles à la vente d'un montant de 979 000 euros (2008 : 722 000 euros) correspondant à des placements de trésorerie à plus d'un an. Le Groupe gère sa trésorerie de manière centralisée (Cash pooling) qui n'est de ce fait pas affectée aux différents secteurs. Au 31 décembre 2009, l'ensemble des passifs sont affectés aux différents secteurs à l'exception des découverts bancaires correspondant à la trésorerie passive du Groupe soit un montant de 981 000 euros (2008 : 607 000 euros de découverts bancaires ainsi qu'une ligne de crédit moyen terme d'un montant 1 838 000 euros). Comme évoqué précédemment concernant le traitement des actifs sectoriels, ces éléments de trésorerie ne sont pas affectés aux différents secteurs.

Exercice clos le 31 décembre 2009

	<i>Produits sur mesure</i>	<i>Produits standards / Capteurs</i>	<i>IntuiSkin</i>	<i>Autres activités</i>	<i>Eliminations</i>	<i>Total</i>
	<i>€000</i>	<i>€000</i>	<i>€000</i>	<i>€000</i>	<i>€000</i>	<i>€000</i>
<b>Produits des activités ordinaires</b>						
Ventes à des clients externes.....	3 748	5 507	1 040	--	--	10 295
Ventes inter-secteurs.....	61	--	--	--	(61)	--
<b>Produits des activités ordinaires.....</b>	<b>3 809</b>	<b>5 507</b>	<b>1 040</b>	<b>--</b>	<b>(61)</b>	<b>10 295</b>
<b>Résultats sectoriels .....</b>	<b>(1 733)</b>	<b>(250)</b>	<b>(1 413)</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>(3 396)</b>
Charges non affectées .....						(1 593)
<b>Résultat avant impôt, charges et produits financiers.....</b>						<b>(4 989)</b>
Charges financières nettes .....						(116)
<b>Résultat avant impôt .....</b>						<b>(5 105)</b>
Produit / (Charge) d'impôt sur le résultat.....						--
<b>Résultat net de l'exercice .....</b>						<b>(5 105)</b>
<b>Actifs et passifs</b>						
Goodwill.....	--	4 391	3 419	--	--	7 810
Autres actifs incorporels et immobilisations .....	3 190	2 261	2 235	--	--	7 686
Autres actifs sectoriels.....	1 990	6 139	857	--	--	8 986
Actifs non affectés.....						3 064
<b>Total actifs .....</b>						<b>27 546</b>
Passifs sectoriels.....	4 372	2 420	1 485	--	--	8 277
Passifs non affectés.....						981
<b>Total passifs .....</b>						<b>9 258</b>
<b>Autres informations sectorielles</b>						
<b>Investissements :</b>						
Immobilisations corporelles.....	57	166	256	--	--	479
Immobilisations incorporelles.....	23	340	119	--	--	482
<b>Amortissements / Dépréciations :</b>						
Immobilisations corporelles.....	382	399	216	--	--	997
Immobilisations incorporelles.....	12	339	278	--	--	629
Pertes de valeur.....	--	--	--	--	--	--

Exercice clos le 31 décembre 2008

	<i>Produits sur mesure</i>	<i>Produits standards / Capteurs</i>	<i>IntuiSkin</i>	<i>Autres activités</i>	<i>Eliminations</i>	<i>Total</i>
	<i>€000</i>	<i>€000</i>	<i>€000</i>	<i>€000</i>	<i>€000</i>	<i>€000</i>
<b>Produits des activités ordinaires</b>						
Ventes à des clients externes.....	5 275	8 388	1 734	--	--	15 397
Ventes inter-secteurs.....	91	--	--	--	(91)	--
<b>Produits des activités ordinaires.....</b>	<b>5 366</b>	<b>8 388</b>	<b>1 734</b>	<b>--</b>	<b>(91)</b>	<b>15 397</b>
<b>Résultats sectoriels .....</b>	<b>(5 360)</b>	<b>828</b>	<b>(1 857)</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>(6 389)</b>
Charges non affectées .....						(2 216)
<b>Résultat avant impôt, charges et produits financiers.....</b>						<b>(8 605)</b>
Produits financier nets .....						203
<b>Résultat avant impôt .....</b>						<b>(8 402)</b>
Produit / (Charge) d'impôt sur le résultat.....						312
<b>Résultat net de l'exercice .....</b>						<b>(8 090)</b>
<b>Actifs et passifs</b>						
Goodwill.....	--	3 738	3 419	--	--	7 157
Autres actifs incorporels et immobilisations .....	3 607	2 155	2 357	--	--	8 119
Autres actifs sectoriels .....	3 567	5 013	1 232	--	--	9 812
Actifs non affectés.....						5 958
<b>Total actifs .....</b>						<b>31 046</b>
Passifs sectoriels.....	3 123	2 137	1 544	--	--	6 804
Passifs non affectés.....						2 445
<b>Total passifs .....</b>						<b>9 249</b>
<b>Autres informations sectorielles</b>						
<b>Investissements :</b>						
Immobilisations corporelles.....	1 255	370	137	--	--	1 762
Immobilisations incorporelles.....	9	226	719	--	--	954
<b>Amortissements / Dépréciations :</b>						
Immobilisations corporelles.....	488	478	171	--	--	1 137
Immobilisations incorporelles.....	217	100	263	--	--	580
Pertes de valeur.....	(5 623)	--	(609)	--	--	(6 232)

#### 4.2. Secteurs géographiques

Les tableaux suivants présentent, par secteur géographique, les produits des activités ordinaires pour les exercices clos les 31 décembre 2009 et 2008.

##### Exercice clos le 31 décembre 2009

	<i>Europe</i>	<i>Etats-Unis</i>	<i>Asie</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
	<i>€000</i>	<i>€000</i>	<i>€000</i>	<i>€000</i>	<i>€000</i>
<b>Produits des activités ordinaires</b>					
Ventes à des clients externes.....	4 759	3 661	1 683	192	10 295
<b>Produits sectoriels.....</b>	<b>4 759</b>	<b>3 661</b>	<b>1 683</b>	<b>192</b>	<b>10 295</b>
<b>Autres informations sectorielles</b>					
<b>Actifs sectoriels</b>					
Actifs sectoriels.....	23 822	3 724	--	--	27 546
Actifs non affectés .....					--
<b>Total actifs.....</b>					<b>27 546</b>
<b>Investissements</b>					
Investissements corporels.....	427	52	--	--	479
Investissements incorporels .....	459	23	--	--	482

##### Exercice clos le 31 décembre 2008

	<i>Europe</i>	<i>Etats-Unis</i>	<i>Asie</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
	<i>€000</i>	<i>€000</i>	<i>€000</i>	<i>€000</i>	<i>€000</i>
<b>Produits des activités ordinaires</b>					
Ventes à des clients externes.....	6 582	6 859	1 211	745	15 397
<b>Produits sectoriels.....</b>	<b>6 582</b>	<b>6 859</b>	<b>1 211</b>	<b>745</b>	<b>15 397</b>
<b>Autres informations sectorielles</b>					
<b>Actifs sectoriels</b>					
Actifs sectoriels.....	26 180	4 866	--	--	31 046
Actifs non affectés .....					--
<b>Total actifs.....</b>					<b>31 046</b>
<b>Investissements</b>					
Investissements corporels.....	515	1 247	--	--	1 762
Investissements incorporels .....	945	9	--	--	954

## 5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

### 5.1. Autres produits

Les autres produits sont composés de subventions d'exploitation afférentes à des opérations de recherche et développement accordées dans le cadre de programmes étatiques.

### 5.2. Autres charges

Les autres charges comptabilisées au titre de l'exercice 2009 correspondent aux conséquences financières de l'arrêt des activités d'un client significatif de la division Produits sur mesure (Note 1.2). Cette liquidation a conduit le Groupe à comptabiliser une perte sur le premier semestre 2009 d'un montant de 474 000 euros incluant une perte sur créances irrécouvrables ainsi qu'une dotation pour dépréciation de stocks exclusivement dédiés à ce client. Par ailleurs, les autres charges relatives à l'exercice 2008, soit un montant de 6 232 000 euros, correspondent aux dépréciations d'actifs comptabilisées en application de la norme IAS 36. Aucune perte de valeur complémentaire n'a été comptabilisée en 2009.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2009</i>	<i>31 décembre 2008</i>
Pertes sur créance et stock relatives à la liquidation d'un client significatif .....	474	--
Pertes de valeur sur goodwill .....	--	1 631
Pertes de valeur sur actifs incorporels .....	--	932
Pertes de valeur sur immobilisations corporelles.....	--	3 669
<b>Autres charges.....</b>	<b>474</b>	<b>6 232</b>

Les modalités de détermination des pertes de valeur sont présentées note 10.

### 5.3. Charges financières

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Emprunts et découverts bancaires .....	252	296
Charges financières dues au titre des contrats de location-financement.....	43	41
Perte de change .....	12	--
Charges financières .....	307	337

### 5.4. Produits financiers

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Produits d'intérêts bancaires .....	191	145
Gain de change.....	--	395
Produits financiers.....	191	540

### 5.5. Dotations aux amortissements

La dotation aux amortissements au titre des exercices 2009 et 2008 se répartit comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Coût des ventes .....	863	1 058
Frais de recherche et développement.....	583	445
Frais commerciaux .....	73	82
Charges administratives .....	107	132
Total dotations aux amortissements.....	1 626	1 717

### 5.6. Frais de personnel

Les frais de personnel comptabilisés en charge au titre des exercices 2009 et 2008 s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Charges de personnel y compris charges sociales.....	7 349	7 987
Retraites.....	281	157
Charges liées au paiement en actions .....	229	280
Total des frais de personnel .....	7 859	8 424

L'effectif moyen du Groupe en nombre de salariés équivalent temps plein est le suivant :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Production.....	64	65
Recherche et développement.....	30	37
Services commerciaux et marketing.....	11	13
Direction générale et personnel administratif.....	14	16
Effectif total équivalent temps plein.....	119	131

### 5.7. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement se composent de 3 483 000 euros (2008 : 3 684 000 euros) de charges directement comptabilisées en compte de résultat et de 340 000 euros (2008 : 226 000 euros) de frais développement capitalisés. Au 31 décembre 2009, la valeur nette des frais de développement capitalisés s'établit à 984 000 euros (2008 : 933 000 euros).

## 6. IMPOTS SUR LE RESULTAT

Le produit d'impôt de 312 000 euros sur l'exercice 2008 correspond à la comptabilisation d'impôts différés actifs relatifs à la filiale norvégienne du Groupe. Aucun produit d'impôt n'a été constaté sur l'exercice 2009, le Groupe ne comptabilisant en impôts différés actifs que les déficits d'impôts pouvant être imputés dans un avenir proche. Le rapprochement chiffré entre la charge d'impôt et le résultat comptable avant impôt multiplié par le taux d'impôt applicable en France soit 33,33% (2008 : 33,33%) pour les exercices clos le 31 décembre 2009 et 2008 est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2009</i>	<i>31 décembre 2008</i>
Résultat avant impôt.....	(5 105)	(8 402)
Produit / (charge) au taux d'impôt en vigueur en France.....	1 701	2 800
Incidence des pertes reportables.....	(1 701)	(2 488)
<b>Produit d'impôt .....</b>	<b>--</b>	<b>312</b>

La situation fiscale latente au 31 décembre 2009 est essentiellement composée des pertes reportables d'un montant de :

- 145,4 millions d'euros en France reportables indéfiniment.
- 7,6 millions d'euros pour la filiale américaine expirant entre 2017 et 2021.
- 4,7 millions d'euros pour la filiale norvégienne expirant entre 2012 et 2019.

Au 31 décembre 2009, la Société ne comptabilise en actifs d'impôt différé que les pertes reportables sur bénéfices fiscaux futurs relatives à sa filiale norvégienne soit 1 100 000 euros (2008 : 936 000 euros). En raison de son historique de perte, la Société estime que la recouvrabilité des actifs d'impôt différé générés par les pertes reportables sur les autres entités du Groupe n'est pas jugée probable.

## 7. RESULTATS PAR ACTION

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action pour l'ensemble des activités :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2009</i>	<i>31 décembre 2008</i>
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère .....	(5 105)	(8 090)
<i>(en milliers)</i>	<i>31 décembre 2009</i>	<i>31 décembre 2008</i>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (excluant les actions propres) pour le résultat de base par action .....	4 714	4 712
Effet de la dilution :		
Options d'achat d'actions.....	--	--
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (excluant les actions propres) ajusté pour le résultat dilué par action.....	4 714	4 712

## 8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2009</i>	<i>31 décembre 2008</i>
Terrains.....	846	875
Constructions.....	1 768	1 780
Agencements et installations.....	346	244
Equipements industriels (1).....	9 662	12 266
Véhicules.....	22	42
Mobilier et autres équipements de bureau.....	319	267
Equipements informatiques.....	324	415
Immobilisations corporelles (2).....	13 287	15 889
Amortissements cumulés.....	(5 972)	(5 388)
Provisions pour dépréciation d'actifs (3).....	(1 661)	(4 428)
Valeur nette des immobilisations corporelles.....	5 654	6 073

(1) dont immobilisations financées par crédit-bail :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2009</i>	<i>31 décembre 2008</i>
Equipements industriels.....	1 214	988
Immobilisations corporelles.....	1 214	988
Amortissements cumulés.....	(717)	(521)
Provisions pour dépréciation.....	--	--
Valeur nette des immobilisations corporelles financées par crédit-bail.....	497	467

(2) La variation des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2009</i>	<i>31 décembre 2008</i>
Solde à l'ouverture.....	15 889	16 523
Acquisitions .....	479	1 762
Cessions.....	(3 527)	(1 890)
Ecarts de conversion .....	446	(506)
Solde à la clôture.....	13 287	15 889

Les principales acquisitions de l'exercice comprennent les agencements et équipements relatifs aux activités IntuiSkin (255 000 euros) ainsi que du matériel industriel afférent à la filiale norvégienne du Groupe (144 000 euros).

Les cessions sur l'exercice 2009 sont principalement composées d'équipements et d'agencements intégralement amortis ou dépréciés.

Les actifs acquis par contrats de crédit-bail sont donnés en nantissement des dettes de crédit-bail correspondantes. Les constructions et terrains, d'une valeur nette comptable de 2 390 000 euros au 31 décembre 2009 (2008 : 2 521 000 euros), servent de droit réel de premier rang en couverture d'emprunts bancaires du Groupe (Note 19.1). Les véhicules sont quant à eux nantis à hauteur de 16 000 euros (2008 : 21 000 euros) en garantie d'un emprunt détaillé note 19.1.

La charge d'amortissement au compte de résultat s'élève à 997 000 euros au 31 décembre 2009 (2008 : 1 137 000 euros).

(3) La variation de la provision pour dépréciation d'actifs s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2009</i>	<i>31 décembre 2008</i>
Solde à l'ouverture.....	4 428	2 279
Reprise de provision suite à la cession / mise au rebut d'actifs .....	(2 767)	(1 520)
Nouvelles dépréciations d'actifs.....	--	3 669
Solde à la clôture.....	1 661	4 428

Cette provision pour dépréciation d'actifs est afférente à un ensemble d'équipements et outillages industriels relatif à l'activité Produits sur mesure du Groupe. Comme détaillé en note 10, la survenance de facteurs économiques défavorables significatifs a conduit le Groupe à comptabiliser une dépréciation de 3 669 000 euros au titre de l'exercice 2008. La reprise de provision comptabilisée en 2009 est notamment consécutive à la cession ou à la mise au rebut sur l'exercice d'une partie de ces équipements non-utilisés.

La valeur nette comptable de ces équipements s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2009</i>	<i>31 décembre 2008</i>
Valeur brute des équipements faisant l'objet d'une provision pour dépréciation.....	3 598	7 018
Amortissements / Dépréciations.....	(2 798)	(6 105)
Valeur nette des équipements faisant l'objet d'une provision pour dépréciation.....	800	913

## 9. ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels de la Société s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2009</i>	<i>31 décembre 2008</i>
Goodwill .....	9 441	8 788
Logiciels (1).....	496	465
Marques et brevets .....	4 594	4 589
Frais de développement immobilisés.....	1 358	1 233
Autres immobilisations incorporelles .....	104	--
Immobilisations incorporelles .....	15 993	15 075
Amortissements cumulés.....	(3 920)	(3 321)
Provisions pour dépréciation d'actifs .....	(2 252)	(2 563)
Valeur nette des immobilisations incorporelles .....	9 821	9 191

(1) dont immobilisations financées par crédit-bail :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2009</i>	<i>31 décembre 2008</i>
Logiciels .....	86	73
Immobilisations incorporelles .....	86	73
Amortissements cumulés.....	(20)	(9)
Valeur nette des immobilisations incorporelles financées par crédit-bail.....	66	64

La variation des actifs incorporels s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2009</i>	<i>31 décembre 2008</i>
Solde à l'ouverture.....	15 075	15 139
Acquisitions .....	483	954
Cessions.....	(367)	--
Ecarts de conversion .....	802	(1 018)
Solde à la clôture.....	15 993	15 075

(en milliers d'euros)	Goodwill	Logiciels	Marques et brevets	Frais de développement	Autres actifs incorporels	Total
Coût :						
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009.....	8 788	465	4 589	1 233	--	15 075
Acquisitions .....	--	39	--	--	104	143
Développements générés en interne .....	--	--	--	340	--	340
Cessions .....	--	(13)	--	(354)	--	(367)
Ecarts de conversion .....	653	5	5	139	--	802
Au 31 décembre 2009.....	9 441	496	4 594	1 358	104	15 993

Les principales acquisitions de l'exercice 2009 concernent un droit au bail d'un montant de 104 000 euros dans le cadre du lancement des activités d'Ioma Esthetics Institute ainsi que les frais de recherche et développement capitalisés afférents à l'activité Produits standards / Capteurs (340 000 euros) conformément à la norme IAS 38. Les cessions de l'exercice sont quant elles principalement composées de mises au rebut de développements antérieurs intégralement amortis ou dépréciés.

Les actifs acquis par contrats de crédit-bail sont donnés en nantissement des dettes de crédit-bail correspondantes. Le droit au bail relatif à l'activité Ioma Esthetics Institute (104 000 euros au 31 décembre 2009) sert de nantissement en garantie d'emprunt détaillé note 19.1.

La charge d'amortissement au compte de résultat s'élève à 629 000 euros au 31 décembre 2009 (2008 : 580 000 euros).

Suite à la dégradation significative de son environnement économique, le Groupe a comptabilisé au 31 décembre 2008 des dépréciations d'actifs selon la norme IAS 36 d'un montant de 2 563 000 euros. Consécutivement aux tests de valeur réalisés à la clôture de l'exercice, le montant de ces dépréciations s'établit à 2 252 000 euros au 31 décembre 2009.

Les dépréciations d'actifs incorporels comptabilisées au titre des exercices 2009 et 2008 s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
<i>Secteur Produits sur mesure</i>		
Pertes de valeur sur goodwill .....	(1 022)	(1 022)
Dépréciations de marques et brevets .....	(612)	(827)
Dépréciations de frais de développement immobilisés .....	--	(95)
Dépréciations de logiciels .....	(9)	(10)
Dépréciations d'actifs incorporels – Secteur Produit sur mesure .....	(1 643)	(1 954)
<i>Secteur IntuiSkin</i>		
Pertes de valeur sur goodwill .....	(609)	(609)
Dépréciations d'actifs incorporels – Secteur IntuiSkin .....	(609)	(609)
Total dépréciations d'actifs incorporels .....	(2 252)	(2 563)

La valeur nette comptable de ces actifs incorporels après dépréciations et amortissements s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
<i>Secteur Produits sur mesure</i>		
Goodwill .....	--	--
Marques et brevets .....	--	--
Frais de développement immobilisés.....	--	--
Logiciels .....	10	--
Valeur nette des actifs incorporels faisant l'objet de dépréciations.....	10	--
<i>Secteur IntuiSkin</i>		
Goodwill .....	3 419	3 419
Valeur nette des actifs incorporels faisant l'objet de dépréciations.....	3 419	3 419

## 10. TEST DE PERTE DE VALEUR

Le goodwill acquis lors des regroupements d'entreprises a été alloué de la façon suivante à trois unités génératrices de trésorerie (UGT) pour les besoins des tests de dépréciation :

- Unité génératrice de trésorerie Produits standards / Avionique et médical ;
- Unité génératrice de trésorerie Produits sur mesure / Recherche et développement corporate ; et ,
- Unité génératrice de trésorerie IntuiSkin.

La dégradation significative de l'environnement économique en fin d'exercice 2008 a conduit le Groupe à réexaminer la valeur recouvrable de ses actifs. Suite à cet examen, le Groupe a comptabilisé au 31 décembre 2008 sur la ligne « Autres charges » incluse dans le résultat opérationnel, des dépréciations d'actifs non-courants pour un montant total de 6 232 000 euros.

Compte tenu de la persistance d'un contexte économique incertain au 31 décembre 2009, le Groupe a procédé à un nouvel examen de la valeur recouvrable de ses actifs. Cette dernière a été estimée sur la base des valeurs d'utilité dont les hypothèses sont décrites ci-dessous. Suite à cet examen, le montant total des dépréciations d'actifs comptabilisé au bilan du Groupe s'établit à 3 913 000 euros au 31 décembre 2009. Aucune perte de valeur complémentaire n'a été comptabilisée au titre de l'exercice 2009, la dégradation de la situation macro-économique étant considérée comme un évènement non structurel, n'affectant que partiellement les perspectives de croissance à moyen terme du Groupe. Les reprises de provisions pour dépréciations d'actifs sur l'exercice 2009 viennent quant à elles compenser les moins-values afférentes à la mise au rebut ou à la cession d'éléments d'actifs antérieurement dépréciés et tiennent compte de la révision des valeurs nettes comptables des actifs suite à l'amortissement comptabilisé.

Au 31 décembre 2009 et 2008, les dépréciations d'actifs comptabilisées au bilan du Groupe se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2009</i>	<i>31 décembre 2008</i>
UGT - Produits sur mesure / R&D corporate .....	3 304	5 623
UGT - IntuiSkin .....	609	609
<b>Total dépréciations d'actifs .....</b>	<b>3 913</b>	<b>6 232</b>

<i>31 décembre 2009 (en milliers d'euros)</i>	<i>Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)</i>		<i>Total</i>	<i>Réf. Notes annexe</i>
	<i>Produits sur mesure / R&amp;D corporate</i>	<i>IntuiSkin</i>		
<i>Actifs</i>				
Goodwill .....	1 022	609	1 631	9
Actifs incorporels .....	621	--	621	9
Immobilisations corporelles .....	1 661	--	1 661	8
<b>Dépréciations d'actifs .....</b>	<b>3 304</b>	<b>609</b>	<b>3 913</b>	
Valeur des actifs testés avant dépréciations (*) .....	7 282	6 677	13 959	

(\*) incluant les besoins en fonds de roulement.

<i>31 décembre 2008 (en milliers d'euros)</i>	<i>Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)</i>		<i>Total</i>	<i>Réf. Notes annexe</i>
	<i>Produits sur mesure / R&amp;D corporate</i>	<i>IntuiSkin</i>		
<i>Actifs</i>				
Goodwill .....	1 022	609	1 631	0
Actifs incorporels .....	932	--	932	0
Immobilisations corporelles .....	3 669	--	3 669	0
<b>Dépréciations d'actifs .....</b>	<b>5 623</b>	<b>609</b>	<b>6 232</b>	
Valeur des actifs testés avant dépréciations (*) .....	11 102	7 055	18 157	

(\*) incluant les besoins en fonds de roulement.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée concernant l'UGT Produits standards / Avionique et médical dont la valeur comptable des actifs testés s'établit à 11 341 000 euros au 31 décembre 2009 (2008 : 8 744 000 euros).

Les valeurs nettes comptables du goodwill, après dépréciations, allouées à chaque unité génératrice de trésorerie s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Produits standards / Avionique et médical</i>		<i>IntuiSkin</i>		<i>Total</i>	
	<i>Déc. 2009</i>	<i>Déc. 2008</i>	<i>Déc. 2009</i>	<i>Déc. 2008</i>	<i>Déc. 2009</i>	<i>Déc. 2008</i>
Valeur nette comptable du goodwill .....	4 391	3 738	3 419	3 419	7 810	7 157

La variation de la valeur comptable du goodwill relatif à l'UGT Produits standards / Avionique et médical au 31 décembre 2009, soit une augmentation de cette valeur de 653 000 euros, correspond à l'impact de l'évolution du cours de la couronne norvégienne lors de la conversion en euro de ce goodwill.

Les hypothèses clés utilisées dans le calcul de la valeur d'utilité des UGT sont les suivantes :

#### *Taux d'actualisation*

Les taux d'actualisation après impôt appliqués aux prévisions de flux de trésorerie sont les suivants :

<i>Taux d'actualisation (1)</i>	<i>31 décembre 2009</i>	<i>31 décembre 2008</i>
UGT Produits standards / Avionique et médical .....	13,0%	13,0%
UGT Produits sur mesure / R&D corporate .....	13,0%	13,0%
UGT IntuiSkin .....	15,5%	15,5%

(1) Au taux d'actualisation après impôt correspond un taux d'actualisation avant impôt défini par les normes en vigueur et utilisé pour la détermination des valeurs d'utilité. Pour l'exercice 2009, ce taux est le suivant : 15,5% pour l'UGT Produits standards / Avionique et médical (2008 : 16,1%), 15,9% pour UGT Produits sur mesure / R&D corporate (2008 : 15,7%) et 16,2% pour l'UGT IntuiSkin (2008 : 16,6%).

Les taux d'actualisation spécifiques reflètent les estimations faites par le Groupe sur chacune des UGT. Pour déterminer les taux d'actualisation respectifs de chaque UGT, il a été tenu compte de la position concurrentielle, de la courbe d'expérience et des potentiels de croissance de marché relatifs à chaque UGT. L'UGT IntuiSkin étant considérée comme une activité en phase de lancement, le taux d'actualisation apparaît supérieur à celui utilisé pour les UGT Produits standards / Avionique et médical et Produits sur mesure / R&D corporate, ces activités étant afférentes à des marchés matures pour lesquels le Groupe possède une position concurrentielle forte grâce à ses brevets et son know-how.

#### Taux de croissance utilisés pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période budgétée

Pour les flux au-delà de cinq ans, une extrapolation est effectuée sur une période de 2 ans qui intègre un taux de croissance dégressif convergent vers le taux de croissance long terme de 2,00% retenu pour les besoins du test (2008 : 2,00%). Ce taux correspond à l'estimation du taux de croissance moyen à long terme des secteurs sur lesquels le Groupe est présent.

#### Volumes de ventes attendus durant la période budgétée

Les hypothèses clé relatives à la progression attendue des volumes de ventes sur les 5 prochaines années par UGT sont les suivantes : Progression annuelle moyenne de 23% pour l'UGT Produits standards / Avionique et médical, de 21% pour l'UGT Produits sur mesure / R&D corporate et de 42% pour l'UGT Produits IntuiSkin, activité en phase de lancement. Ces volumes de ventes ont été déterminés avec un niveau attendu du cours du dollar américain de 1,45 pour 1,00 euro. Les montants d'investissements retenus sur la période budgétée par UGT sont corrélés aux taux de croissance attendus.

#### EBITDA (résultat avant intérêts, impôts, dotations aux amortissements et provisions) durant la période budgétée

Les EBITDA sont déterminés sur la base des ratios EBITDA / Chiffre d'affaires moyens constatés au titre des 3 exercices précédant le début de la période budgétée hors éléments non normatifs. Ces indicateurs financiers sont augmentés des gains de productivité attendus. Le coefficient de progression moyen durant la période budgétée s'établit à 1,16 pour l'UGT Produits standards / Avionique et médical et de 1,15 pour l'UGT Produits sur mesure / R&D corporate. L'EBITDA moyen de l'UGT IntuiSkin sur les 3 derniers exercices étant négatif, un retour de cet indicateur à l'équilibre est attendu pour l'exercice 2011.

La sensibilité des valeurs recouvrables des UGT aux changements d'hypothèses clés s'analyse comme suit :

- Pour l'UGT Produits standards :
  - a) Une progression des volumes de ventes attendus sur les 5 prochaines années ramenée de 23% à 15% conduirait à une dépréciation du goodwill de l'UGT de 2,4 millions d'euros.
  - b) Une augmentation de 1 point du taux d'actualisation après impôt ne conduirait pas à une dépréciation du goodwill de l'UGT.
- Pour l'UGT Produits sur mesure / R&D corporate :
  - a) Une progression des volumes de ventes attendus sur les 5 prochaines années ramenée de 21% à 10% conduirait à une dépréciation complémentaire des immobilisations corporelles de 2,9 millions d'euros.
  - b) Une augmentation de 1 point du taux d'actualisation après impôt conduirait à une augmentation de 0,2 million d'euros de la dépréciation relative aux immobilisations corporelles de l'UGT.
  - c) Une diminution de 1 point du taux d'actualisation après impôt conduirait à une réduction de 0,8 million d'euros de la dépréciation relative aux immobilisations corporelles de l'UGT.
- Pour l'UGT IntuiSkin :
  - a) Une progression des volumes de ventes attendus sur les 5 prochaines années ramenée de 42% à 25% conduirait à une dépréciation complémentaire du goodwill de 3,4 millions d'euros et des autres actifs incorporels de 1,0 million d'euros.
  - b) Une augmentation de 1 point du taux d'actualisation après impôt conduirait à une dépréciation complémentaire du goodwill affecté à l'UGT de 0,6 million d'euros.
  - c) Une diminution de 1 point du taux d'actualisation après impôt conduirait à une absence de perte de valeur relative à l'UGT IntuiSkin.

Au 31 décembre 2009, la part en pourcentage de valeur terminale dans la valorisation des UGT s'établit à 47% pour les UGT Produits standards (2008 : 50%), à 40% pour IntuiSkin (2008 : 50%) et à 50% pour l'UGT Produits sur mesure / R&D corporate (2008 : 42%).

## 11. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent 979 000 euros (2008 : 722 000 euros) de titres obligataires correspondant à des placements de trésorerie.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Titres obligataires.....	979	722
Actifs financiers disponibles à la vente.....	979	722

La juste valeur des titres obligataires est déterminée par référence à des prix publiés sur un marché actif.

## 12. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON-COURANTS

Les autres actifs financiers non-courants de la Société s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Dépôts et cautionnements.....	21	12
Actifs financiers (Valeur brute).....	21	12
Moins : Provision pour dépréciation .....	--	--
Autres actifs financiers non-courants.....	21	12

## 13. STOCKS

Les stocks de la Société s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Matières premières.....	1 817	1 505
Encours .....	608	236
Produits finis .....	2 271	1 732
Sous-total.....	4 696	3 473
Moins : Provision pour dépréciation.....	(54)	(169)
Valeur nette des stocks et encours .....	4 642	3 304

## 14. CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS COURANTS

Les créances clients de la Société s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2009</i>	<i>31 décembre 2008</i>
Créances clients .....	2 651	4 814
Moins : Provision pour dépréciation .....	(73)	(592)
Valeur nette des créances clients .....	2 578	4 222

Les créances clients ne portent pas intérêts et sont en général payables de 30 à 90 jours.

Les mouvements de provisions pour dépréciation des créances se détaillent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Dépréciées individuellement</i>	<i>Dépréciées collectivement</i>	<i>Total</i>
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2008 .....	351	13	364
Dotations de l'année .....	389	12	401
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables) .....	(158)	--	(158)
Reprises non utilisées .....	(35)	--	(35)
Ecarts de conversion .....	24	(4)	20
Au 31 décembre 2008 .....	571	21	592
Dotations de l'année .....	51	--	51
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables) .....	(565)	--	(565)
Reprises non utilisées .....	(17)	--	(17)
Ecarts de conversion .....	8	4	12
Au 31 décembre 2009 .....	48	25	73

Au 31 décembre, l'échéancier des créances est résumé ci-après :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Total</i>	<i>Non échues et non dépréciées</i>	<i>&lt; 30 jours</i>	<i>30-60 jours</i>	<i>60-90 jours</i>	<i>90-120 jours</i>	<i>&gt; 120 jours</i>
2009 .....	2 578	2 244	237	32	62	2	1
2008 .....	4 222	2 580	1 015	86	203	21	317

Les autres débiteurs courants de la Société s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2009</i>	<i>31 décembre 2008</i>
Créances fiscales .....	138	199
Juste valeur de ventes à terme de devises .....	2	8
Autres créances d'exploitation .....	1	21
Total des autres débiteurs courants .....	141	228

Les créances fiscales sont principalement composées de crédit de taxe à la valeur ajoutée.

## 15. CREANCES D'IMPOTS COURANTS

Les créances d'impôts courants de la Société s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2009</i>	<i>31 décembre 2008</i>
Crédits d'impôt recherche .....	136	733
Total des créances d'impôts courants .....	136	733

Au titre de l'exercice 2009, le Groupe a bénéficié de remboursements de créances de crédit d'impôt recherche à hauteur de 693 000 euros.

## 16. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société comprennent :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2009</i>	<i>31 décembre 2008</i>
Comptes bancaires et caisses .....	886	1 359
Dépôts à court terme .....	1 199	3 877
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie .....	2 085	5 236

Les dépôts à court terme sont composés de parts de SICAV / FCP monétaires et de comptes à terme en euro dont la période de dépôt est comprise entre un jour et trois mois selon les besoins immédiats du Groupe en trésorerie. Il n'existe aucune restriction relative à la disponibilité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du Groupe au 31 décembre 2009.

Les SICAV / FCP monétaires euro ont tous une sensibilité comprise entre 0 et 0,5 et leur classement en équivalents de trésorerie répond au communiqué de l'AMF du 8 mars 2006 relatif au classement des OPCVM de trésorerie en équivalents de trésorerie au regard de la norme IAS 7. Conformément aux recommandations de l'AMF du 4 décembre 2007, une vérification de la performance historique de ces SICAV / FCP monétaires euro a confirmé le caractère négligeable du risque de variation de valeur pour ces instruments au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2009, le Groupe disposait de lignes de crédit disponibles non utilisées à hauteur de 139 000 euros (2008 : 535 000 euros) pour lesquelles les conditions de tirage étaient satisfaites.

## 17. CAPITAL EMIS ET RESERVES

### 17.1. Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2009, le montant du capital social s'élève à 9 427 940,85 euros correspondant à 4 713 970 actions ordinaires de 2,00 euros de valeur nominale. Ces actions sont entièrement libérées.

(en milliers)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Actions ordinaires au nominal de 2,00 euros .....	4 714	4 714

Aucune augmentation de capital n'a eu lieu au cours de l'exercice 2009.

Actions ordinaires émises et entièrement libérées	Nombre d'actions Milliers	Capital social €000	Primes d'émission €000
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009 .....	4 714	9 428	35 123
Affectation du report à nouveau déficitaire sur les primes d'émission .....	--	--	(9 015)
Au 31 décembre 2009 .....	4 714	9 428	26 108

Il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices. La Société a l'intention de réinvestir ses bénéfices pour financer sa croissance future et n'envisage pas de procéder à une distribution de dividendes au titre de l'exercice 2009.

### 17.2. Actions propres

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Nombre d'actions propres – Milliers.....	7	15
Valeur brute – €000 .....	16	31
Plus-value (Moins-value) latente – €000.....	1	--

Ces actions propres sont retraitées en diminution des capitaux propres. Les plus ou moins-values de cessions sur la période sont de même comptabilisées en capitaux propres.

### 17.3. Réserves consolidées et écarts de conversion

(en milliers d'euros)	Réserves consolidées	Écarts de conversion	Total
Actions ordinaires émises et entièrement libérées			
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009 .....	(19 389)	(3 230)	(22 619)
Affectation du report à nouveau déficitaire sur les primes d'émission .....	9 015	--	9 015
Incidence des paiements en actions (Note 18.3).....	229	--	229
Variation des écarts de conversion.....	--	1 346	1 346
Résultat net de la période .....	(5 105)	--	(5 105)
Au 31 décembre 2009 .....	(15 250)	(1 884)	(17 134)

La rubrique écarts de conversion est utilisée pour enregistrer les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères. Les écarts de conversion proviennent des effets de change du dollar américain et de la couronne norvégienne.

## 18. CAPITAL POTENTIEL

### 18.1. Options de souscription d'actions

	Plan 4	Plan 5	Plan 6	Plan 8
Date d'assemblée	29 janv. 2001	14 juin 2002	14 juin 2002	20 juin 2003
Date du conseil d'administration	15 oct. 2001	14 juin 2002	14 fév. 2003	5 fév. 2004
Nombre total d'options attribuées	910 000	226 500	780 100	1 700 000
Nombre total d'actions correspondant	22 750	5 662	19 502	42 500
- Dont mandataires sociaux	--	--	--	15 000
- Dont 10 premiers attributaires salariés	15 500	4 025	15 125	42 500
Date de départ d'exercice des options	(1)	(2)	(3)	(4)
Date d'expiration des options	15 oct. 2009	14 juin 2010	14 fév. 2011	1 <sup>er</sup> janv. 2012
Prix de souscription par action	49,20 €	49,20 €	18,00 €	14,40 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2009	--	--	3 544	2 500
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2009	22 750	4 112	15 248	40 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2009 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	--	1 550	710	--

- (1) Les périodes d'exercice des options dépendent de la date d'anniversaire du contrat de travail du salarié bénéficiaire.
- (2) Le conseil d'administration a attribué, le 14 juin 2002, 226 500 options à 22 salariés du Groupe. Les options peuvent être exercées à hauteur de 25 % maximum à compter respectivement de chacune des quatre premières dates anniversaire de leur attribution.
- (3) Le conseil d'administration a attribué, le 14 juin 2003, 780 100 options à 65 salariés du Groupe. Sur le total d'options attribuées, 270 100 options attribuées à 60 personnes peuvent être exercées librement dans les quatre années suivant leur attribution. Les 510 000 options restantes attribuées à 5 personnes peuvent être exercées à hauteur de 25 % maximum à compter du premier anniversaire de leur attribution et pour le solde, à hauteur maximum d'1/12ème par trimestre.
- (4) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% au 1er janvier de chaque année à compter du 1er janvier 2005.

	Plan 10	Plan 11	Plan 12	Plan 13
Date d'assemblée	20 juin 2003	20 juin 2003	20 juin 2003	27 juin 2005
Date du conseil d'administration	17 mai 2004	24 janv. 2005	21 avril 2005	30 juin 2005
Nombre total d'options attribuées	613 000	568 500	23 500	1 318 500
Nombre total d'actions correspondant	15 325	14 212	587	32 962
- Dont mandataires sociaux	2 500	--	--	25 000
- Dont 10 premiers attributaires salariés	7 125	14 175	587	7 962
Date de départ d'exercice des options	(5)	(6)	(7)	(8)
Date d'expiration des options	17 mai 2012	24 janv. 2013	21 avril 2013	30 juin. 2013
Prix de souscriptions par action	11,20 €	12,40 €	10,00 €	10,40 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2009	475	3 001	--	--
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2009	9 030	4 699	63	32 162
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2009 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	5 820	6 512	524	800

- (5) Sur les 613 000 options :
- Pour 257 000 options : L'exercice est de 25% actions exerçables et vendables par an à la date d'anniversaire de l'attribution.
  - Pour 356 000 options : L'exercice est de 25% d'actions exerçables par an à la date d'anniversaire de l'attribution. Ces options sont vendables à partir du 17 mai 2008.
- (6) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% à partir du 24 janvier 2006 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
- (7) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année de l'anniversaire de leur attribution.
- (8) Ces options peuvent être exercées :
- Pour 2 salariés (31 500 options) à hauteur de 25% au 30 juin 2006 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
  - Pour 4 administrateurs et 7 salariés (1 287 000 options) à hauteur de 25% chaque année de l'anniversaire de leur attribution.

	Plan 14	Plan 15	Plan 16	Plan 17
Date d'assemblée	27 juin 2005	27 juin 2005	27 juin 2005	27 juin 2006
Date du conseil d'administration	2 sept. 2005	22 oct. 2005	20 fév. 2006	21 juin 2007
Nombre total d'options attribuées	1 850 000	320 000	3 659 200	116 625
Nombre total d'actions correspondant	46 250	8 000	91 480	116 625
- Dont mandataires sociaux	46 250	--	--	53 500
- Dont 10 premiers attributaires salariés	46 250	8 000	71 875	71 875
Date de départ d'exercice des options	(9)	(10)	(10)	(10)
Date d'expiration des options	2 sept. 2013	22 oct. 2013	20 fév. 2014	21 juin. 2015
Prix de souscriptions par action	12,00 €	13,20 €	14,40 €	20,39 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2009	--	--	1 250	--
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2009	--	125	32 176	56 250
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2009 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	46 250	7 875	58 054	60 375

(9) Ces options peuvent être exercées :

- Pour 1 600 000 options à hauteur de 25% au 1<sup>er</sup> janvier 2005 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
- Pour 250 000 options à hauteur de 25% au 30 juin 2006, 2007, 2008 et 2009.

Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année de l'anniversaire de leur attribution.

### 18.2. Synthèse des BSA et options de souscription d'actions

(En nombre d'actions)	Options de souscription d'actions		
	BSA		Total
Solde au 31 décembre 2007	115 014	333 988	449 002
Attribuées	--	--	--
Exercées	(2 822)	--	(2 822)
Annulées	(112 192)	(89 298)	(201 490)
Solde au 31 décembre 2008	--	244 690	244 690
Attribuées	--	--	--
Exercées	--	--	--
Annulées	--	(56 220)	(56 220)
Solde au 31 décembre 2009	--	188 470	188 470

La dilution potentielle s'établit à 3,84% du capital au 31 décembre 2009 (2008 : 4,93%).

### 18.3. Plans d'attribution d'actions aux salariés et administrateurs du Groupe

La juste valeur des options d'actions attribuées aux salariés et administrateurs du Groupe est estimée à la date d'attribution selon le modèle Black & Scholes. La durée de vie attendue des options est fondée sur des données historiques et n'est pas nécessairement révélatrice du rythme futur d'exercice. La volatilité attendue est fondée sur l'hypothèse que la volatilité historique donne une indication des tendances futures, ce qui peut ne pas se révéler en réalité. La charge au titre des services reçus relative aux transactions dont le paiement est réglé par remise d'instruments de capitaux propres est de 229 000 euros pour l'exercice 2009 (280 000 euros pour l'exercice 2008). Les principales hypothèses retenues afférentes à la détermination de la juste valeur des options dont la période concernant les conditions de services n'était pas terminée au 1er janvier 2009, sont les suivantes :

	Plans 11 à 15	Plan 16	Plan 17
Volatilité attendue	35%	30%	30%
Taux sans risque	3,50%	3,49%	4,68%
Taux de dividendes attendus	0,0%	0,0%	0,0%

Le tableau suivant détaille le nombre d'actions relatif aux options de souscriptions d'actions, le prix moyen pondéré des prix d'exercice (PMPE), ainsi que leurs variations sur l'exercice :

(En nombre d'actions)	2009		2008	
	Nombre	PMPE	Nombre	PMPE
En circulation au 1 <sup>er</sup> janvier	244 690	16,05 €	333 988	16,17 €
Attribuées sur l'exercice	--	--	--	--
Exercées sur l'exercice	--	--	--	--
Déchues sur l'exercice	(54 970)	16,21 €	(87 898)	16,20 €
Expirées sur l'exercice	(1 250)	49,20 €	(1 400)	36,48 €
En circulation au 31 décembre	188 470	15,78 €	244 690	16,05 €
Exercables au 31 décembre	143 779	14,95 €	141 902	14,92 €

La durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée des options au 31 décembre 2009 est de 4,30 années (2008 : 5,16 années).

## 19. EMPRUNTS ET PRETS PORTANT INTERET

### 19.1. Détail des emprunts et prêts portant intérêt

	Taux d'intérêt effectif %	Devise	Echéance	31 déc. 2009 €000	31 déc. 2008 €000
<b>Courant</b>					
Engagements sur contrats de location-financement – Equipements industriels.....	Taux variables : 9,73% (taux moyen)	NOK	12/2010	64	45
Engagements sur contrats de location-financement – Logiciels.....	Taux variable : 9,71%	NOK	12/2010	23	3
Emprunts bancaires (400 000 €) (1).....	Taux fixes : 3,90 / 5,85%	Euro	12/2010	70	93
Emprunts bancaires (627 000 €) (2).....	Taux fixes : 4,40 / 4,85%	Euro	12/2010	34	33
Emprunts bancaires (636 000 €) (2).....	Taux fixes : 4,50 / 5,11%	Euro	12/2010	34	32
Emprunt bancaire (22 000 €) (3).....	Taux fixe : 5,06%	Euro	12/2010	5	5
Emprunt bancaire (1 600 000 US\$) (2).....	Taux fixe : 7,38%	US\$	12/2010	28	27
Emprunt bancaire (1 838 000 €) (4).....	Taux var. : Euribor 3 mois + 100 pts *	Euro	12/2010	210	210
Emprunts bancaires (250 000 €) (5).....	Taux fixe : 4,750%	Euro	12/2010	47	--
Emprunt bancaire (250 000 US\$) (6).....	Taux var : Libor 1 mois + 300 pts *	US\$	12/2010	87	--
Découvert bancaire - NOK (6).....	Taux var. : Eurokroner index CT + 185 pts *	NOK	12/2010	416	327
Découvert bancaire - US\$ (6).....	Taux var : Libor 1 mois + 250 pts *	US\$	12/2010	565	280
				<u>1 583</u>	<u>1 055</u>
<b>Non-courant</b>					
Engagements sur contrats de location-financement – Equipements industriels.....	Taux variables : 9,73% (taux moyen)	NOK	2011-2014	191	145
Engagements sur contrats de location-financement – Logiciels.....	Taux variable : 9,71%	NOK	2011	31	62
Emprunts bancaires (400 000 €) (1).....	Taux fixes : 3,90 / 5,85%	Euro	2011	23	93
Emprunts bancaires (627 000 €) (2).....	Taux fixes : 4,40 / 4,85%	Euro	2021-2022	501	535
Emprunts bancaires (636 000 €) (2).....	Taux fixes : 4,50 / 5,11%	Euro	2022	520	554
Emprunt bancaire (22 000 €) (3).....	Taux fixe : 5,06%	Euro	2012	11	16
Emprunt bancaire (1 600 000 US\$) (2).....	Taux fixe : 7,38%	US\$	2028	1 046	1 109
Emprunt bancaire (1 838 000 €) (4).....	Taux var. : Euribor 3 mois + 100 pts *	Euro	2018	1 418	1 628
Emprunts bancaires (250 000 €) (5).....	Taux fixe : 4,75%	Euro	2014	181	--
Emprunt bancaire (250 000 US\$) (6).....	Taux var : Libor 1 mois + 300 pts *	US\$	2011	58	--
				<u>3 980</u>	<u>4 142</u>

\* Pts : Points de base

- (1) Ces emprunts sont garantis par nantissement d'actions et du fonds de commerce de la société IntuiSkin, S.A.S.
- (2) Ces emprunts sont garantis par hypothèque sur les biens immobiliers financés à hauteur du capital restant dû.
- (3) Cet emprunt est garanti par nantissement de véhicules à hauteur du capital restant dû.
- (4) Cet emprunt est garanti par nantissement de brevets à hauteur du capital restant dû.
- (5) Cet emprunt est garanti par le nantissement du fonds de commerce de la société Ioma Esthetics Institute, S.A.S.
- (6) Cet emprunt et ces découverts bancaires sont notamment garantis par nantissement de créances clients.

La documentation des contrats de crédit-bail et emprunts bancaires contient des dispositions habituelles à ce type de contrat concernant l'exigibilité anticipée. Les principaux nouveaux emprunts souscrits sur l'exercice 2009 concernent l'acquisition de l'institut pilote Ioma Esthetics Institute (250 000 euros), le financement d'un stock de sécurité de composants stratégiques (179 000 euros) ainsi que l'acquisition d'équipements industriels financée par un contrat de crédit bail d'un montant de 95 000 euros.

## 19.2. Echéanciers de remboursement

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009				31 déc. 2008
	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total	
Emprunts bancaires.....	515	1 556	2 202	4 273	4 335
Dettes résultant des retraitements de crédit-bail.....	87	222	--	309	255
Découverts bancaires.....	981	--	--	981	607
Emprunts portant intérêt.....	1 583	1 778	2 202	5 563	5 197

## 20. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES

Le Groupe dispose de deux régimes de retraites à prestations définies. Le premier régime concerne l'ensemble des entités françaises et correspond au versement aux salariés des indemnités légales de départ à la retraite. Ce régime ne fait pas l'objet de contributions versées à un fonds administré. Le second régime couvre les engagements du Groupe relatifs aux pensions versées à l'ensemble des salariés de la filiale norvégienne. Ce régime fait l'objet de contributions versées à un fonds spécifique administré. Les actifs de ce régime correspondent à un contrat multi-supports dont la gestion est assurée par la compagnie d'assurance en charge du plan.

### Charge nette comptabilisée

(en milliers d'euros)	France		Norvège		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Coût des services rendus au cours de la période.....	(1)	(1)	(271)	(266)	(272)	(267)
Coût financier.....	--	--	(62)	(94)	(62)	(94)
Rendement attendu des actifs du régime.....	--	--	67	63	67	63
Gain / (perte) actuariel(le) net(te) comptabilisé(e) au cours de la période.....	1	1	(15)	(23)	(14)	(22)
Charge nette comptabilisée.....	--	--	(281)	(320)	(281)	(320)

Il n'existe pas de coût de services passés non comptabilisé.

### Actif / Passif (enregistré au bilan)

(en milliers d'euros)	France		Norvège		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Valeur actualisée de l'obligation.....	(3)	(3)	(2 000)	(1 539)	(2 003)	(1 542)
Juste valeur des actifs du régime.....	--	--	1 303	945	1 303	945
Pertes / (gains) actuariels non comptabilisés.....	--	(3)	(697)	(594)	(700)	(597)
Actif / (passif) enregistré au bilan.....	(3)	(3)	(267)	(233)	(270)	(236)

Les variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	France	Norvège	Total
Obligation au titre des prestations définies au 1 <sup>er</sup> janvier 2008.....	(3)	(1 794)	(1 797)
Coût financier.....	--	(80)	(80)
Coût des services rendus sur la période.....	(1)	(303)	(304)
Prestations servies.....	--	21	21
Profits / (pertes) net(te)s actuariel(le)s.....	1	266	267
Différence de change.....	--	351	351
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2008.....	(3)	(1 539)	(1 542)
Coût financier.....	--	(62)	(62)
Coût des services rendus sur la période.....	(1)	(300)	(301)
Prestations servies.....	--	18	18
Profits / (pertes) net(te)s actuariel(le)s.....	1	80	81
Différence de change.....	--	(197)	(197)
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2009.....	(3)	(2 000)	(2 003)

Les variations de la juste valeur des actifs du régime se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	France	Norvège	Total
Juste valeur des actifs du régime au 1 <sup>er</sup> janvier 2008.....	--	1 144	1 144
Rendement attendu.....	--	63	63
Cotisations de l'employeur.....	--	204	204
Prestations servies.....	--	(21)	(21)
Profits / (pertes) net(te)s actuariel(le)s.....	--	(240)	(240)
Différence de change.....	--	(205)	(205)
Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre 2008.....	--	945	945
Rendement attendu.....	--	66	66
Cotisations de l'employeur.....	--	196	196
Prestations servies.....	--	(18)	(18)
Profits / (pertes) net(te)s actuariel(le)s.....	--	(64)	(64)
Différence de change.....	--	178	178
Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre 2009.....	--	1 303	1 303

Le taux de retour total attendu sur actifs est calculé en se basant sur les prix du marché courant.  
Les principales hypothèses utilisées pour les obligations au titre des régimes de retraites au 31 décembre 2009 et 2008 sont les suivantes :

	France		Norvège	
	2009	2008	2009	2008
Taux d'actualisation.....	3,60%	3,42%	4,40%	3,80%
Taux de rendement attendu des actifs du régime.....	--	--	5,60%	5,80%
Augmentations futures des salaires.....	3,00%	3,00%	4,25%	4,00%
Augmentations futures des retraites.....	--	--	1,30%	1,50%

La direction estime que les changements raisonnables et possibles dans les hypothèses listées ci-dessus n'auraient pas pour conséquence une variation significative des provisions et des charges afférentes comptabilisées au titre de l'exercice 2009.

## 21. PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Solde 31 déc. 2008	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Ecart de conversion	Solde 31 déc. 2009
			Provisions utilisées	Provisions non utilisées		
<b>Non-courant</b>						
Avantages postérieurs à l'emploi –						
Engagement retraite (Note 20).....	236	--	(6)	--	40	270
Sous-total	236	--	(6)	--	40	270
<b>Courant</b>						
Autres provisions pour risques et charges.....	46	--	(3)	--	--	43
Sous-total	46	--	(3)	--	--	43
<b>Total des provisions.....</b>	<b>282</b>	<b>--</b>	<b>(9)</b>	<b>--</b>	<b>40</b>	<b>313</b>

Au 31 décembre 2009, les provisions pour risques et charges, d'un montant de 43 000 euros (2008 : 46 000 euros), sont relatives à des risques de litiges prud'homains ainsi qu'à des litiges fournisseurs.

## 22. FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS COURANTS

Les dettes fournisseurs ainsi que les autres créiteurs courants de la Société s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Fournisseurs.....	1 604	2 063
Dettes fiscales et sociales.....	997	943
Avances sur commandes en cours.....	379	395
Autres dettes.....	114	81
<b>Total des fournisseurs et autres créiteurs courants.....</b>	<b>3 094</b>	<b>3 482</b>

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêts et sont en général payables de 30 à 60 jours.

## 23. AUTRES PASSIFS NON-COURANTS ET COURANTS

Les autres passifs courants et non-courants sont composés d'avances conditionnées accordées par l'état français destinées au financement de programmes d'innovation. Ces avances ne portent pas d'intérêts et sont remboursées en fonction de la réussite technique et commerciale des projets ainsi financés.

## 24. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

### 24.1. Amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Amortissements des immobilisations corporelles.....	997	1 137
Amortissements des immobilisations incorporelles.....	629	580
Autres provisions.....	(85)	(55)
<b>Total des amortissements et provisions.....</b>	<b>1 541</b>	<b>1 662</b>

### 24.2. Annulation des plus ou moins values de cession d'actifs

Les plus ou moins-values de cession sur les exercices 2009 et 2008 sont principalement composées de gains ou pertes sur cession d'équipements industriels.

### 24.3. Autres éléments non monétaires

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Imposition différée.....	--	(312)
Crédits d'impôt recherche.....	(97)	(268)
Paievements en actions.....	229	280
<b>Total des autres éléments non monétaires.....</b>	<b>132</b>	<b>(300)</b>

#### 24.4. Décomposition de la trésorerie nette

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Trésorerie active.....	2 085	5 236
Trésorerie passive.....	(981)	(607)
Total trésorerie nette.....	1 104	4 629

### 25. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUELS

#### 25.1. Engagements et obligations contractuelles

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Cautions de contre-garantie sur marchés .....	--	--
Créances cédées non-échues (bordereaux Dailly).....	--	--
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles.....	5 254	4 942
Autres engagements donnés .....	--	--
Total .....	5 254	4 942

Les nantissements et hypothèques sont relatifs aux emprunts et découverts bancaires du Groupe, hors engagements de location-financement. Ces nantissements et hypothèques portent sur des ensembles immobiliers, un véhicule ainsi que sur des créances clients, des fonds de commerce et des titres de filiale (Note 19.1). Les obligations contractuelles à long terme sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009			Total	31 déc. 2008
	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans		
Obligations contractuelles figurant au bilan					
Dettes à long terme .....	515	1 556	2 202	4 273	4 335
Obligations en matière de location-financement.....	87	222	--	309	255
Avances conditionnées.....	96	192	--	288	288
Sous-total.....	698	1 970	2 202	4 870	4 878
Obligations contractuelles figurant en engagement hors bilan					
Contrats de location simple .....	832	2 299	--	3 131	477
Obligations d'achat irrévocables.....	--	--	--	--	--
Autres obligations à long terme.....	--	--	--	--	--
Sous-total.....	832	2 299	--	3 131	477
Total.....	1 530	4 269	2 202	8 001	5 355

A la connaissance de la Société, il n'y a pas d'autre engagement hors bilan significatif au 31 décembre 2009.

#### 25.2. Litiges

Dans le cadre de son activité ordinaire, la Société peut se trouver face à diverses procédures et réclamations. Au 31 décembre 2009, Memscap et ses filiales étaient engagées dans diverses procédures concernant des litiges prud'homaux ou relatifs à des fournisseurs. Après examen de chaque cas, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres litiges susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, les résultats, l'activité et le patrimoine de la Société et de ses filiales.

### 26. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les parties liées sont :

- La société mère ;
- Les filiales ;
- Les membres du conseil d'administration et les membres du comité de direction.

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales.

Les transactions concernant les rémunérations du personnel dirigeant du Groupe et des membres du conseil d'administration de la société Memscap, S.A. sont les suivantes :

Le personnel dirigeant inclut le président ainsi que la direction générale de la Société de même que les responsables des divisions du Groupe. Le montant des rémunérations brutes versées au personnel dirigeant du Groupe, soit 8 personnes en 2009 (2008 : 7 personnes) est détaillé comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Avantages à court terme .....	806	768
Avantages postérieurs à l'emploi.....	--	--
Autres avantages à long terme.....	--	--
Indemnités de fin de contrat de travail.....	--	--
Paievements en actions .....	142	177
Total des rémunérations payées au personnel dirigeant.....	948	945

Le personnel dirigeant ne bénéficie d'aucun avantage postérieur à l'emploi autre que le versement des retraites et pensions de droit commun. Les avantages perçus par les administrateurs non salariés de la société Memscap, S.A., soit 4 personnes en 2009 (2008 : 5 personnes) se composent exclusivement, au titre de l'exercice 2009, du remboursement de leur frais de déplacement pour un montant de 2 000 euros (2008 : 7 000 euros).

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Remboursement de frais de déplacement.....	2	7
Total des rémunérations payées aux administrateurs .....	2	7

## 27. OBJECTIFS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, de dettes de location-financement, de dettes fournisseurs et d'avances conditionnées accordées par des agences publiques. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe détient d'autres actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie, des placements en titres obligataires et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités. En 2009 et 2008, les instruments financiers dérivés comprennent exclusivement des contrats de ventes à terme de dollars américains tels que présentés en note 27.7.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont le risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque de change, le risque de crédit et le risque de liquidité. Le conseil d'administration a revu et approuvé les politiques de gestion de chacun de ces risques. Ces politiques sont résumées ci-dessous.

### 27.1. Risque de taux d'intérêt

L'ensemble de l'endettement financier du Groupe à moyen et long terme est contracté à taux fixe à l'exception des emprunts et dettes suivants :

- Le Groupe a souscrit deux emprunts bancaires à taux variable dont le capital restant du au 31 décembre 2009 s'établit respectivement à 1 628 000 euros rémunérés au taux variable Euribor 3 mois + 100 points de base et 145 000 euros rémunérés au taux variable Libor 1 mois + 300 points de base.
- Les dettes afférentes aux contrats de location-financement sont intégralement souscrites à taux variable. Le capital restant du relatif à ces financements s'élève à 309 000 euros au 31 décembre 2009 pour un taux de rémunération moyen annuel de 9,72%.
- Le découvert bancaire court terme est rémunéré à taux variable Libor 1 mois + 250 points de base pour la filiale américaine et sur la base Eurokrone index court terme + 185 points de base pour la filiale norvégienne.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du résultat avant impôt du Groupe à une variation de 100 points de base des taux d'intérêt court terme appliquée sur la position variable nette après gestion à moins d'un an, toutes autres variables constantes par ailleurs (impact sur les emprunts à taux variable).

	Augmentation en points de base	(1) Effet sur le résultat avant impôt (€000)	(2) Produit / (Charge) net(te) d'intérêt du Groupe (€000)	Ratio de Sensibilité (1) / (2)
2009 .....	+ 100	7	(104)	(0,07)
2008 .....	+ 100	32	(192)	(0,17)

### 27.2. Risque sur actions ou titres de placement

La trésorerie du Groupe est principalement placée en comptes à terme court terme en euro ainsi qu'en SICAV / OPCVM monétaires en euro. La direction financière vérifie que ces SICAV / FCP monétaires euro ont tous une sensibilité comprise entre 0 et 0,5 et que leur classement en équivalents de trésorerie répond au communiqué de l'AMF du 8 mars 2006 relatif au classement des OPCVM de trésorerie en équivalents de trésorerie au regard de la norme IAS 7. De même, une vérification de la performance historique de ces SICAV / FCP monétaires euro est réalisée afin de s'assurer du caractère négligeable du risque de variation de valeur pour ces instruments.

Dans le cadre de placements de trésorerie, la Société détient de plus des titres obligataires pour un montant de 979 000 euros au 31 décembre 2009 (2008 : 722 000 euros). Ces titres présentent un horizon de placement supérieur à 3 mois et sont classés en actifs financiers non courants disponibles à la vente.

### 27.3. Risque de change

Compte tenu de la localisation de ses deux principales filiales aux Etats-Unis et en Norvège, le bilan du Groupe est sensible aux variations de change US\$ / Euro et NOK / Euro. Le Groupe est également exposé à un risque de change transactionnel. Cette exposition naît des ventes ou des achats effectués par les entités opérationnelles dans une devise différente de la monnaie fonctionnelle du Groupe. En 2009, environ 55% des ventes du Groupe sont libellées en dollar américain (2008 : 53%) et 43% en euro (2008 : 45%), 23% du total des charges opérationnelles (hors pertes de valeur mais intégrant les autres produits) du Groupe étant engagées en couronne norvégienne (2008 : 44%), 40% en euro (2008 : 30%) et 30% en dollar américain (2008 : 26%).

Au 31 décembre 2009 et 2008, l'impact de l'exposition au risque de change transactionnel s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Dollar américain	Couronne norvégienne	Dollar américain	Couronne norvégienne
Actifs (Client et autres débiteurs) .....	1 387	253	1 957	129
Passifs (Fournisseurs et autres créditeurs) .....	(734)	(668)	(722)	(814)
Position nette avant gestion .....	653	(415)	1 235	(685)
Hors bilan .....	--	--	--	--
Position nette après gestion .....	653	(415)	1 235	(685)
Impact sur la position nette après gestion de la variation de -1% de la devise .....	(7)	4	(12)	7

Les positions nettes sur les autres devises ne sont pas significatives.

Le Groupe a utilisé sur l'exercice 2009 des contrats de change à terme afin de couvrir certaines ventes relatives à la filiale norvégienne réalisées en dollar américain et en euro. Le montant total des ventes couvertes en 2009 s'établit à 2 525 000 dollars américains et 625 000 euros (2008 : 900 000 dollars américains). Ces couvertures de flux de trésorerie n'ayant pas été évaluées comme hautement efficaces selon la norme IAS 39, le gain de change afférent, soit un montant de 209 000 euros (2008 : 11 000 euros), a été comptabilisé en résultat de la période. Le montant net des pertes de change s'établit à 12 000 euros pour l'exercice 2009 contre un gain de 395 000 euros en 2008.

Les taux de conversion utilisés, conformément à la note 2.4.1, ont pour contre-valeur en euro :

<i>Devises</i>	<i>Taux moyens Exercice 2009</i>	<i>Taux moyens Exercice 2008</i>	<i>Taux au 31 décembre 2009</i>	<i>Taux au 31 décembre 2008</i>
Dollar US	0,71696	0,67992	0,69416	0,71855
Couronne norvégienne	0,11458	0,12160	0,12048	0,10256

#### 27.4. Risque de crédit

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font de même l'objet d'un suivi permanent. Au 31 décembre 2009, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables, au regard des provisions pour dépréciation sur créances clients (Note 14), s'établit à 73 000 euros (2008 : 592 000 euros).

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est à dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les actifs financiers, cette exposition apparaît minimale, le Groupe ne traitant qu'avec des établissements financiers de premier plan sur des produits de placement au risque limité.

#### 27.5. Risque de liquidité

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires et de contrats de location-financement. Au 31 décembre 2009, le Groupe dispose d'une trésorerie disponible de 3,1 millions d'euros (2008 : 6,0 millions d'euros) et de lignes de crédit disponibles et non utilisées de 0,1 million d'euros (2008 : 0,5 million d'euros).

Les tableaux suivants synthétisent les échéanciers des passifs (incluant les obligations de location simple et le découvert bancaire) et actifs financiers (incluant la trésorerie) au 31 décembre 2009 et 2008.

<i>31 décembre 2009 (en milliers d'euros)</i>	<i>JJ à 1 an</i>	<i>1 an à 5 ans</i>	<i>Au-delà de 5 ans</i>
Dettes financières .....	(1 679)	(1 970)	(2 202)
Actifs financiers .....	2 085	1 000	--
Position nette avant gestion .....	406	(970)	(2 202)
Hors bilan .....	(832)	(2 299)	--
Position nette après gestion.....	(426)	(3 269)	(2 202)

<i>31 décembre 2008 (en milliers d'euros)</i>	<i>JJ à 1 an</i>	<i>1 an à 5 ans</i>	<i>Au-delà de 5 ans</i>
Dettes financières .....	(1 147)	(1 826)	(2 512)
Actifs financiers .....	5 236	734	--
Position nette avant gestion .....	4 089	(1 092)	(2 512)
Hors bilan .....	(410)	(67)	--
Position nette après gestion.....	3 679	(1 159)	(2 512)

Seul l'emprunt d'un nominal de 1 600 000 dollars américains, souscrit par la filiale Memscap Inc., est soumis au respect de covenants financiers. Ces covenants financiers sont les suivants : Maintien d'un « Funds Flow Coverage Ratio » de la filiale américaine supérieur à 1,25. Le « Funds Flow Coverage Ratio » est obtenu en divisant la capacité d'autofinancement de la filiale (résultat après impôts mais avant dotations aux amortissements et provisions), diminuée des dividendes versés, par la somme des obligations à moins d'un an relatif à l'endettement financier long terme de la filiale. Le non respect de ce covenant peut conduire l'établissement financier prêteur à exiger, s'il le souhaite, un remboursement anticipé des sommes restant dues. Ce covenant financier a été respecté au titre de l'exercice 2009 et la direction estime qu'au regard des prévisions afférentes aux performances financières de la filiale Memscap Inc., ce covenant sera également respecté au titre de l'exercice 2010. Au 31 décembre 2009, le capital restant du relatif à cet emprunt s'établit à 1 074 000 euros.

#### 27.6. Gestion du capital

L'objectif principal du Groupe en terme de gestion de son capital est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et des ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour les actionnaires.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 déc. 2009</i>	<i>31 déc. 2008</i>
Trésorerie active et placements afférents .....	3 064	5 958
Autres dépôts .....	21	12
Moins : Prêts et emprunts portant intérêts .....	(5 563)	(5 197)
Autres passifs financiers .....	(288)	(288)
Trésorerie nette .....	(2 766)	485
Capitaux propres .....	18 288	21 797
Ratio trésorerie nette (Endettement net) / capitaux propres .....	(15%)	2%

#### 27.7. Instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2009 et 2008, les instruments financiers dérivés comprennent exclusivement des contrats de change à terme destinés à couvrir les flux de trésorerie afférents à des ventes réalisées en dollar américain pour lesquelles le Groupe a un engagement ferme. Les conditions de ce contrat ont été négociées pour coïncider avec les conditions des engagements fermes. Au 31 décembre 2009, ces couvertures de flux de trésorerie portent sur un montant total de 525 000 dollars américains (2008 : 400 000 dollars américains) et n'ont pas été évaluées comme hautement efficaces selon la norme IAS 39. Au 31 décembre 2009, la juste valeur de ces instruments financiers est évaluée à 2 000 euros (2008 : 8 000 euros) et a été comptabilisée en résultat de la période.

### 27.8. Juste valeur des actifs financiers

Les modalités de détermination des justes valeurs par nature d'actifs comptabilisés à la juste valeur sont les suivantes :

- Les actifs financiers disponibles à la vente sont composés des titres cotés. La juste valeur de ces actifs financiers de catégorie 1 est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan.
- Les instruments dérivés font l'objet d'une évaluation (interne ou externe) sur la base des techniques d'évaluation usuels de ce type d'instruments. Les modèles d'évaluation intègrent les paramètres observables de marché (notamment la courbe des taux) et la qualité de contrepartie. Ces évaluations à la juste valeur sont généralement de catégorie 1 ou 2.
- La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont mis à leur juste valeur sur la base des évaluations transmises par les banques.

Le tableau ci-dessous fournit une comparaison de la valeur des actifs financiers comptabilisés au bilan avec leur juste valeur.

	2009		2009	Valeur au bilan				2009
	Valeur comptable au bilan	Actifs non financiers	Valeur des actifs financiers bilan	Actifs évalués en JV par résultat	Actifs détenus jusqu'à échéance	Prêts et créances	Actifs disponibles à la vente	Juste valeur
(en milliers d'euros)	(A)	(B)	(A)-(B)					
<b>Actifs financiers</b>								
<i>Actifs financiers non-courants</i>								
Actifs financiers disponibles à la vente..	979	--	979	--	--	--	979	979
Dépôts et cautionnements.....	21	--	21	--	--	21	--	21
<i>Créances clients et autres débiteurs</i>								
Créances clients.....	2 578	--	2 578	--	--	2 578	--	2 578
Autres débiteurs .....	139	--	139	--	--	139	--	139
<i>Actifs financiers de couverture courants</i>								
Ventes à terme de devise.....	2	--	2	2	--	--	--	2
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>								
Comptes bancaires et caisses.....	886	--	886	886	--	--	--	886
Dépôts à court terme.....	1 199	--	1 119	1 199	--	--	--	1 199
	2008		2008	Valeur au bilan				2008
	Valeur comptable au bilan	Actifs non financiers	Valeur des actifs financiers bilan	Actifs évalués en JV par résultat	Actifs détenus jusqu'à échéance	Prêts et créances	Actifs disponibles à la vente	Juste valeur
(en milliers d'euros)	(A)	(B)	(A)-(B)					
<i>Actifs financiers non-courants</i>								
Actifs financiers disponibles à la vente..	722	--	722	--	--	--	722	722
Dépôts et cautionnements.....	12	--	12	--	--	12	--	12
<i>Créances clients et autres débiteurs</i>								
Créances clients.....	4 222	--	4 222	--	--	4 222	--	4 222
Autres débiteurs .....	220	--	220	--	--	220	--	220
<i>Actifs financiers de couverture courants</i>								
Ventes à terme de devise.....	8	--	8	8	--	--	--	8
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>								
Comptes bancaires et caisses.....	1 359	--	1 359	1 359	--	--	--	1 359
Dépôts à court terme.....	3 877	--	3 877	3 877	--	--	--	3 877

### 27.9. Juste valeur des passifs financiers

Les tableaux ci-dessous fournissent une comparaison de la valeur des passifs financiers comptabilisés au bilan avec leur juste valeur.

	2009		2009		Valeur au bilan selon IAS 39		2009
	Valeur comptable au bilan (A)	Passifs non financiers (B)	Valeur des passifs financiers bilan (A)-(B)	Passifs évalués en JV par résultat	Passifs comptabilisés au coût amorti	Juste valeur	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<i>Emprunts et prêts portant intérêts</i>							
Emprunts (courants et non-courants).....	4 273	--	4 273	--	4 273	--	4 273
Contrats de location-financement .....	309	--	309	--	309	--	309
Concours bancaires courants .....	981	--	981	981	--	--	981
<i>Fournisseurs et autres dettes</i>							
Dettes fournisseurs .....	1 604	--	1 604	--	1 604	--	1 604
Autres créiteurs courants .....	1 490	--	1 490	--	1 490	--	1 490
<i>Autres passifs courants et non-courants</i>							
Avances conditionnées .....	288	--	288	--	288	--	288

	2008		2008		Valeur au bilan selon IAS 39		2008
	Valeur comptable au bilan (A)	Passifs non financiers (B)	Valeur des passifs financiers bilan (A)-(B)	Passifs évalués en JV par résultat	Passifs comptabilisés au coût amorti	Juste valeur	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<i>Emprunts et prêts portant intérêts</i>							
Emprunts (courants et non-courants).....	4 335	--	4 335	--	4 335	--	4 335
Contrats de location-financement .....	255	--	255	--	255	--	255
Concours bancaires courants .....	607	--	607	607	--	--	607
<i>Fournisseurs et autres dettes</i>							
Dettes fournisseurs .....	2 063	--	2 063	--	2 063	--	2 063
Autres créiteurs courants .....	1 419	--	1 419	--	1 419	--	1 419
<i>Autres passifs courants et non-courants</i>							
Avances conditionnées .....	288	--	288	--	288	--	288

### 28. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La Société a engagé sur l'exercice 2010 un processus d'alliance avec des investisseurs et le management du Groupe Memscap pour développer sa filiale Intuiskin, S.A.S. L'aboutissement de ce processus permettrait à la Société de se concentrer sur les marchés de l'avionique, du médical et biomédical, des communications optiques et l'affichage (display) ainsi que la défense sur lesquels sont actives ses divisions Produits sur mesure et Produits standards tout en permettant à sa filiale IntuiSkin de bénéficier des financements nécessaires à son développement commercial.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2009

**PHILIPPE MACHON**  
445, rue Lavoisier  
38330 Montbonnot-Saint-Martin

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Grenoble

**ERNST & YOUNG Audit**  
Tour Part-Dieu  
129, rue Servient  
69326 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Memscap

Exercice clos le 31 décembre 2009

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Memscap, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

##### *Valeur d'utilité des actifs*

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent au bilan pour une valeur nette de K€ 15.475. Les notes 2.4.8 et 10 de l'annexe exposent les principes et les méthodes comptables relatifs à l'approche retenue par votre société pour l'évaluation de la valeur d'utilité de ces actifs et en particulier pour la détermination de la provision de K€ 3.913 relative à certains de ces actifs. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble et le caractère raisonnable des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

##### *Principe de continuité de l'exploitation*

Comme indiqué dans la note 2.1 « Principes de préparation des états financiers de l'annexe », les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de cette hypothèse et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Montbonnot-Saint-Martin et Lyon, le 19 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

Philippe MACHON

ERNST & YOUNG Audit

Lionel Denjean

### 20.3.2 Comptes sociaux de la société MEMSCAP, S.A.

<b>Exercice clos le 31 décembre 2010</b>	<b>Page</b>
Bilan au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009 .....	143
Compte de résultat annuel au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009.....	144
Notes annexes aux comptes annuels au 31 décembre 2010 .....	145
Tableau des filiales et participations .....	157
Variations des capitaux propres .....	158
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices .....	159
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2010 .....	160
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés Exercice clos le 31 décembre 2010 .....	161

---

<b>Exercice clos le 31 décembre 2009</b>	<b>Page</b>
Bilan au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008 .....	166
Compte de résultat annuel au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008.....	167
Notes annexes aux comptes annuels au 31 décembre 2009 .....	168
Tableau des filiales et participations .....	179
Variations des capitaux propres .....	180
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices .....	181
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2009 .....	182
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés Exercice clos le 31 décembre 2009 .....	183

---

## ETATS FINANCIERS ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2010



## Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

## BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2010

	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
		€000	€000
<b>Actif</b>			
<b>Actif immobilisé</b>			
Immobilisations incorporelles .....	4.1	46	--
Immobilisations corporelles .....	4.2	1 620	1 882
Immobilisations financières .....	4.3	21 400	21 532
		<b>23 066</b>	<b>23 414</b>
<b>Actif circulant</b>			
Stocks et en cours .....		--	--
Avances et acomptes versés sur commandes .....		--	--
Clients et comptes rattachés .....	4.5	520	630
Autres créances .....	4.5	182	260
Valeurs mobilières de placement .....		235	931
Disponibilités .....		200	247
		<b>1 137</b>	<b>2 068</b>
<b>Comptes de régularisation</b>			
Charges constatées d'avance .....	4.6	8	13
Ecarts de conversion actif .....	4.14	4 433	5 370
		<b>4 441</b>	<b>5 383</b>
		<b>28 644</b>	<b>30 865</b>
<b>Passif</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital .....		9 428	9 428
Primes .....		10 699	18 198
Réserves .....		82	82
Report à nouveau .....		--	--
Résultat de l'exercice .....		736	(7 499)
	4.9	<b>20 945</b>	<b>20 209</b>
<b>Avances conditionnées</b> .....	4.11	<b>288</b>	<b>288</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b> .....	4.12	<b>4 484</b>	<b>5 385</b>
<b>Dettes</b>			
Dettes financières .....	4.13	2 465	2 786
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours .....		135	130
Dettes d'exploitation .....	4.5	296	364
Autres dettes et comptes rattachés .....	4.5	31	1 683
		<b>2 927</b>	<b>4 963</b>
<b>Comptes de régularisation</b>			
Produits constatés d'avance .....	4.6	--	18
Ecarts de conversion passif .....	4.14	--	2
		<b>--</b>	<b>20</b>
		<b>28 644</b>	<b>30 865</b>

## COMPTE DE RESULTAT

Exercice clos le 31 décembre 2010

	<i>Notes</i>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
		<u>€000</u>	<u>€000</u>
<b>Chiffre d'affaires net</b> .....	<b>4.15</b>	<b>281</b>	<b>384</b>
Autres produits d'exploitation .....	<b>4.16</b>	1 012	999
Charges d'exploitation.....		(2 475)	(3 004)
<b>Résultat d'exploitation</b> .....		<b>(1 182)</b>	<b>(1 621)</b>
Produits financiers.....		9 024	5 559
Charges financières.....		(308)	(11 759)
<b>Résultat financier</b> .....	<b>4.17</b>	<b>8 716</b>	<b>(6 200)</b>
Produits exceptionnels.....		3 560	2 382
Charges exceptionnelles .....		(10 414)	(2 147)
<b>Résultat exceptionnel</b> .....	<b>4.18</b>	<b>(6 854)</b>	<b>235</b>
Impôt sociétés.....	<b>4.20</b>	56	87
<b>Résultat net</b> .....		<b>736</b>	<b>(7 499)</b>

# NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2010

## 1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

Memscap, S.A. (la "Société" ou "Memscap") est une société anonyme de droit français, créée en novembre 1997 et cotée sur Euronext Paris, compartiment C. Memscap est le fournisseur de solutions innovantes basées sur la technologie des MEMS. Les MEMS, ou systèmes micro-électromécaniques, ou encore micro-systèmes, sont des systèmes microscopiques, qui associent des éléments mécaniques, optiques, électromagnétiques, thermiques et fluidiques à de l'électronique sur des substrats semi-conducteurs. Ils assurent des fonctions de capteurs pouvant identifier des paramètres physiques de leur environnement (pression, accélération, ...) et/ou d'actionneurs pouvant agir sur cet environnement. Cette technologie permet d'améliorer la performance des produits, d'accroître la rapidité des systèmes, de réduire la consommation d'énergie, de produire en masse, de miniaturiser et d'accroître la fiabilité et l'intégration.

L'offre de Memscap est centrée autour de trois cœurs d'activité :

- Les produits sur mesure, qui comprennent la conception et la fabrication de composants MEMS, la concession de licences de propriété intellectuelle ainsi que les projets de coopération clients pour le développement et la production sur mesure ;
- Les produits standards, qui intègrent la conception et la fabrication de capteurs et de systèmes de mesures multi-fonctionnels destinés aux secteurs du médical, du biomédical ainsi qu'à ceux de l'industrie aéronautique et de la défense ;
- Le pôle dermocosmétique, qui intègre l'exploitation et la gestion des actifs de la Société relatifs aux secteurs de la dermatologie et de la cosmétologie, dont notamment la marque Ioma, propriété de la filiale Laboratoires La Licorne, ainsi que la participation dans la société iCosmeceuticals. Ce pôle est issu des opérations de cession de l'activité IntuiSkin (Note 2) en date du 26 mai 2010. Au 31 décembre 2010, la Société dispose d'une participation de 14,6% dans la société iCosmeceuticals et d'un contrat de licence exclusive avec cette société sur les actifs des Laboratoires La Licorne.

## 2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

### Cession des sociétés IntuiSkin, S.A.S. et de sa filiale Ioma Esthetics Institute, S.A.S.

Le 16 avril 2010, le conseil d'administration de Memscap a approuvé, sous condition suspensive de l'assemblée générale des actionnaires, la cession de la filiale IntuiSkin et de la sous-filiale Ioma Esthetics Institute à la société iCosmeceuticals. Cette cession ainsi que les modalités afférentes ont été approuvées par les actionnaires de Memscap réunis en assemblée générale ordinaire le 18 mai 2010. La cession effective a été conclue le 26 mai 2010, date à laquelle Memscap a apporté l'intégralité des titres IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute (filiale à 100% d'IntuiSkin) à la société iCosmeceuticals en échange d'une participation de 15,8% au capital d'iCosmeceuticals valorisée à 1,6 millions d'euros. Au 31 décembre 2010, cette participation s'établit 14,6% consécutivement à la souscription d'un nouvel investisseur au capital de la société iCosmeceuticals (Note 4.3).

Dans le cadre de cette opération, la Société a conclu par ailleurs un contrat de licence exclusive avec la société iCosmeceuticals sur les actifs de la société Laboratoires La Licorne, dont la marque Ioma. Selon cet accord, les Laboratoires La Licorne, filiale intégralement détenue par Memscap, percevront des redevances sur la vente des produits cosmétiques et dermoceutiques Ioma, avec une clause de cession de ces actifs en faveur d'iCosmeceuticals par le paiement aux Laboratoires La Licorne d'un montant de 3,5 millions d'euros en numéraire.

Cette cession s'inscrit dans le cadre de la politique de la Société visant à se concentrer sur les marchés de l'avionique et défense, du médical et biomédical, des communications optiques et de l'optique adaptative sur lesquels sont actives ses divisions Produits sur mesure et Produits standards, et ce avec des coûts de siège réduits. De plus, la participation de 14,6% dans iCosmeceuticals ainsi que l'accord de licence et l'option d'achat sur les actifs des Laboratoires La Licorne, permettent à Memscap d'être à même de bénéficier du développement potentiel des activités d'IntuiSkin qui se trouve, via cette cession, dotée des moyens financiers nécessaires à la réalisation de son plan d'affaires.

## 3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

### Base de préparation des comptes annuels

Les comptes de l'exercice clos sont établis conformément aux dispositions de la législation française dans le respect des principes comptables de continuité de l'exploitation, de séparation des exercices, de prudence en vue de leur régularité et sincérité pour l'obtention d'une image fidèle de la Société. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du règlement du CRC n°2002-10 et n°2004-06 relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général 2005.

Les comptes de l'exercice ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation. La direction de la Société considère que ce principe est respecté au regard du plan de trésorerie prévisionnel pour l'exercice 2011 et des actifs financiers disponibles au 31 décembre 2010 soit 1,4 millions d'euros comprenant la trésorerie et équivalents de trésorerie pour un montant de 0,4 million d'euros ainsi que les actifs financiers disponibles à la vente et liquides d'un montant de 1,0 million d'euros.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

### 3.1. Résumé des jugements et estimations significatifs

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture pour lesquelles il existe un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs, sont relatives à l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation et des créances rattachées. La Société vérifie la nécessité de déprécier les titres de participation et les créances rattachées au moins une fois par an, à chaque date d'arrêt, et à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur. Ceci nécessite une estimation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie auxquelles les titres de participation et les créances rattachées sont alloués. La détermination de la valeur d'utilité requiert que la Société fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus des groupes d'unités génératrices de trésorerie et également de choisir un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

### 3.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de licences de logiciels ainsi que de brevets et marques qui figurent au bilan à leurs coûts d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en fonction des durées suivantes :

Licences de logiciels .....	1 à 3 ans
Brevets et marques .....	10 ans

### 3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des coûts d'entretien courant, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Ces coûts incluent le coût de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont encourus, si les critères de comptabilisation sont satisfaits.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif.

Bâtiments usines .....	20 ans
Bâtiments bureaux .....	25 à 30 ans
Agencements des constructions.....	5 à 20 ans
Matériel et outillage .....	4 à 15 ans
Matériel de transport .....	5 ans
Matériel de bureau et informatique .....	2 à 3 ans
Mobilier de bureau.....	5 à 10 ans

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Le coût correspondant à chaque visite d'inspection majeure doit être comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits.

### **3.4. Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont composées essentiellement des :

- Titres des filiales et participations, comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition ainsi que des créances rattachées à ces participations. Lorsque la valeur d'inventaire des participations et autres titres ou créances immobilisés est inférieure à leur valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net réévalué, de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité de la participation pour l'entreprise. L'estimation de la valeur d'inventaire peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part de l'actif net comptable.
- Titres obligataires correspondant à des placements de trésorerie présentant une échéance conseillée à plus de 3 mois. Ces titres sont évalués au 31 décembre à la juste valeur déterminée par référence à des prix publiés sur un marché actif.
- Dépôts et cautionnements.

### **3.5. Dépréciation d'actifs**

La Société apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a perdu de la valeur. Si une telle indication existe, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est requis pour un actif, la Société fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris individuellement à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable. Pour déterminer la valeur d'usage, les flux futurs de trésorerie estimés sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Les taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. L'utilisation de ces taux donne des valeurs recouvrables identiques à celles qui seraient obtenues en utilisant des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie avant impôt.

### **3.6. Créances d'exploitation**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont appréciées individuellement et font, le cas échéant, l'objet d'une provision pour dépréciation en cas de risque sur leur solvabilité.

### **3.7. Opérations en devises**

Les créances et dettes en devises sont converties en euro sur la base des taux en vigueur à la clôture, sauf lorsqu'elles sont couvertes par une opération à terme. Dans ce cas, elles sont valorisées au cours de couverture. Les pertes et gains de change latents sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion. Les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risques.

### **3.8. Valeurs mobilières de placement**

La Société considère comme valeurs mobilières de placement à court terme, les titres ayant une échéance de trois mois au plus à l'origine et ne présentant pas de risque significatif de taux. Les valeurs mobilières sont constituées principalement de SICAV / FCP de trésorerie monétaires euro et de comptes à terme en euro. Les valeurs d'acquisition des SICAV / FCP sont proches des valeurs de marché.

### **3.9. Actions propres**

Les titres Memscap, S.A, détenus par elle-même ont pour vocation la régularisation du cours de bourse de la Société et sont comptabilisés en valeurs mobilières de placement. Une provision est comptabilisée à la clôture de l'exercice pour ramener si nécessaire la valeur historique en valeur de marché en fonction du cours de bourse au 31 décembre.

### **3.10. Reconnaissance du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires de la Société est principalement constitué de ventes de produits, de ventes de licences de propriété intellectuelle et de prestations de recherche et développement.

- Le chiffre d'affaires sur les ventes de produits est reconnu à la livraison.
- Le chiffre d'affaires de la vente des licences de transfert de propriété intellectuelle (licence d'exploitation de procédés de fabrication) et de concession des droits d'utilisation des outils logiciels associés est reconnu lors de la vente de la licence.
- Les produits liés aux prestations de recherche et développement, y compris les contrats conclus avec les agences publiques, sont reconnus selon la méthode de l'avancement.

### **3.11. Indemnité de départ à la retraite**

Conformément aux dispositions de la loi française, la Société cotise à des régimes de retraite au bénéfice de son personnel en France, par des contributions assises sur les salaires versées à des agences publiques. La Société n'a pas d'autre engagement à ce titre.

La loi française requiert également le versement en une seule fois aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de leur retraite, d'une indemnité de départ en retraite calculée en fonction du nombre d'année de service et du niveau de salaire. Cet engagement fait l'objet d'une provision pour charges.

#### 4. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS SUR LES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

##### 4.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Concessions, brevets et droits similaires .....	2 255	2 202
Immobilisations incorporelles .....	2 255	2 202
Amortissements cumulés.....	(1 813)	(1 590)
Dépréciations d'actifs.....	(396)	(612)
Valeur nette des immobilisations incorporelles .....	46	--

La variation des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Solde à l'ouverture.....	2 202	2 215
Acquisitions .....	53	--
Cessions .....	--	(13)
Solde à la clôture .....	2 255	2 202

La charge d'amortissement au compte de résultat s'élève à 223 000 euros au 31 décembre 2010 (2009 : 216 000 euros).

La dégradation significative de l'environnement économique a conduit la Société a comptabilisé au 31 décembre 2008 une provision pour dépréciation d'actifs relative à un ensemble de brevets et de marques acquis lors de l'opération d'apport JDSU / Cronos en octobre 2002. Cette provision pour dépréciation d'actifs a fait l'objet d'une reprise d'un montant de 216 000 euros au 31 décembre 2010 compte tenu des amortissements comptabilisés sur l'exercice 2010. Au regard des conclusions afférentes à l'examen de la valeur d'utilité des actifs réalisé à la clôture de l'exercice 2010, ces brevets et marques demeurent intégralement dépréciés au 31 décembre 2010.

##### 4.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Terrains .....	30	30
Constructions .....	1 413	1 413
Équipements industriels .....	1 193	1 745
Mobilier, matériels informatiques et autres équipements de bureau .....	133	135
Immobilisations corporelles .....	2 769	3 323
Amortissements cumulés.....	(1 149)	(1 060)
Provision pour dépréciation.....	--	(381)
Valeur nette des immobilisations corporelles .....	1 620	1 882

La variation des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Solde à l'ouverture.....	3 323	6 273
Acquisitions .....	7	5
Cessions .....	(561)	(2 955)
Solde à la clôture .....	2 769	3 323

Les acquisitions de l'exercice comprennent principalement des équipements informatiques ainsi que du matériel de recherche et développement.

Les cessions sur l'exercice 2010 sont principalement composées de mises au rebut d'équipements industriels intégralement amortis ou dépréciés.

La charge d'amortissement au compte de résultat s'élève à 257 000 euros au 31 décembre 2010 (2009 : 268 000 euros).

La dégradation significative de l'environnement économique en fin d'exercice 2008 a conduit la Société a comptabilisé au 31 décembre 2008 une provision pour dépréciation d'actifs afférente aux équipements industriels. Consécutivement aux cessions et mises au rebut réalisées au cours de l'exercice 2010, cette dépréciation a été intégralement reprise au 31 décembre 2010.

La provision pour dépréciation d'actifs relatives aux équipements industriels de la Société s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Solde à l'ouverture.....	381	2 520
Dotations .....	--	--
Reprises .....	(381)	(2 139)
Solde à la clôture .....	--	381

#### 4.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières de la Société s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Titres de participation .....	18 521	26 927
Créances rattachées à des participations.....	13 726	13 262
Autres titres.....	1 135	1 091
Dépôts et cautionnements.....	3	3
Immobilisations financières .....	33 385	41 283
Moins : Provision pour dépréciation .....	(11 985)	(19 751)
Valeur nette des immobilisations financières.....	21 400	21 532

La variation des immobilisations financières s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Solde à l'ouverture.....	41 283	44 979
Acquisitions de titres de participation .....	1 601	2 008
Cessions de titres de participation .....	(10 007)	--
Variation nette des créances rattachées à des participations .....	463	(5 883)
Variation nette des titres obligataires de placements .....	45	179
Solde à la clôture.....	33 385	41 283

Le détail des titres de participation et créances rattachées est le suivant :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010		31 déc. 2009	
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Memscap Inc. (Etats-Unis) .....	--	--	--	--
Memscap AS (Norvège).....	13 307	(2 257)	11 050	10 421
IntuiSkin (France).....	--	--	--	3 044
Laboratoires La Licorne (France) .....	3 613	--	3 613	3 613
iCosmeceuticals (France) .....	1 601	--	1 601	--
Total titres de participation.....	18 521	(2 257)	16 264	17 078
Créance Memscap Inc. ....	12 900	(9 599)	3 301	2 382
Créance Memscap AS.....	826	--	826	1 090
Total créances rattachées à des participations .....	13 726	(9 599)	4 127	3 472

Dans le cadre de sa politique visant à se concentrer sur les marchés de l'avionique et défense, du médical et biomédical, des communications optiques et de l'optique adaptative, la Société a procédé en date du 26 mai 2010 à la cession de sa filiale IntuiSkin dont la valeur brute des titres détenus s'élevait à 10 007 000 euros pour une valeur nette de 3 044 000 euros. Conformément à l'accord de cession, Memscap a apporté l'intégralité des titres IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute (filiale à 100% d'IntuiSkin) à la société iCosmeceuticals en échange d'une participation de 15,8% au capital d'iCosmeceuticals valorisée à 1 601 000 euros. Au 31 décembre 2010, cette participation s'établit 14,6% consécutivement à la souscription d'un nouvel investisseur au capital de la société iCosmeceuticals.

Le contrat de cession intègre l'abandon définitif d'une créance d'un montant de 1 326 000 euros détenue par IntuiSkin sur la société Memscap. L'incidence sur le résultat net de l'exercice 2010 de la cession de la filiale IntuiSkin est la suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Valorisation des titres iCosmeceuticals reçus en rémunération de l'apport.....	1 601	--
Valeur brute des titres IntuiSkin cédés.....	(10 007)	--
Reprise de provision pour dépréciation des titres IntuiSkin .....	6 963	--
Abandon de créance accordé par IntuiSkin au profit de Memscap.....	1 326	--
Prestation de services / Transfert de charges nets entre Memscap et le Groupe iCosmeceuticals.....	181	--
Coûts liés à l'opération de cession .....	(20)	--
Produit net relatif à l'opération de cession.....	44	--

Conformément à l'examen de la valeur recouvrable de ses actifs au 31 décembre 2010, la Société a comptabilisé une reprise de provision d'un montant de 629 000 euros concernant les titres de participation Memscap AS.

Les créances rattachées aux participations Memscap Inc. et Memscap AS, considérées comme un prolongement de l'investissement de la Société dans ses filiales, font l'objet d'un classement en créances immobilisées pour une valeur brute de 13 726 000 euros (2009 : 13 262 000 euros). La dépréciation afférente à la créance rattachée à la participation Memscap Inc. fait l'objet d'une dépréciation d'un montant de 9 599 000 euros (2009 : 9 790 000 euros).

Les autres titres comprennent 1 135 000 euros de titres obligataires correspondant à des placements de trésorerie (2009 : 1 091 000 euros). Ces titres sont évalués au 31 décembre à la juste valeur déterminée par référence à des prix publiés sur un marché actif. La dépréciation afférente à ces titres s'établit à 129 000 euros au 31 décembre 2010 (2009 : 112 000 euros).

#### 4.4. Dépréciations d'actifs

La Société a défini trois unités génératrices de trésorerie (UGT) pour les besoins des tests de dépréciation :

- Unité génératrice de trésorerie Produits standards / Avionique et médical ;
- Unité génératrice de trésorerie Produits sur mesure / Recherche et développement corporate ; et,
- Unité génératrice de trésorerie Pôle dermocosmétique, nouvelle UGT créée suite à l'opération de cession des sociétés IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute.

L'unité génératrice de trésorerie IntuiSkin, suivie au 31 décembre 2009, a fait l'objet d'une cession sur le premier semestre 2010 (Note 2).

Suite à l'examen annuel de la valeur recouvrable des actifs au 31 décembre 2010, estimée sur la base des valeurs d'utilité dont les hypothèses sont décrites ci-dessous, le montant total des dépréciations d'actifs comptabilisé au bilan de la Société s'élève à 12 252 000 euros au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

31 décembre 2010 (en milliers d'euros)	Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)			Total	Réf. Notes annexe
	Produits sur mesure / R&D	Produits standards	Pôle dermo- cosmétique		
<i>Actifs</i>					
Immobilisations incorporelles .....	396	--	--	396	4.1
Immobilisations corporelles .....	--	--	--	--	4.2
Immobilisations financières .....	9 599	2 257	--	11 856	4.3
Dépréciations d'actifs .....	9 995	2 257	--	12 252	

31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)			Total	Réf. Notes annexe
	Produits sur mesure / R&D	Produits standards	IntuiSkin		
<i>Actifs</i>					
Immobilisations incorporelles .....	612	--	--	612	4.1
Immobilisations corporelles .....	381	--	--	381	4.2
Immobilisations financières .....	9 790	2 886	6 963	19 639	4.3
Dépréciations d'actifs .....	10 783	2 886	6 963	20 632	

Les dépréciations constatées en 2009 et 2010 sur l'ensemble des UGT sont directement liées à la dégradation de l'environnement économique se traduisant par une révision des prévisions de croissance de ces unités. Les reprises de provisions pour dépréciations d'actifs sur l'exercice 2010 viennent notamment compenser les moins-values afférentes à la mise au rebut ou à la cession d'éléments d'actifs antérieurement dépréciés ainsi qu'à la cession de la participation IntuiSkin. Ces reprises de provisions tiennent compte de la révision des valeurs nettes comptables des actifs suite à l'amortissement comptabilisé.

Les hypothèses clés utilisées dans le calcul de la valeur d'utilité des UGT sont les suivantes :

#### Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation après impôt appliqués aux prévisions de flux de trésorerie sont les suivants :

Taux d'actualisation (1)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
UGT Produits standards / Avionique et médical .....	12,2%	13,0%
UGT Produits sur mesure / R&D corporate.....	12,2%	13,0%
UGT Pôle dermocosmétique .....	13,2%	--
UGT IntuiSkin .....	--	15,5%

(1) Les taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. L'utilisation de ces taux donne des valeurs recouvrables identiques à celles qui seraient obtenues en utilisant des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie avant impôt.

Les taux d'actualisation spécifiques reflètent les estimations faites par la Société sur chacune des UGT. Pour déterminer les taux d'actualisation respectifs de chaque UGT, il a été tenu compte de la position concurrentielle, de la courbe d'expérience et des potentiels de croissance de marché relatifs à chaque UGT. L'UGT Pôle dermocosmétique étant considérée comme une activité en phase de lancement, le taux d'actualisation apparaît supérieur à celui utilisé pour les UGT Produits standards / Avionique et médical et Produits sur mesure / R&D corporate, ces activités étant afférentes à des marchés matures pour lesquels la Société possède une position concurrentielle forte grâce à ses brevets et son know-how.

Les progressions marquées sur l'exercice 2010 des chiffres d'affaires et des résultats des UGT Produits standards / Avionique et médical et Produits sur mesure / R&D corporate ainsi qu'une visibilité accrue sur le plan d'affaires à 5 ans de ces UGT ont pour conséquence directe la révision à la baisse du taux d'actualisation retenu pour le test de dépréciation. De même, l'UGT Pôle dermocosmétique bénéficie sur l'exercice 2010 des levées de fonds réalisées par la société iCosmeceuticals permettant le financement du développement de l'activité cosmétique pour laquelle la filiale Laboratoire La Licorne est titulaire de versements de redevances et d'une option de cession relative aux actifs des Laboratoires La Licorne (Note 2). A ce titre, le taux d'actualisation retenu pour le test de dépréciation au 31 décembre 2010 est en repli par rapport à celui précédemment utilisé dans le cadre de l'UGT IntuiSkin au 31 décembre 2009.

Pour les UGT Produits standards / Avionique et médical et Produits sur mesure / R&D corporate, les hypothèses clés sur l'évolution des activités sont les suivantes :

#### Taux de croissance utilisés pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période budgétée

Pour les flux au-delà de cinq ans, une extrapolation est effectuée sur une période de 2 ans qui intègre un taux de croissance dégressif convergeant vers le taux de croissance long terme de 2,00% retenu pour les besoins du test (2009 : 2,00%). Ce taux correspond à l'estimation du taux de croissance moyen à long terme des secteurs sur lesquels la Société est présente.

#### Volumes de ventes attendus durant la période budgétée

Les hypothèses clés relatives à la progression attendue des volumes de ventes sur les 5 prochaines années par UGT sont les suivantes : Progression annuelle moyenne de 13% pour l'UGT Produits standards / Avionique et médical et de 12% pour l'UGT Produits sur mesure / R&D corporate. Ces volumes de ventes ont été déterminés avec un niveau attendu du cours du dollar américain de 1,35 pour 1,00 euro. Les montants d'investissements retenus sur la période budgétée par UGT sont corrélés aux taux de croissance attendus.

#### EBITDA (résultat avant intérêts, impôts, dotations aux amortissements et provisions) durant la période budgétée

Les EBITDA sont déterminés sur la base des ratios EBITDA / Chiffre d'affaires moyens constatés au titre des 3 exercices précédant le début de la période budgétée hors éléments non normatifs. Ces indicateurs financiers sont augmentés des gains de productivité attendus. Le coefficient de progression moyen durant la période budgétée s'établit à 1,18 pour l'UGT Produits standards / Avionique et médical et de 1,07 pour l'UGT Produits sur mesure / R&D corporate.

Concernant l'UGT Pôle dermocosmétique, le test de dépréciation a été fondé sur le plan d'affaires de l'activité des sociétés Laboratoires La Licorne / iCosmeceuticals, activité en phase de lancement. Compte tenu des investissements significatifs engagés par la société iCosmeceuticals dans les domaines commerciaux, marketing et de développement produits, le niveau de redevance moyen sur les 4 prochaines années est attendu à 0,2 million d'euros. Le plan d'affaires intègre en 2015 la finalisation d'accords commerciaux et de distribution avec des partenaires industriels permettant une extension internationale marquée des activités d'iCosmeceuticals. A ce titre le niveau des redevances sur la période de 2015 à 2017, est amené à

connaître un taux de progression moyen de 1,27. A l'issue de cette période, l'hypothèse de la cession des actifs des Laboratoires La Licorne pour un montant de 3,5 millions d'euros, conformément aux conditions de la promesse de vente entre les Laboratoires La Licorne et iCosmeceuticals (Note 2), a été retenue. Sur la base de ces hypothèses et d'un taux d'actualisation de 13,2% incluant une prime de risque spécifique liée au risque de prévision, la valeur recouvrable des actifs est proche de leur valeur comptable.

#### 4.5. Créances et dettes d'exploitation

La ventilation des créances et dettes d'exploitation par nature et par échéance est la suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	A 1 an au plus	A plus d'1 an, 5 ans au plus	A plus de 5 ans	31 décembre 2009
Créances clients .....	520	520	--	--	630
Etat et autres collectivités.....	77	77	--	--	128
Groupes et associés.....	90	90	--	--	117
Débiteurs divers.....	15	15	--	--	15
Total clients et autres créances.....	702	702	--	--	890

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	A 1 an au plus	A plus d'1 an, 5 ans au plus	A plus de 5 ans	31 décembre 2009
Dettes fournisseurs.....	169	169	--	--	149
Dettes sociales.....	94	94	--	--	159
Dettes fiscales.....	33	33	--	--	56
Groupes et associés.....	--	--	--	--	1 651
Débiteurs divers.....	31	31	--	--	32
Total fournisseurs et autres dettes.....	327	327	--	--	2 047

#### 4.6. Charges et produits imputables à un autre exercice

Les charges constatées d'avance s'établissent à 8 000 euros au 31 décembre 2010 (2009 : 13 000 euros) et sont principalement inhérentes à des charges de loyers, d'honoraires et de maintenance.

Aucun produit constaté d'avance n'a été comptabilisé au 31 décembre 2010 (2009 : 18 000 euros).

#### 4.7. Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer (en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Intérêts courus à payer .....	4	4
Dettes fournisseurs.....	71	90
Dettes fiscales et sociales.....	71	125
Autres dettes.....	--	--
Charges à payer.....	146	219

Produits à recevoir (en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Créances clients .....	410	590
Autres créances.....	18	17
Intérêts courus à recevoir.....	--	--
Produits à recevoir.....	428	607

#### 4.8. Actions propres

Le suivi du nombre d'actions détenues par la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité est le suivant :

(en milliers)	31 décembre 2009	Achats	Ventes	31 décembre 2010
Nombre d'actions propres.....	7	346	350	3

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Nombre d'actions propres – Milliers.....	3	7
Valeur brute – €000.....	12	16
Plus-value (Moins-value) latente – €000.....	--	1

La Société dispose d'un programme de rachat d'actions portant au maximum sur 10% de son capital. Dans le cadre des autorisations consenties par l'assemblée générale du 10 mai 2010, la Société dispose d'un contrat de liquidité géré par l'établissement financier CM-CIC Securities. Les transactions sur actions propres au titre des exercices 2010 et 2009 ont été exclusivement réalisées dans le cadre de ce contrat de liquidité.

#### 4.9. Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2010, le montant du capital social s'élève à 9 427 940,85 euros correspondant à 4 713 970 actions ordinaires de 2,00 euros de valeur nominale. Ces actions sont entièrement libérées.

(en milliers)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Actions ordinaires au nominal de 2,00 euros .....	4 714	4 714

Compte tenu des droits de vote double qui sont conférés aux actions détenues en nominatif depuis plus de deux ans, le nombre total de droits de vote réel, déduction faite des actions auto-détenues, attachés au capital est de 5 077 279 au 31 décembre 2010. Aucune augmentation de capital n'a eu lieu au cours des exercices 2010 et 2009.

Actions ordinaires émises et entièrement libérées	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission (*)
	Milliers	€000	€000
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009 .....	4 714	9 428	40 141
Affectation du report à nouveau déficitaire le 30 juin 2009 .....	--	--	(21 943)
Au 31 décembre 2009 .....	4 714	9 428	18 198
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010 .....	4 714	9 428	18 198
Affectation du report à nouveau déficitaire le 10 mai 2010.....	--	--	(7 499)
Au 31 décembre 2010.....	4 714	9 428	10 699

(\*) Primes après imputation des frais d'émission.

Il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices. La Société a l'intention de réinvestir ses bénéfices pour financer sa croissance future et n'envisage pas de procéder à une distribution de dividendes au titre de l'exercice 2010.

#### 4.10. Capital potentiel

##### 4.10.1. Options de souscription d'actions

	Plan 5	Plan 6	Plan 10	Plan 11
Date d'assemblée	14 juin 2002	14 juin 2002	20 juin 2003	20 juin 2003
Date du conseil d'administration	14 juin 2002	14 fév. 2003	17 mai 2004	24 janv. 2005
Nombre total d'options attribuées	226 500	780 100	613 000	568 500
Nombre total d'actions correspondant	5 662	19 502	15 325	14 212
- Dont mandataires sociaux	--	--	2 500	--
- Dont 10 premiers attributaires salariés	4 025	15 125	7 125	14 175
Date de départ d'exercice des options	(1)	(2)	(3)	(4)
Date d'expiration des options	14 juin 2010	14 fév. 2011	17 mai 2012	24 janv. 2013
Prix de souscription par action	49,20 €	18,00 €	11,20 €	12,40 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2010	--	3 544	475	3 001
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2010	5 662	15 285	10 367	4 699
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 déc. 2010 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	--	673	4 483	6 512

- (1) Le conseil d'administration a attribué, le 14 juin 2002, 226 500 options à 22 salariés du Groupe. Ces options pouvaient être exercées à hauteur de 25% maximum à compter respectivement de chacune des quatre premières dates anniversaire de leur attribution. Ces options ont expirées en date du 14 juin 2010.
- (2) Le conseil d'administration a attribué, le 14 juin 2003, 780 100 options à 65 salariés du Groupe. Sur le total d'options attribuées, 270 100 options attribuées à 60 personnes peuvent être exercées librement dans les quatre années suivant leur attribution. Les 510 000 options restantes attribuées à 5 personnes peuvent être exercées à hauteur de 25% maximum à compter du premier anniversaire de leur attribution et pour le solde, à hauteur maximum d'1/12<sup>ème</sup> par trimestre.
- (3) Sur les 613 000 options :
  - a. Pour 257 000 options : L'exercice est de 25% actions exerçables et vendables par an à la date d'anniversaire de l'attribution.
  - b. Pour 356 000 options : L'exercice est de 25% d'actions exerçables par an à la date d'anniversaire de l'attribution. Ces options sont vendables à partir du 17 mai 2008.
- (4) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% à partir du 24 janvier 2006 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.

	Plan 12	Plan 13	Plan 14	Plan 15
Date d'assemblée	20 juin 2003	27 juin 2005	27 juin 2005	27 juin 2005
Date du conseil d'administration	21 avril 2005	30 juin 2005	2 sept. 2005	22 oct. 2005
Nombre total d'options attribuées	23 500	1 318 500	1 850 000	320 000
Nombre total d'actions correspondant	587	32 962	46 250	8 000
- Dont mandataires sociaux	--	25 000	46 250	--
- Dont 10 premiers attributaires salariés	587	7 962	46 250	8 000
Date de départ d'exercice des options	(5)	(6)	(7)	(8)
Date d'expiration des options	21 avril 2013	30 juin 2013	2 sept. 2013	22 oct. 2013
Prix de souscriptions par action	10,00 €	10,40 €	12,00 €	13,20 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2010	--	--	--	--
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2010	188	32 162	--	125
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 déc. 2010 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	399	800	46 250	7 875

(5) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année à la date anniversaire de leur attribution.

(6) Ces options peuvent être exercées :

- Pour 2 salariés (31 500 options) à hauteur de 25% au 30 juin 2006 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
- Pour 4 administrateurs et 7 salariés (1 287 000 options) à hauteur de 25% chaque année à la date d'anniversaire de leur attribution.

(7) Ces options peuvent être exercées :

- Pour 1 600 000 options à hauteur de 25% au 1er janvier 2005 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
- Pour 250 000 options à hauteur de 25% au 30 juin 2006, 2007, 2008 et 2009.

(8) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année à la date anniversaire de leur attribution.

	Plan 16	Plan 17	Plan 18
Date d'assemblée	27 juin 2005	27 juin 2006	30 juin 2009
Date du conseil d'administration	20 fév. 2006	21 juin 2007	24 fév. 2010
Nombre total d'options attribuées	3 659 200	116 625	185 000
Nombre total d'actions correspondant	91 480	116 625	185 000
- Dont mandataires sociaux	--	53 500	25 000
- Dont 10 premiers attributaires salariés	71 875	71 875	120 000
Date de départ d'exercice des options	(9)	(9)	(9)
Date d'expiration des options	20 fév. 2014	21 juin. 2015	24 fév. 2018
Prix de souscriptions par action	14,40 €	20,39 €	2,09 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2010	1 250	--	--
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2010	42 476	58 250	10 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 déc. 2010 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	47 754	58 375	175 000

(9) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année à la date anniversaire de leur attribution.

#### 4.10.2. Synthèse des options de souscription d'actions

La variation du nombre total d'options de souscription d'actions, exprimé en nombre d'actions, s'analyse comme suit :

(en nombre d'actions)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Solde à l'ouverture.....	188 470	244 690
Attribuées.....	185 000	--
Exercées.....	--	--
Annulées.....	(25 349)	(56 220)
Solde à la clôture.....	348 121	188 470

La dilution potentielle s'établit à 6,88% du capital au 31 décembre 2010 (2009 : 3,84%).

#### 4.11. Avances conditionnées

Les avances conditionnées correspondent à des avances accordées par l'état français destinées au financement de programmes d'innovation. Ces avances ne portent pas d'intérêts et sont remboursées en fonction de la réussite technique et commerciale des projets ainsi financés. Au 31 décembre 2010, les échéances de ces avances sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	A 1 an Au plus	A plus d'1 an, 5 ans au plus	A plus de 5 ans	31 décembre 2009
Avances conditionnées.....	288	116	172	--	288

#### 4.12. Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Solde 31 déc. 2009	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Solde 31 déc. 2010
			Provisions utilisées	Provisions non utilisées	
Provision pour perte de change.....	5 370	--	(937)	--	4 433
Provision pour litiges.....	13	50	(13)	--	50
Provision pour indemnités retraite.....	2	--	--	(1)	1
Provisions pour risques et charges.....	5 385	50	(950)	(1)	4 484

#### 4.13. Dettes financières

La variation des dettes financières, hors intérêts courus non échus, sur l'exercice est la suivante :

(en milliers)	31 décembre 2009	Souscription	Remboursement	31 décembre 2010
Emprunts bancaires.....	2 782	--	321	2 461

Les emprunts bancaires sont contractés en euro et à taux fixes compris entre 4,40% et 5,85% à l'exception d'un emprunt souscrit au taux variable Euribor 3 mois + 100 points de base et dont le capital restant du au 31 décembre 2010 s'établit à 1 418 000 euros. Ces emprunts sont garantis par hypothèque sur les biens immobiliers financés, par nantissement de SICAV, ainsi que par nantissement de brevets. L'échéancier de ces emprunts s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010				31 déc. 2009
	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total	
Emprunts bancaires.....	304	1 160	997	2 461	2 782

#### 4.14. Ecarts de conversion sur dettes et créances libellées en monnaie étrangère

(en milliers d'euros)	Ecarts de conversion actif			Ecarts de conversion passif	
	Solde 31 déc. 2010	Différences compensées par une couverture de change	Provision pour perte de change	Solde 31 déc. 2010	
Créances rattachées à des participations .....	4 427	--	4 427	--	
Dettes d'exploitation.....	6	--	6	--	
Total .....	4 433	--	4 433	--	

#### 4.15. Chiffre d'affaires

La répartition géographique du chiffre d'affaires de la Société est la suivante :

Chiffre d'affaires (en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Export .....	10	15
France .....	271	369
Total .....	281	384

#### 4.16. Transferts de charges

Le montant des transferts de charges sur l'exercice 2010 s'élève à 1 012 000 euros (2009 : 939 000 euros) et est essentiellement composé de frais d'exploitation refacturés aux filiales et participations de la Société.

#### 4.17. Produits et charges financiers

Produits financiers (en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Intérêts et produits assimilés .....	285	342
Reprises provisions pour risques et charges financiers .....	8 732	4 116
Gain de change.....	7	1 101
Total.....	9 024	5 559
Charges financières (en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Intérêts et charges assimilées .....	280	4 800
Dotations provisions pour risques et charges financiers .....	17	6 953
Perte de change .....	11	6
Total .....	308	11 759

Les dotations et reprises pour risques et charges financiers correspondent principalement aux éléments suivants :

- Reprise de provision sur les titres de participation IntuiSkin : 6 963 000 (Note 4.3).
- Reprise de provision sur les titres de participation Memscap AS : 629 000 (Note 4.3).
- Reprise de provision sur les titres de participation Memscap Inc. : 191 000 (Note 4.3).
- Reprise de provision pour perte de change : 937 000 euros (Note 4.12).

#### 4.18. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels de l'exercice 2010 sont détaillés comme suit :

<i>Produits exceptionnels (en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion.....	9	--
Produits exceptionnels sur opérations en capital .....	2 940	25
Reprises sur provisions .....	611	2 357
<b>Total.....</b>	<b>3 560</b>	<b>2 382</b>

Les produits exceptionnels sur opérations en capital comprennent :

- Les titres de participation iCosmeceuticals reçus en contrepartie de la cession de la société IntuiSkin : 1 601 000 (Note 4.3).
- L'abandon de créance consentie par IntuiSkin dans le cadre de cette opération de cession : 1 326 000 (Note 4.3).

Les reprises sur provisions correspondent principalement à des reprises de provisions pour dépréciation d'actifs concernant notamment des cessions ou des mises au rebut d'équipements entièrement provisionnés pour un montant de 381 000 euros (2009 : 2 140 000 euros).

<i>Charges exceptionnelles (en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion.....	15	7
Charges exceptionnelles sur opérations en capital.....	10 399	2 140
Dotations aux provisions.....	--	--
<b>Total.....</b>	<b>10 414</b>	<b>2 147</b>

Les charges exceptionnelles sur opérations en capital intègrent principalement :

- La valeur brute des titres de participation cédés afférente à la société IntuiSkin : 10 007 000 (Note 4.3).
- la valeur comptable hors provisions des équipements industriels mis au rebut ou cédés tels que mentionnés supra.

#### 4.19. Frais de recherche et développement

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisé en charge sur l'exercice 2010 s'établit à 582 000 euros (2009 : 741 000 euros).

#### 4.20. Impôts

Le crédit d'impôt au titre de l'exercice 2010 est composé d'un crédit d'impôt recherche, soit 56 000 euros (2009 : 87 000 euros).

Compte tenu de son déficit fiscal, la Société n'a pas comptabilisé de charge d'impôt en 2010. Les déficits fiscaux de la Société s'élèvent à fin décembre 2010 à 117,0 millions d'euros. En application des dispositions de l'article 39 B du Code Général des Impôts et de la doctrine administrative (D. adm. 4 D-153 et 4 D-1541, 26 novembre 1996), les amortissements dérogatoires de l'exercice n'ont pas été comptabilisés.

#### 4.21. Engagements hors-bilan

Les engagements hors-bilan se composent au 31 décembre 2010 des éléments suivants :

- Nantissement de SICAV en garantie d'un emprunt dont le capital restant dû s'établit à 23 000 euros au 31 décembre 2010. Cet emprunt était précédemment garanti par le nantissement de titres de participation IntuiSkin (2009 : 66 000 euros).
- Nantissement de brevets en garantie d'un emprunt dont le capital restant dû s'établit à 1 418 000 euros 31 décembre 2010 (2009 : 1 628 000 euros).
- Hypothèque sur les biens immobiliers afférents au site de Bernin (France) financés par emprunts à hauteur du capital restant dû soit 1 021 000 euros au 31 décembre 2010 (2009 : 1 089 000 euros).
- Clauses de retour à meilleur fortune afférente à des abandons de créances d'un montant total de 7 969 000 euros consentis à la société Memscap Inc. au 31 décembre 2010 (2009 : 7 440 000 euros).
- Caution solidaire de la société Ioma Esthetics Institute, S.A.S. afférente à un emprunt au capital restant dû de 181 000 euros au 31 décembre 2010 (2009 : 228 000 euros).

**4.22. Etat des immobilisations financières, créances et dettes ainsi que des charges et produits financiers concernant les entreprises liées à la clôture de l'exercice**

<i>Eléments concernant les entreprises liées et les participations (en milliers d'euros)</i>		
<i>Postes (Valeurs nettes)</i>	<i>Montant concernant les entreprises</i>	
	<i>Liées</i>	<i>avec lesquelles la société à un lien de participation</i>
Avances et acomptes sur immobilisations .....	--	--
Participations .....	--	16 264
Créances rattachées à des participations.....	--	3 521
Prêts .....	--	--
Avances et acomptes versés sur commandes.....	--	--
Créances clients et comptes rattachés.....	--	--
Autres créances.....	--	90
Capital souscrit appelé non versé .....	--	--
Emprunts obligataires convertibles .....	--	--
Autres emprunts obligataires.....	--	--
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.....	--	--
Emprunts et dettes financières divers .....	--	--
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours .....	--	--
Dettes fournisseurs et comptes rattachés .....	--	--
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés .....	--	--
Autres dettes .....	--	--
Produits de participation .....	--	--
Autres produits financiers .....	--	1 001
Charges financières.....	--	173

**4.23. Effectif**

L'effectif moyen en 2010 est de 8 personnes (2009 : 11).

**4.24. Société consolidante**

La société Memscap, S.A. est société mère du Groupe Memscap dont le périmètre de consolidation intègre les sociétés suivantes :

<i>Pays</i>	<i>Sociétés</i>	<i>Date d'entrée dans le périmètre</i>	<i>% d'intérêt au 31 déc. 2010</i>	<i>Méthode de consolidation</i>
France	Memscap, S.A.	--	Société mère	--
	Laboratoires La Licorne, S.A.S.	Novembre 2007	100%	Intégration globale
Etats-Unis	Memscap, Inc.	Février 1999	100%	Intégration globale
Norvège	Memscap, AS	Janvier 2002	100%	Intégration globale

Les sociétés IntuiSkin, S.A.S. et Ioma Esthetics Institute, S.A.S, précédemment consolidées par intégration globale au 31 décembre 2009, ont été sorties du périmètre de consolidation du Groupe conformément à la cession de ces entités en date du 26 mai 2010. En rémunération de la vente de l'intégralité des titres de sa filiale IntuiSkin et de sa sous-filiale Ioma Esthetics Institute, la Société a reçu une participation au capital de la société iCosmeceuticals s'établissant à 14,6% au 31 décembre 2010 (Note 4.3). Memscap, S.A. n'exerce aucune influence notable sur les politiques financières et opérationnelles de la société iCosmeceutical qui par conséquent n'est pas consolidée au sein du Groupe Memscap.

Le siège social de la société Memscap, S.A. est situé Parc Activillage des Fontaines, Bermin - 38 926 Crolles Cedex.

**4.25. Informations relatives aux parties liées**

Les parties liées sont :

- Les filiales ;
- Les participations ;
- Les membres du conseil d'administration et les membres du comité de direction.

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe Memscap, avec l'ensemble de ses filiales (Note 4.24). Conformément aux accords afférents à la cession du pôle IntuiSkin en date du 26 mai 2010, le Groupe Memscap entretient des relations contractuelles avec les sociétés du Groupe iCosmeceuticals, dont Memscap, S.A. détient une participation de 14,6% (Note 4.3). Ces prestations concernent notamment la fourniture de services administratifs réciproques ainsi que la mise à disposition de locaux. Compte tenu du fait que la Société et le Groupe iCosmeceuticals ont en commun certains administrateurs, actionnaires et dirigeants, le Groupe iCosmeceuticals a été identifié en tant que partie liée.

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions qui ont été conclues entre Memscap, S.A. et les entités du Groupe iCosmeceuticals sur la période du 26 mai 2010 (Date de cession du pôle IntuiSkin) au 31 décembre 2010.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Ventes (1)</i>	<i>Achats (1)</i>	<i>Créances 31 déc. 2010</i>	<i>Dettes 31 déc. 2010</i>
Groupe iCosmeceuticals.....	125	46	60	23

(1) Période du 26 mai au 31 décembre 2010.

Les transactions concernant les rémunérations du personnel dirigeant du Groupe et des membres du conseil d'administration de la société Memscap, S.A., sont les suivantes :

Le personnel dirigeant relatif à Memscap, S.A. inclut le président ainsi que la direction générale de la Société. Le montant total des rémunérations brutes versées au personnel dirigeant de Memscap, S.A. par la Société et les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce s'élève à 387 000 euros au titre de l'exercice 2010 pour un effectif moyen de 3 personnes (2009 : 483 000 euros pour un effectif moyen de 4 personnes). Le nombre d'options de souscription d'actions attribuées au personnel dirigeant de Memscap, S.A. sur l'exercice 2010 lors du plan n°18 (Note 4.10.1) s'établit à 57 000 options. Le personnel dirigeant ne bénéficie d'aucun avantage postérieur à l'emploi autre que le versement des retraites et pensions de droit commun.

Les avantages perçus par les administrateurs non salariés de la société Memscap, S.A., soit 4 personnes en 2010 (2009 : 4 personnes) se composent exclusivement, au titre de l'exercice 2010, du remboursement de leur frais de déplacement pour un montant de 2 000 euros (2009 : 2 000 euros).

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Remboursement de frais de déplacement.....	2	2
Total des rémunérations payées aux administrateurs .....	2	2

#### 4.26. Rémunération des mandataires sociaux

Le montant total des rémunérations brutes annuelles et avantages en nature versés par la Société et les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce au mandataire social s'est élevé à 207 000 euros au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010 (2009 : 250 000 euros).

#### 4.27. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes s'est élevé à 77 000 euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2010 (2009 : 79 000 euros). Aucun honoraire ne concerne d'autres prestations que celles afférentes à la mission de commissariat aux comptes.

#### 4.28. Filiales et participations

Nom de la filiale	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (1)	Valeur comptable des titres en euros			Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés en euros (2)	Montant des cautions et avals donnés par la société en euros	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé en euros	Résultat du dernier exercice clos en euros
				Brute	Provision	Nette				
<b>1. Filiales détenues à plus de 50%</b>										
Memscap Inc. (USA)	\$10	-\$11 770 478	100,00%	9 €	--	9 €	12 899 932 €	--	5 248 018 €	359 533 €
Memscap AS (Norvège)	Kr 18 412 762	Kr 10 601 227	100,00%	13 306 911 €	2 257 374 €	11 049 537 €	825 779 €	--	7 388 782 €	224 692 €
Laboratoires La Licorne SAS (France)	37 000 €	47 446 €	100,00%	3 613 197 €	--	3 613 197 €	89 567 €	--	24 960 €	32 830 €
<b>2. Participations</b>										
iCosmeceuticals SAS (France)	317 930 €	5 317 569 €	14,63%	1 600 943 €	--	1 600 943 €	--	--	25 513 €	12 201 €
		<b>Total</b>		<b>18 521 060 €</b>	<b>2 257 374 €</b>	<b>16 263 686 €</b>	<b>13 815 278 €</b>			

(1) Le pourcentage de droits de vote est identique au pourcentage de capital détenu.

(2) Les prêts et avances sont dépréciés à hauteur de :

- Memscap Inc. (USA) : 9 599 091 €

Aucun dividende n'a été encaissé par la Société au cours de l'exercice.

#### 4.29. Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à mentionné.

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Exercice clos le 31 décembre 2010

Nom de la filiale	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (1)	Valeur comptable des titres en euros			Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés en euros (2)	Montant des cautions et avals donnés par la société en euros	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé en euros	Résultat du dernier exercice clos en euros
				Brute	Provision	Nette				
<b>1. Filiales détenues à plus de 50%</b>										
Memscap Inc. (USA)	\$10	-\$11 770 478	100,00%	9 €	--	9 €	12 899 932 €	--	5 248 018 €	359 533 €
Memscap AS (Norvège)	Kr 18 412 762	Kr 10 601 227	100,00%	13 306 911 €	2 257 374 €	11 049 537 €	825 779 €	--	7 388 782 €	224 692 €
Laboratoires La Licorne SAS (France)	37 000 €	47 446 €	100,00%	3 613 197 €	--	3 613 197 €	89 567 €	--	24 960 €	32 830 €
<b>2. Participations</b>										
iCosmeceuticals SAS (France)	317 930 €	5 317 569 €	14,63%	1 600 943 €	--	1 600 943 €	--	--	25 513 €	12 201 €
<b>3. Total</b>										
				18 521 060 €	2 257 374 €	16 263 686 €	13 815 278 €			

(1) Le pourcentage de droits de vote est identique au pourcentage de capital détenu.

(2) Les prêts et avances sont dépréciés à hauteur de :

- Memscap Inc. (USA) : 9 599 091 €

Aucun dividende n'a été encaissé par la Société au cours de l'exercice.

## VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercice clos le 31 décembre 2010

Au 31 décembre 2010, le montant du capital social s'élève à 9 427 940,85 euros correspondant à 4 713 970 actions ordinaires de 2,00 euros de valeur nominale. Ces actions sont entièrement libérées.

<i>(en milliers)</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Actions ordinaires au nominal de 2,00 euros.....	4 714	4 714

Compte tenu des droits de vote double qui sont conférés aux actions détenues en nominatif depuis plus de deux ans, le nombre total de droits de vote réel, déduction faite des actions auto-détenues, attachés au capital est de 5 077 279 au 31 décembre 2010.

Aucune augmentation de capital n'a eu lieu au cours des exercices 2010 et 2009.

Actions ordinaires émises et entièrement libérées	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Capital social</i>	<i>Primes d'émission (*)</i>
	<i>Milliers</i>	<i>€000</i>	<i>€000</i>
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009 .....	4 714	9 428	40 141
Affectation du report à nouveau déficitaire le 30 juin 2009 .....	--	--	(21 943)
Au 31 décembre 2009 .....	4 714	9 428	18 198
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010 .....	4 714	9 428	18 198
Affectation du report à nouveau déficitaire le 10 mai 2010.....	--	--	(7 499)
Au 31 décembre 2010 .....	4 714	9 428	10 699

(\*) Primes après imputation des frais d'émission.

Il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices. La Société a l'intention de réinvestir ses bénéfices pour financer sa croissance future et n'envisage pas de procéder à une distribution de dividendes au titre de l'exercice 2010.

## TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exercice clos le 31 décembre 2010

<i>(En milliers d'euros hors section 3)</i>	<b>2010</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
<b>1. Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	9 428	9 428	9 428	9 422	9 108
Nombre des actions ordinaires existantes	4 713 970	4 713 970	4 713 970	4 711 148	4 554 236
Nombre d'obligations convertibles en actions	--	--	--	--	--
<b>2. Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	281	384	874	1 995	2 316
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(8 131)	(6 683)	(4 260)	(4 494)	(23 990)
Impôts sur les bénéfices	(56)	(87)	(136)	(57)	(65)
Participation des salariés au titre de l'exercice	--	--	--	--	--
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	736	(7 499)	(21 943)	(1 300)	(5 647)
Résultat distribué	--	--	--	--	--
<b>3. Résultat par action (en euro)</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	(1,71)	(1,40)	(0,87)	(0,94)	(5,25)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,16	(1,59)	(4,65)	(0,28)	(1,24)
Dividende distribué à chaque action	--	--	--	--	--
<b>4. Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	8	11	13	13	14
Montant de la masse salariale de l'exercice	574	802	868	972	1 035
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres...)	236	330	365	408	464

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2010

## JEAN-MARIE BOURGEOIS

1, rue Alfred-de-Musset  
38100 Grenoble

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Grenoble

## ERNST & YOUNG Audit

Tour Oxygène  
10-12, boulevard Marius Vivier Merle  
69393 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Memscap

Exercice clos le 31 décembre 2010

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Memscap, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

##### *Valeur d'utilité des actifs*

L'actif immobilisé figure au bilan pour une valeur nette de K€ 23.066. Les notes 3.5 et 4.4 de l'annexe exposent les principes et les méthodes comptables relatifs à l'approche retenue par votre société pour l'évaluation de la valeur d'utilité de ces actifs, en particulier pour la détermination de la provision de K€ 12.252 relative à certains de ces actifs et résultant de l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble et le caractère raisonnable des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

##### *Principe de continuité de l'exploitation*

Comme indiqué dans la note 3 « Principes et méthodes comptables de l'annexe », les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de cette hypothèse et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Grenoble et Lyon, le 22 avril 2011

Jean-Marie BOURGEOIS

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit

Lionel Denjean

# RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 décembre 2010

## JEAN-MARIE BOURGEOIS

1, rue Alfred-de-Musset  
38100 Grenoble

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Grenoble

## ERNST & YOUNG Audit

Tour Oxygène  
10-12, boulevard Marius Vivier Merle  
69393 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Memscap

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

### Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

#### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### 1. Avec la société Memscap Inc.

##### Personne concernée

M. Jean-Michel Karam, président du conseil d'administration et président de Memscap Inc.

##### Nature et objet

Afin d'apporter une aide à la filiale Memscap Inc., le conseil d'administration de votre société, en date du 28 octobre 2010, a autorisé un abandon de créance à hauteur des redevances de licence d'exploitation de brevets, savoir-faire et marques, prestations d'assistance et charges d'intérêts facturées au titre de l'exercice 2010 par votre société à sa filiale Memscap Inc.

##### Modalités

Le montant de cet abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune s'élève à € 528.765.

Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune d'une période de cinq ans du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2015. Selon cette clause, la filiale Memscap Inc. s'engage à reverser 20 % de son résultat net annuel à votre société à la condition expresse que les capitaux propres de Memscap Inc., après versement de ce remboursement, demeurent positifs. La somme des remboursements réalisés par Memscap Inc. au bénéfice de votre société au cours de la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2015 est limitée au montant de l'abandon de créance initialement consenti par votre société à Memscap Inc. Le montant de l'abandon de créance non remboursé par Memscap Inc. à l'issue de la période de cinq ans prenant fin 31 décembre 2015 sera définitivement acquis par Memscap Inc.

#### 2. Avec la société Laboratoires La Licorne S.A.S.

##### Personne concernée

M. Jean-Michel Karam, président du conseil d'administration et président de Laboratoires La Licorne S.A.S.

##### Nature et objet

Dans le cadre de la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe Memscap, le conseil d'administration de votre société, en date du 21 décembre 2010, a autorisé la mise en place une convention de trésorerie entre votre société et sa filiale Laboratoires La Licorne S.A.S.

##### Modalités

Dans le cadre de cette convention, les avances de trésorerie accordées par votre société à sa filiale Laboratoires La Licorne S.A.S. font l'objet d'une rémunération trimestrielle au taux EURIBOR 3 mois majoré de 0,5 %. Cette convention est effective dès le 1er janvier 2010.

Le montant des intérêts financiers facturés par votre société à sa filiale Laboratoires La Licorne S.A.S. au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élève à € 1.258.

Le montant brut de l'avance accordée par votre société à sa filiale Laboratoires La Licorne S.A.S. au 31 décembre 2010 s'élève à € 89.567.

#### 3. Avec la société iCosmeceuticals, S.A.S.

##### Personne concernée

M. Jean-Michel Karam, président du conseil d'administration et président d'iCosmeceuticals.

**a) Nature et objet**

Afin d'assurer le financement de son développement, la société iCosmeceuticals a procédé à une augmentation de capital en numéraire d'un montant global de € 1.499.886 en date du 21 décembre 2010. Dans le cadre de cette opération, les actionnaires d'iCosmeceuticals ont souhaité réaménager certaines dispositions du pacte d'actionnaires.

**Modalités**

A cette fin, un nouveau pacte (annulant et remplaçant celui signé le 26 mai 2010) a été conclu concomitamment à l'opération d'augmentation de capital et autorisé par le conseil d'administration de votre société en date du 21 décembre 2010. Les principaux changements, décidés à cette occasion, de ce pacte par rapport au dispositif existant concernent la conversion de l'ensemble des actions d'iCosmeceuticals en actions ordinaires.

**b) Nature et objet**

La société iCosmeceuticals a souhaité transférer à sa filiale IntuiSkin S.A.S., pour des raisons de gestion administrative, le contrat de prestations de services réciproques conclu avec votre société en date du 26 mai 2010.

**Modalités**

Le conseil d'administration de votre société a autorisé, en date du 21 décembre 2010, le transfert de ce contrat dont les clauses initiales demeurent inchangées à l'exception de l'entité cocontractante.

Conformément aux modalités de ce contrat de services, les facturations réciproques au titre de l'exercice 2010 sont les suivantes :

	Prestations H.T. facturées par votre société	Prestations H.T. facturées à votre société
iCosmeceuticals, S.A.S.	€ 41.382	€ 25.513
IntuiSkin S.A.S.	€ 47.905	€ 19.105
Total des prestations H.T. facturées	€ 89.287	€ 44.618

**Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale**

**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**1. Avec la société Memscap Inc.**

**a) Nature et objet**

Votre société met à la disposition de sa filiale Memscap Inc. une licence d'exploitation portant sur certains brevets, savoir-faire et marques.

**Modalités**

Les redevances afférentes à cette licence d'exploitation s'élevaient à € 105.180 au titre de l'exercice 2010.

**b) Nature et objet**

Afin d'apporter le soutien financier nécessaire à sa filiale Memscap Inc., le conseil d'administration de votre société a autorisé les 29 août 2007, 26 août 2008 et 30 juin 2009, divers abandons de créances.

**Modalités**

Date	Montant	Précisions sur les conditions de ces abandons de créances
29/08/07	€ 1.214.879	Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune d'une période de cinq ans du 1 <sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2012. Selon cette clause, la filiale Memscap Inc. s'engage à reverser 20 % de son résultat net annuel à votre société à la condition expresse que les capitaux propres de Memscap Inc., après versement de ce remboursement, demeurent positifs. La somme des remboursements réalisés par Memscap Inc. au bénéfice de votre société au cours de la période du 1 <sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2012 est limitée au montant de l'abandon de créance initialement consenti par votre société à Memscap Inc. Le montant de l'abandon de créance non remboursé par Memscap Inc. à l'issue de la période de cinq ans prenant fin le 31 décembre 2012 sera définitivement acquis par Memscap Inc.
26/08/08	€ 1.225.279	Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune d'une période de cinq ans du 1 <sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2013. Selon cette clause, la filiale Memscap Inc. s'engage à reverser 20 % de son résultat net annuel à votre société à la condition expresse que les capitaux propres de Memscap Inc., après versement de ce remboursement, demeurent positifs. La somme des remboursements réalisés par Memscap Inc. au bénéfice de votre société au cours de la période du 1 <sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2013 est limitée au montant de l'abandon de créance initialement consenti par votre société à Memscap Inc. Le montant de l'abandon de créance non remboursé par Memscap Inc. à l'issue de la période de cinq ans prenant fin le 31 décembre 2013 sera définitivement acquis par Memscap Inc.
30/06/09	€ 5.000.000	Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune d'une période de cinq ans du 1 <sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2013. Selon cette clause, la filiale Memscap Inc. s'engage à reverser 20 % de son résultat net annuel à votre société à la condition expresse que les capitaux propres de Memscap Inc., après versement de ce remboursement, demeurent positifs. La somme des remboursements réalisés par Memscap Inc. au bénéfice de votre société au cours de la période du 1 <sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2013 est limitée au montant de l'abandon de créance initialement consenti par votre société à Memscap Inc. Le montant de l'abandon de créance non remboursé par Memscap Inc. à l'issue de la période de cinq ans prenant fin le 31 décembre 2013 sera définitivement acquis par Memscap Inc.

Il est précisé qu'aucun versement au profit de votre société au titre des clauses de retour à meilleure fortune, précisées ci-dessus, n'a été réalisé par Memscap Inc. au cours de l'exercice 2010.

**2. Avec les sociétés Memscap Inc., Memscap AS et Intuiskin S.A.S.**

**a) Nature et objet**

Votre société apporte à ses filiales Memscap Inc., Memscap AS et Intuiskin S.A.S. une assistance stratégique, commerciale et administrative. Les modalités d'assistance ainsi que les facturations émises par votre société envers les filiales concernées font l'objet de contrats de services.

### Modalités

Les montants respectifs de ces facturations de services, incluant une marge de 5 %, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, sont les suivants :

– Memscap Inc. :	€ 251.042
– Memscap AS :	€ 405.823
– Intuiskin S.A.S. :	€ 54.252 (Période du 1er janvier au 26 mai 2010 – Filiale cédée en date du 26 mai 2010)

### b) Nature et objet

Votre société accorde (ou bénéficie) au profit (ou de la part) de ses filiales Memscap Inc., Memscap AS et Intuiskin S.A.S. des avances de trésorerie. Les modalités de ces avances, rémunérées au taux EURIBOR trois mois majoré de 0,5 %, font l'objet de contrats de prêts entre votre société et les filiales concernées.

### Modalités

Les montants respectifs des intérêts financiers facturés par (ou à) votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont les suivants :

	Intérêts financiers facturés à votre société par ses filiales	Intérêts financiers facturés par votre société à ses filiales
Memscap Inc.	--	€ 172.542
Memscap AS	--	€ 7.997
IntuiSkin S.A.S. *	€ 6.467	--
<b>Total des intérêts financiers facturés</b>	<b>€ 6.467</b>	<b>€ 180.539</b>

\* Période du 1er janvier au 26 mai 2010 – Filiale cédée en date du 26 mai 2010.

Les montants bruts respectifs des avances accordées (reçues) par votre société au 31 décembre 2010 sont les suivants :

	Avances accordées à votre société par ses filiales	Avances accordées par votre société à ses filiales
Memscap Inc.	--	€ 12.889.932
Memscap AS	--	€ 825.779
<b>Total des avances accordées</b>	<b>--</b>	<b>€ 13.715.711</b>

### 3. Avec la société Ioma Esthetics Institute S.A.S.

#### Nature et objet

Votre société est caution solidaire concernant un concours bancaire souscrit par la société Ioma Esthetics Institute S.A.S.

#### Modalités

Cet engagement s'établit à concurrence du capital restant dû de cet emprunt ainsi que de l'ensemble des intérêts, frais et accessoires afférents. Au 31 décembre 2010, le capital restant dû relatif à cet emprunt s'élève à € 181.118.

### Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale du 18 mai 2010, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 19 avril 2010.

#### Avec la société iCosmeceuticals, S.A.S.

##### Administrateurs concernés

M. Jean-Michel Karam, président du conseil d'administration.  
M. Bernard Courtois, administrateur.  
M. Christopher Pelly, administrateur.  
Mme Vera Strübi, administrateur.

#### Nature et objet

L'exercice 2009 a été particulièrement difficile poussant le Groupe Memscap à ajuster constamment ses coûts et ses ressources afin d'être en adéquation avec les données économiques globales. Bien que la reprise progressive de l'activité observée dès le troisième trimestre 2009 ait permis de réduire significativement la consommation de trésorerie et que cette même tendance ait été amenée à se poursuivre au cours de l'exercice 2010, le Groupe Memscap ne peut pas prendre le risque de procéder seul aux investissements nécessaires concernant le développement de sa filiale Intuiskin S.A.S., malgré le fort potentiel que cette dernière activité présente. C'est dans ce contexte que le conseil d'administration de votre société a autorisé, en date du 16 avril 2010, le projet d'association capitalistique et opérationnelle entre votre société et la société iCosmeceuticals.

#### Modalités

Dans le cadre de cette opération, la société iCosmeceuticals, nouvellement formée et dont l'actionnariat est composé par certains dirigeants d'Intuiskin S.A.S. et de votre société notamment MM. Jean-Michel Karam, Bernard Courtois, Christopher Pelly et Mme Vera Strübi, associés à des investisseurs, dont CIC Vizille Capital Innovation et Sudinnova, a procédé à l'acquisition de 100 % des titres d'Intuiskin S.A.S., filiale à 100 % de votre société, par voie d'apport en nature. Cette opération, pour les besoins de l'apport, a été basée sur les valorisations suivantes :

- une valorisation globale de la société Intuiskin S.A.S. de € 1.600.000 pour 100 % du capital et des droits de vote,
- une valorisation globale de la société iCosmeceuticals de € 8.500.000 sur la base de capitaux propres au moins égaux à € 2.500.000.

Sur la base de ce mode de valorisation, il a été attribué à votre société, en rémunération de l'apport de 100 % des titres d'Intuiskin S.A.S., un nombre d'actions ordinaires nouvelles de iCosmeceuticals représentant, après réalisation de l'apport, 15,84 % du capital et des droits de vote d'iCosmeceuticals. A l'issue de cette opération, le capital social d'iCosmeceuticals est composé comme suit après apport des titres d'Intuiskin S.A.S. :

– M. Jean-Michel Karam :	36,45 %
– Memscap :	15,84 %
– M. Christopher Pelly :	5,41 %
– Mme Vera Strübi :	5,41 %
– M. Bernard Courtois :	2,70 %
– Autres actionnaires :	34,19 %

Par ailleurs, votre société a conclu un contrat de licence exclusive avec la société iCosmeceuticals sur les actifs des Laboratoires La Licorne S.A.S., dont la marque Ioma, sur la base duquel Laboratoires La Licorne S.A.S., filiale à 100 % de votre société, reçoit des redevances sur la vente des produits cosmétiques et dermocosmétiques Ioma, avec une clause de cession de ses actifs en faveur d'iCosmeceuticals, à tout moment, par le paiement à votre société d'un montant de M€ 3,5 en numéraire.

Le dispositif contractuel mis en place en application des termes du protocole d'investissement est composé des éléments suivants :

- Protocole d'investissement entre votre société, Intuiskin S.A.S., iCosmeceuticals et Laboratoires La Licorne S.A.S. Outre les modalités d'apport précédemment présentées, ce protocole inclut les différentes conventions ci-dessous.
- Convention de licence exclusive entre Laboratoires La Licorne S.A.S. et iCosmeceuticals portant notamment sur la marque Ioma et autres droits de propriétés intellectuelles (marques et brevets) nécessaires à l'activité de iCosmeceuticals. Les principaux termes de cette licence sont les suivants :
  - Parties* : Laboratoires La Licorne S.A.S. et iCosmeceuticals.
  - Nature de la licence* : Licence exclusive et transférable.
  - Durée* : Prise d'effet à la date de réalisation de l'opération pour une durée de vingt ans (ou toute durée supérieure légalement admissible).
  - Actifs concernés* : Portefeuille de marques et brevets détenus par Laboratoires La Licorne S.A.S. y compris la marque Ioma.
  - Rémunération* : Montant de la redevance égal à 2 % du chiffre d'affaires net généré par la vente des produits Ioma.
  - Option d'achat* : Option d'achat sur l'ensemble des actifs sous licence exerçable à tout moment pour un montant de M€ 3,5.
- Convention de prestations de services généraux, financiers et comptables entre votre société, iCosmeceuticals et ses filiales. Les principaux termes de cette convention sont les suivants :
  - Parties* : Votre société, iCosmeceuticals et ses filiales.
  - Prestations visées* : Fourniture par votre société à iCosmeceuticals et ses filiales de services généraux (loyer, services téléphoniques et informatiques) ainsi que de prestations de nature financière et comptable et fourniture par iCosmeceuticals et ses filiales à votre société de services administratifs.
  - Durée* : Prise d'effet à la date de réalisation de l'opération jusqu'au 31 décembre 2011, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de douze mois.
  - Rémunération* : La facturation des services réciproques est effectuée sur la base prix coûtant, augmentés d'une marge de 5 %.
- Convention de garantie de passif entre votre société et iCosmeceuticals.

Aux termes de cette convention votre société consent pour une durée de une année, à compter de la date de réalisation de l'opération, une garantie d'indemnisation couvrant l'ensemble des conséquences financières, des dommages et des coûts subis par iCosmeceuticals et/ou Intuiskin S.A.S. résultant d'une violation, d'une omission ou inexactitude des déclarations effectuées par votre société et portant sur les éléments suivants : propriété des actions, constitution de la société Intuiskin S.A.S., conformité à la loi, sincérité des comptes d'Intuiskin S.A.S. et de sa filiale Ioma Esthetics Institute au 31 décembre 2009, sûretés et engagements hors bilan, contrats significatifs et contrats avec le groupe Memscap, litiges, salariés et dirigeants, baux, propriété intellectuelle, assurance. L'engagement financier de votre société au titre de cette garantie serait limité à € 250.000 avec une franchise de € 25.000.
- Engagement de la part de votre société à poursuivre la gestion de la société Intuiskin S.A.S. et de sa filiale de façon prudente et de manière cohérente avec la gestion antérieure jusqu'à la date de réalisation de la cession. A cet effet, votre société s'est également engagée à ce que le montant de l'actif circulant d'Intuiskin S.A.S. soit supérieur au montant de son passif circulant avant la date de cession en précisant qu'Intuiskin S.A.S. allait procéder avant cette date à l'abandon de toutes les créances nées dans le cadre de la convention de trésorerie envers votre société. Le montant des créances qui ont ainsi été abandonnées au profit de votre société s'est élevé à € 1.360.000.
- Engagement de non-concurrence et de non-sollicitation entre votre société et les sociétés Intuiskin S.A.S. et iCosmeceuticals.

Votre société consent au profit des sociétés Intuiskin S.A.S. et iCosmeceuticals un engagement de non-concurrence et de non-sollicitation d'une durée de cinq années à compter de la date de réalisation de l'opération portant sur les activités exercées par Intuiskin S.A.S. et iCosmeceuticals et notamment celles de conception, de commercialisation de solutions, produits et services relatifs aux applications grand public notamment dans les domaines de la dermatologie et de la cosmétique.

Ce dispositif est complété par un pacte d'associés entre votre société et iCosmeceuticals ainsi qu'un traité d'apport entre les sociétés Intuiskin S.A.S. et iCosmeceuticals.

A l'exclusion d'un administrateur, tous les membres du conseil d'administration de votre société sont concernés par cette convention. Ainsi, en application de l'article L. 225-40 alinéa 1 du Code de commerce, les administrateurs intéressés n'ont pas pris part au vote et cette convention a été autorisée par l'unique membre du conseil d'administration non intéressé par l'opération.

Tel que mentionné ci-avant, cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 avril 2010 sous condition suspensive d'une approbation par l'assemblée générale des actionnaires prévue le 10 mai 2010. Réunie sur seconde convocation en date du 18 mai 2010, l'assemblée générale de votre société a procédé à l'approbation de cette convention ayant pour effet à la fois la confirmation de l'autorisation du conseil et l'entrée en vigueur de ladite convention.

Grenoble et Lyon, le 22 avril 2011

Jean-Marie BOURGEOIS

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit

Lionel Denjean

## ETATS FINANCIERS ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2009



## Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

## BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2009

	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008
		€000	€000
<b>Actif</b>			
<b>Actif immobilisé</b>			
Immobilisations incorporelles .....	4.1	--	--
Immobilisations corporelles .....	4.2	1 882	2 144
Immobilisations financières .....	4.3	21 532	27 653
		<b>23 414</b>	<b>29 797</b>
<b>Actif circulant</b>			
Stocks et en cours.....		--	--
Avances et acomptes versés sur commandes.....		--	--
Clients et comptes rattachés .....	4.5	630	1 137
Autres créances .....	4.5	260	462
Valeurs mobilières de placement.....		931	3 893
Disponibilités .....		247	175
		<b>2 068</b>	<b>5 667</b>
<b>Comptes de régularisation</b>			
Charges constatées d'avance .....	4.6	13	23
Ecart de conversion actif .....	4.14	5 370	4 952
		<b>5 383</b>	<b>4 975</b>
		<b>30 865</b>	<b>40 439</b>
<b>Passif</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital.....		9 428	9 428
Primes .....		18 198	40 141
Réserves .....		82	82
Report à nouveau .....		--	--
Résultat de l'exercice.....		(7 499)	(21 943)
	4.9	<b>20 209</b>	<b>27 708</b>
<b>Avances conditionnées .....</b>	<b>4.11</b>	<b>288</b>	<b>288</b>
<b>Provisions pour risques et charges .....</b>	<b>4.12</b>	<b>5 385</b>	<b>4 969</b>
<b>Dettes</b>			
Dettes financières.....	4.13	2 786	3 102
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours .....		130	342
Dettes d'exploitation.....	4.5	364	604
Autres dettes et comptes rattachés.....	4.5	1 683	2 459
		<b>4 963</b>	<b>6 507</b>
<b>Comptes de régularisation</b>			
Produits constatés d'avance .....	4.6	18	--
Ecart de conversion passif .....	4.14	2	967
		<b>20</b>	<b>967</b>
		<b>30 865</b>	<b>40 439</b>

## COMPTE DE RESULTAT

Exercice clos le 31 décembre 2009

	<i>Notes</i>	<i>2009</i>	<i>2008</i>
		<i>€000</i>	<i>€000</i>
<b>Chiffre d'affaires net</b> .....	<b>4.15</b>	<b>384</b>	<b>874</b>
Autres produits d'exploitation.....	<b>4.16</b>	999	1 058
Charges d'exploitation.....		(3 004)	(4 246)
<b>Résultat d'exploitation</b> .....		<b>(1 621)</b>	<b>(2 314)</b>
Produits financiers .....		5 559	6 924
Charges financières.....		(11 759)	(23 443)
<b>Résultat financier</b> .....	<b>4.17</b>	<b>(6 200)</b>	<b>(16 519)</b>
Produits exceptionnels .....		2 382	2 029
Charges exceptionnelles.....		(2 147)	(5 275)
<b>Résultat exceptionnel</b> .....	<b>4.18</b>	<b>235</b>	<b>(3 246)</b>
Impôt sociétés.....	<b>4.20</b>	87	136
<b>Résultat net</b> .....		<b>(7 499)</b>	<b>(21 943)</b>

# NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2009

## 1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

Memscap, S.A. (la "Société" ou "Memscap") est une société anonyme de droit français, créée en novembre 1997 et cotée à Euronext Paris, compartiment C. Memscap est le fournisseur de solutions innovantes basées sur la technologie des MEMS. Les MEMS, ou systèmes micro-électromécaniques, ou encore micro-systèmes, sont des systèmes microscopiques, qui associent des éléments mécaniques, optiques, électromagnétiques, thermiques et fluidiques à de l'électronique sur des substrats semi-conducteurs. Ils assurent des fonctions de capteurs pouvant identifier des paramètres physiques de leur environnement (pression, accélération, ...) et/ou d'actionneurs pouvant agir sur cet environnement. Cette technologie permet d'améliorer la performance des produits, d'accroître la rapidité des systèmes, de réduire la consommation d'énergie, de produire en masse, de miniaturiser et d'accroître la fiabilité et l'intégration.

L'offre de Memscap est centrée autour de trois cœurs d'activité :

- Les produits sur mesure, qui comprennent la conception et la fabrication de composants MEMS, la concession de licences de propriété intellectuelle ainsi que les projets de coopération clients pour le développement et la production sur mesure ;
- Les produits standards, qui intègrent la conception et la fabrication de capteurs et de systèmes de mesures multi-fonctionnels destinés aux secteurs du médical, du biomédical ainsi qu'à ceux de l'industrie aéronautique et de la défense ;
- Le pôle IntuiSkin, dont l'offre est consacrée aux capteurs et systèmes d'analyse dermatologique ainsi qu'aux produits et services associés.

## 2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

### Abandon de créance au profit de la filiale américaine Memscap Inc.

Lors du conseil d'administration du 30 juin 2009, Memscap, S.A. a accordé à sa filiale américaine Memscap Inc. un abandon de créance d'un montant de 5,0 millions d'euros afin de lui permettre de respecter les covenants financiers relatifs à un emprunt immobilier. Cet abandon de créance, prenant effet au 1er janvier 2009, est assorti d'une clause de retour à meilleur fortune d'une période de 5 ans, du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2013.

### Augmentation de capital par incorporation de créance au profit de la filiale norvégienne Memscap AS

Lors du conseil d'administration du 30 juin 2009, Memscap, S.A. a procédé à l'augmentation de capital de sa filiale norvégienne Memscap AS par incorporation de créance d'un montant de 2,0 millions d'euros. Cette augmentation de capital a été réalisée dans le cadre de l'obtention par Memscap AS d'un emprunt bancaire.

## 3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

### Contexte d'arrêté des comptes annuels

Les comptes annuels ont été établis en tenant compte du contexte actuel de crise économique et financière et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise ont été pris en compte dans la valorisation des actifs et des passifs de la Société. En ce qui concerne les actifs long terme, tel que les titres de participation et les créances rattachées, il a été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps. La valeur de ses actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

### Base de préparation des comptes annuels

Les comptes de l'exercice clos sont établis conformément aux dispositions de la législation française dans le respect des principes comptables de continuité de l'exploitation, de séparation des exercices, de prudence en vue de leur régularité et sincérité pour l'obtention d'une image fidèle de la Société. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du règlement du CRC n°2002-10 et n°2004-06 relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général 2005.

Les comptes de l'exercice ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation. La direction de la Société considère que ce principe est respecté au regard du plan de trésorerie prévisionnel pour l'exercice 2010 et des actifs financiers disponibles au 31 décembre 2009 soit 2,2 millions d'euros comprenant la trésorerie et équivalents de trésorerie pour un montant de 1,2 millions d'euros ainsi que les actifs financiers disponibles à la vente et liquides d'un montant de 1,0 million d'euros. Par ailleurs, la direction considère que les effets de la crise économique et financière ayant notamment affectés les flux de trésorerie des activités opérationnelles sur l'exercice 2009, seront limités sur l'exercice 2010.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

### 3.1. Résumé des jugements et estimations significatifs

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture pour lesquelles il existe un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs, sont relatives à l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation et des créances rattachées. La Société vérifie la nécessité de déprécier les titres de participation et les créances rattachées au moins une fois par an, à chaque date d'arrêté, et à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur. Ceci nécessite une estimation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie auxquelles les titres de participation et les créances rattachées sont alloués. La détermination de la valeur d'utilité requiert que la Société fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus des groupes d'unités génératrices de trésorerie et également de choisir un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

### 3.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de licences de logiciels ainsi que de brevets et marques qui figurent au bilan à leurs coûts d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en fonction des durées suivantes :

Licences de logiciels.....	1 à 3 ans
Brevets et marques.....	10 ans

### 3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des coûts d'entretien courant, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Ces coûts incluent le coût de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont encourus, si les critères de comptabilisation sont satisfaits.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif.

Bâtiments usines .....	20 ans
Bâtiments bureaux .....	25 à 30 ans
Agencements des constructions.....	5 à 20 ans
Matériel et outillage .....	4 à 15 ans
Matériel de transport .....	5 ans
Matériel de bureau et informatique .....	2 à 3 ans
Mobilier de bureau.....	5 à 10 ans

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Le coût correspondant à chaque visite d'inspection majeure doit être comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits.

### 3.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées essentiellement des :

- Titres des filiales et participations, comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition ainsi que des créances rattachées à ces participations. Lorsque la valeur d'inventaire des participations et autres titres ou créances immobilisés est inférieure à leur valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net réévalué, de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité de la participation pour l'entreprise. L'estimation de la valeur d'inventaire peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part de l'actif net comptable.
- Titres obligataires correspondant à des placements de trésorerie présentant une échéance conseillée à plus de 3 mois. Ces titres sont évalués au 31 décembre à la juste valeur déterminée par référence à des prix publiés sur un marché actif.
- Dépôts et cautionnements.

### 3.5. Dépréciation d'actifs

La Société apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a perdu de la valeur. Si une telle indication existe, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est requis pour un actif, la Société fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris individuellement à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable. Pour déterminer la valeur d'usage, les flux futurs de trésorerie estimés sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

### 3.6. Créances d'exploitation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont appréciées individuellement et font, le cas échéant, l'objet d'une provision pour dépréciation en cas de risque sur leur solvabilité.

### 3.7. Opérations en devises

Les créances et dettes en devises sont converties en euro sur la base des taux en vigueur à la clôture, sauf lorsqu'elles sont couvertes par une opération à terme. Dans ce cas, elles sont valorisées au cours de couverture. Les pertes et gains de change latents sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion. Les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risques.

### 3.8. Valeurs mobilières de placement

La Société considère comme valeurs mobilières de placement à court terme, les titres ayant une échéance de trois mois au plus à l'origine et ne présentant pas de risque significatif de taux. Les valeurs mobilières sont constituées principalement de SICAV / FCP de trésorerie monétaires euro et de comptes à terme en euro. Les valeurs d'acquisition des SICAV / FCP sont proches des valeurs de marché.

### 3.9. Actions propres

Les titres Memscap, S.A, détenus par elle-même ont pour vocation la régularisation du cours de bourse de la Société et sont comptabilisés en valeurs mobilières de placement. Une provision est comptabilisée à la clôture de l'exercice pour ramener si nécessaire la valeur historique en valeur de marché en fonction du cours de bourse au 31 décembre.

### 3.10. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société est principalement constitué de ventes de produits, de ventes de licences de propriété intellectuelle et de prestations de recherche et développement.

- Le chiffre d'affaires sur les ventes de produits est reconnu à la livraison.
- Le chiffre d'affaires de la vente des licences de transfert de propriété intellectuelle (licence d'exploitation de procédés de fabrication) et de concession des droits d'utilisation des outils logiciels associés est reconnu lors de la vente de la licence.
- Les produits liés aux prestations de recherche et développement ainsi que les contrats afférents, conclus avec les agences publiques, est reconnu selon la méthode de l'avancement.

### 3.11. Indemnité de départ à la retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, la Société cotise à des régimes de retraite au bénéfice de son personnel en France, par des contributions assises sur les salaires versées à des agences publiques. La Société n'a pas d'autre engagement à ce titre.

La loi française requiert également le versement en une seule fois aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de leur retraite, d'une indemnité de départ en retraite calculée en fonction du nombre d'année de service et du niveau de salaire. Cet engagement fait l'objet d'une provision pour charges.

#### 4. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS SUR LES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

##### 4.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2009</i>	<i>31 décembre 2008</i>
Concessions, brevets et droits similaires .....	2 202	2 215
Immobilisations incorporelles .....	2 202	2 215
Amortissements cumulés.....	(1 590)	(1 387)
Dépréciations d'actifs.....	(612)	(828)
Valeur nette des immobilisations incorporelles .....	--	--

La variation des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2009</i>	<i>31 décembre 2008</i>
Solde à l'ouverture.....	2 215	2 215
Acquisitions .....	--	--
Cessions.....	(13)	--
Solde à la clôture.....	2 202	2 215

La charge d'amortissement au compte de résultat s'élève à 216 000 euros au 31 décembre 2009 (2008 : 216 000 euros).

La dégradation significative de l'environnement économique a conduit la Société à comptabiliser au 31 décembre 2008 une provision pour dépréciation d'actifs d'un montant de 828 000 euros relative à un ensemble de brevets et de marques acquis lors de l'opération d'apport JDSU / Cronos en octobre 2002. Cette provision pour dépréciation d'actifs a fait l'objet d'une reprise d'un montant de 216 000 euros au 31 décembre 2009 compte tenu des amortissements comptabilisés sur l'exercice 2009. Au regard de la persistance d'un contexte économique incertain et des conclusions afférentes à l'examen de la valeur d'utilité des actifs réalisés à la clôture de l'exercice 2009, ces brevets et marques demeurent intégralement dépréciés au 31 décembre 2009.

##### 4.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2009</i>	<i>31 décembre 2008</i>
Terrains .....	30	30
Constructions .....	1 413	1 411
Equipements industriels .....	1 745	4 639
Mobilier, matériels informatiques et autres équipements de bureau .....	135	193
Immobilisations corporelles .....	3 323	6 273
Amortissements cumulés.....	(1 060)	(1 609)
Provision pour dépréciation.....	(381)	(2 520)
Valeur nette des immobilisations corporelles .....	1 882	2 144

La variation des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2009</i>	<i>31 décembre 2008</i>
Solde à l'ouverture.....	6 273	8 456
Acquisitions .....	5	24
Cessions.....	(2 955)	(2 207)
Solde à la clôture.....	3 323	6 273

Les acquisitions de l'exercice comprennent principalement des agencements complémentaires afférents au siège social de la Société ainsi que du matériel de recherche et développement (5 000 euros).

Les cessions sur l'exercice 2009 sont principalement composées d'un transfert d'équipements intra-groupe et de mises au rebut d'équipements intégralement amortis ou dépréciés.

La charge d'amortissement au compte de résultat s'élève à 268 000 euros au 31 décembre 2009 (2008 : 273 000 euros).

La dégradation significative de l'environnement économique en fin d'exercice 2008 a conduit la Société à comptabiliser au 31 décembre 2008 une provision pour dépréciation d'actifs afférente aux équipements industriels d'un montant de 2 520 000 euros. Consécutivement aux cessions et mises au rebut réalisées au cours de l'exercice 2009, cette dépréciation a fait l'objet d'une reprise d'un montant de 2 140 000 euros et s'établit, conformément à l'examen de la valeur d'utilité de ces actifs, à 380 000 au 31 décembre 2009.

La provision pour dépréciation d'actifs relatives aux équipements industriels de la Société s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2009</i>	<i>31 décembre 2008</i>
Solde à l'ouverture.....	2 520	2 086
Dotations.....	--	1 777
Reprises .....	(2 139)	(1 343)
Solde à la clôture.....	381	2 520

#### 4.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières de la Société s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Titres de participation .....	26 927	24 919
Créances rattachées à des participations.....	13 262	19 145
Autres titres.....	1 091	912
Dépôts et cautionnements.....	3	3
Immobilisations financières .....	41 283	44 979
Moins : Provision pour dépréciation .....	(19 751)	(17 326)
Valeur nette des immobilisations financières.....	21 532	27 653

Les créances rattachées aux participations Memscap Inc. et Memscap AS, considérées comme un prolongement de l'investissement de la Société dans ses filiales, font l'objet d'un classement en créances immobilisées pour une valeur brute de 13 262 000 euros (2008 : 19 145 000 euros). Au cours de l'exercice 2009, Memscap, S.A. a accordé à sa filiale américaine Memscap Inc. un abandon de créance d'un montant de 5,0 millions d'euros afin de lui permettre de respecter les covenants financiers relatifs à un emprunt immobilier (Note 2). De plus, Memscap, S.A. a procédé à l'augmentation de capital de sa filiale norvégienne Memscap AS par incorporation de créance d'un montant de 2,0 millions d'euros (Note 2).

Les autres titres comprennent 1 091 000 euros de titres obligataires correspondant à des placements de trésorerie (2008 : 912 000 euros). Ces titres sont évalués au 31 décembre à la juste valeur déterminée par référence à des prix publiés sur un marché actif.

Sur l'exercice 2009, la société a comptabilisé une provision pour dépréciation complémentaire concernant les titres IntuiSkin, S.A.S. d'un montant de 3 649 000 euros et une reprise de provision pour dépréciation des titres Laboratoires La Licorne, S.A.S. à hauteur de 1 197 000 euros. De même, une provision pour dépréciation relative aux titres Memscap AS a été comptabilisée pour un montant de 2 886 000 euros. La dépréciation afférente à la créance rattachée à la participation Memscap Inc. a fait l'objet d'une reprise d'un montant de 2 837 000 euros notamment suite à l'abandon de créance de 5,0 millions d'euros consenti sur l'exercice. Le montant total des dotations aux provisions pour dépréciation net des reprises s'établit à 2 425 000 euros au titre de l'exercice 2009 (2008 : 16 995 000 euros).

#### 4.4. Dépréciations d'actifs

La Société a défini trois unités génératrices de trésorerie (UGT) pour les besoins des tests de dépréciation :

- Unité génératrice de trésorerie Produits standards / Avionique et médical ;
- Unité génératrice de trésorerie Produits sur mesure / Recherche et développement corporate ; et ,
- Unité génératrice de trésorerie IntuiSkin.

La dégradation significative de l'environnement économique en fin d'exercice 2008 a conduit la Société à réexaminer la valeur recouvrable de ses actifs. Suite à cet examen, la Société a comptabilisé au 31 décembre 2008 des dépréciations d'actifs d'un montant total de 19 742 000 euros.

Compte tenu de la persistance d'un contexte économique incertain au 31 décembre 2009, la Société a procédé à un nouvel examen de la valeur recouvrable de ses actifs. Cette dernière a été estimée sur la base des valeurs d'utilité dont les hypothèses sont décrites ci-dessous. Suite à cet examen, le montant total des dépréciations d'actifs comptabilisé au bilan de la Société s'établit à 20 632 000 euros au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2009 et 2008, les dépréciations d'actifs comptabilisées au bilan de la Société se décomposent comme suit :

31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)			Total	Réf. Notes annexe
	Produits sur mesure / R&D	Produits standards	IntuiSkin		
<i>Actifs</i>					
Immobilisations incorporelles .....	612	--	--	612	4.1
Immobilisations corporelles .....	381	--	--	381	4.2
Immobilisations financières .....	9 790	2 886	6 963	19 639	4.3
Dépréciations d'actifs.....	10 783	2 886	6 963	20 632	
<i>31 décembre 2008</i>					
31 décembre 2008 (en milliers d'euros)	Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)			Total	Réf. Notes annexe
	Produits sur mesure / R&D	Produits standards	IntuiSkin		
<i>Actifs</i>					
Immobilisations incorporelles .....	828	--	--	828	4.1
Immobilisations corporelles .....	1 777	--	--	1 777	4.2
Immobilisations financières .....	12 627	--	4 510	17 137	4.3
Dépréciations d'actifs.....	15 232	--	4 510	19 742	

Les dépréciations constatées en 2008 et 2009 sur l'ensemble des UGT sont directement liées à la dégradation marquée de l'environnement économique se traduisant par une révision des prévisions de croissance de ces unités.

Les hypothèses clés utilisées dans le calcul de la valeur d'utilité des UGT sont les suivantes :

#### Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation après impôt appliqués aux prévisions de flux de trésorerie sont les suivants :

Taux d'actualisation (1)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
UGT Produits standards / Avionique et médical .....	13,0%	13,0%
UGT Produits sur mesure / R&D corporate.....	13,0%	13,0%
UGT IntuiSkin .....	15,5%	15,5%

(1) Au taux d'actualisation après impôt correspond un taux d'actualisation avant impôt défini par les normes en vigueur et utilisé pour la détermination des valeurs d'utilité. Pour l'exercice 2009, ce taux est le suivant : 15,6% pour l'UGT Produits standards / Avionique et médical (2008 : 16,1%), 15,9% pour UGT Produits sur mesure / R&D corporate (2008 : 15,7%) et 16,2% pour l'UGT IntuiSkin (2008 : 16,6%).

Les taux d'actualisation spécifiques reflètent les estimations faites par le Groupe sur chacune des UGT. Pour déterminer les taux d'actualisation respectifs de chaque UGT, il a été tenu compte de la position concurrentielle, de la courbe d'expérience et des potentiels de croissance de marché relatifs à chaque UGT. L'UGT IntuiSkin étant considérée comme une activité en phase de lancement, le taux d'actualisation apparaît supérieur à celui utilisé pour les UGT Produits standards / Avionique et médical et Produits sur mesure / R&D corporate, ces activités étant afférentes à des marchés matures pour lesquels le Groupe possède une position concurrentielle forte grâce à ses brevets et son know-how.

*Taux de croissance utilisés pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période budgétée*

Pour les flux au-delà de cinq ans, une extrapolation est effectuée sur une période de 2 ans qui intègre un taux de croissance dégressif convergeant vers le taux de croissance long terme de 2,00% retenu pour les besoins du test (2008 : 2,00%). Ce taux correspond à l'estimation du taux de croissance moyen à long terme des secteurs sur lesquels le Groupe est présent.

*Volumes de ventes attendus durant la période budgétée*

Les hypothèses clé relatives à la progression attendue des volumes de ventes sur les 5 prochaines années par UGT sont les suivantes : Progression annuelle moyenne de 23% pour l'UGT Produits standards / Avionique et médical, de 21% pour l'UGT Produits sur mesure / R&D corporate et de 42% pour l'UGT Produits IntuiSkin, activité en phase de lancement. Ces volumes de ventes ont été déterminés avec un niveau attendu du cours du dollar américain de 1,45 pour 1,00 euro. Les montants d'investissements retenus sur la période budgétée par UGT sont corrélés aux taux de croissance attendus.

*EBITDA (résultat avant intérêts, impôts, dotations aux amortissements et provisions) durant la période budgétée*

Les EBITDA sont déterminés sur la base des ratios EBITDA / Chiffre d'affaires moyens constatés au titre des 3 exercices précédant le début de la période budgétée hors éléments non normatifs. Ces indicateurs financiers sont augmentés des gains de productivité attendus. Le coefficient de progression moyen durant la période budgétée s'établit à 1,16 pour l'UGT Produits standards / Avionique et médical et de 1,15 pour l'UGT Produits sur mesure / R&D corporate. L'EBITDA moyen de l'UGT IntuiSkin sur les 3 derniers exercices étant négatif, un retour de cet indicateur à l'équilibre est attendu pour l'exercice 2011.

**4.5. Créances et dettes d'exploitation**

La ventilation des créances et dettes d'exploitation par nature et par échéance est la suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	A 1 an au plus	A plus d'1 an, 5 ans au plus	A plus de 5 ans	31 décembre 2008
Créances clients .....	630	630	--	--	1 137
Etat et autres collectivités.....	128	128	--	--	349
Groupes et associés .....	117	117	--	--	107
Débiteurs divers .....	15	15	--	--	6
Total clients et autres créances .....	890	890	--	--	1 599

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	A 1 an au plus	A plus d'1 an, 5 ans au plus	A plus de 5 ans	31 décembre 2008
Dettes fournisseurs.....	149	149	--	--	284
Dettes sociales.....	159	159	--	--	274
Dettes fiscales .....	56	56	--	--	46
Groupes et associés .....	1 651	--	1 651	--	2 421
Débiteurs divers .....	32	32	--	--	38
Total fournisseurs et autres dettes.....	2 047	396	1 651	--	3 063

**4.6. Charges et produits imputables à un autre exercice**

Les charges constatées d'avance s'établissent à 13 000 euros au 31 décembre 2009 (2008 : 23 000 euros) et sont principalement inhérentes à des charges de loyers, d'honoraires et de déplacement.

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2009, soit 18 000 euros, sont afférents à un programme de recherche européen. Aucun produit constaté d'avance n'a été comptabilisé au 31 décembre 2008.

**4.7. Charges à payer et produits à recevoir**

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
<i>Charges à payer (en milliers d'euros)</i>		
Intérêts courus à payer .....	4	4
Dettes fournisseurs.....	90	145
Dettes fiscales et sociales .....	125	149
Autres dettes .....	--	8
Charges à payer.....	219	306

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
<i>Produits à recevoir (en milliers d'euros)</i>		
Créances clients .....	590	1 027
Autres créances .....	17	28
Intérêts courus à recevoir .....	--	12
Produits à recevoir.....	607	1 067

**4.8. Actions propres**

Le suivi du nombre d'actions détenues par la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité est le suivant :

(en milliers)	31 décembre 2008	Achats	Ventes	31 décembre 2009
Nombre d'actions propres.....	15	353	361	7

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Nombre d'actions propres – <i>Milliers</i> .....	7	15
Valeur brute – <i>€000</i> .....	16	31
Plus-value (Moins-value) latente – <i>€000</i> .....	1	--

#### 4.9. Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2009, le montant du capital social s'élève à 9 427 940,85 euros correspondant à 4 713 970 actions ordinaires de 2,00 euros de valeur nominale. Ces actions sont entièrement libérées.

(en milliers)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Actions ordinaires au nominal de 2,00 euros .....	4 714	4 714

Aucune augmentation de capital n'a eu lieu au cours de l'exercice 2009.

	Nombre d'actions <i>Milliers</i>	Capital social <i>€000</i>	Primes d'émission (*) <i>€000</i>
Actions ordinaires émises et entièrement libérées			
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009 .....	4 714	9 428	40 141
Affectation du report à nouveau déficitaire le 30 juin 2009 .....	--	--	(21 943)
Au 31 décembre 2009 .....	4 714	9 428	18 198

(\*) Primes après imputation des frais d'émission.

#### 4.10. Capital potentiel

##### 4.10.1. Options de souscription d'actions

	Plan 4	Plan 5	Plan 6	Plan 8
Date d'assemblée	29 janv. 2001	14 juin 2002	14 juin 2002	20 juin 2003
Date du conseil d'administration	15 oct. 2001	14 juin 2002	14 fév. 2003	5 fév. 2004
Nombre total d'options attribuées	910 000	226 500	780 100	1 700 000
Nombre total d'actions correspondant	22 750	5 662	19 502	42 500
- Dont mandataires sociaux	--	--	--	15 000
- Dont 10 premiers attributaires salariés	15 500	4 025	15 125	42 500
Date de départ d'exercice des options	(1)	(2)	(3)	(4)
Date d'expiration des options	15 oct. 2009	14 juin 2010	14 fév. 2011	1 <sup>er</sup> janv. 2012
Prix de souscription par action	49,20 €	49,20 €	18,00 €	14,40 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2009	--	--	3 544	2 500
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2009	22 750	4 112	15 248	40 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2009 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	--	1 550	710	--

(1) Les périodes d'exercice des options dépendent de la date d'anniversaire du contrat de travail du salarié bénéficiaire.

(2) Le conseil d'administration a attribué, le 14 juin 2002, 226 500 options à 22 salariés du Groupe. Les options peuvent être exercées à hauteur de 25 % maximum à compter respectivement de chacune des quatre premières dates anniversaire de leur attribution.

(3) Le conseil d'administration a attribué, le 14 juin 2003, 780 100 options à 65 salariés du Groupe. Sur le total d'options attribuées, 270 100 options attribuées à 60 personnes peuvent être exercées librement dans les quatre années suivant leur attribution. Les 510 000 options restantes attribuées à 5 personnes peuvent être exercées à hauteur de 25 % maximum à compter du premier anniversaire de leur attribution et pour le solde, à hauteur maximum d'1/12ème par trimestre.

(4) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% au 1er janvier de chaque année à compter du 1er janvier 2005.

	Plan 10	Plan 11	Plan 12	Plan 13
Date d'assemblée	20 juin 2003	20 juin 2003	20 juin 2003	27 juin 2005
Date du conseil d'administration	17 mai 2004	24 janv. 2005	21 avril 2005	30 juin 2005
Nombre total d'options attribuées	613 000	568 500	23 500	1 318 500
Nombre total d'actions correspondant	15 325	14 212	587	32 962
- Dont mandataires sociaux	2 500	--	--	25 000
- Dont 10 premiers attributaires salariés	7 125	14 175	587	7 962
Date de départ d'exercice des options	(5)	(6)	(7)	(8)
Date d'expiration des options	17 mai 2012	24 janv. 2013	21 avril 2013	30 juin 2013
Prix de souscriptions par action	11,20 €	12,40 €	10,00 €	10,40 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2009	475	3 001	--	--
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2009	9 030	4 699	63	32 162
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2009 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	5 820	6 512	524	800

- (5) Sur les 613 000 options :
- Pour 257 000 options : L'exercice est de 25% actions exerçables et vendables par an à la date d'anniversaire de l'attribution.
  - Pour 356 000 options : L'exercice est de 25% d'actions exerçables par an à la date d'anniversaire de l'attribution. Ces options sont vendables à partir du 17 mai 2008.
- (6) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% à partir du 24 janvier 2006 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
- (7) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année de l'anniversaire de leur attribution.
- (8) Ces options peuvent être exercées :
- Pour 2 salariés (31 500 options) à hauteur de 25% au 30 juin 2006 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
  - Pour 4 administrateurs et 7 salariés (1 287 000 options) à hauteur de 25% chaque année de l'anniversaire de leur attribution.

	Plan 14	Plan 15	Plan 16	Plan 17
Date d'assemblée	27 juin 2005	27 juin 2005	27 juin 2005	27 juin 2006
Date du conseil d'administration	2 sept. 2005	22 oct. 2005	20 fév. 2006	21 juin 2007
Nombre total d'options attribuées	1 850 000	320 000	3 659 200	116 625
Nombre total d'actions correspondant	46 250	8 000	91 480	116 625
- Dont mandataires sociaux	46 250	--	--	53 500
- Dont 10 premiers attributaires salariés	46 250	8 000	71 875	71 875
Date de départ d'exercice des options	(9)	(10)	(10)	(10)
Date d'expiration des options	2 sept. 2013	22 oct. 2013	20 fév. 2014	21 juin 2015
Prix de souscriptions par action	12,00 €	13,20 €	14,40 €	20,39 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2009	--	--	1 250	--
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2009	--	125	32 176	56 250
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2009 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	46 250	7 875	58 054	60 375

- (9) Ces options peuvent être exercées :
- Pour 1 600 000 options à hauteur de 25% au 1<sup>er</sup> janvier 2005 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
  - Pour 250 000 options à hauteur de 25% au 30 juin 2006, 2007, 2008 et 2009.
- (10) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année de l'anniversaire de leur attribution.

#### 4.10.2. Synthèse des BSA et options de souscription d'actions

(En nombre d'actions)	Options de souscription d'actions		Total
	BSA		
Solde au 31 décembre 2007	115 014	333 988	449 002
Attribuées	--	--	--
Exercées	(2 822)	--	(2 822)
Annulées	(112 192)	(89 298)	(201 490)
Solde au 31 décembre 2008	--	244 690	244 690
Attribuées	--	--	--
Exercées	--	--	--
Annulées	--	(56 220)	(56 220)
Solde au 31 décembre 2009	--	188 470	188 470

La dilution potentielle s'établit à 3,84% du capital au 31 décembre 2009 (2008 : 4,93%).

#### 4.11. Avances conditionnées

Les avances conditionnées correspondent à des avances accordées par l'état français destinées au financement de programmes d'innovation. Ces avances ne portent pas d'intérêts et sont remboursées en fonction de la réussite technique et commerciale des projets ainsi financés. Au 31 décembre 2009, les échéances de ces avances sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	A 1 an Au plus	A plus d'1 an, 5 ans au plus	A plus de 5 ans	31 décembre 2008
Avances conditionnées.....	288	96	192	--	288

#### 4.12. Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)			Reprises de l'exercice		Solde 31 déc. 2009
	Solde 31 déc. 2008	Dotations de l'exercice	Provisions utilisées	Provisions non utilisées	
Provision pour perte de change.....	4 952	418	--	--	5 370
Provision pour litiges.....	15	--	(2)	--	13
Provision pour indemnités retraite.....	2	--	--	--	2
Provisions pour risques et charges.....	4 969	418	(2)	--	5 385

#### 4.13. Dettes financières

La variation des dettes financières sur l'exercice est la suivante :

(en milliers)	31 décembre 2008	Souscription	Remboursement	31 décembre 2009
Emprunts bancaires.....	3 098	--	316	2 782

Les emprunts bancaires sont contractés en euro et à taux fixes compris entre 4,40% et 5,85% à l'exception d'un emprunt souscrit au taux variable Euribor 3 mois + 100 points de base et dont le capital restant du au 31 décembre 2009 s'établit à 1 627 000 euros. Ces emprunts sont garantis par hypothèque sur les biens immobiliers financés, par nantissement d'actions de la société IntuiSkin, S.A.S. ainsi que par nantissement de brevets. L'échéancier de ces emprunts s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009				31 déc. 2008
	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total	
Emprunts bancaires.....	321	1 168	1 293	2 782	3 098

#### 4.14. Ecarts de conversion sur dettes et créances libellées en monnaie étrangère

(en milliers d'euros)	Ecarts de conversion actif			Ecarts de conversion passif
	Solde 31 déc. 2009	Différences compensées par une couverture de change	Provision pour perte de change	Solde 31 déc. 2009
Créances rattachées à des participations.....	5 364	--	5 364	--
Dettes d'exploitation.....	6	--	6	2
Total.....	5 370	--	5 370	2

#### 4.15. Chiffre d'affaires

La répartition géographique du chiffre d'affaires de la Société est la suivante :

Chiffre d'affaires (en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Export.....	15	404
France.....	369	470
Total.....	384	874

#### 4.16. Transferts de charges

Le montant des transferts de charges sur l'exercice 2009 s'élève à 939 000 euros (2008 : 1 058 000 euros) et est essentiellement composé de frais d'exploitation refacturés aux filiales.

#### 4.17. Produits et charges financiers

Produits financiers (en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Intérêts et produits assimilés.....	342	1 143
Reprises provisions pour risques et charges financiers.....	4 116	5 773
Gain de change.....	1 101	8
Total.....	5 559	6 924

<i>Charges financières (en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2009</i>	<i>31 décembre 2008</i>
Intérêts et charges assimilées .....	4 800	1 063
Dotations provisions pour risques et charges financiers .....	6 953	22 350
Perte de change .....	6	30
<b>Total .....</b>	<b>11 759</b>	<b>23 443</b>

Les dotations et reprises pour risques et charges financiers correspondent principalement aux éléments suivants :

- Dotations pour provisions sur titres et créances immobilisées : 6 535 000 euros (Note 4.3).
- Dotation pour provision pour perte de change : 418 000 euros (Note 4.12).
- Reprise de provision sur la créance rattachée à la participation Memscap Inc. : 2 837 000 euros (Note 4.3).

Le poste « Intérêts et charges assimilées » intègre à hauteur de 4 671 000 euros la quote-part financière relative à l'abandon de créance réalisé au profit de Memscap Inc. (Note 2). De même, le gain de change de 1 101 000 euros sur l'exercice 2009 est principalement lié à la créance rattachée à la participation Memscap Inc.

#### **4.18. Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels de l'exercice 2009 sont détaillés comme suit :

<i>Produits exceptionnels (en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2009</i>	<i>31 décembre 2008</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion.....	--	36
Produits exceptionnels sur opérations en capital .....	25	66
Reprises sur provisions .....	2 357	1 927
<b>Total .....</b>	<b>2 382</b>	<b>2 029</b>

Les reprises sur provisions correspondent principalement à des reprises de provisions pour dépréciation d'actifs concernant notamment des cessions ou des mises au rebut d'équipements entièrement provisionnés pour un montant de 2 140 000 euros (2008 : 1 343 000 euros).

<i>Charges exceptionnelles (en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2009</i>	<i>31 décembre 2008</i>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion.....	7	449
Charges exceptionnelles sur opérations en capital.....	2 140	2 205
Dotations aux provisions.....	--	2 621
<b>Total .....</b>	<b>2 147</b>	<b>5 275</b>

Les charges exceptionnelles sur opérations en capital intègrent principalement la valeur comptable hors provisions des équipements industriels mis au rebut ou cédés tels que mentionnés supra.

#### **4.19. Frais de recherche et développement**

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisé en charge sur l'exercice 2009 s'établit à 741 000 euros (2008 : 1 061 000 euros).

#### **4.20. Impôts**

Le crédit d'impôt au titre de l'exercice 2009 est composé d'un crédit d'impôt recherche, soit 87 000 euros (2008 : 136 000 euros).

Compte tenu de son déficit fiscal, la Société n'a pas comptabilisé de charge d'impôt en 2009. Les déficits fiscaux de la Société s'élèvent à fin décembre 2009 à 118,5 millions d'euros. En application des dispositions de l'article 39 B du Code Général des Impôts et de la doctrine administrative (D. adm. 4 D-153 et 4 D-1541, 26 novembre 1996), les amortissements dérogatoires de l'exercice n'ont pas été comptabilisés.

#### **4.21. Engagements hors-bilan**

Les engagements hors-bilan se composent au 31 décembre 2009 des éléments suivants :

- Nantissement des titres de la société IntuiSkin, S.A.S. en garantie d'un emprunt dont le capital restant du s'établit à 66 000 euros au 31 décembre 2009 (2008 : 107 000 euros).
- Nantissement de brevets en garantie d'un emprunt dont le capital restant du s'établit à 1 628 000 euros 31 décembre 2009 (2008 : 1 838 000 euros).
- Hypothèque sur les biens immobiliers afférents au site de Bernin financés par emprunts à hauteur du capital restant du soit 1 089 000 euros au 31 décembre 2009 (2008 : 1 153 000 euros).
- Clauses de retour à meilleur fortune afférente à des abandons de créances d'un montant total de 7 440 000 euros consentis à la société Memscap Inc. (2008 : 2 440 000 euros).
- Caution solidaire de la société Ioma Esthetics Institute, S.A.S. afférente à un emprunt au capital restant du de 228 000 euros au 31 décembre 2009.

4.22. Etat des immobilisations financières, créances et dettes ainsi que des charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Eléments concernant les entreprises liées et les participations (en milliers d'euros)		
Postes (Valeurs nettes)	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société à un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations .....	--	--
Participations .....	--	17 078
Créances rattachées à des participations.....	--	3 472
Prêts .....	--	--
Avances et acomptes versés sur commandes.....	--	--
Créances clients et comptes rattachés.....	--	175
Autres créances.....	--	117
Capital souscrit appelé non versé .....	--	--
Emprunts obligataires convertibles .....	--	--
Autres emprunts obligataires.....	--	--
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit .....	--	--
Emprunts et dettes financières divers .....	--	1 651
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours .....	--	--
Dettes fournisseurs et comptes rattachés .....	--	29
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés .....	--	--
Autres dettes .....	--	--
Produits de participation .....	--	--
Autres produits financiers .....	--	226
Charges financières.....	--	4 701

4.23. Effectif

L'effectif moyen en 2009 est de 11 personnes (2008 : 13).

4.24. Rémunération des dirigeants

Le montant total des rémunérations brutes annuelles et avantages en nature versés par la Société et les sociétés contrôlées au sens de l'article L233-16 du Code de commerce au mandataire social s'est élevé à 250 000 euros au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2009 (2008 : 219 000 euros).

4.25. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes s'est élevé à 79 000 euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2009 (2008 : 77 000 euros). Aucun honoraire ne concerne d'autres prestations que celles afférentes à la mission de commissariat aux comptes.

4.26. Filiales et participations

Nom de la filiale	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (1)	Valeur comptable des titres en euros			Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés en euros (2)	Montant des cautions et avals donnés par la société en euros	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé en euros	Résultat du dernier exercice clos en euros
				Brute	Provision	Nette				
<b>1. Filiales détenues à plus de 50%</b>										
Memscap Inc. (USA)	\$10	-\$13 535 456	100%	9 €	--	9 €	12 171 722 €	--	3 412 703 €	2 633 101 €
Memscap AS (Norvège)	kr 18 412 762	kr 8 802 868	100%	13 306 911 €	2 886 093 €	10 420 818 €	1 090 254 €	--	5 501 709 €	-568 411 €
Intuiskin SAS (France)	304 889 €	4 422 283 €	100%	10 006 764 €	6 962 417 €	3 044 347 €	-1 651 240 €	--	943 290 €	-1 500 487 €
Laboratoires La Licorne SAS (France)	37 000 €	14 616 €	100%	3 613 197 €	--	3 613 197 €	117 013 €	--	14 957 €	-14 238 €
<b>2. Participations</b>										
Aucune										
		<b>Total</b>		26 926 881 €	9 848 510 €	17 078 371 €	11 727 749 €			

(1) Le pourcentage de droits de vote est identique au pourcentage de capital détenu.

(2) Les prêts et avances de ses filiales sont dépréciés à hauteur de :

- Memscap Inc. (USA) : 9 790 026 €

Pour les filiales et participations, aucun dividende n'a été encaissé au cours de l'exercice.

#### ***4.27. Evénements postérieurs à la date de clôture***

La Société a engagé sur l'exercice 2010 un processus d'alliance avec des investisseurs et le management du Groupe Memscap pour développer sa filiale Intuiskin, S.A.S. L'aboutissement de ce processus permettrait à la Société de se concentrer sur les marchés de l'avionique, du médical et biomédical, des communications optiques et l'affichage (display) ainsi que la défense sur lesquels sont actives ses divisions Produits sur mesure et Produits standards tout en permettant à sa filiale IntuiSkin de bénéficier des financements nécessaires à son développement commercial.

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Nom de la filiale	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (1)	Valeur comptable des titres en euros			Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés en euros (2)	Montant des cautions et avals donnés par la société en euros	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé en euros	Résultat du dernier exercice clos en euros
				Brute	Provision	Nette				
<b>1. Filiales détenues à plus de 50%</b>										
Memscap Inc. (USA)	\$10	-\$13 535 456	100%	9 €	--	9 €	12 171 722 €	--	3 412 703 €	2 633 101 €
Memscap AS (Norvège)	kr 18 412 762	kr 8 802 868	100%	13 306 911 €	2 886 093 €	10 420 818 €	1 090 254 €	--	5 501 709 €	-568 411 €
Intuiskin SAS (France)	304 889 €	4 422 283 €	100%	10 006 764 €	6 962 417 €	3 044 347 €	-1 651 240 €	--	943 290 €	-1 500 487 €
Laboratoires La Licorne SAS (France)	37 000 €	14 616 €	100%	3 613 197 €	--	3 613 197 €	117 013 €	--	14 957 €	-14 238 €
<b>2. Participations</b>										
Aucune										
<b>3. Total</b>										
				26 926 881 €	9 848 510 €	17 078 371 €	11 727 749 €			

(1) Le pourcentage de droits de vote est identique au pourcentage de capital détenu.

(2) Les prêts et avances de ses filiales sont dépréciés à hauteur de :

- Memscap Inc. (USA) : 9 790 026 €

Pour les filiales et participations, aucun dividende n'a été encaissé au cours de l'exercice.

## VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercice clos le 31 décembre 2009

Au 31 décembre 2009, le montant du capital social s'élève à 9 427 940,85 euros correspondant à 4 713 970 actions ordinaires de 2,00 euros de valeur nominale. Ces actions sont entièrement libérées.

<i>(en milliers)</i>	<i>31 décembre 2009</i>	<i>31 décembre 2008</i>
Actions ordinaires au nominal de 2,00 euros .....	4 714	4 714

Aucune augmentation de capital n'a eu lieu au cours de l'exercice 2009.

Actions ordinaires émises et entièrement libérées	<i>Nombre d'actions</i> <i>Milliers</i>	<i>Capital social</i> <i>€000</i>	<i>Primes d'émission (*)</i> <i>€000</i>
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009 .....	4 714	9 428	40 141
Affectation du report à nouveau déficitaire le 30 juin 2009 .....	--	--	(21 943)
Au 31 décembre 2009 .....	4 714	9 428	18 198

(\*) Primes après imputation des frais d'émission.

## TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exercice clos le 31 décembre 2009

<i>(En milliers d'euros hors section 3)</i>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
<b>1. Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	9 428	9 428	9 422	9 108	9 103
Nombre des actions ordinaires existantes	4 713 970	4 713 970	4 711 148	4 554 236	182 053 857
Nombre d'obligations convertibles en actions	--	--	--	--	--
<b>2. Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	384	874	1 995	2 316	975
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(6 683)	(4 260)	(4 494)	(23 990)	(5 351)
Impôts sur les bénéfices	(87)	(136)	(57)	(65)	(31)
Participation des salariés au titre de l'exercice	--	--	--	--	--
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(7 499)	(21 943)	(1 300)	(5 647)	(867)
Résultat distribué	--	--	--	--	--
<b>3. Résultat par action (en euro)</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	(1,40)	(0,87)	(0,94)	(5,25)	(0,03)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(1,59)	(4,65)	(0,28)	(1,24)	(0,005)
Dividende distribué à chaque action	--	--	--	--	--
<b>4. Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	11	13	13	14	18
Montant de la masse salariale de l'exercice	802	868	972	1 035	1 257
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres...)	330	365	408	464	527

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2009

**PHILIPPE MACHON**  
445, rue Lavoisier  
38330 Montbonnot-Saint-Martin

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Grenoble

**ERNST & YOUNG Audit**  
Tour Part-Dieu  
129, rue Servient  
69326 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **Memscap**

Exercice clos le 31 décembre 2009

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Memscap, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **II. Justification des appréciations**

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

##### *Valeur d'utilité des actifs*

L'actif immobilisé figure au bilan pour une valeur nette de K€ 23.414. Les notes 3.5 et 4.4 de l'annexe exposent les principes et les méthodes comptables relatifs à l'approche retenue par votre société pour l'évaluation de la valeur d'utilité de ces actifs et en particulier pour la détermination de la provision de K€ 20.632 relative à certains de ces actifs. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble et le caractère raisonnable des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

##### *Principe de continuité de l'exploitation*

Comme indiqué dans la note 3 « Principes et méthodes comptables de l'annexe », les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de cette hypothèse et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Montbonnot-Saint-Martin et Lyon, le 19 avril 2010

Philippe MACHON

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit

Lionel Denjean

# RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 décembre 2009

**PHILIPPE MACHON**  
445, rue Lavoisier  
38330 Montbonnot-Saint-Martin

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Grenoble

**ERNST & YOUNG Audit**  
Tour Part-Dieu  
129, rue Servient  
69326 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **Memscap**

Exercice clos le 31 décembre 2009

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

#### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice 2009**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **1. Avec la société Memscap Inc.**

##### **Administrateur concerné**

M. Jean Michel Karam, président du conseil d'administration.

##### **Nature et objet**

Afin d'apporter une aide à la filiale Memscap Inc., le conseil d'administration de votre société, en date du 30 juin 2009, a autorisé un abandon de créance d'un montant de € 5.000.000 afin de lui permettre de respecter les covenants financiers relatifs à un emprunt immobilier. Cet abandon de créance, prenant effet au 1er janvier 2009, s'impute pour partie sur les redevances de licence d'exploitation de brevets, savoir-faire et marques, prestations d'assistance et charges d'intérêts facturées au titre de l'exercice 2009 par votre société à sa filiale Memscap Inc.

##### **Modalités**

Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune d'une période de cinq ans du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2013. Selon cette clause, la filiale Memscap Inc. s'engage à reverser 20 % de son résultat net annuel à votre société à la condition expresse que les capitaux propres de Memscap Inc. après versement de ce remboursement demeurent positifs. La somme des remboursements réalisés par Memscap Inc. au bénéfice de votre société au cours de la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2013 est limitée au montant de l'abandon de créance initialement consenti par votre société à Memscap Inc. Le montant de l'abandon de créance non remboursé par Memscap Inc. à l'issue de la période de cinq ans prenant fin le 31 décembre 2013 sera définitivement acquis par Memscap Inc.

#### **2. Avec la société Memscap AS**

##### **Administrateur concerné**

M. Jean Michel Karam, président du conseil d'administration.

##### **Nature et objet**

Afin d'apporter une aide à la filiale Memscap AS, le conseil d'administration de votre société, en date du 30 juin 2009, a autorisé une augmentation de capital par incorporation d'une partie du compte courant de votre société dans cette filiale. Cette augmentation de capital a été réalisée dans le cadre de l'obtention par Memscap AS d'un emprunt bancaire.

##### **Modalités**

L'augmentation de capital par incorporation d'une partie du compte courant de votre société a été de € 2.007.580.

#### **3. Avec la société Ioma Esthetics Institute, S.A.S.**

##### **Administrateur concerné**

M. Jean Michel Karam, président du conseil d'administration.

##### **Nature et objet**

Dans le cadre des relations entre votre société et sa sous-filiale Ioma Esthetics Institute, le conseil d'administration de votre société, en date du 28 avril 2009, a autorisé l'engagement de caution solidaire de votre société relatif à un concours bancaire souscrit par la société Ioma Esthetics Institute.

##### **Modalités**

Cet engagement s'établit à concurrence du capital restant dû de cet emprunt ainsi que de l'ensemble des intérêts, frais et accessoires afférents. Au 31 décembre 2009, le capital restant dû relatif à cet emprunt s'élève à € 227.581.

## Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice 2010

### Avec certains administrateurs de la société (projet iCosmeceuticals)

#### Administrateurs concernés

M. Jean Michel Karam, président du conseil d'administration,  
M. Bernard Courtois, administrateur,  
M. Christopher Pelly, administrateur,  
Mme Vera Strübi, administrateur.

#### Nature et objet

L'exercice 2009 a été particulièrement difficile poussant le groupe Memscap à ajuster constamment ses coûts et ses ressources afin d'être en adéquation avec les données économiques globales. Bien que la reprise progressive de l'activité observée dès le troisième trimestre 2009 ait permis de réduire significativement la consommation de trésorerie et que cette même tendance soit amenée à se poursuivre au cours de l'exercice 2010, le groupe Memscap ne peut pas prendre le risque de procéder seul aux investissements nécessaires au développement de sa filiale Intuiskin, malgré le fort potentiel que cette dernière activité présente. C'est dans ce contexte, que le conseil d'administration de votre société a autorisé en date du 16 avril 2010, le projet d'association capitalistique et opérationnelle entre votre société et la société iCosmeceuticals.

#### Modalités

Dans le cadre du projet de protocole d'investissement, la société iCosmeceuticals, nouvellement formée et dont l'actionnariat à l'issue de l'opération serait composé par certains dirigeants d'Intuiskin et de Memscap dont notamment MM. Jean Michel Karam, Bernard Courtois, Christopher Pelly et Mme Vera Strübi, associés à des investisseurs, dont CIC Vizille Capital Innovation et Sudinnova, procéderait à l'acquisition de 100 % des titres d'Intuiskin, filiale à 100 % de votre société, par voie d'apport en nature. Cette opération, pour les besoins de l'apport, serait basée sur les valorisations suivantes :

- une valorisation globale de la société Intuiskin de € 1.600.000 pour 100 % du capital et des droits de vote,
- une valorisation globale de la société iCosmeceuticals de € 8.500.000 sur la base de capitaux propres au moins égaux à € 2.500.000.

Sur la base de ce mode de valorisation et sous réserve de la conclusion des différents accords prévus par le protocole d'investissement, il serait attribué à votre société, en rémunération de l'apport de 100 % des titres d'Intuiskin, un nombre d'actions ordinaires nouvelles de iCosmeceuticals représentant, après réalisation de l'apport, 15,84 % du capital et des droits de vote de iCosmeceuticals. A l'issue de cette opération, le capital social de la société iCosmeceuticals serait composé, après apport des titres d'Intuiskin et sous réserve des derniers ajustements sur les parts des personnes physiques, comme suit :

- M. Jean Michel Karam :	36,45 %
- Memscap, S.A. :	15,84 %
- M. Christopher Pelly :	5,41 %
- Mme Vera Strübi :	5,41 %
- M. Bernard Courtois :	2,70 %
- Autres actionnaires :	34,19 %

Par ailleurs, votre société entrerait dans un contrat de licence exclusive avec la société iCosmeceuticals sur les actifs des Laboratoires La Licorne, dont la marque Ioma, sur la base duquel les Laboratoires La Licorne, filiale à 100 % de votre société, recevrait des redevances sur la vente des produits cosmétiques et dermoceutiques Ioma, avec une clause de cession de ces actifs en faveur de la société iCosmeceuticals, à tout moment, par le paiement à votre société d'un montant de M€ 3,5 en numéraire.

Le dispositif contractuel qui sera mis en place en application des termes du protocole d'investissement est composé des éléments suivants :

- Protocole d'investissement entre votre société, Intuiskin, iCosmeceuticals et les Laboratoires La Licorne.  
Outre les modalités d'apport précédemment présentées, ce protocole inclut les différentes conventions ci-dessous.
- Convention de licence exclusive entre les sociétés Laboratoires La Licorne et iCosmeceuticals portant notamment sur la marque Ioma et autres droits de propriétés intellectuelles (marques et brevets) nécessaires à l'activité iCosmeceuticals. Les principaux termes de cette licence sont les suivants :  
*Parties* : les sociétés Laboratoires La Licorne et iCosmeceuticals.  
*Nature de la licence* : licence exclusive et transférable.  
*Durée* : prise d'effet à la date de réalisation de l'opération pour une durée de vingt ans (ou toute durée supérieure légalement admissible).  
*Actifs concernés* : portefeuille de marques et brevets détenus par les Laboratoires La Licorne y compris la marque Ioma.  
*Rémunération* : montant de redevance égal à 2 % du chiffre d'affaires net généré par la vente des produits Ioma.  
*Option d'achat* : option d'achat sur l'ensemble des actifs sous licence exerçable à tout moment pour un montant de M€ 3,5.
- Convention de prestations de services généraux, financiers et comptables entre votre société, iCosmeceuticals et ses filiales. Les principaux termes de cette convention sont les suivants :  
*Parties* : votre société, iCosmeceuticals et ses filiales.  
*Prestations visées* : fourniture par votre société à iCosmeceuticals et ses filiales de services généraux (loyer, services téléphoniques et informatiques) ainsi que des prestations de nature financière et comptable et fourniture par iCosmeceuticals et ses filiales à votre société de services administratifs.  
*Durée* : prise d'effet à la date de réalisation de l'opération jusqu'au 31 décembre 2011, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de douze mois.  
*Rémunération* : la facturation des services réciproques sera effectuée sur la base prix coutant, augmentés d'une marge de 5 %.
- Convention de garantie de passif entre votre société et iCosmeceuticals.  
Aux termes de cette convention, votre société consentirait pour une durée de une année à compter de la date de réalisation de l'opération une garantie d'indemnisation couvrant l'ensemble des conséquences financières, des dommages et des coûts subis par iCosmeceuticals et/ou Intuiskin résultant d'une violation, d'une omission ou d'une inexactitude des déclarations effectuées par votre société et portant sur les éléments suivants : propriété des actions, constitution de la société, conformité à la loi, sincérité des comptes d'Intuiskin et de sa filiale Ioma Esthetics Institute au 31 décembre 2009, sûretés et engagements hors bilan, contrats significatifs et contrats avec le groupe Memscap, litiges entre les salariés et les dirigeants, baux, propriété intellectuelle, assurance. L'engagement financier de votre société au titre de cette garantie serait limité à € 250.000 avec une franchise de € 25.000.
- Engagement de non-concurrence et de non-sollicitation entre votre société et les sociétés Intuiskin et iCosmeceuticals.  
Votre société consentirait au profit des sociétés Intuiskin et iCosmeceuticals un engagement de non-concurrence et de non-sollicitation d'une durée de cinq années à compter de la date de réalisation de l'opération portant sur les activités exercées par Intuiskin et iCosmeceuticals et notamment celles de conception, de commercialisation de solutions, produits et services relatifs aux applications grand public notamment dans le domaine de la dermatologie et de la cosmétique.

Ce dispositif est complété par un pacte d'associés entre votre société et iCosmeceuticals ainsi qu'un traité d'apport sous condition suspensive entre les sociétés Intuiskin et iCosmeceuticals.

A l'exclusion d'un administrateur, tous les membres du conseil d'administration de votre société sont concernés par cette convention. Ainsi, en application de l'article L. 225-40 alinéa 1 du Code de commerce, les administrateurs intéressés n'ont pas pris part au vote et cette convention a été autorisée par l'unique membre du conseil d'administration non intéressé par l'opération.

Tel que mentionné ci-avant, cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 avril 2010 sous la condition suspensive d'une approbation par l'assemblée générale des actionnaires prévue le 10 mai 2010. L'approbation de cette opération par l'assemblée générale du 10 mai 2010 aura pour effet à la fois la confirmation de l'autorisation du conseil et l'entrée en vigueur de ladite convention.

### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### **1. Avec la société Memscap Inc.**

##### **a. Nature et objet**

Votre société met à la disposition de sa filiale Memscap Inc. une licence d'exploitation portant sur certains brevets, savoir-faire et marques.

##### **Modalités**

Les redevances afférentes à cette licence d'exploitation s'élèvent à € 67.553 au titre de l'exercice 2009.

##### **b. Nature et objet**

Votre société a accordé à sa filiale Memscap Inc., en date du 29 août 2007, un abandon de créance d'un montant de € 1.214.879 assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

##### **Modalités**

Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune d'une période de cinq ans du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2012. Selon cette clause, la filiale Memscap Inc. s'engage à reverser 20 % de son résultat net annuel à votre société à la condition expresse que les capitaux propres de Memscap Inc. après versement de ce remboursement demeurent positifs. La somme des remboursements réalisés par Memscap Inc. au bénéfice de votre société au cours de la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2012 est limitée au montant de l'abandon de créance initialement consenti par votre société à Memscap Inc. Le montant de l'abandon de créance non remboursé par Memscap Inc. à l'issue de la période de cinq ans prenant fin 31 décembre 2012 sera définitivement acquis par Memscap Inc.

Aucun versement au profit de votre société, au titre de cette clause de retour à meilleure fortune, n'a été réalisé par Memscap Inc. au cours de l'exercice 2009.

##### **c. Nature et objet**

Afin d'apporter une aide à la filiale Memscap Inc., le conseil d'administration de votre société, en date du 26 août 2008, a autorisé un abandon de créance à hauteur des redevances de licence d'exploitation de brevets, savoir-faire et marques, prestations d'assistance et charges d'intérêts facturées au titre de l'exercice 2008 par votre société à sa filiale Memscap Inc.

##### **Modalités**

Le montant de cet abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune s'élève à € 1.225.279.

Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune d'une période de cinq ans du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2013. Selon cette clause, la filiale Memscap Inc. s'engage à reverser 20 % de son résultat net annuel à votre société à la condition expresse que les capitaux propres de Memscap Inc. après versement de ce remboursement demeurent positifs. La somme des remboursements réalisés par Memscap Inc. au bénéfice de votre société au cours de la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2013 est limitée au montant de l'abandon de créance initialement consenti par votre société à Memscap Inc. Le montant de l'abandon de créance non remboursé par Memscap Inc. à l'issue de la période de cinq ans prenant fin 31 décembre 2013 sera définitivement acquis par Memscap Inc.

Aucun versement au profit de votre société, au titre de cette clause de retour à meilleure fortune, n'a été réalisé par Memscap Inc. au cours de l'exercice 2009.

#### **2. Avec les sociétés Memscap Inc, Memscap AS et Intuiskin S.A.S.**

##### **a. Nature et objet**

Votre société apporte à ses filiales Memscap Inc., Memscap AS et Intuiskin S.A.S. une assistance stratégique, commerciale et administrative. Les modalités d'assistance ainsi que les facturations émises par votre société envers les filiales concernées font l'objet de contrats de services.

##### **Modalités**

Les montants respectifs de ces facturations de services, incluant une marge de 5 %, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont les suivants :

- Memscap Inc. : € 261.098
- Memscap AS : € 435.718
- Intuiskin S.A.S. : € 146.348

##### **b. Nature et objet**

Votre société accorde (ou bénéficie) au profit (ou de la part) de ses filiales Memscap Inc., Memscap AS et Intuiskin S.A.S. des (d') avances de trésorerie. Les modalités de ces avances, rémunérées au taux EURIBOR trois mois majoré de 0,5 %, font l'objet de contrats de prêt entre votre société et les filiales concernées.

##### **Modalités**

Les montants respectifs des intérêts financiers facturés par (ou à) votre société au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2009 sont les suivants :

	Intérêts financiers facturés à Memscap S.A. par ses filiales	Intérêts financiers facturés par Memscap S.A. à ses filiales
Memscap Inc.	--	€ 203.366
Memscap AS	--	€ 22.334
Intuiskin S.A.S.	€ 29.216	--
Total des intérêts financiers facturés	€ 29.216	€ 225.700

Les montants bruts respectifs des avances accordées (reçues) par votre société au 31 décembre 2009 sont les suivants :

	Avances accordées à Memscap S.A. par ses filiales	Avances accordées par Memscap S.A. à ses filiales
Memscap Inc.	--	€ 12.171.722
Memscap AS	--	€ 1.090.254
Intuiskin S.A.S.	€ 1.651.240	--
Total des avances accordées	€ 1651.240	€ 13.261.976

Montbonnot-Saint-Martin et Lyon, le 19 avril 2010

Philippe MACHON

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit

Lionel Denjean

#### 20.4 Vérification des informations financières historiques

Les comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2008, 31 décembre 2009 et 31 décembre 2010 ont fait l'objet de rapports de certification des commissaires aux comptes qui figurent respectivement aux sections 20.3.1 du document de référence 2008, page 108, déposé le 26 juin 2009 sous le numéro de dépôt D 09-541 et section 20.3.1 du présent Document de Référence, pages 146 et 211.

- Les comptes consolidés 2008 ont fait l'objet d'une certification sans réserve ni observation.
- Les comptes consolidés 2009 ont fait l'objet d'une certification sans réserve ni observation.
- Les comptes consolidés 2010 ont fait l'objet d'une certification sans réserve ni observation.

Les comptes annuels des exercices clos les 31 décembre 2008, 31 décembre 2009 et 31 décembre 2010 ont fait l'objet de rapports de certification des commissaires aux comptes qui figurent respectivement aux sections 20.3.2 du document de référence 2008, page 135, déposé le 26 juin 2009 sous le numéro de dépôt D 09-541 et section 20.3.2 du présent Document de Référence, pages 231 et 253.

- Les comptes annuels 2008 ont fait l'objet d'une certification sans réserve ni observation.
- Les comptes annuels 2009 ont fait l'objet d'une certification sans réserve ni observation.
- Les comptes annuels 2010 ont fait l'objet d'une certification sans réserve ni observation.

Les comptes semestriels consolidés résumés arrêtés au 30 juin 2011 ont fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle qui figure section 20.3.1 du présent Document de Référence, page 72. Sur la base de cet examen limité, il n'a été relevé aucune anomalie significative de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire. Les informations financières postérieures au 30 juin 2011 n'ont pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen limité.

#### 20.5 Dates des dernières informations financières

Les derniers communiqués de la Société relatifs à la communication d'informations financières concernent l'annonce du chiffre d'affaires et des résultats du Groupe pour le troisième trimestre 2011. Ce communiqué a été émis en date du 27 octobre 2011 (Cf. chapitre 20.6).

#### 20.6 Informations financières intermédiaires et autres

Les comptes semestriels consolidés arrêtés au 30 juin 2011 ainsi que le rapport financier afférent sont présentés section 20.3.1 du présent Document de Référence.

L'annonce du chiffre d'affaires et des résultats du Groupe pour le troisième trimestre 2011, telle qu'elle a été présentée dans le communiqué de presse de la Société en date du 27 octobre 2011 publié sur le site internet de la Société ([www.memscap.com](http://www.memscap.com)) et diffusée de manière effective et intégrale conformément à la directive transparence et au règlement général de l'AMF, par un diffuseur professionnel agréé par l'AMF, est reprise ci-dessous.

#### MEMSCAP ANNONCE SES RESULTATS DU TROISIEME TRIMESTRE 2011

##### Faible activité trimestrielle mais flux de trésorerie net positif

Grenoble, France et Durham, Caroline du Nord, 27 octobre 2011 – MEMSCAP (NYSE Euronext : MEMS), le fournisseur de solutions innovantes basées sur la technologie des MEMS (systèmes micro-électro-mécaniques), annonce aujourd'hui son chiffre d'affaires et ses résultats pour le troisième trimestre, clos le 30 septembre 2011.

Le chiffre d'affaires consolidé pour le troisième trimestre 2011 s'établit à 1,9 millions d'euros (2,7 millions de dollars américains) comparé à 3,5 millions d'euros (4,5 millions de dollars américains) pour le troisième trimestre 2010 et à 2,6 millions d'euros (3,7 millions de dollars américains) pour le deuxième trimestre 2011. Cette baisse ponctuelle de l'activité résulte en particulier d'un décalage de livraisons de produits aéronautiques initialement prévues pour le mois de septembre 2011, le segment des communications optiques n'ayant quant à lui pas encore retrouvé les volumes de vente de l'exercice précédent.

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par secteur d'activité sur le troisième trimestre 2011 est la suivante :

Secteurs	Chiffre d'affaires (M€)	%
Avionique	0,7	34%
Médical / Biomédical	0,6	31%
Communications optiques / Optique adaptative	0,4	22%
Autres applications	0,2	13%
<b>Total</b>	<b>1,9</b>	<b>100%</b>

Compte tenu du faible niveau temporaire de l'activité, le taux de marge brute du troisième trimestre 2011 s'établit à 5% du chiffre d'affaires consolidé comparé à 43% au troisième trimestre 2010 et à 30% au deuxième trimestre 2011.

Le résultat opérationnel de même que le résultat net de l'ensemble consolidé du trimestre s'élèvent à (1,0) million d'euros comparé à (0,4) million d'euros pour deuxième trimestre 2011 et 0,3 million d'euros au troisième trimestre 2010.

Le compte de résultat consolidé du Groupe pour le troisième trimestre 2011 s'analyse comme suit :

En millions d'euros	T1 11	T2 11	T3 11	T3 10
<b>Activités poursuivies :</b>				
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2,5</b>	<b>2,6</b>	<b>1,9</b>	<b>3,5</b>
Coût des ventes	(1,7)	(1,8)	(1,8)	(2,0)
<b>Marge brute</b>	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>	<b>0,1</b>	<b>1,5</b>
% du chiffre d'affaires	30%	30%	5%	43%
Autres produits	0,1	--	--	0,1
Charges opérationnelles	(1,3)	(1,2)	(1,1)	(1,3)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(0,4)</b>	<b>(0,4)</b>	<b>(1,0)</b>	<b>0,3</b>
Résultat financier	--	--	--	--
Impôt	--	--	--	--
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>(0,4)</b>	<b>(0,4)</b>	<b>(1,0)</b>	<b>0,3</b>

(Les éventuels écarts apparents sur sommes sont dus aux arrondis.)

### Analyses et perspectives

Les résultats du Groupe sur ce trimestre sont particulièrement impactés par le report de livraisons affectant les ventes du secteur aéronautique. Compte tenu du carnet de commande sur le secteur des communications optiques et de celui du segment aéronautique, le Groupe anticipe sur le 4<sup>ème</sup> trimestre 2011 une reprise marquée de ses ventes.

Suite à l'optimisation du besoin en fonds de roulement du Groupe, le flux net de trésorerie consolidée progresse de 0,1 million d'euros sur ce trimestre malgré l'évolution défavorable des ventes. Sur les 3 premiers trimestres de l'exercice 2011, le flux net de trésorerie consommé s'établit ainsi à (0,5) million d'euros.

En millions d'euros	T1 11	T2 11	T3 11	Cumul au 30 sept. 2011
<b>Flux de trésorerie consolidé :</b>				
Activités opérationnelles	(0,1)	0,1	0,3	0,3
Activités d'investissement	(0,1)	(0,2)	(0,1)	(0,4)
Activités de financement	(0,2)	(0,1)	(0,1)	(0,4)
<b>Augmentation / (diminution) de la trésorerie consolidée</b>	<b>(0,4)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>0,1</b>	<b>(0,5)</b>

(Les éventuels écarts apparents sur sommes sont dus aux arrondis.)

Au 30 septembre 2011, les liquidités disponibles du Groupe MEMSCAP s'élève à 1,6 millions d'euros, comprenant une trésorerie et des équivalents de trésorerie d'un montant de 0,6 million d'euros et des placements financier moyen et long terme d'un montant de 0,9 million d'euros<sup>(1)</sup>.

Compte tenu des perspectives de croissance reposant sur des projets à fort potentiel initiés au cours de l'année et dont la matérialisation pourrait nécessiter des besoins de financement spécifiques, le Conseil d'administration du Groupe MEMSCAP a demandé à l'équipe dirigeante de procéder à l'étude d'opérations de renforcement de ses fonds propres et d'en définir les modalités en vue de leur mise en application sur l'exercice fiscal en cours. Les modalités de mise en œuvre afférentes pourraient toutefois conduire à la réalisation de cette opération éventuelle sur l'exercice 2012<sup>(2)</sup>.

### Résultats du 4<sup>ème</sup> trimestre 2011 : le 27 janvier 2012.

#### A propos de MEMSCAP

MEMSCAP est le leader des solutions innovantes fondées sur les systèmes micro-électro-mécaniques (MEMS). Ces solutions comprennent des composants, de la production, des éléments de propriété intellectuelle, et des services associés. MEMSCAP est cotée sur l'Eurolist C de NYSE-Euronext, Paris (code ISIN: FR0010298620-MEMS) et fait partie des indices CAC Small, CAC Mid & Small, CAC All-Tradable et CAC All-Share. Pour plus d'informations, consultez le site [www.memscap.com](http://www.memscap.com).

Pour plus d'informations contactez :

Yann Cousinet  
 Directeur administratif et financier  
 Tel.: +33 (0) 4 76 92 85 00  
[yann.cousinet@memscap.com](mailto:yann.cousinet@memscap.com)

A titre d'information complémentaire, l'évolution du chiffre d'affaires consolidé par secteur d'activité retenu dans le cadre de l'information sectorielle est la suivante :

En millions d'euros	T1 11	T2 11	T3 11	Cumul au 30 Sep. 11
Chiffre d'affaires produits sur mesure	0,8	0,9	0,9	2,7
Chiffre d'affaires produits standards / capteurs	1,6	1,7	1,0	4,3
<b>Chiffre d'affaires consolidés total</b>	<b>2,5</b>	<b>2,6</b>	<b>1,9</b>	<b>7,0</b>

(Les éventuels écarts apparents sur sommes sont dus aux arrondis.)  
 (Le chiffre d'affaires relatif au pôle dermocosmétique est non significatif.)

L'analyse de l'évolution du chiffre d'affaires consolidé par secteur est détaillée au chapitre 1.1.1 du rapport financier semestriel du Groupe au 30 juin 2011, section 20.3.1 du présent Document de Référence. Comme évoqué au sein du précédent communiqué de presse, le repli du chiffre d'affaires produits standards / capteurs sur le 3<sup>ème</sup> trimestre 2011 résulte du report temporaire de livraisons affectant les ventes du secteur aéronautique.

<sup>1</sup> Modifications effectuées pour les besoins de l'enregistrement du Document de Référence 2010 - Les éventuels écarts apparents sur sommes sont dus aux arrondis.

<sup>2</sup> Idem.

## 20.7 Politique de distribution des dividendes

La Société n'a pas distribué de dividendes depuis sa création.

La Société a l'intention d'affecter l'ensemble de ses fonds disponibles au financement de ses activités et de sa croissance et n'a, en conséquence, pas l'intention de distribuer de dividendes à moyen terme.

Les dividendes sont prescrits dans les délais légaux, soit cinq ans, au profit de l'Etat. Les dividendes non perçus sont soumis aux procédures prévues par la loi.

## 20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage

La Société peut être impliquée, dans le cadre normal de ses activités, dans des procédures judiciaires, d'arbitrage, gouvernementales ou administratives. A la date du présent Document de Référence, MEMSCAP et ses filiales étaient engagées dans diverses procédures concernant des litiges prud'homaux. Après examen de chaque cas, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

A la connaissance de la Société, à part les litiges prud'homaux évoqués au paragraphe ci-dessus, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et de son groupe. Il est par ailleurs précisé que le montant consolidé total provisionné en date du 30 juin 2011 relatif au titre de litiges s'élève à 93 000 euros (31 décembre 2010 : 50 000 euros, 31 décembre 2009 : 43 000 euros).

## 20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis le 31 décembre 2010

Ce point est sans objet.

# 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

## 21.1 Capital social

### 21.1.1 Capital social au 31 octobre 2011

#### Capital social

Au 31 octobre 2011, le montant du capital social s'élève à 9 430 698,00 euros correspondant à 4 715 349 actions de 2,00 euros de valeur nominale. Ces actions sont entièrement libérées.

#### Nature et caractéristiques principales des titres de la Société

Les actions de la Société sont des actions ordinaires de même catégorie et sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Les actions de la Société ont été admises aux négociations sur le Nouveau Marché le 1<sup>er</sup> mars 2001. Ces actions sont actuellement admises aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext, compartiment C et sont admises aux opérations d'Euroclear France (anciennement SICOVAM), de CEDEL et de Clearstream. Le code ISIN des actions MEMSCAP est FR0010298620 avec un code mnémorique MEMS.

#### Evolution du nombre d'actions

Actions ordinaires émises et entièrement libérées	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission (*)
	Milliers	€000	€000
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009 .....	4 714	9 428	40 141
Affectation du report à nouveau déficitaire le 30 juin 2009 .....	--	--	(21 943)
Au 31 décembre 2009 .....	4 714	9 428	18 198
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010 .....	4 714	9 428	18 198
Affectation du report à nouveau déficitaire le 10 mai 2010 .....	--	--	(7 499)
Au 31 décembre 2010 .....	4 714	9 428	10 699
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2011 .....	4 714	9 428	10 699
Exercice d'options d'achat d'actions .....	1	2	--
Exercice de bons de souscription d'actions .....	--	1	2
Au 31 octobre 2011 .....	4 715	9 431	10 701

(\*) Primes après imputation des frais d'émission.

Sur la période du 1<sup>er</sup> novembre 2011 à la date du présent Document de Référence, aucune augmentation de capital n'a été réalisée.

Il est par ailleurs précisé que le capital de MEMSCAP ne fait l'objet d'aucun nantissement.

### 21.1.2 Titres non représentatifs du capital social

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital social.

### 21.1.3 Auto-détention

#### Autorisations

La Société dispose d'un programme de rachat d'actions portant au maximum sur 10% de son capital. Dans le cadre des autorisations qui lui ont été consenties par l'assemblée générale du 20 juin 2011, MEMSCAP dispose d'un contrat de liquidité géré par la société CM-CIC Securities.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et des articles du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ou de toute disposition qui viendrait s'y substituer, autorise le conseil

d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la société à procéder à l'achat, la cession et le transfert par la société de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social à quelque moment que ce soit, ou représentant jusqu'à 5% du nombre d'actions composant le capital social de la société à quelque moment que ce soit, s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

-- L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués en une ou plusieurs fois par tous moyens, en particulier par interventions sur le marché ou hors marché, y compris par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, tels des options ou des bons, ou tout autre moyen permettant un transfert de propriété conditionnel à terme desdites actions, et à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment en conformité avec la réglementation européenne et la réglementation AMF relative aux rachats d'actions. Les actions pourront en outre faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L.432-6 et suivants du Code monétaire et financier. La part du programme de rachat pouvant être effectuée par transaction de blocs n'est pas limitée ;

-- Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur ;

-- Le prix maximum d'achat est fixé à 15 euros par action de 2 euros de nominal ;

-- Le prix d'achat des actions sera ajusté par le conseil d'administration en cas d'opérations financières sur la société dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;

-- En cas d'opérations sur le capital, notamment augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et à ce nombre après l'opération ;

-- Les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue de toute affectation permise à la société dans le cadre des recommandations et réglementations de l'AMF, soit :

- (i) de respecter les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion (a) de l'émission de titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, (b) de programmes et /ou décisions de consentir des options d'achat d'actions de la société aux salariés et aux mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe, et aux membres du « Technical Advisory Board », ou de leur proposer d'acquiescer des actions dans les conditions prévues par le Code du travail et le Code de commerce, (c) de l'éventuelle attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe, (d) d'attributions d'actions de la société dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (e) de tout autre engagement de ce type mettant à la charge de la société une obligation de délivrance d'actions de la société ;
- (ii) de conserver, céder ou généralement transférer les actions, en tout ou partie, notamment en procédant à des remises de titres à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe dans le cadre de la réglementation boursière ;
- (iii) d'acheter et/ou vendre des actions en fonction des situations de marché, d'assurer la liquidité du marché de l'action, de régulariser le cours de bourse de son action en application d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers et conclu avec un prestataire de services d'investissement ;
- (iv) de réduire le capital de la société en application de la dix-septième résolution de la présente assemblée générale, sous réserve de son adoption.

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres, conclure tous accords, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, tenir les registres d'achats et ventes d'actions, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès des organismes et généralement faire le nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre de la présente autorisation.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace la précédente autorisation consentie par l'assemblée générale du 10 mai 2010.

#### Nombre d'actions détenues en propre

Dans le cadre de ces autorisations, la Société a réalisé sur ses propres titres les opérations suivantes dans le cadre d'un contrat de liquidité avec la société CM-CIC Securities. La synthèse des opérations réalisées dans le cadre de ce contrat est la suivante :

<i>Opérations réalisées dans le cadre du contrat de liquidité avec la Société CM-CIC Securities du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009 (*)</i>	
% de capital auto-détenu de manière directe ou indirect au 31 décembre 2009	0,15%
Nombre d'actions achetées	353 413
Nombre d'actions vendues	361 396
Nombre d'actions annulées	--
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2009	7 191
Valeur nette comptable du portefeuille au 31 décembre 2009	15 676 €
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2009	15 676 €
<i>Opérations réalisées dans le cadre du contrat de liquidité avec la Société CM-CIC Securities du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 (*)</i>	
% de capital auto-détenu de manière directe ou indirect au 31 décembre 2010	0,06%
Nombre d'actions achetées	346 120
Nombre d'actions vendues	350 267
Nombre d'actions annulées	--
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2010	3 044
Valeur nette comptable du portefeuille au 31 décembre 2010	12 443 €
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2010	12 480 €
<i>Opérations réalisées dans le cadre du contrat de liquidité avec la Société CM-CIC Securities du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2011 (*)</i>	
% de capital auto-détenu de manière directe ou indirect au 31 octobre 2011	0,30%
Nombre d'actions achetées	216 767
Nombre d'actions vendues	205 511
Nombre d'actions annulées	--
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 octobre 2011	14 300
Valeur nette comptable du portefeuille 31 octobre 2011	23 280 €
Valeur de marché du portefeuille au 31 octobre 2011	23 452 €

(\*) Quote-part MEMSCAP : 100%

## Nombre d'actions détenues par l'intermédiaire de filiales

Aucune filiale ne détient d'actions de la Société.

### 21.1.4 Actions et valeurs mobilières donnant accès au capital

#### Autorisations données par l'assemblée générale

Ce paragraphe présente les autorisations données au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 20 juin 2011, certaines autorisations remplaçant les autorisations antérieures, d'autres étant nouvelles, en conformité avec les nouvelles dispositions législatives. A l'exception de la seizième résolution, l'assemblée générale mixte du 20 juin 2011 a adopté les résolutions suivantes :

#### Assemblée délibérant en la forme ordinaire.

**Première résolution** (*Approbaton des comptes annuels de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 – Quitus aux administrateurs*) -- Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2010, et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels dudit exercice, comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, l'assemblée générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice écoulé.

**Deuxième résolution** (*Approbaton des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010*) -- Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés dudit exercice, comprenant le compte de résultat consolidé, le bilan consolidé, le tableau de variation des capitaux propres consolidés, le tableau des flux de trésorerie consolidé et son annexe, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

**Troisième résolution** (*Approbaton des conventions réglementées*) -- Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions conclues ou dont la réalisation s'est poursuivie au cours de l'exercice qui y sont mentionnées et les conclusions dudit rapport.

**Quatrième résolution** (*Affectation du résultat*) -- Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, l'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice net de 736 201,84 euros, comme suit :

- 36 810,09 euros affectés au compte « réserve légale » pour porter celui-ci de 65 000,19 euros à 101 810,28 euros.
- 699 391,75 euros affectés au compte « report à nouveau » pour porter ce dernier de 0,00 euro à 699 391,75 euros.

En conséquence, aucun dividende ne sera distribué aux actionnaires au titre de l'exercice 2010.

**Cinquième résolution** (*Dividendes*) -- Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2010, prend acte de ce que la société n'a à ce jour versé aucun dividende.

**Sixième résolution** (*Autorisation à donner en vue de permettre à la société d'opérer sur ses propres actions*) -- L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et des articles du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ou de toute disposition qui viendrait s'y substituer, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la société à procéder à l'achat, la cession et le transfert par la société de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social à quelque moment que ce soit, ou représentant jusqu'à 5% du nombre d'actions composant le capital social de la société à quelque moment que ce soit, s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

-- L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués en une ou plusieurs fois par tous moyens, en particulier par interventions sur le marché ou hors marché, y compris par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, tels des options ou des bons, ou tout autre moyen permettant un transfert de propriété conditionnel à terme desdites actions, et à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment en conformité avec la réglementation européenne et la réglementation AMF relative aux rachats d'actions. Les actions pourront en outre faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L.432-6 et suivants du Code monétaire et financier. La part du programme de rachat pouvant être effectuée par transaction de blocs n'est pas limitée ;

-- Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur ;

-- Le prix maximum d'achat est fixé à 15 euros par action de 2 euros de nominal ;

-- Le prix d'achat des actions sera ajusté par le conseil d'administration en cas d'opérations financières sur la société dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;

-- En cas d'opérations sur le capital, notamment augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et à ce nombre après l'opération ;

-- Les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue de toute affectation permise à la société dans le cadre des recommandations et réglementations de l'AMF, soit :

- (i) de respecter les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion (a) de l'émission de titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, (b) de programmes et /ou décisions de consentir des options d'achat d'actions de la société aux salariés et aux mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe, et aux membres du « Technical Advisory Board », ou de leur proposer d'acquiescer des actions dans les conditions prévues par le Code du travail et le Code de commerce, (c) de l'éventuelle attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe, (d) d'attributions d'actions de la société dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (e) de tout autre engagement de ce type mettant à la charge de la société une obligation de délivrance d'actions de la société ;
- (ii) de conserver, céder ou généralement transférer les actions, en tout ou partie, notamment en procédant à des remises de titres à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe dans le cadre de la réglementation boursière ;
- (iii) d'acheter et/ou vendre des actions en fonction des situations de marché, d'assurer la liquidité du marché de l'action, de régulariser le cours de bourse de son action en application d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers et conclu avec un prestataire de services d'investissement ;
- (iv) de réduire le capital de la société en application de la dix-septième résolution de la présente assemblée générale, sous réserve de son adoption.

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres, conclure tous accords, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, tenir les registres d'achats et ventes d'actions, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès des organismes et généralement faire le nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre de la présente autorisation.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace la précédente autorisation consentie par l'assemblée générale du 10 mai 2010.

**Septième résolution (Jetons de présence)** -- Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, l'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide d'attribuer des jetons de présence aux administrateurs pour l'exercice 2011 et que le montant annuel global de ces jetons de présence pour tous les administrateurs ne pourra excéder 100 000,00 euros.

**Huitième résolution (Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes suppléant)** -- L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de reconduire en qualité de commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Christina Muraz (3, chemin du vieux chêne, 38240 Meylan), pour la durée résiduelle du mandat de commissaire au compte titulaire de Monsieur Jean-Marie Bourgeois.

**Neuvième résolution (Pouvoirs)** -- Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue d'accomplir les formalités légales et réglementaires qu'il y aura lieu.

#### **Assemblée délibérant en la forme extraordinaire.**

**Dixième résolution (Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, par une offre au public ou par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, le cas échéant avec un délai de priorité dans les conditions prévues aux articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-91 et L.228-92 du Code de commerce)** -- Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant les sociétés commerciales :

1°) délègue au conseil d'administration en application des dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-135, L.228-91 et L.228-92 du Code de commerce sa compétence à l'effet de procéder sur ses seules délibérations, à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies sur le marché français et/ou sur le marché international, par une offre au public ou par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, par émission d'actions ordinaires, de bons, et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, et dont la souscription pourrait être opérée soit en numéraire soit par compensation de créances, étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur des actions répondant aux conditions fixées dans la treizième résolution ;

2°) fixe à 26 mois à compter de la présente assemblée générale la durée de validité de la présente délégation ;

3°) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres émis en vertu de la présente délégation, en laissant au conseil la faculté, s'il le juge opportun, de conférer aux actionnaires, en cas d'offre au public et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables pendant un délai qu'il déterminera et dont la durée ne saurait être inférieure à celle prévue par la loi et de définir les caractéristiques de ce droit de priorité et notamment de décider de limiter le nombre de titres auxquels il donnera droit pour chaque ordre de souscription émis. A ce titre, et en application de l'article R. 225-131 du Code de commerce, la durée minimale du délai de priorité sera de trois jours de bourse ;

4°) fixe comme suit le montant maximal des actions qui pourraient être décidées par le conseil d'administration en vertu de la présente délégation de compétences :

(a) le montant maximal des actions qui pourront être émises, ne pourra pas dépasser le plus élevé de 2 000 000 euros s'agissant du montant nominal de l'augmentation de capital ou de 20 000 000 euros s'agissant du montant global de l'augmentation de capital (prime d'émission incluse), ou la contre-valeur de ces montants majorés, le cas échéant, du montant de l'augmentation de capital (en nominal ou prime d'émission incluse suivant le cas) résultant de l'émission d'actions éventuellement à réaliser pour préserver les droits des titulaires de ces titres conformément à la loi ;

(b) le montant maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant ainsi être émises ne pourra pas dépasser le plafond de 20 000 000 euros ou la contre-valeur de ce montant ;

(c) en tout état de cause, les émissions de titres réalisées en application d'une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier sont limitées conformément au 3° de l'article L.225-136 du Code de commerce.

5°) prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse de chacun des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit ;

6°) décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital émises ou à émettre dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons de souscription autonomes ou d'attribution d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale, en application des dispositions de l'article R.225-119 du Code de commerce, (a) à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % ou (b) à la valeur minimale fixée par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où il est fait usage de la présente délégation, si elle est différente ;

7°) décide que si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourra limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (75%) de l'émission initialement décidée ;

8°) décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au président directeur général, pour mettre en œuvre cette délégation, dans les conditions fixées par la loi et notamment pour :

(a) déterminer les conditions de la ou des émission(s) ;

(b) déterminer le nombre d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières composées à émettre, leur prix d'émission ainsi que le montant de la prime dont la libération pourrait, le cas échéant, être demandée au moment de l'émission ;

(c) déterminer les dates les prix, les montants et modalités d'émission, ainsi que la nature, la forme et la caractéristique des titres à créer ;

(d) déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis et le cas échéant les conditions de leur rachat ou échange ;

- (e) fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions, et/ou valeurs mobilières, et /ou aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émission(s) ;
- (f) fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre ;
- (g) décider que le solde de l'émission qui n'aurait pas pu être souscrit sera réparti à sa diligence, totalement ou partiellement, ou que le montant de l'émission sera limité au montant des souscriptions reçues, étant précisé que le conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il jugera bon, les facultés ci-dessus ou l'une d'entre elles seulement ;
- (h) plus particulièrement, en cas d'émission de titres à l'effet de rémunérer des actions apportées dans le cadre d'une offre publique d'échange :
  - (i) arrêter la liste des titres apportés à l'échange ;
  - (ii) fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ;
  - (iii) déterminer les modalités d'émission dans le cadre, soit d'une offre publique d'échange, d'une offre alternative d'achat ou d'échange, soit d'une offre publique d'achat ou d'échange à titre principal, assortie d'une offre publique d'échange ou offre publique d'achat à titre particulier ;
  - (iv) effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier de ces titres émis en vertu de cette délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- (i) suspendre le cas échéant l'exercice des droits d'attribution ou de souscription d'actions attachés aux valeurs mobilières émises pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois ;
- (j) procéder à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres ;
- (k) fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital social conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles, notamment en application des articles L.228-99 et suivants du Code de commerce ;
- (l) procéder, à la suite de l'émission par l'une des sociétés dont la société détiendrait directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, avec l'accord de la société, de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, combinaison de ces moyens ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, d'actions qui, à cet effet, seraient émises en représentation d'une quotité du capital social de la société ;
- (m) procéder, le cas échéant, à toute imputation sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions ;
- (n) en cas d'émission de valeurs mobilières représentatives de créance donnant accès au capital de la société, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au président directeur général dans les conditions fixées par la loi, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, pour fixer leur taux d'intérêt et leur devise, leur durée, le cas échéant, indéterminée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société et leurs autres modalités d'émission (y compris le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) et d'amortissement ; le conseil d'administration pourra également modifier, pendant la durée de vie des valeurs mobilières concernées, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables ;
- (o) constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts et à toutes formalités nécessaires ;
- (p) d'une manière générale, modifier les statuts et passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris et à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

9°) décide que la présente délégation pourra être utilisée à l'effet de procéder à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société sur les titres de la société ou d'une autre société à l'effet de rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange dans les conditions et selon les modalités prévues par l'article L.225-148 du Code de commerce ;

10°) décide que la présente délégation, pourra être utilisée à l'effet de procéder à l'émission d'actions de la société, ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, dans la limite de 10% du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;

11°) prend acte du fait que dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à utiliser la présente délégation, celui-ci rendrait compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à l'article L.225-129-5 du Code de commerce, de l'utilisation faite des délégations conférées dans la présente résolution ;

12°) prend acte, en tant que de besoin, que la présente délégation prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure relative à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de titres donnant accès, immédiat ou à terme, à une quotité du capital social de la société dont celle consentie par les actionnaires réunis en assemblée générale le 30 juin 2009 ;

13°) donne compétence au conseil d'administration pour augmenter, sur ses seules décisions, le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société en application de la présente délégation, dans les 30 jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 et de l'article R.225-118 du Code de commerce.

**Onzième résolution** (Délégation de compétences donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la société, de bons et/ou de valeurs mobilières composées donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société ou de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, dans les conditions prévues aux articles L.225-129, L.225-129-2, L.228-91 et L.228-92 du Code de commerce, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres dans les conditions de l'article L.225-130 du Code de commerce) -- Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant les sociétés commerciales :

1°) délègue au conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, sur ses seules délibérations à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, avec ou sans prime, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies sur le marché français et/ou sur le marché international :

- (a) par émission d'actions ordinaires, de bons, et/ou de valeurs mobilières ouvrant droit, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière et dont la souscription pourrait être opérée soit en numéraire soit par compensation de créances ;
- (b) et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation serait légalement et statutairement possible, et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes ;

2°) fixe à 26 mois à compter de la présente assemblée générale la durée de validité de la présente délégation ;

3°) fixe comme suit le montant de la présente délégation de compétences :

(a) en cas d'augmentation de capital réalisée dans le cadre des émissions visées au 1 a) ci-dessus :

(i) le montant maximal des actions qui pourront être émises, ne pourra pas dépasser le plus élevé de 2 000 000 euros s'agissant du montant nominal de l'augmentation de capital ou de 20 000 000 euros s'agissant du montant global de l'augmentation de capital (prime d'émission incluse), ou la contre-valeur de ces montants majorés, le cas échéant, du montant de l'augmentation de capital (en nominal ou prime d'émission incluse suivant le cas) résultant de l'émission d'actions éventuellement à réaliser pour préserver les droits des titulaires de ces titres conformément à la loi ;

(ii) le montant maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant ainsi être émises ne pourra pas dépasser le plafond de 20 000 000 euros ou la contre-valeur de ce montant,

(b) en cas d'incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, le montant nominal maximal d'augmentation de capital qui pourrait en résulter, ne pourra pas dépasser le montant global des sommes pouvant être incorporées, étant précisé que le montant de ces augmentations de capital s'ajoutera au montant du plafond fixé ci-dessus ;

4°) en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation de compétences, dans le cadre des émissions visées au 1 (a) ci-dessus :

(a) décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible ;

(b) confère au conseil d'administration la faculté d'accorder aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pourront souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;

(c) décide que, si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission effectuée, le conseil d'administration pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

(i) limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée ;

(ii) répartir librement tout ou partie des titres émis, non souscrits ;

(iii) offrir au public, sur le marché, tout ou partie des titres émis non souscrits.

d) décide que toute émission de bons de souscription d'actions de la société pourra faire l'objet, soit d'une offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit d'une attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes ;

e) prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, la renonciation expresse à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les valeurs mobilières donnant accès au capital émises donneront droit ;

5°) décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au Président directeur général, pour mettre en œuvre cette délégation, dans les conditions fixées par la loi et notamment pour arrêter les conditions de la ou des augmentation(s) de capital et/ou de la ou des émission(s), dans les conditions suivantes :

(a) Pour toute émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital visée au 1 (a) ci-dessus :

(i) déterminer le nombre d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières composées à émettre, leur prix d'émission ainsi que le montant de la prime dont la libération pourrait, le cas échéant, être demandée au moment de l'émission ;

(ii) déterminer les dates et modalités d'émission, la nature et la forme des titres à créer ;

(iii) déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ;

(iv) fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles et/ou des titres porteront jouissance, ainsi que toutes les autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émission(s) ;

(v) fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre ;

(vi) fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières ouvrant droit à terme à des actions de la société et ce, conformément aux dispositions légales et réglementaires ;

(vii) à sa seule initiative, imputer les frais de la ou des augmentation(s) de capital sur le montant des primes qui y seraient afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

(b) Pour toute incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres visée au 1(b) ci-dessus :

(i) fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital ;

(ii) fixer le nombre d'actions à émettre ou le montant dont le nominal des actions composant le capital social sera augmenté ;

(iii) arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal prendra effet ;

(iv) décider, le cas échéant, et par dérogation aux dispositions de l'article L.225-130 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;

(v) d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin de la ou des émission(s) envisagée(s), prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier des titres émis en vertu de cette délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ; constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;

6°) prend acte que la présente délégation prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure relative à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de titres donnant accès immédiat ou à terme à une quotité du capital social de la société ou à l'incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres.

7°) donne compétence au conseil d'administration pour augmenter, sur ses seules décisions, le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société en application de la présente délégation, dans les 30 jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 et de l'article R.225-118 du Code de commerce.

**Douzième résolution** (Autorisation donnée au conseil d'administration, dans la limite de 10% du capital de la Société par an, à fixer le prix d'émission des augmentations de capital réalisées sans droit préférentiel de souscription, dans les conditions de l'article L.225-136 du Code de commerce) -- L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration pour, conformément à l'article L.225-136 1° du Code de commerce, sur ses seules délibérations, et ce, dans la limite du 10% du capital social par an, fixer le prix d'émission des actions qui ne pourra toutefois être inférieur à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30%.

L'assemblée générale prend acte que dans ce cas, le conseil d'administration devra établir un rapport complémentaire, certifié par les commissaires aux comptes, décrivant les conditions définitives de l'opération et donnant des éléments d'appréciation de l'incidence effective sur la situation de l'actionnaire. L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, pour procéder à ces émissions suivant les modalités qu'il arrêtera.

Cette autorisation est consentie pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée générale. Elle prive d'effet l'autorisation de même nature consentie par l'assemblée générale du 30 juin 2009.

**Treizième résolution** (Délégation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société en période d'offre publique, pour autant que les augmentations de capital visées s'inscrivent dans le cours normal de l'activité de la Société et que leur mise en œuvre ne soit pas susceptible de faire échouer l'offre publique, dans les conditions de l'article L.233-32 du Code de commerce) -- L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article L.233-32 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide que les délégations et autorisations consenties par l'assemblée générale réunie ce jour, sont maintenues en cas d'offre publique d'achat ou d'échange pour autant que les augmentations de capital visées s'inscrivent dans le cours normal des activités de la Société et que leur mise en œuvre ne soit pas susceptible de faire échouer l'offre publique concernée.

**Quatorzième résolution** (Délégation donnée au conseil d'administration pour l'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la société dans les conditions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce) -- L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- 1°) donne compétence au conseil d'administration, dans le cadre de l'article L.225-177 et suivants du Code de commerce, pour consentir, en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions ordinaires de la société ;
- 2°) décide que les bénéficiaires de ces options seront les salariés, ou certains d'entre eux, et les mandataires sociaux tels que définis par la loi, tant de la société que des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce ;
- 3°) décide que les options attribuées seront soumises aux termes et conditions stipulés dans le plan d'option dont le règlement sera fixé par le conseil d'administration ;
- 4°) rappelle qu'il ne pourra être consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux possédant individuellement plus de 10% du capital social ;
- 5°) décide que le nombre d'actions résultant des options de souscription ou d'achat d'actions ouvertes ou non encore levées ne pourra être supérieur à 10% du capital de la société, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation en vigueur ;
- 6°) décide que l'autorisation est donnée pour une durée de trente-huit (38) mois à compter du jour de la présente assemblée et que les options pourront être exercées pendant une période ne dépassant pas 10 ans à compter du jour où elles auront été consenties ;
- 7°) rappelle qu'en application des dispositions de l'article L.225-178 du Code de commerce, la présente autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscriptions aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des levées d'options, et sera exécutée dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et la réglementation en vigueur ;
- 8°) rappelle au conseil d'administration qu'en application des dispositions de l'article L.225-117 du Code de commerce, aucune action ne pourra être consentie (i) dans le délai de dix séances de bourse précédant ou suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels sont rendus publics et (ii) dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours de bourse des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique ;
- 9°) décide que le prix d'exercice des options de souscription d'actions sera déterminé le jour où les options seront consenties par le conseil d'administration et sera au moins égal, pour les actions nouvelles, à 80% de la moyenne des cours cotés de l'action de la société sur l'Eurolist d'Euronext Paris aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision de consentir les options, aucune option ne pouvant être consentie moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ;
- 10°) décide que le prix de souscription des options, tel que déterminé ci-dessus, ne pourra être modifié sauf si, pendant la période durant laquelle les options pourront être exercées, la société vient à réaliser une des opérations financières ou sur titres visées à l'article L.225-177 alinéa 4 du Code de commerce et aux articles R.225-137 et suivants du Code de Commerce. Dans ce cas, le conseil d'administration procédera, dans les conditions légales et réglementaires, à un ajustement du prix et du nombre d'actions pouvant être acquises ou souscrites, selon le cas, par exercice des options, pour tenir compte de l'incidence de l'opération prévue ;
- 11°) décide que le prix d'exercice des options d'achat d'actions ne pourra être inférieur à 80% du prix moyen d'achat des actions détenues par la société au titre de l'article L.225-208 du Code de commerce et, de tout autre programme de rachat d'actions qui existerait ou viendrait à exister ;
- 12°) donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation ou de subdélégation au président directeur général, dans les conditions légales et réglementaires, pour déterminer toutes les modalités des options, notamment :
  - (i) fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options, ces conditions pouvant comporter les clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions ;
  - (ii) arrêter des catégories et la liste des bénéficiaires des options tels que prévus ci-dessus, ainsi que les quantités d'actions sur lesquelles elles porteront ;
  - (iii) adapter les conditions applicables à des bénéficiaires soumis à des régimes juridiques ou fiscaux étrangers afin de les rendre conformes aux dispositions des régimes concernés et d'assurer le meilleur traitement possible pour le bénéficiaire ;
  - (iv) fixer l'époque ou les époques auxquelles les options pourront être ouvertes et levées ;
  - (v) décider les conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions pourront être ajustés dans les différentes hypothèses prévues aux articles R.225-137 et R.225-142 du Code de commerce ;
  - (vi) suspendre temporairement et pour un délai maximum de 3 mois l'exercice des options en cas d'opérations financières.

Cette délégation annule et remplace la précédente délégation consentie par l'assemblée générale du 30 juin 2009.

**Quinzième résolution** (Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'attribuer des actions gratuites, existantes ou à créer, au profit de certains membres salariés du personnel, de catégories de salariés ou de mandataires sociaux, dans les conditions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce) -- L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- donne compétence au conseil d'administration pour procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions, à son choix, soit d'actions gratuites existantes de la société provenant d'achats effectués par elle, soit d'actions gratuites à émettre, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société ;
- décide que le nombre total des actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra pas excéder 5 % du capital social ;
- rappelle :
  - (a) que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans et que la durée de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans minimum à compter de la fin de la période d'acquisition, et
  - (b) que le conseil d'administration aura la faculté d'augmenter les durées de la période d'acquisition et de l'obligation de conservation.
- prend acte de ce que, s'agissant des actions gratuites à émettre, la présente décision emportera, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation du capital de la société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélatrice des actionnaires au profit des bénéficiaires des attributions à la partie des réserves, bénéfices et primes ainsi incorporée ;
- décide que la présente délégation est consentie pour une durée de trente-huit (38) mois, à compter de ce jour ;
- rappelle que le conseil d'administration ne peut attribuer d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux détenant chacun plus de 10% du capital de la société ;

- rappelle au conseil d'administration que conformément aux dispositions légales, à l'issue de la période d'obligation de conservation, les actions ne pourront pas être cédées : dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics ; dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique ; confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au président directeur général, dans les conditions prévues par la loi, pour :- déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions gratuites ainsi que les conditions et modalités et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;- mettre en œuvre la présente autorisation, procéder le cas échéant, à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la société ;- fixer en cas d'attribution d'actions à émettre le montant et la nature des réserves, bénéfices et primes à incorporer au capital et prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des attributions envisagées, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute attribution réalisée par l'usage de la présente autorisation et modifier les statuts.

Cette délégation annule et remplace la précédente délégation consentie par l'assemblée générale du 30 juin 2009.

**Seizième résolution** (Délégation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par émission d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, réservée aux adhérents à un plan d'épargne de la Société, dans les conditions des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail et L.225-138-1 du Code de commerce) -- Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail et conformément aux dispositions des articles L.225-138-1 et L.225-129-6 du Code de commerce :

(i) donne compétence au conseil d'administration, pour augmenter, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, le capital social de la société, à concurrence d'un montant nominal de 200 000 euros, par émissions d'actions ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservées aux salariés et anciens salariés (retraités et pré-retraités) adhérant à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire de la société, des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce, ou par l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, et attribution gratuite d'actions auxdits salariés et anciens salariés (retraités et pré-retraités) ;

(ii) fixe à vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée, la durée de la délégation ;

(iii) décide de supprimer en faveur des adhérents au plan d'épargne définis au paragraphe précédent le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital émis en application de la présente résolution ;

(iv) décide, en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail, de fixer la décote sur le prix à 20% (ou 30% pour les cas prévus par la loi) par rapport à la moyenne des cours cotés de l'action de la société sur Euronext Paris lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions ;

(v) autorise toutefois expressément le conseil d'administration à réduire la décote susmentionnée, s'il le juge opportun, afin de tenir compte, inter alia, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables aux bénéficiaires ;

(vi) donne au conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de délégation ou de subdélégation, dans les conditions légales et réglementaires, pour :

- (a) mettre en œuvre la présente autorisation, et notamment pour fixer les modalités et conditions des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation ;
- (b) fixer le prix de souscription des actions conformément aux dispositions des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail, notamment lorsque les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le prix de cession étant fixé d'après les cours de bourse, le prix de souscription ne pouvant être inférieur au cours de bourse après déduction d'une décote telle que précisée au (v) de la présente résolution ;
- (c) fixer le montant proposé à la souscription et les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, le prix, les dates de jouissance des titres émis, les modalités et les délais de libération des titres ;
- (d) demander leur admission à la cotation en bourse sur Euronext Paris ;
- (e) constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- (f) décider que les émissions pourront être réalisées directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes de placements collectifs ;
- (g) accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations du capital social, apporter les modifications nécessaires aux statuts et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun ;
- (h) imputer le cas échéant les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces émissions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- (i) effectuer toutes les déclarations auprès de tous organismes, modifier les statuts de la Société, et faire tout ce qui serait autrement nécessaire ;
- (j) d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation sur un marché réglementé, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

Il est rappelé que cette résolution a été rejetée par l'assemblée générale du 20 juin 2011.

**Dix-septième résolution** (Autorisation à donner au conseil d'administration de réduire le capital par annulation d'actions) -- L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, par voie d'annulation de tout ou partie des actions de la société qu'elle pourrait acquérir dans le cadre de toute autorisation, présente ou future, donnée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires dans le cadre de l'article L.225-209 précité, et ce, dans la limite de 10% du capital, et en conformité avec toutes autres dispositions légales et réglementaires applicables.

Cette autorisation est valable pour une période de vingt-quatre mois à compter de la présente assemblée. Elle prive d'effet toute autorisation antérieure de même nature, dont celle consentie par les actionnaires réunis en assemblée générale le 30 juin 2009.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour procéder à cette ou ces réductions de capital et à la modification corrélative des statuts et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

**Dix-huitième résolution** (Pouvoirs) -- Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue d'accomplir les formalités légales et réglementaires qu'il y aura lieu et procéder à tous dépôts et toutes publicités prescrits par la loi.

## Capital potentiel

### 1. Options de souscription d'actions

Le tableau ci-dessous présente pour chaque plan d'options de souscription d'achat : la date de l'assemblée générale qui a autorisé le plan, la date du conseil d'administration qui a arrêté les modalités du plan, le nombre d'actions nouvelles qui peuvent être souscrites avec le nombre d'options de souscription attribuées par le plan, le nombre d'actions nouvelles pouvant être souscrites par les mandataires sociaux et par les dix premiers attributaires salariés de chaque plan, le point de départ d'exercice des options, la date d'expiration, le prix de souscription, le nombre d'actions souscrites jusqu'au 30 septembre 2011, le nombre total d'actions annulées jusqu'au 30 septembre 2011 et le nombre total d'actions restantes au 30 septembre 2011.

	Plan 6	Plan 10	Plan 11	Plan 12
Date d'assemblée	14 juin 2002	20 juin 2003	20 juin 2003	20 juin 2003
Date du conseil d'administration	14 fév. 2003	17 mai 2004	24 janv. 2005	21 avril 2005
Nombre total d'options attribuées	780 100	613 000	568 500	23 500
Nombre total d'actions correspondant	19 502	15 325	14 212	587
- Dont mandataires sociaux	--	2 500	--	--
- Dont 10 premiers attributaires salariés	15 125	7 125	14 175	587
Date de départ d'exercice des options	(1)	(2)	(3)	(4)
Date d'expiration des options	14 fév. 2011	17 mai 2012	24 janv. 2013	21 avril 2013
Prix de souscription par action	18,00 €	11,20 €	12,40 €	10,00 €
Nombre total d'actions souscrites au 30 septembre 2011	3 544	475	3 001	--
Nombre total d'actions annulées au 30 septembre 2011	15 958	10 491	4 699	351
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 30 septembre 2011 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	--	4 359	6 512	236

- (1) Le conseil d'administration a attribué, le 14 juin 2003, 780 100 options à 65 salariés du Groupe. Sur le total d'options attribuées, 270 100 options attribuées à 60 personnes peuvent être exercées librement dans les quatre années suivant leur attribution. Les 510 000 options restantes attribuées à 5 personnes peuvent être exercées à hauteur de 25% maximum à compter du premier anniversaire de leur attribution et pour le solde, à hauteur maximum d'1/12ème par trimestre.
- (2) Sur les 613 000 options :
  - a. Pour 257 000 options : L'exercice est de 25% actions exerçables et vendables par an à la date d'anniversaire de l'attribution.
  - b. Pour 356 000 options : L'exercice est de 25% d'actions exerçables par an à la date d'anniversaire de l'attribution. Ces options sont vendables à partir du 17 mai 2008.
- (3) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% à partir du 24 janvier 2006 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
- (4) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année à la date anniversaire de leur attribution.

	Plan 13	Plan 14	Plan 15	Plan 16
Date d'assemblée	27 juin 2005	27 juin 2005	27 juin 2005	27 juin 2005
Date du conseil d'administration	30 juin 2005	2 sept. 2005	22 oct. 2005	20 fév. 2006
Nombre total d'options attribuées	1 318 500	1 850 000	320 000	3 659 200
Nombre total d'actions correspondant	32 962	46 250	8 000	91 480
- Dont mandataires sociaux	25 000	46 250	--	--
- Dont 10 premiers attributaires salariés	7 962	46 250	8 000	71 875
Date de départ d'exercice des options	(5)	(6)	(7)	(8)
Date d'expiration des options	30 juin. 2013	2 sept. 2013	22 oct. 2013	20 fév. 2014
Prix de souscriptions par action	10,40 €	12,00 €	13,20 €	14,40 €
Nombre total d'actions souscrites au 30 septembre 2011	--	--	--	1 250
Nombre total d'actions annulées au 30 septembre 2011	32 162	--	300	43 101
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 30 septembre 2011 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	800	46 250	7 750	47 129

- (5) Ces options peuvent être exercées :
  - a. Pour 2 salariés (31 500 options) à hauteur de 25% au 30 juin 2006 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
  - b. Pour 4 administrateurs et 7 salariés (1 287 000 options) à hauteur de 25% chaque année à la date d'anniversaire de leur attribution.
- (6) Ces options peuvent être exercées :
  - a. Pour 1 600 000 options à hauteur de 25% au 1er janvier 2005 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
  - b. Pour 250 000 options à hauteur de 25% au 30 juin 2006, 2007, 2008 et 2009.
- (7) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année à la date anniversaire de leur attribution.
- (8) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année à la date anniversaire de leur attribution.

	Plan 17	Plan 18	Plan 19
Date d'assemblée	27 juin 2006	30 juin 2009	30 juin 2009
Date du conseil d'administration	21 juin 2007	24 fév. 2010	25 fév. 2011
Nombre total d'options attribuées	116 625	185 000	20 000
Nombre total d'actions correspondant	116 625	185 000	20 000
- Dont mandataires sociaux	53 500	25 000	--
- Dont 10 premiers attributaires salariés	71 875	120 000	20 000
Date de départ d'exercice des options	(9)	(9)	(9)
Date d'expiration des options	21 juin. 2015	24 fév. 2018	25 fév. 2019
Prix de souscriptions par action	20,39 €	2,09 €	4,40 €
Nombre total d'actions souscrites au 30 septembre 2011	--	1 250	--
Nombre total d'actions annulées au 30 septembre 2011	58 250	10 000	--
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 30 septembre 2011 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	58 375	173 750	20 000

(9) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année à la date anniversaire de leur attribution.

## 2. Synthèse du capital potentiel

La variation du nombre total d'options de souscription d'actions, exprimé en nombre d'actions, s'analyse comme suit :

(en nombre d'actions)	30 septembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Solde à l'ouverture.....	348 121	188 470	244 690
Attribuées.....	20 000	185 000	--
Exercées.....	(1 250)	--	--
Annulées.....	(1 710)	(25 349)	(56 220)
Solde à la clôture.....	365 161	348 121	188 470

La dilution potentielle s'établit à 7,19% du capital au 30 septembre 2011 (31 décembre 2010 : 6,88%, 31 décembre 2009 : 3,84%).

### 21.1.5 Droits d'acquisition et obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré

A la date d'enregistrement du présent Document de Référence, il n'existe aucun droit d'acquisition ou d'obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré.

### 21.1.6 Informations relatives au capital des sociétés du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la date d'enregistrement du présent Document de Référence, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucune option portant sur le capital d'une société du Groupe ou un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de placer sous option le capital de ces sociétés.

### 21.1.7 Répartition du capital et des droits de vote

#### Situation au 31 octobre 2011

Actionnaires	Actions (Nombre et %)		Droits de vote (Nombre et %)	
	Jean Michel Karam .....	307 359	6,5%	592 718
Bernard Courtois .....	48 351	1,0%	96 702	1,9%
Christopher Pelly.....	28 700	0,6%	30 900	0,6%
Autres administrateurs .....	59	0,0%	118	0,0%
Sous-total Administrateurs .....	384 469	8,1%	720 438	14,2%
Auto-détention (Contrat de liquidité) .....	14 300	0,3%	--	--
Autres actionnaires au nominatif.....	54 924	1,2%	94 988	1,9%
Public.....	4 261 656	90,4%	4 261 656	83,9%
Total.....	4 715 349	100,0%	5 077 082	100,0%

#### Situation au 31 décembre 2010

Actionnaires	Actions (Nombre et %)		Droits de vote (Nombre et %)	
	Jean Michel Karam .....	307 359	6,5%	592 718
Bernard Courtois .....	48 351	1,0%	96 702	1,9%
Christopher Pelly.....	28 700	1,0%	30 900	0,6%
Autres administrateurs .....	59	0,0%	618	0,0%
Sous-total Administrateurs .....	384 969	8,2%	720 938	14,2%
Auto-détention (Contrat de liquidité) .....	3 044	0,1%	--	--
Autres actionnaires au nominatif.....	61 664	1,3%	92 048	1,8%
Public.....	4 264 293	90,4%	4 264 293	84,0%
Total.....	4 713 970	100,0%	5 077 279	100,0%

**Situation au 31 décembre 2009**

Actionnaires	Actions (Nombre et %)		Droits de vote (Nombre et %)	
	Nombre	%	Nombre	%
Jean Michel Karam .....	307 359	6,5%	589 896	11,6%
Bernard Courtois .....	48 351	1,0%	96 702	1,9%
Autres administrateurs .....	2 759	0,1%	5 018	0,1%
Sous-total Administrateurs .....	358 469	7,6%	691 616	13,6%
Auto-détention (Contrat de liquidité) .....	7 191	0,2%	--	--
Autres actionnaires au nominatif .....	63 214	1,3%	93 598	1,9%
Public .....	4 285 096	90,9%	4 285 096	84,5%
Total .....	4 713 970	100,0%	5 070 310	100,0%

**Evolution du capital de la Société depuis sa création**

Depuis la création de la Société, le capital social a été porté de 276 000 FRF à 9 427 940,85 euros, par augmentations successives du capital en numéraire, par voie d'apport de branche d'activité et par voie d'incorporation de primes d'émission de même que suite à la conversion du capital en euros, ainsi qu'il en est précisé dans le tableau ci-dessous :

Date	Nature des opérations	Nombre d'actions			Valeur nominale (Euros)	Prime d'émission (Euros)	Capital social (Euros)
		Avant	Créées	Après			
23/01/01	Augmentation du nombre d'actions suite au regroupement de CI et CDV	195 496	9 296	204 792	10,00	--	2 047 920,00
29/01/01	Augmentation du nombre d'actions suite à la division du nominal	204 792	--	40 958 400	0,05	--	2 047 920,00
31/01/01	Augmentation du capital suite à l'exercice de BSA	40 958 400	1 344 000	42 302 400	0,05	--	2 115 120,00
01/03/01	Augmentation du capital en numéraire à l'occasion de l'introduction en bourse	42 302 400	11 511 111	53 813 511	0,05	91 513 332,45	2 690 675,55
22/01/02	Augmentation du capital suite à l'exercice de BCE	53 813 511	140 000	53 953 511	0,05	29 960,00	2 697 675,55
14/06/02	Exercice d'options	53 953 511	556 800	54 510 311	0,05	119 673,60	2 725 515,55
31/10/02	Apport de la branche d'activité Cronos par JDS Uniphase	54 510 311	10 500 000	65 010 311	0,05	9 975 000,00	3 250 515,55
23/01/03	Exercice d'options	65 010 311	100 800	65 111 111	0,05	21 571,20	3 255 555,55
23/01/03	Exercice de BCE	65 111 111	5 600	65 116 711	0,05	1 478,40	3 255 835,55
13/05/03	Exercice d'options	65 116 711	40 000	65 156 711	0,05	8 560,00	3 257 835,55
20/06/03	Exercice d'options	65 156 711	30 000	65 186 711	0,05	6 000,00	3 259 335,55
06/10/03	Augmentation du capital en rémunération de l'apport des titres de Galay Or Inc. (Doc E enregistré par la COB sous le n°03-210 le 1er octobre 2003)	65 186 711	19 230 172 & 93 500 ABSA B	84 510 383	0,05	7 729 468,80	4 225 519,15
06/10/03	Augmentation du capital en numéraire (Visa COB n°03-864, daté du 3 octobre 2003)	84 510 383	6 872 177 ABSA A	91 382 560	0,05	2 680 149,03	4 569 128,00
27/10/03	Exercice de BCE	91 382 560	212 800	91 595 360	0,05	45 539,20	4 579 768,00
21/11/03	Exercice de BSA (Visa COB n°03-863, daté du 3 octobre 2003)	91 595 360	3 376 189	94 971 549	0,05	1 046 618,59	4 748 577,45
27/11/03	Augmentation du capital en rémunération de l'apport des titres d'Opsitech (Dispense de document E)	94 971 549	8 515 984	103 487 533	0,05	3 321 233,80	5 174 376,65
29/12/03	Augmentation du capital en numéraire (Visa COB n°03-1130 du 22 décembre 2003)	103 487 533	2 741 528 ABSA C	106 229 061	0,05	1 069 195,92	5 311 453,05
07/02/04	Exercice de BSA (1)	106 229 061	1 654 348	107 883 409	0,05	512 847,88	5 394 170,45
20/04/04	Exercice de BCE	107 883 409	28 000	107 911 409	0,05	5 992,00	5 395 570,45
17/05/04	Exercice de BCE, BSA A et BSA C (2)	107 911 409	211 652	108 123 061	0,05	2 396,80	5 406 153,05
20/08/04	Exercice de BSA A, BSA C et BSPCE (3)	108 123 061	68 887	108 191 948	0,05	7 190,40	5 409 597,40
21/12/04	Apports de titres Optogone (4 a)	108 191 948	12 961 952	121 153 900	0,05	3 110 868,48	6 057 695,00
21/12/04	Incorporation de comptes courants d'actionnaires (4 b)	121 153 900	3 326 659	124 480 559	0,05	798 398,16	6 224 027,95
21/12/04	Conversion d'une dette fournisseur au capital (4 c)	124 480 559	3 448 276	127 928 835	0,05	827 586,24	6 396 441,75
14/02/05	Exercice de BSPCE	127 928 835	128 800	128 057 635	0,05	27 563,20	6 402 881,75
25/02/05	Exercice de BSA A, BSA C et BSPCE (5)	128 057 635	998 532	129 056 167	0,05	91 078,40	6 452 808,35

Date	Nature des opérations	Nombre d'actions			Valeur nominale (Euros)	Prime d'émission (Euros)	Capital social (Euros)
		Avant	Créées	Après			
30/03/05	Exercice de BSA (Visa AMF n° 05-117 du 25 fév. 2005) (6)	129 056 167	24 480 590	153 536 757	0,05	4 896 118,00	7 676 837,85
27/07/05	Exercice de BSA B	153 536 757	5 590 168	159 126 925	0,05	--	7 956 346,25
02/09/05	Exercice de BSA A, B et C	159 126 925	4 955 951	164 082 876	0,05	--	8 204 143,80
12/12/05	Emission d'ABSA F (Visa AMF n°05-817 en date du 28 nov. 2005) (7)	164 082 876	17 970 981	182 053 857	0,05	4 313 035,00	9 102 692,85
20/03/06	Début de l'opération de regroupement d'action (8)	4 551 346	--	4 551 346	2,00	--	9 102 692,85
19/05/06	Exercice de BSA A	4 551 346	2 789	4 554 135	2,00	--	9 108 270,85
20/10/06	Exercice de BSA F	4 554 135	101	4 554 236	2,00	1 414,00	9 108 472,85
19/01/07	Exercice de BSA A et F	4 554 236	1 100	4 555 336	2,00	350,00	9 110 672,85
28/02/07	Exercice d'options	4 555 336	5 688	4 561 024	2,00	82 008,00	9 122 048,85
24/04/07	Exercice de BSA A et d'options	4 561 024	24 370	4 585 394	2,00	5 416,00	9 170 788,85
21/06/07	Exercice d'options	4 585 394	1 700	4 587 094	2,00	20 150,00	9 174 188,85
19/10/07	Exercice d'options	4 587 094	3 001	4 590 095	2,00	31 210,40	9 180 190,85
19/11/07	Augmentation du capital en rémunération de l'apport des titres des Laboratoires La Licorne (9)	4 590 095	121 053	4 711 148	2,00	2 017 901	9 422 296,85
17/10/08	Exercice de BSA A	4 711 148	2 822	4 713 970	2,00	--	9 427 940,85
24/03/11	Exercice d'options	4 713 970	1 250	4 715 220	2,00	113	9 430 440,85
26/10/11	Exercice de BSA F / Ajustement rompus	4 715 220	129	4 715 349	2,00	1 806	9 430 698,00

(1) Le 7 février 2004, la Société a émis 1 654 348 actions nouvelles de 0,05 euro de valeur nominale avec une prime d'émission de 513 000 euros. La Société avait procédé en date du 29 décembre 2003 à l'émission de 103 487 533 BSA autonomes destinée à limiter la dilution du flottant compte tenu du caractère réservé des augmentations de capital relatif à l'apport des titres Opsitech et à l'émission des ABSA C. Cette attribution s'est traduite début 2004 par l'émission de 1 645 348 actions nouvelles MEMSCAP pour un montant total de souscription de 596 000 euros.

(2) Le 17 mai 2004, la Société a émis 211 652 actions nouvelles de 0,05 euro de valeur nominale avec une prime d'émission de 2 397 euros. Cette émission fait suite à l'exercice, au cours du premier semestre 2004, de BSPCE, de 334 608 BSA A et de 467 200 BSA C et à la souscription correspondante de 116 800 actions au prix de 0,05 euro et 11 200 actions au prix de 0,264 euro par action.

(3) Le 20 août 2004, la Société a émis 68 887 actions nouvelles de 0,05 euro de valeur nominale avec une prime d'émission de 7 190 euros. Cette émission fait suite à l'exercice de BSPCE donnant lieu à la création de 33 600 actions et à l'exercice de 58 904 BSA A et de 82 244 BSA C donnant lieu à la souscription correspondante de 35 287 actions.

(4) Le 21 décembre 2004, la Société a procédé aux augmentations de capital suivantes :

a. Suite à l'apport de la totalité des titres de la société Optogone à MEMSCAP, la Société a procédé à une augmentation de capital de 648 098 euros par l'émission de 12 961 952 actions à bon de souscription d'actions de catégorie D de 0,05 euro de valeur nominale avec le versement d'une prime de 0,24 euro par ABSA D. La prime d'apport globale s'établit à 3 110 868 euros.

b. Suite à l'incorporation des comptes courants de six actionnaires, la Société a procédé à une augmentation de capital de 166 333 euros par l'émission de 3 326 659 actions en rémunération des apports effectués, avec le versement d'une prime d'apport d'un montant de 798 398 euros.

c. La Société a procédé à une augmentation de capital par compensation avec la créance de la société Faure Ingénierie. Suite à cette opération, le capital social est augmenté de 172 414 euros par l'émission de 3 448 276 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,05 euro. La prime d'émission afférente s'élève à 827 586 euros soit 0,24 euro par action.

(5) Le 25 février 2005, la Société a émis 998 532 actions nouvelles de 0,05 euro de valeur nominale avec une prime d'émission de 91 078,40 euros. Cette émission fait suite à l'exercice de BSPCE donnant lieu à la création de 425 600 actions d'une part et à l'exercice de 239 094 BSA A et de 333 838 BSA C donnant lieu à la souscription correspondante de 572 932 actions d'autre part.

(6) Le 30 mars 2005, la Société a émis 24 480 590 actions nouvelles de 0,05 euro de valeur nominale avec une prime d'émission de 4 896 118 euros. Cette émission fait suite à l'exercice entre le 1<sup>er</sup> mars et le 18 mars 2005 de 73 441 770 BSA E au prix d'exercice de 0,25 euro.

(7) Le 12 décembre 2005, la Société a procédé à l'émission de 17 970 981 actions à bon de souscription d'actions F (ABSA F) pour un produit brut de 5,2 millions d'euros.

(8) En date 20 mars 2006 a débuté l'opération de regroupement d'actions réalisée par l'échange de 182 053 857 actions anciennes de 0,05 euro de nominal contre 4 551 346 actions nouvelles de 2,00 euros de nominal, à raison d'une action nouvelle pour 40 actions anciennes. La période d'échange a pris fin à la clôture de bourse du dernier jour de cotation de l'année 2006, soit le 29 décembre 2006.

(9) Le 19 novembre 2007, suite à l'apport de la totalité des titres de la société Laboratoires La Licorne à MEMSCAP, la Société a procédé à une augmentation de capital de 242 106 euros par l'émission de 121 053 actions nouvelles de 2,00 euros de valeur nominale avec le versement d'une prime de 17,00 euros par action. Déduction des frais d'émission, la prime d'apport globale s'établit à 2 017 901 euros.

## Mouvements significatifs dans la composition du capital social sur les 3 derniers exercices

Néant

### Franchissement de seuils

Ovivalmo Gestion, 1 rue Vernier, 75 017 Paris, a informé la Société que la SICAV Ofi Smidcap a franchi le 21 juin 2005 à la hausse le seuil des 3% du capital.

La Société Privée de Gestion de Patrimoine (SPGP) a déclaré en date du 26 septembre 2005, le franchissement à la hausse du seuil de 10% du capital. (Publication AMF – 205C1602). La Société Privée de Gestion de Patrimoine (SPGP), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 juillet 2008, par suite d'une cession d'actions MEMSCAP sur le marché, le seuil de 10% du capital de la société MEMSCAP (Publication AMF – 208C1387). La Société Privée de Gestion de Patrimoine (SPGP), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 6 octobre 2008, par suite d'une cession d'actions MEMSCAP sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MEMSCAP et détenir, pour le compte desdits fonds, 226 576 actions MEMSCAP représentant autant de droits de vote, soit 4,81% du capital et 4,33% des droits de vote de cette société. Le déclarant a par ailleurs précisé détenir, au 24 octobre 2008, 156 547 actions MEMSCAP représentant autant de droits de vote, soit 3,32% du capital et 2,99% des droits de vote (Publication AMF – 208C1963).

La Société Financière de Champlain a déclaré en date du 23 mai 2006, le franchissement à la hausse du seuil de 5% du capital. (Publication AMF – 206C1094). La Société Financière de Champlain a déclaré en date du 13 septembre 2006, le franchissement à la baisse du seuil de 5% du capital. (Publication AMF – 206C1770).

AGF Asset Management a déclaré en date du 20 novembre 2007, le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 3% du capital par l'intermédiaire de ses fonds communs de placement AGF Opéra et AGF Invest.

La société anonyme Seventure Partners, agissant pour le compte d'un fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 et le 17 septembre 2009, respectivement les seuils de 5% des droits de vote et 5% du capital de la société MEMSCAP et détenir, pour le compte dudit fonds, 232 091 actions MEMSCAP représentant autant de droits de vote, soit 4,92% du capital et 4,51% des droits de vote (Publication AMF – 209C1201).

La société Otus Capital Management a déclaré en date du 2 août 2011, le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 3% du capital.

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire que ceux mentionnés ci-dessus n'a fait depuis l'exercice 2005 de déclaration mentionnant qu'il détient plus de 3% du capital ou des droits de vote de façon directe, indirecte ou de concert.

### Pacte d'actionnaires et autres conventions

Aucun pacte d'actionnaires n'est à ce jour en vigueur à la connaissance de la Société.

### Engagements de conservation

Il n'existe à ce jour aucun engagement de conservation.

### Nombre d'actions devant être détenu par un administrateur

Une (1) action minimum.

## 21.1.8 Nantissement de l'actif social

Le tableau ci-dessous détaille chaque type de nantissement d'actifs en date du 30 septembre 2011 :

Type de nantissement (Montants en milliers d'euros)	Date d'échéance du nantissement	Montant de l'actif nanti (a)	Montant total poste de bilan (b)	% correspondant (a)/(b)
Brevets nantis dans le cadre de contrats prêts.....	2018	1 260	--	--
Nantissement d'actifs incorporels .....	--	1 260	9 194	13,7%
Ensemble immobilier nantis dans le cadre de contrats prêts.....	2021-2022	968	--	--
Nantissement d'actifs corporels.....	--	968	3 662	26,4%
Nantissements sur créances clients.....	2012	695	--	--
Nantissement de créances.....	--	695	2 243	31,0%
Solde au 30 septembre 2011.....	--	2 923	23 968	12,2%

## 21.2 Acte constitutif et statuts

### 21.2.1 Objet social (Article 2 des statuts)

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- la recherche et le développement, la fabrication, la commercialisation et l'octroi de solutions, produits et services relatifs aux applications domestiques, industrielles, civiles ou militaires et autres de la technologie des MEMS (Micro Electro Mechanical Systems) notamment dans le domaine des télécommunications sans fil et des communications optiques et, plus généralement, toutes opérations dans le domaine de l'électronique et de l'informatique;
- la participation directe ou indirecte dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un quelconque des objets précités ou de nature à les favoriser, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou autrement ;
- et, de façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, financières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés ou à tous autres objets similaires.

### **21.2.2 Disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société concernant les membres du conseil d'administration**

Les renseignements correspondant figurent aux chapitres 16.5.1 et 16.5.2 du présent Document de Référence.

### **21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions**

A la date d'enregistrement du présent Document de Référence, seules les actions ordinaires de la Société ont été émises.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. L'article 10 des statuts prévoit la possibilité pour la Société, le droit de demander, à tout moment, dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires, à l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. Suite à une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 29 janvier 2001, l'article 30 des statuts prévoit un droit de vote double attribué à toutes les actions entièrement libérées et pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire à compter du jour de l'introduction des actions à la cote du Nouveau Marché ou postérieurement à celle-ci.

### **21.2.4 Modifications des droits des actionnaires**

Les décisions modifiant de manière générale les statuts de la Société sont adoptées par l'assemblée générale extraordinaire aux conditions de majorité légales.

### **21.2.5 Assemblées générales (Articles 24 à 30 des statuts)**

#### **Différentes formes d'assemblées générales**

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales, qui sont qualifiées d'ordinaires ou d'extraordinaires, selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Dans tous les cas, les délibérations des assemblées obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

L'assemblée générale ordinaire entend le rapport de gestion du conseil d'administration et les rapports des commissaires aux comptes, discute, approuve ou redresse les comptes annuels, statue sur l'affectation des résultats et la répartition du bénéfice. Elle nomme et révoque les administrateurs et fixe leur rémunération dans les conditions prévues par la loi ou les statuts. Elle nomme les commissaires aux comptes.

Elle confère au conseil les autorisations que celui-ci juge bon de lui demander et qui ne sont pas réservées à l'assemblée générale extraordinaire; elle autorise notamment toutes émissions d'obligations, gagées ou non, autres que celles convertibles en actions ou échangeables contre des actions ou transformables en actions ou encore avec bons de souscription d'actions.

D'une manière générale, elle statue sur tous objets qui n'emportent pas modification directe ou indirecte des statuts.

L'assemblée générale ordinaire annuelle est réunie chaque année, dans les six mois suivant la clôture du précédent exercice.

L'assemblée générale ordinaire peut en outre être convoquée extraordinairement, même en dehors du délai ci-dessus prévu.

L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts en toutes leurs dispositions. Elle ne peut cependant augmenter les engagements des actionnaires, ni changer la nationalité de la Société, si ce n'est dans les conditions prévues par la loi ou les conventions internationales.

L'assemblée générale extraordinaire est seule qualifiée pour vérifier et approuver tous apports en nature et avantages particuliers selon les modalités prévues par la loi, l'apporteur et le bénéficiaire de l'avantage particulier ne pouvant prendre part au vote.

#### **Convocation et lieu de réunion des assemblées générales**

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par les commissaires aux comptes ou toute personne habilitée par la loi. Les formes et les délais de la convocation sont fixés par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

#### **Ordre du jour des assemblées générales**

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires ou toute personne habilitée par la loi ont la faculté de requérir, dans les conditions déterminées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolution.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour d'une assemblée ne peut être modifié sur deuxième convocation.

Les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour sont envoyées, au siège social, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par télécommunication électronique, à compter de la publication de l'avis au BALO et jusqu'à vingt-cinq (25) jours avant l'assemblée générale.

Toutefois, ces demandes sont envoyées :

1°) Dans un délai de vingt (20) jours à compter de la publication de l'avis, lorsque celui-ci est publié plus de quarante cinq jours avant l'assemblée générale ;

2°) Dans un délai de cinq (5) jours à compter de la publication de l'avis, lorsque l'assemblée est convoquée dans les conditions prévues à l'article L. 232-32 du code de commerce.

Les auteurs de la demande justifient de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée par l'inscription des titres correspondants soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur. Ils transmettent avec leur demande une attestation d'inscription en compte.

Les actionnaires doivent justifier de la possession du nombre d'actions requis (au moins cinq (5) pourcent du capital social) au moment de la demande, et une seconde fois lors de l'inscription en compte (attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres) le troisième jour ouvré avant l'assemblée à 0 heure, heure de Paris.

#### **Accès aux assemblées - pouvoirs**

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, sur simple justification de sa qualité, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, à condition qu'elles soient libérées des versements exigibles.

Le conseil d'administration peut, s'il le juge utile, remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes.

L'actionnaire doit justifier du droit de participer aux assemblées générales de la société par l'enregistrement comptable des titres à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint ou tout autre personne de son choix, ou
- voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées dans l'avis de convocation de l'assemblée, ou

- adresser une procuration à la Société donnée sans indication de mandataire ; le Président de l'assemblée générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agrées par le conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire devra faire choix d'un mandataire, qui accepte de voter dans le sens indiqué par lui.

Toutefois, tout actionnaire satisfaisant aux conditions requises pour assister à une assemblée, mentionnées ci-dessus, peut y accéder et prendre part au vote, le vote par correspondance qu'il aurait émis ou la procuration qu'il aurait donnée devenant caduc.

Sont également réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat.

La date après laquelle il ne sera plus tenu compte des formulaires de vote reçus par la société sera de trois jours avant la date de la réunion de l'assemblée.

### **Feuille de présence**

Lors de chaque assemblée, il est tenu une feuille de présence contenant :

- les nom, prénom usuel et domicile de chaque actionnaire présent, représenté ou votant par correspondance, et le nombre d'actions dont il est titulaire, ainsi que le nombre de voix attachées à ces actions ;
- les nom, prénom usuel et domicile de chaque mandataire et le nombre d'actions de ses mandants, ainsi que le nombre de voix attachées à ces actions.

La feuille de présence doit être émanée par les actionnaires présents et les mandataires. Elle doit être certifiée exacte par le bureau de l'assemblée. Les pouvoirs donnés aux mandataires doivent être annexés à la feuille de présence.

La feuille de présence et les pouvoirs y annexés doivent être conservés au siège social et communiqués à tout requérant dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

### **Bureau des assemblées**

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président ou, le cas échéant, par le plus âgé des deux vice-présidents ou, à défaut, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil.

En cas de convocation par les commissaires aux comptes ou par mandataire de justice, l'assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

Dans tous les cas et à défaut de la ou des personnes habilitées ou désignées pour présider l'assemblée, celle-ci élit elle-même son président.

Les deux actionnaires, présents et acceptant, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire qui peut-être pris en dehors des membres de l'assemblée. Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis et d'en assurer la régularité et de faire, enfin, établir le procès-verbal de la séance.

### **Quorum et vote des assemblées**

Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire à compter du jour de l'introduction des actions de la Société à la cote du Nouveau Marché, ou postérieurement à celle-ci.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions ou encore d'une fusion, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de l'inscription sous la forme nominative des actions à raison desquelles elles ont été attribuées.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Il est par ailleurs précisé :

- que la mise en place de cette modalité a été décidée par l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 janvier 2001 ;
- que les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie d'un droit de vote double, bénéficient également d'un droit de vote double ;
- que le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale ;
- que le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu de la loi.

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés, votant par correspondance, ou participant à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, ou représentés, ou votant par correspondance, ou participant à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication.

L'assemblée générale extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés, votant par correspondance, ou participant à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, ou représentés, ou votant par correspondance, ou participant à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'assemblée générale extraordinaire statue aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires.

Le vote en assemblée générale s'exprime à main levée ou au scrutin secret par bulletins de vote, ou par vote électronique ou par bulletins de vote avec lecture optique, selon ce qu'en décide le bureau de l'assemblée des actionnaires

Toutefois, le scrutin secret peut être réclamé soit par le conseil d'administration, soit par des actionnaires représentant au moins le quart du capital social et à la condition qu'ils en aient fait la demande écrite au conseil d'administration.

#### **21.2.6 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou de règlement de la Société qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle**

En dehors des droits de vote double décrits au chapitre 18.2 du présent Document de Référence, il n'existe aucune disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

### 21.2.7 Franchissements de seuils (Article 12 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions du capital ou des droits de vote, toute personne agissant seule ou de concert, qui vient à posséder ou contrôler directement ou indirectement une fraction égale à 3% du capital ou des droits de vote ou une fraction égale à un multiple de 3% du capital ou des droits de vote et ce, jusqu'à 33% du capital social ou des droits de vote inclus, est tenue, dans les cinq jours de bourse de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ces seuils, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, la date de franchissement de seuil, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède, le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés. La déclaration est effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que les seuils de 3% du capital ou des droits de vote ainsi que les seuils multiples de 3% du capital ou des droits de vote seront franchis en hausse ou en baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction égale à 3% au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'assemblée générale. Cette sanction est indépendante de celle qui peut être prononcée par décision judiciaire sur demande du président, d'un actionnaire ou de l'Autorité des Marchés Financiers.

### 21.2.8 Modification du capital social et des droits de vote attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de disposition spécifiques.

## 22 CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats signés par la Société sont conclus dans le cadre normal des affaires. Dans ce cadre, la Société a conclu plusieurs contrats pluriannuels dans le cadre des Produits standards ou Produits sur mesure.

Il est toutefois à signaler, que lors de l'acquisition de Cronos de JDS Uniphase, en novembre 2002, MEMSCAP a conclu un accord de fourniture de composants optiques (principalement des atténuateurs variables et des commutateurs). Sur les 3 dernières années, le montant du chiffre d'affaires annuel moyen généré par JDS Uniphase dans le cadre de ce contrat s'établit autour d'un million de dollars américains. En 2009 et 2010, le chiffre d'affaires généré par JDSU s'est élevé respectivement à 0,7 million d'euros et 1,5 millions d'euros. Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2011, ce chiffre d'affaires s'établit à 0,4 million d'euros.

## 23 INFORMATIONS PROVENANTS DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Aucun rapport, ni aucune déclaration d'expert autre que les commissaires aux comptes de la Société ne sont reproduits dans le présent Document de Référence.

## 24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

### 24.1 Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés dans les locaux de la Société, Parc Activillage des Fontaines, Bernin, 38926 Crolles Cedex – France (+33 4 76 92 85 00).

### 24.2 Documents accessibles sur le site internet de la Société

Sont notamment disponibles sur le site internet de la Société ([www.memscap.com](http://www.memscap.com)) :

- Le présent Document de Référence ;
- Le rapport financier semestriel 2011 ;
- Les rapports financiers annuels 2010 et 2009 ;
- Le document de référence 2008 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 juin 2009 sur forme de rapport annuel sous le numéro D 09-6541 ;
- Les communiqués financiers de la Société.

Il est possible pour les personnes qui le désirent de s'enregistrer sur le site web de la Société ([www.memscap.com](http://www.memscap.com)) afin de recevoir directement les communiqués de presse. La politique de MEMSCAP est de ne pas communiquer d'éléments de nature prévisionnelle à la presse, aux analystes et au marché en général.

### 24.3 Calendrier de communication financière de la Société

Pour l'exercice en cours, le calendrier prévisionnel de communication financière de la Société est le suivant :

- |   |                 |
|---|-----------------|
| - Publication des résultats annuels 2010 :  | 24 mars 2011    |
| - Publication du chiffre d'affaires et des résultats du 1 <sup>er</sup> trimestre 2011 :  | 29 avril 2011   |
| - Assemblée générale des actionnaires :   | 20 juin 2011    |
| - Publication du chiffre d'affaires et des résultats du 2 <sup>ème</sup> trimestre 2011 : | 26 juillet 2011 |
| - Publication des résultats semestriels au 30 juin 2011 :                                 | 31 août 2011    |
| - Publication du chiffre d'affaires et des résultats du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2011 : | 27 octobre 2011 |
| - Publication du chiffre d'affaires et des résultats du 4 <sup>ème</sup> trimestre 2011 : | 27 janvier 2012 |
| - Publication des résultats annuels 2011 :  | Mars 2012       |

La liste des informations publiées ou rendues publiques en application de l'article L 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 222-7 du Règlement Général de l'AMF pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 à la date du présent Document de Référence est la suivante :

Date	Documents
<i>Informations périodiques ou occasionnelles disponibles sur le site internet de l'AMF ou sur le site de MEMSCAP, <a href="http://www.memscap.com">www.memscap.com</a> (CP : Communiqué de Presse)</i>	
12/01/2009	TOMA étoffe son offre européenne (CP).
20/01/2009	MEMSCAP annonce ses résultats du 4 <sup>ème</sup> trimestre 2008 (CP).
26/01/2009	MEMSCAP accroît son avancée technologique (CP).
27/01/2009	Un nouveau General Manager pour la division Produits sur mesure (CP).
03/02/2009	Lancement des opérations nord-américaines d'INTUISKIN (CP).
23/02/2009	2008 : MEMSCAP divise par 7 ses besoins en trésorerie opérationnelle (CP).
29/04/2009	MEMSCAP annonce ses résultats du 1 <sup>er</sup> trimestre 2009 (CP).
19/05/2009	MEMSCAP et ORTHOMEMS coopèrent pour le développement d'un capteur biomédical (CP).
26/05/2009	INTUISKIN annonce de nouvelles implantations clés aux Etats-Unis (CP).
15/06/2009	MEMSCAP : Mise à disposition du rapport financier annuel au 31 décembre 2008 (CP).
15/06/2009	MEMSCAP : Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux en 2008 (CP).
01/07/2009	L'assemblée générale annuelle entérine à une vaste majorité les résolutions proposées par le conseil d'administration (CP).
29/07/2009	MEMSCAP annonce ses résultats du 1 <sup>er</sup> semestre 2009 (CP).
08/09/2009	MEMSCAP reçoit la certification ITAR (CP).
23/09/2009	Déclaration du nombre total de droits de vote et d'action (CP).
08/10/2009	MEMSCAP remporte le prix Semicon de l'innovation Micro-nanosystems 2009 (CP).
20/10/2009	MEMSCAP annonce ses résultats du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2009 (CP).
07/12/2009	Lancement des composants de MEMSCAP avec la nouvelle pilule du colon de GIVEN IMAGING (CP).
05/01/2010	MEMSCAP et CARMAT coopèrent pour un cœur bionique (CP).
29/01/2010	MEMSCAP annonce ses résultats du 4 <sup>ème</sup> trimestre 2009 (CP).
26/03/2010	Un exercice 2009 fortement affecté par la crise (CP).
19/04/2010	MEMSCAP s'associe à des investisseurs et au management pour développer INTUISKIN (CP).
23/04/2010	MEMSCAP : Communiqué de mise à disposition du rapport financier annuel au 31 décembre 2010 (CP).
23/04/2010	Communiqué de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale mixte du 10 mai 2010 (CP).
26/04/2010	MEMSCAP annonce ses résultats du premier trimestre 2010 (CP).
11/05/2010	Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2010 (CP).
18/05/2010	Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2010 (CP).
26/05/2010	MEMSCAP finalise l'apport d'INTUISKIN à ICOSMECEUTICALS (CP).
30/06/2010	MEMSCAP remporte le 37 <sup>ème</sup> prix CHANSON pour son dispositif sécurisé d'armement : « Pyro-MEMS » (CP).
28/07/2010	INTUISKIN sortie du périmètre. MEMSCAP renoue avec la rentabilité (CP).
31/08/2010	Premier semestre 2010 : croissance de 38% du chiffre d'affaires (CP).
31/08/2010	Mise à disposition du rapport financier semestriel 2010 (CP).
28/10/2010	Bénéfice net de 8% au 3 <sup>ème</sup> trimestre 2010 (CP).
18/01/2011	Déclaration du nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 décembre 2011 (CP).
28/01/2011	Croissance de 29% du chiffre d'affaires sur le 4 <sup>ème</sup> trimestre et de 41% sur l'exercice 2011 (CP).
21/02/2011	MEMSCAP accomplit plus de 200 millions de cycles d'actionnement thermique sur ses Atténuateurs Optiques Variables (CP).
24/03/2011	MEMSCAP : Un exercice marqué par la forte croissance de l'ensemble des activités du Groupe (CP).
28/04/2011	MEMSCAP : Communiqué de mise à disposition du rapport financier annuel au 28 avril 2011 (CP).
29/04/2011	MEMSCAP annonce ses résultats du 1 <sup>er</sup> trimestre 2011 (CP).
30/05/2011	Déclaration du nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 16 mai 2011 (CP).
30/05/2011	Communiqué de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale mixte du 20 juin 2011 (CP).
20/06/2011	Compte rendu de l'assemblée générale mixte du 20 juin 2011 (CP).
26/07/2011	MEMSCAP annonce ses résultats du 2 <sup>ème</sup> trimestre 2011 (CP).
31/08/2011	Mise à disposition du rapport financier semestriel 2011 (CP).
31/08/2011	MEMSCAP annonce ses résultats du 1 <sup>er</sup> semestre 2011 (CP).
13/10/2011	MEMSCAP dévoile son nouveau site web (CP).
27/10/2011	MEMSCAP annonce ses résultats du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2011 (CP).
16/11/2011	MEMSCAP : Avis de réunion – Assemblée générale extraordinaire le 21 décembre 2011 (CP).
17/11/2011	MEMSCAP : Précision sur le projet de réduction de valeur nominale (CP).
<i>Informations publiées au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO) et dans un journal d'annonces légales (JAL)</i>	
25/05/2009	Avis de réunion valant avis de convocation.
10/07/2009	Déclaration du nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social.
13/07/2009	Approbation des documents comptables annuels par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2009.
05/04/2010	Avis de réunion
23/04/2010	Avis de convocation
12/05/2010	Avis de seconde convocation
28/05/2010	Approbation des documents comptables annuels par l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2010.
16/05/2011	Avis de réunion.
03/06/2011	Avis de convocation.
27/06/2011	Déclaration du nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social.
29/06/2011	Approbation des documents comptables annuels par l'assemblée générale mixte du 20 juin 2011.
07/07/2011	Déclaration du nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social.
28/10/2011	Modification du capital social – Démission d'un administrateur.
11/11/2011	Modification du capital social.
16/11/2011	Avis de réunion.

## 25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

### 25.1 Liste des filiales et participations du Groupe

La liste des filiales et participations en date du présent Document de Référence du Groupe est la suivante :

Nom et siège social de la filiale	Domaine d'activité	% du capital	% des droits de vote
<b>MEMSCAP Inc.</b> 3021 Cornwallis Road Durham, NC 27709 Etats-Unis d'Amérique	Fabrication, services de fabrication et commercialisation de produits sur mesure MEMS	100,00%	100,00%
<b>MEMSCAP AS</b> Langmyra 9 N - 3185 Skoppum Norvège	Fabrication et commercialisation de capteurs pour les marchés du médical, du bio-médical et de l'aéronautique	100,00%	100,00%
<b>LABORATOIRES LA LICORNE S.A.S.</b> Parc Activillage des Fontaines Bernin - 38926 Crolles Cedex France	Conception, développement et commercialisation de produits, spécialités ou procédés technologiques pharmaceutiques à visées dermatologiques et cosmétiques.	100,00%	100,00%
<b>ICOSMECEUTICALS S.A.S.</b> Parc Activillage des Fontaines Bernin - 38926 Crolles Cedex France	Recherche, développement, fabrication et commercialisation de solutions, produits et services relatifs aux applications médicales grand public notamment dans les domaines de la cosmétique et de la dermatologie.	11,60%	11,60%

### 25.2 Informations financières significatives relatives aux filiales opérationnelles du Groupe

Le tableau suivant présente la contribution de chacune des filiales opérationnelles au compte de résultat consolidé pour le 1<sup>er</sup> semestre 2011 (Période de 6 mois) :

Contribution à l'ensemble consolidé (En milliers d'euros)	France Memscap S.A. (Société mère)	Norvège Memscap AS	Etats-Unis Memscap Inc.	France Laboratoires La Licorne, S.A.S.	Total ensemble consolidé
Ventes de biens et services.....	197	3 266	1 580	27	5 070
Résultat opérationnel .....	(473)	(195)	(127)	(34)	(829)
Résultat financier .....	(31)	(22)	(4)	--	(57)
Impôt .....	--	--	--	--	--
Résultat net de l'ensemble consolidé.....	(504)	(217)	(131)	(34)	(886)

Le tableau suivant présente la contribution de chacune des filiales opérationnelles au compte de résultat consolidé pour l'exercice 2010 :

Contribution à l'ensemble consolidé (En milliers d'euros)	France Memscap S.A. (Société mère)	Norvège Memscap AS	Etats-Unis Memscap Inc.	France Laboratoires La Licorne, S.A.S.	Total ensemble consolidé
Ventes de biens et services.....	239	7 531	5 259	13	13 042
Résultat opérationnel .....	(1 487)	586	996	(64)	31
Résultat financier .....	125	(70)	(70)	--	(15)
Impôt .....	--	--	--	--	--
Résultat net des activités poursuivies .....	(1 362)	516	926	(64)	16
Résultat net des activités abandonnées (*) ..	--	--	--	--	(404)
Résultat net de l'ensemble consolidé.....	--	--	--	--	(388)

(\*) Pôle intégrant les sociétés IntuiSkin, S.A.S. et Ioma Esthetics Institute, S.A.S. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 26 mai 2010, date de cession du pôle.

Le tableau suivant présente la contribution de chacune des filiales opérationnelles au compte de résultat consolidé pour l'exercice 2009 :

Contribution à l'ensemble consolidé (En milliers d'euros)	France MEMSCAP S.A. (Société mère)	Norvège MEMSCAP AS	Etats-Unis MEMSCAP Inc.	France Pôle INTUISKIN (*)	Total ensemble consolidé
Ventes de biens et services.....	370	5 507	3 378	1 040	10 295
Résultat opérationnel .....	(1 747)	(250)	(1 579)	(1 413)	(4 989)
Résultat financier .....	135	(100)	(94)	(57)	(116)
Impôt .....	--	--	--	--	--
Résultat (perte) net(te).....	(1 612)	(350)	(1 673)	(1 470)	(5 105)

(\*) Pôle intégrant les sociétés IntuiSkin, S.A.S., Laboratoires La Licorne, S.A.S. et Ioma Esthetics Institute, S.A.S.

Les tableaux suivants font apparaître les éléments sociaux de compte de résultat (selon les normes comptables locales en vigueur) pour chacune des entités opérationnelles consolidées du Groupe pour les exercices clôturés 2010 et 2009, et notamment le résultat d'exploitation et le résultat net de chacune d'entre elles :

### Exercice 2010

#### Entités françaises

Comptes sociaux (En milliers)	France Memscap S.A. (Euros)	France Lab. La Licorne S.A.S. (Euros)
Chiffre d'affaires net.....	281	25
Autres produits exploitation.....	1 012	14
Charges d'exploitation.....	(2 475)	(28)
Résultat d'exploitation.....	(1 182)	11
Résultat financier.....	8 716	(1)
Résultat exceptionnel.....	(6 854)	23
Impôt sur les sociétés.....	56	--
Résultat net.....	736	33

#### Entités étrangères

Comptes sociaux (En milliers)	Norvège Memscap AS (NOK)	Etats-Unis Memscap Inc. (US\$)
Chiffre d'affaires net.....	59 142	7 116
Autres produits exploitation.....	--	--
Charges d'exploitation.....	(56 906)	(6 083)
Résultat d'exploitation.....	2 236	1 033
Résultat financier.....	(437)	(65)
Résultat exceptionnel.....	--	(219)
Impôt sur les sociétés.....	--	(272)
Résultat net.....	1 799	477

### Exercice 2009

#### Entités françaises

Comptes sociaux (En milliers)	France MEMSCAP S.A. (Euros)	France IntuiSkin S.A.S. (Euros)	France Lab. La Licorne S.A.S. (Euros)	France Ioma Esth. Institute S.A.S. (Euros) *
Chiffre d'affaires net.....	384	943	15	139
Autres produits exploitation.....	999	161	--	150
Charges d'exploitation.....	(3 004)	(2 673)	(24)	(284)
Résultat d'exploitation.....	(1 621)	(1 569)	(9)	5
Résultat financier.....	(6 200)	27	--	(7)
Résultat exceptionnel.....	235	32	(5)	--
Impôt sur les sociétés.....	87	10	--	--
Résultat (perte) net(te).....	(7 499)	(1 500)	(14)	(2)

\* Filiale à 100% de la société IntuiSkin, S.A.S.

#### Entités étrangères

Comptes sociaux (En milliers)	Norvège MEMSCAP AS (NOK)	France MEMSCAP Inc. (US\$)
Chiffre d'affaires net.....	48 018	4 760
Autres produits exploitation.....	--	792
Charges d'exploitation.....	(53 623)	(6 690)
Résultat d'exploitation.....	(5 605)	(1 138)
Résultat financier.....	644	(424)
Résultat exceptionnel.....	--	5 235
Impôt sur les sociétés.....	--	--
Résultat (perte) net(te).....	(4 961)	3 673

Les informations complémentaires sur les filiales sont présentées au chapitre 7 du présent Document de Référence.

## 26 MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

La Société est cotée sur le marché Euronext d'Euronext Paris (Compartiment C) et précédemment sur le Nouveau Marché et ce depuis le 1<sup>er</sup> mars 2001. Les actions de la Société sont cotées sous les codes suivants :

- Code ISIN FR0010298620.
- Code mnémorique MEMS.

### Evolution du cours de l'action

(Du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 30 septembre 2011)

Mois	Cours cotés (en euros)				Volume transactions mensuel (en milliers)	Capitalisation (en millions d'euros)
	Ouverture	+ haut	+ bas	Clôture		
<b>2011</b>						
Septembre	2,19	2,19	1,50	1,65	123	7,8
Août	1,97	2,30	1,50	2,20	408	10,4
Juillet	3,29	3,35	1,85	1,98	368	9,3
Juin	3,23	3,71	3,04	3,29	339	15,5
Mai	3,80	3,99	2,95	3,30	342	15,6
Avril	4,39	4,60	3,80	4,05	185	19,1
Mars	4,40	4,62	4,10	4,30	183	20,3
Février	4,07	4,68	4,07	4,50	259	21,2
Janvier	4,10	4,84	3,95	4,07	254	19,2
<b>2010</b>						
Décembre	3,18	4,20	2,91	4,10	212	19,3
Novembre	4,34	4,39	3,11	3,18	173	15,0
Octobre	3,61	4,71	3,60	4,36	247	20,6
Septembre	2,83	4,04	2,80	3,65	446	17,2
Août	2,62	2,85	2,60	2,85	221	13,4
Juillet	2,29	2,75	2,15	2,70	215	12,7
Juin	2,09	2,44	1,95	2,29	141	10,8
Mai	2,70	2,70	1,92	2,12	316	10,0
Avril	2,30	2,90	2,30	2,66	419	12,5
Mars	2,03	2,30	1,92	2,30	424	10,8
Février	2,18	2,23	1,90	2,02	255	9,5
Janvier	2,24	2,43	2,15	2,22	256	10,5
<b>2009</b>						
Décembre	2,20	2,30	1,95	2,18	463	10,3
Novembre	2,40	2,45	2,11	2,24	311	10,6
Octobre	2,76	2,94	2,20	2,42	438	11,4
Septembre	2,85	3,09	2,53	2,77	577	13,1
Août	2,01	3,14	1,93	2,81	628	13,2
Juillet	2,14	2,24	1,90	2,05	142	9,7
Juin	2,20	2,48	2,05	2,14	305	10,1
Mai	2,03	2,29	1,92	2,19	313	10,3
Avril	1,83	2,35	1,43	1,98	598	9,3
Mars	1,17	1,99	1,00	1,64	482	7,7
Février	1,60	1,69	1,00	1,17	621	5,5
Janvier	2,13	2,35	1,52	1,62	275	7,6

Sources Euronext / Société

## 27 GLOSSAIRE

AMF Autorité des Marchés Financiers

Groupe MEMSCAP, S.A. et ses filiales

Société MEMSCAP, S.A.

MEMS Micro Electro Mechanical Systems

Un microsystème électromécanique est un microsystème comprenant un ou plusieurs éléments mécaniques, utilisant l'électricité comme source d'énergie, en vue de réaliser une fonction de capteur et/ou d'actionneur avec au moins une structure présentant des dimensions micrométriques ; et la fonction du système est en partie assurée par la forme de cette structure. Le terme systèmes microélectromécaniques est la version française de l'acronyme anglais MEMS (Microelectromechanical systems). Issus de la technologie de la micro-électronique, les MEMS font appel pour leur fabrication aux microtechnologies, qui permettent une production à grande échelle. Ils sont utilisés dans des domaines aussi variés que l'automobile, l'aéronautique, la médecine, la biologie, les télécommunications, ainsi que dans certaines applications « de tous les jours » telles que certains vidéoprojecteurs, téléviseurs haute-définition ou coussins gonflables de sécurité pour automobiles (« Airbags »).

CMOS Complementary Metal Oxide Semiconductor

La technologie CMOS, ou Complementary Metal Oxide Semiconductor, est une technologie de fabrication de composants électroniques et, par extension, l'ensemble des composants fabriqués selon cette technologie. À l'instar de la famille Transistor-Transistor logic (TTL), ces composants sont en majeure partie des portes logiques (NAND, NOR, etc.) mais peuvent être aussi utilisés comme résistance variable.

BiCMOS	<p><b>Bipolar CMOS</b></p> <p>BiCMOS (contraction de Bipolar-CMOS) est le nom d'une technique de circuit intégré alliant les avantages du CMOS et du bipolaire, c'est-à-dire une forte densité d'intégration et une grande vitesse de traitement. Cette technique est utilisée en analogique, pour faire des amplificateurs. En numérique, sa faible densité d'intégration limite ses usages.</p>
Salle Blanche	<p>Une salle blanche est une pièce ou une série de pièces où la concentration particulaire est maîtrisée afin de minimiser l'introduction, la génération, la rétention de particules à l'intérieur, généralement dans un but spécifique industriel ou de recherche. Les paramètres tels que la température, l'humidité et la pression relative sont également maintenus à un niveau précis (définition selon la norme ISO 14644-1). Les salles blanches sont utilisées dans les domaines sensibles aux contaminations environnementales et notamment la fabrication des dispositifs à semi-conducteurs ou de micromécanismes.</p>
SOI	<p><b>Silicon On Insulator</b></p> <p>Le Silicium Sur Isolant (en anglais : SOI ou Silicon On Insulator) est une structure constituée d'un empilement d'une couche de silicium (de 50 nm à quelques <math>\mu\text{m}</math> d'épaisseur) sur une couche d'isolant. Cet isolant peut être du saphir (Silicon-On-Sapphire), de l'air (Silicon-On-Nothing) ou du dioxyde de silicium (<math>\text{SiO}_2</math>). Cette technologie est une alternative au silicium brut dans la réalisation de transistors micro-ondes.</p>
Gravure	<p>La gravure (aussi appelée parfois par son nom anglophone, etching) est un procédé utilisé en micro-fabrication, qui consiste à retirer une ou plusieurs couches de matériaux à la surface d'un wafer. La gravure est une étape critique, extrêmement importante, lors de la fabrication d'éléments de micro-électronique, chaque wafer pouvant subir de nombreuses étapes de gravure.</p>
Deep RIE	<p><b>Deep Reactive Ion Etching DRIE</b></p> <p>La gravure ionique réactive profonde (en anglais Deep Reactive Ion Etching DRIE) est un procédé de gravure ionique réactive fortement anisotrope utilisé en micro-électronique. Il sert à créer des trous et des tranchées profondes dans des wafers avec un rapport largeur/hauteur de 20/1 ou plus. Cette technique a été développée pour les microsystèmes électromécaniques (MEMS) qui nécessitent ce type de fonctionnalités mais est aussi utilisée pour creuser des tranchées pour les condensateurs à haute densité de la DRAM (La mémoire dynamique à accès direct, en anglais DRAM pour Dynamic Random Access Memory est un type de mémoire électronique à accès arbitraire).</p>
Piezorésistance	<p>La piézorésistance est le changement de conductibilité d'un matériau dû à une contrainte mécanique. Une contrainte appliquée sur du silicium va modifier sa conductibilité pour deux raisons : sa variation géométrique mais aussi sur la conductibilité intrinsèque du matériau. Il en résulte une amplitude bien plus importante que pour des capteurs métalliques. Cela a permis une grande gamme d'utilisation de la piézorésistance. Beaucoup d'appareils commerciaux comme les capteurs de pression ou d'accélération utilisent des capteurs en silicium.</p>
Wafer	<p>En électronique et micro-électronique, un wafer (de l'anglais) est une tranche ou une galette de semi-conducteur. Un wafer est un disque assez fin de matériau semi-conducteur, comme le silicium. Il sert de support à la fabrication de micro-structures par des techniques telles que le dopage, la gravure, la déposition d'autres matériaux et la photolithographie. Il est d'une importance cruciale dans la fabrication des circuits intégrés, des transistors et des semi-conducteurs de puissance. Les wafers peuvent être de différentes tailles depuis 1 pouce (25,4 mm) jusqu'à 300 mm pour une épaisseur de l'ordre de 0,7 mm. La tendance étant à utiliser des wafers les plus grands possibles afin de pouvoir y graver davantage de puces simultanément et de limiter les pertes sur le bord de plaque, d'où une production accrue à moindre coût.</p>

## 28 TABLE DE CONCORDANCE

### 28.1 Table de concordance avec l'Annexe 1 du Règlement CE n°809/2004

Afin de faciliter la lecture du Document de Référence, la table thématique suivante permet d'identifier les informations requises par l'Annexe I du Règlement CE n°809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil.

Législation Européenne	Concordance entre les n° de paragraphes du présent document de référence et les rubriques de l'annexe I du Règlement 809/2004
<b>1 - Personnes responsables</b> 1.1 Personnes responsables des informations 1.2 Déclaration des personnes responsables	1.1 / 1.3 1.2
<b>2 - Contrôleurs légaux des comptes</b> 2.1 Noms et adresses des contrôleurs légaux 2.2 Démission, non renouvellement de contrôleurs légaux	2 2
<b>3 - Informations financières sélectionnées</b> 3.1 Informations financières historiques sélectionnées pour chaque exercice 3.2 Informations financières relatives aux périodes intermédiaires	3 N/A
<b>4 - Facteurs de risques</b>	4
<b>5 - Informations concernant l'émetteur</b> 5.1 Histoire et évolution de la société 5.1.1 Raison social et nom commercial 5.1.2 Lieu et n° d'enregistrement 5.1.3 Date de constitution et durée de vie 5.1.4 Siège social 5.1.5 Evénements importants dans le développement d'activités de l'émetteur 5.2 Investissements 5.2.1 Principaux investissements réalisés 5.2.2 Principaux investissements en cours, distribution, géographique et financement 5.2.3 Principaux investissements à venir	5.1.1 5.1.2 5.1.3 5.1.4 5.1.5 5.2.1 5.2.2 5.2.3
<b>6 - Aperçu des activités</b> 6.1 Principales activités 6.1.1 Principaux produits et services de l'émetteur 6.1.2 Nouveau produit / service lancé sur le marché 6.2 Principaux marchés 6.3 Evénements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis au 6.1 et 6.2 6.4 Dépendances ayant affecté les affaires ou la rentabilité de l'émetteur 6.5 Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	6.1.1 / 6.2.3 6.2.3 6.2.1 / 6.2.2 / 6.2.4 / 6.2.5 N/A 4 6.1.3 / 6.1.4
<b>7 - Organigramme</b> 7.1 Description du groupe et filiales importantes 7.2 Filiales du groupe	7.1 / 7.3 7.2
<b>8 - Propriété immobilières, usines, équipements</b> 8.1 Principales installations 8.2 Question environnementale	8.1 8.2
<b>9 - Examen de la situation financière et du résultat</b> 9.1 Situation financière 9.2 Résultat d'exploitation 9.2.1 Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté 9.2.2 Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements 9.3 Mentionner toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	9.1 / 9.3 9.2 9.2 N/A
<b>10 - Trésorerie et capitaux</b> 10.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme) 10.2 Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description de ces flux de trésorerie 10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur 10.4 Informations sur toute restriction à l'utilisation des capitaux 10.5 Sources de financement attendues pour honorer les décisions d'investissement	10.1 10.2 10.3 10.4 10.5
<b>11 - Recherche et Développement</b>	11

<b>12 - Informations sur les tendances</b>	
12.1 Principales tendances depuis la fin du dernier exercice	12.1
12.2 Tendances connues, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	12.2
<b>13 - Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	
13.1 Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	13
13.2 Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	N/A
13.3 La prévision ou l'estimation du bénéfice doit être élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques	N/A
13.4 Si une prévision du bénéfice a été incluse dans un prospectus qui est toujours pendant, fournir une déclaration indiquant si cette prévision est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus	N/A
<b>14 - Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale</b>	
14.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	14.1
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	14.2
<b>15 - Rémunérations et avantages</b>	
15.1 Rémunération versée aux organes de direction	15.1
15.2 Sommes provisionnées aux fins de versements de pensions, retraite ou d'autres avantages	15.2
<b>16 - Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	
16.1 Date et durée du mandat des administrateurs	16.1
16.2 Informations sur les contrats de services liant les membres des organes d'administration	16.2
16.3 Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	16.3
16.4 Déclaration sur le gouvernement d'entreprise	16.4
<b>17 - Salariés</b>	
17.1 Nombre de salariés et répartition par fonction	17.1
17.2 Participation et stock options	17.2
17.3 Accord relatif à l'intéressement des salariés	17.3
<b>18 - Principaux actionnaires</b>	
18.1 Répartition du capital	18.1
18.2 Information sur les droits de vote	18.2
18.3 Actionnaires contrôlant la Société	18.3
18.4 Accords dont la mise en œuvre pourrait retarder le changement de contrôle	18.4
<b>19 - Opérations avec les apparentés</b>	19
<b>20 - Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	
20.1 Informations financières historiques	20.1
20.2 Informations financières pro forma	20.2
20.3 Etats financiers	20.3
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	20.4
20.5 Dates des dernières informations financières	20.5
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	20.6
20.7 Politique de distribution de dividendes	20.7
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	20.8
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	20.9
<b>21 - Informations complémentaires</b>	
21.1 Capital social	21.1
21.1.1 Montant du capital souscrit	21.1.1
a) Nombre d'actions autorisées	
b) Nombre d'actions émises	
c) Valeur nominale	
d) Rapprochement entre le nombre d'actions à l'ouverture et à la clôture	
21.1.2 Actions non représentatives du capital	21.1.2
21.1.3 Nombre, valeur comptable et nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même	21.1.3
21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de BSA	21.1.4
21.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou obligation attaché(e) au capital souscrit	21.1.5
21.1.6 Capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel	21.1.6
21.1.7 Historique du capital social sur 3 ans	21.1.7
21.2 Actes constitutifs et statuts	
21.2.1 Objet social	21.2.1
21.2.2 Dispositions statutaires relatives aux membres des organes d'administration	21.2.2
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	21.2.3
21.2.4 Modification de droits des actionnaires	21.2.4
21.2.5 Dispositions relatives aux assemblées	21.2.5
21.2.6 Dispositions permettant de retarder un changement de contrôle	21.2.6
<b>22 - Contrats importants</b>	22

<b>23 - Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	23
23.1 Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert est incluse dans le document d'enregistrement indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle, ses qualifications et, le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement	N/A
23.2 Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information	N/A
<b>24 - Documents accessibles au public</b>	24
<b>25 - Informations sur les participations</b>	25

### 28.2 Table de réconciliation avec le rapport financier annuel 2010

Information	Référence (n° de page du présent document)
1 – Comptes annuels	Page 142
2 – Comptes consolidés	Page 65
3 – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	Page 160
4 – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Page 105
5 – Rapport de gestion comprenant les informations mentionnées aux articles L.225-100, L.225-100-2, L.225-100-3 et L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce	Page 214
Déclaration des personnes assumant la responsabilité du rapport de gestion	Page 246
6 – Honoraires des commissaires aux comptes	Page 2
7 – Rapport du Président établi en application de dispositions légales	Page 34
8 – Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne	Page 42
9 – Liste de l'ensemble des informations publiées par la Société ou rendues publiques aux cours des 12 derniers mois	Page 204

### 28.3 Table de réconciliation avec le rapport financier annuel 2009

Information	Référence (n° de page du présent document)
1 – Comptes annuels	Page 165
2 – Comptes consolidés	Page 106
3 – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	Page 182
4 – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Page 140
5 – Rapport de gestion comprenant les informations mentionnées aux articles L.225-100, L.225-100-2, L.225-100-3 et L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce	Page 247
Déclaration des personnes assumant la responsabilité du rapport de gestion	Page 276
6 – Honoraires des commissaires aux comptes	Page 3
7 – Rapport du Président établi en application de dispositions légales	Page 38
8 – Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne	Page 43
9 – Liste de l'ensemble des informations publiées par la Société ou rendues publiques aux cours des 12 derniers mois	Page 204

## 29 ANNEXES

### 29.1 Rapport financier semestriel du Groupe au 30 juin 2011

Cette annexe reprend le rapport financier semestriel du Groupe au 30 juin 2011 établi en date du 30 août 2011.

## RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL DU GROUPE AU 30 JUIN 2011

### 1. RAPPORT D'ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE 2011

#### 1.1. Commentaires sur les données chiffrées

(Les données financières sont données, conformément aux réglementations de l'Autorité des Marchés Financiers, selon les normes comptables IFRS.)

##### 1.1.1. Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé du 1<sup>er</sup> semestre 2011 s'élève à 5,1 millions d'euros comparé à 6,4 millions d'euros pour le 1<sup>er</sup> semestre 2010, soit un repli du chiffre d'affaires de 21%. Cette évolution se décompose entre les différentes activités du Groupe comme suit :

(En millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2011	1 <sup>er</sup> semestre 2010
Produits standards.....	3,3	3,6
Produits sur mesure.....	1,8	2,8
Total.....	5,1	6,4

Exprimé en dollars américains, le chiffre d'affaires s'établit à 7,1 millions au 1<sup>er</sup> semestre 2011 contre 8,5 millions pour le 1<sup>er</sup> semestre 2010, soit une diminution de 16%. Le repli du chiffre d'affaires consolidé résulte principalement de la faiblesse transitoire de la demande sur le segment des communications optiques liée au manque d'écoulement des stocks par les donneurs d'ordre du secteur. La baisse des ventes de l'activité Produits sur mesure sur le secteur communications optiques et optique adaptative s'établit ainsi à -1,0 million d'euros sur le premier semestre 2011 par rapport au premier semestre 2010. Concernant l'activité Produits standards, les ventes du segment aéronautique demeurent stables sur le premier semestre 2011 par rapport au premier semestre 2010 pour s'établir à 2,5 millions d'euros, soit 73% du chiffre d'affaires de la division, le ralentissement des ventes Produits standards étant principalement issu des activités relatives au segment médical.

##### 1.1.2. Résultats consolidés

#### Chiffres clés

(Données consolidées)

(En millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2011	1 <sup>er</sup> semestre 2010
Chiffre d'affaires.....	5,1	6,4
Marge brute.....	1,5	2,5
Résultat opérationnel des activités poursuivies.....	(0,8)	(0,2)
Résultat net des activités poursuivies.....	(0,9)	(0,2)
Résultat net des activités cédées.....	--	(0,4)
Résultat net de l'ensemble consolidé.....	(0,9)	(0,6)
Effectif relatif aux activités poursuivies au 30 juin.....	85	93

La marge brute du 1<sup>er</sup> semestre 2011 est directement impactée par un effet volume défavorable lié au repli des ventes du Groupe et s'établit à 1,5 millions d'euros soit une diminution de 1,0 million par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2010. Le taux de marge brute s'élève ainsi à 30% au 30 juin 2011 contre 39% au 30 juin 2010. Le résultat opérationnel des activités poursuivies s'établit à (0,8) million d'euros pour le 1<sup>er</sup> semestre 2011 contre (0,2) million d'euros pour le 1<sup>er</sup> semestre 2010. Au 30 juin 2011, les charges opérationnelles nettes des subventions comptabilisées s'élèvent à 2,4 millions d'euros contre un montant de 2,7 millions d'euros pour le 1<sup>er</sup> semestre 2010 traduisant la poursuite des programmes de maîtrise des coûts de structure. Affecté par la baisse des volumes d'activité, le résultat net des activités poursuivies s'élève à (0,9) million d'euros pour le 1<sup>er</sup> semestre 2011 contre (0,2) million d'euros pour le 1<sup>er</sup> semestre 2010. Pour mémoire, le résultat net des activités cédées sur le premier semestre 2010 correspond à la perte afférente à l'activité cédée IntuiSkin en date du 26 mai 2010, soit (0,4) million d'euros. Le résultat net de l'ensemble consolidé s'établit à (0,9) million d'euros pour le 1<sup>er</sup> semestre 2011 contre (0,6) million d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2010 intégrant le résultat de l'activité cédée IntuiSkin.

##### 1.1.3. Situation de la trésorerie

La position de trésorerie nette d'endettement de la Société s'établit au 30 juin 2011 à (2,0) millions d'euros contre (1,7) millions d'euros au 31 décembre 2010. Au 30 juin 2011, la Société dispose de liquidités disponibles de 1,8 millions d'euros incluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie pour un montant de 0,8 million d'euros et des titres obligataires de placement comptabilisés en actifs financiers disponibles à la vente pour un montant de 1,1 millions d'euros<sup>(3)</sup>.

<sup>3</sup> Modifications effectuées pour les besoins de l'enregistrement du Document de Référence 2010 - Les éventuels écarts apparents sur sommes sont dus aux arrondis.

**Flux de trésorerie**  
(Données consolidées)

(En millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2011	1 <sup>er</sup> semestre 2010
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles .....	--	--
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement.....	(0,3)	(0,3)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement .....	(0,3)	(0,3)
Impact des taux de change sur les disponibilités et valeurs mobilières de placement .....	--	--
Diminution nette de trésorerie et équivalents de trésorerie .....	(0,6)	(0,7)
Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture .....	0,4	1,1
Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture .....	(0,2)	0,4

1.1.4. Chiffre d'affaires et résultat net de la société mère

Chiffres clés au 30 juin 2011 de la société mère MEMSCAP S.A :  
Chiffre d'affaires : 208 860 euros - Perte nette : (754 588,34) euros.

1.1.5. Informations relatives aux parties liées

Les transactions concernant les parties liées relatives au Groupe sont les suivantes :

- Rémunérations du personnel dirigeant du Groupe et des membres du conseil d'administration de la société Memscap, S.A. Le personnel dirigeant ne bénéficie d'aucun avantage postérieur à l'emploi autre que le versement des retraites et pensions de droit commun.
- Transactions commerciales réalisées dans le cadre des contrats de prestations de services et de licence entre les entités des groupes Memscap et iCosmeceuticals. Au titre du 1er semestre 2011, ces transactions sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Ventes (1)	Achats (1)	Créances 30 juin 2011	Dettes 30 juin 2011
Groupe iCosmeceuticals.....	151	64	77	47

(1) Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2011.

1.2. FAITS MARQUANTS SURVENUS AU COURS DU SEMESTRE

**Actualisation des tests de perte de valeur au 30 juin 2011**

Le Groupe a connu sur le premier semestre 2011 un repli de son chiffre d'affaires de 21% par rapport au premier semestre 2010. Cette évolution résulte principalement de la faiblesse transitoire de la demande sur le segment des communications optiques liée au manque d'écoulement des stocks par les donneurs d'ordre du secteur. Cette baisse du volume activité, considérée comme un indice de perte de valeur selon la norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs », a conduit le Groupe à actualiser au 30 juin 2011, les tests de dépréciation des actifs afférents à ses deux principales unités génératrices de trésorerie (UGT), l'UGT Produits standards / Avionique et médical et l'UGT Produits sur mesure / Recherche et développement corporate. Les conclusions de ces tests de valeur conduisent à une absence de provision pour dépréciation complémentaire par rapport à celle comptabilisée au 31 décembre 2010.

**Conclusions des contrôles fiscaux relatifs aux sociétés Memscap, S.A. et Laboratoires La Licorne, S.A.S.**

Les sociétés Memscap, S.A. et Laboratoires La Licorne, S.A.S. ont fait l'objet d'un contrôle fiscal afférent à la période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2009. Les propositions de rectification notifiées en date du 29 juin 2011 ne présentent aucun impact significatif sur les états financiers du Groupe.

1.3. EVOLUTION DE L'ACTIVITE

Le Groupe s'attend à une reprise de ses volumes d'activité notamment dans le secteur des communications optiques sur le second semestre de l'exercice 2011.

1.4. ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des informations mentionnées à l'article 222-6 du règlement général de l'AMF.

Berlin, le 30 août 2011

Jean Michel Karam  
Président du conseil d'administration et Directeur général

## 29.2 Rapport de gestion du Groupe au 31 décembre 2010

Cette annexe reprend le rapport de gestion du Groupe au 31 décembre 2010 tel que présenté à l'assemblée générale annuelle du 20 juin 2011.

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 20 JUIN 2011

Exercice clos le 31 décembre 2010

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle ordinaire notamment pour vous rendre compte de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2010 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés dudit exercice, ainsi que pour vous proposer de donner ou reconduire certaines autorisations afin de permettre à votre conseil d'administration de prendre sans délai, le moment venu, les mesures appropriées concernant le bon fonctionnement de votre Société.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux. Vos commissaires aux comptes vous présenteront leurs rapports relatant notamment l'accomplissement de leur mission. Lors de l'assemblée, vous entendrez ainsi la lecture des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes titulaires : Ernst & Young Audit et Monsieur Jean-Marie Bourgeois.

Le conseil d'administration tient tout d'abord à adresser à chacun des salariés de la Société ses félicitations pour le travail et les réalisations accomplis au cours de cet exercice.

## 1. Faits marquants et activité du Groupe

### GRUPE MEMSCAP – Eléments financiers sélectionnés

(En millions d'euros – Normes IFRS)	2010	2009 Retraité (*)	2009 Publié	2008	2007	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires total.....	<b>13,0</b>	9,3	10,3	15,4	16,4	14,6	10,0	8,8
Marge brute.....	<b>5,2</b>	2,7	3,3	6,7	7,5	6,7	3,3	2,6
Pourcentage du chiffre d'affaires.....	<b>39,5%</b>	29,5%	32,5%	43,3%	45,6%	46,1%	32,5%	29,0%
Résultat opérationnel (hors autres charges) ...	<b>0,0</b>	(3,1)	(4,5)	(2,4)	(0,9)	(1,5)	(3,6)	(5,2)
Autres charges (**).....	--	(0,5)	(0,5)	(6,2)	--	(4,5)	(0,2)	(3,4)
Résultat financier.....	<b>0,0</b>	(0,1)	(0,1)	0,2	(0,2)	(0,2)	(0,8)	(1,4)
Impôt.....	--	--	--	0,3	0,4	0,4	0,4	0,1
Résultat net des activités cédées (*).....	<b>(0,4)</b>	(1,5)	--	--	--	--	--	--
Résultat net.....	<b>(0,4)</b>	(5,1)	(5,1)	(8,1)	(0,7)	(5,8)	(4,2)	(9,9)
Capitaux propres.....	<b>18,9</b>	18,3	18,3	21,8	31,4	30,2	36,8	29,0
Dettes financières nettes (***).....	<b>(3,9)</b>	(5,9)	(5,9)	(5,5)	(3,6)	(2,6)	(7,8)	(16,2)
Trésorerie active et placements afférents.....	<b>2,2</b>	3,1	3,1	6,0	6,7	10,4	5,8	2,8
Trésorerie / (Endettement) net(te).....	<b>(1,7)</b>	(2,8)	(2,8)	0,5	3,1	7,8	(2,0)	(13,4)
Pourcentage des capitaux propres.....	<b>(8,9)%</b>	(15,1)%	(15,1)%	2,2%	10,0%	25,7%	(5,5)%	(46,3)%
Effectif moyen du Groupe (*) (Equivalent temps plein)	<b>83</b>	97	119	131	132	109	111	125
Capitalisation boursière au 31 décembre	<b>19,3</b>	10,3	10,3	9,6	72,1	99,3	52,8	37,1

(\*) En date du 26 mai 2010, le Groupe a procédé à la cession de ses filiales IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute. S'agissant d'un ensemble distinct et significatif, et conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », le résultat de ces sociétés relatif aux exercices 2010 et 2009 a été reclassé en résultat net des activités cédées. A ce titre, l'information comparative concernant l'exercice 2009 a été retraitée conformément à la norme IFRS 5. Le résultat net des activités cédées pour l'exercice 2010 est afférent à une période de 5 mois allant du 1<sup>er</sup> janvier au 26 mai 2010 contre une période de 12 mois pour l'exercice 2009, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009.

(\*\*) Charges correspondant pour l'exercice 2009 aux conséquences financières de l'arrêt des activités d'un client significatif de la division Produits sur mesure.

(\*\*\*) Dettes financières augmentées des avances conditionnées (Cf. Note annexe 26 aux états financiers consolidés).

Sur l'exercice 2010, le Groupe présente une croissance de son chiffre d'affaires de 41% à périmètre comparable pour s'établir à 13,0 millions d'euros (2009 : 9,3 millions d'euros). Cette progression marquée atteste de la reprise observée sur l'ensemble des secteurs de marché du Groupe après un exercice 2009 fortement affecté par un contexte de crise économique globale.

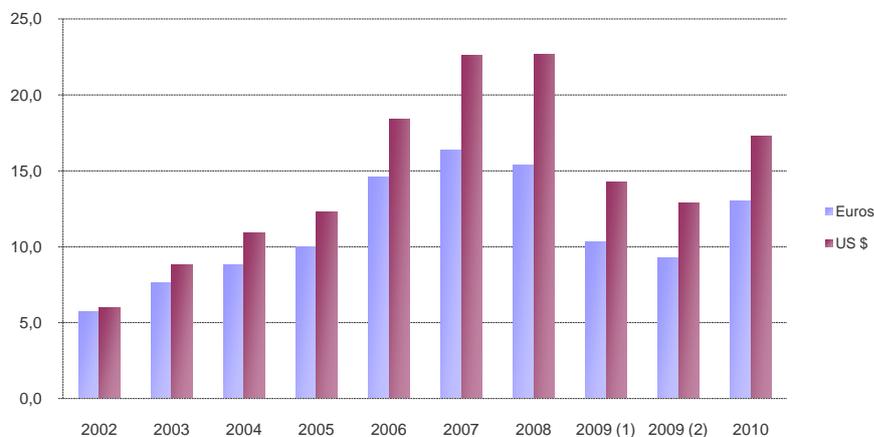
Cette croissance significative permet au Groupe d'afficher un résultat opérationnel ainsi qu'un résultat net des activités poursuivies à l'équilibre sur l'exercice contre une perte opérationnelle et une perte nette des activités poursuivies de -3,6 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. Intégrant

la perte relative aux activités IntuiSkin, cédées en date du 26 mai 2010, la perte nette de l'ensemble consolidé pour l'exercice 2010 s'élève à -0,4 million d'euros (2009 : -5,1 millions d'euros).

#### Evolution du chiffre d'affaires consolidé (en millions)

Exercices 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010 en normes IFRS.

Exercices 2002 et 2003 en principes comptables français.



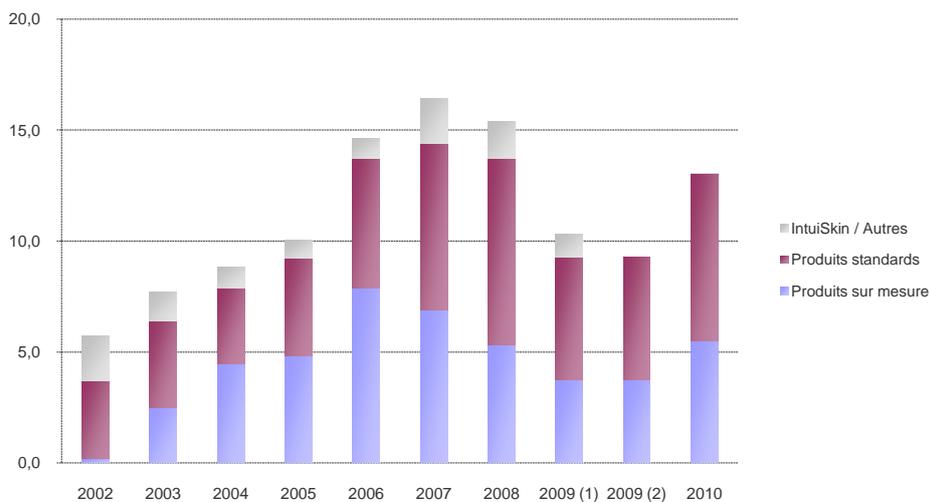
(3) Exercice 2009 publié, intégrant le pôle IntuiSkin.

(4) Exercice 2009 retraité hors pôle IntuiSkin, activité cédée le 26 mai 2010 et reclassée en activité cédée selon IFRS 5 pour les exercices 2009 et 2010.

#### Répartition par activité du chiffre d'affaires consolidé (en millions d'euros)

Exercices 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010 en normes IFRS.

Exercices 2002 et 2003 en principes comptables français.



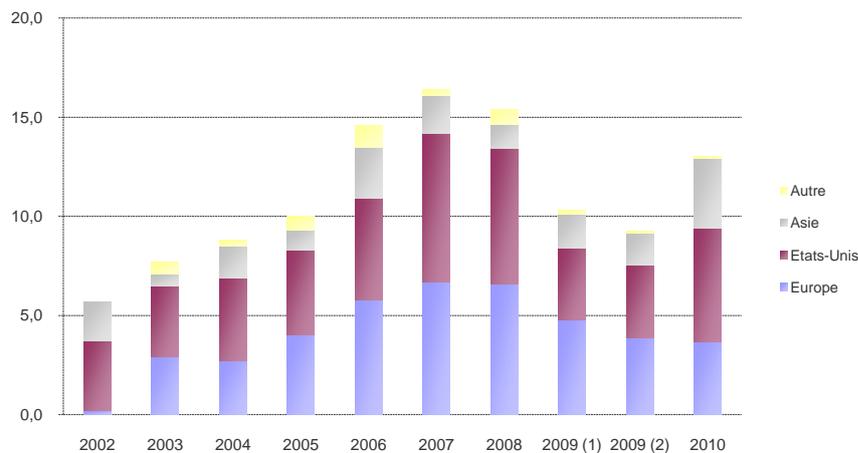
(1) Exercice 2009 publié, intégrant le pôle IntuiSkin.

(2) Exercice 2009 retraité hors pôle IntuiSkin, activité cédée le 26 mai 2010 et reclassée en activité cédée selon IFRS 5 pour les exercices 2009 et 2010.

### Répartition géographique du chiffre d'affaires consolidé (en millions d'euros)

Exercices 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010 en normes IFRS.

Exercices 2002 et 2003 en principes comptables français.

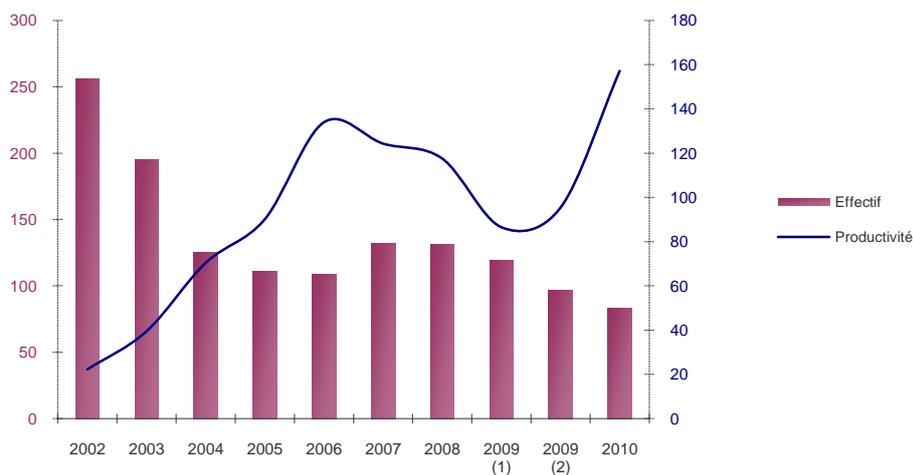


(3) Exercice 2009 publié, intégrant le pôle IntuiSkin.

(4) Exercice 2009 retraité hors pôle IntuiSkin, activité cédée le 26 mai 2010 et reclassée en activité cédée selon IFRS 5 pour les exercices 2009 et 2010.

### Evolution des effectifs et de la productivité (\*)

\* Chiffre d'affaires sur effectif en milliers d'euros.

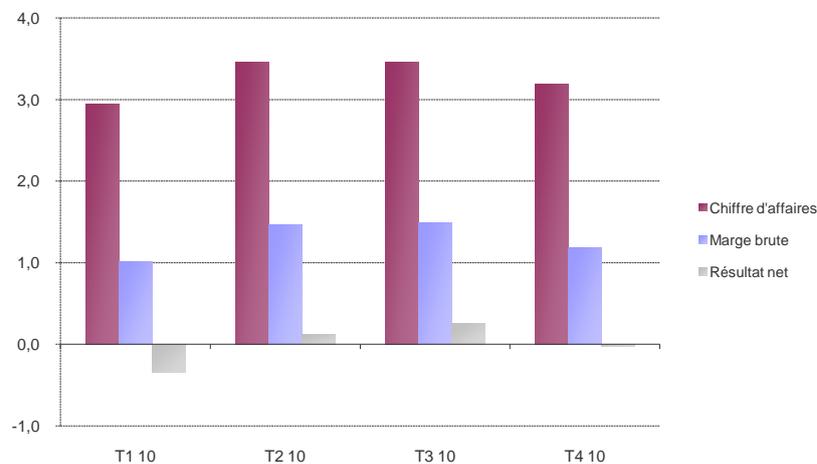


(3) Exercice 2009 publié, intégrant le pôle IntuiSkin.

(4) Exercice 2009 retraité hors pôle IntuiSkin, activité cédée le 26 mai 2010 et reclassée en activité cédée selon IFRS 5 pour les exercices 2009 et 2010.

### Evolution par trimestre du compte de résultat consolidé 2010 (en millions d'euros)

Hors impact des activités cédées IntuiSkin.



**Evolution de la capitalisation boursière du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2010  
(en millions d'euros)**



Les faits marquants relatifs à l'exercice 2010 sont les suivants :

**Cession des sociétés IntuiSkin, S.A.S. et Ioma Esthetics Institute, S.A.S.**

Le 16 avril 2010, le conseil d'administration de Memscap a approuvé, sous condition suspensive de l'assemblée générale des actionnaires, la cession de la filiale IntuiSkin et de la sous-filiale Ioma Esthetics Institute à la société iCosmeceuticals. Cette cession ainsi que les modalités afférentes ont été approuvées par les actionnaires de Memscap réunis en assemblée générale ordinaire le 18 mai 2010. La cession effective a été conclue le 26 mai 2010, date à laquelle Memscap a apporté l'intégralité des titres IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute (filiale à 100% d'IntuiSkin) à la société iCosmeceuticals en échange d'une participation de 15,8% au capital d'iCosmeceuticals valorisée à 1,6 millions d'euros. Au 31 décembre 2010, cette participation s'établit 14,6%, valorisée selon les normes IAS/IFRS à 1,7 millions d'euros, consécutivement à la souscription d'un nouvel investisseur au capital de la société iCosmeceuticals.

Dans le cadre de cette opération, la Société a conclu par ailleurs un contrat de licence exclusive avec la société iCosmeceuticals sur les actifs de la société Laboratoires La Licorne, dont la marque Ioma. Selon cet accord, les Laboratoires La Licorne, filiale intégralement détenue par Memscap, percevront des redevances sur la vente des produits cosmétiques et dermoceutiques Ioma, avec une clause de cession de ces actifs en faveur d'iCosmeceuticals par le paiement aux Laboratoires La Licorne d'un montant de 3,5 millions d'euros en numéraire.

Cette cession s'inscrit dans le cadre de la politique de la Société visant à se concentrer sur les marchés de l'avionique et défense, du médical et biomédical, des communications optiques et de l'optique adaptative sur lesquels sont actives ses divisions Produits sur mesure et Produits standards, et ce avec des coûts de siège réduits. De plus, la participation de 14,6% dans iCosmeceuticals ainsi que l'accord de licence et l'option d'achat sur les actifs des Laboratoires La Licorne, permettent à Memscap d'être à même de bénéficier du développement potentiel des activités d'IntuiSkin qui se trouve, via cette cession, dotée des moyens financiers nécessaires à la réalisation de son plan d'affaires.

**Centralisation des opérations américaines sur un site de production et de tests unique**

Suite aux conclusions de la renégociation du bail relatif à son site de production de Caroline du Nord, le Groupe a bénéficié sur le premier semestre 2010, d'une extension significative des surfaces de salles blanches et de laboratoires en location. Cette extension a permis au Groupe de regrouper l'ensemble de ses opérations de production et de tests ainsi que les services commerciaux et généraux afférents au sein d'un seul site de production faisant l'objet d'un contrat de location. En 2008, la filiale américaine avait acquis un immeuble destiné à l'aménagement potentiel de salles blanches dans l'hypothèse d'une non-reconduction du bail ou de l'absence d'extension des surfaces de salle blanche et de laboratoire loués. Ce risque étant désormais caduc, le Groupe a procédé à la cession de cet immeuble en date du 12 août 2010. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée lors de cette opération de cession, notamment dû au fait que la majorité des investissements des périodes précédentes s'est centrée sur les salles blanches actuellement en location.

**2. Comptes consolidés**

La Société vous présente des comptes consolidés, qui en application du règlement européen 1606/1002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, ont été établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables en date du 31 décembre 2010 et telles qu'approuvées par l'Union Européenne à la date de préparation de ces états financiers. Il vous sera proposé lors de l'assemblée générale de donner pour les comptes annuels et les comptes consolidés, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice écoulé aux administrateurs de votre société.

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le Groupe. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les sociétés consolidées au 31 décembre 2010 sont au nombre de 4 et sont les suivantes :

<i>Pays</i>	<i>Sociétés</i>	<i>Date d'entrée dans le périmètre</i>	<i>% d'intérêt au 31 déc. 2010</i>	<i>Méthode de consolidation</i>
France	Memscap, S.A.	--	Société mère	--
	Laboratoires La Licorne, S.A.S.	Novembre 2007	100%	Intégration globale
Etats-Unis d'Amérique	Memscap, Inc.	Février 1999	100%	Intégration globale
Norvège	Memscap, AS	Janvier 2002	100%	Intégration globale

Les sociétés IntuiSkin, S.A.S. et Ioma Esthetics Institute, S.A.S, précédemment consolidées par intégration globale au 31 décembre 2009, ont été sorties du périmètre de consolidation du Groupe conformément à la cession de ces entités au 26 mai 2010. En rémunération de la vente de l'intégralité des titres de sa filiale IntuiSkin et de sa sous-filiale Ioma Esthetics Institute, la Société a reçu une participation au capital de la société iCosmeceuticals

s'établissant à 14,63% au 31 décembre 2010. Memscap, S.A. n'exerce aucune influence notable sur les politiques financières et opérationnelles de la société iCosmeceuticals qui par conséquent n'est pas consolidée au sein du Groupe Memscap.

## 2.1. Activité et chiffre d'affaires consolidé

L'exercice clos le 31 décembre 2010 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 13 042 milliers d'euros (17 252 milliers de dollars américains) contre 9 255 milliers d'euros (12 882 milliers de dollars américains) pour l'exercice clos le 31 décembre 2009. La répartition du chiffre d'affaires consolidé par activité est la suivante :

(En milliers d'euros)	2010	2009 (1)	% de variation	2009 (2)
Produits sur mesure	5 498	3 748	+46,7%	3 748
Produits standards	7 531	5 507	+36,8%	5 507
Pôle dermocosmétique	13	--	--	--
IntuiSkin	--	--	--	1 040
Total chiffre d'affaires consolidé	13 042	9 255	+40,9%	10 295

(1) Exercice 2009 retraité hors pôle IntuiSkin, activité cédée le 26 mai 2010 et reclassée en activité cédée selon IFRS 5 pour les exercices 2009 et 2010.

(2) Exercice 2009 publié, intégrant le pôle IntuiSkin.

La progression du chiffre d'affaires de l'exercice 2010 s'établit à 40,9% en euro et à 33,9% en dollar américain. Il est rappelé que les ventes réalisées en dollar américain, hors activités cédées, représentent environ 75% du chiffre d'affaires consolidé sur l'exercice 2010 (2009 : 61%).

En croissance de 36,8% par rapport à l'exercice 2009, l'activité Produits standards témoigne de la forte reprise enregistrée sur le secteur de l'aéronautique, notamment sur le segment des business jets fortement affecté sur l'exercice précédent par le contexte de crise globale. Le secteur aéronautique, représentant 71% des ventes totales de la division Produits Standards, bénéficie de même d'un mix produit favorable lié à l'évolution de son offre vers des produits à plus forte valeur ajoutée ainsi que des opérations de développement commercial réalisées sur le marché chinois. L'activité médicale afférente à la division Produits standards, représentant 29% des ventes totales de la division, est quant à elle caractérisée par la poursuite des programmes de développement d'une nouvelle offre de capteurs.

La division Produits sur mesure affiche une progression de 46,7% par rapport à l'exercice 2009, exercice précédemment marqué par la sévère dégradation de l'environnement économique. Cette augmentation significative des ventes est portée par la croissance soutenue du secteur des communications optiques représentant 53% du chiffre d'affaires total de la division sur l'exercice 2010. A l'instar de l'activité Produits standards, cette tendance s'appuie également sur le développement du Groupe auprès des équipementiers chinois du secteur.

Créé en date du 26 mai 2010 suite à la cession des entités IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute, le pôle dermocosmétique intègre l'exploitation et la gestion des actifs du Groupe relatifs aux secteurs de la dermatologie et de la cosmétologie, dont notamment la marque Ioma ainsi que la participation dans la société iCosmeceuticals.

## 2.2. Présentation du compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé (En milliers d'euros – Normes IFRS)	2010	2009 (1)	2009 (2)
<i>Activités poursuivies</i>			
<b>Chiffre d'affaires</b> .....	<b>13 042</b>	<b>9 255</b>	<b>10 295</b>
Coût des ventes .....	(7 888)	(6 527)	(6 949)
<b>Marge brute</b> .....	<b>5 154</b>	<b>2 728</b>	<b>3 346</b>
<i>Pourcentage du chiffre d'affaires</i> .....	<i>39,5%</i>	<i>29,5%</i>	<i>32,5%</i>
Autres produits opérationnels .....	288	360	360
Charges opérationnelles .....	(5 411)	(6 190)	(8 221)
Autres charges .....	--	(474)	(474)
<b>Résultat opérationnel</b> .....	<b>31</b>	<b>(3 576)</b>	<b>(4 989)</b>
Résultat financier.....	(15)	(59)	(116)
Impôts .....	--	--	--
<b>Résultat net des activités ordinaires poursuivies</b> .....	<b>16</b>	<b>(3 635)</b>	<b>(5 105)</b>
<i>Activités abandonnées</i>			
Résultat net des activités cédées .....	(404) *	(1 470) **	--
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b> .....	<b>(388)</b>	<b>(5 105)</b>	<b>(5 105)</b>

\* Période de 5 mois, du 1<sup>er</sup> janvier au 26 mai 2010, date de cession du pôle IntuiSkin.

\*\* Période de 12 mois, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009.

Effectif moyen consolidé	2010	2009 (1)	2009 (2)
Effectif total équivalent temps plein .....	83	97	119

(1) Exercice 2009 retraité hors pôle IntuiSkin, activité cédée le 26 mai 2010 et reclassée en activité cédée selon IFRS 5 pour les exercices 2009 et 2010.

(2) Exercice 2009 publié, intégrant le pôle IntuiSkin.

La forte croissance des activités sur l'exercice 2010 a pour conséquence directe un effet volume favorable sur la structure de production du Groupe et entraîne une hausse du taux de marge brute de 10 points. Ce taux s'établit à 39,5% contre 29,5% en 2009. A fin décembre 2010, la marge brute consolidée du Groupe s'élève à 5,2 millions d'euros contre 2,7 millions d'euros pour l'exercice 2009.

Les autres produits opérationnels, soit 0,3 million d'euros (2009 : 0,4 million d'euros), sont afférents à la subvention étatique relative au programme de développement norvégien Medicare. Ce programme a pour but la mise en place d'une activité commerciale conjointe entre la filiale norvégienne du Groupe et un partenaire industriel basé en Europe de l'Est concernant la fabrication de dômes en matière plastique dédiés à l'industrie médicale.

L'évolution des charges opérationnelles (hors autres charges), soit -12,6% par rapport à 2009, résulte principalement de la continuation des programmes de réduction de coûts visant l'augmentation de la productivité industrielle, de la centralisation des opérations américaines sur un site unique ainsi que de l'impact de la cession du pôle IntuiSkin permettant une diminution significative des coûts du siège français du Groupe. Les charges opérationnelles (hors autres charges) s'établissent ainsi à 5,4 millions d'euros pour l'exercice 2010 contre 6,2 millions d'euros pour l'exercice 2009 et se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	2010	2009 (1)	% de variation	2009 (2)
Frais de recherche et développement	2 130	2 418	-11,9%	3 483
Frais commerciaux	761	686	+10,9%	1 597
Charges administratives	2 520	3 086	-18,3%	3 141
Total charges opérationnelles (hors autres charges)	5 411	6 190	-12,6%	8 221

(1) Exercice 2009 retraité hors pôle IntuiSkin, activité cédée le 26 mai 2010 et reclassée en activité cédée selon IFRS 5 pour les exercices 2009 et 2010.

(2) Exercice 2009 publié, intégrant le pôle IntuiSkin.

L'effectif total équivalent temps plein du Groupe est passé de 97 personnes sur l'exercice 2009 à 83 personnes sur l'exercice 2010 soit une diminution de 14,4%. Les réductions de charges ont principalement portées sur les frais de recherche et développement ainsi que sur les charges administratives. Les frais de recherche et développement représentent 16,3% du chiffre d'affaires consolidés (2009 : 26,1%) et sont en repli de 0,3 million d'euros par rapport à l'exercice précédent. Pour mémoire, les autres charges comptabilisées au titre de l'exercice 2009 correspondent aux conséquences financières de l'arrêt des activités d'un client significatif de la division Produits sur mesure. Consécutivement à la progression marquée de l'ensemble des activités du Groupe et à la maîtrise des charges d'exploitation, le résultat opérationnel est à l'équilibre au titre de l'exercice 2010 contre une perte de (3,6) millions d'euros en 2009.

Le résultat financier de l'exercice 2010 est également à l'équilibre contre une perte de (0,1) million d'euros au titre de l'exercice 2009. Aucun produit d'impôt relatif à la reconnaissance d'actifs d'impôt différé n'a été comptabilisé sur les exercices 2010 et 2009. Le résultat net des activités poursuivies est ainsi à l'équilibre sur l'exercice 2010 contre une perte nette de (3,6) millions d'euros en 2009. La perte afférente aux activités IntuiSkin cédées sur l'exercice 2010 s'établit à (0,4) million d'euro pour une période de 5 mois comprise entre le 1er janvier et le 26 mai 2010, date de cession effective du pôle, contre une perte de (1,5) millions d'euros pour 2009, afférente à une période de 12 mois allant du 1er janvier au 31 décembre 2009. Le résultat net de l'ensemble consolidé intégrant les activités cédées s'élève à (0,4) million d'euros pour l'exercice 2010 contre une perte nette de (5,1) millions d'euros en 2009. Le résultat de base par action de l'ensemble consolidé se porte à (0,08) euro pour l'exercice 2010 contre (1,08) euros pour l'exercice 2009. Le résultat de base par action des activités poursuivies se porte à 0,00 euro pour l'exercice 2010 contre (0,77) euro pour l'exercice 2009.

Les comptes que nous soumettons à votre approbation font donc ressortir en normes IFRS une perte nette de 388 milliers d'euros (contre une perte nette de 5 105 milliers d'euros en 2009).

### 2.3. Présentation du bilan consolidé

Comme détaillé ci-dessous, les fonds propres et le total des actifs consolidés au 31 décembre 2010 s'élèvent respectivement à 18,9 millions d'euros et 26,1 millions d'euros.

Bilan consolidé (En milliers d'euros – Normes IFRS)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
<b>Actifs :</b>		
Immobilisations corporelles et incorporelles.....	13 373	15 475
Actifs financiers.....	2 728	1 000
Actifs d'impôt différé.....	1 170	1 100
<b>Total Actifs non-courants.....</b>	<b>17 271</b>	<b>17 575</b>
Stocks.....	3 723	4 642
Clients, autres débiteurs et paiements d'avance.....	3 792	3 244
Actifs financiers, trésorerie et équivalents de trésorerie.....	1 280	2 085
<b>Total Actifs courants.....</b>	<b>8 795</b>	<b>9 971</b>
<b>Total Actifs.....</b>	<b>26 066</b>	<b>27 546</b>
<b>Passifs :</b>		
Capitaux propres.....	18 888	18 288
Emprunts (Part à plus d'un an).....	2 361	3 980
Autres passifs non-courants.....	634	462
<b>Total Passifs non-courants.....</b>	<b>2 995</b>	<b>4 442</b>
Fournisseurs et autres créditeurs.....	2 757	3 094
Emprunts (Part à moins d'un an).....	1 260	1 583
Autres passifs courants.....	166	139
<b>Total Passifs courants.....</b>	<b>4 183</b>	<b>4 816</b>
<b>Total Passifs.....</b>	<b>26 066</b>	<b>27 546</b>

Les principales variations des postes d'actif du bilan s'expliquent par :

- La cession d'un immeuble, propriété de la filiale américaine du Groupe, d'une valeur nette comptable de 1,1 millions d'euros.
- L'acquisition des titres iCosmeceuticals, reçus en apport de la cession du pôle IntuiSkin. La valeur de cette participation s'établit à 1,7 millions d'euros au 31 décembre 2010.
- La sortie du périmètre de consolidation du pôle IntuiSkin entraînant une réduction du montant des stocks de 0,7 million d'euros.
- La progression des créances clients à hauteur de 0,8 million d'euros consécutive à la forte reprise de l'activité sur l'exercice.
- Le repli de la trésorerie active incluant les placements comptabilisés en actifs financiers disponibles à la vente de 0,8 million d'euros, tel que détaillé en section 2.4 du présent rapport.

Les principales variations des postes de passif du bilan s'expliquent par :

- La progression des fonds propres du Groupe de 0,6 million d'euros principalement liée à la variation favorable des écarts de conversion bilanciaux, provenant des effets de change du dollar américain et de la couronne norvégienne pour un montant de 0,8 million d'euros.
- La diminution de l'endettement financier bancaire à hauteur de 1,9 millions d'euros résultant notamment du remboursement de l'emprunt relatif à l'immeuble de la filiale américaine cédé sur l'exercice.
- Le recul des autres dettes d'exploitation impactées par la sortie du périmètre de consolidation du pôle IntuiSkin.

La variation du besoin en fonds de roulement s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	2010	2009	% de variation
Stocks	3 723	4 642	-19,8%
Clients et comptes rattachés	3 416	2 578	+32,5%
Autres créances et paiements d'avance	376	666	-43,5%
<b>Total stocks et créances d'exploitation</b>	<b>7 515</b>	<b>7 886</b>	<b>-4,7%</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	1 731	1 604	+7,9%
Autres dettes	1 026	1 490	-31,1%
<b>Total dettes d'exploitation</b>	<b>2 757</b>	<b>3 094</b>	<b>-10,9%</b>
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	<b>4 758</b>	<b>4 792</b>	<b>-0,7%</b>

Exprimé en nombre de jours de chiffre d'affaires consolidé, le besoin en fonds de roulement s'établit à 134 jours au 31 décembre 2010 contre 176 jours à fin 2009. Ce repli traduit notamment les programmes de réduction de stocks engagés par les filiales américaine et norvégienne du Groupe. De même, la forte progression du chiffre d'affaires s'est accompagnée d'une maîtrise des délais de règlement clients demeurant stables sur l'exercice. Le recul des dettes fournisseurs et des autres dettes d'exploitation résulte quant à lui de la réduction de charges afférente à la sortie du périmètre du pôle IntuiSkin.

#### 2.4. Présentation des flux de trésorerie

La Société a généré un flux net de trésorerie négatif de 0,7 million d'euros en 2010 contre un flux net négatif de 3,5 millions d'euros en 2009. Les flux de trésorerie du Groupe s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	2010	2009
Flux provenant / (consommés par) des / (les) activités opérationnelles.....	699	(2 271)
Flux consommés par les activités d'investissement.....	(706)	(1 032)
Flux consommés par les activités de financement.....	(590)	(98)
Impact des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie.....	(74)	(124)
<b>Augmentation / (diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie .....</b>	<b>(671)</b>	<b>(3 525)</b>
Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture.....	1 104	4 629
<b>Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (1) .....</b>	<b>433</b>	<b>1 104</b>
(1) Décomposition de la trésorerie nette à la clôture		
Trésorerie active.....	1 213	2 085
Trésorerie passive.....	(780)	(981)
<b>Total trésorerie nette .....</b>	<b>433</b>	<b>1 104</b>

La trésorerie nette du Groupe s'établit à 0,4 million d'euros au 31 décembre 2010 (2009 : 1,1 million) auxquels il convient de rattacher les placements financiers comptabilisés en actifs financiers non-courants de 1,0 million d'euros (2009 : 1,0 million d'euros) soit une position nette de 1,4 millions d'euros (2009 : 2,1 millions d'euros). La trésorerie active disponible, intégrant les placements financiers comptabilisés en actifs financiers non-courants, s'établit quant à elle à 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 3,1 millions d'euros au 31 décembre 2009. Le Groupe dispose au 31 décembre 2010 de lignes de crédit disponibles non utilisées d'un montant de 0,2 million d'euros (2009 : 0,1 million d'euros).

La forte reprise des activités du Groupe ainsi que la cession du pôle IntuiSkin permettent à Memscap de présenter un flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles positif à 0,7 million d'euro pour l'exercice 2010 contre un flux négatif de (2,3) millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Retraité de l'impact relatif à la cession du pôle IntuiSkin soit 0,1 million d'euros, les flux de trésorerie consommés par les activités d'investissement s'établissent à (0,6) million d'euros (2009 : (1,0) million d'euros) et comprennent à hauteur de 0,4 million d'euros les frais de développement capitalisé par la filiale norvégienne du Groupe selon la norme IAS 38.

Le Groupe n'a souscrit aucun nouvel emprunt bancaire sur l'exercice 2010. Le montant des remboursements d'emprunts bancaires et de dettes sur contrats de location-financements s'élève à 0,6 million d'euros pour 2010 contre 0,5 million pour l'exercice précédent. La cession de l'immeuble propriété de la filiale américaine du Groupe, n'a généré aucun impact significatif sur les flux de trésorerie des activités d'investissement et de financement compte tenu que le produit de cette vente a été directement reversé à l'établissement bancaire titulaire du financement de cet actif en

remboursement intégral du prêt afférent. Intégrant la variation relative aux actions propres et aux nantissements de SICAV, le flux net de trésorerie provenant des activités de financement s'établit à (0,6) million d'euros sur l'exercice 2010 contre (0,1) million d'euros en 2009.

## 2.5. Structure de financement

La structure de financement du Groupe au 31 décembre 2010 et 2009 s'analyse comme suit :

Données consolidées	31 décembre 2010	31 décembre 2009
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Dettes financières et avances conditionnées.....	(3 909)	(5 851)
Titres participatifs disponibles à la vente (1).....	1 013	979
Autres dépôts (1).....	3	21
Trésorerie et dépôts à court terme.....	1 213	2 085
Trésorerie nette / (endettement net) après déduction des dettes financières et avances conditionnées	(1 680)	(2 766)
Capitaux propres consolidés.....	18 888	18 288
Ratio de trésorerie nette / (endettement net) sur fonds propres.....	(8,9)%	(15,1)%

(1) Cf. Notes annexes 13 et 14 aux états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2010 et 2009, l'exigibilité des dettes financières et des avances conditionnées est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2010			
	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Emprunts bancaires.....	367	1 161	997	2 525
Dettes de location-financement.....	113	203	--	316
Avances conditionnées.....	116	172	--	288
Découverts bancaires.....	780	--	--	780
Emprunts portant intérêt et avances conditionnées.....	1 376	1 536	997	3 909
	35%	39%	26%	100%
<hr/>				
<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2009			
	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Emprunts bancaires.....	515	1 556	2 202	4 273
Dettes résultant des retraitements de crédit-bail.....	87	222	--	309
Avances conditionnées.....	96	192	--	288
Découverts bancaires.....	981	--	--	981
Emprunts portant intérêt et avances conditionnées.....	1 679	1 970	2 202	5 851
	29%	34%	37%	100%

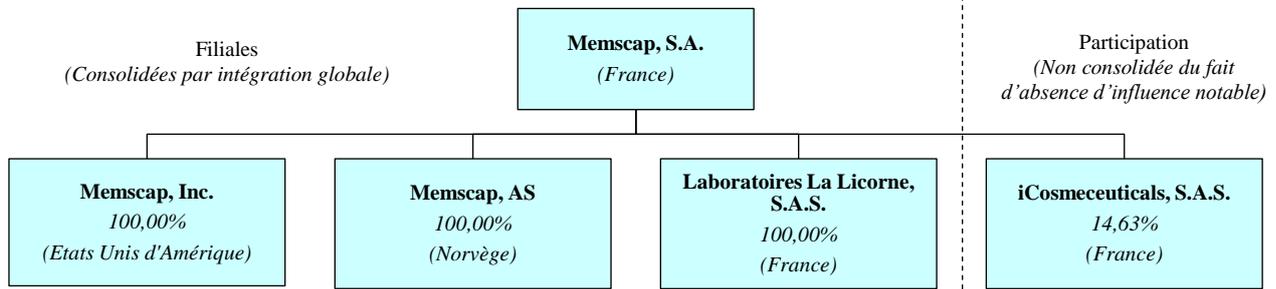
Le remboursement du prêt afférent à l'immeuble cédé de la filiale américaine sur l'exercice 2010 a pour conséquence directe la réduction de l'endettement du Groupe à hauteur de 1,2 million d'euros.

## 2.6. Filiales et participations

La liste des filiales et participations du Groupe est la suivante :

Nom et siège social de la filiale	Domaine d'activité	% du capital	% des droits de vote
<b>MEMSCAP Inc.</b> 3021 Cornwallis Road Durham, NC 27709 Etats-Unis d'Amérique	Fabrication, services de fabrication et commercialisation de produits sur mesure MEMS	100,00%	100,00%
<b>MEMSCAP AS</b> Langmyra 9 N - 3185 Skoppum Norvège	Fabrication et commercialisation de capteurs pour les marchés du médical, du bio-médical et de l'aéronautique	100,00%	100,00%
<b>LABORATOIRES LA LICORNE S.A.S.</b> Parc Activillage des Fontaines Bernin - 38926 Crolles Cedex France	Conception, développement et commercialisation de produits, spécialités ou procédés technologiques pharmaceutiques à visées dermatologiques et cosmétiques.	100,00%	100,00%
<b>ICOSMECEUTICALS S.A.S.</b> Parc Activillage des Fontaines Bernin - 38926 Crolles Cedex France	Recherche, développement, fabrication et commercialisation de solutions, produits et services relatifs aux applications médicales grand public notamment dans les domaines de la cosmétique et de la dermatologie.	14,63%	14,63%

L'organigramme du Groupe au 31 décembre 2010 est le suivant :



La Société dispose de 3 filiales opérationnelles :

- MEMSCAP Inc. filiale nord-américaine – Activité Produits sur mesure.
- MEMSCAP AS, filiale norvégienne – Activité Produits standards.
- Laboratoires La Licorne S.A.S. filiale française – Produits dermatologiques et cosmétiques dédiés au soin de la peau.

L'ensemble des filiales est détenu à 100%, directement ou indirectement, par MEMSCAP, S.A. MEMSCAP S.A. assure les fonctions de services centraux et de R&D pour l'ensemble des filiales du Groupe.

Concernant les filiales opérationnelles de MEMSCAP :

- MEMSCAP Inc., basée aux Etats-Unis, assure l'activité Produits sur mesure de MEMSCAP. Ses opérations sont basées en Caroline du Nord et intègrent une usine de production de silicium (355 m<sup>2</sup>, classe 10), en format de production de tranches silicium de 6 pouces. Cette usine est en location. Les équipements industriels de production sont la propriété de MEMSCAP Inc.
- MEMSCAP AS, basée en Norvège, assure quant à elle l'activité Produits standards du Groupe. Disposant d'une usine d'assemblage et de mise en boîtier (250 m<sup>2</sup>, classe 10 000), elle s'adresse aux marchés du médical et de l'avionique. Les équipements de production utilisés par MEMSCAP AS sont la propriété de cette filiale. Elle loue le site sur lequel elle opère.
- Les Laboratoire La Licorne S.A.S., basés en France et acquis en novembre 2007, sont spécialisés dans l'analyse biométrique et le traitement biodermatologique de la peau.

Les sociétés IntuiSkin, S.A.S. et Ioma Esthetics Institute, S.A.S, précédemment consolidées par intégration globale au 31 décembre 2009, ont été sorties du périmètre de consolidation du Groupe conformément à la cession de ces entités à la société iCosmeceuticals, S.A.S. en date du 26 mai 2010. En rémunération de la vente de l'intégralité des titres de sa filiale IntuiSkin et de sa sous-filiale Ioma Esthetics Institute, la Société a reçu une participation au capital de la société iCosmeceuticals s'établissant à 14,63% au 31 décembre 2010. Memscap, S.A. n'exerce aucune influence notable sur les politiques financières et opérationnelles de la société iCosmeceuticals qui par conséquent n'est pas consolidée au sein du Groupe Memscap.

Les relations entre la Société et ses filiales font l'objet d'une formalisation contractuelle concernant notamment les prestations de siège ainsi que la gestion des flux de trésorerie et de la propriété intellectuelle (Cf. section Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés du présent Rapport annuel).

Conformément à l'article L.233-15 du Code de commerce, le tableau des filiales et participations est annexé au présent rapport. Il est renvoyé au chapitre **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** du présent Rapport annuel concernant une présentation des éléments financiers significatifs fférents aux principales filiales du Groupe.

## 2.7. Faits exceptionnels et litiges

Hormis les éléments détaillés en section 1 du présent rapport annuel, aucun fait exceptionnel ou litige significatif n'est intervenu au cours de l'exercice 2010.

## 2.8. Evénements postérieurs à la date de clôture de l'exercice

Aucun événement significatif postérieur à la date de clôture de l'exercice n'est à mentionner.

## 2.9. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La progression marquée de l'ensemble des activités, accompagnée d'un renforcement de la productivité des opérations industrielles, ont permis une amélioration significative des résultats du Groupe sur l'exercice 2010. Compte tenu notamment du maintien de la demande sur le secteur des communications optiques et de la stabilité du marché aéronautique, cette tendance devrait être amenée à se poursuivre sur l'exercice 2011.

## 2.10. Impact environnemental des activités de la Société

MEMSCAP dispose de deux sites de production localisés aux Etats-Unis et en Norvège ainsi que d'un siège social basé en France. Le siège social français n'est soumis à aucune déclaration, ni autorisation auprès de la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement). Après évaluation, il apparaît que ce site n'est soumis à aucune contrainte environnementale spécifique. L'unité de production basée en Caroline du Nord (Etats-Unis d'Amérique), louée à la société RTI, héberge des salles blanches de classe 10 d'une surface de 355 m<sup>2</sup>. Ce site est qualifié ISO et réalise les opérations de production en format de tranches 6 pouces depuis fin 2004. Les dispositifs de sécurité associés à cette usine sont gérés par RTI, sous contrôle du gouvernement américain. Cette unité respecte les normes de sécurité spécifiques liées aux quelques produits dangereux utilisés en production. Aucun déchet n'est rejeté directement dans l'environnement. L'usine norvégienne est quant à elle certifiée BVQI et ISO, et respecte l'ensemble des normes de sécurité locales, ainsi que celles spécifiquement associées aux règles strictes de l'industrie aéronautique et médicale. Compte tenu de ces éléments, la Société considère que le risque environnemental sur l'utilisation de ses immobilisations est limité et maîtrisé.

### 3. Résultats de la Société et de ses filiales - Comptes sociaux

#### 3.1. Eléments financiers de la Société et de ses filiales

Le tableau suivant présente la contribution de chacune des filiales opérationnelles au compte de résultat consolidé pour l'exercice 2010 :

Contribution à l'ensemble consolidé (En milliers d'euros)	France Memscap S.A. (Société mère)	Norvège Memscap AS	Etats-Unis Memscap Inc.	France Laboratoires La Licorne, S.A.S.	Total ensemble consolidé
Ventes de biens et services.....	239	7 531	5 259	13	13 042
Résultat opérationnel .....	(1 487)	586	996	(64)	31
Résultat financier .....	125	(70)	(70)	--	(15)
Impôt .....	--	--	--	--	--
Résultat net des activités poursuivies .....	(1 362)	516	926	(64)	16
Résultat net des activités abandonnées (*) ..					(404)
Résultat net de l'ensemble consolidé.....					(388)

(\*) Pôle intégrant les sociétés IntuiSkin, S.A.S. et Ioma Esthetics Institute, S.A.S. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 26 mai 2010, date de cession du pôle.

Les tableaux suivants font apparaître les éléments sociaux de compte de résultat (selon les normes comptables locales en vigueur) pour chacune des entités opérationnelles consolidées du Groupe pour l'exercice 2010, et notamment le résultat d'exploitation et le résultat net de chacune d'entre elles :

#### Entités françaises

Comptes sociaux (En milliers)	France Memscap S.A. (Euros)	France Lab. La Licorne S.A.S. (Euros)
Chiffre d'affaires net.....	281	25
Autres produits exploitation.....	1 012	14
Charges d'exploitation.....	(2 475)	(28)
Résultat d'exploitation.....	(1 182)	11
Résultat financier.....	8 716	(1)
Résultat exceptionnel .....	(6 854)	23
Impôt sur les sociétés.....	56	--
Résultat net .....	736	33

#### Entités étrangères

Comptes sociaux (En milliers)	Norvège Memscap AS (NOK)	Etats-Unis Memscap Inc. (US\$)
Chiffre d'affaires net.....	59 142	7 116
Autres produits exploitation.....	--	--
Charges d'exploitation.....	(56 906)	(6 083)
Résultat d'exploitation.....	2 236	1 033
Résultat financier.....	(437)	(65)
Résultat exceptionnel .....	--	(219)
Impôt sur les sociétés.....	--	(272)
Résultat net .....	1 799	477

#### 3.2. Proposition d'affectation du résultat de la société MEMSCAP S.A.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice net de 736 201,84 euros, comme suit :

- 36 810,09 euros affectés au compte « Réserve légale » pour porter celui-ci de 65 000,19 euros à 101 810,28 euros.
- 699 391,75 euros affectés au compte « Report à nouveau » pour porter ce dernier de 0,00 euro à 699 391,75 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices. La Société a l'intention de réinvestir ses bénéfices pour financer sa croissance future et n'envisage pas de payer de dividendes au cours des prochaines années.

#### 3.3. Dépenses fiscalement non déductibles

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons qu'il n'a été engagé aucune dépense ou charge visées à l'article 39-4 de ce code au titre de l'exercice écoulé.

### 3.4. Prises de participations

Nous vous indiquons que la Société a acquis une participation de 15,85% dans la société iCosmeceuticals, S.A.S. pour un montant de 1 600 943 euros en rémunération de la cession de ses titres détenus au sein de la société IntuiSkin, S.A.S. en date du 26 mai 2010. Au 31 décembre 2010, cette participation s'établit à 14,63% suite à la souscription d'un nouvel investisseur au capital de la société iCosmeceuticals en date du 21 décembre 2010.

### 3.5. Prises de contrôle

Nous vous indiquons que la Société n'a procédé à aucune prise de contrôle au cours de l'exercice écoulé.

### 3.6. Cession de participations

Nous vous indiquons que la Société a cédé l'intégralité de sa participation détenue au sein de la société IntuiSkin, S.A.S. en date du 26 mai 2010 (Cf. Section 1 du présent rapport).

### 3.7. Sociétés contrôlées

La Société contrôle actuellement les sociétés suivantes, chacune à hauteur de 100% :

Entité	Date de création	Pays
Memscap Inc.	Février 1999	USA
Memscap AS	Janvier 2002	Norvège
Laboratoire La Licorne S.A.S.	Novembre 2007	France

En rémunération de la vente de l'intégralité des titres de sa filiale IntuiSkin en date du 26 mai 2010, la Société a reçu une participation au capital de la société iCosmeceuticals s'établissant à 14,63% au 31 décembre 2010. Memscap, S.A. n'exerce aucune influence notable sur les politiques financières et opérationnelles de la société iCosmeceuticals qui par conséquent n'est pas consolidée au sein du Groupe Memscap.

Aucune de ces sociétés ne détient de participation dans la société MEMSCAP S.A.

### 3.8. Décomposition du solde de la dette de la société MEMSCAP, S.A. à l'égard des fournisseurs par date d'échéance

Conformément à la loi de modernisation de l'économie (LME), nous vous indiquons dans le tableau ci-dessous le solde des dettes fournisseurs échu et non échu à la clôture des deux derniers exercices, en décomposant ces soldes par dates d'échéance.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
<b>Catégories fournisseurs</b>		
Solde non échu (date facture < 60 jours).....	149	119
Solde non échu (date facture > 60 jours) (1) .....	19	30
<b>Total non échu</b>	<b>168</b>	<b>149</b>
Echu depuis moins de 30 jours.....	1	--
Echu depuis 30 à 90 jours .....	--	--
Echu depuis plus de 90 jours.....	--	--
<b>Total échu</b> .....	<b>--</b>	<b>--</b>
<b>Total poste fournisseurs</b> .....	<b>169</b>	<b>149</b>

(1) Factures fournisseurs relatives à des litiges ou des retenues de garantie.

## 4. Activité en matière de Recherche et Développement

Au cours de l'exercice 2010, la Société a maintenu son effort en matière de recherche et développement. Les frais de recherche et développement consolidés du Groupe, hors activités cédées, se composent de 2,1 millions d'euros (16% du chiffre d'affaires consolidé) contre 2,4 millions d'euros (26% du chiffre d'affaires consolidé) au titre de l'exercice 2009. Cet effort a notamment porté sur les domaines du biomédical ainsi que sur l'évolution du portefeuille de produits aéronautiques. Au 31 décembre 2010, le Groupe MEMSCAP dispose d'un portefeuille de plus de 100 brevets.

Selon la norme IAS 38, les dépenses de développement doivent être immobilisées et faire l'objet d'un amortissement lorsqu'elles répondent à certains critères spécifiés par la norme. Sur l'exercice 2010, les frais de développement immobilisés s'élèvent à 378 000 euros (2009 : 340 000 euros). Au 31 décembre 2010, la valeur nette des frais de développement capitalisés s'établit à 1 098 000 euros (2009 : 984 000 euros).

## 5. Facteurs de risques

La Société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. Les informations communiquées ci-après intègrent certaines hypothèses et anticipations qui, par nature, peuvent ne pas se révéler exactes, particulièrement en ce qui concerne les évolutions de taux de change et d'intérêt, ainsi que les évolutions de l'exposition de la Société à ces risques.

### 5.1. Risques de marché

#### Concurrence

MEMSCAP possède peu de concurrents directs pour l'ensemble de ses activités bien que certaines divisions appartenant à des groupes ou des sociétés indépendantes puissent être considérées concurrentes à l'une des activités de MEMSCAP. Il n'est cependant pas possible de chiffrer l'activité de ces divisions. Si les concurrents sont privés (non cotés) ou appartenant à des groupes, l'information n'est de même pas disponible (Source : Société).

MEMSCAP estime que les principaux facteurs de compétitivité sur ses marchés sont : la performance, la fonctionnalité, le prix, la facilité d'utilisation, la personnalisation, la consommation d'énergie, la fiabilité, le caractère modulaire et extensible des solutions, la solidité et le rendement.

Les concurrents actuels ou futurs peuvent développer des solutions basées sur la technologie des MEMS capables d'offrir des performances ou tout autre avantage supérieur aux solutions que MEMSCAP propose. Cependant, la position de MEMSCAP comme acteur incontournable sur le marché des MEMS, ses solutions, ses brevets et ses moyens lui réservent une position forte en termes de compétitivité.

## Dépendance à l'égard du développement et de la croissance du marché aéronautique et militaire, médical, biomédical et cosmétique, grand public et communications

A ce jour, les principaux clients de MEMSCAP dépendent du développement et de la croissance du marché des produits et services dans le secteur médical, biomédical, aéronautique, militaire, communications, cosmétique et grand public. MEMSCAP ne peut garantir le taux de croissance de ces marchés. Toutefois, cette dépendance est limitée du fait de l'élargissement des débouchés commerciaux de MEMSCAP au spectre des applications MEMS et de la flexibilité de son offre en produits standards et sur mesure.

### 5.2. Risques liés à l'activité de MEMSCAP

#### Cycle de vente des activités produits standards concernant les secteurs de l'aéronautique et du médical

Dans le secteur aéronautique, le temps écoulé entre le premier contact avec un client potentiel et la réception d'une demande de prototypes pour une qualification est généralement de l'ordre de deux mois. La durée de qualification (design-in) est en général de douze mois supplémentaires. S'ajoute un délai final qui peut aller jusqu'à plus d'un an, dans l'attente d'un lancement d'un programme aéronautique que le client a gagné (nouvel avion, programme de remplacement). Ce n'est qu'au démarrage de ce programme que la production pour ce constructeur démarre.

De longs cycles de vente sont aussi à prévoir dans le domaine du médical où les phases de qualification sont particulièrement longues.

La plupart des étapes qui jalonnent le cycle de vente des produits intégrant la technologie développée par MEMSCAP échappent à son contrôle et sont difficiles à prévoir. Par conséquent, il est difficile de prévoir les résultats trimestriels de la Société, ce qui pourrait occasionner des fluctuations importantes des résultats d'un trimestre à l'autre, indépendantes des tendances à long terme de l'activité de MEMSCAP, mais susceptibles d'avoir une incidence négative sur le cours de son titre. Toutefois, ce risque devrait se réduire peu à peu du fait de la maturité des relations avec les clients principaux avec qui la production est déjà en cours. Par ailleurs, les prévisions annuelles sont données et ajustées trimestriellement dans des contrats cadres.

#### Cycle de développement des produits sur mesure

Le développement d'un nouveau produit sur mesure peut prendre jusqu'à dix-huit mois avant que la phase de qualification démarre. Cette dernière phase est connue sous le terme de pré-production. Trois à six mois sont ensuite nécessaires pour que le produit passe en phase de production.

Pendant les phases de développement et de pré-production, le risque de décalage est non-négligeable. Ce n'est qu'en phase de production que ces risques deviennent mineurs.

Toutefois, tous les développements lancés dans le cadre des produits sur mesure sont financés par les clients avec les marges appliquées par la division Produits sur mesure. Par ailleurs, le nombre de produits sur mesure développés par la Société est relativement élevé, ce qui rend les risques de décalage associés faibles.

#### Dépendance vis-à-vis d'un nombre limité de clients dans certains secteurs

La dépendance que MEMSCAP pourrait avoir de par le nombre limité de clients dans certains secteurs, s'établit comme suit :

(en % du chiffre d'affaires annuel consolidé)	2010	2009	2008
Premier client.....	14%	8%	8%
5 premiers clients.....	48%	31%	30%
10 premiers clients.....	62%	44%	45%

Sur le secteur où opère MEMSCAP, les clients passent souvent des commandes de manière irrégulière et sans récurrence. Ce schéma de commande peut entraîner des variations trimestrielles importantes du chiffre d'affaires et des résultats d'exploitation. En outre, toute baisse d'activité de ses clients actuels ou la perte de l'un d'entre eux, se traduirait par une baisse du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation de MEMSCAP. Le délai de règlement moyen accordé aux clients est de l'ordre de 30 à 90 jours.

#### Chiffre d'affaires provenant en grande partie de l'étranger

Le chiffre d'affaires réalisé par MEMSCAP hors de France constituait 96% du chiffre d'affaires consolidé au titre de 2008, 90% en 2009 et 97% en 2010. MEMSCAP prévoit que le chiffre d'affaires réalisé à l'international continuera de représenter une part significative de son chiffre d'affaires total. Pour cette raison, elle se trouve exposée à des risques tels (i) les variations des taux de change, (ii) les difficultés et les délais accrus de collecte des informations comptables, (iii) l'existence de barrières douanières et commerciales, et (iv) les réglementations locales et leur modification.

MEMSCAP ne peut garantir que ces risques n'affecteront pas son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et donc, son cours de bourse. Par ailleurs, les variations de la parité dollar américain/euro et de la parité couronne norvégienne/euro sont susceptibles d'affecter la situation financière de MEMSCAP, bien qu'une partie significative du chiffre d'affaires réalisée en dollar soit contrebalancée par des dépenses et des coûts opérationnels eux-mêmes engagés en dollar.

#### Dépendance vis-à-vis d'un nombre limité de fournisseurs pour certains matériaux

A l'instar de ses partenaires, MEMSCAP s'approvisionne actuellement en matériaux utilisés dans la fabrication de ses produits standards et sur mesure, et prévoit de continuer à s'approvisionner, auprès d'un nombre limité de fournisseurs. MEMSCAP effectue habituellement ces achats par voie de bons de commande et ne bénéficie pas de garantie de livraison avec la plupart de ses fournisseurs. Les délais de livraison des matériaux sont très variables et dépendent de nombreux facteurs, dont le fournisseur, l'importance de la commande, les termes du contrat et la demande actuelle sur le marché pour de tels matériaux. Toute interruption ou retard de livraison de ces matériaux, et l'impossibilité de les obtenir auprès d'autres sources d'approvisionnement à des prix acceptables et dans des délais raisonnables, empêcheraient MEMSCAP de livrer ses clients dans les délais. Cette situation pourrait amener ses clients à annuler leurs commandes et à se fournir auprès de ses concurrents.

A ce jour, MEMSCAP n'a jamais été confrontée à de telles situations et s'attache en même temps à identifier de nouvelles sources d'approvisionnement. Toutefois, afin d'optimiser ses coûts d'achats, MEMSCAP a fait le choix de s'approvisionner auprès d'un nombre restreint de fournisseurs. Une dizaine de fournisseurs sont classés sensibles pour l'activité du Groupe, ces derniers étant principalement localisés aux Etats-Unis et en Europe. Les critères de sélection sont la qualité des produits, le respect des délais d'approvisionnement ainsi que les conditions tarifaires proposées. Le délai moyen de règlement est compris entre 30 et 60 jours. De même, face à cette exposition, une politique de gestion de stocks de sécurité permettant d'assurer les volumes d'activité prévisionnels a été mise en œuvre.

### 5.3. Risques industriels et liés à l'environnement

La politique de prévention des risques industriels et liés à l'environnement ainsi que les modes d'évaluation de ces derniers sont présentés au chapitre **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** du présent Rapport annuel.

#### Exploitation de produits dangereux

Du fait de la nature de son activité, MEMSCAP est amenée à stocker des produits dangereux sur ses sites de production.

Afin de minimiser le risque environnemental, MEMSCAP a veillé à ce que ses sites opèrent dans le strict respect des normes de sécurité. A la connaissance de la Société, aucun rejet toxique n'est généré par le fonctionnement de ses sites.

## **Sinistres pouvant affecter les locaux de MEMSCAP et les installations de ses fournisseurs ou partenaires en recherche et développement**

Les locaux de MEMSCAP et de ses fournisseurs ou partenaires en recherche et développement sont susceptibles de subir des sinistres importants. Toute perte de l'une de ces installations pourrait interrompre l'activité de MEMSCAP ou retarder sa production, et se traduirait par d'importantes dépenses de reconstruction toutefois couvertes par des assurances adéquates.

### **5.4. Risques juridiques**

#### **Importance de la propriété intellectuelle et des droits propriétaires**

Au 31 décembre 2010, MEMSCAP est propriétaire de plus de 100 brevets et dépôts de brevets. La Société entend maintenir sa stratégie d'enregistrement de brevets car elle considère la protection de ses inventions, marques, droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle comme l'un des outils essentiels de sa réussite. Elle s'appuie sur la réglementation en vigueur dans ce domaine pour protéger ses droits propriétaires. Sa capacité à lutter contre la concurrence dépendra de son aptitude à protéger et faire respecter ses droits propriétaires, et tout échec en la matière pour quelque raison que ce soit pourrait affecter son activité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière. MEMSCAP ne peut garantir que toute demande future de brevets aboutira ou ne sera contestée avec succès par des tiers, ni que les brevets qu'elle détiendra protégeront efficacement sa technologie ou sa propriété intellectuelle, ni que les brevets de tiers n'affecteront sa capacité à exercer son activité. Elle ne peut, par ailleurs, pas garantir que des tiers ne développeront pas de leur côté une technologie ou une conception similaires ou concurrentes autour de brevets qu'elle déposerait. MEMSCAP est propriétaire de plusieurs marques déposées ou non en France et aux Etats-Unis. MEMSCAP opère également dans des juridictions autres que la France et les Etats-Unis et elle ne peut garantir que ses marques n'y seront pas contestées (Prétentions de tiers relativement à ses marques ou actions engagées par des tiers utilisant déjà les mêmes marques ou des marques similaires).

MEMSCAP s'appuie sur des secrets commerciaux pour protéger sa technologie propriétaire. Toutefois, d'autres sociétés pourraient développer de leur côté ou acquérir par tout moyen des technologies identiques ou obtenir les technologies déposées par MEMSCAP. En outre, la Société ne peut garantir que des tiers n'obtiendront pas des droits sur les secrets commerciaux qu'elle n'aurait pas déposés.

MEMSCAP met également en place des clauses de confidentialité et de droit d'auteur dans ses contrats commerciaux et ses contrats de travail afin respectivement de limiter l'accès aux informations confidentielles et d'obtenir la propriété de toute technologie développée par un salarié ou un consultant. MEMSCAP ne peut garantir que les mesures prises pour protéger ses droits de propriété intellectuelle seront appropriées et interviendront à temps, ni qu'elle sera capable d'identifier toute utilisation interdite contraire à ses droits.

MEMSCAP pourrait être confrontée à l'avenir à des litiges portant sur ses droits de propriété intellectuelle. Dans la plupart de ses accords de licence, MEMSCAP a prévu de verser des indemnités à ses clients dans l'éventualité d'une contrefaçon portant sur la propriété intellectuelle licenciée ou utilisée dans ses produits vendus.

MEMSCAP peut à l'avenir conclure des accords de licence croisés avec des tiers. Dans le cadre de tels accords, la Société devra s'attacher à préserver ses propres droits de propriété intellectuelle. Bien que ces accords de licence croisés soient courants dans le secteur des MEMS, et ne donnent pas lieu généralement à des transferts de savoir-faire ou de droits déposés, les licenciés peuvent, seuls ou en association avec d'autres, développer des produits et des conceptions concurrents. D'autre part, il se peut que MEMSCAP soit obligée d'obtenir la licence de technologie d'une société tierce. Elle ne peut assurer que cette licence sera disponible à des conditions raisonnables. L'impossibilité d'obtenir des licences de société tierce nécessaires au développement de nouveaux produits et/ou au perfectionnement de produits existants pourrait l'obliger à rechercher une technologie de substitution d'une qualité ou d'une performance inférieures, ou à un coût plus élevé, ce qui affecterait son activité et ses résultats.

#### **Risques de litiges, notamment en matière de droits de propriété intellectuelle susceptibles de détourner l'attention des dirigeants et d'empêcher MEMSCAP de vendre ou d'utiliser la technologie en cause.**

Il est possible qu'à l'avenir MEMSCAP soit impliquée dans des procédures judiciaires survenant dans le cadre habituel de son activité et pouvant en particulier concerner des litiges portant sur des droits en propriété intellectuelle tant en demande qu'en défense. Les poursuites pourraient, si elles aboutissaient, la contraindre à verser des dommages et intérêts importants et invalider ses droits déposés. Par ailleurs, la Société possédant au étant locataire d'usines, elle pourrait être appelée à titre principal ou subsidiaire dans des litiges portant sur ces usines, leur occupation, ainsi que les dommages en provenant ou y afférant.

### **5.5. Risques liés aux collaborateurs du Groupe**

#### **Dépendance vis-à-vis de collaborateurs clés et difficulté à recruter du personnel qualifié**

Comme MEMSCAP dépend de quelques personnes clés pour mener à bien son activité au sein d'un marché en rapide évolution, la perte de leurs services et l'impossibilité de recruter du personnel qualifié supplémentaire dans un bref délai pourrait affecter son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Le succès futur de MEMSCAP dépend en grande partie de l'apport permanent de ses cadres dirigeants. Ses directeurs et salariés pourraient partir à tout moment après un préavis contractuel de 3 mois en France et de 2 à 4 semaines aux Etats-Unis. La concurrence pour ce personnel qualifié est intense et le nombre de personnes ayant une expérience de la technologie des MEMS est limité. Le départ d'un de ses directeurs ou salariés clé pourrait retarder le développement et la fabrication de ses produits ce qui affecterait sa capacité à entretenir ses relations clientèle et nuirait à son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Sa capacité à attirer et à garder du personnel hautement qualifié sera un des éléments clé de sa réussite. MEMSCAP peut échouer à attirer, former ou retenir du personnel qualifié pour satisfaire ses besoins présents et futurs, ce qui pourrait affecter son activité quotidienne, le développement et la réalisation de ses stratégies à long terme, et pourrait nuire à son activité. Toutefois, il est à noter que MEMSCAP n'a pas perdu, contre son gré, un seul de ses cadres dirigeants pouvant affecter sa performance pendant les cinq dernières années.

#### **Difficulté éventuelle à gérer un rythme de forte variation**

Créée en novembre 1997, MEMSCAP a connu depuis une forte croissance de son activité et de ses effectifs passant de 35 salariés à fin 1999 à 256 au 31 décembre 2002 pour revenir à moins de 200 personnes fin 2003 et à 90 personnes fin 2010. Sa capacité à gérer efficacement un tel rythme nécessite de veiller à l'adéquation de sa structure opérationnelle et financière, à l'augmentation, la formation et la gestion de ses effectifs. L'organisation structurelle et opérationnelle de la Société permet toutefois de gérer ces flux. Par ailleurs, la Société n'anticipe pas une variation importante de sa masse salariale et vise à accroître sa productivité par personne.

### **5.6. Risques financiers et autres risques**

#### **Capacité à gérer la croissance externe**

Les acquisitions ont constitué une part importante de la stratégie de MEMSCAP au cours des dernières années. Dans l'éventualité d'une acquisition future, MEMSCAP pourrait pour ce faire émettre des actions qui dilueraient les actionnaires existants ou contracter des dettes.

Ces acquisitions comportent également de nombreux risques, en particulier (i) des difficultés d'intégration de l'activité, de la technologie et des produits acquis, (ii) un détournement de l'attention des dirigeants en charge de l'acquisition de leurs activités traditionnelles, (iii) des effets défavorables sur les relations commerciales existantes avec les fournisseurs et les clients, et (iv) des risques liés à l'entrée sur un marché dont MEMSCAP n'a peu ou pas d'expérience. Toutefois, à ce jour, MEMSCAP a déjà réalisé six opérations de croissance externe (Capto, Cronos, GalayOr, Opsitech, Optogone et Laboratoires La Licorne) qui n'ont généré aucun des effets négatifs potentiels précités.

## Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt recouvre deux natures de risques :

- Un risque de prix lié aux actifs et passifs financiers à taux fixe. Les variations de taux d'intérêt influent sur la valeur de marché des actifs et passifs financiers à taux fixe ;
- Un risque de flux de trésorerie lié aux actifs et passifs financiers à taux variable. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le résultat futur du Groupe.

Le Groupe, dans le cadre de sa politique générale, arbitre entre ces deux natures de risques. Le Groupe n'a eu recours à aucun instrument dérivé de taux d'intérêt sur les exercices 2010 et 2009. Au 31 décembre 2010, l'ensemble de l'endettement financier du Groupe à moyen et long terme est contracté à taux fixe à l'exception des emprunts et dettes suivants :

- Le Groupe a souscrit deux emprunts bancaires à taux variable dont le capital restant dû au 31 décembre 2010 s'établit respectivement à 1 418 000 euros rémunérés au taux variable Euribor 3 mois + 100 points de base et à 63 000 euros rémunérés au taux variable Libor 1 mois + 300 points de base.
- Les dettes afférentes aux contrats de location-financement sont intégralement souscrites à taux variable. Le capital restant dû relatif à ces financements s'élève à 316 000 euros au 31 décembre 2010 pour un taux de rémunération moyen annuel de 8,67%.
- Le découvert bancaire court terme de la filiale norvégienne est rémunéré sur la base du taux variable Eurokrone index court terme + 185 points de base.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du résultat avant impôt du Groupe à une variation de 100 points de base des taux d'intérêt court terme appliquée sur la position variable nette après gestion à moins d'un an, toutes autres variables étant constantes par ailleurs (Impact sur les emprunts à taux variable).

	Augmentation en points de base	(1) Effet sur le résultat avant impôt (€000)	(2) Produit / (Charge) net(te) d'intérêt du Groupe (€000)	Ratio de sensibilité (1) / (2)
2010 .....	+ 100	3	(43)	(0,06)
2009 .....	+ 100	7	(104)	(0,07)

De ce fait, le Groupe considère qu'il n'est pas soumis à un risque significatif de variation de taux d'intérêt. Le contrôle de ce risque est réalisé par le directeur financier du Groupe sous la supervision de la direction générale dans le cadre d'états de reporting sur la trésorerie, d'autorisations d'opérer en fonction des types de placements et de limites définies. La Société privilégie les placements liquides en euro au risque limité et ne traite qu'avec des établissements financiers de premier plan.

## Risque de change

Compte tenu de la localisation de ses deux principales filiales aux Etats-Unis et en Norvège, la valorisation des éléments bilanciaux du Groupe est sensible aux variations de change relatives au dollar américain ainsi qu'à la couronne norvégienne. Le Groupe est également exposé à un risque de change transactionnel. Cette exposition naît des ventes ou des achats effectués par les entités opérationnelles dans une devise différente de la monnaie fonctionnelle du Groupe. En 2010, environ 75% des ventes du Groupe, hors activités abandonnées, sont libellées en dollar américain (2009 : 61%) et 24% en euro (2009 : 37%), 47% du total des charges opérationnelles nettes du Groupe (hors activités abandonnées mais intégrant les autres produits) étant engagées en couronne norvégienne (2009 : 30%), 38% en dollar américain (2009 : 36%) et 12% en euro (2009 : 27%).

Au 31 décembre 2010 et 2009, l'impact de l'exposition au risque de change transactionnel s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Dollar américain	Couronne norvégienne	Dollar américain	Couronne norvégienne
Actifs (Client et autres débiteurs) .....	1 935	128	1 387	251
Passifs (Fournisseurs et autres créditeurs) .....	(853)	(1 113)	(734)	(668)
Position nette avant gestion .....	1 082	(985)	653	(417)
Instruments dérivés .....	--	44	--	2
Position nette après gestion .....	1 082	(941)	653	(415)
Impact sur la position nette après gestion de la variation de - 1% de la devise .....	(11)	9	(7)	4

Les positions nettes sur les autres devises ne sont pas significatives.

Dans le cours normal de ses activités, la politique du Groupe est de couvrir tous les risques de change opérationnels sur ses transactions en devises étrangères par des instruments dérivés dès lors qu'un engagement significatif de type commercial et/ou financier ferme ou hautement probable en devise étrangère est pris ou connu. Ces instruments dérivés sont limités à des contrats à terme, des swaps et des options de change ayant une maturité initiale inférieure à un an. Cette politique est d'application dans toutes les filiales du Groupe auxquelles il appartient d'en assurer le suivi.

Le Groupe a utilisé sur l'exercice 2010 des contrats de vente à terme de devises afin de couvrir certaines ventes relatives à la filiale norvégienne réalisées en dollar américain. Le montant nominal total des contrats de vente à terme de devises en 2010 s'établit à 3 300 000 dollars américains (2009 : 2 525 000 dollars américains et 625 000 euros). Ces couvertures de flux de trésorerie n'ayant pas été évaluées comme hautement efficaces selon la norme IAS 39, le gain de change afférent, soit un montant de 33 000 euros (2009 : 209 000 euros), a été comptabilisé en résultat de la période. Le montant net consolidé des gains de change, hors activités abandonnées, s'établit à 8 000 euros pour l'exercice 2010 contre une perte de 9 000 euros en 2009.

Les procédures du Groupe visent à réduire l'exposition au risque de change financier en imposant que les emprunts et placements des entreprises contrôlées soient libellés dans la même devise que les flux de trésorerie générés par les activités ordinaires, à savoir dans la monnaie fonctionnelle. Le risque de change est suivi par la direction financière du Groupe qui établit un reporting trimestriel des pertes ou gains de change consolidés et en informe la direction de la Société

## Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances. Le Groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités commerciales.

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font de même l'objet d'un suivi permanent. Au 31 décembre 2010, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables, au regard des provisions pour dépréciation sur créances clients, s'établit à 26 000 euros (2009 : 73 000 euros). Le Groupe estime que le risque lié aux créances en retard de paiement et non dépréciées est non significatif.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est à dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les actifs financiers, cette exposition apparaît minimale, le Groupe ne traitant qu'avec des établissements financiers de premier plan sur des produits de placement au risque limité.

### Risque sur actions ou titres de placement

La trésorerie du Groupe est principalement placée en comptes à terme court terme en euro ainsi qu'en SICAV / OPCVM monétaires en euro. La direction financière vérifie que ces SICAV / FCP monétaires euro ont tous une sensibilité comprise entre 0 et 0,5 et que leur classement en équivalents de trésorerie répond au communiqué de l'AMF du 8 mars 2006 relatif au classement des OPCVM de trésorerie en équivalents de trésorerie au regard de la norme IAS 7. De même, une vérification de la performance historique de ces SICAV / FCP monétaires euro est réalisée afin de s'assurer du caractère négligeable du risque de variation de valeur pour ces instruments. Dans le cadre de placements de trésorerie, la Société détient de plus des titres obligataires pour un montant de 1 013 000 euros au 31 décembre 2010 (2009 : 979 000 euros). Ces titres présentent un horizon de placement supérieur à 3 mois et sont classés en actifs financiers non courants disponibles à la vente. Enfin, la Société détient 3 044 actions propres au 31 décembre 2010 pour un montant de 12 000 euros dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2010, l'impact de l'exposition au risque sur actions et titres de placement s'établit comme suit :

(en milliers)	Portefeuille Actions tierces (Titres obligataires)	Portefeuille Actions propres
Position à l'actif .....	1 013	12
Hors bilan .....	--	--
Position nette globale .....	1 013	12
Impact d'une baisse de 10% des titres .....	(10)	(1)

### Risque de liquidité

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires et de contrats de location-financement. Au 31 décembre 2010, le Groupe dispose d'une trésorerie disponible de 2,2 millions d'euros (2009 : 3,1 millions d'euros) et de lignes de crédit disponibles et non utilisées de 0,2 million d'euros (2009 : 0,1 million d'euros).

Les tableaux suivants synthétisent les échéanciers des passifs financiers (incluant les obligations de location simple et le découvert bancaire) et des actifs financiers courants et non-courants (incluant la trésorerie) au 31 décembre 2010 et 2009.

31 décembre 2010 (en milliers d'euros)	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Dettes financières .....	(1 376)	(1 536)	(997)
Actifs financiers .....	1 280	1 016	1 712
Position nette avant gestion .....	(96)	(520)	715
Hors bilan .....	(898)	(1 791)	--
Position nette après gestion .....	(994)	(2 311)	715
31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Dettes financières .....	(1 679)	(1 970)	(2 202)
Actifs financiers .....	2 087	1 000	--
Position nette avant gestion .....	408	(970)	(2 202)
Hors bilan .....	(832)	(2 299)	--
Position nette après gestion .....	(424)	(3 269)	(2 202)

Au 31 décembre 2010, les dettes et emprunts financiers du Groupe ne sont pas soumis au respect de covenants financiers spécifiques et ne présentent aucune condition d'exigibilité anticipée autre que celles afférentes aux dispositions habituelles relatives aux contrats de location-financement et d'emprunts bancaires.

Au 31 décembre 2010, le montant des actifs courants du Groupe s'élève à 8,8 millions d'euros couvrant très largement le montant de 4,2 millions d'euros des passifs courants. La trésorerie disponible du Groupe après déduction du découvert bancaire s'établit à 1,4 millions d'euros à cette même date. L'échéancier des engagements et obligations contractuelles du Groupe est présenté note 28.1 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Comme cela est précisé ci-dessous, la croissance de l'activité de MEMSCAP, le besoin d'investissement ou de remboursement de dettes ainsi que la réalisation d'opérations de croissance externe pourraient nécessiter davantage de ressources et contraindre MEMSCAP à lever des capitaux supplémentaires pour faire face à ses besoins de financement. Le Groupe considère toutefois qu'il n'est pas soumis à un risque de liquidité significatif au 31 décembre 2010 et qu'il dispose d'une capacité d'accès au crédit conforme à ses objectifs actuels de développement.

### Besoins de financements complémentaires

La croissance de l'activité de MEMSCAP, le besoin d'investissement ou de remboursement de dettes ainsi que la réalisation d'opérations de croissance externe pourraient nécessiter davantage de ressources et contraindre MEMSCAP à lever des capitaux supplémentaires. MEMSCAP pourrait être dans l'impossibilité de lever des capitaux à des conditions acceptables. En outre, en émettant des titres nouveaux, les actionnaires existants seraient dilués et les nouveaux titres pourraient bénéficier de droits qui leur seraient supérieurs. L'impossibilité de lever des fonds à des conditions acceptables se traduirait par l'incapacité de profiter d'opportunités futures, ou de répondre à des exigences imprévues, voire affecter la continuité de l'exploitation.

### Risque de dilution potentielle

Au cours des derniers exercices, MEMSCAP a réalisé des opérations de croissance externe qui ont été partiellement ou totalement rémunérées en titres, générant ainsi une dilution pour les actionnaires existants. Même si aucune acquisition n'est à l'ordre du jour, MEMSCAP ne peut exclure ne pas procéder dans un avenir plus ou moins proche à de nouvelles opérations de ce type qui pourraient générer une dilution supplémentaire pour les actionnaires.

En outre, MEMSCAP a émis divers titres donnant accès au capital dont un état exhaustif est présenté note 21.2 de l'annexe aux états financiers consolidés. La dilution potentielle maximum existant au 31 décembre 2010 s'établit à 6,88%.

### Historique de pertes sur les 3 derniers exercices

Sur les 3 derniers exercices, le groupe MEMSCAP a dégagé des pertes consolidées. Malgré les efforts de la Société entrepris pour un retour à la rentabilité, MEMSCAP ne peut affirmer qu'elle ne sera plus confrontée à une nouvelle situation déficitaire dans un avenir plus ou moins proche.

### Absence de dividendes

MEMSCAP se positionne en tant que valeur de croissance. Aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices et la Société n'entend pas procéder à une telle distribution dans un proche avenir.

## Risques liés à la cotation

MEMSCAP est cotée depuis le 1er mars 2001 sur le Nouveau Marché d'Euronext et actuellement sur l'Eurolist du NYSE Euronext (Compartiment C). Les marchés financiers ont connu une volatilité importante sans rapport avec les performances des sociétés. Ces fluctuations du marché peuvent entraîner la chute du cours des actions de MEMSCAP indépendamment de sa performance.

Au-delà de ces aléas de marché, le cours de bourse de l'action MEMSCAP est susceptible de varier sensiblement en raison d'un certain nombre de facteurs, dont certains échappent à son contrôle, en particulier (i) les variations trimestrielles et semestrielles de ses chiffres d'affaires et de ses résultats d'exploitation, (ii) la révision des évaluations financières des analystes boursiers, (iii) la révision des évaluations financières des autres fabricants de solutions basées sur la technologie des MEMS ou des sociétés de technologie en général, (iv) les communiqués relatifs au lancement de nouveaux produits, aux innovations techniques importantes, aux contrats, aux acquisitions ou partenariats stratégiques de MEMSCAP ou de ses concurrents, (v) les rumeurs de marché, (vi) la perte d'un client important, (vii) le recrutement ou le départ d'un employé clé, (viii) les modifications des perspectives économiques générales, (ix) tout écart du chiffre d'affaires ou des pertes de MEMSCAP par rapport aux prévisions des analystes financiers et (x) la cession importante d'actions MEMSCAP.

Le titre MEMSCAP a fait preuve au cours de l'exercice 2010 d'une liquidité importante. Le volume total des titres échangés en 2010 atteint 3,3 millions d'actions et le volume de titres échangés par jour atteint une moyenne sur l'exercice de 12 887 (Source Euronext).

La Société ne peut néanmoins garantir qu'à l'avenir le marché de son titre bénéficiera d'une liquidité suffisante, ceci pouvant rendre difficile la cession d'actions et affecter le cours de bourse.

## 5.7. Assurances et couvertures des risques

La Société fait appel à différentes compagnies d'assurances de premier rang pour couvrir les risques de dommages aux biens et de pertes d'exploitation, les risques des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de son exploitation ou du fait de ses produits dans le monde et les risques liés à l'environnement.

La politique du Groupe est d'ajuster ses limites de couvertures à la valeur de remplacement des biens assurés ou, en matière de responsabilités, à l'estimation de ses risques propres et des risques raisonnablement escomptables dans son secteur d'activité.

**Responsabilité civile :** L'assurance "Responsabilité Civile" a pour objet de couvrir la responsabilité de la Société soit pendant l'exploitation de l'activité, soit après la livraison des produits, soit dans le cadre de défense pénale et de recours. Un contrat responsabilité civile couvre MEMSCAP S.A. et ses filiales (MEMSCAP Inc., MEMSCAP AS et Laboratoires La Licorne, S.A.S.) compte tenu des particularités de chaque site de production ainsi que des risques liés aux différentes zones géographiques de livraison des produits.

Pour l'ensemble des sociétés du Groupe, les dommages causés lors de l'exploitation sont garantis jusqu'à 9 millions d'euros (plafonnés à 0,7 million d'euros pour la faute inexcusable), 1,5 millions d'euros pour la pollution soudaine et accidentelle, 3 millions d'euros pour les dommages consécutifs, 1,5 millions d'euros pour les dommages immatériels non consécutifs et 0,2 million d'euros pour les dommages aux biens confiés. Les dommages causés après la livraison sont garantis jusqu'à 2,5 millions d'euros dont 0,8 million d'euros pour les dommages immatériels non consécutifs.

**Dommages aux biens et pertes d'exploitation :** Les sites dans lesquels le Groupe exerce ses activités sont répartis dans plusieurs pays. Cette dispersion géographique limite les risques, notamment de pertes d'exploitation, qui pourraient résulter d'un sinistre. Les biens du Groupe sont couverts par des polices d'assurance adaptées aux différents sites de production et font l'objet de visites régulières de la part des assureurs conseils et de leurs experts afin d'ajuster les montants de garantie et les franchises aux diverses activités du Groupe.

Pour les entités françaises du Groupe, les dommages directs sont garantis à hauteur de 4,3 millions d'euros pour les sites immobiliers, les matériels et équipements ainsi que pour les marchandises. Les responsabilités de ces entités en tant que locataires ainsi que le recours des voisins et des tiers sont garanties à hauteur de 2,0 millions d'euros. Les pertes d'exploitation sont quant à elles couvertes à hauteur de 3,7 millions d'euros.

Pour MEMSCAP Inc. et MEMSCAP AS, les dommages directs sont respectivement garantis à hauteur de 13,7 millions de dollars américains et 76,1 millions de couronnes norvégiennes pour les sites industriels. Les pertes d'exploitation sont quant à elles couvertes à hauteur de 3,0 millions de dollars américains pour le site américain et 58,0 millions de couronnes norvégiennes pour le site norvégien.

**Responsabilité civile des mandataires :** Un contrat responsabilité civile des mandataires sociaux de MEMSCAP, S.A. et de ses filiales couvre ce risque à hauteur de 5 millions d'euros par exercice.

**Hommes clés :** Le succès futur de MEMSCAP dépend en grande partie de l'apport permanent des membres de son comité de direction et en particulier de son président (Jean Michel Karam). C'est pourquoi la Société a souscrit une couverture d'assurance vie concernant ce dernier adossé à un contrat de prêt immobilier. Au 31 décembre 2010, la garantie s'établit au capital restant du de cet emprunt soit 248 000 euros.

**Transports des personnes :** MEMSCAP a souscrit une police afin de couvrir ses salariés dans le cadre de leurs déplacements professionnels. Les frais médicaux sont couverts à hauteur de 1 million d'euros et un capital décès / invalidité est prévu à hauteur de 0,2 million d'euros par salarié.

A la connaissance de la Société, il n'y a aucun risque significatif non assuré, ni aucun risque assuré en interne.

## 6. Impact social des activités de la Société

L'effectif de la Société est réparti comme suit : la France est principalement composée d'ingénieurs et d'administratifs, les Etats-Unis et la Norvège regroupent des ingénieurs, des commerciaux, des administratifs ainsi qu'un nombre significatif d'opérateurs de production.

L'effectif moyen du Groupe en nombre de salariés équivalent temps plein est le suivant :

	2010	2009 (1)	2009 (2)
Production.....	50	55	64
Recherche et développement.....	19	23	30
Services commerciaux et marketing.....	5	5	11
Direction générale et personnel administratif.....	9	14	14
Effectif total équivalent temps plein .....	83	97	119

(1) Exercice 2009 retraité hors pôle IntuiSkin, activité cédée le 26 mai 2010 et reclassée en activité cédée selon IFRS 5 pour les exercices 2009 et 2010.

(2) Exercice 2009 publié, intégrant le pôle IntuiSkin.

L'effectif moyen du Groupe se décompose comme suit par pays :

	2010	2009 (1)	2009 (2)
France .....	8	11	33
Etats-Unis .....	28	31	31
Norvège .....	47	55	55
Effectif total équivalent temps plein .....	83	97	119

(1) Exercice 2009 retraité hors pôle IntuiSkin, activité cédée le 26 mai 2010 et reclassée en activité cédée selon IFRS 5 pour les exercices 2009 et 2010.

(2) Exercice 2009 publié, intégrant le pôle IntuiSkin.

Les frais de personnel du Groupe comptabilisés en charge au titre des exercices 2010 et 2009 s'analysent comme suit :

(en milliers d'Euros)	2010	2009 (1)	2009 (2)
Charges de personnel y compris charges sociales .....	6 022	6 235	7 349
Retraites .....	352	281	281
Charges liées au paiement en actions .....	158	229	229
Total des frais de personnel .....	6 532	6 745	7 859

(1) Exercice 2009 retraité hors pôle IntuiSkin, activité cédée le 26 mai 2010 et reclassée en activité cédée selon IFRS 5 pour les exercices 2009 et 2010.

(2) Exercice 2009 publié, intégrant le pôle IntuiSkin.

La Société entend continuer à fidéliser ses salariés par l'attribution de stock-options, ou tout autre mécanisme autorisé par la loi et l'Autorité de marchés financier, en faisant utilisation des délégations consenties par votre assemblée générale du 20 juin 2011.

## 7. Informations concernant les mandataires sociaux

### 7.1. Rémunérations des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

Synthèse des rémunérations, options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en euros)			Exercice 2010		Exercice 2009	
Dirigeant	Fonction		Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Jean Michel Karam	Président Directeur général					
Eléments de rémunérations et avantages de toute nature						
Rémunérations dues au titre de l'exercice			207 185		250 005	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			23 974		--	
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice			--		--	
Total			231 159		250 005	

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en euros)			Exercice 2010		Exercice 2009	
Dirigeant	Fonction		Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Jean Michel Karam	Président Directeur général					
Eléments de rémunérations						
Rémunération fixe			207 185	207 185	250 005	250 005
Rémunération variable			--	--	--	--
Jetons de présence			--	--	--	--
Avantages en nature			--	--	--	--
Total			207 185	207 185	250 005	250 005

Informations complémentaires relatives à chaque dirigeant mandataire social au titre de l'exercice 2010 (en euros)					
Dirigeant	Fonction	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonction	Indemnité relative à une clause de non concurrence
Jean Michel Karam	Président Directeur général	Non	Non	Oui (1)	Non

Date de début de mandat : 4 juin 1998

Date de fin de mandat : A l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2015

(1) En application des recommandations AFEP / MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, il a été mis fin au contrat de travail de Monsieur Jean Michel Karam en date du 31 décembre 2008. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, Monsieur Jean Michel Karam bénéficie au titre de son mandat social en tant que Président du conseil d'administration et directeur général du Groupe MEMSCAP d'une indemnité de départ égale à un an et demi de rémunération annuelle fixe. Cette rémunération sera versée en cas de départ contraint du Président et lié à un changement de contrôle ou de stratégie du Groupe ainsi que si le Président remplit les conditions de performance suivantes : Absence de poursuites personnelles contre le Président par un tribunal ou l'Autorité des marchés financiers relatives à ses fonctions de dirigeant du Groupe MEMSCAP, pertes nettes du Groupe sur l'année en cours au moment du départ ne devant pas être supérieures à 50% des pertes nettes sur la même période l'année précédente et absence de procédure de liquidation ou de mise en redressement judiciaire en cours.

Le tableau suivant présente les éléments de rémunérations et les avantages de toute nature dus aux mandataires sociaux non dirigeants par la Société et les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce :

<i>Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (en euros)</i>		
	Exercice 2010	Exercice 2009
<b>Bernard Courtois</b>		
Jetons de présence	--	--
Autres rémunérations	--	--
<b>Joël Alanis</b>		
Jetons de présence	--	--
Autres rémunérations	--	--
<b>Christopher Pelly</b>		
Jetons de présence	--	--
Autres rémunérations (1)	1 600	1 400
<b>Vera Strübi</b>		
Jetons de présence	--	--
Autres rémunérations (1)	--	732
<b>Total</b>	<b>1 600</b>	<b>2 132</b>

(1) Les montants versés à Madame Vera Strübi ainsi qu'à Monsieur Christopher Pelly correspondent aux remboursements de frais de déplacement.

Il est de plus rappelé les éléments suivants :

- Aucune somme n'a été provisionnée ou réglée par la Société et ses filiales aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.
- Aucune prime d'arrivée ou de départ n'a été accordée à ces personnes à l'exception de l'indemnité de départ dont bénéficie Monsieur Jean Michel Karam au titre de son mandat social en tant que Président du conseil d'administration et directeur général du Groupe MEMSCAP et détaillée dans le présent chapitre.
- Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.
- Il est de même renvoyé à la note 29 de l'annexe des comptes consolidés de la Société pour une information complémentaire sur les rémunérations du personnel dirigeant du Groupe et des membres du conseil d'administration de MEMSCAP.

## 7.2. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées

Les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2010 aux dirigeants mandataires sociaux ainsi qu'aux mandataires sociaux non dirigeants sont les suivantes :

<i>Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers</i>	<i>Nom des mandataires sociaux concernés</i>	<i>Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées</i>	<i>Prix (euros)</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>Plan</i>
Options consenties durant l'exercice clos le 31 décembre 2010 à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	Jean Michel Karam (Président Directeur général)	25 000	2,09 €	24 février 2018	18
Options levées durant l'exercice clos le 31 décembre 2010 par chaque mandataire social		Néant			

En vertu de l'article L.225-185 du Code de commerce, nous vous informons que la quantité des actions issues de levées d'options au titre du plan n°18 que le Président Directeur général sera tenu de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions s'élève à 3%.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée durant l'exercice 2010 par les dirigeants mandataires sociaux ainsi que par les mandataires sociaux non dirigeants.

L'historique des attributions d'options de souscription d'actions attribuées au bénéfice des administrateurs et non annulées au 31 décembre 2010 est le suivant :

- Au bénéfice de Monsieur Jean Michel Karam

	Plan 14	Plan 17	Plan 18
Date d'assemblée	27 juin 2005	27 juin 2006	30 juin 2009
Date du conseil d'administration	2 sept. 2005	21 juin 2007	24 fév. 2010
Nombre total d'options attribuées	1 850 000	25 000	25 000
Nombre total d'actions correspondant	46 250	25 000	25 000
Date de départ d'exercice des options	(1)	(2)	(2)
Date d'expiration des options	2 sept. 2013	21 juin 2015	24 fév. 2018
Prix de souscriptions par action	12,00 €	20,39 €	2,09 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 décembre 2010	--	--	--
Nombre total d'actions annulées au 31 décembre 2010	--	--	--
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2010 sur des options précédemment consenties et non exercées	46 250	25 000	25 000

(1) Ces options peuvent être exercées :

- Pour 1 600 000 options à hauteur de 25% au 1<sup>er</sup> janvier 2005 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
- Pour 250 000 options à hauteur de 25% au 30 juin 2006, 2007, 2008 et 2009.

(2) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% à la date anniversaire de leur attribution.

Le prix d'exercice correspond à la moyenne du prix de clôture de l'action MEMSCAP pour les derniers 20 jours précédant l'attribution.

### 7.3. Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune action de performance. Les actions de performance sont des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux, qui s'inscrivent dans le cadre des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce.

### 7.4. Régimes complémentaires de retraite concernant les mandataires sociaux

Il n'existe aucun régime complémentaire de retraite concernant les mandataires sociaux en sus des régimes complémentaires obligatoires.

### 7.5. Conventions réglementées conclues entre la Société et ses administrateurs et certains actionnaires

Vos commissaires aux comptes ont été régulièrement informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial. Nous vous demanderons, par conséquent, d'approuver les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce, ainsi que les conventions entre MEMSCAP SA et ses filiales, conclues ou dont la réalisation s'est poursuivie au cours de l'exercice qui y sont mentionnées et les conclusions dudit rapport.

### 7.6. Actifs détenus directement ou indirectement par les dirigeants ou leur famille

Il n'existe à ce jour, aucun actif de la Société, détenu directement ou indirectement par le dirigeant ou un membre de sa famille. De même, aucun bail immobilier n'est conclu avec une société contrôlée par le dirigeant ou sa famille.

### 7.7. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration et de direction

La Société n'a accordé ou constitué en faveur des membres de ses organes d'administration et de direction aucun prêt ou garantie.

### 7.8. Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Il n'existe aucun montant provisionné ou constaté au 31 décembre 2010 dans le cadre du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au bénéfice aux mandataires sociaux.

### 7.9. Modifications intervenues au sein des organes sociaux et situation des mandats d'administrateur

L'assemblée générale du 10 mai 2010 a renouvelé le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Michel Karam. Conformément aux statuts de la Société, Monsieur Jean Michel Karam a été nommé pour une durée de six années, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

### 7.10. Autres mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

La composition du conseil d'administration en date du 31 décembre 2010 est la suivante :

Nom	Age	Mandats et fonctions exercés dans la Société	Date de 1 <sup>ère</sup> nomination	Date d'échéance du mandat	Principales activités exercées en dehors de la Société dans le Groupe	Mandats et fonctions hors Groupe
Administrateurs exerçant une fonction au sein de la Direction Générale						
Jean Michel Karam	41 ans	Président Directeur général	4 juin 1998 (Renouvelé par l'assemblée générale du 10 mai 2010)	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2015	- Président de Memscap Inc., de Memscap AS et de Laboratoires La Licorne S.A.S.	- Président d'iCosmeceuticals S.A.S., d'IntuiSkin S.A.S. et d'Ioma Esthetics Institute S.A.S.
Administrateurs n'exerçant pas de fonction au sein de la Direction Générale						
Joël Alanis	51 ans	Administrateur indépendant	30 mars 2005 (Renouvelé par l'assemblée générale du 26 juin 2008)	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013	Néant	- Membre du Conseil de surveillance de Safetronix S.A. et d'EMIX S.A. - Membre du conseil d'administration de Tiempo S.A.S. et d'ITRIS Square Automation. - Président de Zenith Wafers Systems S.A.S.
Bernard Courtois	63 ans	Administrateur indépendant	30 mars 2005 (Renouvelé par l'assemblée générale du 26 juin 2008)	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013	Néant	- Administrateur de NanoSprint, S.A.R.L.
Christopher Pelly	55 ans	Administrateur indépendant	27 juin 2005 (Renouvelé par l'assemblée générale du 26 juin 2008)	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013	Néant	- Administrateur de Wazzamba Services SA et de Wazzamba Ltd.
Vera Strübi	67 ans	Administrateur indépendant	21 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2012	Néant	- Administrateur de Victorinox Swiss Army Fragrances.

A ce jour, Monsieur Jean Michel Karam est le seul administrateur exerçant une fonction au sein de la direction générale. Le conseil d'administration ne comporte pas d'administrateur élu par les salariés, ni d'administrateur représentant les salariés actionnaires. Il n'y a pas de censeur au sein du conseil d'administration.

Conformément à l'article 16 des statuts de la Société, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action MEMSCAP.

### **7.11. Fonctionnement du conseil d'administration**

Le conseil d'administration s'est impliqué dans l'élaboration du plan stratégique, de la définition des budgets, des restructurations imposées par les évolutions du marché et des opportunités de croissance externe et des opérations de haut de bilan. En 2010, le conseil d'administration s'est réuni 10 fois. Le taux de présence effective a été de 82%. Le taux de présence et de représentation a été de 82%.

Les thèmes abordés sont notamment :

- l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi que le chiffre d'affaires et les résultats trimestriels,
- la définition et le suivi de la stratégie du Groupe, des plans d'activité et des différents budgets,
- la stratégie de croissance organique et externe,
- la cession du pôle IntuiSkin,
- le plan de financement et les opérations financières y afférentes,
- le fonctionnement du conseil d'administration.

#### **Comité stratégique**

Le conseil d'administration de MEMSCAP dispose, depuis octobre 2003, d'un comité stratégique ayant pour objet le suivi de l'ensemble des orientations majeures relatives au fonctionnement, à l'activité et à la stratégie de MEMSCAP. Sa mission est de donner au conseil d'administration de la Société son avis sur les points suivants :

- Vision stratégique de la croissance organique ou externe de la Société ;
- Business plans ;
- Activités de fusions-acquisitions.

Depuis janvier 2007, ce comité est composé de 3 membres :

- Monsieur Jean Michel Karam, Président du conseil d'administration et Directeur général,
- Monsieur Bernard Courtois, administrateur indépendant,
- Monsieur Joël Alanis, administrateur indépendant.

Le comité stratégique ne s'est pas réuni au cours de l'exercice 2010, ces sujets et notamment la cession du pôle IntuiSkin ayant été directement suivis par le conseil d'administration.

#### **Comité des rémunérations**

Le conseil d'administration de MEMSCAP dispose, depuis novembre 2008, d'un comité des rémunérations. Sa mission est de donner au conseil d'administration de la Société ses recommandations relatives aux points suivants :

- Rémunération, régime de retraite et prévoyance, avantages en nature et droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, attribués au président du conseil d'administration et aux éventuels membres du conseil d'administration salariés ou mandataires sociaux ;
- Rémunération des membres du conseil d'administration.

Ce comité est composé des 3 membres suivants :

- Monsieur Jean Michel Karam, Président du conseil d'administration et Directeur général,
- Monsieur Bernard Courtois, administrateur indépendant,
- Monsieur Christopher Pelly, administrateur indépendant.

Le comité des rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2010 afin d'aborder la rémunération des membres de la direction du Groupe et des mandataires sociaux. Il est par ailleurs rappelé que la Société applique les recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées de même que les recommandations Middlednext relatives à la rémunération des dirigeants à l'exception des conditions d'exercice et d'attribution définitive de stock options pour lesquelles la mise en œuvre de conditions de performance est recommandée. Les conditions d'exercice et d'attribution définitive de stock-options au sein du Groupe Memscap n'intègrent pas de conditions de performance postérieures à la date d'attribution initiale et cela pour l'ensemble des bénéficiaires qu'ils soient dirigeants, mandataires sociaux ou autres salariés. Compte tenu du fait que l'exercice et l'attribution définitive de stock-options pour les dirigeants s'effectuent selon des conditions identiques à ceux des autres salariés, l'exercice et l'attribution définitive de ces stocks options ne sont pas soumis à des conditions de performance à venir. Par ailleurs, il est rappelé que l'attribution initiale de stock-options est quant à elle directement soumise à des conditions réalisées de performance individuelle et relative à la Société (à l'exception des nouveaux entrants au sein de la Société) et vient donc en rémunération de services et de conditions de performance préalables et avérés.

#### **Déclaration relative au gouvernement d'entreprise**

La Société se conforme à la loi et aux règlements en vigueur relatifs au gouvernement d'entreprise ainsi qu'aux pratiques de la place en la matière.

#### **Charte d'éthique et de bonne conduite**

Le conseil d'administration du 9 juillet 2001 a adopté le principe d'élaboration d'une charte de bonne conduite des administrateurs. Le conseil d'administration du 15 octobre 2001 a adopté la charte dont le texte est reproduit ci-dessous :

*"Après avoir rappelé que les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou aux comités spécialisés que celui-ci décidera de créer, est tenue à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du conseil d'administration.*

*Après avoir rappelé que les sociétés dont les titres sont négociés sur un marché réglementé sont tenues à un certain nombre d'obligations à l'égard du public au titre de l'information financière permanente, périodique et liée aux opérations financières, que si chacun des administrateurs doit assumer sa responsabilité personnelle au regard de telles obligations, le bon fonctionnement des organismes sociaux conduit à ce que seul le Président du conseil d'administration ou les personnes désignées par lui doivent s'exprimer au nom de la société pour satisfaire aux obligations susvisées.*

*Après avoir rappelé les principales obligations posées aux administrateurs et dirigeants des sociétés dont les titres sont admis aux cotations sur un marché réglementé et en particulier :*

- Les articles L.225-109 et L.247-4 du Code de commerce sur la mise obligatoire sous la forme nominative des actions de la société détenues par les administrateurs ;
- L'article L.465-1 alinéas 1 et 2 du Code monétaire et financier sur le délit d'initié et le fait que les dirigeants visés à l'article L.225-109 du Code de commerce soient des initiés dits « primaires » qui sont susceptibles de disposer d'informations privilégiées sur les perspectives ou la situation de MEMSCAP et ne peuvent donc en conséquence d'une part réaliser ou permettre sciemment de réaliser, soit directement ou indirectement, soit par personne interposée, une opération (achat ou vente de titres) avant que le public ait connaissance de ces informations, d'autre part communiquer à un tiers une information privilégiée en dehors du cadre normal de sa profession ou de ses fonctions ;
- Le règlement de la COB n° 90-08 relatif à l'utilisation d'information privilégiée ;
- L'article L.465-1 alinéa 3 du Code monétaire et financier qui sanctionne le fait de diffuser dans le public des informations fausses ou trompeuses sur les perspectives ou la situation d'un émetteur ou sur les perspectives d'évolution d'un instrument financier admis sur un marché réglementé, de nature à agir sur le cours ;

- Le règlement n° 98-07 relatif à l'information du public ;
- L'article L.465-2 du Code monétaire et financier qui incrimine le fait d'exercer ou de tenter d'exercer une manœuvre ayant pour objet d'entraver le fonctionnement régulier de marché d'un instrument financier en induisant autrui en erreur.

Le conseil d'administration s'engage et chacun des administrateurs à titre individuel s'engage à agir en toute hypothèse dans le respect de ces règles permettant l'intégrité du marché des titres MEMSCAP.

En outre, les administrateurs s'engagent à agir avec loyauté et diligence dans leurs fonctions en faisant prévaloir dans tous les cas l'intérêt social et l'intérêt commun des actionnaires.

En particulier chacun des administrateurs s'engage à révéler l'existence éventuelle de conflit d'intérêt avec la société et s'engage à s'abstenir de voter ou même de participer à la prise de décision du conseil d'administration au cas où un tel conflit surviendrait.

Chacun des administrateurs s'engage enfin à exercer sa mission avec diligence en exerçant notamment son devoir de surveillance et d'information en privilégiant la défense de l'intérêt social de MEMSCAP."

Cette charte a été signée par tous les administrateurs de la Société.

#### Evaluation organisée de la performance du conseil d'administration

Il n'existe pas de règlement intérieur définissant les règles de fonctionnement du conseil d'administration. Toutefois, le conseil d'administration, attentif à son action, surveillance des indicateurs quantitatifs (i.e. la fréquence des réunions, le taux de présence, etc.) et dresse un bilan quantitatif et qualitatif de la stratégie adoptée et des opérations menées.

#### 7.12. Proposition de fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration

Aucun jeton de présence n'a été versé au titre de l'exercice 2010. Après étude de l'avis du comité des rémunérations de la Société, nous vous proposons d'attribuer, lors de l'assemblée générale du 20 juin 2011, des jetons de présence aux administrateurs de la Société au titre de l'exercice 2011. Le montant annuel global de ces jetons de présence pour tous les administrateurs ne pourra excéder 100 000 euros.

#### 7.13. Etat récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier

Au cours de l'exercice écoulé, l'état récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier est le suivant :

Déclarant		Christopher Pelly			
Qualité		Administrateur			
Emetteur.....		MEMSCAP, S.A.			
Description des titres.....		Actions ordinaires - FR0010298620			
Nature de l'opération .....		Achat d'actions			
Lieu de l'opération .....		Euronext Paris			
Nombre de titres concernés par l'opération .....	15 848	3 147	6 446	1 059	
Date de l'opération.....	29/07/2010	30/07/2010	02/08/2010	03/08/2010	
Prix unitaire .....	2,69330 €	2,66570 €	2,73724 €	2,75000 €	
Montant total de l'opération .....	42 683,42 €	8 388,96 €	17 644,25 €	2 912,25 €	

### 8. Situation des mandats des commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires :	Commissaires aux comptes suppléants :
<p><b>Monsieur Jean-Marie Bourgeois</b> 1, rue Alfred de Musset 38100 Grenoble</p> <p>Date de nomination : Assemblée générale ordinaire du 10 mai 2010. Date d'expiration du présent mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.</p> <p><b>Ernst &amp; Young Audit</b> Représenté par Monsieur Lionel Denjean Tour Crédit Lyonnais 129, rue Servient 69326 Lyon Cedex 03 Date de nomination : Assemblée générale mixte du 21 novembre 2000. Date d'expiration du présent mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.</p>	<p><b>Christian Muraz</b> 3, chemin du vieux chêne 38240 Meylan</p> <p>Date de nomination : Assemblée générale mixte du 21 juin 2007. Date d'expiration du présent mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.</p> <p><b>Auditex</b> Représenté par Monsieur Pascal Sélignan Tour Ernst &amp; Young Faubourg de l'Arche 92037 La Défense Cedex Date de nomination : Assemblée générale mixte du 27 juin 2006. Date d'expiration du présent mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.</p>

Suite à la fin de mandat de commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Philippe Machon, l'assemblée générale du 10 mai 2010 a approuvé la nomination en qualité de commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Jean-Marie Bourgeois (1, rue Alfred de Musset, 38100 Grenoble), pour une durée de six années soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2016, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il sera proposé lors de l'assemblée du 20 juin 2011 de reconduire en qualité de commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Christian Muraz (3, chemin du vieux chêne, 38240 Meylan), pour la durée résiduelle du mandat de commissaire au compte titulaire de Monsieur Jean-Marie Bourgeois.

### 9. Capital social

#### 9.1. Répartition du capital social

A la connaissance de la Société, les principaux actionnaires au 31 décembre 2010 étaient les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Nombre de votes	%
Jean Michel Karam	307 359	6,52%	592 718	11,67%
Bernard Courtois	48 351	1,03%	96 702	1,90%
Autres administrateurs	29 259	0,62%	31 518	0,62%
<b>Sous-total Administrateurs</b>	<b>384 969</b>	<b>8,17%</b>	<b>720 938</b>	<b>14,20%</b>
Autres actionnaires au nominatif	61 664	1,31%	92 048	1,81%
Public au porteur	4 264 293	90,46%	4 264 293	83,99%
Contrat de liquidité	3 044	0,06%	--	--
<b>Total</b>	<b>4 713 970</b>	<b>100,00%</b>	<b>5 077 279</b>	<b>100,00%</b>

### 9.2. Franchissement de seuil

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et de nos statuts et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus (i) du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales ; (ii) de 3% du capital ou des droits de vote ou une fraction égale à un multiple de 3% du capital ou des droits de vote et ce, jusqu'à 33% du capital social ou des droits de vote inclus.

- Jean Michel Karam possède plus de 5% du capital social et plus de 10% des droits de vote.

Les actionnaires énumérés ci-dessus bénéficient d'un droit de vote double.

Ofivalmo Gestion, 1 rue Vernier, 75 017 Paris, a informé la Société que la SICAV Ofi Smidcap a franchi le 21 juin 2005 à la hausse le seuil des 3% du capital.

La Société Privée de Gestion de Patrimoine (SPGP) a déclaré en date du 26 septembre 2005, le franchissement à la hausse du seuil de 10% du capital. (Publication AMF – 205C1602).

La Société Privée de Gestion de Patrimoine (SPGP), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 juillet 2008, par suite d'une cession d'actions MEMSCAP sur le marché, le seuil de 10% du capital de la société MEMSCAP (Publication AMF – 208C1387).

La Société Privée de Gestion de Patrimoine (SPGP), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 6 octobre 2008, par suite d'une cession d'actions MEMSCAP sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MEMSCAP et détenir, pour le compte desdits fonds, 226 576 actions MEMSCAP représentant autant de droits de vote, soit 4,81% du capital et 4,33% des droits de vote de cette société. Le déclarant a par ailleurs précisé détenir, au 24 octobre 2008, 156 547 actions MEMSCAP représentant autant de droits de vote, soit 3,32% du capital et 2,99% des droits de vote (Publication AMF – 208C1963).

La Société Financière de Champlain a déclaré en date du 23 mai 2006, le franchissement à la hausse du seuil de 5% du capital. (Publication AMF – 206C1094).

La Société Financière de Champlain a déclaré en date du 13 septembre 2006, le franchissement à la baisse du seuil de 5% du capital. (Publication AMF – 206C1770).

AGF Asset Management a déclaré en date du 20 novembre 2007, le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 3% du capital par l'intermédiaire de ses fonds communs de placement AGF Opéra et AGF Invest.

La société anonyme Seventure Partners, agissant pour le compte d'un fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 et le 17 septembre 2009, respectivement les seuils de 5% des droits de vote et 5% du capital de la société MEMSCAP et détenir, pour le compte dudit fonds, 232 091 actions MEMSCAP représentant autant de droits de vote, soit 4,92% du capital et 4,51% des droits de vote (Publication AMF – 209C1201).

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire que ceux mentionnés ci-dessus n'a fait depuis l'exercice 2005 de déclaration mentionnant qu'il détient plus de 3% du capital ou des droits de vote de façon directe, indirecte ou de concert.

### 9.3. Participation des salariés au capital

En application de l'article L.225-23 du Code de commerce, la Société doit être invitée à faire participer à votre conseil d'administration un ou plusieurs représentants des salariés actionnaires lorsque ces derniers détiennent au moins 3% du capital social. Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés <sup>(4)</sup> au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 31 décembre 2010.

A cette date, les salariés ne détenaient aucune action de la Société. Nous vous rappelons que les actions qui doivent être prises en compte pour le recensement des actionnaires salariés sont les actions des salariés qui sont l'objet d'une gestion collective ou dont les intéressés n'ont pas la libre disposition, à savoir :

- les actions figurant dans des plans d'épargne d'entreprise ou des plans partenariaux d'épargne salariale volontaire,
- les actions figurant dans des fonds commun de placement d'entreprise,
- les actions détenues directement par les salariés au titre des privatisations et de la participation aux résultats de l'entreprise durant la période d'incapacité.

### 9.4. Modifications intervenues dans le capital social

#### Capital social

Au 31 décembre 2010, le montant du capital social s'élève à 9 427 940,85 euros correspondant à 4 713 970 actions ordinaires de 2,00 euros de valeur nominale. Ces actions sont entièrement libérées.

<sup>4</sup> Sont concernés ici les salariés de la Société et le personnel des sociétés dont 10% au moins du capital social est détenu par la Société.

### Nature et caractéristiques principales des titres de la Société

Les actions de la Société sont des actions ordinaires de même catégorie et sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Les actions de la Société ont été admises aux négociations sur le Nouveau Marché le 1<sup>er</sup> mars 2001. Ces actions sont actuellement admises aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext, compartiment C. Le code ISIN des actions MEMSCAP est FR0010298620 avec un code mnémonique MEMS. Compte tenu des droits de vote double qui sont conférés aux actions détenues en nominatif depuis plus de deux ans, le nombre total de droits de vote réel, déduction faite des actions auto-détenues, attachés au capital est de 5 077 279 au 31 décembre 2010.

### Evolution du nombre d'actions

Aucune augmentation de capital n'a eu lieu au cours de l'exercice 2010.

Actions ordinaires émises et entièrement libérées	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission (consolidées)
	Milliers	€000	€000
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010 .....	4 714	9 428	26 108
Affectation du report à nouveau déficitaire sur les primes d'émission .....	--	--	(8 999)
Cession des sociétés IntuiSkin et Ioma Esthetics Institute.....	--	--	(4 408)
Au 31 décembre 2010.....	4 714	9 428	12 701

### Titres non représentatifs du capital social

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital social.

### 9.5. Actions propres

#### Nombre d'actions détenues en propre

La Société dispose d'un programme de rachat d'actions portant au maximum sur 10% de son capital. Dans le cadre des autorisations qui lui ont été consenties par votre assemblée générale du 10 mai 2010, elle dispose d'un contrat de liquidité géré par CM CIC-Securities.

Dans le cadre de ces autorisations, la Société a réalisé sur ses propres titres les opérations suivantes dans le cadre d'un contrat de liquidité avec la société CM-CIC Securities.

Opérations réalisées dans le cadre du contrat de liquidité avec la Société CM-CIC Securities du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 (*)	
% de capital auto-détenu de manière directe ou indirect au 31 décembre 2010	0,06%
Nombre d'actions achetées	346 120
Nombre d'actions vendues	350 267
Nombre d'actions annulées	-
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2010	3 044
Valeur nette comptable du portefeuille au 31 décembre 2010	12 443 €
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2010	12 480 €

(\*) Quote-part MEMSCAP : 100%

Le coût d'acquisition des actions propres détenues à la clôture de l'exercice 2010 a été déduit des capitaux propres consolidés pour un montant de 99 000 euros en conformité avec les normes IFRS (2009 : 114 000). Au 31 décembre 2010, le montant de la dépréciation cumulée relative aux actions propres détenues s'établit à 86 000 euros (2009 : 98 000 euros). Cette dépréciation est comptabilisée en diminution des capitaux propres consolidés.

#### Autorisations données par l'assemblée générale

Nous vous proposons de renouveler l'autorisation précédemment donnée à votre conseil et d'approuver à l'assemblée générale annuelle du 20 juin 2011, l'autorisation à donner en vue de permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions.

Cette délégation permettra à votre conseil de procéder à l'achat, la cession et le transfert par la Société de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social à quelque moment que ce soit, ou représentant jusqu'à 5% du nombre d'actions composant le capital social de la Société à quelque moment que ce soit, s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

-- L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués en une ou plusieurs fois par tous moyens, en particulier par interventions sur le marché ou hors marché, y compris par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, tels des options ou des bons, ou tout autre moyen permettant un transfert de propriété conditionnel à terme desdites actions, et à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment en conformité avec la réglementation européenne et la réglementation AMF relative aux rachats d'actions. Les actions pourront en outre faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L.432-6 et suivants du Code monétaire et financier. La part du programme de rachat pouvant être effectuée par transaction de blocs n'est pas limitée.

-- Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur ;

-- Le prix maximum d'achat est fixé à 15 euros par action de 2 euros de nominal.

-- Le prix d'achat des actions sera ajusté par le conseil d'administration en cas d'opérations financières sur la Société dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;

-- En cas d'opérations sur le capital, notamment augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et à ce nombre après l'opération ;

-- Les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue de toute affectation permise à la Société dans le cadre des recommandations et réglementations de l'AMF, soit :

(i) de respecter les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion (a) de l'émission de titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, (b) de programmes et /ou décisions de consentir des options d'achat d'actions de la Société aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société et/ou de son groupe, et aux membres du « Technical Advisory Board », ou de leur proposer d'acquiescer des actions dans les conditions prévues par le Code du travail et le Code de commerce (c) de l'éventuelle attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe, (d) d'attributions d'actions de la Société dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (e) de tout autre engagement de ce type mettant à la charge de la Société une obligation de délivrance d'actions de la Société ;

(ii) de conserver, céder ou généralement transférer les actions, en tout ou partie, notamment en procédant à des remises de titres à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe dans le cadre de la réglementation boursière ;

(iii) d'acheter et/ou vendre des actions en fonction des situations de marché, d'assurer la liquidité du marché de l'action, de régulariser le cours de bourse de son action en application d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et conclu avec un prestataire de services d'investissement ;

(iv) de réduire le capital de la Société en application de la dix-septième résolution sous réserve de son adoption par l'assemblée générale du 20 juin 2011.

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres, conclure tous accords, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, tenir les registres d'achats et ventes d'actions, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès des organismes et généralement faire le nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre de la présente autorisation.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter du 20 juin 2011. Elle annule et remplace la précédente autorisation consentie par l'assemblée générale du 10 mai 2010.

#### Nombre d'actions détenues par l'intermédiaire de filiales

Aucune filiale ne détient d'actions de la Société.

#### 9.6. Souscription, achat ou prise en gage par la Société de ses propres actions dans le cadre de l'intéressement du personnel aux résultats de l'entreprise

Néant.

#### 9.7. Options de souscription et/ou d'achat d'actions consenties aux salariés de la Société

##### Détails des plans d'options de souscription d'actions

Les tableaux suivants présentent pour chaque plan d'options de souscription d'achat d'actions : la date de l'assemblée générale qui a autorisé le plan, la date du conseil d'administration qui a arrêté les modalités du plan, le nombre d'actions nouvelles qui peuvent être souscrites avec le nombre d'options de souscription attribuées par le plan, le nombre d'actions nouvelles pouvant être souscrites par les mandataires sociaux et par les dix premiers attributaires salariés de chaque plan, le point de départ d'exercice des options, la date d'expiration, le prix de souscription, le nombre d'actions souscrites jusqu'au 31 décembre 2010, le nombre total d'actions annulées jusqu'au 31 décembre 2010 et le nombre total d'actions restantes au 31 décembre 2010.

	Plan 5	Plan 6	Plan 10	Plan 11
Date d'assemblée	14 juin 2002	14 juin 2002	20 juin 2003	20 juin 2003
Date du conseil d'administration	14 juin 2002	14 fév. 2003	17 mai 2004	24 janv. 2005
Nombre total d'options attribuées	226 500	780 100	613 000	568 500
Nombre total d'actions correspondant	5 662	19 502	15 325	14 212
- Dont mandataires sociaux	--	--	2 500	--
- Dont 10 premiers attributaires salariés	4 025	15 125	7 125	14 175
Date de départ d'exercice des options	(1)	(2)	(3)	(4)
Date d'expiration des options	14 juin 2010	14 fév. 2011	17 mai 2012	24 janv. 2013
Prix de souscription par action	49,20 €	18,00 €	11,20 €	12,40 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2010	--	3 544	475	3 001
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2010	5 662	15 285	10 367	4 699
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 déc. 2010 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	--	673	4 483	6 512

(1) Le conseil d'administration a attribué, le 14 juin 2002, 226 500 options à 22 salariés du Groupe. Ces options pouvaient être exercées à hauteur de 25% maximum à compter respectivement de chacune des quatre premières dates anniversaire de leur attribution. Ces options ont expirées en date du 14 juin 2010.

(2) Le conseil d'administration a attribué, le 14 juin 2003, 780 100 options à 65 salariés du Groupe. Sur le total d'options attribuées, 270 100 options attribuées à 60 personnes peuvent être exercées librement dans les quatre années suivant leur attribution. Les 510 000 options restantes attribuées à 5 personnes peuvent être exercées à hauteur de 25% maximum à compter du premier anniversaire de leur attribution et pour le solde, à hauteur maximum d'1/12ème par trimestre.

(3) Sur les 613 000 options :

a. Pour 257 000 options : L'exercice est de 25% actions exerçables et vendables par an à la date d'anniversaire de l'attribution.

b. Pour 356 000 options : L'exercice est de 25% d'actions exerçables par an à la date d'anniversaire de l'attribution. Ces options sont vendables à partir du 17 mai 2008.

(4) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% à partir du 24 janvier 2006 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.

	Plan 12	Plan 13	Plan 14	Plan 15
Date d'assemblée	20 juin 2003	27 juin 2005	27 juin 2005	27 juin 2005
Date du conseil d'administration	21 avril 2005	30 juin 2005	2 sept. 2005	22 oct. 2005
Nombre total d'options attribuées	23 500	1 318 500	1 850 000	320 000
Nombre total d'actions correspondant	587	32 962	46 250	8 000
- Dont mandataires sociaux	--	25 000	46 250	--
- Dont 10 premiers attributaires salariés	587	7 962	46 250	8 000
Date de départ d'exercice des options	(5)	(6)	(7)	(8)
Date d'expiration des options	21 avril 2013	30 juin 2013	2 sept. 2013	22 oct. 2013
Prix de souscriptions par action	10,00 €	10,40 €	12,00 €	13,20 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2010	--	--	--	--
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2010	188	32 162	--	125
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 déc. 2010 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	399	800	46 250	7 875

- (5) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année à la date anniversaire de leur attribution.
- (6) Ces options peuvent être exercées :
- Pour 2 salariés (31 500 options) à hauteur de 25% au 30 juin 2006 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
  - Pour 4 administrateurs et 7 salariés (1 287 000 options) à hauteur de 25% chaque année à la date d'anniversaire de leur attribution.
- (7) Ces options peuvent être exercées :
- Pour 1 600 000 options à hauteur de 25% au 1er janvier 2005 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
  - Pour 250 000 options à hauteur de 25% au 30 juin 2006, 2007, 2008 et 2009.
- (8) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année à la date anniversaire de leur attribution.

	Plan 16	Plan 17	Plan 18
Date d'assemblée	27 juin 2005	27 juin 2006	30 juin 2009
Date du conseil d'administration	20 fév. 2006	21 juin 2007	24 fév. 2010
Nombre total d'options attribuées	3 659 200	116 625	185 000
Nombre total d'actions correspondant	91 480	116 625	185 000
- Dont mandataires sociaux	--	53 500	25 000
- Dont 10 premiers attributaires salariés	71 875	71 875	120 000
Date de départ d'exercice des options	(9)	(9)	(9)
Date d'expiration des options	20 fév. 2014	21 juin. 2015	24 fév. 2018
Prix de souscriptions par action	14,40 €	20,39 €	2,09 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2010	1 250	--	--
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2010	42 476	58 250	10 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 déc. 2010 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	47 754	58 375	175 000

- (9) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année à la date anniversaire de leur attribution.

#### Synthèse des options de souscription d'actions

La variation du nombre total d'options de souscription d'actions, exprimé en nombre d'actions, s'analyse comme suit :

(en nombre d'actions)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Solde à l'ouverture.....	188 470	244 690
Attribuées.....	185 000	--
Exercées.....	--	--
Annulées.....	(25 349)	(56 220)
Solde à la clôture.....	348 121	188 470

La dilution potentielle s'établit à 6,88% du capital au 31 décembre 2010 (2009 : 3,84%).

Le tableau suivant détaille le nombre d'actions relatif aux options de souscription d'actions, le prix moyen pondéré des prix d'exercice (PMPE), ainsi que leurs variations sur l'exercice :

(En nombre d'actions)	2010		2009	
	Nombre	PMPE	Nombre	PMPE
En circulation au 1 <sup>er</sup> janvier.....	188 470	15,78 €	244 690	16,05 €
Attribuées sur l'exercice.....	185 000	2,09 €	--	--
Exercées sur l'exercice.....	--	--	--	--
Déchues sur l'exercice.....	(23 799)	9,53 €	(54 970)	16,21 €
Expirées sur l'exercice.....	(1 550)	49,20 €	(1 250)	49,20 €
En circulation au 31 décembre.....	348 121	8,78 €	188 470	15,78 €
Exercables au 31 décembre.....	158 536	15,11 €	143 779	14,95 €

La durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée des options au 31 décembre 2010 est de 5,25 années (2009 : 4,30 années).

## 10. Informations boursières

### Evolution du cours de l'action

(Du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2010)

La Société est cotée sur le marché Euronext d'Euronext Paris (Compartiment C) et précédemment sur le Nouveau Marché et ce depuis le 1<sup>er</sup> mars 2001. Les actions de la Société sont cotées sous les codes suivants :

- Code ISIN FR0010298620.
- Code mnémorique MEMS.

Mois	Cours cotés (en euros)				Volume transactions mensuel (en milliers)	Capitalisation (en millions d'euros)
	Ouverture	+ haut	+ bas	Clôture		
<b>2010</b>						
Décembre	3,18	4,20	2,91	4,10	212	19,3
Novembre	4,34	4,39	3,11	3,18	173	15,0
Octobre	3,61	4,71	3,60	4,36	247	20,6
Septembre	2,83	4,04	2,80	3,65	446	17,2
Août	2,62	2,85	2,60	2,85	221	13,4
Juillet	2,29	2,75	2,15	2,70	215	12,7
Juin	2,09	2,44	1,95	2,29	141	10,8
Mai	2,70	2,70	1,92	2,12	316	10,0
Avril	2,30	2,90	2,30	2,66	419	12,5
Mars	2,03	2,30	1,92	2,30	424	10,8
Février	2,18	2,23	1,90	2,02	255	9,5
Janvier	2,24	2,43	2,15	2,22	256	10,5
<b>2009</b>						
Décembre	2,20	2,30	1,95	2,18	463	10,3
Novembre	2,40	2,45	2,11	2,24	311	10,6
Octobre	2,76	2,94	2,20	2,42	438	11,4
Septembre	2,85	3,09	2,53	2,77	577	13,1
Août	2,01	3,14	1,93	2,81	628	13,2
Juillet	2,14	2,24	1,90	2,05	142	9,7
Juin	2,20	2,48	2,05	2,14	305	10,1
Mai	2,03	2,29	1,92	2,19	313	10,3
Avril	1,83	2,35	1,43	1,98	598	9,3
Mars	1,17	1,99	1,00	1,64	482	7,7
Février	1,60	1,69	1,00	1,17	621	5,5
Janvier	2,13	2,35	1,52	1,62	275	7,6
<b>2008</b>						
Décembre	2,05	2,17	1,85	2,03	175	9,6
Novembre	2,55	2,87	2,01	2,13	220	10,0
Octobre	4,00	4,07	2,11	2,54	433	12,0
Septembre	5,70	5,75	3,56	4,00	471	18,8
Août	5,63	6,11	5,07	5,68	228	26,8
Juillet	6,49	6,75	5,31	5,67	297	26,7
Juin	7,50	7,79	6,23	6,49	262	30,6
Mai	8,50	8,56	7,00	7,48	392	35,2
Avril	7,99	10,10	7,80	8,50	175	40,0
Mars	9,97	9,97	7,32	8,00	406	37,7
Février	10,64	10,64	8,80	10,00	167	47,1
Janvier	15,48	15,48	8,30	10,16	404	47,9

Sources Euronext / Société

L'action a clôturé à 4,10 euros le 31 décembre 2010 contre 2,18 euros le 31 décembre 2009. La capitalisation boursière est donc passée de 10,3 millions d'euros au 31 décembre 2009 à 19,3 millions d'euros au 31 décembre 2010. Au cours de l'exercice 2010, le cours de clôture journalier de l'action a été pour le plus haut 4,71 euros, pour le plus bas 1,90 euros et en moyenne 2,82 euros. Le volume total des titres échangés en 2010 atteignait 3 324 763 actions et le volume de titres échangés par jour atteint une moyenne annuelle de 12 887.

### Calendrier de communication financière de la société

Pour l'exercice 2011 en cours, le calendrier prévisionnel de communication financière de la Société est le suivant :

- Publication des résultats annuels 2010 : 24 mars 2011
- Publication du chiffre d'affaires et des résultats du 1<sup>er</sup> trimestre 2011 : 29 avril 2011
- Assemblée générale des actionnaires : 20 juin 2011
- Publication du chiffre d'affaires et des résultats du 2<sup>ème</sup> trimestre 2011 : 26 juillet 2011
- Publication des résultats semestriels au 30 juin 2011 : 31 août 2011
- Publication du chiffre d'affaires et des résultats du 3<sup>ème</sup> trimestre 2011 : 27 octobre 2011
- Publication du chiffre d'affaires et des résultats du 4<sup>ème</sup> trimestre 2011 : 27 janvier 2012
- Publication des résultats annuels 2011 : Mars 2012

### Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Conformément à l'article L.225-100-3 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'il existe des accords commerciaux conclus par la Société qui prendraient fin en cas de changement de contrôle de la Société, et qui ne peuvent être divulgués car une telle divulgation porterait gravement atteinte aux intérêts de la Société.

## 11. Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce

Vos commissaires aux comptes ont été régulièrement informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial. Nous vous demanderons, par conséquent, d'approuver les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce, ainsi que les conventions entre MEMSCAP S.A. et ses filiales, conclues ou dont la réalisation s'est poursuivie au cours de l'exercice qui y sont mentionnées et les conclusions dudit rapport.

## 12. Rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription et d'achat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, votre conseil d'administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186 du Code du commerce concernant les opérations de souscription et d'achat d'actions.

## 13. Rapport spécial du conseil d'administration sur la réalisation des opérations de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, votre conseil d'administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations de rachat d'actions réalisées en vertu de l'autorisation donnée par votre assemblée générale annuelle du 10 mai 2010.

## 14. Rapport complémentaire du conseil d'administration prévu à l'article L.225-129-5 du Code de commerce

Néant.

## 15. Modification des statuts

Néant.

## 16. Autorisations financières au conseil d'administration

### Tableau récapitulatif des autorisations en cours de validité

#### Assemblée générale du 10 mai 2010

Délégation accordée	Assemblée générale	Montant / Limite	Utilisée
Délégation donnée au conseil d'administration en vue de permettre à la société d'opérer sur ses propres actions. (Durée de 18 mois à compter du 10 mai 2010)	10 mai 2010 6 <sup>o</sup> résolution	Achat, cession et transfert par la société de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social à quelque moment que ce soit, ou représentant jusqu'à 5% du nombre des actions composant le capital social à quelque moment que ce soit, s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.	Oui - Dans le cadre d'un contrat de liquidité avec le CM CIC Securities.

#### Assemblée générale du 30 juin 2009

Délégation accordée	Assemblée générale	Montant / Limite	Utilisée
Délégation de compétences donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, par une offre au public ou par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, le cas échéant avec un délai de priorité dans les conditions prévues aux articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-91 et L.228-92 du Code de commerce. (Durée de 26 mois à compter du 30 juin 2009)	30 juin 2009 10 <sup>o</sup> résolution	Montant maximal des actions émises ne pouvant dépasser le plus élevé de 2.000.000 euros s'agissant du montant nominal de l'augmentation de capital ou de 20.000.000 euros s'agissant du montant global de l'augmentation de capital (prime d'émission incluse). Montant maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société ne pouvant pas dépasser le plafond de 20.000.000 euros.	Non
Délégation de compétences donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la société, de bons et/ou de valeurs mobilières composées donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société ou de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, dans les conditions prévues aux articles L.225-129, L.225-129-2, L.228-91 et L.228-92 du Code de commerce, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres dans les conditions de l'article L.225-130 du Code de commerce. (Durée de 26 mois à compter du 30 juin 2009)	30 juin 2009 11 <sup>o</sup> résolution	Montant maximal des actions émises ne pouvant dépasser le plus élevé de 2.000.000 euros s'agissant du montant nominal de l'augmentation de capital ou de 20.000.000 euros s'agissant du montant global de l'augmentation de capital (prime d'émission incluse). Montant maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société ne pouvant pas dépasser le plafond de 20.000.000 euros.	Non

Autorisation donnée au conseil d'administration, dans la limite de 10% du capital de la Société par an, à fixer le prix d'émission des augmentations de capital réalisées sans droit préférentiel de souscription, dans les conditions de l'article L.225-136 du Code de commerce. (Durée de 26 mois à compter du 30 juin 2009)	30 juin 2009 12° résolution	Fixation du prix d'émission des actions conformément à l'article L. 225-136 1° du Code de commerce et ce, dans la limite du 10 % du capital social par an. Prix d'émission ne pouvant être inférieur à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30 %.	Non
Délégation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en période d'offre publique, pour autant que les augmentations de capital visées s'inscrivent dans le cours normal de l'activité de la Société et que leur mise en œuvre ne soit pas susceptible de faire échouer l'offre publique, dans les conditions de l'article L.233-32 du Code de commerce. (Autorisation valable jusqu'au 10 mai 2010)	30 juin 2009 13° résolution	Cf. Résolutions 11° à 12°.	Non
Délégation donnée au conseil d'administration pour l'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la société dans les conditions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce. (Durée de 38 mois à compter du 30 juin 2009)	30 juin 2009 14° résolution	Nombre d'actions résultant des options de souscription ou d'achat d'actions ouvertes ou non encore levées ne pouvant être supérieur à 10 % du capital de la société, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation en vigueur.	Oui - Dans le cadre d'un plan d'options approuvé par le conseil d'administration du 24 février 2010.
Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'attribuer des actions gratuites, existantes ou à créer, au profit de certains membres salariés du personnel, de catégories de salariés ou de mandataires sociaux, dans les conditions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce. (Durée de 38 mois à compter du 30 juin 2009)	30 juin 2009 15° résolution	Nombre total des actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pouvant pas excéder 5 % du capital social.	Non
Délégation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par émission d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, réservée aux adhérents à un plan d'épargne de la Société, dans les conditions des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail et L.225-138-1 du Code de commerce.	30 juin 2009 16° résolution	Résolution rejetée par l'assemblée générale du 30 juin 2009	Néant
Délégation donnée au conseil d'administration de réduire le capital par annulation d'actions. (Durée de 24 mois à compter du 30 juin 2009)	30 juin 2009 17° résolution	Réduction autorisée dans la limite de 10% du capital social.	Non

### Renouvellement et délégation des autorisations financières

Nous vous proposons de renouveler les délégations suivantes accordées au conseil d'administration. Ces délégations sont en accord avec les pratiques habituelles et les recommandations en la matière en termes de montant, plafond et durée.

#### Assemblée générale mixte du 20 juin 2011

**Sixième résolution** (Autorisation à donner en vue de permettre à la société d'opérer sur ses propres actions) -- L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et des articles du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ou de toute disposition qui viendrait s'y substituer, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la société à procéder à l'achat, la cession et le transfert par la société de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social à quelque moment que ce soit, ou représentant jusqu'à 5% du nombre d'actions composant le capital social de la société à quelque moment que ce soit, s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

-- L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués en une ou plusieurs fois par tous moyens, en particulier par interventions sur le marché ou hors marché, y compris par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, tels des options ou des bons, ou tout autre moyen permettant un transfert de propriété conditionnel à terme desdites actions, et à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment en conformité avec la réglementation européenne et la réglementation AMF relative aux rachats d'actions. Les actions pourront en outre faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L.432-6 et suivants du Code monétaire et financier. La part du programme de rachat pouvant être effectuée par transaction de blocs n'est pas limitée ;

-- Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur ;

-- Le prix maximum d'achat est fixé à 15 euros par action de 2 euros de nominal ;

-- Le prix d'achat des actions sera ajusté par le conseil d'administration en cas d'opérations financières sur la société dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;

-- En cas d'opérations sur le capital, notamment augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et à ce nombre après l'opération ;

-- Les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue de toute affectation permise à la société dans le cadre des recommandations et réglementations de l'AMF, soit :

- (i) de respecter les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion (a) de l'émission de titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, (b) de programmes et /ou décisions de consentir des options d'achat d'actions de la société aux salariés et aux mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe, et aux membres du « Technical Advisory Board », ou de leur proposer d'acquérir des actions dans les conditions prévues par le Code du travail et le Code de commerce, (c) de l'éventuelle attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe, (d) d'attributions d'actions de la société dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (e) de tout autre engagement de ce type mettant à la charge de la société une obligation de délivrance d'actions de la société ;
- (ii) de conserver, céder ou généralement transférer les actions, en tout ou partie, notamment en procédant à des remises de titres à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe dans le cadre de la réglementation boursière ;
- (iii) d'acheter et/ou vendre des actions en fonction des situations de marché, d'assurer la liquidité du marché de l'action, de régulariser le cours de bourse de son action en application d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers et conclu avec un prestataire de services d'investissement ;
- (iv) de réduire le capital de la société en application de la dix-septième résolution de la présente assemblée générale, sous réserve de son adoption.

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres, conclure tous accords, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, tenir les registres d'achats et ventes d'actions, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès des organismes et généralement faire le nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre de la présente autorisation.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace la précédente autorisation consentie par l'assemblée générale du 10 mai 2010.

**Dixième résolution** (*Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, par une offre au public ou par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, le cas échéant avec un délai de priorité dans les conditions prévues aux articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-91 et L.228-92 du Code de commerce*) -- Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant les sociétés commerciales :

1°) délègue au conseil d'administration en application des dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-135, L.228-91 et L.228-92 du Code de commerce sa compétence à l'effet de procéder sur ses seules délibérations, à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies sur le marché français et/ou sur le marché international, par une offre au public ou par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, par émission d'actions ordinaires, de bons, et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, et dont la souscription pourrait être opérée soit en numéraire soit par compensation de créances, étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur des actions répondant aux conditions fixées dans la treizième résolution ;

2°) fixe à 26 mois à compter de la présente assemblée générale la durée de validité de la présente délégation ;

3°) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres émis en vertu de la présente délégation, en laissant au conseil la faculté, s'il le juge opportun, de conférer aux actionnaires, en cas d'offre au public et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables pendant un délai qu'il déterminera et dont la durée ne saurait être inférieure à celle prévue par la loi et de définir les caractéristiques de ce droit de priorité et notamment de décider de limiter le nombre de titres auxquels il donnera droit pour chaque ordre de souscription émis. A ce titre, et en application de l'article R. 225-131 du Code de commerce, la durée minimale du délai de priorité sera de trois jours de bourse ;

4°) fixe comme suit le montant maximal des actions qui pourraient être décidées par le conseil d'administration en vertu de la présente délégation de compétences :

(a) le montant maximal des actions qui pourront être émises, ne pourra pas dépasser le plus élevé de 2 000 000 euros s'agissant du montant nominal de l'augmentation de capital ou de 20 000 000 euros s'agissant du montant global de l'augmentation de capital (prime d'émission incluse), ou la contre-valeur de ces montants majorés, le cas échéant, du montant de l'augmentation de capital (en nominal ou prime d'émission incluse suivant le cas) résultant de l'émission d'actions éventuellement à réaliser pour préserver les droits des titulaires de ces titres conformément à la loi ;

(b) le montant maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant ainsi être émises ne pourra pas dépasser le plafond de 20 000 000 euros ou la contre-valeur de ce montant ;

(c) en tout état de cause, les émissions de titres réalisées en application d'une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier sont limitées conformément au 3° de l'article L.225-136 du Code de commerce.

5°) prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse de chacun des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit ;

6°) décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital émises ou à émettre dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons de souscription autonomes ou d'attribution d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale, en application des dispositions de l'article R.225-119 du Code de commerce, (a) à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % ou (b) à la valeur minimale fixée par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où il est fait usage de la présente délégation, si elle est différente ;

7°) décide que si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourra limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (75%) de l'émission initialement décidée ;

8°) décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au président directeur général, pour mettre en œuvre cette délégation, dans les conditions fixées par la loi et notamment pour :

(a) déterminer les conditions de la ou des émission(s) ;

(b) déterminer le nombre d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières composées à émettre, leur prix d'émission ainsi que le montant de la prime dont la libération pourrait, le cas échéant, être demandée au moment de l'émission ;

(c) déterminer les dates les prix, les montants et modalités d'émission, ainsi que la nature, la forme et la caractéristique des titres à créer ;

(d) déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis et le cas échéant les conditions de leur rachat ou échange ;

(e) fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions, et/ou valeurs mobilières, et /ou aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émission(s) ;

- (f) fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre ;
- (g) décider que le solde de l'émission qui n'aurait pas pu être souscrit sera réparti à sa diligence, totalement ou partiellement, ou que le montant de l'émission sera limité au montant des souscriptions reçues, étant précisé que le conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il jugera bon, les facultés ci-dessus ou l'une d'entre elles seulement ;
- (h) plus particulièrement, en cas d'émission de titres à l'effet de rémunérer des actions apportées dans le cadre d'une offre publique d'échange :
- (i) arrêter la liste des titres apportés à l'échange ;
  - (ii) fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ;
  - (iii) déterminer les modalités d'émission dans le cadre, soit d'une offre publique d'échange, d'une offre alternative d'achat ou d'échange, soit d'une offre publique d'achat ou d'échange à titre principal, assortie d'une offre publique d'échange ou offre publique d'achat à titre particulier ;
  - (iv) effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier de ces titres émis en vertu de cette délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- (i) suspendre le cas échéant l'exercice des droits d'attribution ou de souscription d'actions attachés aux valeurs mobilières émises pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois ;
- (j) procéder à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres ;
- (k) fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital social conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles, notamment en application des articles L.228-99 et suivants du Code de commerce ;
- (l) procéder, à la suite de l'émission par l'une des sociétés dont la société détiendrait directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, avec l'accord de la société, de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, combinaison de ces moyens ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, d'actions qui, à cet effet, seraient émises en représentation d'une quotité du capital social de la société ;
- (m) procéder, le cas échéant, à toute imputation sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions ;
- (n) en cas d'émission de valeurs mobilières représentatives de créance donnant accès au capital de la société, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au président directeur général dans les conditions fixées par la loi, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, pour fixer leur taux d'intérêt et leur devise, leur durée, le cas échéant, indéterminée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société et leurs autres modalités d'émission (y compris le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) et d'amortissement ; le conseil d'administration pourra également modifier, pendant la durée de vie des valeurs mobilières concernées, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables ;
- (o) constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts et à toutes formalités nécessaires ;
- (p) d'une manière générale, modifier les statuts et passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris et à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
- 9°) décide que la présente délégation pourra être utilisée à l'effet de procéder à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société sur les titres de la société ou d'une autre société à l'effet de rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange dans les conditions et selon les modalités prévues par l'article L.225-148 du Code de commerce ;
- 10°) décide que la présente délégation, pourra être utilisée à l'effet de procéder à l'émission d'actions de la société, ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, dans la limite de 10% du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;
- 11°) prend acte du fait que dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à utiliser la présente délégation, celui-ci rendrait compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à l'article L.225-129-5 du Code de commerce, de l'utilisation faite des délégations conférées dans la présente résolution ;
- 12°) prend acte, en tant que de besoin, que la présente délégation prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure relative à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de titres donnant accès, immédiat ou à terme, à une quotité du capital social de la société dont celle consentie par les actionnaires réunis en assemblée générale le 30 juin 2009 ;
- 13°) donne compétence au conseil d'administration pour augmenter, sur ses seules décisions, le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société en application de la présente délégation, dans les 30 jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 et de l'article R.225-118 du Code de commerce.

**Onzième résolution** (Délégation de compétences donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la société, de bons et/ou de valeurs mobilières composées donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société ou de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, dans les conditions prévues aux articles L.225-129, L.225-129-2, L.228-91 et L.228-92 du Code de commerce, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres dans les conditions de l'article L.225-130 du Code de commerce) -- Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant les sociétés commerciales :

- 1°) délègue au conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, sur ses seules délibérations à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, avec ou sans prime, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies sur le marché français et/ou sur le marché international :
- (a) par émission d'actions ordinaires, de bons, et/ou de valeurs mobilières ouvrant droit, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière et dont la souscription pourrait être opérée soit en numéraire soit par compensation de créances ;
  - (b) et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation serait légalement et statutairement possible, et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes ;
- 2°) fixe à 26 mois à compter de la présente assemblée générale la durée de validité de la présente délégation ;
- 3°) fixe comme suit le montant de la présente délégation de compétences :
- (a) en cas d'augmentation de capital réalisée dans le cadre des émissions visées au 1 a) ci-dessus :
- (i) le montant maximal des actions qui pourront être émises, ne pourra pas dépasser le plus élevé de 2 000 000 euros s'agissant du montant nominal de l'augmentation de capital ou de 20 000 000 euros s'agissant du montant global de l'augmentation de capital (prime d'émission incluse), ou la contre-valeur de ces montants majorés, le cas échéant, du montant de l'augmentation de capital (en nominal ou prime d'émission incluse suivant le cas) résultant de l'émission d'actions éventuellement à réaliser pour préserver les droits des titulaires de ces titres conformément à la loi ;

- (ii) le montant maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant ainsi être émises ne pourra pas dépasser le plafond de 20 000 000 euros ou la contre-valeur de ce montant,
- (b) en cas d'incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, le montant nominal maximal d'augmentation de capital qui pourrait en résulter, ne pourra pas dépasser le montant global des sommes pouvant être incorporées, étant précisé que le montant de ces augmentations de capital s'ajoutera au montant du plafond fixé ci-dessus ;
- 4°) en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation de compétences, dans le cadre des émissions visées au 1 (a) ci-dessus :
- (a) décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible ;
- (b) confère au conseil d'administration la faculté d'accorder aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pourront souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;
- (c) décide que, si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission effectuée, le conseil d'administration pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
- (i) limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée ;
- (ii) répartir librement tout ou partie des titres émis, non souscrits ;
- (iii) offrir au public, sur le marché, tout ou partie des titres émis non souscrits.
- d) décide que toute émission de bons de souscription d'actions de la société pourra faire l'objet, soit d'une offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit d'une attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes ;
- e) prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, la renonciation expresse à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les valeurs mobilières donnant accès au capital émises donneront droit ;
- 5°) décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au Président directeur général, pour mettre en œuvre cette délégation, dans les conditions fixées par la loi et notamment pour arrêter les conditions de la ou des augmentation(s) de capital et/ou de la ou des émission(s), dans les conditions suivantes :
- (a) Pour toute émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital visée au 1 (a) ci-dessus :
- (i) déterminer le nombre d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières composées à émettre, leur prix d'émission ainsi que le montant de la prime dont la libération pourrait, le cas échéant, être demandée au moment de l'émission ;
- (ii) déterminer les dates et modalités d'émission, la nature et la forme des titres à créer ;
- (iii) déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ;
- (iv) fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles et/ou des titres porteront jouissance, ainsi que toutes les autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émission(s) ;
- (v) fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre ;
- (vi) fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières ouvrant droit à terme à des actions de la société et ce, conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- (vii) à sa seule initiative, imputer les frais de la ou des augmentation(s) de capital sur le montant des primes qui y seraient afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.
- (b) Pour toute incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres visée au 1(b) ci-dessus :
- (i) fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital ;
- (ii) fixer le nombre d'actions à émettre ou le montant dont le nominal des actions composant le capital social sera augmenté ;
- (iii) arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal prendra effet ;
- (iv) décider, le cas échéant, et par dérogation aux dispositions de l'article L.225-130 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;
- (v) d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin de la ou des émission(s) envisagée(s), prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier des titres émis en vertu de cette délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ; constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- 6°) prend acte que la présente délégation prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure relative à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de titres donnant accès immédiat ou à terme à une quotité du capital social de la société ou à l'incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres.
- 7°) donne compétence au conseil d'administration pour augmenter, sur ses seules décisions, le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société en application de la présente délégation, dans les 30 jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 et de l'article R.225-118 du Code de commerce.

**Douzième résolution** (Autorisation donnée au conseil d'administration, dans la limite de 10% du capital de la Société par an, à fixer le prix d'émission des augmentations de capital réalisées sans droit préférentiel de souscription, dans les conditions de l'article L.225-136 du Code de commerce) -- L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration pour, conformément à l'article L.225-136 1° du Code de commerce, sur ses seules délibérations, et ce, dans la limite du 10% du capital social par an, fixer le prix d'émission des actions qui ne pourra toutefois être inférieur à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30%.

L'assemblée générale prend acte que dans ce cas, le conseil d'administration devra établir un rapport complémentaire, certifié par les commissaires aux comptes, décrivant les conditions définitives de l'opération et donnant des éléments d'appréciation de l'incidence effective sur la situation de l'actionnaire. L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, pour procéder à ces émissions suivant les modalités qu'il arrêtera.

Cette autorisation est consentie pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée générale. Elle prive d'effet l'autorisation de même nature consentie par l'assemblée générale du 30 juin 2009.

**Treizième résolution** (Délégation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société en période d'offre publique, pour autant que les augmentations de capital visées s'inscrivent dans le cours normal de l'activité de la Société et que leur mise en œuvre ne soit pas susceptible de faire échouer l'offre publique, dans les conditions de l'article L.233-32 du Code de commerce) -- L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article L.233-32 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide que les délégations et autorisations consenties par l'assemblée générale réunie ce jour, sont maintenues en cas d'offre publique d'achat ou d'échange pour autant que les augmentations de capital visées s'inscrivent dans le cours normal des activités de la Société et que leur mise en œuvre ne soit pas susceptible de faire échouer l'offre publique concernée.

**Quatorzième résolution** (Délégation donnée au conseil d'administration pour l'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la société dans les conditions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce) -- L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

1°) donne compétence au conseil d'administration, dans le cadre de l'article L.225-177 et suivants du Code de commerce, pour consentir, en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions ordinaires de la société ;

- 2°) décide que les bénéficiaires de ces options seront les salariés, ou certains d'entre eux, et les mandataires sociaux tels que définis par la loi, tant de la société que des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce ;
- 3°) décide que les options attribuées seront soumises aux termes et conditions stipulés dans le plan d'option dont le règlement sera fixé par le conseil d'administration ;
- 4°) rappelle qu'il ne pourra être consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux possédant individuellement plus de 10% du capital social ;
- 5°) décide que le nombre d'actions résultant des options de souscription ou d'achat d'actions ouvertes ou non encore levées ne pourra être supérieur à 10% du capital de la société, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation en vigueur ;
- 6°) décide que l'autorisation est donnée pour une durée de trente-huit (38) mois à compter du jour de la présente assemblée et que les options pourront être exercées pendant une période ne dépassant pas 10 ans à compter du jour où elles auront été consenties ;
- 7°) rappelle qu'en application des dispositions de l'article L.225-178 du Code de commerce, la présente autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscriptions aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des levées d'options, et sera exécutée dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et la réglementation en vigueur ;
- 8°) rappelle au conseil d'administration qu'en application des dispositions de l'article L.225-117 du Code de commerce, aucune action ne pourra être consentie (i) dans le délai de dix séances de bourse précédant ou suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels sont rendus publics et (ii) dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours de bourse des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique ;
- 9°) décide que le prix d'exercice des options de souscription d'actions sera déterminé le jour où les options seront consenties par le conseil d'administration et sera au moins égal, pour les actions nouvelles, à 80% de la moyenne des cours cotés de l'action de la société sur l'Eurolist d'Euronext Paris aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision de consentir les options, aucune option ne pouvant être consentie moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ;
- 10°) décide que le prix de souscription des options, tel que déterminé ci-dessus, ne pourra être modifié sauf si, pendant la période durant laquelle les options pourront être exercées, la société vient à réaliser une des opérations financières ou sur titres visées à l'article L.225-177 alinéa 4 du Code de commerce et aux articles R.225-137 et suivants du Code de commerce. Dans ce cas, le conseil d'administration procédera, dans les conditions légales et réglementaires, à un ajustement du prix et du nombre d'actions pouvant être acquises ou souscrites, selon le cas, par exercice des options, pour tenir compte de l'incidence de l'opération prévue ;
- 11°) décide que le prix d'exercice des options d'achat d'actions ne pourra être inférieur à 80% du prix moyen d'achat des actions détenues par la société au titre de l'article L.225-208 du Code de commerce et, de tout autre programme de rachat d'actions qui existerait ou viendrait à exister ;
- 12°) donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation ou de subdélégation au président directeur général, dans les conditions légales et réglementaires, pour déterminer toutes les modalités des options, notamment :
- (i) fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options, ces conditions pouvant comporter les clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions ;
  - (ii) arrêter des catégories et la liste des bénéficiaires des options tels que prévus ci-dessus, ainsi que les quantités d'actions sur lesquelles elles porteront ;
  - (iii) adapter les conditions applicables à des bénéficiaires soumis à des régimes juridiques ou fiscaux étrangers afin de les rendre conformes aux dispositions des régimes concernés et d'assurer le meilleur traitement possible pour le bénéficiaire ;
  - (iv) fixer l'époque ou les époques auxquelles les options pourront être ouvertes et levées ;
  - (v) décider les conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions pourront être ajustés dans les différentes hypothèses prévues aux articles R.225-137 et R.225-142 du Code de commerce ;
  - (vi) suspendre temporairement et pour un délai maximum de 3 mois l'exercice des options en cas d'opérations financières.

Cette délégation annule et remplace la précédente délégation consentie par l'assemblée générale du 30 juin 2009.

**Quinzième résolution** (Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'attribuer des actions gratuites, existantes ou à créer, au profit de certains membres salariés du personnel, de catégories de salariés ou de mandataires sociaux, dans les conditions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce) -- L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- donne compétence au conseil d'administration pour procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions, à son choix, soit d'actions gratuites existantes de la société provenant d'achats effectués par elle, soit d'actions gratuites à émettre, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société ;
- décide que le nombre total des actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra pas excéder 5 % du capital social ;
- rappelle :
- (a) que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans et que la durée de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans minimum à compter de la fin de la période d'acquisition, et
- (b) que le conseil d'administration aura la faculté d'augmenter les durées de la période d'acquisition et de l'obligation de conservation.
- prend acte de ce que, s'agissant des actions gratuites à émettre, la présente décision emportera, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation du capital de la société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélatrice des actionnaires au profit des bénéficiaires des attributions à la partie des réserves, bénéfices et primes ainsi incorporée ;
- décide que la présente délégation est consentie pour une durée de trente-huit (38) mois, à compter de ce jour ;
- rappelle que le conseil d'administration ne peut attribuer d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux détenant chacun plus de 10% du capital de la société ;
- rappelle au conseil d'administration que conformément aux dispositions légales, à l'issue de la période d'obligation de conservation, les actions ne pourront pas être cédées : dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics ; dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique ; confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au président directeur général, dans les conditions prévues par la loi, pour :
  - déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions gratuites ainsi que les conditions et modalités et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
  - mettre en œuvre la présente autorisation, procéder le cas échéant, à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la société ;
  - fixer en cas d'attribution d'actions à émettre le montant et la nature des réserves, bénéfices et primes à incorporer au capital et prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des attributions envisagées, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute attribution réalisée par l'usage de la présente autorisation et modifier les statuts.

Cette délégation annule et remplace la précédente délégation consentie par l'assemblée générale du 30 juin 2009.

**Seizième résolution** (Délégation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par émission d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, réservée aux adhérents à un plan d'épargne de la Société, dans les conditions des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail et L.225-138-1 du Code de commerce) -- Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L.3332-18 et suivants et suivants du Code du travail et conformément aux dispositions des articles L.225-138-1 et L.225-129-6 du Code de commerce :

- (i) donne compétence au conseil d'administration, pour augmenter, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, le capital social de la société, à concurrence d'un montant nominal de 200 000 euros, par émissions d'actions ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservées aux salariés et anciens salariés (retraités et pré-retraités) adhérant à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire de la société, des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce, ou par l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, et attribution gratuite d'actions auxdits salariés et anciens salariés (retraités et pré-retraités) ;
- (ii) fixe à vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée, la durée de la délégation ;
- (iii) décide de supprimer en faveur des adhérents au plan d'épargne définis au paragraphe précédent le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital émis en application de la présente résolution ;
- (iv) décide, en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail, de fixer la décote sur le prix à 20% (ou 30% pour les cas prévus par la loi) par rapport à la moyenne des cours cotés de l'action de la société sur Eurolist d'Euronext Paris lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions ;
- (v) autorise toutefois expressément le conseil d'administration à réduire la décote susmentionnée, s'il le juge opportun, afin de tenir compte, inter alia, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables aux bénéficiaires ;
- (vi) donne au conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de délégation ou de subdélégation, dans les conditions légales et réglementaires, pour :
  - (a) mettre en œuvre la présente autorisation, et notamment pour fixer les modalités et conditions des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation ;
  - (b) fixer le prix de souscription des actions conformément aux dispositions des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail, notamment lorsque les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le prix de cession étant fixé d'après les cours de bourse, le prix de souscription ne pouvant être inférieur au cours de bourse après déduction d'une décote telle que précisée au (v) de la présente résolution ;
  - (c) fixer le montant proposé à la souscription et les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, le prix, les dates de jouissance des titres émis, les modalités et les délais de libération des titres ;
  - (d) demander leur admission à la cotation en bourse sur Eurolist d'Euronext Paris ;
  - (e) constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
  - (f) décider que les émissions pourront être réalisées directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes de placements collectifs ;
  - (g) accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations du capital social, apporter les modifications nécessaires aux statuts et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun ;
  - (h) imputer le cas échéant les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces émissions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
  - (i) effectuer toutes les déclarations auprès de tous organismes, modifier les statuts de la Société, et faire tout ce qui serait autrement nécessaire ;
  - (j) d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation sur un marché réglementé, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

**Dix-septième résolution** (Autorisation à donner au conseil d'administration de réduire le capital par annulation d'actions) -- L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, par voie d'annulation de tout ou partie des actions de la société qu'elle pourrait acquérir dans le cadre de toute autorisation, présente ou future, donnée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires dans le cadre de l'article L.225-209 précité, et ce, dans la limite de 10% du capital, et en conformité avec toutes autres dispositions légales et réglementaires applicables.

Cette autorisation est valable pour une période de vingt-quatre mois à compter de la présente assemblée. Elle prive d'effet toute autorisation antérieure de même nature, dont celle consentie par les actionnaires réunis en assemblée générale le 30 juin 2009.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour procéder à cette ou ces réductions de capital et à la modification corrélative des statuts et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Nous vous invitons maintenant à adopter les résolutions qui vont être soumises à votre vote à l'exception de la 16<sup>ème</sup> résolution et vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Le conseil d'administration

#### Attestation du responsable du rapport financier annuel 2010

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Crolles, le 28 avril 2011

Jean Michel Karam

Président du conseil d'administration et Directeur général

### 29.3 Rapport de gestion du Groupe au 31 décembre 2009

Cette annexe reprend le rapport de gestion du Groupe au 31 décembre 2009 tel que présenté à l'assemblée générale annuelle du 10 mai 2010.

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 10 MAI 2010

Exercice clos le 31 décembre 2009

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle ordinaire notamment pour vous rendre compte de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2009 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés dudit exercice, ainsi que pour vous proposer de donner ou reconduire certaines autorisations afin de permettre à votre conseil d'administration de prendre sans délai, le moment venu, les mesures appropriées concernant le bon fonctionnement de votre Société.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux. Vos commissaires aux comptes vous présenteront leurs rapports relatant notamment l'accomplissement de leur mission. Lors de l'assemblée, vous entendrez ainsi la lecture des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes titulaires : Ernst & Young Audit et Monsieur Philippe Machon.

Le conseil d'administration tient tout d'abord à adresser à chacun des salariés de la Société ses félicitations pour le travail et les réalisations accomplis au cours de cet exercice.

### 1. Faits marquants et activité du Groupe

#### GROUPES MEMSCAP – Eléments financiers sélectionnés

(En millions d'euros – Normes IFRS)	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires total.....	<b>10,3</b>	15,4	16,4	14,6	10,0	8,8
Marge brute.....	<b>3,3</b>	6,7	7,5	6,7	3,3	2,6
Pourcentage du chiffre d'affaires.....	<b>32,5%</b>	43,3%	45,6%	46,1%	32,5%	29,0%
Résultat opérationnel (hors autres charges).....	<b>(4,5)</b>	(2,4)	(0,9)	(1,5)	(3,6)	(5,2)
Autres charges (*).....	<b>(0,5)</b>	(6,2)	--	(4,5)	(0,2)	(3,4)
Résultat financier.....	<b>(0,1)</b>	0,2	(0,2)	(0,2)	(0,8)	(1,4)
Impôt.....	--	0,3	0,4	0,4	0,4	0,1
Résultat net.....	<b>(5,1)</b>	(8,1)	(0,7)	(5,8)	(4,2)	(9,9)
Capitaux propres.....	<b>18,3</b>	21,8	31,4	30,2	36,8	29,0
Dettes financières nettes (**).....	<b>(5,9)</b>	(5,5)	(3,6)	(2,6)	(7,8)	(16,2)
Trésorerie active et placements afférents.....	<b>3,1</b>	6,0	6,7	10,4	5,8	2,8
Trésorerie / (Endettement) net(te).....	<b>(2,8)</b>	0,5	3,1	7,8	(2,0)	(13,4)
Pourcentage des capitaux propres.....	<b>(15,2)%</b>	2,2%	10,0%	25,7%	(5,5)%	(46,3)%
Effectif moyen du Groupe (Equivalent temps plein)	<b>119</b>	131	132	109	111	125
Capitalisation boursière au 31 décembre	<b>10,3</b>	9,6	72,1	99,3	52,8	37,1

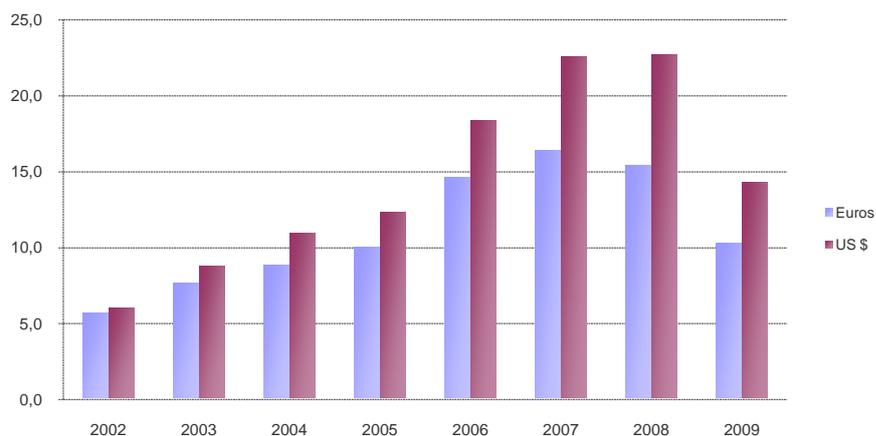
(\*) Charges correspondant pour l'exercice 2009 aux conséquences financières de l'arrêt des activités d'un client significatif de la division Produits sur mesure et pour l'exercice 2008 aux pertes de valeur sur actifs non-courants.

(\*\*) Dettes financières augmentées des avances conditionnées (Cf. Note annexe 23 aux états financiers consolidés).

Présentant un recul de 33% de son chiffre d'affaires annuel consolidé en euro, le Groupe a été fortement affecté par le contexte de crise économique globale sur l'exercice 2009. L'ensemble des divisions du Groupe est en repli sur l'exercice comme présenté en section 2.1 du présent rapport. Avec un chiffre d'affaires consolidé de 10,3 millions d'euros pour l'exercice 2009 (2008 : 15,4 millions d'euros), la perte nette au titre de l'exercice s'établit à -5,1 millions d'euros (2008 : -8,1 millions d'euros).

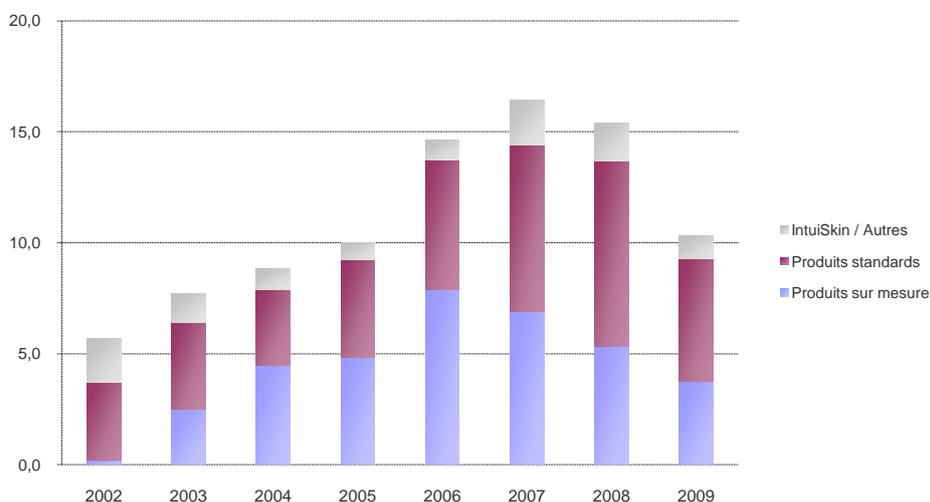
**Evolution du chiffre d'affaires consolidé (en millions)**

Exercices 2004, 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009 en normes IFRS.  
Exercices 2002 et 2003 en principes comptables français.



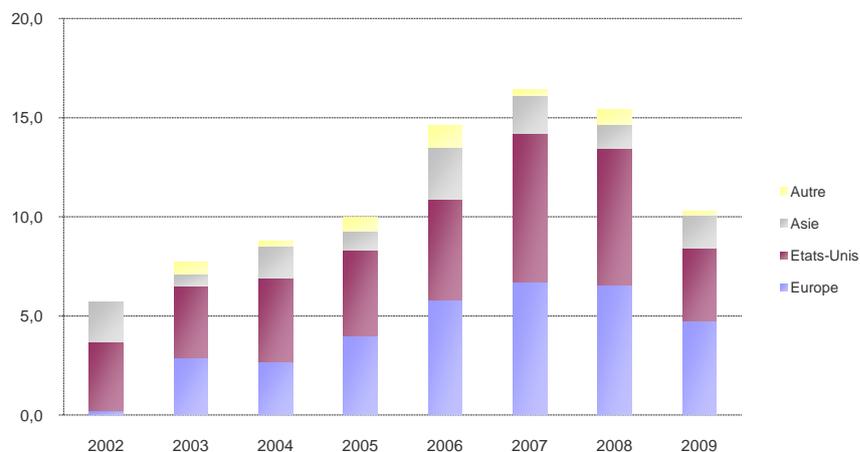
**Répartition par activité du chiffre d'affaires consolidé (en millions d'euros)**

Exercices 2004, 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009 en normes IFRS.  
Exercices 2002 et 2003 en principes comptables français.



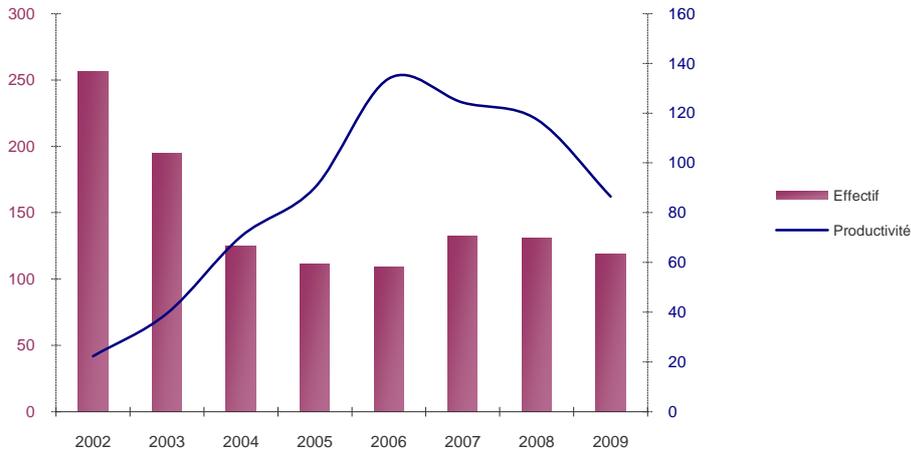
**Répartition géographique du chiffre d'affaires consolidé (en millions d'euros)**

Exercices 2004, 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009 en normes IFRS.  
Exercices 2002 et 2003 en principes comptables français.



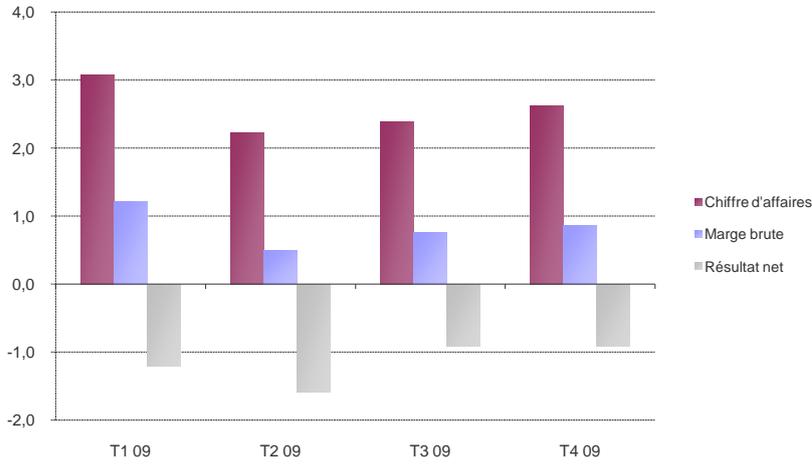
**Evolution des effectifs et de la productivité (\*)**

\* Chiffre d'affaires sur effectif en milliers d'euros.



**Evolution par trimestre du compte de résultat consolidé 2009 (en millions d'euros)**

Hors impact de l'arrêt des activités d'un client significatif de la division Produits sur mesure, soit une perte de 0,5 million d'euros.



**Evolution de la capitalisation boursière du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)**



Les faits marquants relatifs à l'exercice 2009 sont les suivants :

#### Arrêt des activités d'un client significatif de la division Produits sur mesure

La division Produits sur mesure du Groupe a fait face sur le second trimestre 2009 à l'arrêt total des activités d'un client significatif mis en liquidation suite à la forte dégradation de l'environnement économique. Cette liquidation a conduit le Groupe à comptabiliser une perte sur le premier semestre 2009 d'un montant de 474 000 euros incluant une perte sur créances irrécouvrables ainsi qu'une dotation pour dépréciation de stocks exclusivement dédiés à ce client. Cette perte a été comptabilisée en autres charges.

#### Lancement des activités Ioma Esthetics Institute

Dans le cadre du développement des activités du pôle IntuiSkin, le Groupe a procédé sur le mois de janvier 2009 à l'acquisition d'un institut pilote dédié au concept Ioma, situé à Paris (France). Cette acquisition se compose d'un droit au bail ainsi que des agencements pour un montant total de 269 000 euros. Une nouvelle société, Ioma Esthetics Institute, S.A.S., filiale à 100% de la société IntuiSkin, S.A.S., a de ce fait été créée afin d'accueillir cette activité.

#### Abandon de créance au profit de la filiale américaine Memscap Inc.

Lors du conseil d'administration du 30 juin 2009, Memscap, S.A. a accordé à sa filiale américaine Memscap Inc. un abandon de créance d'un montant de 5,0 millions d'euros afin de lui permettre de respecter les covenants financiers relatifs à un emprunt immobilier. Cet abandon de créance, prenant effet au 1er janvier 2009, est assorti d'une clause de retour à meilleur fortune d'une période de 5 ans, du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2013.

#### Augmentation de capital par incorporation de créance au profit de la filiale norvégienne Memscap AS

Lors du conseil d'administration du 30 juin 2009, Memscap, S.A. a procédé à l'augmentation de capital de sa filiale norvégienne Memscap AS par incorporation de créance d'un montant de 2,0 millions d'euros. Cette augmentation de capital a été réalisée dans le cadre de l'obtention par Memscap AS d'un emprunt bancaire.

## 2. Comptes consolidés

La Société vous présente des comptes consolidés, qui en application du règlement européen 1606/1002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, ont été établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables en date du 31 décembre 2009 et telles qu'approuvées par l'Union Européenne à la date de préparation de ces états financiers. Il vous sera proposé lors de l'assemblée générale de donner pour les comptes annuels et les comptes consolidés, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice écoulé aux administrateurs de votre société.

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le Groupe. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister. Les sociétés consolidées au 31 décembre 2009 sont au nombre de 6 et sont les suivantes :

Pays	Sociétés	Date d'entrée dans le périmètre	% d'intérêt au 31 déc. 2009	Méthode de consolidation
France	Memscap, S.A.	--	Société mère	--
	IntuiSkin, S.A.S.	Décembre 2004	100%	Intégration globale
	Laboratoires La Licorne, S.A.S.	Novembre 2007	100%	Intégration globale
	Ioma Esthetics Institute, S.A.S.	Janvier 2009	100%	Intégration globale
Etats-Unis d'Amérique	Memscap, Inc.	Février 1999	100%	Intégration globale
Norvège	Memscap, AS	Janvier 2002	100%	Intégration globale

Dans le cadre du développement des activités du pôle IntuiSkin, le Groupe a procédé sur le mois de janvier 2009 à l'acquisition d'un institut pilote dédié au concept Ioma, situé à Paris (France). Cette acquisition se compose d'un droit au bail ainsi que des agencements pour un montant total de 269 000 euros. Une nouvelle société, Ioma Esthetics Institute, S.A.S., filiale à 100% de la société IntuiSkin, S.A.S., a de ce fait été créée afin d'accueillir cette activité.

### 2.1. Activité et chiffre d'affaires consolidé

L'exercice clos le 31 décembre 2009 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 10 295 milliers d'euros (14 276 milliers de dollars américains) contre 15 397 milliers d'euros (22 718 milliers de dollars américains) pour l'exercice clos le 31 décembre 2008. La répartition du chiffre d'affaires consolidé par activité est la suivante :

(En milliers d'euros)	2009	2008	% de variation
Produits sur mesure	3 748	5 275	-28,9%
Produits standards	5 507	8 388	-34,3%
IntuiSkin	1 040	1 734	-40,0%
Total chiffre d'affaires consolidé	10 295	15 397	-33,1%

Le repli du chiffre d'affaires de l'exercice 2009 s'établit à -33,1% en euro et à -37,2% en dollar américain. Il est rappelé que les ventes réalisées en dollar américain représentent environ 55% du chiffre d'affaires consolidé sur l'exercice 2009 (2008 : 53%).

L'activité Produits Standards a été sévèrement affectée par l'absence de reprise sur le secteur de l'aéronautique concernant notamment le segment des business jets. De même, le secteur médical sur lequel opère le Groupe a témoigné d'une forte atonie marquée par les politiques de réduction de stocks et de reports de commandes de la part des principaux acteurs du marché, des équipementiers et distributeurs aux clients finaux. Il est à noter qu'un nombre important de programmes de développement d'infrastructures médicales et sanitaires ont été ajournés compte tenu des conséquences de la crise globale de liquidité.

Le premier semestre 2009 de l'activité Produits sur mesure a été marqué par l'arrêt total des activités d'un des principaux clients de la division, mis en liquidation suite à la forte dégradation de l'environnement économique. Consécutivement à cet événement, la division Produits sur mesure a accéléré le recentrage de ses activités sur les trois segments suivants : Communications optiques, biomédical et défense. Cette stratégie a permis, grâce à la nette reprise du secteur des communications optiques, de retrouver une croissance trimestrielle du chiffre d'affaires dès le 3ème trimestre de l'exercice 2009. Le chiffre d'affaires de la division pour le second semestre 2009 s'établit ainsi à 2,1 millions d'euros contre 1,6 millions d'euros pour le 1er semestre 2009.

Le chiffre d'affaires de la division IntuiSkin est quant à lui en repli de 0,7 million d'euros par rapport à l'exercice 2008. Ce recul s'explique par la transition du modèle économique de cette division d'une activité basée sur des ventes d'appareils présentant un caractère ponctuel vers un modèle principalement axé sur la vente récurrente de consommables cosmétiques.

## 2.2. Présentation du compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé (En milliers d'euros – Normes IFRS)	2009	2008
<b>Chiffre d'affaires total</b> .....	<b>10 295</b>	<b>15 397</b>
Coût des ventes.....	(6 949)	(8 735)
<b>Marge brute</b> .....	<b>3 346</b>	<b>6 662</b>
<i>Pourcentage du chiffre d'affaires</i> .....	<i>32,5%</i>	<i>43,3%</i>
Autres produits opérationnels .....	360	--
Charges opérationnelles.....	(8 221)	(9 035)
Autres charges .....	(474)	(6 232)
<b>Résultat opérationnel</b> .....	<b>(4 989)</b>	<b>(8 605)</b>
Résultat financier.....	(116)	203
Impôts .....	--	312
<b>Résultat net consolidé</b> .....	<b>(5 105)</b>	<b>(8 090)</b>
Effectif moyen consolidé	2009	2008
Effectif total équivalent temps plein .....	119	131

L'effet volume défavorable lié au repli du chiffre d'affaires sur l'exercice 2009 a entraîné une baisse du taux de marge brute de plus de 10 points pour s'établir à 32,5% contre 43,3% en 2008. A fin décembre 2009, la marge brute consolidée du Groupe s'élève à 3,3 millions d'euros contre 6,7 millions d'euros pour l'exercice 2008.

Les autres produits opérationnels, soit 0,4 million d'euros, sont afférents à la subvention étatique relative au programme de développement norvégien Medicare. Ce programme a pour but la mise en place d'une activité commerciale conjointe entre la filiale norvégienne du Groupe et un partenaire industriel basé en Europe de l'Est concernant la fabrication de dômes en matière plastique dédiés à l'industrie médicale.

L'évolution des charges opérationnelles (hors autres charges), soit -9,0% par rapport à 2008, résulte principalement des programmes de réduction de coûts afin d'ajuster la structure du Groupe à la baisse d'activité enregistrée sur l'exercice 2009. L'effectif total équivalent temps plein du Groupe est ainsi passé de 131 personnes sur l'exercice 2008 à 119 personnes sur l'exercice 2009 soit une diminution de 9,2%. Les charges opérationnelles du Groupe (hors autres charges) s'établissent à 8,2 millions d'euros pour l'exercice 2009 contre 9,0 millions d'euros pour l'exercice 2008 et se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	2009	2008	% de variation
Frais de recherche et développement	3 483	3 684	-5,5%
Frais commerciaux	1 597	1 847	-13,5%
Charges administratives	3 141	3 504	-10,4%
<b>Total charges opérationnelles (hors autres charges)</b>	<b>8 221</b>	<b>9 035</b>	<b>-9,0%</b>

Les réductions de charges ont principalement portées sur les frais commerciaux et les charges administratives. Les frais de recherche et développement représentent quant à eux 33,8% du chiffre d'affaires consolidés (2008 : 23,9%) et sont en repli de 0,2 million d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Les autres charges opérationnelles comptabilisées au titre de l'exercice 2009 correspondent aux conséquences financières de l'arrêt des activités d'un client significatif de la division Produits sur mesure tel que présenté en section 1 du présent rapport. Cette liquidation a conduit le Groupe à comptabiliser une perte sur le premier semestre 2009 d'un montant de 0,5 million d'euros incluant une perte sur créances irrécouvrables ainsi qu'une dotation pour dépréciation de stocks exclusivement dédiés à ce client. Pour mémoire, les autres charges relatives à l'exercice 2008, soit un montant de 6,2 millions d'euros, correspondent aux dépréciations d'actifs comptabilisées en application de la norme IAS 36. Aucune perte de valeur complémentaire n'a été comptabilisée en 2009.

Le résultat opérationnel avant impôt et résultat financier s'établit à (5,0) millions d'euros au titre de l'exercice 2009 contre une perte de (8,6) millions d'euros en 2008. Le résultat opérationnel de l'exercice 2009, retraité de l'impact des autres charges opérationnelles correspondant à des éléments non récurrents, s'élève à (4,5) millions d'euros contre (2,4) millions d'euros en 2008, ce résultat étant directement affecté par la diminution de la marge brute du Groupe.

Le résultat financier s'établit à (0,1) million d'euros au titre de l'exercice 2009 contre un gain de 0,2 million d'euros en 2008. La politique de couverture de change sur les positions couronne norvégienne / dollar américain a engendré un gain de 0,2 million d'euros sur l'exercice 2009 et a permis d'atténuer l'évolution défavorable de la couronne norvégienne sur l'exercice.

Aucun produit d'impôt n'a été comptabilisé sur l'exercice 2009. Le crédit d'impôt constaté en 2008 correspond à la comptabilisation de l'actif d'impôt différé afférent à la filiale norvégienne du Groupe.

Le résultat net s'élève à (5,1) millions d'euros pour l'exercice 2009 contre une perte nette de (8,1) millions d'euros en 2008. Retraitée de l'impact lié autres charges opérationnelles correspondant à des éléments non récurrents, la perte nette du Groupe s'établit en 2009 à (4,6) millions d'euros (2008 : (1,9) millions d'euros). Le résultat de base par action se porte à (1,08) euros pour l'exercice 2009 contre (1,72) euro pour l'exercice 2008. Les comptes que nous soumettons à votre approbation font donc ressortir en normes IFRS une perte nette de 5 105 milliers d'euros (contre une perte nette de 8 090 milliers d'euros en 2008).

### 2.3. Présentation du bilan consolidé

Comme détaillé ci-dessous, les fonds propres et le total des actifs consolidés au 31 décembre 2009 s'élèvent respectivement à 18,3 millions d'euros et 27,5 millions d'euros.

Bilan consolidé (En milliers d'euros – Normes IFRS)	31 déc. 2009	31 déc. 2008
<b>Actifs :</b>		
Immobilisations corporelles et incorporelles.....	15 475	15 264
Actifs financiers.....	1 000	734
Actifs d'impôt différé.....	1 100	936
<b>Total Actifs non-courants.....</b>	<b>17 575</b>	<b>16 934</b>
Stocks.....	4 642	3 304
Clients, autres débiteurs et paiements d'avance.....	3 244	5 572
Actifs financiers, trésorerie et équivalents de trésorerie.....	2 085	5 236
<b>Total Actifs courants.....</b>	<b>9 971</b>	<b>14 112</b>
<b>Total Actifs.....</b>	<b>27 546</b>	<b>31 046</b>
<b>Passifs :</b>		
Capitaux propres.....	18 288	21 797
Emprunts (Part à plus d'un an).....	3 980	4 142
Autres passifs non-courants.....	462	432
<b>Total Passifs non-courants.....</b>	<b>4 442</b>	<b>4 574</b>
Fournisseurs et autres créditeurs.....	3 094	3 482
Emprunts (Part à moins d'un an).....	1 583	1 055
Autres passifs courants.....	139	138
<b>Total Passifs courants.....</b>	<b>4 816</b>	<b>4 675</b>
<b>Total Passifs.....</b>	<b>27 546</b>	<b>31 046</b>

Les principales variations des postes d'actif du bilan s'expliquent par :

- La progression des stocks du Groupe de 1,3 millions d'euros suite au repli du chiffre d'affaires ainsi qu'à la création d'un stock de sécurité sur des composants stratégiques concernant les activités aéronautique et médical.
- La diminution du montant des créances clients de 1,6 millions d'euros consécutive au recul de l'activité sur l'exercice.
- La réduction du montant des autres créances d'exploitation de 0,7 million d'euros notamment due au remboursement de créances de crédit d'impôt recherche.
- Le repli de la trésorerie active de 3,2 millions d'euros tel que détaillé en section 2.4 du présent rapport.

Les principales variations des postes de passif du bilan s'expliquent par :

- La diminution des fonds propres du Groupe de 3,5 millions d'euros résultant notamment de la perte consolidée de 5,1 millions d'euros enregistrée sur l'exercice 2009 et de la variation favorable des écarts de conversion bilanciaux, provenant des effets de change du dollar américain et de la couronne norvégienne, d'un montant de 1,3 millions d'euros.
- Le recul des dettes fournisseurs de 0,5 million suite au repli de l'activité ainsi que la progression de 0,5 million d'euros des dettes court terme principalement liée au déblocage de lignes de crédit.

La variation du besoin en fonds de roulement s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	2009	2008	% de variation
Stocks	4 642	3 304	40,5%
Clients et comptes rattachés	2 578	4 222	-38,9%
Autres créances et paiements d'avance	666	1 350	-50,7%
<b>Total stocks et créances d'exploitation</b>	<b>7 886</b>	<b>8 876</b>	<b>-11,1%</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	1 604	2 063	-22,2%
Autres dettes	1 490	1 419	-5,0%
<b>Total dettes d'exploitation</b>	<b>3 094</b>	<b>3 482</b>	<b>-11,1%</b>
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	<b>4 792</b>	<b>5 394</b>	<b>-11,2%</b>

Le repli de l'activité sur l'exercice 2009, soit une évolution de -33% du chiffre d'affaires, a pour conséquence directe la diminution marquée des postes clients et fournisseurs. Les stocks du Groupe progressent quant à eux de 1,3 millions d'euros au 31 décembre 2009. Cette augmentation résulte de la création d'un stock de sécurité sur des composants stratégique d'un montant de 0,8 million d'euros au 31 décembre 2009 correspondant à une consommation moyenne estimée de 3 ans. De même, les achats de certains composants relatifs aux activités aéronautique et médical sont régis par des contrats d'approvisionnements annuels avec des quantités commandés figées. De ce fait, la réduction des niveaux de stocks sur ces références ne sera effective qu'au cours de l'exercice 2010. La baisse des autres créances d'exploitation est consécutive au remboursement de créances de crédit d'impôt recherche sur l'exercice 2009 pour un montant de 0,7 million d'euros.

## 2.4. Présentation des flux de trésorerie

La Société a généré un flux net de trésorerie négatif de 3,5 millions d'euros en 2009 contre un flux net positif de 0,2 million d'euros en 2008. Les flux de trésorerie du Groupe s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	2009	2008
Flux consommés par les activités opérationnelles.....	(2 271)	(471)
Flux consommés par les activités d'investissement.....	(1 032)	(1 908)
Flux provenant / (consommés par) des/(les) activités de financement.....	(98)	2 562
Impact des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie .....	(124)	44
<b>Augmentation / (diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie .....</b>	<b>(3 525)</b>	<b>227</b>
Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture.....	4 629	4 402
<b>Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (1) .....</b>	<b>1 104</b>	<b>4 629</b>
(1) Décomposition de la trésorerie nette à la clôture		
Trésorerie active .....	2 085	5 236
Trésorerie passive .....	(981)	(607)
<b>Total trésorerie nette .....</b>	<b>1 104</b>	<b>4 629</b>

La trésorerie nette du Groupe s'établit à 1,1 millions d'euros au 31 décembre 2009 (2008 : 4,6 millions) auxquels il convient de rattacher les placements financiers comptabilisés en actifs financiers non-courants de 1,0 million d'euros (2008 : 0,7 million d'euros) soit une position nette de 2,1 millions d'euros (2008 : 5,3 millions d'euros). La trésorerie active disponible, intégrant les placements financiers comptabilisés en actifs financiers non-courants, s'établit quant à elle à 3,1 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 6,0 millions d'euros au 31 décembre 2008. Le Groupe dispose au 31 décembre 2009 de lignes de crédit disponibles non utilisées d'un montant de 0,1 million d'euros (2008 : 0,5 million d'euros).

Le recul de l'activité et des marges opérationnelles sur l'exercice 2009 conduit à une nette dégradation des flux de trésorerie consommés par les activités opérationnelles qui s'élèvent à (2,3) millions d'euros contre (0,5) million d'euros pour l'exercice 2008. Les flux de trésorerie relatifs à la variation du besoin en fonds de roulement consolidé s'établissent à +1,2 millions d'euros en 2009 contre une variation non significative au titre de l'exercice précédent. Cette évolution positive résulte notamment de la forte diminution de l'encours clients en 2009.

Les flux de trésorerie consommés par les activités d'investissement comprennent à hauteur de 0,4 million d'euros l'acquisition de l'institut pilote d'Ioma Esthetics Institute, S.A.S., des équipements relatifs à l'activité IntuiSkin ainsi qu'un montant de 0,3 million d'euros afférent aux investissements en développements et en outillage industriel concernant la filiale norvégienne du Groupe.

Le Groupe a souscrit sur l'exercice 2009 un montant de 0,4 million d'euros d'emprunts bancaires destinés au financement de l'acquisition de l'institut pilote Ioma ainsi qu'au financement d'un stock de sécurité pour les activités aéronautique et médical de la filiale norvégienne. Les remboursements de prêts et de dettes financières de crédit-bail s'élèvent sur la même période à 0,5 million d'euros contre 0,3 million d'euros en 2008. Intégrant la variation relative aux actions propres, le flux net de trésorerie provenant des activités de financement s'établit à (0,1) million d'euros sur l'exercice 2009.

## 2.5. Structure de financement

La structure de financement du Groupe au 31 décembre 2009 et 2008 s'analyse comme suit :

Données consolidées	31 décembre 2009	31 décembre 2008
(En milliers d'euros)		
Dettes financières et avances conditionnées.....	(5 851)	(5 485)
Actifs financiers disponibles à la vente (1).....	979	722
Autres dépôts (1).....	21	12
Trésorerie et dépôts à court terme .....	2 085	5 236
<b>Trésorerie nette / (endettement net) après déduction des dettes financières et avances conditionnées .....</b>	<b>(2 766)</b>	<b>485</b>
Capitaux propres consolidés.....	18 288	21 797
<b>Ratio de trésorerie nette / (endettement net) sur fonds propres .....</b>	<b>(15,1)%</b>	<b>2,2%</b>

(1) Cf. notes annexes 11 et 12 aux états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2009 et 2008, l'exigibilité des dettes financières et des avances conditionnées est la suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009			Total
	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Emprunts bancaires.....	515	1 556	2 202	4 273
Dettes résultant des retraitements de crédit-bail.....	87	222	--	309
Avances conditionnées .....	96	192	--	288
Découverts bancaires .....	981	--	--	981
<b>Emprunts portant intérêt et avances conditionnées .....</b>	<b>1 679</b>	<b>1 970</b>	<b>2 202</b>	<b>5 851</b>
	<b>29%</b>	<b>34%</b>	<b>37%</b>	<b>100%</b>

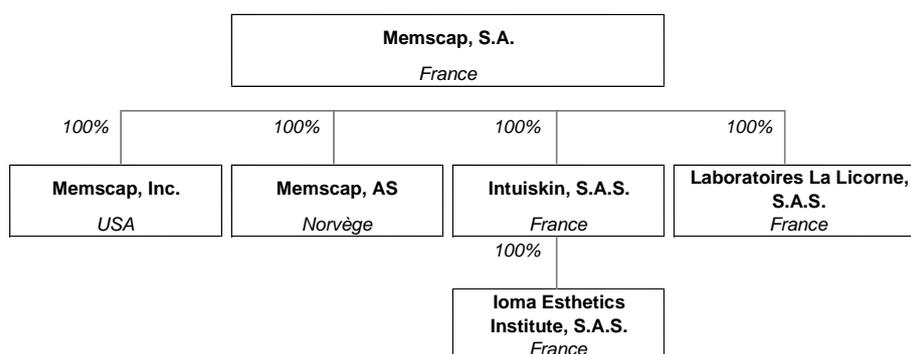
(en milliers d'euros)	31 décembre 2008			
	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Emprunts bancaires.....	400	1 423	2 512	4 335
Dettes résultant des retraitements de crédit-bail.....	48	207	--	255
Avances conditionnées .....	92	196	--	288
Découverts bancaires.....	607	--	--	607
Emprunts portant intérêt et avances conditionnées .....	1 147	1 826	2 512	5 485
	21%	33%	46%	100%

## 2.6. Filiales et participations

La liste des filiales et participations du Groupe est la suivante :

Nom et siège social de la filiale	Domaine d'activité	% du capital	% des droits de vote
<b>MEMSCAP Inc.</b> 12 TW Alexander Drive Building 100 Durham, NC 27709 Etats-Unis d'Amérique	Fabrication, services de fabrication et commercialisation de produits sur mesure MEMS	100%	100%
<b>MEMSCAP AS</b> Langmyra 9 N - 3185 Skoppum Norvège	Fabrication et commercialisation de capteurs pour les marchés du médical, du bio-médical et de l'aéronautique	100%	100%
<b>INTUISKIN S.A.S.</b> Parc Activillage des Fontaines Bernin - 38926 Crolles Cedex France	Conception, développement et commercialisation de systèmes d'analyse cutanée	100%	100%
<b>LABORATOIRES LA LICORNE S.A.S.</b> Parc Activillage des Fontaines Bernin - 38926 Crolles Cedex France	Conception, développement et commercialisation de produits, spécialités ou procédés technologiques pharmaceutiques à visées dermatologiques et cosmétiques.	100%	100%
<b>IOMA ESTHETICS INSTITUTE, S.A.S. *</b> Parc Activillage des Fontaines Bernin - 38926 Crolles Cedex France  * Filiale à 100% de la société INTUISKIN, S.A.S.	Acquisition, vente, administration, gestion, exploitation de chaînes, fonds de commerce, pas de porte, boutiques ou tout autre forme d'exploitation commerciale dans les domaines cosmétique, esthétique, paramédical et des soins de la peau et du corps.	100%	100%

L'organigramme ci-dessous présente le périmètre du Groupe au 31 décembre 2009.



La Société dispose de 5 filiales opérationnelles :

- MEMSCAP Inc. filiale nord-américaine – Activité Produits sur mesure.
- MEMSCAP AS, filiale norvégienne – Activité Produits standards.
- IntuiSkin S.A.S. filiale française – Solutions technologiques pour l'analyse et le soin de la peau.
- Laboratoires La Licorne S.A.S. filiale française – Produits dermatologiques et cosmétiques dédiés au soin de la peau.
- Ioma Esthetics Institute S.A.S. filiale française – Institut de beauté pilote dédié au concept IOMA.

L'ensemble des filiales est détenu à 100%, directement ou indirectement, par MEMSCAP, S.A. MEMSCAP S.A. assure les fonctions de services centraux et de R&D pour l'ensemble des filiales du Groupe.

Concernant les filiales opérationnelles de MEMSCAP :

- MEMSCAP Inc., basée aux Etats-Unis, assure l'activité Produits sur mesure de MEMSCAP. Ses opérations sont basées en Caroline du Nord et intègrent une usine de production de silicium, en classe 10, avec 320 m<sup>2</sup> de surface, qualifiée TL9000, passée fin 2004 en format de production de tranches silicium de 6 pouces. Cette usine est en location. Par ailleurs, le Groupe a procédé sur l'exercice 2008 à l'acquisition d'un immeuble hébergeant les bureaux et les laboratoires de test. Les équipements industriels de production sont la propriété de MEMSCAP Inc.
- MEMSCAP AS, basée en Norvège, assure quant à elle l'activité Produits standards du Groupe. Disposant d'une usine d'assemblage et de mise en boîtier (250 m<sup>2</sup>, classe 10 000), elle s'adresse aux marchés du médical, de l'avionique et du militaire. Les équipements de production utilisés par MEMSCAP AS sont la propriété de cette filiale. Elle loue le site dans lequel elle opère.
- IntuiSkin S.A.S., basée en France, assure depuis sa création fin décembre 2004 le développement de technologies et solutions pour l'analyse et le soin de la peau.
- Les Laboratoire La Licorne S.A.S., basés en France et acquis en novembre 2007, sont spécialisés dans l'analyse biométrique et le traitement biodermatologique de la peau.
- Ioma Esthetics Institute, S.A.S., basée en France, intègre depuis janvier 2009 les activités relatives à l'institut pilote dédié au concept IOMA.

Les relations entre la Société et ses filiales font l'objet d'une formalisation contractuelle concernant notamment les prestations de siège ainsi que la gestion des flux de trésorerie et de la propriété intellectuelle (Cf. section Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés du présent Rapport annuel).

Conformément à l'article L.233-15 du Code de commerce, le tableau des filiales et participations est annexé au présent rapport. Il est renvoyé au chapitre 3.1 du présent Rapport annuel concernant une présentation des éléments financiers significatifs afférents aux principales filiales du Groupe.

## 2.7. Faits exceptionnels et litiges

Hormis les éléments détaillés en section 1 du présent rapport annuel, aucun fait exceptionnel ou litige significatif n'est intervenu au cours de l'exercice 2009.

## 2.8. Evénements postérieurs à la date de clôture de l'exercice

La Société a engagé sur l'exercice 2010 un processus d'alliance avec des investisseurs et le management du Groupe Memscap pour développer sa filiale IntuiSkin, S.A.S. L'aboutissement de ce processus permettrait à la Société de se concentrer sur les marchés de l'avionique, du médical et biomédical, des communications optiques et l'affichage (display) ainsi que la défense sur lesquels sont actives ses divisions Produits sur mesure et Produits standards tout en permettant à sa filiale IntuiSkin de bénéficier des financements nécessaires à son développement commercial.

## 2.9. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Malgré un environnement macro-économique qui demeure dégradé sur le début de l'exercice 2010, le Groupe entend renouer avec la croissance de ses activités sur cet exercice. La tendance observée quant à la reprise du secteur des communications optiques dès le 3ème trimestre 2009, devrait se poursuivre sur l'exercice 2010. De même, après l'atonie des marchés de l'aéronautique et du médical ayant touché un point bas mi 2009, ce secteur est appelé à retrouver une croissance progressive dès le premier trimestre 2010.

## 2.10. Impact environnemental des activités de la Société

MEMSCAP dispose de trois sites de production localisés en France, aux Etats-Unis et en Norvège. Le site industriel français héberge les activités d'IntuiSkin et la R&D corporate ainsi que le siège du Groupe. Ce site n'est soumis à aucune déclaration, ni autorisation auprès de la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement). Après évaluation, il apparaît que ce site n'est soumis à aucune contrainte environnementale spécifique.

L'unité de production basée en Caroline du Nord (Etats-Unis d'Amérique), louée à la société MCNC, est en classe 10, avec 320 m<sup>2</sup> de surface, qualifiée TL9000, et réalise les opérations de production en format de tranches '6 pouces' depuis fin 2004. Les dispositifs de sécurité associés à cette usine sont gérés par MCNC, sous contrôle du gouvernement américain. Cette unité respecte les normes de sécurité spécifiques liées aux quelques produits dangereux utilisés en production. Aucun déchet n'est rejeté directement dans l'environnement. En complément de cette unité de production, le Groupe dispose depuis juin 2008 d'un bâtiment hébergeant les bureaux et les laboratoires de test. Après évaluation, cet immeuble n'est soumis à aucune contrainte environnementale spécifique. L'usine norvégienne est quant à elle certifiée BVQI et ISO, et respecte l'ensemble des normes de sécurité locales, ainsi que celles spécifiquement associées aux règles strictes de l'industrie aéronautique et médicale.

Compte tenu de ces éléments, la Société considère que le risque environnemental sur l'utilisation de ses immobilisations est limité et maîtrisé.

## 3. Résultats de la Société et de ses filiales - Comptes sociaux

### 3.1. Eléments financiers de la Société et de ses filiales

Le tableau suivant présente la contribution de chacune des filiales opérationnelles au compte de résultat consolidé pour l'exercice 2009 :

Contribution à l'ensemble consolidé	France MEMSCAP S.A. (Société mère)	Norvège MEMSCAP AS	Etats-Unis MEMSCAP Inc.	France Pôle INTUISKIN (*)	Total ensemble consolidé
<i>(En milliers d'euros)</i>					
Ventes de biens et services.....	370	5 507	3 378	1 040	10 295
Résultat opérationnel .....	(1 747)	(250)	(1 579)	(1 413)	(4 989)
Résultat financier .....	135	(100)	(94)	(57)	(116)
Impôt .....	--	--	--	--	--
Résultat (perte) net(te).....	(1 612)	(350)	(1 673)	(1 470)	(5 105)

(\*) Pôle intégrant les sociétés IntuiSkin, S.A.S., Laboratoires La Licorne, S.A.S. et Ioma Esthetics Institute, S.A.S.

Les tableaux suivants font apparaître les éléments sociaux de compte de résultat (selon les normes comptables locales en vigueur) pour chacune des entités opérationnelles consolidées du Groupe pour l'exercice 2009, et notamment le résultat d'exploitation et le résultat net de chacune d'entre elles :

## Entités françaises

Comptes sociaux	France MEMSCAP S.A.	France IntuiSkin S.A.S.	France Lab. La Licorne S.A.S.	France Ioma Esth. Institute S.A.S. (Euros) *
(En milliers)	(Euros)	(Euros)	(Euros)	(Euros)
Chiffre d'affaires net.....	384	943	15	139
Autres produits exploitation.....	999	161	--	150
Charges d'exploitation.....	(3 004)	(2 673)	(24)	(284)
Résultat d'exploitation.....	(1 621)	(1 569)	(9)	5
Résultat financier.....	(6 200)	27	--	(7)
Résultat exceptionnel.....	235	32	(5)	--
Impôt sur les sociétés.....	87	10	--	--
Résultat (perte) net(te).....	(7 499)	(1 500)	(14)	(2)

\* Filiale à 100% de la société IntuiSkin, S.A.S.

## Entités étrangères

Comptes sociaux	Norvège MEMSCAP AS	France MEMSCAP Inc.
(En milliers)	(NOK)	(US\$)
Chiffre d'affaires net.....	48 018	4 760
Autres produits exploitation.....	--	792
Charges d'exploitation.....	(53 623)	(6 690)
Résultat d'exploitation.....	(5 605)	(1 138)
Résultat financier.....	644	(424)
Résultat exceptionnel.....	--	5 235
Impôt sur les sociétés.....	--	--
Résultat (perte) net(te).....	(4 961)	3 673

### 3.2. Proposition d'affectation du résultat de la Société MEMSCAP S.A.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte nette de 7 498 697,57 euros au compte « report à nouveau » qui était égal à zéro et se trouve ainsi porté à (7 498 697,57) euros. Nous vous proposons ensuite d'imputer la totalité des sommes affectées au compte « report à nouveau » comme suit :

- (6 204 636,76) euros imputés sur les sommes inscrites au compte « primes d'émission » pour porter celles-ci de 6 204 636,76 euros à un montant nul.
- (1 294 060,81) euros imputés sur les sommes inscrites au compte « primes d'apport » pour porter celles-ci de 11 992 901,00 euros à un montant de 10 698 840,19 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices. La Société a l'intention de réinvestir ses bénéfices pour financer sa croissance future et n'envisage pas de payer de dividendes au cours des prochaines années.

### 3.3. Dépenses fiscalement non déductibles

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons qu'il n'a été engagé aucune dépense ou charge visées à l'article 39-4 de ce code au titre de l'exercice écoulé.

### 3.4. Prises de participations

Nous vous indiquons que la Société n'a procédé à aucune prise de participations au cours de l'exercice écoulé.

### 3.5. Prises de contrôle

Nous vous indiquons que la Société n'a procédé à aucune prise de contrôle au cours de l'exercice écoulé.

### 3.6. Cession de participations

Nous vous indiquons que la Société n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

### 3.7. Sociétés contrôlées

La Société contrôle actuellement les sociétés suivantes, chacune à hauteur de 100% :

Entité	Date de création	Pays
Memscap Inc.	Février 1999	USA
Memscap AS	Janvier 2002	Norvège
IntuiSkin S.A.S.	Décembre 2004	France
Laboratoire La Licorne S.A.S.	Novembre 2007	France
Ioma Esthetics Institute S.A.S. *	Décembre 2008	France

\* Filiale à 100% de la société IntuiSkin, S.A.S.

Aucune de ces sociétés ne détient de participation dans la Société MEMSCAP S.A.

### 3.8. Décomposition du solde de la dette de la Société MEMSCAP, S.A. à l'égard des fournisseurs par date d'échéance

Conformément à la loi de modernisation de l'économie (LME), nous vous indiquons dans le tableau ci-dessous le solde des dettes fournisseurs échu et non échu à la clôture des deux derniers exercices, en décomposant ces soldes par dates d'échéance.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
<b>Catégories fournisseurs</b>		
Solde non échu (date facture < 60 jours).....	119	237
Solde non échu (date facture > 60 jours) (1).....	30	20
<b>Total non échu</b>	<b>149</b>	<b>257</b>
Echu depuis moins de 30 jours.....	--	11
Echu depuis 30 à 90 jours.....	--	16
Echu depuis plus de 90 jours.....	--	--
<b>Total échu</b> .....	<b>--</b>	<b>27</b>
<b>Total poste fournisseurs</b> .....	<b>149</b>	<b>284</b>

(1) Factures fournisseurs relatives à des litiges ou des retenues de garantie.

## 4. Activité en matière de Recherche et Développement

Au cours de l'exercice 2009, la Société a maintenu son effort en matière de recherche et développement. Les frais de recherche et développement consolidés du Groupe se composent de 3,5 millions d'euros (34% du chiffre d'affaires consolidé) contre 3,7 millions d'euros (24% du chiffre d'affaires consolidé) au titre de l'exercice 2008. Cet effort a notamment porté sur les domaines du biomédical et de la cosmétique ainsi que sur l'évolution du portefeuille de produits aéronautiques. Au 31 décembre 2009, le Groupe MEMSCAP dispose d'un portefeuille de plus de 100 brevets. Selon la norme IAS 38, les dépenses de développement doivent être immobilisées et faire l'objet d'un amortissement lorsqu'elles répondent à certains critères spécifiés par la norme. Sur l'exercice 2009, les frais de développement immobilisés s'élèvent à 340 000 euros (2008 : 226 000 euros). Au 31 décembre 2009, la valeur nette des frais de développement capitalisés s'établit à 984 000 euros (2008 : 933 000 euros).

## 5. Facteurs de risques

La Société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. Les informations communiquées ci-après intègrent certaines hypothèses et anticipations qui, par nature, peuvent ne pas se révéler exactes, particulièrement en ce qui concerne les évolutions de taux de change et d'intérêt, ainsi que les évolutions de l'exposition de la Société à ces risques.

### 5.1. Risques de marché

#### Concurrence

MEMSCAP possède peu de concurrents directs pour l'ensemble de ses activités bien que certaines divisions appartenant à des groupes ou des sociétés indépendantes puissent être considérées concurrentes à l'une des activités de MEMSCAP. Il n'est cependant pas possible de chiffrer l'activité de ces divisions. Si les concurrents sont privés (non cotés) ou appartenant à des groupes, l'information n'est de même pas disponible (Source : Société). MEMSCAP estime que les principaux facteurs de compétitivité sur ses marchés sont : la performance, la fonctionnalité, le prix, la facilité d'utilisation, la personnalisation, la consommation d'énergie, la fiabilité, le caractère modulaire et extensible des solutions, la solidité et le rendement. Les concurrents actuels ou futurs peuvent développer des solutions basées sur la technologie des MEMS capables d'offrir des performances ou tout autre avantage supérieur aux solutions que MEMSCAP propose. Cependant, la position de MEMSCAP comme acteur incontournable sur le marché des MEMS, ses solutions, ses brevets et ses moyens lui réservent une position très confortable.

#### Dépendance à l'égard du développement et de la croissance du marché aéronautique et militaire, médical, biomédical et cosmétique, grand public et communications

A ce jour, les principaux clients de MEMSCAP dépendent du développement et de la croissance du marché des produits et services dans le secteur médical, biomédical, aéronautique, militaire, communications, cosmétique et grand public. MEMSCAP ne peut garantir le taux de croissance de ces marchés. Toutefois, cette dépendance est limitée du fait de l'élargissement des débouchés commerciaux de MEMSCAP au spectre des applications MEMS et de la flexibilité de son offre en produits standards et sur mesure.

### 5.2. Risques liés à l'activité de MEMSCAP

#### Cycle de vente des activités produits standards concernant les secteurs de l'aéronautique et du médical

Dans le secteur aéronautique, le temps écoulé entre le premier contact avec un client potentiel et la réception d'une demande de prototypes pour une qualification est généralement de l'ordre de deux mois. La durée de qualification (design-in) est en général de douze mois supplémentaires. S'ajoute un délai final qui peut aller jusqu'à plus d'un an, dans l'attente d'un lancement d'un programme aéronautique que le client a gagné (nouvel avion, programme de remplacement). Ce n'est qu'au démarrage de ce programme que la production pour ce constructeur démarre.

De longs cycles de vente sont aussi à prévoir dans le domaine du médical où les phases de qualification sont particulièrement longues.

La plupart des étapes qui jalonnent le cycle de vente des produits intégrant la technologie développée par MEMSCAP échappent à son contrôle et sont difficiles à prévoir. Par conséquent il est difficile de prévoir ses résultats trimestriels, ce qui pourrait occasionner des fluctuations importantes des résultats d'un trimestre à l'autre, indépendantes des tendances à long terme de son activité, mais susceptibles d'avoir une incidence négative sur le cours de son titre.

Toutefois, ce risque devrait se réduire peu à peu du fait de la maturité des relations avec les clients principaux avec qui la production est déjà en cours. Par ailleurs, les prévisions annuelles sont données et ajustées trimestriellement dans des contrats cadres.

#### Cycle de développement des produits sur mesure

Le développement d'un nouveau produit sur mesure peut prendre jusqu'à dix-huit mois avant que la phase de qualification démarre. Cette dernière phase est connue sous le terme de pré-production. Trois à six mois sont ensuite nécessaires pour que le produit passe en phase de production.

Pendant les phases de développement et de pré-production, le risque de décalage est non-négligeable. Ce n'est qu'en phase de production que ces risques deviennent mineurs. Toutefois, tous les développements lancés dans le cadre des produits sur mesure sont financés par les clients avec les marges appliquées par la division Produits sur mesure. Par ailleurs, le nombre de produits sur mesure développés par la Société est relativement élevé, ce qui rend les risques de décalage associés faibles.

### Dépendance vis-à-vis d'un nombre limité de clients dans certains secteurs

La dépendance que MEMSCAP pourrait avoir de par le nombre limité de clients dans certains secteurs, s'établit comme suit :

(en % du chiffre d'affaires annuel consolidé)	2009	2008	2007
Premier client.....	8%	8%	11%
5 premiers clients.....	31%	30%	33%
10 premiers clients.....	44%	45%	49%

Dans le secteur où opère MEMSCAP, les clients passent souvent des commandes de manière irrégulière et sans récurrence. Ce schéma de commande peut entraîner des variations trimestrielles importantes du chiffre d'affaires et des résultats d'exploitation. En outre, toute baisse d'activité de ses clients actuels ou la perte de l'un d'entre eux, se traduirait par une baisse du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation de MEMSCAP. Le délai de règlement moyen accordé aux clients est de l'ordre de 30 à 90 jours.

### Chiffre d'affaires provenant en grande partie de l'étranger

Le chiffre d'affaires réalisé par MEMSCAP hors de France constituait 94% du chiffre d'affaires consolidé au titre de 2007, 96% en 2008 et 90% en 2009. MEMSCAP prévoit que le chiffre d'affaires réalisé à l'international continuera de représenter une part significative de son chiffre d'affaires total. Pour cette raison, elle se trouve exposée à des risques tels (i) les variations des taux de change, (ii) les difficultés et les délais accrus de collecte des informations comptables, (iii) l'existence de barrières douanières et commerciales, et (iv) les réglementations locales et leur modification.

MEMSCAP ne peut garantir que ces risques n'affecteront pas son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et donc, son cours de bourse. Par ailleurs, les variations de la parité dollar américain/euro et de la parité couronne norvégienne/euro sont susceptibles d'affecter la situation financière de MEMSCAP, bien qu'une partie significative du chiffre d'affaires réalisée en dollar soit contrebalancée par des dépenses et des coûts opérationnels eux-mêmes engagés en dollar.

### Dépendance vis-à-vis d'un nombre limité de fournisseurs pour certains matériaux

A l'instar de ses partenaires, MEMSCAP s'approvisionne actuellement en matériaux utilisés dans la fabrication de ses produits standards et sur mesure - et prévoit de continuer à s'approvisionner - auprès d'un nombre limité de fournisseurs. MEMSCAP effectue habituellement ces achats par voie de bons de commande et ne bénéficie pas de garantie de livraison avec la plupart de ses fournisseurs. Les délais de livraison des matériaux sont très variables et dépendent de nombreux facteurs, dont le fournisseur, l'importance de la commande, les termes du contrat et la demande actuelle sur le marché pour de tels matériaux. Toute interruption ou retard de livraison de ces matériaux, et l'impossibilité de les obtenir auprès d'autres sources d'approvisionnement à des prix acceptables et dans des délais raisonnables, empêcheraient MEMSCAP de livrer ses clients dans les délais. Cette situation pourrait amener ses clients à annuler leurs commandes et à se fournir auprès de ses concurrents.

A ce jour, MEMSCAP n'a jamais été confrontée à de telles situations et s'attache en même temps à identifier de nouvelles sources d'approvisionnement. Toutefois, afin d'optimiser ses coûts d'achats, MEMSCAP a fait le choix de s'approvisionner auprès d'un nombre restreint de fournisseurs. Une dizaine de fournisseurs sont classés sensibles pour l'activité du Groupe, ces derniers étant principalement localisés aux Etats-Unis et en Europe. Les critères de sélection sont la qualité des produits, le respect des délais d'approvisionnement ainsi que les conditions tarifaires proposées. Le délai moyen de règlement est compris entre 30 et 60 jours. De même, face à cette exposition, une politique de gestion de stocks de sécurité permettant d'assurer les volumes d'activité prévus a été mise en œuvre.

### 5.3. Risques industriels et liés à l'environnement

La politique de prévention des risques industriels et liés à l'environnement ainsi que les modes d'évaluation de ces derniers sont présentés au chapitre 2.10 du présent Rapport annuel.

### Exploitation de produits dangereux

Du fait de la nature de son activité, MEMSCAP est amenée à stocker des produits dangereux sur ses sites de production. Afin de minimiser le risque environnemental, MEMSCAP a veillé à ce que ses sites opèrent dans le strict respect des normes de sécurité. A la connaissance de la Société, aucun rejet toxique n'est généré par le fonctionnement de ses sites.

### Sinistres pouvant affectés les locaux de MEMSCAP et les installations de ses fournisseurs ou partenaires en recherche et développement

Les locaux de MEMSCAP et de ses fournisseurs ou partenaires en recherche et développement sont susceptibles de subir des sinistres importants. Toute perte de l'une de ces installations pourrait interrompre l'activité de MEMSCAP ou retarder sa production, et se traduirait par d'importantes dépenses de reconstruction toutefois couvertes par des assurances adéquates.

### 5.4. Risques juridiques

#### Importance de la propriété intellectuelle et des droits propriétaires

Au 31 décembre 2009, MEMSCAP est propriétaire de plus de 100 brevets et dépôts de brevets. La Société entend maintenir sa stratégie d'enregistrement de brevets car elle considère la protection de ses inventions, marques, droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle comme l'un des outils essentiels de sa réussite. Elle s'appuie sur la réglementation en vigueur dans ce domaine pour protéger ses droits propriétaires. Sa capacité à lutter contre la concurrence dépendra de son aptitude à protéger et faire respecter ses droits propriétaires, et tout échec en la matière pour quelque raison que ce soit pourrait affecter son activité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière. MEMSCAP ne peut garantir que toute demande future de brevets aboutira ou ne sera contestée avec succès par des tiers, ni que les brevets qu'elle détiendra protégeront efficacement sa technologie ou sa propriété intellectuelle, ni que les brevets de tiers n'affecteront sa capacité à exercer son activité. Elle ne peut, par ailleurs, pas garantir que des tiers ne développeront pas de leur côté une technologie ou une conception similaires ou concurrentes autour de brevets qu'elle déposerait.

MEMSCAP est propriétaire de plusieurs marques déposées ou non en France et aux Etats-Unis. MEMSCAP opère également dans des juridictions autres que la France et les Etats-Unis et elle ne peut garantir que ses marques n'y seront pas contestées (prétentions de tiers relativement à ses marques ou actions engagées par des tiers utilisant déjà les mêmes marques ou des marques similaires). MEMSCAP s'appuie sur des secrets commerciaux pour protéger sa technologie propriétaire. Toutefois, d'autres sociétés pourraient développer de leur côté ou acquérir par tout moyen des technologies identiques ou obtenir les technologies déposées par MEMSCAP. En outre, la Société ne peut garantir que des tiers n'obtiendront pas des droits sur les secrets commerciaux qu'elle n'aurait pas déposés. MEMSCAP met également en place des clauses de confidentialité et de droit d'auteur dans ses contrats commerciaux et ses contrats de travail afin respectivement de limiter l'accès aux informations confidentielles et d'obtenir la propriété de toute technologie développée par un salarié ou un consultant. MEMSCAP ne peut garantir que les mesures prises pour protéger ses droits de propriété intellectuelle seront appropriées et interviendront à temps, ni qu'elle sera capable d'identifier toute utilisation interdite contraire à ses droits.

MEMSCAP pourrait être confrontée à l'avenir à des litiges portant sur ses droits de propriété intellectuelle. Dans la plupart de ses accords de licence, MEMSCAP a prévu de verser des indemnités à ses clients dans l'éventualité d'une contrefaçon portant sur la propriété intellectuelle licenciée ou utilisée dans ses produits vendus. MEMSCAP peut à l'avenir conclure des accords de licence croisés avec des tiers. Dans le cadre de tels accords, la Société devra s'attacher à préserver ses propres droits de propriété intellectuelle. Bien que ces accords de licence croisés soient courants dans le secteur des MEMS, et ne donnent pas lieu généralement à des transferts de savoir-faire ou de droits déposés, les licenciés peuvent, seuls ou en association avec d'autres, développer des produits et des conceptions concurrents.

D'autre part, il se peut que MEMSCAP soit obligée d'obtenir la licence de technologie d'une société tierce. Elle ne peut assurer que cette licence sera disponible à des conditions raisonnables. L'impossibilité d'obtenir des licences de société tierce nécessaires au développement de nouveaux produits et/ou au perfectionnement de produits existants pourrait l'obliger à rechercher une technologie de substitution d'une qualité ou d'une performance inférieures, ou à un coût plus élevé, ce qui affecterait son activité et ses résultats.

**Risques de litiges, notamment en matière de droits de propriété intellectuelle susceptibles de détourner l'attention des dirigeants et d'empêcher MEMSCAP de vendre ou d'utiliser la technologie en cause.**

Il est possible qu'à l'avenir MEMSCAP soit impliquée dans des procédures judiciaires survenant dans le cadre habituel de son activité et pouvant en particulier concerner des litiges portant sur des droits en propriété intellectuelle tant en demande qu'en défense. Les poursuites pourraient, si elles aboutissaient, la contraindre à verser des dommages et intérêts importants et invalider ses droits déposés. Par ailleurs, la Société possédant ou étant locataire d'usines, elle pourrait être appelée à titre principal ou subsidiaire dans des litiges portant sur ces usines, leur occupation, ainsi que les dommages en provenant ou y afférant.

**5.5. Risques liés aux collaborateurs du Groupe**

**Dépendance vis-à-vis de collaborateurs clés et difficulté à recruter du personnel qualifié**

Comme MEMSCAP dépend de quelques personnes clés pour mener à bien son activité au sein d'un marché en rapide évolution, la perte de leurs services et l'impossibilité de recruter du personnel qualifié supplémentaire dans un bref délai pourrait affecter son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Le succès futur de MEMSCAP dépend en grande partie de l'apport permanent de ses cadres dirigeants. Ses directeurs et salariés pourraient partir à tout moment après un préavis contractuel de 3 mois en France et en Norvège et 2 à 4 semaines aux Etats-Unis. La concurrence pour ce personnel qualifié est intense et le nombre de personnes ayant une expérience de la technologie des MEMS est limité. Le départ d'un de ses directeurs ou salariés clé pourrait retarder le développement et la fabrication de ses produits ce qui affecterait sa capacité à entretenir ses relations clientèle et nuirait à son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Sa capacité à attirer et à garder du personnel hautement qualifié sera un des éléments clé de sa réussite. MEMSCAP peut échouer à attirer, former ou retenir du personnel qualifié pour satisfaire ses besoins présents et futurs, ce qui pourrait affecter son activité quotidienne, le développement et la réalisation de ses stratégies à long terme, et pourrait nuire à son activité. Toutefois, il est à noter que MEMSCAP n'a pas perdu, contre son gré, un seul de ses cadres dirigeants pouvant affecter sa performance pendant les cinq dernières années.

**Difficulté éventuelle à gérer un rythme de forte variation**

Créée en novembre 1997, MEMSCAP a connu depuis une forte croissance de son activité et de ses effectifs passant de 35 salariés à fin 1999 à 256 au 31 décembre 2002 pour revenir à moins de 200 personnes fin 2003 et à 115 personnes fin 2009. Sa capacité à gérer efficacement un tel rythme nécessite de veiller à l'adéquation de sa structure opérationnelle et financière, à l'augmentation, la formation et la gestion de ses effectifs. L'organisation structurelle et opérationnelle de la Société permet toutefois de gérer ces flux. Par ailleurs, la Société n'anticipe pas une variation importante de sa masse salariale et vise à accroître sa productivité par personne.

**5.6. Risques financiers et autres risques**

**Capacité à gérer la croissance externe**

Les acquisitions ont constitué une part importante de la stratégie de MEMSCAP au cours des dernières années. Dans l'éventualité d'une acquisition future, MEMSCAP pourrait pour ce faire émettre des actions qui dilueraient les actionnaires existants ou contracter des dettes. Ces acquisitions comportent également de nombreux risques, en particulier (i) des difficultés d'intégration de l'activité, de la technologie et des produits acquis, (ii) un détournement de l'attention des dirigeants en charge de l'acquisition de leurs activités traditionnelles, (iii) des effets défavorables sur les relations commerciales existantes avec les fournisseurs et les clients, et (iv) des risques liés à l'entrée sur un marché dont MEMSCAP n'a peu ou pas d'expérience. Toutefois, à ce jour, MEMSCAP a déjà réalisé six opérations de croissance externe (Capto, Cronos, GalayOr, Opsitech, Optogone et Laboratoires La Licorne) qui n'ont généré aucun des effets négatifs potentiels précités.

**Risque de taux d'intérêt**

L'ensemble de l'endettement financier du Groupe à moyen et long terme est contracté à taux fixe à l'exception des emprunts et dettes suivants :

- Le Groupe a souscrit deux emprunts bancaires à taux variable dont le capital restant du au 31 décembre 2009 s'établit respectivement à 1 628 000 euros rémunérés au taux variable Euribor 3 mois + 100 points de base et 145 000 euros rémunérés au taux variable Libor 1 mois + 300 points de base.
- Les dettes afférentes aux contrats de location-financement sont intégralement souscrites à taux variable. Le capital restant du relatif à ces financements s'élève à 309 000 euros au 31 décembre 2009 pour un taux de rémunération moyen annuel de 9,72%.
- Le découvert bancaire court terme est rémunéré à taux variable Libor 1 mois + 250 points de base pour la filiale américaine et sur la base Eurokrone index court terme + 185 points de base pour la filiale norvégienne.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du résultat avant impôt du Groupe à une variation de 100 points de base des taux d'intérêt court terme appliquée sur la position variable nette après gestion à moins d'un an, toutes autres variables étant constantes par ailleurs (impact sur les emprunts à taux variable).

	<i>Augmentation en points de base</i>	<i>(1) Effet sur le résultat avant impôt (€000)</i>	<i>(2) Produit / (Charge) net(te) d'intérêt du Groupe (€000)</i>	<i>Ratio de Sensibilité (1) / (2)</i>
2009 .....	+ 100	7	(104)	(0,07)
2008 .....	+ 100	32	(192)	(0,17)

De ce fait, le Groupe considère qu'il n'est pas soumis à un risque significatif de variation de taux d'intérêt. Le contrôle de ce risque est réalisé par le directeur financier du Groupe sous la supervision de la direction générale dans le cadre d'états de reporting sur la trésorerie, d'autorisations d'opérer en fonction des types de placements et de limites définies. La Société privilégie les placements liquides en euro au risque limité et ne traite qu'avec des établissements financiers de premier plan.

**Risque de change**

Compte tenu de la localisation de ses deux principales filiales aux Etats-Unis et en Norvège, le bilan du Groupe est sensible aux variations de change US\$ / Euro et NOK / Euro. Le Groupe est également exposé à un risque de change transactionnel. Cette exposition naît des ventes ou des achats effectués par les entités opérationnelles dans une devise différente de la monnaie fonctionnelle du Groupe. En 2009, environ 55% des ventes du Groupe sont libellées en dollar américain (2008 : 53%) et 43% en euro (2008 : 45%), 23% du total des charges opérationnelles (hors pertes de valeur mais intégrant les autres produits) du Groupe étant engagées en couronne norvégienne (2008 : 44%), 40% en euro (2008 : 30%) et 30% en dollar américain (2008 : 26%).

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Dollar américain	Couronne norvégienne	Dollar américain	Couronne norvégienne
Actifs.....	1 387	253	1 957	129
Passifs .....	(734)	(668)	(722)	(814)
Position nette avant gestion .....	653	(415)	1 235	(685)
Hors bilan.....	--	--	--	--
Position nette après gestion .....	653	(415)	1 235	(685)
Impact sur la position nette après gestion de la variation de -1% de la devise.....	(7)	4	(12)	7

Les positions nettes sur les autres devises ne sont pas significatives.

Le Groupe a utilisé sur l'exercice 2009 des contrats de change à terme afin de couvrir certaines ventes relatives à la filiale norvégienne réalisées en dollar américain et en euro. Le montant total des ventes couvertes en 2009 s'établit à 2 525 000 dollars américains et 625 000 euros (2008 : 900 000 dollars américains). Ces couvertures de flux de trésorerie n'ayant pas été évaluées comme hautement efficaces selon la norme IAS 39, le gain de change afférent, soit un montant de 209 000 euros (2008 : 11 000 euros), a été comptabilisé en résultat de la période. Le montant net des pertes de change s'établit à 12 000 euros pour l'exercice 2009 contre un gain de 395 000 euros en 2008.

Le risque de change est suivi par la direction financière du Groupe qui établit un reporting trimestriel des pertes ou gains de change consolidés et en informe la direction de la Société

### Risque de crédit

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font de même l'objet d'un suivi permanent. Au 31 décembre 2009, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables, au regard des provisions pour dépréciation sur créances clients, s'établit à 73 000 euros (2008 : 592 000 euros). Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est à dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les actifs financiers, cette exposition apparaît minimale, le Groupe ne traitant qu'avec des établissements financiers de premier plan sur des produits de placement au risque limité.

### Risque sur actions ou titres de placement

La trésorerie du Groupe est principalement placée en comptes à terme court terme en euro ainsi qu'en SICAV / OPCVM monétaires en euro. La direction financière vérifie que ces SICAV / FCP monétaires euro ont tous une sensibilité comprise entre 0 et 0,5 et que leur classement en équivalents de trésorerie répond au communiqué de l'AMF du 8 mars 2006 relatif au classement des OPCVM de trésorerie en équivalents de trésorerie au regard de la norme IAS 7. De même, une vérification de la performance historique de ces SICAV / FCP monétaires euro est réalisée afin de s'assurer du caractère négligeable du risque de variation de valeur pour ces instruments. Dans le cadre de placements de trésorerie, la Société détient de plus des titres obligataires pour un montant de 979 000 euros au 31 décembre 2009 (2008 : 722 000 euros). Ces titres présentent un horizon de placement supérieur à 3 mois et sont classés en actifs financiers non courants disponibles à la vente. Enfin, la Société détient au 31 décembre 2009 7 191 actions propres pour un montant de 16 000 euros dans le cadre d'un contrat de liquidité. Au 31 décembre 2009, l'impact de l'exposition au risque sur actions / titres de placement s'établit comme suit :

(en milliers)	Portefeuille Actions tierces (Titres participatifs)	Portefeuille Actions propres
Position à l'actif.....	979	16
Hors bilan.....	--	--
Position nette globale.....	979	16
Impact d'une baisse de 10% des titres.....	(10)	(2)

### Risque de liquidité

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires et de contrats de location-financement. Au 31 décembre 2009, le Groupe dispose d'une trésorerie disponible de 3,1 millions d'euros (2008 : 6,0 millions d'euros) et de lignes de crédit disponibles et non utilisées de 0,1 million d'euros (2008 : 0,5 million d'euros). Les tableaux suivants synthétisent les échéanciers des passifs (incluant les obligations de location simple et le découvert bancaire) et actifs financiers (incluant la trésorerie) au 31 décembre 2009 et 2008.

31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Dettes financières .....	(1 679)	(1 970)	(2 202)
Actifs financiers .....	2 085	1 000	--
Position nette avant gestion .....	406	(970)	(2 202)
Hors bilan.....	(832)	(2 299)	--
Position nette après gestion.....	(426)	(3 269)	(2 202)
31 décembre 2008 (en milliers d'euros)	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Dettes financières .....	(1 147)	(1 826)	(2 512)
Actifs financiers .....	5 236	734	--
Position nette avant gestion .....	4 089	(1 092)	(2 512)
Hors bilan.....	(410)	(67)	--
Position nette après gestion.....	3 679	(1 159)	(2 512)

Seul l'emprunt d'un nominal de 1 600 000 dollars américains, souscrit par la filiale Memscap Inc., est soumis au respect de covenants financiers. Ces covenants financiers sont les suivants : Maintien d'un « Funds Flow Coverage Ratio » de la filiale américaine supérieur à 1,25. Le « Funds Flow Coverage Ratio » est obtenu en divisant la capacité d'autofinancement de la filiale (résultat après impôts mais avant dotations aux amortissements et provisions), diminuée des dividendes versés, par la somme des obligations à moins d'un an relatif à l'endettement financier long terme de la filiale. Le non respect de ce covenant peut conduire l'établissement financier prêteur à exiger, s'il le souhaite, un remboursement anticipé des sommes restant dues. Ce covenant financier a été respecté au titre de l'exercice 2009 et la direction estime qu'au regard des prévisions afférentes aux performances financières de la filiale Memscap Inc., ce covenant sera également respecté au titre de l'exercice 2010. Au 31 décembre 2009, le capital restant du

relatif à cet emprunt s'établit à 1 074 000 euros. Au 31 décembre 2009, le montant des actifs courants du Groupe s'élève à 10,0 millions d'euros couvrant très largement le montant de 4,8 millions d'euros des passifs courants. La trésorerie disponible du Groupe après déduction du découvert bancaire s'établit à 2,1 millions d'euros à cette même date. L'échéancier des engagements et obligations contractuelles du Groupe est présenté note 25.1 de l'annexe aux états financiers consolidés. Comme cela est précisé ci-dessous, la croissance de l'activité de MEMSCAP, le besoin d'investissement ou de remboursement de dettes ainsi que la réalisation d'opérations de croissance externe pourraient nécessiter davantage de ressources et contraindre MEMSCAP à lever des capitaux supplémentaires pour faire face à ses besoins de financement. Le Groupe considère toutefois qu'il n'est pas soumis à un risque de liquidité significatif au 31 décembre 2009 et qu'il dispose d'une capacité d'accès au crédit conforme à ses objectifs actuels de développement.

#### **Besoins de financements complémentaires**

La croissance de l'activité de MEMSCAP, le besoin d'investissement ou de remboursement de dettes ainsi que la réalisation d'opérations de croissance externe pourraient nécessiter davantage de ressources et contraindre MEMSCAP à lever des capitaux supplémentaires. MEMSCAP pourrait être dans l'impossibilité de lever des capitaux à des conditions acceptables. En outre, en émettant des titres nouveaux, les actionnaires existants seraient dilués et les nouveaux titres pourraient bénéficier de droits qui leur sont supérieurs. L'impossibilité de lever des fonds à des conditions acceptables se traduirait par l'incapacité de profiter d'opportunités futures, ou de répondre à des exigences imprévues, voire affecter la continuité de l'exploitation.

#### **Risque de dilution potentielle**

Au cours des derniers exercices, MEMSCAP a réalisé des opérations de croissance externe qui ont été partiellement ou totalement rémunérées en titres, générant ainsi une dilution pour les actionnaires existants. Même si aucune acquisition n'est à l'ordre du jour, MEMSCAP ne peut exclure ne pas procéder dans un avenir plus ou moins proche à de nouvelles opérations de ce type qui pourraient générer une dilution supplémentaire pour les actionnaires. En outre, MEMSCAP a émis divers titres donnant accès au capital dont un état exhaustif est présenté note 18.2 de l'annexe aux états financiers consolidés. La dilution potentielle maximum existant au 31 décembre 2009 s'établit à 3,84%.

#### **Historique de pertes sur les 3 derniers exercices**

Sur les 3 derniers exercices, le groupe MEMSCAP a dégagé des pertes consolidées. Malgré les efforts de la Société entrepris pour un retour à la rentabilité, MEMSCAP ne peut affirmer qu'elle ne sera plus confrontée à une nouvelle situation déficitaire dans un avenir plus ou moins proche.

#### **Absence de dividendes**

MEMSCAP se positionne en tant que valeur de croissance. Aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices et la Société n'entend pas procéder à une telle distribution dans un proche avenir.

#### **Risques liés à la cotation**

MEMSCAP est cotée depuis le 1er mars 2001 sur le Nouveau Marché d'Euronext et actuellement sur l'Eurolist du NYSE Euronext (Compartiment C). Les marchés financiers ont connu une volatilité importante sans rapport avec les performances des sociétés. Ces fluctuations du marché peuvent entraîner la chute du cours des actions de MEMSCAP indépendamment de sa performance. Au-delà de ces aléas de marché, le cours de bourse de l'action MEMSCAP est susceptible de varier sensiblement en raison d'un certain nombre de facteurs, dont certains échappent à son contrôle, en particulier (i) les variations trimestrielles et semestrielles de ses chiffres d'affaires et de ses résultats d'exploitation, (ii) la révision des évaluations financières des analystes boursiers, (iii) la révision des évaluations financières des autres fabricants de solutions basées sur la technologie des MEMS ou des sociétés de technologie en général, (iv) les communiqués relatifs au lancement de nouveaux produits, aux innovations techniques importantes, aux contrats, aux acquisitions ou partenariats stratégiques de MEMSCAP ou de ses concurrents, (v) les rumeurs de marché, (vi) la perte d'un client important, (vii) le recrutement ou le départ d'un employé clé, (viii) les modifications des perspectives économiques générales, (ix) tout écart du chiffre d'affaires ou des pertes de MEMSCAP par rapport aux prévisions des analystes financiers et (x) la cession importante d'actions MEMSCAP.

Le titre MEMSCAP a fait preuve au cours de l'exercice 2009 d'une liquidité importante. Le volume total des titres échangés en 2009 atteint 5,1 millions d'actions et le volume de titres échangés par jour atteint une moyenne sur l'exercice de 20 205 (Source Euronext). La Société ne peut néanmoins garantir qu'à l'avenir le marché de son titre bénéficiera d'une liquidité suffisante, ceci pouvant rendre difficile la cession d'actions et affecter le cours de bourse.

#### **5.7. Assurances et couvertures des risques**

La Société fait appel à différentes compagnies d'assurances de premier rang pour couvrir les risques de dommages aux biens et de pertes d'exploitation, les risques des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de son exploitation ou du fait de ses produits dans le monde et les risques liés à l'environnement. La politique du Groupe est d'ajuster ses limites de couvertures à la valeur de remplacement des biens assurés ou, en matière de responsabilités, à l'estimation de ses risques propres et des risques raisonnablement escomptables dans son secteur d'activité.

**Responsabilité civile :** L'assurance "Responsabilité Civile" a pour objet de couvrir la responsabilité de la Société soit pendant l'exploitation de l'activité, soit après la livraison des produits, soit dans le cadre de défense pénale et de recours. Un contrat responsabilité civile couvre MEMSCAP S.A. et ses filiales (MEMSCAP Inc., MEMSCAP AS, IntuiSkin S.A.S., Laboratoires La Licorne, S.A.S. et Ioma Esthetics Institute) compte tenu des particularités de chaque site de production ainsi que des risques liés aux différentes zones géographiques de livraison des produits.

Pour l'ensemble des sociétés du Groupe, les dommages causés lors de l'exploitation sont garantis jusqu'à 9 millions d'euros (plafonnés à 0,7 million d'euros pour la faute inexcusable), 1,5 millions d'euros pour la pollution soudaine et accidentelle, 3 millions d'euros pour les dommages consécutifs, 1,5 millions d'euros pour les dommages immatériels non consécutifs et 0,2 million d'euros pour les dommages aux biens confiés. Les dommages causés après la livraison sont garantis jusqu'à 2,5 millions d'euros dont 0,8 million d'euros pour les dommages immatériels non consécutifs.

**Dommages aux biens et pertes d'exploitation :** Les sites dans lesquels le Groupe exerce ses activités sont répartis dans plusieurs pays. Cette dispersion géographique limite les risques, notamment de pertes d'exploitation, qui pourraient résulter d'un sinistre. Les biens du Groupe sont couverts par des polices d'assurance adaptées aux différents sites de production et font l'objet de visites régulières de la part des assureurs conseils et de leurs experts afin d'ajuster les montants de garantie et les franchises aux diverses activités du Groupe.

Pour MEMSCAP S.A. et les filiales françaises du Groupe, les dommages directs sont garantis à hauteur de 4,3 millions d'euros pour les sites immobiliers, les matériels et équipements ainsi que pour les marchandises. Les responsabilités de ces entités en tant que locataires ainsi que le recours des voisins et des tiers sont garanties à hauteur de 2,0 millions d'euros. Les pertes d'exploitation sont quant à elles couvertes à hauteur de 3,7 millions d'euros. Pour MEMSCAP Inc. et MEMSCAP AS, les dommages directs sont respectivement garantis à hauteur de 13,7 millions de dollars américains et 76,1 millions de couronnes norvégiennes pour les sites industriels. Les pertes d'exploitation sont quant à elles couvertes à hauteur de 3,0 millions de dollars américains pour le site américain et 58,0 millions de couronnes norvégiennes pour le site norvégien.

**Responsabilité civile des mandataires :** Un contrat responsabilité civile des mandataires sociaux de MEMSCAP, S.A. et de ses filiales couvre ce risque à hauteur de 5 millions d'euros par exercice.

**Hommes clés :** Le succès futur de MEMSCAP dépend en grande partie de l'apport permanent des membres de son comité de direction et en particulier de son président (Jean Michel Karam). C'est pourquoi la Société a souscrit une couverture d'assurance vie concernant ce dernier adossé à un contrat de prêt immobilier. Au 31 décembre 2009, la garantie s'établit au capital restant du de cet emprunt soit 265 000 euros.

**Transports des personnes :** MEMSCAP a souscrit une police afin de couvrir ses salariés dans le cadre de leurs déplacements professionnels. Les frais médicaux sont couverts à hauteur de 1 million d'euros et un capital décès / invalidité est prévu à hauteur de 0,2 million d'euros par salarié.

A la connaissance de la Société, il n'y a aucun risque significatif non assuré, ni aucun risque assuré en interne.

## 6. Impact social des activités de la Société

L'effectif de la Société est répartie comme suit : la France est principalement composée d'ingénieurs, de commerciaux et d'administratifs, les Etats-Unis et la Norvège regroupent des ingénieurs, des commerciaux, des administratifs ainsi qu'un nombre significatif d'opérateurs de production.

L'effectif moyen du Groupe en nombre de salariés équivalent temps plein est le suivant :

	2009	2008
Production .....	64	65
Recherche et développement .....	30	37
Services commerciaux et marketing.....	11	13
Direction générale et personnel administratif.....	14	16
Effectif total équivalent temps plein .....	119	131

L'effectif moyen du Groupe se décompose comme suit par pays :

	2009	2008
France .....	33	32
Etats-Unis .....	31	37
Norvège .....	55	62
Effectif total équivalent temps plein .....	119	131

Les frais de personnel du Groupe comptabilisés en charge au titre des exercices 2009 et 2008 s'analysent comme suit :

(en milliers d'Euros)	2009	2008
Charges de personnel y compris charges sociales .....	7 349	7 987
Retraites.....	281	157
Charges liées au paiement en actions.....	229	280
Total des frais de personnel .....	7 859	8 424

La Société entend continuer à fidéliser ses salariés par l'attribution de stock-options, ou tout autre mécanisme autorisé par la loi et l'autorité de marchés financier, en faisant utilisation des délégations consenties par votre assemblée générale du 30 juin 2009.

## 7. Informations concernant les mandataires sociaux

### 7.1. Rémunérations des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

#### Synthèse des rémunérations, options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en euros)

Dirigeant	Fonction	Exercice 2009		Exercice 2008	
Jean Michel Karam	Président Directeur général				
Eléments de rémunérations et avantages de toute nature					
Rémunérations dues au titre de l'exercice		250 005		218 958	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		--		--	
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		--		--	
Total		250 005		218 958	

#### Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en euros)

Dirigeant	Fonction	Exercice 2009		Exercice 2008	
		Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Jean Michel Karam	Président Directeur général				
Eléments de rémunérations					
Rémunération fixe		250 005	250 005	218 958	218 958
Rémunération variable		--	--	--	--
Jetons de présence		--	--	--	--
Avantages en nature		--	--	--	--
Total		250 005	250 005	218 958	218 958

#### Informations complémentaires relatives à chaque dirigeant mandataire social au titre de l'exercice 2009 (en euros)

Dirigeant	Fonction	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonction	Indemnité relative à une clause de non concurrence
Jean Michel Karam	Président Directeur général	Non	Non	Oui (1)	Non

Date de début de mandat : 4 juin 1998

Date de fin de mandat : A l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2009

- (1) En application des recommandations AFEP / MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, il a été mis fin au contrat de travail de Monsieur Jean Michel Karam en date du 31 décembre 2008. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, Monsieur Jean Michel Karam bénéficie au titre de son mandat social en tant que Président du conseil d'administration et directeur général du Groupe MEMSCAP d'une indemnité de départ égale à un an et demi de rémunération annuelle fixe. Cette rémunération sera versée en cas de départ contraint du Président et lié à un changement de contrôle ou de stratégie du Groupe ainsi que si le Président remplit les conditions de performance suivantes : Absence de poursuites personnelles contre le Président par un tribunal ou l'Autorité des Marchés Financiers relatives à ses fonctions de dirigeant du Groupe MEMSCAP, pertes nettes du Groupe sur l'année en cours au moment du départ ne devant pas être supérieures à 50% des pertes nettes sur la même période l'année précédente et absence de procédure de liquidation ou de mise en redressement judiciaire en cours.

Le tableau suivant présente les éléments de rémunérations et les avantages de toute nature dus aux mandataires sociaux non dirigeants par la Société et les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce

<b>Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (en euros)</b>		
	Exercice 2009	Exercice 2008
<b>Bernard Courtois</b>		
Jetons de présence	--	--
Autres rémunérations	--	--
<b>Joël Alanis</b>		
Jetons de présence	--	--
Autres rémunérations	--	--
<b>Sverre Horntvedt *</b>		
Jetons de présence	--	--
Autres rémunérations (1)	--	3 673
<b>Christopher Pelly</b>		
Jetons de présence	--	--
Autres rémunérations (1)	1 400	2 350
<b>Vera Strübi</b>		
Jetons de présence	--	--
Autres rémunérations (1)	732	788
<b>Total</b>	<b>2 132</b>	<b>6 811</b>

\* Administrateurs ayant été démissionné au cours de l'exercice 2009.

- (1) Les montants versés à Madame Vera Strübi ainsi qu'à Messieurs Sverre Horntvedt et Christopher Pelly correspondent aux remboursements de frais de déplacement.

Il est de plus rappelé les éléments suivants :

- Aucune somme n'a été provisionnée ou réglée par la Société et ses filiales aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.
- Aucune prime d'arrivée ou de départ n'a été accordée à ces personnes à l'exception de l'indemnité de départ dont bénéficie Monsieur Jean Michel Karam au titre de son mandat social en tant que Président du conseil d'administration et directeur général du Groupe MEMSCAP et détaillée dans le présent chapitre.
- Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.
- Il est de même renvoyé à la note 26 de l'annexe des comptes consolidés de la Société pour une information complémentaire sur les rémunérations du personnel dirigeant du Groupe et des membres du conseil d'administration de MEMSCAP.

## 7.2. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée durant l'exercice 2009 aux dirigeants mandataires sociaux ainsi qu'aux mandataires sociaux non dirigeants.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée durant l'exercice 2009 par les dirigeants mandataires sociaux ainsi que par les mandataires sociaux non dirigeants.

L'historique des attributions d'options de souscription d'actions attribuées au bénéfice des administrateurs et non annulées au 31 décembre 2009 est la suivante :

- Au bénéfice de Monsieur Jean Michel Karam

	Plan 14	Plan 17
Date d'assemblée	27 juin 2005	27 juin 2006
Date du conseil d'administration	2 sept. 2005	21 juin 2007
Nombre total d'options attribuées	1 850 000	25 000
Nombre total d'actions correspondant	46 250	25 000
Date de départ d'exercice des options	(1)	(2)
Date d'expiration des options	2 sept. 2013	21 juin 2015
Prix de souscriptions par action	12,00 €	20,39 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 décembre 2009	--	--
Nombre total d'actions annulées au 31 décembre 2009	--	--
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2009 sur des options précédemment consenties et non exercées	46 250	25 000

- (1) Ces options peuvent être exercées :

- Pour 1 600 000 options à hauteur de 25% au 1er janvier 2005 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
- Pour 250 000 options à hauteur de 25% au 30 juin 2006, 2007, 2008 et 2009.

- (2) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% à la date anniversaire de leur attribution.

Le prix d'exercice correspond à la moyenne du prix de clôture de l'action MEMSCAP pour les derniers 20 jours précédant l'attribution.

### **7.3. Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux**

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune action de performance. Les actions de performance sont des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux, qui s'inscrivent dans le cadre des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce.

### **7.4. Régimes complémentaires de retraite concernant les mandataires sociaux**

Il n'existe aucun régime complémentaire de retraite concernant les mandataires sociaux en sus des régimes complémentaires obligatoires.

### **7.5. Conventions réglementées conclues entre la Société et ses administrateurs et certains actionnaires**

Vos commissaires aux comptes ont été régulièrement informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial. Nous vous demanderons, par conséquent, d'approuver les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce, ainsi que les conventions entre MEMSCAP SA et ses filiales, conclues ou dont la réalisation s'est poursuivie au cours de l'exercice qui y sont mentionnées et les conclusions dudit rapport. Par ailleurs, sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 10 mai 2010, les termes du projet d'association capitalistique et opérationnelle avec la société iCosmeceuticals, ainsi que l'ensemble des contrats liés à cette opération eu égard à la société Intuiskin, à savoir, notamment :

- Protocole d'investissement entre la Société, Intuiskin, iCosmeceuticals, et Laboratoires La Licorne ;
- Convention de licence exclusive entre la société Laboratoires La Licorne et la société iCosmeceuticals, portant notamment sur la marque Ioma et autres droits de propriétés intellectuelles (marques et brevets) nécessaire à l'activité de iCosmeceuticals ;
- Convention de prestation de services généraux, financiers et comptables entre la Société, iCosmeceuticals et ses filiales ;
- Convention de garantie de passif entre la Société et iCosmeceuticals ;
- Engagement de non-concurrence et de non sollicitation entre la Société et iCosmeceuticals ;
- Pacte d'associés entre la Société et iCosmeceuticals ;
- Traité d'apport sous condition suspensive entre la Société et iCosmeceuticals.

Les administrateurs concernés au titre de cette convention sont Madame Vera Strübi, Messieurs Christopher Pelly, Bernard Courtois et Jean Michel Karam.

### **7.6. Actifs détenus directement ou indirectement par les dirigeants ou leur famille**

Il n'existe à ce jour, aucun actif de la Société, détenu directement ou indirectement par le dirigeant ou un membre de sa famille. De même, aucun bail immobilier n'est conclu avec une société contrôlée par le dirigeant ou sa famille.

### **7.7. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration et de direction**

La Société n'a accordé ou constitué en faveur des membres de ses organes d'administration et de direction aucun prêt ou garantie.

### **7.8. Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages**

Il n'existe aucun montant provisionné ou constaté au 31 décembre 2009 dans le cadre du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au bénéfice aux mandataires sociaux.

### **7.9. Modifications intervenues au sein des organes sociaux et situation des mandats d'administrateur**

Le conseil d'administration a pris acte en date du 27 juillet 2009 de la démission de Monsieur Sverre Horntvedt de son poste d'administrateur indépendant. Cette démission est motivée par le fait que Monsieur Sverre Horntvedt a été nommé président de la société norvégienne SENSOR AS, spin-off spécialisé dans le secteur des MEMS de la société INFINEON. La société SENSOR AS étant fournisseur du groupe MEMSCAP, la position d'administrateur de Monsieur Sverre Horntvedt de MEMSCAP SA pouvait de ce fait être en conflit d'intérêt avec sa position de président de la société SENSOR AS.

Par ailleurs, le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Michel Karam arrive à son terme à l'issue de l'assemblée générale du 10 mai 2010. Il sera proposé lors de cette assemblée de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Michel Karam, conformément aux statuts de la société, pour une durée de six années soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2016, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

### 7.10. Autres mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

La composition du conseil d'administration en date du 31 décembre 2009 est la suivante :

Nom	Age	Mandats et fonctions exercés dans la Société	Date de 1 <sup>ère</sup> nomination	Date d'échéance du mandat	Principales activités exercées en dehors de la Société dans le Groupe	Mandats et fonctions hors Groupes
<b>Administrateurs exerçant une fonction au sein de la Direction Générale</b>						
Jean Michel Karam	40 ans	Président Directeur général	4 juin 1998 (Renouvelé par l'assemblée générale du 28 juin 2004)	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2009	- Président d'IntuiSkin S.A.S., MEMSCAP Inc., MEMSCAP AS et Ioma Esthetics Insitute S.A.S.	Néant
<b>Administrateurs n'exerçant pas de fonction au sein de la Direction Générale</b>						
Joël Alanis	50 ans	Administrateur indépendant	27 juin 2005 (Renouvelé par l'assemblée générale du 26 juin 2008)	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013	Néant	- Membre du Conseil de surveillance de Safetronix S.A. et de EMIX S.A. - Membre du conseil d'administration de Tiempo S.A.S. et de ITRIS Square Automation. - Président de Zenith Wafers Systems S.A.S.
Bernard Courtois	62 ans	Administrateur indépendant	30 mars 2005 (Renouvelé par l'assemblée générale du 26 juin 2008)	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013	Néant	- Vice-président du conseil de surveillance d'Iroc Technologies S.A. - Administrateur de NanoSprint, S.A.R.L.
Christopher Pelly	54 ans	Administrateur indépendant	27 juin 2005 (Renouvelé par l'assemblée générale du 26 juin 2008)	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013	Néant	- Administrateur de Wazzamba Services SA, Wazzamba Ltd et Playyoo SA.
Vera Strübi	66 ans	Administrateur indépendant	21 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2012	Néant	- Administrateur de Victorinox Swiss Army Fragrances.

A ce jour, Monsieur Jean Michel Karam est le seul administrateur exerçant une fonction au sein de la direction générale. Le conseil d'administration ne comporte pas d'administrateur élu par les salariés, ni d'administrateur représentant les salariés actionnaires. Il n'y a pas de censeur au sein du conseil d'administration.

Conformément à l'article 16 des statuts de la Société, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action MEMSCAP.

### 7.11. Fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est impliqué dans l'élaboration du plan stratégique, de la définition des budgets, des restructurations imposées par les évolutions du marché et des opportunités de croissance externe et des opérations de haut de bilan. En 2009, le conseil d'administration s'est réuni 6 fois. Le taux de présence effective a été de 88%. Le taux de présence et de représentation a été de 88%.

Les thèmes abordés sont notamment :

- l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi que le chiffre d'affaires et les résultats trimestriels,
- la définition et le suivi de la stratégie du Groupe, des plans d'activité et des différents budgets,
- la stratégie de croissance organique et externe,
- le plan de financement et les opérations financières y afférentes,
- le fonctionnement du conseil d'administration.

#### Comité stratégique

Le conseil d'administration de MEMSCAP dispose, depuis octobre 2003, d'un comité stratégique ayant pour objet le suivi de l'ensemble des orientations majeures relatives au fonctionnement, à l'activité et à la stratégie de MEMSCAP. Sa mission est de donner au conseil administration de la Société son avis sur les points suivants :

- Vision stratégique de la croissance organique ou externe de la Société ;
- Business plans ;
- Activités de fusions-acquisitions.

Ce comité est composé de 3 membres :

- Monsieur Jean Michel Karam, Président du conseil d'administration et Directeur général,
- Monsieur Bernard Courtois, administrateur indépendant,
- Monsieur Joël Alanis, administrateur indépendant.

Le comité stratégique ne s'est pas réuni au cours de l'exercice 2009.

#### Comité des rémunérations

Le conseil d'administration de MEMSCAP dispose, depuis novembre 2008, d'un comité des rémunérations. Sa mission est de donner au conseil d'administration de la Société ses recommandations relatives aux points suivants :

- Rémunération, régime de retraite et prévoyance, avantages en nature et droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, attribués au président du conseil d'administration et aux éventuels membres du conseil d'administration salariés ou mandataires sociaux ;
- Rémunération des membres du conseil d'administration.

Ce comité est composé des 3 membres suivants :

- Monsieur Jean Michel Karam, Président du conseil d'administration et Directeur général,
- Monsieur Bernard Courtois, administrateur indépendant,
- Monsieur Christopher Pelly, administrateur indépendant.

Le comité des rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2009 afin d'aborder le suivi des implémentations des nouvelles réglementations AMF et AFEP/MEDEF ainsi que la rémunération des membres du management, y compris la discussion du plan l'émission d'options de souscription d'actions, lors de la fenêtre d'émission ordinaire annuelle en février (Plan de février 2010).

#### **Déclaration relative au gouvernement d'entreprise**

La Société se conforme à la loi et aux règlements en vigueur relatifs au gouvernement d'entreprise ainsi qu'aux pratiques de la place en la matière.

#### **Charte d'éthique et de bonne conduite**

Le conseil d'administration du 9 juillet 2001 a adopté le principe d'élaboration d'une charte de bonne conduite des administrateurs. Le conseil d'administration du 15 octobre 2001 a adopté la charte dont le texte est reproduit ci-dessous :

*"Après avoir rappelé que les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou aux comités spécialisés que celui-ci décidera de créer, est tenue à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du conseil d'administration.*

*Après avoir rappelé que les sociétés dont les titres sont négociés sur un marché réglementé sont tenues à un certain nombre d'obligations à l'égard du public au titre de l'information financière permanente, périodique et liée aux opérations financières, que si chacun des administrateurs doit assumer sa responsabilité personnelle au regard de telles obligations, le bon fonctionnement des organismes sociaux conduit à ce que seul le Président du conseil d'administration ou les personnes désignées par lui doivent s'exprimer au nom de la société pour satisfaire aux obligations susvisées.*

*Après avoir rappelé les principales obligations posées aux administrateurs et dirigeants des sociétés dont les titres sont admis aux cotations sur un marché réglementé et en particulier :*

- les articles L.225-109 et L.247-4 du Code de commerce sur la mise obligatoire sous la forme nominative des actions de la société détenues par les administrateurs ;
- l'article L.465-1 alinéas 1 et 2 du Code Monétaire et Financier sur le délit d'initié et le fait que les dirigeants visés à l'article L.225-109 du Code de commerce soient des initiés dits « primaires » qui sont susceptibles de disposer d'informations privilégiées sur les perspectives ou la situation de MEMSCAP et ne peuvent donc en conséquence d'une part réaliser ou permettre sciemment de réaliser, soit directement ou indirectement, soit par personne interposée, une opération (achat ou vente de titres) avant que le public ait connaissance de ces informations, d'autre part communiquer à un tiers une information privilégiée en dehors du cadre normal de sa profession ou de ses fonctions ;
- le règlement de la COB n° 90-08 relatif à l'utilisation d'information privilégiée ;
- l'article L.465-1 alinéa 3 du Code Monétaire et Financier qui sanctionne le fait de diffuser dans le public des informations fausses ou trompeuses sur les perspectives ou la situation d'un émetteur ou sur les perspectives d'évolution d'un instrument financier admis sur un marché réglementé, de nature à agir sur le cours ;
- le règlement n° 98-07 relatif à l'information du public ;
- l'article L.465-2 du Code Monétaire et Financier qui incrimine le fait d'exercer ou de tenter d'exercer une manœuvre ayant pour objet d'entraver le fonctionnement régulier de marché d'un instrument financier en induisant autrui en erreur.

*Le conseil d'administration s'engage et chacun des administrateurs à titre individuel s'engage à agir en toute hypothèse dans le respect de ces règles permettant l'intégrité du marché des titres MEMSCAP.*

*En outre, les administrateurs s'engagent à agir avec loyauté et diligence dans leurs fonctions en faisant prévaloir dans tous les cas l'intérêt social et l'intérêt commun des actionnaires.*

*En particulier chacun des administrateurs s'engage à révéler l'existence éventuelle de conflit d'intérêt avec la société et s'engage à s'abstenir de voter ou même de participer à la prise de décision du conseil d'administration au cas où un tel conflit surviendrait.*

*Chacun des administrateurs s'engage enfin à exercer sa mission avec diligence en exerçant notamment son devoir de surveillance et d'information en privilégiant la défense de l'intérêt social de MEMSCAP."*

Cette charte a été signée par tous les administrateurs de la Société.

#### **Evaluation organisée de la performance du conseil d'administration**

Il n'existe pas de règlement intérieur définissant les règles de fonctionnement du conseil d'administration. Toutefois, le conseil d'administration, attentif à son action, surveille des indicateurs quantitatifs (i.e. la fréquence des réunions, le taux de présence, etc.) et dresse un bilan quantitatif et qualitatif de la stratégie adoptée et des opérations menées.

#### **7.12. Proposition de fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration**

Aucun jeton de présence n'a été versé au titre de l'exercice 2009. Après étude de l'avis du comité des rémunérations de la Société, nous vous proposons d'attribuer, lors de l'assemblée générale du 10 mai 2010, des jetons de présence aux administrateurs de la Société au titre de l'exercice 2010. Le montant annuel global de ces jetons de présence pour tous les administrateurs ne pourra excéder 85 000 euros.

#### **7.13. Etat récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier**

Au cours de l'exercice écoulé, l'état récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier est le suivant :

Déclarant	Jean Michel Karam
Qualité.....	Président Directeur général
Emetteur.....	MEMSCAP, S.A.
Description des titres.....	Actions ordinaires - FR0010298620
Nombre de titres concernés par l'opération.....	12 000
Nature de l'opération.....	Achat d'actions
Date de l'opération.....	27 février 2009
Lieu de l'opération.....	Euronext Paris
Prix unitaire.....	1,177 €
Montant total de l'opération.....	14 124,00 €

## 8. Situation des mandats des commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires :	Commissaires aux comptes suppléants :
<p><b>Monsieur Philippe Machon</b> 445, rue Lavoisier 38330 Montbonnot St Martin</p> <p>Date de nomination : Assemblée générale mixte du 21 juin 2007. Date d'expiration du présent mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.</p> <p><b>Ernst &amp; Young Audit</b> Représenté par Monsieur Lionel Denjean Tour Crédit Lyonnais 129, rue Servient 69326 Lyon Cedex 03 Date de nomination : Assemblée générale mixte du 21 novembre 2000. Date d'expiration du présent mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.</p>	<p><b>Christian Muraz</b> 3, chemin du vieux chêne 38240 Meylan</p> <p>Date de nomination : Assemblée générale mixte du 21 juin 2007. Date d'expiration du présent mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.</p> <p><b>Auditex</b> Représenté par Monsieur Pascal Sélignan Tour Ernst &amp; Young Faubourg de l'Arche 92037 La Défense Cedex Date de nomination : Assemblée générale mixte du 27 juin 2006. Date d'expiration du présent mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.</p>

Suite à la fin de mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Philippe Machon arrivant à son terme à l'issue de l'assemblée générale du 10 mai 2010, il sera proposé lors de cette assemblée de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Jean-Marie Bourgeois (1 rue Alfred de Musset, 38100 Grenoble), pour une durée de six années soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2016, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

## 9. Capital social

### 9.1. Répartition du capital social

A la connaissance de la Société, les principaux actionnaires au 31 décembre 2009 étaient les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Nombre de votes	%
Jean Michel Karam	307 359	6,52%	589 896	11,63%
Bernard Courtois	48 351	1,03%	96 702	1,91%
Autres administrateurs	2 759	0,06%	5 018	0,10%
Sous-Total Administrateurs	358 469	7,61%	691 616	13,64%
Autres actionnaires au nominatif	63 214	1,34%	93 598	1,85%
Public au porteur	4 285 096	90,90%	4 285 096	84,51%
Contrat de liquidité	7 191	0,15%	--	--
Total	4 713 970	100,00%	5 070 310	100,00%

### 9.2. Franchissement de seuil

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et de nos statuts et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus (i) du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales ; (ii) de 3% du capital ou des droits de vote ou une fraction égale à un multiple de 3% du capital ou des droits de vote et ce, jusqu'à 33% du capital social ou des droits de vote inclus.

- Jean Michel Karam possède plus de 5% du capital social et plus de 10% des droits de vote.

Les actionnaires énumérés ci-dessus bénéficient d'un droit de vote double.

Ofivalmo Gestion, 1 rue Vernier, 75 017 Paris, a informé la Société que la SICAV Ofi Smidcap a franchi le 21 juin 2005 à la hausse le seuil des 3% du capital.

La Société Privée de Gestion de Patrimoine (SPGP) a déclaré en date du 26 septembre 2005, le franchissement à la hausse du seuil de 10% du capital. (Publication AMF – 205C1602).

La Société Privée de Gestion de Patrimoine (SPGP), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 juillet 2008, par suite d'une cession d'actions MEMSCAP sur le marché, le seuil de 10% du capital de la société MEMSCAP (Publication AMF – 208C1387).

La Société Privée de Gestion de Patrimoine (SPGP), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 6 octobre 2008, par suite d'une cession d'actions MEMSCAP sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MEMSCAP et détenir, pour le compte desdits fonds, 226 576 actions MEMSCAP représentant autant de droits de vote, soit 4,81% du capital et 4,33% des droits de vote de cette société. Le déclarant a par ailleurs précisé détenir, au 24 octobre 2008, 156 547 actions MEMSCAP représentant autant de droits de vote, soit 3,32% du capital et 2,99% des droits de vote (Publication AMF – 208C1963).

La Société Financière de Champlain a déclaré en date du 23 mai 2006, le franchissement à la hausse du seuil de 5% du capital. (Publication AMF – 206C1094).

La Société Financière de Champlain a déclaré en date du 13 septembre 2006, le franchissement à la baisse du seuil de 5% du capital. (Publication AMF – 206C1770).

AGF Asset Management a déclaré en date du 20 novembre 2007, le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 3% du capital par l'intermédiaire de ses fonds communs de placement AGF Opéra et AGF Invest.

La société anonyme Seventure Partners, agissant pour le compte d'un fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 et le 17 septembre 2009, respectivement les seuils de 5% des droits de vote et 5% du capital de la société MEMSCAP et détenir, pour le compte dudit fonds, 232 091 actions MEMSCAP représentant autant de droits de vote, soit 4,92% du capital et 4,51% des droits de vote (Publication AMF – 209C1201).

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire que ceux mentionnés ci-dessus n'a fait depuis l'exercice 2005 de déclaration mentionnant qu'il détient plus de 3% du capital ou des droits de vote de façon directe, indirecte ou de concert.

### 9.3. Participation des salariés au capital

En application de l'article L.225-23 du Code de commerce, la Société doit être invitée à faire participer à votre conseil d'administration un ou plusieurs représentants des salariés actionnaires lorsque ces derniers détiennent au moins 3% du capital social. Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés <sup>(5)</sup> au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 31 décembre 2009.

A cette date, les salariés ne détenaient aucune action de la Société. Nous vous rappelons que les actions qui doivent être prises en compte pour le recensement des actionnaires salariés sont les actions des salariés qui sont l'objet d'une gestion collective ou dont les intéressés n'ont pas la libre disposition, à savoir :

- les actions figurant dans des plans d'épargne d'entreprise ou des plans partenariaux d'épargne salariale volontaire ;
- les actions figurant dans des fonds commun de placement d'entreprise ;
- les actions détenues directement par les salariés au titre des privatisations et de la participation aux résultats de l'entreprise durant la période d'incapacité.

### 9.4. Modifications intervenues dans le capital social

#### Capital social

Au 31 décembre 2009, le montant du capital social s'élève à 9 427 940,85 euros correspondant à 4 713 970 actions ordinaires de 2,00 euros de valeur nominale. Ces actions sont entièrement libérées.

#### Nature et caractéristiques principales des titres de la Société

Les actions de la Société sont des actions ordinaires de même catégorie et sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Les actions de la Société ont été admises aux négociations sur le Nouveau Marché le 1er mars 2001. Ces actions sont actuellement admises aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext, compartiment C et sont admises aux opérations d'Euroclear France (anciennement SICOVAM), de CEDEL et de Clearstream. Le code ISIN des actions MEMSCAP est FR0010298620 avec un code mnémorique MEMS.

#### Evolution du nombre d'actions

Aucune augmentation de capital n'a eu lieu au cours de l'exercice 2009.

	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Capital social</i>	<i>Primes d'émission (consolidées)</i>
	<i>Milliers</i>	<i>€000</i>	<i>€000</i>
Actions ordinaires émises et entièrement libérées			
Au 1er janvier 2009 .....	4 714	9 428	35 123
Affectation du report à nouveau déficitaire sur les primes d'émission .....	--	--	(9 015)
Au 31 décembre 2009 .....	4 714	9 428	26 108

#### Titres non représentatifs du capital social

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital social.

### 9.5. Actions propres

#### Nombre d'actions détenues en propre

La Société dispose d'un programme de rachat d'actions portant au maximum sur 10% de son capital. Dans le cadre des autorisations qui lui ont été consenties par votre assemblée générale du 30 juin 2009, elle dispose d'un contrat de liquidité géré par CM-CIC-Securities.

Dans le cadre de ces autorisations, la Société a réalisé sur ses propres titres les opérations suivantes dans le cadre d'un contrat de liquidité avec la société CM-CIC Securities.

<i>Opérations réalisées dans le cadre du contrat de liquidité avec la Société CM-CIC Securities du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009</i>	
% de capital auto-détenu de manière directe ou indirect au 31 décembre 2009	0,15%
Nombre d'actions achetées	353 413
Nombre d'actions vendues	361 396
Nombre d'actions annulées	--
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2009	7 191
Valeur nette comptable du portefeuille au 31 décembre 2009	15 676 €
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2009	15 676 €

(\*) *Quote-part MEMSCAP : 100%*

Le coût d'acquisition des actions propres détenues à la clôture de l'exercice 2009 a été déduit des capitaux propres consolidés pour un montant de 114 000 euros en conformité avec les normes IFRS (2008 : 135 000). Au 31 décembre 2009, le montant de la dépréciation cumulée relative aux actions propres détenues s'établit à 98 000 euros (2008 : 104 000 euros). Cette dépréciation est comptabilisée en diminution des capitaux propres consolidés.

<sup>5</sup> Sont concernés ici les salariés de la Société et le personnel des sociétés dont 10% au moins du capital social est détenu par la Société.

## Autorisations données par l'assemblée générale

Nous vous proposons de renouveler l'autorisation précédemment donnée à votre conseil et d'approuver à l'assemblée générale annuelle du 10 mai 2010, l'autorisation à donner en vue de permettre à la société d'opérer sur ses propres actions.

Cette délégation permettra à votre conseil de procéder à l'achat, la cession et le transfert par la société de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social à quelque moment que ce soit, ou représentant jusqu'à 5% du nombre d'actions composant le capital social de la société à quelque moment que ce soit, s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

-- L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués en une ou plusieurs fois par tous moyens, en particulier par interventions sur le marché ou hors marché, y compris par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, tels des options ou des bons, ou tout autre moyen permettant un transfert de propriété conditionnel à terme desdites actions, et à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment en conformité avec la réglementation européenne et la réglementation AMF relative aux rachats d'actions. Les actions pourront en outre faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L. 432-6 et suivants du Code monétaire et financier. La part du programme de rachat pouvant être effectuée par transaction de blocs n'est pas limitée.

-- Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur ;

-- Le prix maximum d'achat est fixé à 10 euros par action de 2 euros de nominal.

-- Le prix d'achat des actions sera ajusté par le conseil d'administration en cas d'opérations financières sur la société dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;

-- En cas d'opérations sur le capital, notamment augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et à ce nombre après l'opération ;

-- Les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue de toute affectation permise à la société dans le cadre des recommandations et réglementations de l'AMF, soit :

(i) de respecter les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion (a) de l'émission de titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, (b) de programmes et /ou décisions de consentir des options d'achat d'actions de la société aux salariés et aux mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe, et aux membres du « Technical Advisory Board », ou de leur proposer d'acquérir des actions dans les conditions prévues par le Code du travail et le Code de commerce (c) de l'éventuelle attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe, (d) d'attributions d'actions de la société dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (e) de tout autre engagement de ce type mettant à la charge de la société une obligation de délivrance d'actions de la société ;

(ii) de conserver, céder ou généralement transférer les actions, en tout ou partie, notamment en procédant à des remises de titres à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe dans le cadre de la réglementation boursière ;

(iii) d'acheter et/ou vendre des actions en fonction des situations de marché, d'assurer la liquidité du marché de l'action, de régulariser le cours de bourse de son action en application d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et conclu avec un prestataire de services d'investissement ;

(iv) de réduire le capital de la société en application de la dix-septième résolution votée par l'assemblée générale du 30 juin 2009.

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres, conclure tous accords, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, tenir les registres d'achats et ventes d'actions, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès des organismes et généralement faire le nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre de la présente autorisation.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace la précédente autorisation consentie par l'assemblée générale du 30 juin 2009 (6ème résolution).

## Nombre d'actions détenues par l'intermédiaire de filiales

Aucune filiale ne détient d'actions de la Société.

### 9.6. Souscription, achat ou prise en gage par la Société des propres actions dans le cadre de l'intéressement du personnel aux résultats de l'entreprise

Néant.

### 9.7. Options de souscription et/ou d'achat d'actions consenties aux salariés de la Société

#### Détails des plans d'options de souscription d'actions

Les tableaux suivants présentent pour chaque plan d'options de souscription d'achat d'actions : la date de l'assemblée générale qui a autorisé le plan, la date du conseil d'administration qui a arrêté les modalités du plan, le nombre d'actions nouvelles qui peuvent être souscrites avec le nombre d'options de souscription attribuées par le plan, le nombre d'actions nouvelles pouvant être souscrites par les mandataires sociaux et par les dix premiers attributaires salariés de chaque plan, le point de départ d'exercice des options, la date d'expiration, le prix de souscription, le nombre d'actions souscrites jusqu'au 31 décembre 2009, le nombre total d'actions annulées jusqu'au 31 décembre 2009 et le nombre total d'actions restantes au 31 décembre 2009.

	Plan 4	Plan 5	Plan 6	Plan 8
Date d'assemblée	29 janv. 2001	14 juin 2002	14 juin 2002	20 juin 2003
Date du conseil d'administration	15 oct. 2001	14 juin 2002	14 fév. 2003	5 fév. 2004
Nombre total d'options attribuées	910 000	226 500	780 100	1 700 000
Nombre total d'actions correspondant	22 750	5 662	19 502	42 500
- Dont mandataires sociaux	--	--	--	15 000
- Dont 10 premiers attributaires salariés	15 500	4 025	15 125	42 500
Date de départ d'exercice des options	(1)	(2)	(3)	(4)
Date d'expiration des options	15 oct. 2009	14 juin 2010	14 fév. 2011	1 <sup>er</sup> janv. 2012
Prix de souscription par action	49,20 €	49,20 €	18,00 €	14,40 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2009	--	--	3 544	2 500
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2009	22 750	4 112	15 248	40 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2009 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	--	1 550	710	--

(1) Les périodes d'exercice des options dépendent de la date d'anniversaire du contrat de travail du salarié bénéficiaire.

- (2) Le conseil d'administration a attribué, le 14 juin 2002, 226 500 options à 22 salariés du Groupe. Les options peuvent être exercées à hauteur de 25 % maximum à compter respectivement de chacune des quatre premières dates anniversaire de leur attribution.
- (3) Le conseil d'administration a attribué, le 14 juin 2003, 780 100 options à 65 salariés du Groupe. Sur le total d'options attribuées, 270 100 options attribuées à 60 personnes peuvent être exercées librement dans les quatre années suivant leur attribution. Les 510 000 options restantes attribuées à 5 personnes peuvent être exercées à hauteur de 25 % maximum à compter du premier anniversaire de leur attribution et pour le solde, à hauteur maximum d'1/12ème par trimestre.
- (4) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% au 1er janvier de chaque année à compter du 1er janvier 2005.

	<i>Plan 10</i>	<i>Plan 11</i>	<i>Plan 12</i>	<i>Plan 13</i>
Date d'assemblée	20 juin 2003	20 juin 2003	20 juin 2003	27 juin 2005
Date du conseil d'administration	17 mai 2004	24 janv. 2005	21 avril 2005	30 juin 2005
Nombre total d'options attribuées	613 000	568 500	23 500	1 318 500
Nombre total d'actions correspondant	15 325	14 212	587	32 962
- Dont mandataires sociaux	2 500	--	--	25 000
- Dont 10 premiers attributaires salariés	7 125	14 175	587	7 962
Date de départ d'exercice des options	(5)	(6)	(7)	(8)
Date d'expiration des options	17 mai 2012	24 janv. 2013	21 avril 2013	30 juin. 2013
Prix de souscriptions par action	11,20 €	12,40 €	10,00 €	10,40 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2009	475	3 001	--	--
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2009	9 030	4 699	63	32 162
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2009 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	5 820	6 512	524	800

- (5) Sur les 613 000 options :
- Pour 257 000 options : L'exercice est de 25% actions exerçables et vendables par an à la date d'anniversaire de l'attribution.
  - Pour 356 000 options : L'exercice est de 25% d'actions exerçables par an à la date d'anniversaire de l'attribution. Ces options sont vendables à partir du 17 mai 2008.
- (6) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% à partir du 24 janvier 2006 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
- (7) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année de l'anniversaire de leur attribution.
- (8) Ces options peuvent être exercées :
- Pour 2 salariés (31 500 options) à hauteur de 25% au 30 juin 2006 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
  - Pour 4 administrateurs et 7 salariés (1 287 000 options) à hauteur de 25% chaque année de l'anniversaire de leur attribution.

	<i>Plan 14</i>	<i>Plan 15</i>	<i>Plan 16</i>	<i>Plan 17</i>
Date d'assemblée	27 juin 2005	27 juin 2005	27 juin 2005	27 juin 2006
Date du conseil d'administration	2 sept. 2005	22 oct. 2005	20 fév. 2006	21 juin 2007
Nombre total d'options attribuées	1 850 000	320 000	3 659 200	116 625
Nombre total d'actions correspondant	46 250	8 000	91 480	116 625
- Dont mandataires sociaux	46 250	--	--	53 500
- Dont 10 premiers attributaires salariés	46 250	8 000	71 875	71 875
Date de départ d'exercice des options	(9)	(10)	(10)	(10)
Date d'expiration des options	2 sept. 2013	22 oct. 2013	20 fév. 2014	21 juin. 2015
Prix de souscriptions par action	12,00 €	13,20 €	14,40 €	20,39 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2009	--	--	1 250	--
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2009	--	125	32 176	56 250
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2009 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	46 250	7 875	58 054	60 375

- (9) Ces options peuvent être exercées :
- Pour 1 600 000 options à hauteur de 25% au 1er janvier 2005 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
  - Pour 250 000 options à hauteur de 25% au 30 juin 2006, 2007, 2008 et 2009.
- (10) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année de l'anniversaire de leur attribution.

## Synthèse des options de souscription d'actions

<i>(En nombre d'actions)</i>	<i>Options de souscription d'actions</i>	
		<i>Total</i>
Solde au 31 décembre 2007 .....	333 988	449 002
Attribuées .....	--	--
Exercées.....	--	(2 822)
Annulées.....	(89 298)	(201 490)
Solde au 31 décembre 2008 .....	244 690	244 690
Attribuées .....	--	--
Exercées.....	--	--
Annulées.....	(56 220)	(56 220)
Solde au 31 décembre 2009 .....	188 470	188 470

La dilution potentielle s'établit à 3,84% du capital au 31 décembre 2009 (2008 : 4,93%).

Le tableau suivant détaille le nombre d'actions relatif aux options de souscriptions d'actions, le prix moyen pondéré des prix d'exercice (PMPE), ainsi que leurs variations sur l'exercice :

<i>(En nombre d'actions)</i>	<i>2009</i>		<i>2008</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>PMPE</i>	<i>Nombre</i>	<i>PMPE</i>
En circulation au 1 <sup>er</sup> janvier .....	244 690	16,05 €	333 988	16,17 €
Attribuées sur l'exercice.....	--	--	--	--
Exercées sur l'exercice.....	--	--	--	--
Déchues sur l'exercice .....	(54 970)	16,21 €	(87 898)	16,20 €
Expirées sur l'exercice .....	(1 250)	49,20 €	(1 400)	36,48 €
En circulation au 31 décembre .....	188 470	15,78 €	244 690	16,05 €
Exercables au 31 décembre .....	143 779	14,93 €	141 902	14,92 €

La durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée des options au 31 décembre 2009 est de 4,30 années (2008 : 5,16 années).

## 10. Informations boursières

### Evolution du cours de l'action

(Du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2009)

La Société est cotée sur le marché Euronext d'Euronext Paris (Compartiment C) et précédemment sur le Nouveau Marché et ce depuis le 1er mars 2001. Les actions de la Société sont cotées sous les codes suivants :

- Code ISIN FR0010298620.
- Code mnémorique MEMS.

Mois	Cours cotés (en euros)				Volume transactions mensuel (en milliers)	Capitalisation (en millions d'euros)
	Ouverture	+ haut	+ bas	Clôture		
<b>2009</b>						
Décembre	2,20	2,30	1,95	2,18	463	10,3
Novembre	2,40	2,45	2,11	2,24	311	10,6
Octobre	2,76	2,94	2,20	2,42	438	11,4
Septembre	2,85	3,09	2,53	2,77	577	13,1
Août	2,01	3,14	1,93	2,81	628	13,2
Juillet	2,14	2,24	1,90	2,05	142	9,7
Juin	2,20	2,48	2,05	2,14	305	10,1
Mai	2,03	2,29	1,92	2,19	313	10,3
Avril	1,83	2,35	1,43	1,98	598	9,3
Mars	1,17	1,99	1,00	1,64	482	7,7
Février	1,60	1,69	1,00	1,17	621	5,5
Janvier	2,13	2,35	1,52	1,62	275	7,6
<b>2008</b>						
Décembre	2,05	2,17	1,85	2,03	175	9,6
Novembre	2,55	2,87	2,01	2,13	220	10,0
Octobre	4,00	4,07	2,11	2,54	433	12,0
Septembre	5,70	5,75	3,56	4,00	471	18,8
Août	5,63	6,11	5,07	5,68	228	26,8
Juillet	6,49	6,75	5,31	5,67	297	26,7
Juin	7,50	7,79	6,23	6,49	262	30,6
Mai	8,50	8,56	7,00	7,48	392	35,2
Avril	7,99	10,10	7,80	8,50	175	40,0
Mars	9,97	9,97	7,32	8,00	406	37,7
Février	10,64	10,64	8,80	10,00	167	47,1
Janvier	15,48	15,48	8,30	10,16	404	47,9
<b>2007</b>						
Décembre	13,03	15,30	9,82	15,30	452	72,1
Novembre	16,30	16,30	11,55	12,75	361	60,1
Octobre	16,76	18,45	16,10	16,30	438	74,8
Septembre	19,14	19,81	16,08	17,59	173	80,7
Août	18,80	19,90	17,68	19,14	166	87,8
Juillet	21,03	21,80	18,80	19,23	298	88,2
Juin	20,11	21,65	19,60	21,10	191	96,8
Mai	20,74	23,20	19,25	20,35	610	93,3
Avril	22,00	22,30	20,21	20,89	192	95,8
Mars	22,45	22,45	19,30	22,25	291	101,5
Février	23,16	23,35	20,11	22,50	339	102,5
Janvier	21,90	24,90	21,50	23,09	398	105,2

Sources Euronext / Société

L'action a clôturé à 2,18 euros le 31 décembre 2009 contre 2,03 euros le 31 décembre 2008. La capitalisation boursière est donc passée de 9,6 millions d'euros au 31 décembre 2008 à 10,3 millions d'euros au 31 décembre 2009. Au cours de l'exercice 2009, le cours de clôture journalier de l'action a été pour le plus haut 3,14 euros, pour le plus bas 1,00 euros et en moyenne 2,09 euros. Le volume total des titres échangés en 2009 atteignait 5 152 333 actions et le volume de titres échangés par jour atteint une moyenne annuelle de 20 205, l'action MEMSCAP est donc particulièrement liquide.

### Calendrier de communication financière de la société

Pour l'exercice 2010 en cours, le calendrier prévisionnel de communication financière de la Société est le suivant :

- Publication des résultats annuels 2009 : 26 mars 2010
- Publication du chiffre d'affaires et des résultats du 1er trimestre 2010 : 26 avril 2010
- Assemblée générale des actionnaires : 10 mai 2010
- Publication du chiffre d'affaires et des résultats du 2ème trimestre 2010 : 29 juillet 2010
- Publication des résultats semestriels au 30 juin 2010 : 31 août 2010
- Publication du chiffre d'affaires et des résultats du 3ème trimestre 2010 : 29 octobre 2010
- Publication du chiffre d'affaires et des résultats du 4ème trimestre 2010 : 28 janvier 2011
- Publication des résultats annuels 2010 : Mars 2011

### Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Conformément à l'article L.225-100-3 du Code de commerce nous vous indiquons qu'il existe des accords commerciaux conclus par la Société qui prendraient fin en cas de changement de contrôle de la Société, et qui ne peuvent être divulgués car une telle divulgation porterait gravement atteinte aux intérêts de la Société.

## 11. Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce

Vos commissaires aux comptes ont été régulièrement informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial. Nous vous demanderons, par conséquent, d'approuver les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce, ainsi que les conventions entre MEMSCAP SA et ses filiales, conclues ou dont la réalisation s'est poursuivie au cours de l'exercice qui y sont mentionnées et les conclusions dudit rapport.

Par ailleurs, sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 10 mai 2010, les termes du projet d'association capitalistique et opérationnelle avec la société iCosmeceuticals, ainsi que l'ensemble des contrats liés à cette opération eu égard à la société Intuiskin. L'exercice 2009 a été particulièrement difficile poussant le Groupe Memscap à ajuster constamment ses coûts et ses ressources afin d'être en adéquation avec les données économiques globales. Bien que la reprise progressive de l'activité observée dès le troisième trimestre 2009 ait permis de réduire significativement la consommation de trésorerie et que cette même tendance soit amenée à se poursuivre sur l'exercice 2010, le Groupe Memscap ne peut pas prendre le risque de procéder seul, aux investissements nécessaires au développement de sa filiale Intuiskin, malgré le fort potentiel que cette dernière activité présente. C'est dans ce contexte, que le conseil d'administration de Memscap, S.A. a approuvé en date du 16 avril 2010, le projet d'association capitalistique et opérationnelle entre Memscap, S.A. et la société iCosmeceuticals, S.A.S.

Dans le cadre du projet de protocole d'investissement, la société iCosmeceuticals, nouvellement formée et dont l'actionariat à l'issue de l'opération serait composé par certains dirigeants d'Intuiskin et de Memscap, S.A. notamment Messieurs Jean Michel Karam, Bernard Courtois, Christopher Pelly et Madame Vera Strübi, associés à des investisseurs, dont CIC Vizille Capital Innovation et SUDINNOVA, procéderait à l'acquisition de 100% des titres d'Intuiskin, filiale à 100% de Memscap, S.A., par voie d'apport en nature. Cette opération, pour les besoins de l'apport, serait basée sur les valorisations suivantes :

- une valorisation globale de la Société Intuiskin de 1.600.000 euros pour 100% du capital et des droits de vote.
- une valorisation globale de la société iCosmeceuticals de 8.500.000 euros sur la base de capitaux propres au moins égaux 2.500.000 euros.

Sur la base de ce mode de valorisation et sous réserve de la conclusion des différents accords prévus par le protocole d'investissement, il serait attribué à Memscap, S.A., en rémunération de l'apport de 100% des titres d'Intuiskin, un nombre d'actions ordinaires nouvelles de iCosmeceuticals représentant, après réalisation de l'apport, 15,84% du capital et des droits de vote de iCosmeceuticals. A l'issue de cette opération, le capital social de iCosmeceuticals serait composé, après apport des titres d'Intuiskin et sous réserve des derniers ajustements sur les parts des personnes physiques, comme suit :

- M. Jean Michel Karam :	36,45%
- Memscap, S.A. :	15,84%
- M. Christopher Pelly :	5,41%
- Mme Vera Strübi :	5,41%
- M. Bernard Courtois :	2,70%
- Autres actionnaires :	34,19%

Par ailleurs, Memscap, S.A. entrerait dans un contrat de licence exclusive avec la société iCosmeceuticals sur les actifs des Laboratoires La Licorne, dont la marque Ioma, sur la base duquel Laboratoires La Licorne, filiale à 100% de Memscap, S.A., recevrait des redevances sur la vente des produits cosmétiques et dermocosmétiques Ioma, avec une clause de cession de ces actifs en faveur d'iCosmeceuticals, à tout moment, par le paiement à Memscap, S.A. d'un montant de 3,5 millions d'euros en numéraire.

Le dispositif contractuel qui sera mis en place en application des termes du protocole d'investissement est composé des éléments suivants :

- Protocole d'investissement entre la Société, Intuiskin, iCosmeceuticals, et Laboratoires La Licorne ;
- Convention de licence exclusive entre la société Laboratoires La Licorne et la société iCosmeceuticals, portant notamment sur la marque Ioma et autres droits de propriétés intellectuelles (marques et brevets) nécessaire à l'activité de iCosmeceuticals ;
- Convention de prestation de services généraux, financiers et comptables entre la Société, iCosmeceuticals et ses filiales ;
- Convention de garantie de passif entre la Société et iCosmeceuticals ;
- Engagement de non-concurrence et de non sollicitation entre la Société et iCosmeceuticals ;
- Pacte d'associés entre la Société et iCosmeceuticals ;
- Traité d'apport sous condition suspensive entre la Société et iCosmeceuticals.

Ces éléments sont détaillés dans le rapport spécial de commissaires aux comptes. A l'exclusion d'un administrateur, tous les membres du conseil d'administration de la société Memscap, S.A. sont concernés par cette convention. Ainsi, en application de l'article L.225-40 alinéa 1 du Code de commerce, les administrateurs intéressés n'ont pas pris part au vote et cette convention a été autorisée par l'unique membre du conseil d'administration non intéressé par l'opération.

Tel que mentionné ci-avant, cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 avril 2010 sous condition suspensive d'une autorisation par l'assemblée générale des actionnaires prévue le 10 mai 2010. L'autorisation de cette opération par l'assemblée générale du 10 mai 2010 aura pour effet à la fois la confirmation de l'autorisation du conseil et l'entrée en vigueur de ladite convention.

## 12. Rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription et d'achat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, votre conseil d'administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186 du Code du commerce concernant les opérations de souscription et d'achat d'actions.

## 13. Rapport spécial du conseil d'administration sur la réalisation des opérations de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, votre conseil d'administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations de rachat d'actions réalisées en vertu de l'autorisation donnée par votre assemblée générale annuelle du 30 juin 2009.

## 14. Rapport complémentaire du conseil d'administration prévu à l'article L.225-129-5 du Code de commerce

Néant.

## 15. Modification des statuts

Néant.

## 16. Autorisations financières au conseil d'administration

### Tableau récapitulatif des autorisations en cours de validité

Assemblée générale du 30 juin 2009

Délégation accordée	Assemblée générale	Montant / Limite	Utilisée
Délégation donnée au conseil d'administration en vue de permettre à la société d'opérer sur ses propres actions. (Durée de 18 mois à compter du 30 juin 2009)	30 juin 2009 6° résolution	Achat, cession et transfert par la société de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composants le capital social à quelque moment que ce soit, ou représentant jusqu'à 5% du nombre des actions composant le capital social à quelque moment que ce soit, s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.	Oui - Dans le cadre d'un contrat de liquidité avec le CM CIC Securities.
Délégation de compétences donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, par une offre au public ou par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, le cas échéant avec un délai de priorité dans les conditions prévues aux articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-91 et L.228-92 du Code de commerce. (Durée de 26 mois à compter du 30 juin 2009)	30 juin 2009 10° résolution	Montant maximal des actions émises ne pouvant dépasser le plus élevé de 2.000.000 euros s'agissant du montant nominal de l'augmentation de capital ou de 20.000.000 euros s'agissant du montant global de l'augmentation de capital (prime d'émission incluse). Montant maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société ne pouvant pas dépasser le plafond de 20.000.000 euros.	Non
Délégation de compétences donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la société, de bons et/ou de valeurs mobilières composées donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société ou de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, dans les conditions prévues aux articles L.225-129, L.225-129-2, L.228-91 et L.228-92 du Code de commerce, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres dans les conditions de l'article L.225-130 du Code de commerce. (Durée de 26 mois à compter du 30 juin 2009)	30 juin 2009 11° résolution	Montant maximal des actions émises ne pouvant dépasser le plus élevé de 2.000.000 euros s'agissant du montant nominal de l'augmentation de capital ou de 20.000.000 euros s'agissant du montant global de l'augmentation de capital (prime d'émission incluse). Montant maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société ne pouvant pas dépasser le plafond de 20.000.000 euros.	Non
Autorisation donnée au conseil d'administration, dans la limite de 10% du capital de la Société par an, à fixer le prix d'émission des augmentations de capital réalisées sans droit préférentiel de souscription, dans les conditions de l'article L.225-136 du Code de commerce. (Durée de 26 mois à compter du 30 juin 2009)	30 juin 2009 12° résolution	Fixation du prix d'émission des actions conformément à l'article L. 225-136 1° du Code de commerce et ce, dans la limite du 10 % du capital social par an. Prix d'émission ne pouvant être inférieur à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30 %.	Non
Délégation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en période d'offre publique, pour autant que les augmentations de capital visées s'inscrivent dans le cours normal de l'activité de la Société et que leur mise en œuvre ne soit pas susceptible de faire échouer l'offre publique, dans les conditions de l'article L.233-32 du Code de commerce. (Durée de 26 mois à compter du 30 juin 2009)	30 juin 2009 13° résolution	Cf. Résolutions 11° à 12°.	Non

Délégation donnée au conseil d'administration pour l'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la société dans les conditions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce. (Durée de 38 mois à compter du 30 juin 2009)	30 juin 2009 14 <sup>e</sup> résolution	Nombre d'actions résultant des options de souscription ou d'achat d'actions ouvertes ou non encore levées ne pouvant être supérieur à 10 % du capital de la société, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation en vigueur.	Oui - Dans le cadre d'un plan d'options approuvé par le conseil d'administration du 24 février 2010.
Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'attribuer des actions gratuites, existantes ou à créer, au profit de certains membres salariés du personnel, de catégories de salariés ou de mandataires sociaux, dans les conditions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce. (Durée de 38 mois à compter du 30 juin 2009)	30 juin 2009 15 <sup>e</sup> résolution	Nombre total des actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pouvant pas excéder 5 % du capital social.	Néant
Délégation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par émission d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, réservée aux adhérents à un plan d'épargne de la Société, dans les conditions des articles L.3332-18 et suivants du Code du Travail et L.225-138-1 du Code de commerce.	30 juin 2009 16 <sup>e</sup> résolution	Résolution rejetée par l'assemblée générale du 30 juin 2009	Néant
Délégation donnée au conseil d'administration de réduire le capital par annulation d'actions. (Durée de 24 mois à compter du 30 juin 2009)	30 juin 2009 17 <sup>e</sup> résolution	Réduction autorisée dans la limite de 10% du capital social.	Non

#### Renouvellement et délégation des autorisations financières

La 6<sup>ème</sup> résolution soumise au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale du 10 mai 2010 porte sur la délégation financière accordée au conseil d'administration afin de permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions. Cette délégation est en accord avec les pratiques habituelles et les recommandations en la matière en termes de montant, plafond et durée.

#### Assemblée générale du 10 mai 2010

##### **Sixième résolution** (Autorisation à donner en vue de permettre à la société d'opérer sur ses propres actions).

Nous proposons que l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et des articles du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ou de toute disposition qui viendrait s'y substituer, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la société à procéder à l'achat, la cession et le transfert par la société de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social à quelque moment que ce soit, ou représentant jusqu'à 5% du nombre d'actions composant le capital social de la société à quelque moment que ce soit, s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

-- L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués en une ou plusieurs fois par tous moyens, en particulier par interventions sur le marché ou hors marché, y compris par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, tels des options ou des bons, ou tout autre moyen permettant un transfert de propriété conditionnel à terme desdites actions, et à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment en conformité avec la réglementation européenne et la réglementation AMF relative aux rachats d'actions. Les actions pourront en outre faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L.432-6 et suivants du Code monétaire et financier. La part du programme de rachat pouvant être effectuée par transaction de blocs n'est pas limitée.

-- Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur ;

-- Le prix maximum d'achat est fixé à 10 euros par action de 2 euros de nominal.

-- Le prix d'achat des actions sera ajusté par le conseil d'administration en cas d'opérations financières sur la société dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;

-- En cas d'opérations sur le capital, notamment augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et à ce nombre après l'opération ;

-- Les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue de toute affectation permise à la société dans le cadre des recommandations et réglementations de l'AMF, soit :

(i) de respecter les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion (a) de l'émission de titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, (b) de programmes et /ou décisions de consentir des options d'achat d'actions de la société aux salariés et aux mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe, et aux membres du « Technical Advisory Board », ou de leur proposer d'acquiescer des actions dans les conditions prévues par le Code du travail et le Code de commerce (c) de l'éventuelle attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe, (d) d'attributions d'actions de la société dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (e) de tout autre engagement de ce type mettant à la charge de la société une obligation de délivrance d'actions de la société ;

(ii) de conserver, céder ou généralement transférer les actions, en tout ou partie, notamment en procédant à des remises de titres à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe dans le cadre de la réglementation boursière ;

(iii) d'acheter et/ou vendre des actions en fonction des situations de marché, d'assurer la liquidité du marché de l'action, de régulariser le cours de bourse de son action en application d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et conclu avec un prestataire de services d'investissement ;

(iv) de réduire le capital de la société en application de la dix-septième résolution votée par l'assemblée générale du 30 juin 2009.

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres, conclure tous accords, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, tenir les registres d'achats et ventes d'actions, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès des organismes et généralement faire le nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre de la présente autorisation.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace la précédente autorisation consentie par l'assemblée générale du 30 juin 2009 (6<sup>ème</sup> résolution).

Nous vous invitons maintenant à adopter les résolutions qui vont être soumises à votre vote et vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Le conseil d'administration

**Attestation du responsable du rapport financier annuel 2009**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Crolles, le 23 avril 2010

Jean Michel Karam

Président du conseil d'administration et Directeur général